



**HAL**  
open science

## Les Sourds-Muets de la Belle Epoque, une communauté en mutation.

Yann Cantin

► **To cite this version:**

Yann Cantin. Les Sourds-Muets de la Belle Epoque, une communauté en mutation.. Histoire. Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 2014. Français. NNT: . tel-01116965

**HAL Id: tel-01116965**

**<https://hal.science/tel-01116965>**

Submitted on 16 Feb 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

**Yann Cantin**

**Les Sourds-Muets de la Belle Epoque,  
une communauté en mutation.**

Thèse présentée pour l'obtention du doctorat en histoire,  
présentée et soutenue publiquement le 10 décembre 2014,  
devant un jury composé de :

- Philippe BOUTRY, professeur des universités - Panthéon Sorbonne Paris 1 (Rapporteur)
- Jean GARRIGUES, professeur des universités - Université d'Orléans
- Gabrielle HOUBRE, maîtresse des conférences (HDR) - Paris Diderot Paris 7 (Rapporteuse)
- Gerard JORLAND, directeur d'études - EHESS (Directeur de thèse)
- Didier SÉGUILLON, maître de conférences - Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

*A mes enfants,  
et à mon grand-père Sourd Pierre Cantin,  
né en 1904.*

## Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, monsieur Gerard JORLAND, sans qui cette thèse n'aurait pu voir le jour. Et je n'oublie pas Mesdames Andréa BENVENUTO et Marie COURTANT, chargées d'accessibilité à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, dont les soutiens administratifs, notamment dans l'obtention des bourses et dans la réservation des interprètes, m'ont permis de franchir les quatre années de thèse avec plus de facilité.

Ensuite, je ne saurai pas assez remercier Angélique, mon épouse. C'est elle qui m'a poussé à sauter le pas. Son soutien et sa patience face aux aléas inhérents à la thèse ont été plus que précieux. Ma pensée va également à mes enfants Aliénor et Judikaël qui m'ont toujours vu assis face à l'ordinateur, travaillant des textes. Je cite ma fille : « Tu travailles toujours avec l'autrefois ! ». Je pense également à mes parents, ma soeur et sa famille, qui n'ont jamais cessé de s'inquiéter pour mes études, me demandant régulièrement de l'état d'avancée de ma thèse.

A mes amis, François SAVARD et Antoine VALETTE qui m'ont permis de sortir un peu de l'état quasi-monastique dans laquelle je me suis trouvé dans la période de la rédaction, en me faisant respirer un bon bol d'air frais. Leurs encouragements moraux ont été plus que nécessaires, ils ont été même vitaux, dans la solitude de l'écriture de la thèse !

Et surtout, un merci aux correcteurs de chapitres Leila MARCOT et son équipe « Les Paroles Voyageuses », Sandrine RINCHEVAL, Colombe BRASACQ, Benoit VIGIER, Arnaud BALARD, Olivia BAUDRY, Christophe GASTARD, Mike OLLIVIER, Vincent BADIOU, Fanny CATTÉ, et Matthias SCHAFFAUCHER, qui ont accepté au pied-levé de corriger des chapitres ou des parties de chapitres. Leurs observations dans mon travail d'écriture m'ont été précieuses, m'incitant à me reformuler.

Mais, c'est surtout Hélène MASSIAC qui a abattu un travail crucial en peu de temps dans la correction générale de la thèse, m'apportant des formulations nécessaires pour faire mieux transmettre des idées !

Une pensée aussi à la communauté des carnetiers et carnetières sévissant à la fois sur Hypotheses.org et sur Twitter. Un merci particulier à @mXli1 (Emilien Ruiz), @drmlj (Delphique Regnard), @enklask (Benoît Kermoal), @FHeimburger (Franziska Heimburger) @inactinique (Frédéric Clavert), @infusoir (Mélodie Faury), @Mareike2405 (Mareike König), @mapav8 (Marie-Anne Paveau), @misanthropolog (Stéphanie Messal), @msonnet (Martine Sonnet) et @SimonGrivet (Simon Grivet), d'avoir répondu à mes appels pour trouver une référence exacte ou un meilleur outil d'analyse !

---

# SOMMAIRE

---

Introduction générale .....	6
<b>Première partie : La partie visible de la communauté Sourde .....</b>	<b>14</b>
Chapitre I : Existe-t-il une communauté sourde ? .....	15
Chapitre II : Les associations, moteurs de la communauté sourde .....	65
Chapitre III : Comment faire connaître la communauté sourde ? .....	150
<b>Seconde partie : Dans le secret d'une communauté particulière .....</b>	<b>220</b>
Chapitre IV : Quelle vie professionnelle chez les Sourds ? .....	221
Chapitre V : Au coeur de la communauté, les familles .....	280
Conclusion générale.....	324
Annexes documentaires .....	331
Archives originales .....	364
Sources Imprimées .....	365
Bibliographie .....	377
Table des figures .....	390
Table des matières .....	392

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

«La Grande Guerre arrête, occupe d'abord leurs regards, masse opaque qui de toutes parts accumule les ombres. Avant la Grande Guerre, qu'est-il arrivé ?»<sup>1</sup>

Qu'est-ce que la Belle Époque exactement ? Bien peu peuvent le dire en détails. Ceux qui ont vécu cette époque ne sont plus vivants de nos jours, et il ne nous reste, de leur passage en ce monde que leurs écrits, photographies, films, ou autres œuvres d'artistes. On a ainsi retenu de la Belle Époque, la Tour Eiffel, le courant artistique de l'Art nouveau, les premières automobiles et Max Linder. Mais, qu'en est-il de l'envers de ce décor ? On pense immédiatement à *Germinal* de Zola, à l'affaire Dreyfus, aux grèves réprimées, aux ravages du phylloxéra dans le vignoble français, aux scandales politiques comme l'affaire des décorations et bien d'autres encore. Ces années ne correspondent pas uniquement à une période idyllique magnifiée par ce terme « Belle Époque » les opposant ainsi à la guerre de 1914 et ses horreurs. On ne peut pas plus les réduire à une période de misère noire<sup>2</sup> avec un patronat tout puissant, et une absence de protection sociale. Ces clichés empêchent de comprendre une société complexe, aux variations locales infinies.

Ce que l'on sait de la Belle Époque, de nos jours, nous est transmis par de nombreux films muets. Mais, l'on sait moins que c'est une période de transitions, où la longue paix qui suit la guerre franco-prussienne de 1870 jusqu'en 1914, a favorisé le développement d'une nouvelle société facilité par un nouveau régime politique. La IIIe République a encouragé de nouvelles orientations

---

<sup>1</sup> Daniel HALEVY, *La fin des notables*, Paris, Hachette, 2005 p.7. (Edition originale : Editions Bernard Gasset, 1930.)

<sup>2</sup> Michel WINOCK, *La Belle Époque*, Paris, Editions Perrin, 2003, p. 9.

idéologiques et sociétales, avec des lois sur la liberté de la presse, la protection sociale, le travail et la vie associative. Ces dispositions législatives représentent, toujours actuellement, les fondements de la vie sociale en France. Mais, ce que l'on sait moins, c'est qu'à l'époque, ces dispositions marquent un bouleversement profond dans les habitudes, en permettant à la liberté d'expression de prendre toute sa place. Elle donne ainsi naissance à toute une nouvelle génération d'intellectuels et d'écrivains d'un genre nouveau.

La guerre de 1914-1918 représente un seuil qui marque une démarcation entre deux périodes : celle qui laisse fleurir le bonheur de vivre, et une autre qui est un siècle de guerres, et de crises économiques. Halévy pointe la présence de cette démarcation dans les esprits qui commence à s'installer à son époque. Et, de nos jours, à plus d'un siècle de distance, alors que l'on fête le centenaire de 1914-1918, comprendre cette société qui comporte bon nombre de différences fondamentales par rapport à la notre, reste assez difficile. En effet, la guerre de 1914-1918 représente une borne temporelle importante, non pas seulement en France, mais dans la plupart des pays, où son impact se ressent encore de nos jours.

### **Qui sont ces Silencieux ?**

Or, cette difficulté de compréhension devient encore plus grande en ce qui concerne les Silencieux de la Belle Époque, à l'image du chat de Schrödinger<sup>3</sup>. D'après Schrödinger, physicien autrichien auteur d'une théorie sur les paradoxes quantiques, la matière peut être à la fois une onde et une particule, et cette dualité physique a mis en émoi le monde de la physique, suscitant des débats pour déterminer la caractéristique de la matière au niveau quantique. Ainsi, Schrödinger, utilisant l'image d'un chat mis dans une boîte où se trouve une fiole de poison, demande si le chat est en vie ou pas. Comment le déterminer, sans ouvrir la boîte ? Dans cet état intermédiaire précédant l'ouverture de la boîte, le chat peut être à la fois vivant et mort. Cet état d'incertitude est un état inconfortable pour le monde de la physique des années 1920. Or, c'est exactement ce qui se passe pour les Sourds. Comment trancher cette particularité, qui fait du sourd à la fois un handicapé et le dépositaire d'une culture spécifique, sans s'interroger sur l'existence d'une communauté dans les temps passés et l'analyser? Il est donc nécessaire d'ouvrir la boîte afin d'essayer de comprendre finalement si et comment une telle communauté a pu exister. Certes, son existence même, qui a ses partisans et ses détracteurs, reste encore débattue de nos jours. Sans aller plus loin dans ce débat, le

---

<sup>3</sup> Edwin SCHRÖDINGER, « Die gegenwärtige Situation in der Quantenmechanik [la situation actuelle en mécanique quantique] », *Naturwissenschaften*, vol. 23, novembre 1935, p. 844-849

seul fait que l'état de surdité puisse être à la fois un handicap et un état culturel brouille les grilles de lecture.

La notion même de communauté appliquée à un handicap semble être perturbante au point qu'il y a un manque d'échanges entre les tenants d'une vision purement médicale de la surdité perçue comme une incapacité physique, et ceux défendant la position socioculturelle de ce « handicap » qui insiste sur l'existence de l'aspect culturel de la surdité, et donc du mode de vie qui en découle. On touche là, à la notion de l'identité, ce qui définit la personne. Ce débat sur la définition du handicap démontre la complexité de la question et l'importance de la recherche sur ce sujet.

L'existence d'une spécificité culturelle, en relation avec la surdité, de la communauté sourde fait que l'aspect handicap devient secondaire par rapport à la place de la langue des signes. En effet, de nombreuses recherches menées dans toutes les parties du monde depuis 40 ans démontrent le rôle central des différentes langues des signes puisqu'il sert d'accélérateur au développement de la plupart des communautés Sourdes du XIXe siècle, et de facteur de cohésion, en représentant l'élément à sauvegarder.

Mais en niant l'aspect de handicap, on nie également la complexité de la surdité, puisque sa spécificité lui donne une place à part dans les recherches sur le handicap. En effet, à la différence des autres handicaps, la surdité peut avoir une double apparence en fonction de la place réservée à la langue des signes. Plus le sourd est entré tôt dans le bain linguistique, plus il revendique la surdité comme une différence, à la manière d'une différence physique, et non comme un handicap. Cette revendication de simple différence physique se rencontre plus particulièrement depuis les années 1960, avec le développement des mouvements revendicatifs de minorités, aux États-Unis. Ainsi, le mouvement sourd prend un nouvel aspect en mettant une majuscule à la lettre S, (ou D en anglais) afin d'en faire une revendication d'identité.

Cette appropriation de la différence physique est un rejet de la médicalisation croissante qui prétend faire disparaître ce handicap physique à coups de traitements comme l'orthophonie ou de technologies médicales comme l'implant cochléaire. Or, la question de la surdité est une question qui va bien au-delà de la simple question du traitement du handicap auditif. Car elle concerne directement l'identité même de la personne. En niant jusqu'à l'existence du rôle de la surdité en tant qu'élément d'identité personnelle, la médecine et l'éducation oraliste ont entraîné l'émergence, puis



le développement du Mouvement Sourd revendicatif (*Deaf Power, Deaf Pride*). Ce choix de s'approprier comme une fierté ce qui est considéré comme un aspect honteux, une infirmité est analysé par Paddy Ladd, qui explique le processus ayant entraîné le développement du Mouvement Sourd. Or, ce processus semble puiser ses origines dans les premiers banquets parisiens du XIXe siècle.

Les banquets des années 1830-1840 préfigurent ce qui va constituer le Mouvement Sourd de la seconde moitié du XXe siècle. Ce mouvement repose sur une revendication du droit à l'égalité, tout en réclamant le droit à la différence. Néanmoins, le combat des années 1840 pour l'égalité des droits se mue progressivement en un combat pour la préservation des acquis des années 1850, après le congrès de Milan. La déferlante hygiéniste des années 1890 entraîne une évolution des mœurs de la société française et de la perception de la différence.

Ce rejet de la différence, et l'incompréhension face à la revendication du mouvement militant sourd de préserver la langue des signes, entraîne une nouvelle évolution, cette fois-ci, des générations suivantes, qui cherchent à pallier les défaillances sociales de la méthode orale pure, adoptée en 1880. Par la suite, le mouvement associatif sourd faiblit faute de politique associative claire et se plie de plus en plus aux influences des écoles oralistes. Dans les années 1960, revendiquer le droit à la différence n'est plus de mise. Au moment où ce mouvement associatif semble accepter la défaite, une nouvelle génération reprend cette revendication fondamentale en profitant de l'influence du mouvement des minorités qui prend de l'ampleur dans les années 1960. C'est sur cette vague que naît le Réveil Sourd en France, et le *Deaf Power* aux États-Unis. Cette génération ajoute une nouveauté à la revendication traditionnelle du droit à la différence : celle de la fierté de la différence physique comme un rejet de la médicalisation croissante.

Or, cette revendication du droit à la différence physique ne se rencontre pas particulièrement à la Belle Époque, où le mouvement sourd se désigne comme un mouvement « silencieux » dont le fondement est justement la langue des signes, et non le handicap.

### **La place centrale de la langue des signes**

La langue des signes semble être le principal fil conducteur du mouvement associatif sourd du XIXe siècle, et ses revendications tournent autour de celle-ci, que ce soit en matière d'éducation ou d'égalités de droits. En effet, pour les militants, la meilleure éducation possible passe par l'usage de

la langue des signes qui permet à l'enfant sourd de pouvoir s'approprier sans difficulté la langue française, et donc, d'entrer de plain-pied dans la vie sociale.

En effet, jusqu'en 1880, la langue des signes est perçue comme le moyen le plus aisé pour les Sourds d'apprendre la langue française et ses nuances, au travers de l'écrit. La maîtrise accrue du français écrit représente donc l'émancipation sociale du Sourd tout en respectant sa double spécificité, culturelle et physique. Atteindre cette émancipation représente le Graal pour les militants Sourds qui n'hésitent pas à se lancer dans un combat militant en sa faveur.

La vie sociale du Sourd<sup>4</sup> se construit sur la fréquentation de ses semblables, tout d'abord au sein des écoles, puis ensuite dans les associations. Avec l'entrée dans l'école, il découvre ses pairs qui vont lui permettre de trouver une place au sein de la communauté, grâce aux relations avec le professorat Sourd au XIXe siècle, ou par les membres des associations Sourdes au XXe siècle. Ce processus d'entrée, dont l'adhésion au sein des associations représente le processus initiatique, a été étudié par Bernard Mottez dans les années 1970-1980, et par Yves Delaporte dans les années 1990.

Or, les écrits de Pierre Desloges, un Sourd de la fin du XVIIIe siècle éclaire sur le rôle fondamental de la langue des signes dans la socialisation du Sourd au sein de la communauté, plus particulièrement pour ceux qui n'ont jamais fréquenté des écoles. On découvre que les écoles deviennent progressivement, tout au long du XIXe siècle, les principales portes d'entrée pour la communauté Sourde, où les professeurs font office de guides et de portiers. Le rôle du professorat Sourd dans l'entrée des nouvelles générations, au XIXe siècle, s'est transformé en un devoir sacré. Ce devoir de veiller aux plus jeunes les a certainement incités à constituer des sociétés, puis des associations afin de permettre aux jeunes de pouvoir trouver une place dans la société française de la fin du XIXe siècle malgré son évolution rapide.

Le congrès de Milan brise ce devoir sacré, et ouvre une période de chaos associatif, avec la fin de l'aura et de la réputation du professorat sourd. En effet, la perte de crédibilité des enseignants sourds auprès des jeunes, consécutif à leur apparente passivité face à la marche de l'oralisme dans les années 1880, entraîne une forte défiance de la part des nouvelles générations fortement acquises à l'éducation orale. Cette défiance conduit à une redéfinition du mouvement associatif sourd, par le

---

<sup>4</sup> Par convention, le S majuscule dans le mot Sourd désigne celui qui est membre de la communauté Sourde, à distinguer de la personne qui est atteinte de surdité, au sens strictement médical.

développement des mutualités, et des foyers, afin d'agir pour eux-mêmes, sans compter sur la société française. Ce repli progressif de la communauté sur elle-même, fortement manifeste au XXe siècle, est une conséquence de l'affaiblissement moral et intellectuel de cette communauté.

Cet affaiblissement intellectuel s'amorce dès les années 1900 avec la disparition des derniers professeurs Sourds, et il s'est accentué et accéléré au lendemain de la Première Guerre mondiale, ce qui fait, qu'aux yeux des Sourds de la fin du XXe siècle, les années 1830-1880 représentent un « Age d'Or » de la communauté sourde, alors que cette période est en fait les prémices d'une période encore plus riche intellectuellement, celle de la Belle Époque.

L'existence d'un grand nombre d'artistes qui s'inscrivent dans les différents courants artistiques de la Belle Époque, et de nombreux littéraires prouve que la communauté Sourde de cette période est loin d'être une communauté repliée sur elle-même. Et pourtant, la richesse intellectuelle masque la pauvreté croissante d'un grand nombre d'individus. Cette misère intellectuelle et financière est une autre conséquence du congrès de Milan, qui entraîne un repli de plus en plus important de la communauté Sourde tout au long du XXe siècle, jusqu'à ce que les promoteurs de l'éducation oraliste qualifie cette communauté de « ghetto » afin de promouvoir l'intégration éducative des enfants sourds dans les années 1970-1980.

Or, qu'est-ce qu'une communauté Sourde ? Quels sont les principales lignes qui structurent une communauté ? Le débat, en cours parmi les sociologues et les anthropologues afin de définir une communauté, ne doit pas empêcher de comprendre de ce qui caractérise une communauté Sourde, et de tenter de trouver, ou même d'infirmer son existence à la Belle Époque.

L'enjeu principal de cette réflexion est de poser les bases d'une méthode de recherche sur l'existence des communautés sourdes dans les temps historiques. Pour cela, la nécessité de mettre en place une grille de lecture se fait jour. A l'heure actuelle, il n'y a pas plus possibilité de définir ce qu'est une communauté Sourde au XVIIIe siècle, que dans les plus grandes villes de l'Empire Romain. La question est de savoir si la communauté Sourde est une structure caractéristique de la société occidentale postérieure au Moyen-Age ou s'il s'agit d'un phénomène tout simplement universel ?

Si, à l'heure actuelle, les recherches ne permettent pas de déterminer l'existence d'une communauté Sourde à l'époque de l'abbé de l'Épée, existe-t-elle à la Belle Époque ou s'agit-il d'un simple regroupement de personnes ? De cette interrogation, anodine en apparence, découle la question fondamentale : ce handicap physique entraîne-t-il l'apparition d'une langue et d'une communauté, quels que soient le lieu et l'époque.

### **Une communauté**

L'expression « communauté Sourde » est une association de termes qui peut paraître surprenante, mais qui traduit une situation existante. La présence de cette communauté est démontrée par l'existence de toute une structure et une solidarité entre Sourds, dont les premiers éléments se font voir au travers des écrits de Pierre Desloges. Or, à la différence de la petite communauté Sourde de la fin du XVIIIe siècle, celle de la Belle Époque est le résultat d'un siècle de luttes et d'acquis sociaux. Cette communauté, dont le versant visible est représenté par les associations, dispose d'une complexité non soupçonnée jusqu'alors. En effet, cette complexité repose sur un équilibre de relations d'ordre privé, familial, professionnel, d'amitiés et de connaissances. Cet équilibre est mis à mal avec la disparition du professorat sourd, au cours des années 1880, et de nouveau entamé avec l'arrivée des nouvelles générations qui bouleversent la structure de la communauté. La communauté Sourde des années 1990-2000 présente un visage radicalement différent par rapport à celle de la Belle Époque. Mais personne n'a pu mesurer jusqu'à présent cette ampleur.

L'enjeu de cette étude est donc d'apporter un nouvel angle de vue et de réflexion concernant l'Histoire des Sourds. Les études et les recherches effectuées concernent principalement la question éducative et tout ce qui s'en approche. L'histoire de l'éducation des sourds est un domaine de recherches extrêmement étudié avec un grand nombre d'ouvrages et d'articles. Le manque de recherches dans le domaine social repose principalement sur la difficulté à retrouver des sources permettant de comprendre la structure interne de cette communauté si particulière. Le constat de l'absence d'études historiques, dans le domaine de l'histoire des Sourds, consacrées au social, au quotidien, limite les possibilités de recherches et de compréhension des décisions associatives y compris dans leur volonté de préserver à tout prix la langue des signes. Ces choix ne peuvent uniquement s'expliquer par la question éducative, et l'exemple du mariage Sourd est, à ce titre, flagrant.

En effet, la méconnaissance de la vie du Sourd au quotidien entraîne une analyse partielle de la situation, et une mauvaise compréhension des faits. Cette mauvaise compréhension écarte une grande partie de la population de la communauté, celle de la masse silencieuse. Cette majorité, analphabète pour la plupart, ne prend pas part aux décisions des associations, et n'en fait même pas partie. Or, qui sont-ils ? Des ouvriers, des blanchisseuses, des cordonniers, des couturières, des agriculteurs, des cuisinières ... Cette grande masse silencieuse est pourtant au centre des soucis des militants Sourds, des « Sourds-muets d'élite » qui déclarent se battre pour la majorité qui ne peut le faire.

Le constat de la méconnaissance profonde de cette grande masse silencieuse, de la « Communauté invisible », à la différence de la communauté visible, représentée par les associations et les personnalités de premier plan tels que Ferdinand Berthier, Ernest Dusuzeau ou Henri Gaillard, entraîne de fait une analyse biaisée.

Avec l'exemple du mariage Sourd, le biais apparaît au grand jour puisque de nombreux articles et textes font état du premier mariage Sourd français en 1844. Mais, aucune étude n'établit clairement dans quelle proportion ce type de mariage existe ? Est-il la norme ou l'exception ? De plus, les déclarations des militants en faveur du mariage sourd nous paraissent confuses, car au XXI<sup>e</sup> siècle, le mariage Sourd est devenu l'évidence même, et le mariage mixte, entre un Sourd et un entendant, l'exception. La question complexe du mariage Sourd est l'exemple même où l'absence de recherches limite fortement la portée des études effectuées exclusivement sur le milieu scolaire ou militant, puisque tout un pan de la communauté Sourde est ignorée. Comment ainsi comprendre les décisions prises, tout en ignorant par quels faits elles ont été induites à telle ou telle date ?

Cette étude tenter donc d'ouvrir un nouvel aperçu sur tout un pan ignoré de l'histoire de la communauté Sourde française, le Sourd au quotidien, et de mieux le cerner.

### **Lever le voile**

L'absence d'études antérieures dans ce domaine social semble être due à la difficulté de trouver des sources permettant de comprendre la situation et de lever le voile sur cette communauté. Néanmoins, les archives de l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris, et celles de l'Association des Sourds de Reims et de la Champagne disposent de pépites historiques ignorées jusqu'alors, à savoir des registres associatifs. Ces registres qui comportent la liste des membres, avec leurs noms,

professions et adresses, sont un bon point de départ pour comprendre ce qui se trouve sous le voile : la vie privée des Sourds de la Belle Époque. Ceci est une première tentative afin d'apporter un nouvel aperçu des faits.

Un autre exemple de la nécessité d'étudier au plus près cette communauté, est celui des artistes Sourds afin de comprendre leur parcours. Comment sont-ils parvenus au sommet de leur art ? Comment sont financées leurs études artistiques ? Ces questions, pourtant simples, permettent justement de mieux comprendre la communauté Sourde telle qu'elle est à la Belle Époque. A cet égard, comprendre les changements survenus au cours du XXe siècle permet de mieux mesurer l'ampleur de ces changements et l'impact de la réforme éducative du Congrès de Milan.

Mesurer l'influence de la réforme oraliste est un exercice difficile qui risque d'être biaisée par des débats partisans en faveur ou en défaveur de cette méthode éducative mais s'avère nécessaire pour vraiment comprendre pourquoi l'on n'observe plus la présence d'artistes Sourds, d'écrivains Sourds tout au long du XXe siècle, alors qu'ils sont relativement nombreux à la fin du XIXe siècle. Tenter d'apporter une explication à cette évolution, et analyser l'impact de la réforme éducative n'est qu'un premier pas et il serait nécessaire de poursuivre plus en avant.

On constate, qu'effectivement, le Congrès de Milan a eu une influence beaucoup plus considérable qu'on ne l'a estimé jusqu'à présent, et ce dès les années 1890. Il a profondément impacté tous les plans de vie des Sourds, tant privés que publics, puisque l'éducation conditionne l'avenir professionnel, et donc familial, le niveau de vie de la famille dépendant fortement du revenu professionnel. Lever le voile permet de comprendre dans quelle mesure cet impact se fait sentir à cette période. C'est l'objectif premier de cette étude : quels changements au sein de la communauté Sourde de la Belle Époque ? Comme dans la théorie de Schrödinger, il est nécessaire d'ouvrir la boîte pour comprendre la spécificité de cette communauté à cette période.

## PREMIÈRE PARTIE

### **Le versant visible de la communauté Sourde**



La photographie présente les convives du banquet de juillet 1912, précédant le bicentenaire de l'abbé de l'Épée. Cette photographie est précieuse puisqu'elle montre la communauté Sourde de Paris de tous âges.

Source : Henri Gaillard, *Le Bicentenaire*, 1912. Photographe : Alexandre Pétin (Sourd).

# **CHAPITRE I**

## **Existe-t-il une communauté sourde ?**

### **Introduction**

Les travaux de linguistique de William Stokoe<sup>5</sup> (1919-2000), professeur de langue anglaise à l'université Gallaudet de Washington D.C, ont mis en évidence dans les années 1960 et 1970 une toute nouvelle problématique sur la question de la surdité et de la langue. En effet, ses travaux ont permis de comprendre que les gestes utilisés par les sourds américains constituaient une langue à part entière, pourvue de sa propre grammaire, et que par conséquent, on pouvait se poser la question de la possible existence d'une communauté sourde. Puisqu'il y a une langue chez les sourds, pourquoi ne pas se poser la question de l'existence d'une possible communauté ? Cette problématique est dérangeante à plus d'un titre puisqu'elle fait supposer qu'il puisse exister une communauté de handicapés, ayant une langue qui lui est propre. Apparaît alors toute une réflexion relative à la surdité, et de ses implications dans la société, donnant naissance aux *Deaf Studies*, d'abord aux États-Unis, puis dans d'autres pays.

---

<sup>5</sup> William C. STOKOE, « Sign Language Structure: An Outline of the Visual Communication Systems of the American Deaf », *Studies in linguistics: Occasional papers* (No. 8). Buffalo: Dept. of Anthropology and Linguistics, University of Buffalo, 1960, 78 p.



Ainsi, suite à l'émergence des études en sciences sociales sur les minorités, aux États-Unis, les *minority studies* apportent un nouveau regard sur les sourds. Ce regard ouvre un autre angle d'analyse sur la question de la surdité, non pas le traditionnel angle du médical ou du handicap, mais cette fois-ci un regard social qui éclaire d'un jour inédit, la spécificité d'une certaine surdité, celle de la communauté, qui va bien au-delà de la simple déficience auditive. Cette réflexion a entraîné la construction de tout un nouveau domaine de recherches, les *deaf studies*, ou *études sourdes*, qui étudient cette spécificité depuis une quarantaine d'années afin de répondre à une question basique, mais pourtant essentielle : comprendre la représentation sociale de cette spécificité physique.

La question des *Deaf Studies* a été de comprendre comment une communauté de sourds a pu apparaître, et donner naissance aux langues des signes, dont les recherches linguistiques actuelles sont loin d'avoir exploré toutes les facettes. Ainsi, ces recherches tentent à démontrer que la surdité comporte deux aspects à priori antagonistes : l'aspect purement médical, avec une analyse du handicap, de ses conséquences, et l'autre aspect, social et culturel, qui cherche à comprendre la présence, ou non, d'une culture sourde qui serait le résultat d'une réunion de personnes atteintes de la surdité qui ont forgé, au fil du temps, une langue particulière.

Or, cette recherche est loin de mettre en évidence le caractère de communauté, et surtout, elle comporte des enjeux qui vont bien au-delà d'une simple recherche scientifique. En effet, pour certaines personnes, il s'agit également de lutter contre la médicalisation croissante qui tend à nier tout simplement cette spécificité pour se concentrer sur le handicap, et non pas sur l'aspect culturel. Cette volonté de freiner la médicalisation a entraîné la structuration d'un mode de pensée qui se base sur cette lutte : le *Deafhood*. Ce concept, qui sera analysé dans ce chapitre, est soutenu par les milieux associatifs anglo-saxons. Il s'est constitué sur la notion de lutte entre la vision médicale et celle de la culture au cours du XXe siècle. Par conséquent, il ne semble pas être admis par les historiens spécialisés de la communauté sourde compte tenu de son caractère anachronique quand on tente d'appliquer ce concept au XIXe siècle.

Par conséquent, la question du repérage d'une communauté sourde, dans les temps passés devient ainsi une question centrale dans la recherche historique. Quels critères prendre en compte pour pouvoir procéder à cette identification ? De là, se pose un débat sur ce qui définit une communauté à la base, et par extension, une communauté sourde. La définition proposée par Charles Wagley et

Marvin Harris<sup>6</sup> peut apporter une nouvelle pierre à ce débat, puisque les critères retenus par Wagley et Harris permettent justement de prendre en compte les évolutions, et les changements au fil du temps de la communauté sourde. Ainsi, l'objectif de ce chapitre est d'essayer de mettre en évidence les enjeux de la recherche historique sur la communauté sourde, ses difficultés, et de tenter d'établir des critères d'identification de la présence, ou non, d'une communauté sourde dans les temps historiques qui puissent justement permettre de faire une analyse des origines des différentes langues des signes, et donc, de comprendre leur ancienneté par rapport aux langues parlées.

Ainsi, l'enjeu central est de pouvoir établir, par rapport aux critères de Wagley et de Harris, l'existence même d'une communauté sourde, à la Belle Époque, et les principales caractéristiques de sa structure interne, et donc de sa spécificité culturelle et linguistique, tout en essayant de rester à l'écart des enjeux hautement sensibles du militantisme sourd, puisque ces critères mettent en jeu toute la construction de l'identité sourde, et donc, l'existence même de la communauté sourde actuelle.

## **1. Histoire des Sourds, ou histoire de la surdité ?**

Cette réflexion, sur la distinction entre les deux types de recherches, est nécessaire afin de pouvoir éclairer l'orientation de cette étude, et donc, de pouvoir comprendre la complexité et la spécificité des recherches concernant les sourds.

Il existe une distinction entre se pencher sur la surdité, qui est un handicap, défini par la médecine et la science, au travers des normes établies au cours des XIXe et XXe siècles, et de s'intéresser plus particulièrement à la question sociale et culturelle de la surdité. La surdité, au regard de ces normes, est un handicap de l'audition, et dans ce handicap, il y a plusieurs types de surdités, partant de la surdité complète, la cophose, jusqu'à la surdité légère, ou partielle. Or, l'histoire de la surdité, est une histoire de la science et de la médecine, expliquant les évolutions du domaine de la médecine, des recherches, et des réflexions qui ont conduit, depuis l'antiquité, jusqu'à la situation actuelle. Il s'agit donc d'un domaine de l'histoire des sciences, qui est assez distinct de l'Histoire des Sourds

---

<sup>6</sup> Charles WAGLEY, Marvin HARRIS, *Minorities in the new world*, New York, 1958, Columbia University Press, 320 p.

qui s'inscrit plus particulièrement dans l'Histoire sociale, où l'aspect de la place des sourds, dans la société est étudiée, depuis la vie privée jusqu'à la vie associative, et publique.

Ce domaine de recherches étant relativement récent et peu développé, plus particulièrement en France, l'Histoire des Sourds se résume à une galerie de biographies et d'événements marquants, et beaucoup moins à une analyse en profondeur des interactions entre les éléments composant une communauté.

Depuis une quarantaine d'années, les recherches en sciences sociales et humaines se sont de plus en plus intéressées au handicap. Or, ces recherches s'intéressent particulièrement au handicap physique, à la problématique de l'autonomie en société, de la mobilité, de la vie sociale, et de l'accessibilité. En ce qui concerne les sourds, les problématiques sont équivalentes, mais avec un versant supplémentaire : celui de la langue. En effet, et, c'est ce qui différencie à la base les *Deaf Studies* des *Disability Studies*, la question de la langue apporte une nouvelle problématique : les Sourds ont-ils ou pas une langue : la langue des signes ? Des recherches menées à l'université Gallaudet, à la fin des années 1960, par Stokoe, ont fait reconnaître l'existence des caractéristiques d'une langue à part entière dans l'*American Sign Language* (ASL), et donc, ouvrent la voie à un nouveau champ de recherche dans la linguistique pure.

Or, l'impact des recherches de Stokoe va bien au-delà de la simple recherche linguistique, puisqu'en reconnaissant que l'ASL est une langue à part entière, et non pas un ensemble de gestes sans coordination, il apporte justement une argumentation aux militants sourds qui luttent pour la préservation de la langue des signes. De ce fait, depuis les années 1960, les travaux de Stokoe ont conduit à des réflexions sur la place des sourds, en sociologie et en anthropologie. C'est à la suite de cela que l'on commença à s'interroger en Histoire sur le processus de constitution de quelques aspects de la communauté sourde : associations, langue des signes. Le fait qu'un groupe de personnes handicapées aient une langue à part entière soulève des questions cruciales sur les conditions de l'apparition de cette langue. Ceci est relié à la proclamation par de nombreux militants sourds, dans tous les pays, du droit à une certaine différence culturelle et physique. De là, on s'interroge sur la pertinence d'une réflexion concernant le versant culturel propre aux sourds, ouvrant ainsi la voie à une nécessaire distinction entre la surdité, au sens général, et les Sourds de la communauté.

## **1.1. «S»ourds ou sourds ?**

Se pose la question de la pertinence de faire la distinction entre une personne sourde, porteuse d'un handicap, et un Sourd, avec le «s» majuscule pour désigner la personne membre d'une communauté, ou qui fait partie d'un groupement de personnes qui utilisent la langue des signes. Comment alors faire la distinction entre les deux catégories, s'il y a effectivement une différence ?

Les recherches linguistiques internationales menées depuis 40 ans ont démontré que les gestes utilisés par ces personnes sont des langues à part entière, avec toute une structure complexe. Se pose alors rapidement la question de l'existence d'une probable communauté sourde. Par conséquent, il devient fortement nécessaire de distinguer le porteur d'un handicap qui ne fait pas partie d'une probable communauté - car devenu sourd sur le tard par maladie ou par vieillesse -, de celui qui a toujours été sourd ou qui a vécu au sein d'une «communauté», et donc, porteur d'une spécificité culturelle.

Afin de répondre à cette question, Bernard Mottez, sociologue au CNRS et à l'EHESS a passé depuis le milieu des années 1970 plus de quarante années parmi des sourds pour comprendre et découvrir cette communauté si particulière. Simple sociologue et observateur au départ, ses observations l'ont progressivement conduit à apporter son appui de chercheur à la petite communauté sourde qui se réveille après presque un siècle de déni de son existence et du rejet de sa langue. Le rôle de Bernard Mottez dans le processus de la réactivation militante de la communauté sourde est encore méconnu au sein de cette communauté, de nos jours. Or, le Réveil sourd n'a été possible que par son implication directe dans l'organisation des voyages de groupes de militants sourds français à l'université Gallaudet entre 1977 et 1979, afin de faire découvrir aux Français le degré d'avancement de la communauté sourde américaine, sur la question de l'égalité sociale et culturelle. Les travaux de Sylvain Kerbouc'h sur le Réveil Sourd éclaire tout un processus qui a conduit depuis le déni jusqu'à l'acceptation de cette spécificité, entre les années 1970 et les années 1990.

Pour Mottez, il est nécessaire que la langue écrite fasse la distinction entre ces deux catégories de personnes. Il a donc introduit la notion de S majuscule pour désigner clairement celui qui fait partie d'une communauté, afin de pouvoir le désigner avec précision. Depuis les recherches de Bernard Mottez et les années 1970, il est de plus en plus admis qu'il existe bel et bien une communauté

sourde, dans le sens où la surdité n'est pas vue comme un handicap, mais un état physique, et que la langue des signes apporte un nouveau regard sur la société.

On peut voir la distinction du regard sur la surdité selon le groupe que l'on observe, et par conséquent, la réflexion sur la nécessité de faire la différence, entre la surdité en général, et ce groupe de personnes qui ont certes la surdité, mais qui ont quelque chose en plus : la langue des signes, qui leur a donné un autre élément clé. Cet élément clé est ce qui est fondamental dans l'existence d'une langue : l'existence d'une communauté. Ce regroupement de personnes a certes un point commun : la surdité. Mais, ce qui le différencie, c'est le facteur de la langue des signes qui fait la différence fondamentale entre la surdité acquise sur le tard, et celle de la communauté sourde, où la plupart des membres ont une surdité de naissance, ou de bas âge. Ainsi, cette distinction qui est assez troublante pour l'observateur extérieur est néanmoins pertinente, et de surcroît nécessaire pour pouvoir comprendre ce qui fait la spécificité de la communauté sourde, par rapport à la définition traditionnelle de la surdité. Ainsi, le regard médical sur cette surdité est celui de la perte de l'audition, et des solutions techniques pour la pallier, alors que le regard social s'intéresse plus particulièrement aux conséquences sociales de la surdité. Ces deux angles de vues sont complémentaires. Cependant, la vision médicale ne reconnaît tout simplement pas l'existence d'une communauté de sourds, alors que l'autre vision tend à la reconnaître. Comment alors concilier ces deux observations au premier abord antagonistes ?

Ainsi, Andréa Benvenuto s'explique dans sa thèse sur les origines de cette surdité «souvent catégorisée en termes opposés»<sup>7</sup>: soit elle est vue comme un état physique où les aspects culturels et linguistiques ne sont pas pris en compte, soit elle est vue sous l'angle culturel, et ainsi le discours médical est ignoré.

«Cette dichotomie doit être nuancée et la logique de catégorisation doit être restituée dans son contexte»<sup>8</sup> conclut Benvenuto. Ce qui montre la nécessité de comprendre comment un état physique peut donner naissance à une communauté, et ainsi, de voir quelles sont les grandes caractéristiques communes parmi les différentes communautés. L'objectif est de disposer de critères d'évaluation afin de déterminer l'existence d'une communauté sourde au niveau historique.

---

<sup>7</sup> Andréa BENVENUTO, *Qu'est-ce qu'un sourd ? De la figure au sujet philosophique*, thèse de doctorat de philosophie, sous la direction de Patrice Vermeren, Vincennes, université Paris 8, 2009, p. 225

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 225

Par conséquent, il est nécessaire de faire la distinction entre les recherches en sciences sociales et humaines sur la surdité et celles portant sur la communauté sourde, d'où la proposition de Bernard Mottez de «S» pour désigner les membres de la communauté.

Comment accepter qu'il existe une communauté de handicapés de l'ouïe, ou encore le fait qu'ils puissent se regrouper et revendiquer l'usage du terme «communauté» alors que ce terme est habituellement utilisé pour désigner des regroupements traditionnels de personnes, ayant une culture, une langue, des us et des coutumes, voire des traditions historiques de longue date ? La confusion est évidente, selon Ladd :

*«It is this very confusion of medical and cultural models which renders the Deaf situation hard for the lay person to grasp.»*

«C'est cette importante confusion entre les modèles médicaux et culturels qui rend la situation Sourde difficile à saisir pour le profane.»<sup>9</sup>

La réflexion sur la présence d'une communauté de sourds s'est posée dès les années 1970 avec Bernard Mottez qui a fait remarquer l'existence d'éléments démontrant l'existence d'une communauté de Sourds. Il précise même que l'on ne naît pas Sourd, mais que l'on le devient, ce qui indique l'importance de l'acquisition d'une spécificité culturelle, distincte de l'état de la surdité, et donc de l'existence d'une transmission au fil des générations de cette spécificité culturelle. Cela rejoint la fameuse citation de Simone de Beauvoir :

«On ne naît pas femme : on le devient. Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin. Seule la médiation d'autrui peut constituer un individu comme un *Autre*. En tant qu'il existe pour soi, l'enfant ne saurait se saisir comme sexuellement différencié. Chez les filles et les garçons, le corps est d'abord le rayonnement d'une subjectivité, l'instrument qui effectue la compréhension du monde : c'est à travers les yeux, les mains, non par les parties sexuelles qu'ils appréhendent l'univers.»<sup>10</sup>

Or, cette phrase de Beauvoir semble trouver un écho avec Bernard Mottez qui observe que les lieux de la communauté sourde permettent souvent aux jeunes sourds de devenir des Sourds.

---

<sup>9</sup> Paddy LADD, *Understanding deaf culture*, Clevedon, Multilingual Matters Ltd., 2003, p. 35

<sup>10</sup> Simone de BEAUVOIR, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949, p. 285

«..., c'est que cette prise de conscience, dans un premier temps du moins, ne porte absolument pas sur une expérience d'ordre physique. Elle ne se porte pas sur le fait de ne pas entendre ou de mal entendre, c'est-à-dire sur ce qui, pour nous autres entendants, est la manifestation la plus claire, la plus concrète, la plus palpable de la surdité, sa définition même. Non. Cela se porte sur une expérience d'entrée de jeu sociologique, si je puis dire.»<sup>11</sup>

On note ainsi que le corps biologique ne définit pas l'identité, ce qui est attesté dans les deux cas de la féminité et de la surdité. Dans le cas de la surdité, on voit donc l'existence d'une surdité identitaire qui est distincte de la surdité acquise, vue comme un handicap. Cette séparation repose sur un élément fondamental déjà remarqué précédemment : la langue des signes. Il s'agit d'un élément clé dans la compréhension de la communauté sourde et de son histoire. Par conséquent, on peut se demander comment cette communauté peut exister, alors que ses membres sont considérés, au regard de la médecine, comme des individus handicapés, et non pas des dépositaires d'une langue et d'une communauté spécifiques.

Harlan Lane va beaucoup plus loin en introduisant la possibilité de l'existence d'une ethnie sourde<sup>12</sup> ce qui est loin d'être accepté, puisque la présence d'une ethnie sourde implique la transmission de caractères physiques au fil des générations, couplée avec la transmission d'une culture : la surdité et la langue des signes. Pour cela, il s'appuie sur la présence des familles de sourds, dont la transmission culturelle et génétique s'est faite depuis des générations sans interruption. Cela peut expliquer la présence de communautés sourdes particulières comme celle de Martha's Vineyard<sup>13</sup>, où des villages, dès le XVIIe siècle, sont considérées comme des enclaves de sourds<sup>14</sup> et dont la langue des signes est la langue principale, y compris pour les habitants entendants<sup>15</sup>. On pense également à une tribu bédouine, dans le désert israélien, où la présence majoritaire de sourds a entraîné la naissance d'une nouvelle langue des signes propre à cette tribu<sup>16</sup>. Ces deux exemples

---

<sup>11</sup> Bernard MOTTEZ, Andréa BENVENUTO *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 75.

<sup>12</sup> Harlan LANE, «Ethnicity, ethics, and the deaf world», *Deaf studies Journal*, 2005, p 291-310

<sup>13</sup> Île située au nord-est de la ville de New-York, à 250 km à l'est de la fameuse ville d'Hartford où est fondée la première école américaine utilisant la langue de signes, par Laurent Clerc et Thomas Gallaudet, en 1817.

<sup>14</sup> Harlan LANE, Richard C. PILLARD, Ulf HEDBERG, *The people of The Eye, deaf ethnicity and ancestry*, New York, Oxford University press, 2011, p. 118

<sup>15</sup> *Ibid*, p. 42

<sup>16</sup> Wendy SANDLER, Irit MEIR, Carol PADDEN, et Mark ARONOFF. (2005). « The Emergence of Grammar in a New Sign Language ». *Proceedings of the National Academy of Sciences. Vol 102, No. 7.* pp. 2661-2665.

indiquent la présence d'une corrélation entre l'état physique présent dans un groupe depuis des générations et l'apparition d'une nouvelle langue, comme la langue des signes. Cela indiquerait, dans ce cas, qu'il est nécessaire qu'il y ait un groupe de sourds pour que la langue des signes, en France ou dans un autre pays, puisse apparaître et se transmettre au fil des générations.

Cette théorie d'une ethnie sourde est séduisante, puisqu'elle permet justement d'apporter une explication partielle à la question des origines des différentes langues des signes, mais elle est également polémique, pour la simple raison qu'elle atteste justement l'existence d'une spécificité au sein de l'humanité, et rejette donc le caractère du handicap qui est associé à la surdité, dans le cas des familles sourdes. Le fait de partager une expérience commune, dans le parcours de vie induit par une spécificité physique, ce qui différencie à la base un « né-sourd » par rapport à un « devenu-sourd » sur le tard, est un élément suffisant pour l'existence d'une ethnie<sup>17</sup>. Lane prend pour exemple la situation des pygmées africains du Congo qui ont une spécificité physique qui serait, en fonction des critères purement médicaux, d'être de petite taille. Ils auraient un handicap associé à la taille. Or, cela n'est pas le cas dans leur milieu originel. Cette réflexion mérite, à ce titre, une attention puisqu'elle s'appuie sur l'existence d'une culture qui s'est structurée autour du silence et du regard, et où s'est développée sur cette structuration, la langue des signes. Sur cet aspect, on note la question de la transmission au fil des générations du caractère sourd, qui devient ainsi une sorte de spécificité physique, ce qui, de facto, pour Lane, invaliderait l'argumentation médicale du soin, puisque ce n'est pas une déficience, mais, tout simplement une différence. Cette question de la différence est au centre des débats entourant la surdité, et donc, de la confusion entre une surdité acquise tardivement, et celle de la naissance. Les membres de la communauté Sourde insistent sur cette différence, et ils rejettent le regard sur le handicap.

On remarque la grande difficulté d'insertion des Études Sourdes dans les recherches sur le handicap, les *Disability Studies*, qui ne prennent pas toujours en compte les travaux de Bernard Mottez, et de Yves Delaporte qui démontrent l'aspect culturel, introduit par la langue des signes. Sylvain Kerbouc'h a également pointé cet aspect qui a été à l'origine du Réveil Sourd<sup>18</sup>, expliquant

---

<sup>17</sup> Richard ECKBERT, « Toward a theory of deaf ethnos : deafnicity — D/deaf », *Journal of Deaf Studies and deaf education*, n°15, 2010, pp 317-333.

<sup>18</sup> Sylvain KERBOUC'H, *Le Réveil Sourd, d'hier à aujourd'hui (1971-2006)*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Michel Wieviorka, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006, 592 p.



par là que l'attachement à la langue des signes est si fort qu'il a traversé un siècle de déni et de mépris.

Donc, tous ces débats démontrent la difficulté d'une position clairement objective quand il est question de s'intéresser à la communauté sourde, puisqu'elle se trouve au croisement de plusieurs visions antagonistes et difficilement conciliables. Dans ces débats, comment alors définir des critères clairs afin de démontrer l'existence, ou non, d'une communauté sourde ?

## **1.2. Quels critères ?**

Certains critères peuvent-ils nous permettre de définir, clairement, ce qu'est une communauté sourde ? Il n'y a pas de réel consensus théorique en ce qui concerne cette définition. De nombreux débats sont encore en cours, pour définir ce qu'est une communauté, ou une minorité<sup>19</sup>. Paddy Ladd explique<sup>20</sup> la difficulté de trouver un consensus pour définir une communauté :

*«But still a nagging voice holds us back. 'What exactly are Deaf communi- ties? What exactly are the salient facts of their existence? Individual hearing-impaired people, that we can comprehend. But communities? And Deaf nations?' Thus before we can begin the process of journeying in search of this mythical landscape called 'Deaf Culture', and the mythical inhabit- ants of 'Deafhood', we must first understand in which direction we must set out, and why all those millions of people walking around with hearing aids, some of them our own grandparents, are as far removed from the real- ities of Deaf community as Camelot is from Shangri La.»*

«Mais là une voix lancinante nous retient. «Que sont *exactement* les communautés sourdes? Que sont *exactement* les faits saillants de leur existence? Des personnes ayant une déficience auditive, que nous pouvons comprendre. Mais les communautés? Et les nations sourdes? » Ainsi, avant de commencer le processus de cheminement à la recherche de ce paysage mythique appelée «culture sourde», et les habitants mythiques de 'Deafhood', nous devons d'abord comprendre dans quelle direction nous devons partir, et pourquoi tous ces millions de gens qui se promènent avec les appareils auditifs, certains d'entre eux nos propres grands-parents, sont aussi éloignés des réalités de la communauté des sourds que Camelot l'est de Shangri La.»

Par conséquent, la surdité habituelle, celles des personnes devenues-sourdes, est assez distincte de celle de la communauté sourde dont le vécu, le parcours, et donc, comme l'a noté Ladd, les *faits*

---

<sup>19</sup> Bernard VOUTAT, René KNUESEL, « La question des minorités. Une perspective de sociologie politique. », *Politix*. Vol. 10, N°38. Deuxième trimestre 1997. pp. 136-149

<sup>20</sup> Paddy LADD, *Understanding Deaf Culture*, p. 32

*sailants de leur existence* sont très différents. La comparaison entre deux lieux mythiques issus de deux cultures différentes, celui de *Camelot* qui est d'origine celtique et de *Shangri La*, issu de la mythologie bouddhique, est une excellente comparaison de la distinction fondamentale qui existe du point de vue d'un Sourd, entre un sourd et un Sourd.

Or, qu'est-ce qui définit une communauté à la base? Loin de trouver un consensus parmi les anthropologues et les sociologues, on peut retenir des critères basiques qui permettent d'identifier la présence ou non d'une communauté dans le passé. En 1964, Charles Wagley et Marvin Harris, anthropologues américains, ont listé ces quelques critères basiques de ce qui peut définir une communauté<sup>21</sup> afin de comprendre la structure des sociétés tribales sud-américaines :

- ➔ Caractéristiques physiques ou culturelles
- ➔ Expérience d'une inégalité de traitement
- ➔ Pratique de l'endogamie
- ➔ Sentiment d'appartenance à un groupe
- ➔ L'adhésion non volontaire

Ces quelques points méritent une attention puisqu'ils permettent justement d'attester de l'existence ou non d'une communauté à un moment donné, et donc, d'avoir des éléments nécessaires pour pouvoir continuer plus en avant. D'autre part, le choix de ces critères, assez simples au premier abord, permet à un historien non formé à l'anthropologie de pouvoir ainsi confirmer ou infirmer, dans un premier temps, la présence des communautés, et dans ce cas, de la communauté sourde à la Belle Époque. Certes, il existe d'autres critères d'identification d'une communauté beaucoup plus poussés, plus précis, mais ils exigent une maîtrise d'analyse en anthropologie ce qui est loin d'être le cas actuellement avec la communauté sourde. Par conséquent, la grille Wagley-Harris est retenue dans ce cas pour pouvoir affirmer ou infirmer l'existence d'une communauté sourde à la Belle Époque, en France.

De la difficulté d'identifier une communauté sourde

En effet, en dépit de nombreuses études, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, il est loin d'être aisé de trouver ce qui peut permettre de définir ce qu'est une communauté sourde. En effet,

---

<sup>21</sup> Charles WAGLEY, Marvin HARRIS, *Minorities in the new world*, New York, Columbia University Press, 1958, 320 p.

les enjeux entourant ces études entraînent rapidement des crispations d'ordre idéologique, dues à l'opposition entre le regard médicalisé et le regard social et culturel. Cette opposition rend aléatoire toute possibilité de compréhension claire et objective de la présence d'une communauté sourde et des éléments qui ont conduit à son existence ou non.

Officiellement, pour la médecine, la surdité est un handicap et il existe des traitements pour pallier les effets de cet état. Mais, comme l'a clairement remarqué Harlan Lane, la surdité est un ensemble général qui n'éclaire en rien les caractéristiques des différentes surdités. Il n'y a rien de commun entre la surdité tardive d'une personne âgée, devenue sourde, et celle d'un enfant né sourd. Et encore plus dans le cas où l'enfant sourd est issu d'une famille de sourds. C'est pourquoi Harlan Lane insiste sur l'importance de la présence d'une ethnie sourde, afin de se démarquer du regard médicalisé de la surdité, et donc de sa distinction par rapport au mouvement des *Disability*:

*«Priorities of the disabilities rights movement include better medical care, rehabilitation services, and personal assistance services. Deaf people do not attach particular importance to any of these services and instead campaign for acceptance of their language and better more interpreters.»*

«Les priorités du mouvement des droits des handicapés comprend une meilleure protection médicale, des services de réhabilitation, et des services d'assistance personnalisés. Le peuple sourd n'attache pas d'importance particulière à tous ces services et fait plutôt campagne pour l'acceptation de sa langue et pour avoir plus d'interprètes.»<sup>22</sup>

Par conséquent, aux États-Unis, et au Royaume-Uni se développe toute une nouvelle réflexion qui a entraîné la naissance d'un nouveau terme : *Deafhood*. Ce terme, difficilement traduisible en français puisqu'il n'existe pas d'équivalent, peut signifier par le fait d'être Sourd, le sentiment d'appartenance, le typiquement sourd. Or, il s'oppose clairement au terme anglais *Deafness* (Surdité) qui va dans le sens de la déficience, du manque, d'un état physique inférieur.

Le concept de *Deafhood* insiste sur une inversion des valeurs concernant la surdité. Au lieu de la considérer comme une déficience, c'est la prendre comme un atout, ce que les Sourds anglo-saxons appellent le *Deaf Gain*, l'avantage sourd, et surtout, la fierté d'avoir une différence, le refus de la normalisation médicalisée. Mais, ce concept qui est en vogue aux États-Unis et au Royaume-Uni ne

---

<sup>22</sup> Harlan LANE, «Ethnicity, ethnics» p 305.

semble ne pas avoir trouvé un écho en France. En effet les travaux de Bernard Mottez ont démontré l'existence d'un sentiment d'appartenance déjà présent en France :

«C'est là, d'une part, *qu'on apprend à devenir un Sourd.*»<sup>23</sup>

Voici ce qu'a remarqué Mottez dans ce qui constitue la base de la vie de la communauté sourde. En effet, bien que la surdité soit un état physique, acquis ou inné, le fait d'être un Sourd passe obligatoirement par la fréquentation, non pas de ceux qui se considèrent comme handicapés, mais de ceux qui se disent Sourds, avec le grand «S». Le concept de *Pi-Sourd*<sup>24</sup> montre bien que le fait d'être sourd dépend fortement du vécu et de la culture reçue. Ainsi, le *Pi-Sourd* présente un regard culturel sur la spécificité sourde, alors que le regard médical ne le fait pas.

Or, le concept de *Deafhood*, aussi séduisant soit-il, n'est pas utilisable, en l'état en Histoire, par son aspect anachronique. En effet, ce concept s'est construit sur la notion d'opposition entre une communauté et la médecine. Cette opposition repose justement sur le phénomène de médicalisation croissante de l'éducation des enfants sourds dans la seconde moitié du XXe siècle. Bien que les médecins soient présents depuis Gaspard Itard (1774-1838) connu pour s'être occupé d'un enfant sauvage, Victor, et avoir mis en place les bases de l'oto-rhino-laryngologie, au sein des institutions de sourds-muets, c'est avec les progrès de l'orthophonie et de la technologie de l'amplification auditive que l'on assiste à des crispations croissantes de la part de la communauté sourde, plus particulièrement avec l'implant cochléaire. La crispation résulte du sentiment d'être en danger et de la crainte de voir la communauté disparaître du fait de l'absence de renouvellement de générations. Cette crainte a entraîné l'émergence du *Deaf Power* ou du *Deaf Pride*, à l'image des *Black Power*. Or, cette cristallisation est une caractéristique typique de la fin du XXe siècle, ce qui n'est pas transposable au début du XXe siècle, ou même au XIXe siècle. C'est pourquoi le concept de *Deafhood* est un concept qui est approprié à ce contexte particulier de crispation, de médicalisation de la surdité, et de la question de l'identité Sourde, sur l'influence du concept de défense postcoloniale des nations autochtones, le *postcolonial nationhood*.

---

<sup>23</sup> Bernard MOTTEZ in Andréa BENVENUTO *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, p 78.

<sup>24</sup> Il s'agit d'un essai de trouver un terme en français le concept de *deafhood*, le *Pi-sourd* est l'abréviation du typiquement sourd, et donc, de ce qui est caractéristique à la communauté, de ce qui la constitue, par rapport à l'idée de l'handicap auditif.

## La question du concept de *Deafhood* en Histoire

Néanmoins, le *Pi-Sourd* nécessite que l'on soit effectivement sourd pour comprendre ce que peut vivre un Sourd. D'où la question qui est soulevée à propos des enfants entendants de parents sourds. Ces personnes, bien qu'entendantes, peuvent revendiquer le fait d'avoir une culture sourde qui est distincte du *Pi-Sourd*. C'est pourquoi la culture sourde peut se transmettre entre générations et englobe par conséquent les Sourds et leurs proches, plus ou moins influencés par cette culture. Pour l'anthropologue Edward Tylor, la définition d'une culture, c'est :

« Un ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes ainsi que toute disposition ou usage acquis par l'homme vivant en société. »<sup>25</sup>

Cela rejoint la position de Bernard Mottez :

«[...] une manière spécifique de sentir, de voir le monde, d'organiser sa vie et ses rapports aux autres et à l'environnement que partagent les membres d'un groupe en raison d'une condition sociale commune. »<sup>26</sup>

Par conséquent, dans notre cas, on peut voir la présence d'une culture dite sourde, au même titre que les autres cultures. Sauf qu'elle s'est structurée en fonction de ses rapports avec la société dite entendante :

« Si la conscience d'une distinction entre deux identités, l'une sourde et l'autre entendante, c'est-à-dire deux mondes aux « us et coutumes » différents, est présente depuis plus d'un siècle, l'expression « culture sourde » émerge à une époque particulière et est utilisée par des acteurs définis »<sup>27</sup>.

Or, le regard sur la culture sourde, entre les deux côtés de l'Océan Atlantique diffère. Pour les Sourds américains, il s'agit d'un élément qui englobe la personne dans son ensemble, alors qu'en France, on définit la culture, au sein de la communauté sourde, comme un élément personnel, qui fait la personne. Cela se reflète dans la langue des signes.

---

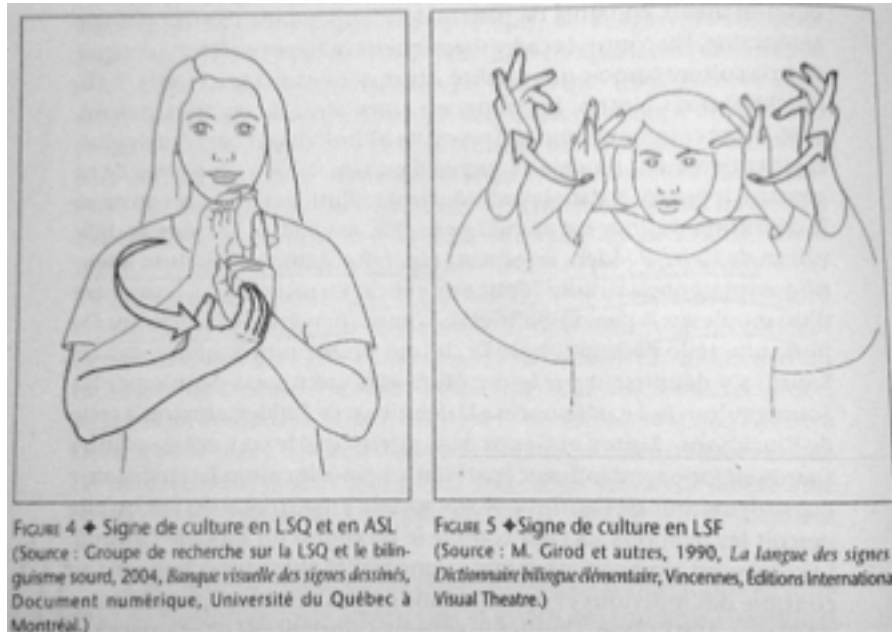
<sup>25</sup> Edward TYLOR, *Primitive culture. Researches into the development of mythology, philosophy, religion art and custom*, Londres, Murray, 1871 in Nathalie LACHANCE, *Territoire, transmission et culture sourde : perspectives historiques et réalités contemporaines*, Québec; Presses de l'Université Laval, 2007, p. 2.

<sup>26</sup> Bernard MOTTEZ, *Les Sourds existent-ils ?*, Op. Cit. p 351

<sup>27</sup> Nathalie LACHANCE, Op. Cit p. 4

**Illustration I.1** : Le signe « Culture »

Source : N. Lachance, *Territoire, transmission et culture sourde...*, p 9.  
à gauche, le signe québécois et américain et à droite, le signe français.



Cette conception de la culture donne une grille d'analyse sur la définition d'une communauté légèrement distincte, et par conséquent, les analyses faites sur la communauté sourde américaine des années 1990-2000 sont très difficilement transposables pour la communauté sourde française de la même période, du fait des conditions sociales et culturelles très différentes. Tout d'abord, par la facilité d'accès aux services, par l'accessibilité, aux États-Unis, d'où l'impression que ce pays semble être un paradis social pour les sourds français. En effet, pour les Sourds français, les États-Unis représentent le modèle de l'accessibilité sociale, avec une présence massive d'interprètes, de services de relais téléphoniques, financés non pas par les sourds, mais par tout le monde à travers une taxe spécifique de quelques centimes sur les communications téléphoniques.

Il est intéressant de faire remarquer que le Réveil Sourd, en France, s'est fait suite aux visites des délégués Sourds français organisées par Bernard Mottez entre 1977 et 1979 à l'Université Gallaudet de Washington, aux États-Unis. En effet, frappés par tant de facilités dans la vie sociale des Sourds américains, les Sourds français prennent nettement conscience du contraste avec la vie sociale française : absence d'interprètes, pas de sous-titrages, difficultés sociales et professionnelles, dénigrement de la langue des signes.

Le poids de l'Histoire a imprimé sa marque sur les deux communautés, les faisant fortement diverger. Effectivement, l'impact de l'exclusion de la langue des signes dans les écoles de sourds, proposée lors du congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets, organisé à Milan en septembre 1880, et adoptée en France dès 1881-1882, est beaucoup plus dilué aux États-Unis où le choix repose plus sur les écoles qui peuvent toujours continuer à enseigner la langue des signes, alors qu'en France, les écoles voulant continuer à utiliser la méthode traditionnelle se voient souvent forcées de changer ou de fermer.

Il est vrai qu'aux États-Unis, l'éducation orale a failli cependant évincer la méthode traditionnelle au cours du XXe siècle, et l'influence de Graham Alexander Bell a entraîné une campagne de stérilisation des personnes sourdes<sup>28</sup>, campagne qui a inspiré le régime nazi, entre 1933 et 1945 pour stériliser à son tour plus de 40 000 personnes sourdes, et ceci dans l'objectif d'empêcher le développement des familles sourdes<sup>29</sup>.

L'impact de la réforme de Milan a donc été différemment ressentie du fait des divergences sociales, culturelles, mais également sur les choix des actions associatives sourdes tout au long du XXe siècle. Ces choix ont clairement influencé les analyses des chercheurs des deux côtés de l'océan. Cela peut expliquer pourquoi les analyses d'Harlan Lane sur l'ethnie sourde peuvent sembler surprenantes pour la France.

Les travaux du Britannique Paddy Ladd pourraient convenir dans la compréhension de cette spécificité. Effectivement, l'histoire de la communauté Sourde anglaise présente un aspect relativement proche de celle de la France, une interdiction généralisée de l'usage de la langue des signes dans les écoles des îles britanniques durant la même période<sup>30</sup>. Mais, la limite de la théorie du *Deafhood* de Ladd repose sur une analyse des oppositions entre la communauté sourde et la vision médicalisée de la surdité. Le *Deafhood*, c'est justement le droit à la différence, et le droit à se constituer comme une communauté, et au final de rejeter le postulat médical qui généralise la surdité comme un état physique : ne pas ou mal entendre.

---

<sup>28</sup> Harlan LANE, « Do deaf people have a disability ? », in Dirksen L. BAUMAN, *Open your eyes : Deaf Studies Talking*, Washington, Gallaudet University Press, 2008, p. 286

<sup>29</sup> Donna F. RYAN, « Deaf People in Hitler's Europe: Conducting Oral History Interviews With Deaf Holocaust Survivors », *The Public Historian*, Vol. 27, No. 2 (Spring 2005), pp. 43-52

<sup>30</sup> Une analyse d'un film de promotion oraliste a été effectuée dans un carnet de recherches *Analyse du film «Triumph over Deafness»* <http://noetomalalie.hypotheses.org/60> (lien vérifié le 25 juin 2014)

*Deafhood*, c'est le fait que cet état physique, on l'a remarqué plus tôt, n'est pas généralisable, et que l'usage d'une langue spécifique fait apparaître une nouvelle caractéristique culturelle : une communauté sourde qui n'est pas qu'un simple regroupement de personnes ayant des intérêts communs. La principale difficulté de l'utilisation de la grille de lecture du *Deafhood* en Histoire, c'est justement son opposition constante vis-à-vis de la position médicale qui est une spécificité de la pensée militante sourde depuis la seconde moitié du XXe siècle.

Comment alors, dans ce cas, utiliser cette grille de pensée pour pouvoir définir une communauté des temps passés, et dans notre cas, celle de la Belle Époque, antérieure d'un siècle, dont le contexte est justement celui d'une émergence de la médicalisation de la surdité ? L'argumentaire des militants sourds des périodes antérieures aux années 1920 est orienté sur la question de la place de la langue des signes et de l'égalité sociale du Sourd, alors que celui du XXIe siècle est particulièrement porté sur la question de l'intégrité physique et de la liberté de choix, dans un contexte où l'implant cochléaire entraîne des débats fortement polémiques, entre la communauté sourde et les médecins, mais également entre les Sourds eux-mêmes.

Il existe certes des débats et des discussions entre les Sourds et les médecins à l'image de la réponse de Ferdinand Berthier au médecin Gaspard Itard, en 1852<sup>31</sup>. Mais, fondamentalement, le combat des militants Sourds du XIXe siècle tourne principalement sur la préservation et de la diffusion de la langue des signes, alors que ceux des années postérieures à 1970 se concentrent sur le droit à la différence physique, et même à l'intégrité physique, face au développement de l'implantation cochléaire.

Par conséquent, le choix des critères de Wagley et d'Harris semble plus que pertinent, puisqu'ils prennent des caractéristiques les plus communes aux différentes communautés et minorités culturelles. Comme les deux chercheurs se sont particulièrement intéressés aux tribus de la jungle amazonienne, et aux groupements culturels d'Amérique latine, il est pertinent de prendre en compte les caractéristiques d'une communauté dite « première », afin d'observer les éléments constituant une communauté, avant qu'ils deviennent plus complexes. Avec ces éléments remarqués par Wagley

---

<sup>31</sup> Ferdinand BERTHIER, *Sur l'Opinion de feu le docteur Itard, Médecin en chef de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, relatif aux facultés intellectuelles des Sourds-Muets, réfutation présentée à l'Académie de médecine et des Sciences*, Paris, Michel Levy frères, 1852, 108 p.



et Harris qui constituent, en reprenant un terme de la biologie, les « briques élémentaires » de la communauté, on peut ainsi comprendre ce qui constitue une communauté, et par extension, une communauté sourde.

En effet, bien que les recherches linguistiques sur la langue des signes ne s'y soient guère aventurées, il est fortement probable que la langue des signes française actuelle soit la fille d'une langue qui s'est développée à Paris, au cours des XVe-XVIIIe siècles, et qui s'est enrichie d'apports de signes monastiques<sup>32</sup>, et de la dactylologie au cours des XVIIIe et XIXe siècle, avant de connaître un fort repli entre 1880 et 1980, sur le coup d'une stigmatisation consécutive à l'adoption d'une éducation exclusivement orale. La langue des signes française a été une langue-mère pour de nombreuses langues des signes locales et nationales : American Sign Language (dès 1817), Langue des signes italienne (début XIXe siècle), Langue des signes brésilienne (mi-XIXe siècle), Langue des signes mexicaine (mi-XIXe siècle) pour n'en citer que quelques-unes<sup>33</sup>.

Ainsi, les caractéristiques définies par Wagley et Harris, restant en dehors des débats qui parcourent la communauté sourde, peuvent apporter une analyse distanciée au possible, afin, comme on l'a noté plus haut, de pouvoir mettre en place une grille de reconnaissance de la présence ou non des communautés sourdes dans les temps historiques. Le principal enjeu de cette grille d'analyse est de comprendre les origines des communautés et le processus de leur émergence. Ce processus est-il applicable dans le cas de la communauté sourde française, et plus particulièrement celle de Paris, où tout laisse à penser que le groupe constitué autour de la petite école de l'abbé de l'Epée, fondée vers 1760 aurait été à l'origine de l'actuelle communauté ?

Des archives historiques, et plus particulièrement le témoignage du Sourd Pierre Desloges dans son *Observations d'un sourd et muet*, écrit en 1779, démontre une existence de la communauté sourde, antérieure à la fondation de l'école de l'abbé de l'Epée. Une phrase de Desloges démontre la nécessité de disposer d'une grille de lecture pouvant identifier l'existence d'une communauté sourde :

---

<sup>32</sup> Les Signes Monastiques sont tout un système de codes gestuels ayant en cours au sein des couvents et des monastères depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle, où la règle bénédictine du Silence est appliquée. Il semblerait que ce système de gestes ait été également utilisé dans l'éducation des enfants sourds avant le milieu du XVIIIe siècle. (*Gestes de moines, regards de sourds*, de Aude de SAINT-LOUP, Siloe, 1997.)

<sup>33</sup> David F. ARMSTRONG, Sherman WILCOX, « Origins of Sign languages » in, Marc MARSCHARK, Patricia Elizabeth SPENCER, *The Oxford of Deaf Studies, Language and Education*, Vol.1, New York, Oxford University Press, 2010, pp. 323-335

« Ce n'est donc pas Monsieur l'abbé de l'Epée qui a créé et inventé ce langage ; tout au contraire, il l'a appris des sourds et muets »<sup>34</sup>.

Cette phrase suggère sa présence, antérieurement à l'école de l'abbé de l'Epée. Or, comment la reconnaître ? Comment établir une grille de lecture afin de pouvoir démontrer de son existence ? Les critères de Wagley-Harris semblent pouvoir apporter une nouvelle analyse, voire un nouvel éclairage dans la recherche historique sur les sourds, et donc de mieux comprendre les origines des différentes communautés.

### **1.3 Les critères de la communauté sourde française**

Dans notre situation, on se concentre exclusivement sur la communauté sourde française dont les origines restent encore à définir, bien que des indices fassent penser à une ancienneté plus grande que celle que l'on envisage actuellement. Avec les cinq points de la grille de lecture Wagley-Harris, on dispose de ce qui est nécessaire pour reconnaître l'existence d'une communauté sourde.

#### **Caractéristiques physiques ou culturelles**

En ce qui concerne les caractéristiques physiques, on pense rapidement à la surdité qui est la première caractéristique de la communauté qui est justement basée sur la principale différence physique de la communauté par rapport à la société française :

« En dehors des perceptions axées sur le handicap ou la perte, la définition de la culture sourde repose beaucoup sur son opposition à la culture «entendante», ce qui est très intéressant car la notion de culture entendante n'a de sens que dans la mesure où nous avons une culture sourde. »<sup>35</sup>

Or, le fait que des personnes se regroupent autour d'une caractéristique commune ne suffit pas à la définir comme une communauté. Voici pourquoi :

---

<sup>34</sup> Pierre DESLOGES, *Observations d'un sourd et muet*, Paris, B. Morin, 1779, p. 26.

<sup>35</sup> Nathalie LACHANCE, *Territoire, transmission et culture sourde*, p. 178.

« Que l'on s'entende bien : les Sourds ne sont pas un simple groupe de personnes liées par un stigmate commun. Ils forment une collectivité porteuse de valeurs culturelles et identitaires. »<sup>36</sup>

Par valeurs culturelles, on comprend la place de la langue des signes dans la vie de la communauté car, c'est elle qui définit clairement la culture d'une communauté sourde, ce qui la caractérise. Mais, pas seulement, puisqu'il existe toute une littérature en ce qui concerne le regard des Sourds envers la société entendante. Ce regard est surtout un regard de la différence, et non pas d'infériorité physique, teinté de pitié envers les entendants qui sont vus comme des êtres perdus dans un monde spécifique.

Delaporte a remarqué ce regard de pitié envers les entendants dans son ouvrage, *Les Sourds, c'est comme ça*. Il cite ce qui est présenté dans un film documentaire, *Le pays des sourds* :

« Chez nous, on est sourd depuis cinq générations. Mes parents sont sourds, mes sœurs sont sourdes, mes grands-parents sont sourds, mes oncles et tantes sont sourds. Mon oncle a épousé une femme dont toute la famille est sourde. Leurs enfants sont sourds. Mais une de mes tantes a un enfant entendant. Le pauvre ! »<sup>37</sup>

Ainsi, le fait de présenter l'unique membre entendant d'une famille sourde avec pitié, comme si l'on avait de la peine pour lui, est un élément d'inversion des valeurs basée sur la différence physique invisible, l'audition. Cette volonté de se présenter comme normaux, et de faire que les entendants ne le soient pas est un élément qui est à la fois une caractéristique physique et culturelle. Ce qui peut paraître surprenant au premier abord peut se comprendre puisque naître dans une famille de sourds depuis plusieurs générations fait évoluer le regard de la normalité de l'intérieur vers l'extérieur. On perçoit les autres, les entendants comme des êtres différents, voire perdus dans le monde Sourd. Et, d'autre part, cette perception n'est en aucun cas une caractéristique propre au XXe siècle, puisque l'on retrouve la retrouve au XIXe siècle avec cet extrait du texte d'un enseignant sourd, Claude Richardin, texte que l'on qualifie comme le premier connu du genre à présenter une utopie sourde :

« Vous qui parlez et entendez, vous ne voudriez certainement pas entrer chez le peuple sourd-muet ; vous y seriez embarrassé comme nous le sommes parmi vous ; vous y

---

<sup>36</sup> Fabrice BERTIN. *Les sourds : une minorité invisible*, Paris, Autrement, 2010, p. 10.

<sup>37</sup> Nicolas PHILIBERT, *Le pays des Sourds*, Les films d'ici, 1992, 99 minutes, in Yves DELAPORTE, *Les Sourds, c'est comme ça*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2002, p. 61.

seriez montré du doigt. Un sourd-muet dirait en vous voyant entrer : voilà un étranger parlant. En entrant chez lui, vous lui diriez : je parle et j'entends, comme nous disons souvent : je suis sourd-muet. Vous seriez obligé de parler par gestes à des sourds-muets qui ne savent pas lire, comme nous le sommes de nous expliquer par le même moyen avec des personnes parlantes et ignorantes. »<sup>38</sup>

Cet extrait, qui date de 1834, l'année de l'émergence du mouvement associatif sourd initié par Ferdinand Berthier, qui a conduit à la fondation de la première société sourde, en 1836, la *Société Centrale des Sourds-Muets*, montre bien le regard sourd ne se repose pas sur le handicap, mais sur la différence d'être. Mottez l'explique :

« La culture sourde se caractérise d'abord par une certaine façon d'utiliser son corps. Parler à ce propos de culture, implique d'une part qu'il ne suffit pas d'être sourd pour l'utiliser de la sorte. Ne pas entendre conduit évidemment à faire avec son corps de façon différente que si on entendait [...] Parler à ce propos de culture, implique d'autre part qu'un entendant, bien qu'entendant, doit pouvoir, en tout cas dans ses rapports avec les Sourds, expérimenter dans une certaine mesure cet usage du corps. »<sup>39</sup>

Ainsi, cette différence de perception, et de relation avec le corps ne repose pas sur l'obligation d'être sourd, ni même sur le degré de l'audition. Dans ce cas, on pense rapidement aux Enfants Entendants de Parents Sourds qui ont hérité de cette perception du monde particulière. Ces enfants que l'on désignera par l'acronyme EEPS<sup>40</sup> disposent d'une place spécifique au sein de la communauté sourde qui a fortement variée tout au long de l'histoire. Leur place et leur rôle n'ont jamais été ni étudiés, ni vraiment analysés jusqu'à présent. Or, comprendre leur place au sein de la communauté permet justement de mieux appréhender ce qui caractérise la communauté sourde en ce qui concerne les spécificités physiques et culturelles. Les EEPS sont également dépositaires d'une spécificité culturelle centrée, non pas sur le degré d'audition, mais bel et bien sur une langue spécifique, la langue des signes qui en fait une différence culturelle, tout en ayant une différence fondamentale, celle de ne pas avoir vécu spécifiquement sourd, n'étant pas nés sourds.

Cette différence doit être prise en compte, du fait que la surdit  n'est pas le seul d nominateur pour d signer une communaut  sourde, mais que le principal est bel et bien la langue des signes. Avec

---

<sup>38</sup> Claude-Joseph RICHARDIN, *R flexions et citations sur l' tat moral des sourds-muets sans instruction*, Paris, Hachette, 1834, p. 57.

<sup>39</sup> Bernard MOTTEZ, *Les Sourds existent-ils ?* p. 153.

<sup>40</sup> A l'origine, c'est l'acronyme CODA (Children of Deaf Adults), d velopp  aux Etats-Unis, qui est utilis , jusqu'  ce qu'un acronyme en fran ais fasse son apparition dans les ann es 2010.

cette précision, on comprend ainsi que la communauté sourde n'est pas uniquement composée de personnes sourdes, on voit là l'importance de la distinction, et cela répond à certaines situations particulières, comme celle de Martha's Vineyard qui peut être considérée comme une communauté sourde, à ce titre, et par conséquent de faire la différence entre une personne atteinte de la surdité, et un Sourd.

Certes, à la base, la communauté sourde comporte une spécificité physique, la surdité, qui est vue non pas comme un handicap ou une infirmité, mais comme une différence physique, au même titre que celle utilisée par Harlan Lane dans son exemple des Pygmées d'Afrique Centrale qui sont vus comme des êtres de petite taille, et donc anormaux pour les villageois Bantous. Or, l'inverse, dans cet exemple, existe également puisque les Bantous sont perçus comme des individus particulièrement lourds et peu adroits dans la marche à travers de la jungle<sup>41</sup>.

Cette différence de perception est cependant, pour Lane, un échec de la compréhension des différences mutuelles, puisque chacun voit le monde en fonction de ce qu'il comprend au niveau des interactions avec la culture, l'environnement<sup>42</sup>. Cet échec de compréhension mutuelle rend difficile la place des EEPS, puisqu'ils sont justement au milieu de cette -incompréhension. Par conséquent, la particularité de la place des EEPS dépend également de la perception des parents sourds sur leurs enfants entendants, ce qui conduit à une grande diversité de situations, de vécus et une caractéristique commune : l'usage particulier du corps. D'autre part, le décalage de la perception sur la surdité entraîne un autre élément qui constitue une des caractéristiques d'une communauté : le vécu de l'inégalité de traitement.

### **L'expérience d'une inégalité de traitement**

Le fait d'avoir vécu une expérience de l'inégalité commune, ou de la discrimination, permet de réunir les personnes l'ayant vécu. Sur ce point, on rejoint les *Disability Studies*, où justement, l'inégalité repose sur la surdité et des préjugés l'entourant.

Or, les travaux de Bernard Mottez nuancent cette analyse puisque l'expérience de l'inégalité différencie le fait d'être sourd ou Sourd. Dans le premier cas, il s'agit d'une situation ressentie

---

<sup>41</sup> Harlan LANE, « Ethnicity, ethnicity », p. 295.

<sup>42</sup> *Ibid*, p. 295.

isolément où l'on se définit plus comme un devenu-sourd, un malentendant, alors que dans l'autre, c'est une expérience vécue en commun et pour la plupart dès leur naissance. Le regard sur le handicap diverge fortement entre le devenu-sourd qui ressent fortement la perte de l'audition, alors que pour le Sourd, c'est plus un sentiment de différence, puisqu'il ne ressent pas la perte. On trouve là une des variantes du fameux dicton disant qu'il est impossible de regretter quelque chose que l'on n'a jamais eu. « Celui qui n'a jamais entendu ne peut regretter la perte de l'audition »... sauf si l'on lui rappelle sans cesse qu'entendre serait la clé d'une meilleure vie sociale.

Par conséquent, la différence se retrouve aussi dans ce regard, où le devenu-sourd essaie de retrouver la place qu'il occupait avant de ne plus entendre, alors que le Sourd, lui, cherche à trouver une place qui puisse accepter sa différence. Il existe de nombreuses sources textuelles sur l'inégalité de traitement : les inégalités sociales, l'injustice au travail et les difficultés de la vie, spécifiques à la situation de la surdité.

L'incompréhension de la société va en s'accroissant, car la confusion entre le sourd et le Sourd est amplifiée par le discours médical qui généralise, tout en ne reconnaissant pas l'existence d'une communauté sourde, la surdité comme une défaillance de l'audition, facilement soignée grâce à la chirurgie. Or, ce discours médical, loin de permettre une égalité sociale, semble entraîner une exclusion croissante pour ceux qui rejettent ce traitement. Les débats sur le dépistage précoce de la surdité, en France, entre novembre 2012 et mai 2013 illustrent ce total malentendu entre le discours médical sur l'importance du soin précoce, et le discours Sourd qui insiste sur la nécessité d'une solidarité entre les générations afin de limiter les difficultés inhérentes à la surdité, et donc, à la transmission du savoir, du vécu sourd envers les plus jeunes, afin de leur permettre d'avoir une vie plus aisée, plus orientée sur la vie sociale, et non plus sur le soin, le traitement. Or, on retrouve déjà ce discours sur la vie sociale, sur l'importance de la solidarité dans les discours des militants sourds de la Belle Époque même si cette expérience a été plus exprimée après cette période qu'antérieurement.

La pression croissante du discours médical est perçue comme une forme d'oppression, que certains militants, et même universitaires, désignent sous le terme d'*Audisme*<sup>43</sup>. Ce terme définit une sorte d'idéologie centrée sur le fait qu'entendre est la seule et unique solution pour l'insertion sociale des

---

<sup>43</sup> Tom HUMPHRIES, *Communicating across cultures (deaf-hearing) and language learning*, Cincinnati, Union Institute and University, 1977, 200 p.

sourds, et que tous les moyens sont bons pour y parvenir, et par conséquent de considérer cette volonté Sourde de se considérer comme différent, une déviance à corriger. De nombreux auteurs considèrent que l'*Audisme* est l'une des causes du retard de l'accessibilité sociale des Sourds, et par conséquent, que c'est une discrimination sur la base de l'audition. Ce sujet a donné lieu à une production littéraire abondante aux États-Unis, et conduit à une certaine forme de militantisme contre cette discrimination.

Il prend ainsi une certaine ampleur dans la plupart des communautés sourdes et cristallise le ressentiment des militants sourds envers le discours médical sur les performances des dernières solutions technologiques contre la surdité. On assiste, face à cette expérience de l'inégalité, une nouvelle forme de pensée, au sein de la communauté, comme contre-courant de l'*Audisme*, le *Surdisme*, mouvement artistique lancé en 2009 par un artiste Sourd, Arnaud Balard<sup>44</sup>, qui rejoint toute une réflexion entourant le *Deafhood*, en faisant représenter visuellement, au travers des créations artistiques, et des représentations comme un drapeau incarnant le « monde Sourd ».

On observe qu'il existe tout un débat sur ces deux aspects au sein de la communauté sourde. Ce débat n'est pas encore analysé par les universitaires mais comporte des arguments intéressants, avec des germes de réflexion qui vont bien au-delà de la simple discrimination sur un handicap ou de la différence culturelle, puisqu'il touche la notion de l'identité de la personne, et la construction de cette identité en fonction du contexte. Ce débat, qui est encore en cours, semble cristalliser davantage un ressentiment déjà présent, plus particulièrement en France et en Europe où une toute nouvelle technologie de traitement de la surdité, l'implant cochléaire, est souvent présenté comme une solution miracle. Or, les militants sourds n'hésitent plus à utiliser les termes de « Révolution Sourde », « génocide »<sup>45</sup>, « purification culturelle » envers cette technologie. On voit là une confrontation totale et forte de deux notions antagonistes sur la surdité. Bien que ces termes soient choquants, ils s'inscrivent pleinement dans un processus de développement d'une certaine pensée Sourde, depuis la période du Réveil Sourd (1975-1995) qui considère comme un droit à part entière le refus du traitement médical et du soin, et brandit, dans ce cas, comme une fierté sa différence, basée sur l'absence d'audition.

---

<sup>44</sup> Arnaud BALARD, *Le Surdisme*, Bruxelles, à compte d'auteur, 2009, 20 p.

<sup>45</sup> Tove SKUTNABB-KANGAS, *Linguistic genocide and the Deaf*, s.d., 17p. [http://www.deafzone.ch/file/file\\_pool/action/download/file\\_id/1379](http://www.deafzone.ch/file/file_pool/action/download/file_id/1379) (Lien consulté le 25 juin 2014)

Sous l'influence de la technologie (films parlants, téléphone), la société évolue et l'accessibilité des sourds devient plus difficile. La confrontation de l'inégalité de traitement amène l'émergence de la *Deafhood*, et la conscience croissante de former une communauté par la même expérience de l'inégalité. Mais, avant ces changements technologiques, qu'est-ce que cette expérience d'inégalité au XXe siècle ? Au cours de ce siècle, le vécu de l'inégalité repose sur la présence du téléphone qui s'est rapidement implanté dans la société, où il est devenu incontournable dans les démarches administratives, ou tout simplement pour prendre un rendez-vous avec le médecin. Or, pour un sourd, le téléphone représente le symbole par excellence de cette inégalité où tout semble être mis en œuvre pour son exclusion sociale. Par conséquent, le discours médical s'est adapté à la question de l'usage du téléphone, et ainsi, pour les militants sourds, le téléphone devient de plus en plus un instrument de leur oppression sociale et médicale. Dès lors, le concept de *Deafhood* peut entrer en compte, puisqu'il se fonde, on l'a vu, sur cette opposition frontale entre deux discours sur la surdité : médicale et sociale.

Le refus de la part de la société de reconnaître leur existence semble être vécu par ces Sourds comme une expérience commune de l'inégalité de traitement, puisque à compétences égales, l'entendant est plus favorisé que le sourd. Ce point est encore valable de nos jours, mais est également très teinté du discours médical, puisque le traitement permettrait de faire disparaître, par le soin, cette distinction, ce que contestent les militants sourds actuels.

Néanmoins, la question de la discrimination ne suffit pas pour définir une communauté. En effet, on peut supposer que les conditions qui feraient disparaître les discriminations pourraient entraîner la fin de toute cette pensée. Et par conséquent, la communauté, dans ces conditions, continuerait-elle à exister ? C'est pourquoi ce point, pris isolément, ne suffit pas à définir l'existence d'une communauté. On comprend pourquoi le point suivant apporte une précision dans les critères d'identification d'une communauté : l'endogamie.

### **La pratique de l'endogamie**

L'endogamie est l'une des caractéristiques les plus communes des communautés sourdes. En effet, l'union entre membres d'une même communauté permet de préserver de ce qui constitue une communauté, alors que les unions exogamiques tendent à diluer ces caractéristiques. De nombreuses recherches sur le mariage endogamique ont prouvé un souci de préserver la différence de la minorité par rapport à la majorité. Marco Van Leeuwen et Ineke Maas ont montré que les



enjeux sociaux, économiques et culturels entrent en compte dans le choix du conjoint. Les différentes études réunies au sein de *International Review of social history*<sup>46</sup> de 2006 mettent en perspective ces enjeux qui rejoignent les raisons évoquées par de nombreux Sourds sur le mariage. Ce type de mariage semble avoir été particulièrement présent au sein de la communauté sourde, où les couples de sourds représente la norme, et les couples de sourds-entendants l'exception :

« Il faut d'abord noter que l'endogamie est généralement la règle. Le couple mixte constitue plutôt l'exception et l'on s'accorde à le dire peu stable. »<sup>47</sup>

Le fait qu'il existe clairement un mariage endogamique chez les Sourds démontre bien qu'il y ait un souci de préserver l'intégrité culturelle de la communauté, face à une situation sociale difficile, où un sourd isolé se serait trouvé noyé au milieu d'une mer d'entendants. La volonté d'éviter à tout prix cet isolement amène les associations à organiser régulièrement des banquets, des bals, mais également des rencontres sportives qui sont l'occasion pour les couples de se former, hors du contrôle parental. C'est l'occasion pour le Sourd de se créer un univers où c'est sa norme qui est en vigueur, et non pas celle de la société<sup>48</sup>

« En établissant sa propre famille, l'individu sourd crée un environnement dans lequel la surdité est la norme plutôt que l'exception »<sup>49</sup>.

En effet, le mariage entre sourds répond à un souci de soutien mutuel entre personnes de même situation, et donc de même vécu. Ces mariages concernent également les enfants nés de parents sourds, et ainsi, il est nécessaire de réfléchir à la question de l'appartenance à un groupe qui doit être réservé aux sourds (porteurs d'un handicap) ou alors aux Sourds (membres d'une communauté, quelque soit leur degré d'audition).

On remarque dans l'ensemble des mariages endogamiques au sein de la communauté sourde que le premier critère est le fait d'utiliser la langue des signes, et que l'audition passe au second plan, plus particulièrement dans les couples Sourd(e)-EEPS. D'autre part, la présence des enfants entendants

---

<sup>46</sup> Marco VAN LEEUWEN, Ineke MAAS, Andrew MILES, « Marriage choices and class boundaries : social endogamy in history », *International Review of social history Supplements*, Vol. 13, Cambridge University Press, 2006, 295 p.

<sup>47</sup> Bernard MOTTEZ, *Les Sourds existent-ils ?* p. 303.

<sup>48</sup> Colette DUBUISSON, Christiane GRIMARD, *La surdité vue de près*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 178.

<sup>49</sup> Gaylene BECKER, in DUBUISSON, *La surdité vue de près*, p. 178.

nés d'un couple de Sourds s'inscrit dans cette tendance, ce qui montre une nouvelle fois l'importance centrale de la langue des signes au sein de la communauté sourde, comme jalon d'une culture centrée autour du Silence et du regard. On assiste, après une éclipse durant le XXe siècle, à un retour de mariage entre sourds et EEPS<sup>50</sup>. Ces mariages sont intéressants d'un point de vue anthropologique puisqu'ils ne sont pas définis sur la base d'un handicap mutuel, mais bel et bien sur la base d'une culture commune. Cette culture commune, née à l'origine d'un handicap auditif, s'est développée en rapport avec la langue de signes. L'usage d'une langue spécifique par les EEPS entraîne un sentiment d'appartenance à un groupe, et donc, permet à des mariages entre personnes qui font partie d'une même communauté.

D'autre part, les familles sourdes, depuis des générations, exercent une forte fascination au sein de la communauté, par leur enracinement dans le passé historique de cette communauté. Elles semblent représenter la mémoire, et le jalon temporel. Delaporte fait remarquer que ces familles représentent une sorte d'aristocratie au sein de la communauté, qui sont les « seules garantes d'une cohérence culturelle, les savoirs s'accroissent au fil des générations »<sup>51</sup> dans ces lignées.

Par « savoirs », c'est la manière de vivre typiquement sourd, le fait de vivre en étant sourd, et de s'inscrire au sein d'un réseau particulièrement complexe de connaissances, de familles, d'associations, et de relations. Ces familles représentent une sorte de pivot, pour la communauté, et semblent avoir eu un grand rôle dans la transmission de la langue des signes française, à une époque où cette langue a été bannie des écoles, et permettent de maintenir un lien ténu entre les écoles et la communauté.

« C'est des familles sourdes qu'est issue une partie (mais une partie seulement) des élites, que l'on retrouve aux postes de responsabilités des associations. Ce sont parfois des militants revendicatifs, car ils ont vécu comme une blessure jamais cicatrisée l'entrée dans les instituts spécialisés, où leur langue maternelle leur a été interdite »<sup>52</sup>.

On prend ainsi conscience du rôle de ces familles dans les débats autour de la notion de l'identité sourde, plus particulièrement aux États-Unis où l'on retrouve les familles sourdes les plus anciennes

---

<sup>50</sup> Il n'existe pas d'études à l'heure actuelle sur ce type de mariages. Il s'agit plus d'un constat recueilli auprès des membres de la communauté, des lectures dans la presse sourde, et non pas d'une étude complète sur le long terme qui permettrait d'apporter une nouvelle réflexion sur le mariage sourd au XXe siècle.

<sup>51</sup> Yves DELAPORTE, *Les Sourds, c'est comme ça*, p. 172.

<sup>52</sup> *Ibid*, p. 172.

connues au monde. Elles remonteraient à l'époque de la communauté sourde de Martha Vineyard, au XVIIIe siècle dont Harlan Lane a constitué les arbres généalogiques sur une dizaine de générations<sup>53</sup> ! Ces familles ont introduit une nouvelle cérémonie, dans ce pays surtout, une fête de la naissance d'un enfant sourd. La fierté d'être sourd y est donc particulièrement forte, d'où la remarque de Delaporte sur la provenance familiale de certains militants sourds.

Avec l'exemple de la tribu bédouine Al-Sayyid, l'endogamie peut également conduire à l'apparition d'une langue des signes. Dans ce cas, on se pose la question de savoir si c'est la langue des signes qui a conduit l'usage de l'endogamie, ou si c'est plutôt l'inverse ? C'est la question de l'œuf ou de la poule qui se pose dans ce cas. Les premiers mariages connus entre sourds semblent survenir autour de la première moitié du XIXe siècle, avec le couple Clémaron<sup>54</sup>, résidant dans la ville de Moulins<sup>55</sup>.

Une analyse des périodes antérieures laissent indiquer qu'il y a eu de nombreuses dispositions juridiques, plus particulièrement celles qui ont été prises par le pape Innocent III (1160-1216) en faveur des sourds<sup>56</sup>. Ce pape, connu pour avoir été à l'origine de l'officialisation définitive du célibat des prêtres et de la croisade contre les Cathares, aurait été également à l'origine de la possibilité d'utiliser la langue des signes<sup>57</sup> pour recueillir les propos des sourds-muets. Par conséquent, le fait d'accepter que les sourds s'expriment par signes lors des mariages, mais également lors des processions religieuses semble avoir été à l'origine de deux phénomènes encore profondément méconnus : les moines sourds, et le mariage sourd. Tout ceci reste encore à l'état d'hypothèse, appuyé avec de maigres éléments historiques, et donc demande des recherches plus précises et plus approfondies pour mieux comprendre les origines du mariage endogamique sourd, et donc, l'apparente tolérance des autorités religieuses<sup>58</sup> sur ce point. Rien ne semble s'opposer officiellement à leur mariage, au niveau de la Loi, mais le flou législatif, au sein du Code Napoléon concernant le sourd ne sachant lire et écrire conduit à des appréciations diverses par les tribunaux<sup>59</sup>.

---

<sup>53</sup> Harlan LANE, *People of the eye*, pp. 257-279

<sup>54</sup> Acte de Mariage, archives départementales de l'Allier, 2 Mi EC196 65 - 1835-1840 -

<sup>55</sup> Ferdinand BERTHIER, *Le Code Napoléon mis à la portée des*, Paris, Librairie du *Petit Journal*, 1868, pp. 35-36.

<sup>56</sup> *Ibid*, p. 451.

<sup>57</sup> Jean PONTAS, *Dictionnaire des cas de conscience*, Tome troisième, Paris, 1740, p. 278.

<sup>58</sup> Durand de MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique*, Tome cinquième Lyon, 1774, Joseph Duplain, p. 328.

<sup>59</sup> Ferdinand BERTHIER, *Le Code Napoléon mis à la portée des*, Paris, Librairie du *Petit Journal*, 1868, pp. 213-217

**Illustration I.2** : Possibilité de mariage en 1774  
Source : *Dictionnaire de droit canonique*, de Durand de  
Maillane

**SOURD. Le sourd peut se marier, s'il  
peut faire connoître sa volonté. V. *Muet*.**

Comme on l'a remarqué, le fait d'entrer dans la communauté sourde ne peut se faire que par quelques voies : les écoles, la rencontre au hasard comme dans le cas de Pierre Desloges, et la naissance. Sur ce dernier point, on pense tout naturellement aux enfants entendants de parents sourds, mais également aux enfants sourds. Là, on assiste à un élément fondamental de la théorie d'Harlan Lane sur l'ethnie sourde, et l'un des fondements de la revendication à la différence de la part de la communauté sourde : l'adhésion non volontaire.

### **L'adhésion non volontaire**

Faire partie d'une communauté sourde est-elle une démarche volontaire ou pas ? Peut-on volontairement détruire son audition pour entrer dans une communauté ? Ainsi, cette adhésion n'est pas volontaire, puisque pour entrer dans une communauté, il y a deux possibilités : naître dans une famille de sourds, ou entrer dans une école de sourds. Les deux points évoqués, naissance ou entrée dans une école, sont les plus simples, à la base, afin de comprendre ce critère de l'adhésion non volontaire comme l'un des éléments de l'existence d'une communauté.

Tout d'abord, le fait de naître sourd ou de le devenir n'est jamais volontaire. Et d'autre part, entrer dans une école de sourds est la conséquence qui découle du fait d'être sourd. Donc, par extension, entrer dans une école de sourds représente le premier pas d'une entrée dans une communauté, non pas volontaire, mais justement fait par la force des choses. Par conséquent, l'adhésion à une communauté sourde est souvent involontaire, et en réponse à un besoin d'être parmi ses pairs, à la différence des entendants, ou des sourds, qui « entrent » dans la communauté de leur propre volonté. Cela explique pourquoi de nombreux auteurs spécialisés sur la question de la surdité, plus particulièrement ceux de la fin du XIXe siècle, et du XXe siècle, recommandent fortement de

prendre garde à ce que l'enfant sourd ne rencontre pas ses pairs adultes, de peur ce que l'enfant soit attiré par ce monde si différent de la société dite normale<sup>60</sup>.

Néanmoins, le fait de naître au sein d'une famille de sourds représente l'élément le plus probant d'une adhésion involontaire à la communauté, bien que l'enfant soit entendant. En effet, comme les naissances d'enfants entendants de parents sourds représentent la majorité des naissances de la communauté, la question de la place des EEPS mérite d'être approfondie. Or, dans les archives historiques de la communauté sourde de France, on constate de nombreux cas où l'EEPS a été essentiel dans le fonctionnement de la communauté. Sa place a profondément évolué au cours du XXe siècle où il est fortement incité à n'en plus faire partie, alors qu'un siècle plus tôt, de nombreux EEPS comme Albert Omnès (1886-1983)<sup>61</sup>, ou Félicie Hennequin<sup>62</sup> (1877-1957) ont considérablement contribué à la communauté en étant membres de conseils d'administrations, ou interprètes.

Ainsi, on remarque, dans cette situation, que le fait d'appartenir à la communauté sourde dépend nettement moins du critère de l'audition, et qu'il doit être mis en relation avec la famille d'origine. Ainsi, l'implication des EEPS dans la vie de la communauté sourde de la Belle Époque, loin d'être mal vue comme de nos jours, est considérée comme normale, puisqu'ils font partie de la communauté, et qu'ils sont les héritiers de leurs parents sourds. Ainsi, la question de l'héritage se pose fortement, d'où l'intervention, déjà évoquée, de Omnès sur la préservation de la langue des signes, en 1937 où il s'inquiète de la dérive linguistique de la langue des signes qui tend à devenir de plus en plus du français signé, au lieu de garder sa distinction par rapport au français parlé<sup>63</sup>. Parallèlement, on remarque un autre élément intéressant dans les textes de l'époque : les auteurs sourds se contentent de citer des noms de untel ou untel, sans préciser s'il est entendant, alors que c'est bel et bien un entendant quand il s'agit d'un EEPS. Si l'auteur évoque un entendant issu de l'extérieur de la communauté, il le précise en le désignant, soit comme «parlant», soit comme «entendant», selon la période. Ainsi, ce mode de désignation différencie fortement l'EEPS et

---

<sup>60</sup> Alfred BINET, Théophile SIMON, « Etude sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets », *L'année psychologique*, 1908, vol. 15 pp 387.

<sup>61</sup> Fils et petit-fils de Sourds, il est l'un des interprètes bénévoles du Foyer des sourds de Paris, et l'un des principaux rouages de la vie associative de la communauté parisienne.

<sup>62</sup> Fille du sculpteur Sourd Gustave Hennequin et cousine du sculpteur Félix Martin, elle épouse le Sourd Emile Mercier qui a contribué au développement de la communauté sourde de Reims. A la mort de son mari en 1922, elle continue à animer la communauté rémoise.

<sup>63</sup> Albert OMNES, *Courrier du foyer des Sourds-Muets*, avril 1937, p 3.

l'entendant de l'extérieur, d'où l'importance de l'adhésion involontaire à la communauté sourde qui représente une caractéristique importante, bien que peu étudiée.

### **Le sentiment d'appartenance à un groupe**

Ce sentiment se retrouve depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la plupart des textes écrits par des Sourds. En voici une citation assez intéressante, et qui mérite d'être analysée pour être comprise. L'extrait suivant, issu d'un ouvrage de Claude-Joseph Richardin, nous permet de mieux comprendre à quoi aspirent les Sourds, depuis cette époque : le droit à une égalité sociale dans tous les domaines, et à l'accessibilité de communication. Cette demande de droit est restée constante jusqu'à présent, et comme l'ont noté de nombreux chercheurs, cette demande ne s'accompagne pas d'une demande de traitement, mais tout simplement la reconnaissance de leur spécificité. Le texte de Richardin présente l'élément clé pour la compréhension de ce qui constitue le fait de se sentir membre d'un groupe, et donc de se comprendre mutuellement. En voici la version intégrale, une partie ayant déjà été citée plus haut :

« Supposons que le gouvernement établit une nouvelle ville en France et qu'il y fit venir tous les sourds-muets du Royaume ; nous ne doutons pas que, citoyens à leur manière, ils n'éprouvent un grand bonheur en devenant dans cette ville où personne ne parlerait ; car ils ont tous les mêmes gestes, les mêmes idées, les mêmes sentiments. Ils pourraient exercer presque toutes les professions et presque tous les arts. Par exemple : ils pourraient être maires, instituteurs, juges, avocats, négociants, comédiens, et en un mot, ils pourraient faire à peu près ce que font les entendants-parlants. Je suis bien persuadé que dans cette ville, la civilisation ferait de grands pas, que chaque sourd-muet y serait content de son existence, et qu'il ne regretterait plus sa situation. Moi, j'aurais grande envie de me trouver parmi ce peuple de sourds-muets, et j'y serais sûrement plus heureux qu'ailleurs.

Vous qui parlez et entendez, vous ne voudriez certainement pas entrer chez le peuple sourd-muet ; vous y seriez embarrassé comme nous le sommes parmi vous ; vous y seriez montré du doigt. Un sourd-muet dirait en vous voyant entrer : voilà un étranger parlant. En entrant chez lui, vous lui diriez : je parle et j'entends, comme nous disons souvent : je suis sourd-muet. Vous seriez obligé de parler par gestes à des sourds-muets qui ne savent pas lire, comme nous le sommes de nous expliquer par le même moyen avec des personnes parlantes et ignorantes. Vous vous ennuierez dans les spectacles où les sourds-muets ne feraient que gesticuler et agir, comme nous éprouvons de l'ennui dans ceux où l'on chante seulement, et où l'on fait peu d'action. Il y aurait encore beaucoup d'autres contrastes entre les sourds-muets et les entendants-parlants. »<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> Claude-Joseph RICHARDIN, *Réflexions et citations sur l'état moral des sourds-muets sans instruction*, Paris, Hachette, 1834, p 57

Dans ce texte, on remarque que le sentiment d'appartenance repose surtout sur une opposition vis-à-vis de la société entendante, mais pas uniquement. Cette demande d'une égalité sociale dans tous les domaines est restée constante, et donc, il n'y a pas de trace de demande d'aide médicale ou de soin. Cette volonté se retrouve également dans d'autres textes de la Belle Époque, mais aussi dans les plus récents publiés par les Sourds. Ce rêve de se constituer un monde à part, différent, basé sur une communication visuelle, et donc, le fait d'utiliser une caractéristique spécifique entraîne une évolution dans la perception sociale. Ceci rejoint la réflexion qui dit que l'enfant sourd devient Sourd montrant l'importance de l'acquisition du fait d'être Sourd et de la nécessité d'être né dans une communauté sourde, car il ne suffit pas d'être né sourd. Cette phrase de Berthier va encore plus loin dans ce sentiment d'appartenance. Il utilise carrément les termes « sang » et « peuple » dans son discours de banquet en 1849 :

« Ce lien d'infirmité comme ce lien de sang, pour ainsi dire, qui fait des Sourds-Muets un peuple de frères épars dans l'univers. »<sup>65</sup>

Ce sentiment de faire partie d'un groupe peut s'acquérir, non seulement au sein des écoles et des associations, mais également au sein des familles, ce qui démontre la méconnaissance des EEPS sur ce point. D'autre part, il reste la question des sourds isolés qui finissent souvent par entrer dans la communauté, comme s'il y avait une forte attirance. De nombreux témoignages font état de ce sentiment d'appartenance, comme s'ils avaient trouvé ce qui comble le vide en eux. Ces témoignages indiquent un fait important qui est la fin d'un isolement social, où la communauté permet aux sourds isolés de se reconstruire, et donc de se forger une identité en rapport avec la surdité, et donc son acceptation. On comprend mieux alors la phrase de Mottez où il considère les associations et les écoles comme des lieux où l'on devient Sourd.

Ainsi, le fait d'appartenir, ou d'avoir un sentiment d'appartenance à une communauté est l'un des éléments les plus constants que l'on ait retrouvé quels que soient la période ou le lieu. Ce sentiment est assez fondamental et repose moins sur la langue des signes que sur la compréhension du fait d'être sourd, et ainsi, sur la notion de l'identité Sourde. Avec l'identité Sourde, on rajoute le sentiment de l'attachement à la langue des signes. On se trouve en présence d'une culture Sourde, et donc d'une communauté sourde.

---

<sup>65</sup> Ferdinand BERTHIER, « Discours », *Banquets de Sourds-Muets, réunis pour fêter les anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée*, Paris, Jacques Le Doyen, libraire, pp. 222-224.

## 1.4 Les caractéristiques complémentaires

Deux autres critères doivent être ajoutées, car ils ont paru nécessaires pour pouvoir comprendre deux caractéristiques qui ne peuvent être incluses dans la grille Wagley-Harris. Il s'agit d'une part du caractère urbain de la communauté sourde et d'autre part de l'attachement à une langue qui est fondamental.

### **Une communauté essentiellement urbaine**

Le premier point qui n'est pas inclus dans la grille de lecture Wagley-Harris est le caractère urbain de la communauté sourde. Effectivement, on remarque un fait intéressant qui semble être caractéristique de cette communauté par rapport aux autres communautés. Ce point doit être analysé plus en profondeur, mais, il est permis de penser que les centres urbains ont contribué, avec leur développement au cours de la fin du Moyen Age et des Temps Modernes, à la naissance des communautés sourdes.

L'exemple parisien est intéressant à plus d'un titre, avec, là encore, le témoignage de Pierre Desloges qui est le plus ancien et le plus direct de l'existence de la communauté sourde. On voit là une différence fondamentale avec la vie des sourds dans les campagnes, qui sont souvent isolés tel qu'en témoigne 70 ans plus tard, François Lucien Guillemont, dit «Benjamin» en apportant un éclairage sur les conditions de vie des sourds en milieu rural<sup>66</sup>.

Le contraste des conditions entre la ville et la campagne incite à la réflexion, et à comprendre pourquoi ces centres urbains attirent tant les sourds. Tout d'abord, il semblerait, selon les écrits des sourds des campagnes, que la vie y soit moins aisée car la famille les contrôle, et leur dicte leurs vies alors que dans les villes, le sourd est souvent livré à lui-même et devra compter sur lui pour s'en sortir. On retrouve là le trait dominant des militants Sourds : prouver à tout prix leurs capacités.

Ainsi, il semblerait que les conditions de vie des villes semblent avoir encouragé les sourds à l'autonomie, mais également à leur enrichissement intellectuel. Les villes procurent aux Sourds des

---

<sup>66</sup> François-Lucien GUILLEMONT, *Histoire du sourd-muet Benjamin*, Fossone, 1835, 16 p.



éléments propices à leur développement communautaire qui leur permet de rester au fait des actualités du monde. Voici ce que dit Pierre Desloges sur ce point :

« [...] quant à ceux qui sont privés de la société d'autres sourds et muets, ou qui sont abandonnés dans les Hôpitaux, ou isolés dans le coin d'une Province.»<sup>67</sup>

Ainsi, il confirme que les sourds isolés présentent des difficultés de structuration intellectuelle, et que leurs signes sont loin de représenter la langue des signes; or, l'auteur précise que cela n'est pas le cas de ceux qui vivent dans les villes :

«... il en est autrement des sourds et muets, qui vivent en société dans une grande Ville, dans Paris, par exemple, qu'on peut appeler avec raison l'abrégé des merveilles de l'Univers. Sur un pareil théâtre, nos idées se développent et s'étendent, par les occasions que nous avons de voir et d'observer sans cesse des objets nouveaux et intéressants. »<sup>68</sup>

La vie fourmillante de Paris représente un cadre idéal pour le Sourd qui peut ainsi s'initier aux éléments nouveaux, et donc s'enrichir intellectuellement. Mais, cela n'est pas tout. Desloges le dit clairement, il est nécessaire d'avoir le contact avec d'autres Sourds afin que cet enrichissement se fasse le plus aisément possible :

« Il ne se passe aucun événement à Paris, en France et dans les quatre parties du Monde, qui ne fasse la matière de nos entretiens. Nous nous exprimons sur tous les sujets avec autant d'ordre, de précision et de célérité, que si nous jouissions de la faculté de parler et d'entendre. »<sup>69</sup>

Ainsi, cet extrait de l'ouvrage de Desloges atteste de l'existence de rencontres, de réunions entre Sourds afin de s'échanger des informations. Or, une nouvelle question se pose : existerait-il des Sourds, n'ayant jamais fréquenté l'école de l'abbé de l'Epée, et qui sachent lire et écrire ? L'exemple de Desloges nous incite à penser que oui. Mais, ce qui entre en compte ici, c'est que les villes sont des incubateurs idéaux pour l'émergence d'une communauté sourde, et par conséquent, la naissance d'une langue si caractéristique et si différente des langues orales : la langue des signes. La naissance de cette langue entraîne, au sein de la communauté, l'apparition d'un sentiment de fort

---

<sup>67</sup> Pierre DESLOGES, *Observations d'un sourd et muet*, p 13

<sup>68</sup> *Ibid*, p 13

<sup>69</sup> *Ibid*, p 15

attachement à celle-ci. On retrouve un écho des écrits de Desloges, deux siècles plus tard avec l'analyse de Mottez :

« Qui ne les a pas fréquentés ignore les solidarités et tous les précieux petits savoir-faire qui permettent de mener sa barque avec dignité et efficacité dans le monde entendant. Avec dignité et efficacité, car les deux choses vont de pair, c'est du moins la leçon : *mimer l'entendant et se mettre sur sa longueur d'onde, c'est sortir toujours perdant.* L'art de se comporter avec les entendants, tel qu'il s'apprend chez les Sourds, est l'une des formes les plus subtiles des arts martiaux. Beaucoup plus qu'une simple technique de survie. »<sup>70</sup>

Ce caractère urbain se retrouve tout au long du XIX et XXe siècles, avec l'implantation des premières écoles<sup>71</sup>, et la localisation des associations de sourds, qui sont toutes situées dans des villes, et non pas dans des villages. Ainsi, une étude de la localisation associative sourde, durant la Belle Époque, qui sera étudiée en détail au chapitre II, démontre une expansion depuis les plus grandes villes jusqu'aux centres urbains de taille moyenne, en suivant, non pas les routes, mais, justement les voies ferrées afin de faciliter les déplacements de leurs représentants, mais également l'accueil des membres de ces associations. Il semblerait bien que l'on assiste là, à une structuration de la communauté, d'abord, autour des villes puis, par la suite autour des plus grandes associations. Ce phénomène, encore peu étudié, semble être la base de ce qui constitue une communauté. La vie animée d'une ville semble donc être un facteur qui puisse attirer les Sourds des campagnes, à la recherche d'un moyen de briser leur isolement, mais également de s'éloigner de familles qui auraient tendance à les étouffer socialement.

La réunion des sourds-muets, à la recherche d'une vie sociale plus grande que ce qu'ils connaissent dans les campagnes, entraîne, au fil des années, l'apparition d'une langue selon un processus proche de ce que l'on constate avec la langue des signes du Nicaragua. Or, ce processus, on l'a remarqué aussi, entraîne un attachement fort à la langue des signes, par différence, et par opposition envers la société majoritaire.

## **L'attachement à la langue de la communauté**

---

<sup>70</sup> Bernard MOTTEZ, *Les Sourds existent-ils ?*, p 78.

<sup>71</sup> On remarque que les localisations des écoles fondées après 1850 se situent souvent en dehors des villes. Manque de place, ou volonté d'éloigner les enfants des villes considérées comme malsaines ? Rien ne peut clairement être affirmé à l'heure actuelle.

Markowicz explique que le degré d'usage de la langue procure aux membres de la communauté une sorte d'identification par rapport aux autres :

«(...) c'est elle qui permet la transmission de l'héritage culturel de génération en génération et c'est par son intermédiaire que s'effectue la socialisation des membres. C'est parce que la langue des signes est étroitement liée à l'identité ethnique qu'elle doit être connue pour être membre de la communauté des sourds.»<sup>72</sup>

Ainsi, le rôle de la langue des signes est primordial dans la continuité de l'existence de la communauté sourde au cours des siècles, et son organisation interne. L'anthropologue canadien, Charles Gaucher<sup>73</sup> ajoute même que cet attachement s'explique par le fait que la langue des signes sert de liant au sein de la communauté entre différentes personnalités. Ainsi, en dépit des parcours, des vécus différents, le dénominateur commun d'une communauté sourde est bel et bien la langue des signes, que la personne soit sourde ou non. Il y a toute une rhétorique qui s'est développée autour de cette langue particulière, en ce sens que les Sourds la voyaient déjà comme une langue, à une époque, où des linguistes la considéraient comme un ensemble de gestes sans cohérence. Desloges, déjà en 1779, se considère en droit de défendre sa langue, comme un Français le ferait, s'il voyait un Allemand dénigrer sa langue<sup>74</sup> :

« Semblable à un François qui verroit décrier sa langue par un Alemand (sic), lequel en saurait tout au plus quelques mots, je me suis cru obligé de venger la miène (sic) des fausses imputations dont la charge cet Auteur, et de justifier en même temps la méthode de Monsieur l'Abbé de l'Epée, laquelle est toute fondée sur l'usage des signes. »

Ainsi, on remarque que la langue des signes représente le pivot de la communauté. Mais, que justement, cette langue est également ce qui permet à la communauté d'exister, et donc de placer le Sourd à une croisée des chemins. Il se trouve à la fois dans le domaine médical avec la surdité, mais également dans le domaine culturel avec la langue des signes. La présence de cette double lecture accentue la difficulté d'une compréhension globale de la spécificité de cette communauté : faut-il l'analyser comme un groupe de personnes atteintes d'un handicap, ou alors comme un groupe culturel spécifique ?

---

<sup>72</sup> Harry MARKOWITCZ, *La communauté sourde en tant que minorité linguistique*, Coup d'Oeil supp. au n°24, octobre-novembre 1980, 12 p In Sylvain KERBOUC'H, *Le Réveil Sourd*, p 109.

<sup>73</sup> Charles GAUCHER, « Les Sourds ne gesticulent pas, ils « signent » : réflexion sur le rapport entre corps sourds et langue des signes », *Anthropologie et Sociétés*, vol 36, n°3, 2012, p 166

<sup>74</sup> Pierre DESLOGES, *Observations*, p. 15

Les cinq critères de Wagley et d'Harris, complétés du caractère urbain et de l'attachement à la langue, démontrent la présence d'une communauté Sourde, attestée de nos jours par de nombreuses études sociologiques et anthropologiques. Ces sept points peuvent permettre de vérifier si, à la Belle Epoque, il existe bel et bien une communauté, ou si elle est le produit de la société de la fin du XXe siècle et non des périodes antérieures.

Avec ces sept points de la grille de lecture, on peut plus facilement comprendre les évolutions au cours du temps, de la communauté Sourde. Elles mettent également en lumière tout ce qui rend la communauté actuelle relativement différente de celles de la Belle Epoque et ou de siècles antérieurs, telle la petite communauté sourde de Paris à l'époque de Pierre Desloges, à la fin du XVIIIe siècle.

## **2. Une communauté sourde existerait-elle à la Belle Epoque ?**

### **2.1. Une existence attestée**

Ainsi, l'existence d'une communauté sourde à la Belle Époque semble être attestée. En effet, si l'on prend en compte les cinq points de Wagley et d'Harris, ajoutés des deux caractéristiques évoquées plus haut, on retrouve ainsi la présence des sept caractéristiques de base d'une communauté sourde, en France, à la Belle Époque, que ce soit à Marseille, à Lille ou à Paris. Il s'agit plus particulièrement de la communauté sourde de Paris, la plus étendue, et la mieux documentée au niveau des archives, à l'heure actuelle, avec la présence des archives de l'Institut National des Jeunes Sourds qui est le lieu idéal pour démarrer les recherches sur la communauté sourde.

La communauté sourde parisienne représente la référence de ce qu'est une communauté sourde à cette époque. En effet, par le nombre de ses membres, l'existence de nombreuses associations et surtout, l'influence qu'elle exerce sur les autres communautés sourdes, la communauté parisienne est le modèle à étudier et à analyser. Sa compréhension permet par la suite de pouvoir analyser les autres communautés locales, en France, ou dans les anciennes colonies, afin de voir si ce modèle a été « exporté » ou pas.

La question de l'exportation du modèle parisien se pose effectivement si l'on prend en compte le cheminement que prennent les fondations des écoles de Sourds, tout au long du XIXe siècle, depuis la petite école de l'abbé de l'Épée, en 1760. L'école représente, à cette époque, et encore maintenant, l'un des principaux lieux de formation de la communauté sourde, où les nouveaux arrivants intègrent rapidement la communauté, sans qu'elle soit l'unique voie d'intégration à la communauté Sourde, sachant qu'il y a eu une grande majorité de sourds qui n'a jamais fréquenté ces écoles.

On voit donc l'existence de deux structures au sein de la communauté, l'une qui est plus ancienne, et qui repose sur les évolutions du milieu urbain dans laquelle elle se trouve, et l'autre qui est plus récente et qui dépend fortement de l'école des Sourds. Ainsi, si l'on veut regarder la communauté sourde du XVIIIe siècle, il est nécessaire de tenir compte de l'existence, à telle ou telle date, d'une école de sourds ou non, puisque l'école de l'abbé de l'Épée n'existe qu'à partir de 1760. Donc, l'enjeu est de comprendre si une communauté a pu exister auparavant. Des indices laissés par Pierre Desloges laissent penser que oui, mais, ceci n'est pas le sujet de cette étude qui se concentre sur la Belle Époque. Or, si l'on prend en compte la probable existence d'une communauté sourde, de taille réduite, au XVIIIe siècle, et que son existence est clairement attestée à la fin du XXe siècle, peut-on envisager sa non-existence à la Belle Époque, période qui leur est intermédiaire ? Nous devons le vérifier au travers de la grille de Wagley-Harris.

En ce qui concerne les **caractéristiques physiques ou culturelles**, les Sourds utilisent les termes Sourds-Muets, ou Sourds et Muets, pour se désigner, parfois en utilisant des majuscules, et ce bien avant la proposition de Mottez. Il existe également une autre désignation, qui semble être plus universelle : les Silencieux. Ce terme revient souvent dans les écrits des militants Sourds, plus particulièrement autour de Henri Gaillard et d'Ernest Dusuzeau qui sont les militants les plus constants dans la défense de la langue des signes. Le choix du terme « Silencieux » semble répondre à une volonté de s'affranchir d'une caractéristique physique, vue comme un stigmate, puisqu'il renvoie à une infirmité physique, un handicap.

Ce rejet d'une telle caractéristique physique s'inscrit dans un climat particulier, dans les années 1880-1910, où l'adoption à la hussarde d'une nouvelle pédagogie, basée sur une oralisation exclusive des enfants sourds, au sein des écoles, a entraîné une crispation de la part des militants sourds qui se trouvent acculés dos au mur, et rejetés en dehors de ces lieux vus comme

fondamentaux à la vie de la communauté. Or, le fait de faire parler à tout prix les enfants sourds est perçu de la part des Sourds comme une volonté de dénier ce qui est une caractéristique, un élément structurant de la communauté. Ainsi, l'adoption du terme « silencieux » représente une résistance à cette nouvelle politique éducative oraliste, où la parole représente le moyen de faire disparaître le sourd, de le diluer au sein de la société. Choisir ce terme représente une sorte de détournement du premier sens du mot, afin de montrer que le silence est une sorte de revendication, du refus de la parole.

D'autre part, la présence croissante des EEPS fait poser la question de leur existence au sein de la communauté sourde. Faut-il les exclure ou les inclure ? Pourquoi ainsi s'interroger, alors qu'ils sont les héritiers de ce qu'ont reçu leurs parents sourds ? Depuis une caractéristique physique, on assiste à une amorce d'évolution vers une caractéristique culturelle où le silence représente la normalité pour la communauté. On comprend mieux pourquoi Henri Gaillard a tenté d'introduire le terme *noétomalalie*<sup>75</sup> dans un texte de 1889. La création de ce néologisme s'inscrit dans cette optique de ne pas se reposer exclusivement sur une caractéristique physique.

Dans ce néologisme, on voit deux racines grecques : *noétos* qui signifie être intelligible et *alalia* qui désigne le fait d'être sans parole, au sens de ne pouvoir parler vocalement. Élaborer et proposer un nouveau verbe afin de désigner en français le fait de s'exprimer sans parole pour être compris marque une nouvelle étape dans le processus d'une réflexion structurante autour de la langue des signes, ou du *noétomalalien* si l'on reste dans l'optique de son créateur, et ainsi renverser le rapport de forces avec le français écrit, en introduisant dans la langue parlée, un terme qui existe déjà dans la langue des signes : *noétomalalier*, qui signifie au final : parler en langue des signes.

Bien que l'adoption de ce néologisme soit un échec, il représente une caractéristique nouvelle de la communauté, auparavant basée sur une caractéristique physique, qui tend vers un aspect culturel. Or, de nos jours, on assiste à la présence double de ces deux caractéristiques dans la plupart des communautés sourdes, voire à la fusion de ces deux éléments au sein de certaines familles sourdes.

Le second point, **l'expérience d'une inégalité de traitement**, est également présent à cette époque, mais est également exacerbé par les débats entourant la question de l'intelligence du sourd-muet, de

---

<sup>75</sup> Henri GAILLARD, *Echo de la société d'Appui Fraternel*, février 1889, p 7.

l'opportunité ou non de l'associer avec les « idiots, attardés mentaux » selon la nomenclature de l'époque, puisque pour certains pédagogues, le fait d'avoir des difficultés de paroles est interprété comme un élément de l'idiotisme. Cette perception avait été combattue depuis un siècle par certains enseignants, puis par les Sourds eux-mêmes qui y voient comment un préjugé sans fondement.

Ils y sont confrontés sans cesse, et de façon croissante tout au long de la Belle Époque, où, au nom de la sécurité, on exclut de plus en plus les sourds des professions vues comme dangereuses, et donc, où la difficulté de trouver un emploi représente l'expérience commune d'une inégalité. L'exclusion croissante des handicapés, au nom de la sécurité, répond à un souci de rationalisation du travail, avec l'arrivée de la médecine de travail et la protection du travailleur. La loi du 9 avril 1898, sur l'indemnisation des accidents de travail entraîne un effet pervers, non prévu par le législateur : la non-embauche croissante des infirmes, ceux qui représentent un risque pour eux et pour l'entreprise. En effet, la responsabilité de l'employeur étant engagée par la nouvelle loi<sup>76</sup>, les patrons craignent de plus en plus de se voir obligés d'indemniser un handicapé en cas d'accident et de voir augmenter leur prime d'assurance dans le cas d'une présence d'un ou plusieurs infirmes dans leurs usines.

Cette inégalité est également accentuée par l'exclusion des hommes sourds du service militaire. La loi Freycinet du 15 juillet 1889 introduit la notion d'une taxe militaire pour les dispensés, ou de la possibilité d'intégrer un service militaire. Or, les sourds, sous l'influence croissante des hygiénistes, se voient dans l'impossibilité d'intégrer une force armée, alors qu'auparavant, des exceptions ont été possibles. De là survient un débat interne, sur le fait de payer ou non cette taxe. Gaillard considère qu'il est nécessaire de la payer, puisque ne pas le faire justifierait aux yeux de la société la notion de citoyens de second rang assignée aux sourds. Afin d'éviter d'alimenter ce préjugé, les militants sourds s'efforcent ainsi de prouver à tout prix que cette inégalité est injuste en soi. Or, au fil du temps, la volonté de demander une égalité laisse place à une assimilation de la notion d'une infériorité physique qui justifie ainsi une infériorité sociale.

Ce point qui sera analysé plus en détail dans les chapitres suivants, représente un élément basculant pour la communauté sourde après un siècle de progrès sociaux, puisque le XXe siècle représente

---

<sup>76</sup> Gerard JORLAND *Une société à soigner, hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Editions Gallimard, 2010, p. 307.

pour les Sourds un siècle de régressions sociales, où la technologie, au lieu de les aider, les exclut encore plus de la société, avec le téléphone et le cinéma parlant. Mottez l'a noté :

« Ce fut la découverte et la généralisation du téléphone : cruelle ironie, c'est à l'amour d'une sourde qu'il doit d'avoir été inventé. La radio n'est évidemment pas faite pour les sourds. Quant à la télévision, l'usage respectif qu'en font les aveugles et les sourds suffit à indiquer que l'oreille importe plus que la vue pour en capter les messages. »<sup>77</sup>

Donc, l'impression d'un décalage par rapport à la société est ressentie au sein de la communauté comme une injustice, alors que des progrès ont été accomplis depuis la Révolution afin d'insérer le sourd dans la société, en lui permettant de savoir lire et écrire. Désormais, avec le téléphone, il importe plus de savoir entendre et parler pour avoir une certaine avance. A la Belle Époque, où cette technologie est encore à ses prémices, le sentiment d'être en décalage commence à poindre. La priorité accordée à la parole est souvent accusée d'être la principale responsable de ce décalage. Puis ce sentiment évolue vers une auto-culpabilisation : le sourd est fautif de ne pas avoir su parler. Ce sentiment d'injustice commune a évolué entre 1870 et 1920, passant d'une accusation contre la société qui les a rejeté à une auto-culpabilisation, puis à la discrétion<sup>78</sup>, devenant alors de vrais silencieux, et non plus des Silencieux.

La communauté sourde de la Belle Époque connaît des confrontations assez distinctes, moins fondées sur le discours médical, mais plus sur l'acceptation de la langue des signes comme élément clé de l'intégration sociale des sourds. Le discours des militants sourds des années 1880 - 1910 repose davantage sur une lutte contre les préjugés à propos de l'intelligence des nés-sourds et de leur supposée incompetence. C'est pourquoi, et on l'analysera plus en détail dans le chapitre suivant, les discours des militants sourds reposent sur la compétence, sur l'autonomie, et sur le refus de l'assistance. Ainsi, pour eux, une assistance excessive est source de l'inégalité sociale des Sourds. Il convient donc, ce qui semble être admis par tous à cette époque, d'être le plus autonome possible afin de convaincre la société de l'existence des sourds compétents.

Le troisième point est celui de l'**endogamie**. On a vu dans la première partie de ce chapitre que le phénomène de l'endogamie est un élément crucial d'une communauté, et par extension, celle des

---

<sup>77</sup> Bernard MOTTEZ, « A s'obstiner contre les déficiences, on augmente souvent le handicap : l'exemple des sourds », *Sociologie et Sociétés*, vol 9, n°1, p 22.

<sup>78</sup> Yves DELAPORTE, *Les Sourds, c'est comme ça*, p 172.



sourds. Or, à la Belle Époque, on assiste à la présence d'une double endogamie : de communauté et de classe. En effet, et c'est une caractéristique de cette époque, le souci est double : se marier avec un sourd ou une sourde et de son milieu social ! L'étude généalogique des familles des personnalités sourdes est assez édifiante, et c'est vraiment une caractéristique unique de cette époque. Ainsi, ce phénomène semble se concentrer durant le XIXe siècle, il est un reflet direct de la société française de cette époque. Or la double endogamie disparaît progressivement au profit de la simple endogamie, avec un nivellement de la communauté vers le bas. La disparition des catégories les plus hautes qui se diluent au sein de la société française au cours du XXe siècle fait disparaître cette double endogamie.

Ce type de mariage dépend de nombreux facteurs sociaux, mais également géographiques et culturels. Ainsi, il semblerait qu'il y ait une très fort taux de mariage endogamique dans les milieux urbains, par rapport aux campagnes, chez les classes sociales les plus modestes par rapport aux milieux fortunés. Il y aurait une nette inversion à ce que l'on observerait habituellement à cette époque, où ce type de mariage semble être en régression. Le témoignage de Lucien Rémond, par ses deux articles publiés dans le *Journal des Sourds-Muets*, éclaire sous un jour nouveau le rôle social du mariage sourd. D'ailleurs, son argumentaire en faveur de ce mariage semble être encore actuel, d'où l'existence de la permanence du mariage endogamique au XXIe siècle. De nombreux auteurs comme Alexander Graham Bell s'inquiètent de la possibilité de la naissance d'une « variété sourde de la race humaine »<sup>79</sup>.

L'endogamie représente un des éléments fondamentaux des communautés sourdes du monde entier, depuis le début du XIXe siècle. Ainsi, la communauté sourde de la Belle Époque doit son existence à l'endogamie, puisqu'elle a lui permis de se perpétuer au fil des générations, et en même temps, a fait apparaître une catégorie de personnes particulières qui sont à la fois Sourdes et entendants, les EEPS. La place des EEPS est très intéressante, puisque cette place ne se retrouve nulle part, en France au cours du XXe siècle, jusqu'à une timide restauration ces dernières années. Cette place se traduit par le devoir d'un héritier de préserver le patrimoine culturel de la communauté sourde, avec l'exemple d'Albert Omnès inquiet de la dégradation de la qualité grammaticale du *Noétomalalien*.

---

<sup>79</sup> Alexander Graham BELL, *Memoir upon the formation of a deaf variety of the human race*, Washington, National Academy of Sciences, 1884, 86 p.

Enfin, pour ce qui concerne les caractéristiques de l'**adhésion non volontaire** et le **sentiment d'appartenance à un groupe**, ils découlent à la fois de l'endogamie, de l'attachement à la langue des signes et du sentiment de l'inégalité. En effet, avoir en commun une injustice sociale permet aux Sourds de se regrouper et donc de se soutenir. L'un de ces auteurs sourds de la Belle Époque, Henri Gaillard (1866-1939), écrit régulièrement qu'il s'efforce de travailler pour ses frères. L'usage du mot «frère» ne présente pas de lien familial, mais, justement le sens de communauté, de fraternité et de solidarité entre ceux qui connaissent le même vécu. Ce soutien mutuel se retrouve également dans le couple. Ce sentiment de se comprendre mutuellement est un élément clé pour discerner pourquoi une telle communauté peut exister. Ces deux éléments se retrouvent au travers des écrits sourds, où sont régulièrement évoquées la solidarité mutuelle et l'assistance entre Sourds qui est bien plus utile qu'une demande d'aide à la Société.

Le fait d'être sourd est rarement un choix. Devenir un Sourd passe par un processus qui commence avec l'entrée dans une école, puis dans une association. Ce processus, étudié par Mottez, se retrouve également à la Belle Époque qui semble avoir posé les jalons d'un parcours initiatique où la séparation stricte entre une école oraliste, et une association luttant pour la langue des signes semble avoir accentué la difficulté de concilier deux univers antagonistes. Les militants Sourds semblent avoir préparé l'accueil, au travers du sport, des banquets et des bals. Ce processus s'est mis en place progressivement, entre 1890 et 1915, dans la mesure où la communauté se transforme avec l'arrivée des nouvelles générations oralisées. Elles sont plus attachées à l'éducation oraliste tel Marcel Mauduit, adversaire acharné de Henri Gaillard, et donc, moins ressemblantes aux générations qui ont précédé le congrès de Milan. Cette organisation a donné le visage de la communauté sourde actuelle, où cette structure est toujours en place, plus particulièrement pour les banquets dont la tradition est revenue, après une éclipse de 40 ans, dans les années 2000.

En ce qui concerne les derniers points analysés, le **caractère urbain** et l'**attachement à la langue des signes**, la situation comporte des aspects équivalents entre la communauté actuelle et celle de la Belle Époque. Mais, c'est plus particulièrement l'attachement au *Noétomalalien* qui est l'élément le plus frappant, car cet attachement s'est fortement délité au cours du XXe siècle, ayant été perçu comme un élément dérangeant qui pourrait entraver l'insertion du sourd dans la société. En effet, on accuse la langue des signes d'être la cause de toutes les difficultés du Sourd, depuis l'apprentissage de la parole jusqu'aux difficultés sociales et professionnelles, puisqu'à force de « gesticuler », on se fait considérer comme des espèces de primates.

Avant ce délitement, on constate à maintes reprises cet attachement constamment présent depuis Pierre Desloges jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Le changement survient avec la disparition des derniers élèves survivants de la période éducative gestualiste. La représentation positive de la langue des signes laisse place à une image honteuse de cette langue qui n'est plus considérée comme telle, et qui est même combattue par les membres de la communauté, au cours de la seconde moitié du XXe siècle !

Cet attachement a induit, durant la Belle Époque, organisations et réalisations en vue de la préserver et de perpétuer sa transmission au travers d'associations et de regroupements sportifs. De là découle une question intéressante : les Sourds de cette époque ont-ils réellement conscience de former une communauté ?

## **2.2. Ont-ils conscience de former une communauté ?**

A cette question, on serait tenté de répondre directement oui. Mais les Sourds de la Belle Époque n'ont pas évoqué directement ou clairement eux-mêmes qu'ils forment une communauté. Mais, ceci n'est pas propre aux Sourds puisqu'à cette époque, l'évocation d'une communauté semble être négative. Les écrits laissent penser qu'il existe des prémices d'une certaine conscience. Cependant, cette conscience ne semble pas réellement être partagée, et surtout, elle semble émerger par intervalles irréguliers. Les écrits évoquent une lutte pour l'existence de la langue, et donc l'existence même du groupe.

Tout d'abord, la première difficulté à prendre en compte est que cette conscience est le fait d'un petit groupe d'auteurs, de militants sourds. Est-elle partagée par un plus grand nombre de personnes composant la communauté ? La disparition rapide, au cours des années 1920-1950, de l'attachement fort à la langue des signes, au travers des écrits, pourraient faire penser que c'est bel et bien le fruit d'un petit nombre de personnes. Mais les témoignages recueillis auprès des membres âgés de la communauté démontre sa présence constante qui est tout simplement devenue plus discrète.

Les témoignages non écrits présentent un aspect peu étudié, mais qui est fondamental puisqu'ils permettent justement d'aborder un pan très mal compris de la communauté sourde, et dont les

auteurs contemporains sont loin d'avoir conscience : le sentiment de former une communauté. Par conséquent, pour analyser cette partie qui peut être facilement biaisée par la projection du vécu au sein de la communauté du XXI<sup>e</sup> siècle, à celle de la Belle Époque, l'accent est mis sur la question du choix des termes, et surtout, sur l'étude du discours des militants.

D'autre part, les témoignages des EEPS doivent être pris en compte, puisque ces personnes ont un regard intéressant sur la communauté sourde. Or, eux-aussi ont le sentiment d'en faire partie, ont l'impression de participer à quelque chose qui les dépasse. On comprend mieux pourquoi l'engagement sur des dizaines d'années de nombreux EEPS comme interprètes ou comme secrétaires semble être loin de présenter un sentiment de charité ou d'aide à leurs parents sourds, mais présente un réel aspect militant qui disparaît après 1945. Cette disparition soudaine de la solidarité des EEPS auprès de la communauté semble être la conséquence d'une évolution du regard que les Sourds portent sur eux-mêmes et donc sur la communauté. Cette évolution du regard, au cours de la Belle Époque semble avoir écarté les EEPS de la communauté, et donc accentuer un phénomène d'enfermement de soi de ce groupe, déploré par de nombreux observateurs extérieurs qui s'inquiètent d'une « ghettoïsation ». Or, il n'existe pas un tel phénomène durant la Belle Époque, où l'accent est mis sur l'ouverture vers la société, mais sans renier ce qui fait sa spécificité : la langue des signes.

Il est probable que ce renoncement à défendre le *Noétomalalien* ait été la marque d'une oralisation des esprits, durant les années scolaires. Par conséquent, le sentiment d'attachement disparaît au profit de la médicalisation du regard porté sur la surdité, ce qui expliquerait, là encore, les actions faites au cours des années 1960 pour faire disparaître les dernières traces des actions sourdes de la Belle Époque.

Cela nous incite, par conséquent, à faire une analyse des écrits des militants sourds : Henri Gaillard, Ernest Dusuzeau, Joachim Ligo, Eugène Née, Joseph Chazal, Ferdinand Berthier, Victor-Gomer Chambellan, Lucien Rémond, Joseph Turcan, pour n'en citer que quelques-uns. Tous ces auteurs ont eu des parcours différents. Certains ont été professeurs alors que d'autres sont de simples ouvriers. Certains comme Chazal ont abandonné en cours de route, mais d'autres comme Henri Gaillard n'ont pas dévié tout au long de leurs vies. Mais, tous sont unis par un sentiment commun qui revient sans cesse dans leurs écrits : la langue des signes doit être protégée à tout prix. Ainsi, la littérature militante sourde de la Belle Époque représente une fenêtre idéale sur ce qui peut nous

permettre de mieux comprendre ce sentiment de former une communauté, et le fait qu'ils en aient conscience.

Ernest Dusuzeau, en 1912, lors d'un congrès sur l'éducation de l'enfant sourd, à Roubaix, a évoqué en ces termes :

« Les Français, les Anglais, les Allemands, les Russes, les Chinois ont une langue à eux. Et nous en avons une aussi à nous, le langage des signes ! Et nous devons en être fiers... »<sup>80</sup>

On retrouve là le même sentiment que celui de Pierre Desloges en son temps, quand il voit sa langue se faire critiquer par ce qu'il considère comme un non-connaisseur. Or, l'intervention de Dusuzeau va encore plus loin en déclarant que :

« Outre que c'est déjà presque un crime de priver l'enfant sourd-muet de sa langue maternelle : *ses signes...* »<sup>81</sup>

Cette déclaration qui sonne comme une accusation directe contre la décision de bannir l'usage du *Noétomalalien* des écoles de sourds montre que les militants sourds considèrent comme un droit absolu de l'enfant sourd de disposer d'une langue maternelle, qui n'est pas pour eux la langue française, mais bel et bien la langue des signes, en dépit du fait que la plupart des parents d'enfants sourds soient entendants et ne connaissent pas le *Noétomalalien*.

Cette conception de la communauté comme une famille de substitution à la famille de sang est un fait fondamental, puisque les élèves sourds sont la plupart pensionnaires, et donc passent leur jeunesse éloignés de leurs familles. Certains ne revoient pas leurs parents durant six mois, et ne rentrent chez eux que l'été, pour participer aux travaux agricoles pour la majorité d'entre eux. Ainsi, le lien familiale semble être ténu, et il est accentué par la difficulté de communication inhérente à la surdité entre les parents et l'enfant sourd, bien qu'il soit éduqué à la parole. Cette difficulté est

---

<sup>80</sup> Ernest DUSUZEAU, « Rapport sur « la Méthode Orale et la Méthode des signes », *Deuxième congrès national pour l'amélioration du sort des sourds-muets, Roubaix, 13-14-15 août 1911*, Roubaix, Imprimerie du *Journal de Roubaix*, 1912, p 68.

<sup>81</sup> *Ibid*, p 68.

démontrée par Alfred Binet, dans son étude sur la psychologie des élèves et des anciens élèves sourds, où il pointe cela comme l'un des éléments de l'isolement social des sourds.

« Les pédagogues qui sont partisans de la méthode orale le savent bien; ils ont compris depuis longtemps que la méthode des signes est l'ennemie de la méthode orale, et que le sourd-muet qui a commis l'imprudence de tolérer les signes ne parle plus. Aussi, craignent-ils que leurs élèves rencontrent d'autres sourds-muets; et ils ont recommandé aux parents de ne pas envoyer ces élèves dans les réunions de sourds-muets. Ainsi la méthode orale conduit à conseiller l'isolement moral du sourd-muet, et c'est là, bien évidemment, une conséquence à regretter. »<sup>82</sup>

Par conséquent, les militants sourds se considèrent comme les parents de substitution, avec l'organisation de rencontres sportives, de lieux de rencontres, et de placements auprès des patrons qu'ils connaissent. Or, cette organisation tourne autour d'un souci constant : celui de transmettre la langue des signes et les traditions de la communauté. Ce souci semble être le fil rouge des actions associatives entre 1870 et 1950, et plus particulièrement dans la période 1880-1895 où la rupture avec les écoles, lieux traditionnels de l'entrée dans la communauté, a été brutale.

Ont-ils conscience de former une communauté ? Il semblerait que oui, mais le terme « communauté » n'est jamais clairement évoqué, ni même explicité, y compris de la part de Gaillard. Certes, Ferdinand Berthier, dans les années 1830, a évoqué l'existence d'une « nation sourde »<sup>83</sup>, dans le sens où ce groupe représente une composante de la société française, et que cette composante dispose des spécificités qui en font une nation. Or, cette décennie est une période où la différence culturelle est admise, avec des études sur les traditions locales et le recueil de récits traditionnels. Ferdinand Berthier s'inscrit dans ce mouvement de pensée qui admet le fait que la société française soit composée de différentes nations, et que cette diversité en fait la richesse. Le désastre de 1870 a plongé dans le discrédit ce courant de pensée, au profit de l'unification des cultures, et de la langue. Le nationalisme exacerbé de la Belle Époque, avec pour conséquence les deux Guerres Mondiales, repose sur le concept d'un peuple, une nation. Or, en France, on considère que le pays n'a qu'un seul peuple, et non pas plusieurs ce qui entraîne la non-reconnaissance des particularités locales.

---

<sup>82</sup> Alfred BINET, Théophile SIMON, «La parole aux sourds-muets», p 387.

<sup>83</sup> Charles GAUCHER, «Les sourds comme figures de tensions identitaires », *Anthropologie et Sociétés* 29, no. 2, 2005, p 154.

C'est dans ce climat du refus des spécificités culturelles que les militants sourds hésitent à reprendre les termes de Ferdinand Berthier, puisque le contexte ne s'y prête pas. Le romantisme des années 1830 a laissé place au nationalisme des années 1890. Ainsi, il semblerait qu'il y ait une sorte de prudence dans l'usage des termes, afin de ne pas s'aliéner le soutien des politiques, et donc, d'être encore plus isolés au sein d'une société qui les considère déjà comme des infirmes, et qui voit le *Noétomalalien*, comme un ensemble de gestes à faire disparaître.

La déclaration de Dusuzeau, en 1912 ne représente pas un coup d'éclat, mais bel et bien le résultat d'un processus de réflexion amorcé en 1887, six mois après qu'il soit « mis à la retraite » de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, où il officiait comme enseignant depuis 1867. En effet, le discours qu'il *noétomalalie* au banquet de 1887 de la *Société Universelle des Sourds-Muets* démontre l'indignation envers une injustice. Or, cette indignation est l'indice de l'existence d'une certaine conscience de se constituer comme une communauté. Il ne s'agit pas uniquement de la colère d'un Sourd, mais bel et bien de celle d'une communauté :

«... rappelons-nous que le but n'en est pas seulement de perpétuer la mémoire de l'abbé de l'Epée et d'en conserver tout l'éclat possible, mais encore de venir en aide à nos jeunes frères quand ils auront terminé leurs études. Complétons leurs instruction autant que cela nous sera possible, et procurons-leur le moyen de vivre honorablement ; c'est pour nous un devoir impérieux et sacré! »<sup>84</sup>

Cette déclaration témoigne de la responsabilité d'aider les nouvelles générations, comme si les Sourds considéraient que les écoles ont failli à leur mission : permettre aux jeunes sourds d'avoir une situation convenable. Ce refus de laisser aux écoles cette responsabilité montre un conflit d'idées, entourant la langue des signes. Pour les éducateurs oralistes, seule la parole peut permettre aux jeunes sourds de trouver leurs places, et donc de pouvoir réussir, alors que pour les militants, la solidarité permet à ces jeunes, grâce à l'expérience des anciens, de mieux s'en sortir. Or, George W. Veditz, l'un des fondateurs et président de la *National Association of Deaf*, aux Etats-Unis, a prononcé un discours filmé qui sonne comme une réflexion sur la place du *Noétomalalien*, et donc sur la nécessité de la préserver. Cet extrait de son discours démontre ce souci constant, qui est présent dans la plupart des communautés sourdes et un espoir :

---

<sup>84</sup> Ernest DUSUZEAU, *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, janvier 1887. p 311-312

*« As long as we have deaf people on earth, we will have signs. And as long as we have our films, we can preserve signs in their old purity. It is my hope that we will all love and guard our beautiful sign language as the noblest gift God has given to deaf people. »*

« Aussi longtemps que nous aurons un peuple sourd sur la Terre, nous aurons toujours les signes. Et aussi longtemps que nous aurons nos films, nous pourrions préserver les signes dans leur pureté originelle. Mon espoir est que nous aimerons tous et préserverons notre belle langue des signes comme le plus beau cadeau que Dieu a fait au peuple sourd. »<sup>85</sup>

Or, à destination de la communauté sourde française, il émet une profonde inquiétude :

*« For the last 33 years, with eyes filled with tears and hearts broken, the French deaf people have watched this beautiful language of signs snatched away from their schools. For the last 33 years, they have strived and fought for the restitution of signs in the schools but for 33 years their teachers have cast them aside and refused to listen to their pleas. But their teachers would much rather listen to the worthless, cruel-hearted demands of people that think they know all about educating the deaf but know nothing about their thoughts and souls, their feelings, desires and needs. »*

« Depuis trente-trois ans, avec les yeux en larmes et les cœurs brisés, le peuple sourd français regarde cette belle langue des signes être arrachée de ses écoles. Depuis trente-trois ans, ils se sont efforcés et ont lutté pour la restitution des signes dans les écoles, mais depuis trente-trois ans, leurs professeurs les ont mis de côté et ont refusé d'écouter leurs arguments. Leurs enseignants préfèrent les inutiles et cruelles demandes des personnes qui pensent tout savoir ce qu'il faut en ce qui concerne l'éducation des sourds, mais rien en ce qui concerne leurs pensées et leurs âmes, leurs sentiments, leurs désirs et leurs besoins. »<sup>86</sup>

Ce discours qui a traversé l'océan montre le souci d'assurer un avenir aux nouvelles générations et une inquiétude sur la pérennité de la communauté. Le choix de Veditz d'utiliser le film afin de s'adresser à un plus grand nombre démontre une volonté d'assurer la permanence de la langue des signes et une solidarité entre les différentes communautés nationales. Ce souci de vouloir préserver ce qui peut être sauvé démontre la conscience d'avoir une culture et donc un patrimoine spécifique. Les discours, les écrits et surtout les actions des différents militants sourds, qui seront analysés plus en détail au chapitre suivant, éclairent sous un jour nouveau l'existence d'une communauté sourde en France à la Belle Époque et que cette communauté, ses membres semblent en avoir pleinement

---

<sup>85</sup> George VEDITZ, *The preservation of the sign language*, 1913, filmé par la *National Association of Deaf*. Traduction écrite disponible à cette adresse : <http://www.rid.org/UserFiles/File/pdfs/veditz.pdf> (Vérfifié le 25 juin 2014). Lien vidéo : <http://videocatalog.gallaudet.edu/?video=2520> (Lien vérifié le 25 juin 2014)

<sup>86</sup> *Ibid.*



conscience, au point d'organiser des actions afin de lui permettre de continuer à exister, en dépit de l'oralisation des écoles de sourds.

\*

\* \*

## Conclusion

La question de l'existence de la communauté sourde reste une question certes délicate, mais à laquelle il est nécessaire de répondre. En dépit des enjeux l'entourant, enjeux qui vont bien au-delà d'une simple réponse au travers d'une analyse historique, il est plus que nécessaire de comprendre comment une telle communauté a pu se former et donc exister. Or cette réponse permet également de comprendre pourquoi le Congrès de Milan représente un événement si dévastateur, et surtout qui occulte tout ce qui s'est déroulé avant ce congrès.

En Histoire, « La Grande Guerre arrête, occupe d'abord leurs regards, masse opaque qui de toutes parts accumule les ombres. Avant la Grande Guerre, qu'est-il arrivé ? » Voici ce qu'écrit Daniel Halévy, dans son ouvrage, *La fin des notables*<sup>87</sup>. Ce sentiment de Halévy vis-à-vis de la Grande Guerre trouve son équivalent au sein de la communauté Sourde internationale avec le Congrès de Milan qui représente un événement dévastateur, bouleversant en profondeur les communautés Sourdes. Comme l'a noté Ladd, il est plus que difficile pour un observateur extérieur de comprendre de ce qui constitue une communauté sourde, et ainsi, de prendre en compte les enjeux, les relations, les tensions qui la structurent.

C'est justement face à ces enjeux qu'il importe de comprendre les faits. La question des recherches sur ce qui constitue une communauté sourde est une question centrale, plus particulièrement en histoire sociale, où justement, on cherche à comprendre les mécanismes la structurant, et qui ont

---

<sup>87</sup> Daniel HALEVY, *La fin des notables*, Paris, Editions Bernard Grasset, 1930, pp. 8-9.

conduit à son apparition. Il est également nécessaire de comprendre, d'autre part, de ce qui a permis aux communautés sourdes de résister à l'onde de choc milanaise.

Pour comprendre ces mécanismes, il importe donc de disposer de critères permettant de les identifier, et par conséquent, de disposer des moyens théoriques et d'outils pouvant faciliter le travail de chercheur. Ces critères, combinés aux travaux de nombreux chercheurs comme Bernard Mottez, Yves Delaporte et Sylvain Kerbouc'h, pour n'en citer que quelques-uns spécialisés dans l'étude des communautés sourdes actuelles, peuvent permettre la compréhension des communautés sourdes du passé. Le principal point, c'est justement de prendre en compte des changements survenus au sein de la communauté, après un siècle, et ainsi de comprendre les mécanisme d'adaptation de la communauté sourde face aux changements de la société française.

S'il y a adaptation, cela signifie que l'on est en face à une certaine volonté de préserver un héritage, et une mémoire de la communauté : la langue des signes. On est ainsi face à un constat clair. S'il y a présence de la langue des signes, à différencier avec les signes monastiques, on est en face d'une communauté plus ou moins structurée, plus ou moins étendue, mais dont les caractéristiques sont relativement proches selon les différents pays. Grâce aux critères de Wagley-Harris, on dispose d'un moyen, qui devra être amélioré pour une lecture plus fine, d'identification de la présence de communautés sourdes dans les temps historiques quand c'est possible, et de comprendre les racines de cette particularité au sein de l'Humanité.

## **CHAPITRE II**

### **Les associations, moteurs de la communauté sourde**

#### **Introduction**

La vie associative représente le versant visible le plus accessible de la communauté sourde à la Belle Époque. Cet accès, en apparence aisé, permet de mieux comprendre au travers des écrits, les relations et les courants de pensée qui structurent la communauté sourde dans son ensemble. Mais la difficulté est de garder à l'esprit que les associations ne représentent pas la communauté sourde dans son ensemble, et n'en représentent qu'une infirme partie. Contrairement à ce que laissent penser les sources, les remous traversant le milieu associatif semblent se dérouler sur Paris et ne semble pas avoir d'impact particulier sur le reste de la France, exceptée pour la défaillance associative des années 1870. A ce moment-là, la seule association Sourde existante au moment du congrès de Milan s'est révélée incapable d'empêcher l'application des résolutions de ce congrès.

L'échec de la *Société Universelle des Sourds-Muets* dans les années 1870 marque la fin d'un cycle historique, celle de la naissance du mouvement associatif Sourd. Cette période qui commence avec la création de la *Société Centrale des Sourds-Muets*, en 1836, dans la foulée des banquets annuels en l'honneur de l'abbé de l'Épée, commencés en 1834, survient dans un contexte de profonde crise institutionnelle. Effectivement, l'institution est plongée dans d'importantes difficultés de gestion,

depuis une dizaine d'années qui se font voir au grand jour, avec la disparition de Sicard, premier directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Paris et successeur de l'abbé de l'Epée, en 1823. D'autre part, les oppositions de méthodologies éducatives car chaque professeur dispose de sa propre méthode, entraînent des difficultés d'évaluation des progrès éducatifs.

Dans ce contexte difficile au sein de l'institution, la nomination au rang de professeur, de Ferdinand Berthier (1806-1884) et d'Auguste Lenoir (1807-1886), Sourds et anciens élèves de l'institution, représente pour certains un progrès et pour d'autres, une dérive dangereuse<sup>88</sup>. Par conséquent, le baron Joseph-Marie de Gérando, président du comité de surveillance de l'institution et connu pour ses œuvres philanthropiques, décide de faire introduire l'éducation par la parole. Le premier but est de mettre fin à une situation de confusion méthodologique nuisible à la qualité de l'instruction et déplorée de même par Roch-Ambroise Bébien (1789-1839)<sup>89</sup>, censeur de l'institution et partisan de l'éducation par la langue des signes. Le deuxième est de freiner une tendance que le baron de Gérando estime inquiétante : considérer les Sourds comme capables d'enseigner et de transmettre le savoir, et par extension accorder à la langue des signes le statut d'une langue au même titre que le français, considération vue comme une hérésie, à une période où justement, le français est considéré comme la langue civilisatrice par excellence. Pour la freiner, la décision a été prise de faire rétrograder les enseignants sourds, et d'imposer une éducation orale à tous les élèves sourds.

Cette décision conduit l'institution parisienne à une crise profonde, faite d'oppositions et de résistances de la part du personnel enseignant sourd, et de grèves provenant des élèves dont certains ont été renvoyés. Ceci marque l'apparition des premiers regroupements de sourds-muets qui commencent à animer la vie de la communauté et revendiquent leurs droits. D'abord informels, dès 1834, ils ne tardent pas à disposer d'un caractère officiel avec la fondation de la *Société Centrale des Sourds-Muets*, en 1836.

Ces regroupements, évoluant sous la forme de sociétés et associations, représentent le cœur et l'âme de la communauté sourde. En effet, en donnant un caractère officiel à ces regroupements de sourds-muets, ces associations permettent aux sourds de se rencontrer, d'échanger des informations, et même de se marier à une époque où la séparation entre les sexes, au sein des écoles freine la

---

<sup>88</sup> Florence ENCREVE, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle*, Paris, Creaphis Editions, 2012, p 98-99

<sup>89</sup> Jean-René PRESNEAU, *Signes et institution des sourds*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, pp 162-167

formation des couples de sourds-muets. Néanmoins, l'histoire des associations sourdes est une histoire chaotique, complexe, faite de divisions, de rivalités, de renoncements, et de clivages idéologiques profonds. Cette complexité accentue la difficulté de comprendre les tenants et les aboutissants des choix des protagonistes. Elle est aussi accrue par l'absence d'une recherche globale consacrée aux associations et regroupements de sourds-muets de la Belle Époque en France. Cette absence donne un caractère inédit à cette étude qui tente de clarifier l'enchevêtrement des relations entre les principaux protagonistes.

En effet, cet enchevêtrement complexe de relations et de liens repose sur de multiples niveaux entre la famille, les amitiés nouées durant la scolarité, les relations professionnelles et les connaissances. Ainsi, cette multiplicité de relations complexifie les contacts inter-associatifs, et par extension, la compréhension de l'histoire des associations sourdes. Cependant, on peut suivre un fil rouge qui nous sert de guide dans cette histoire associative complexe : la préservation de la langue des signes, cette langue étant considérée à la fois comme le pilier et le ciment de l'existence même de la communauté sourde, ce qui permet à cette communauté de rester unie en dépit des divisions internes.

Au lendemain de la Commune, le militantisme sourd français, essentiellement centré sur Paris, est assommé par le conflit de 1870-1871, et semble être plongé dans une léthargie profonde. Aucune action d'ampleur n'a été engagée. Cette léthargie, à un moment crucial de l'histoire de cette communauté semble avoir conduit à une crise profonde au cours des années 1880, faite de divisions et de rivalités entre les groupes et les associations, mais également d'idéologies, face au vide laissé par la génération de 1836, disparue au cours des années 1880. L'étonnante intervention de Paul Deschanel, alors député et président de la chambre des députés, en 1894, a incité à une tentative d'unification au travers d'une fédération de sociétés de sourds-muets afin de permettre au gouvernement français d'avoir un interlocuteur unique.

Ce répit est de courte durée, puisqu'une nouvelle crise plonge le militantisme sourd dans des difficultés profondes au lendemain du congrès de Paris de 1900. Ces difficultés ont entraîné une nouvelle réflexion dans le choix des actions, avec l'abandon progressif du militantisme de combat, centré sur la préservation de la langue des signes au profit d'un militantisme d'assistance, de lutte contre l'injustice sociale. La priorité est de pallier les conséquences sociales de la réforme éducative milanaise, et donc, de tenter de freiner le déclin intellectuel de la communauté sourde et son

délitement par le biais de rencontres tels des bals ou des rencontres sportives, tout en luttant contre la précarisation sociale des nouvelles générations, par le biais des mutualités et du placement professionnel.

L'histoire associative sourde est une histoire complexe, méconnue. Ces associations animent pourtant grandement la vie de la communauté sourde, puisqu'elles permettent aux Sourds de pouvoir se rencontrer et maintenir leurs liens au sortir du parcours scolaire, et ont toutes comme point commun et central de poser la place du sourd dans la société.

## **1. Les fondements du militantisme sourd du XIXe siècle**

Dès les années 1830, les Sourds, dans leur objectif de vouloir disposer d'une place sociale au même rang que les entendants, s'efforcent de relever le niveau intellectuel de la communauté. En faisant relever ce niveau, par le biais d'une instruction au sein des écoles pour les enfants, ou par des cours du soir, organisés plus particulièrement par des enseignants sourds pour les adultes sourds (à Paris dans les années 1860 ou à Marseille dans les années 1900-1905). Ainsi, les militants veulent contredire un préjugé répandu et tenace qui consiste à considérer les sourds-muets comme des êtres incapables d'apprendre et de surpasser l'entendant-parlant. Ce combat, passant par l'éducation à tous les âges, est un combat pour l'égalité sociale et l'accessibilité qui va préfigurer le combat des associations de handicapés après 1918.

Dès les années 1880, une nouvelle orientation s'opère en réaction à l'impact de la réforme milanaise sur l'éducation des sourds afin de contrer le déclin de cette langue au sein des nouvelles générations. En effet, les militants sourds estiment nécessaire de promouvoir l'usage de la langue des signes chez les entendants, ceux de « l'extérieur », ce qui pourrait permettre de limiter l'isolement social des jeunes sourds, et par conséquent, de démentir le principal argument des oralistes qui insistent sur l'importance de la parole afin de briser l'isolement social, puisque la société ne *noétomalalie* pas. Donc, en promouvant la langue de signes, *le comité de la promotion de la dactylologie*<sup>90</sup>, fondée en 1894, espère ainsi mettre à bas l'argument central des défenseurs de la méthode orale pure.

---

<sup>90</sup> s.n. « Le comité de l'Alphabet Manuel », *Journal des Sourds-Muets*, n°14, 5 juillet 1895, p 222-223

D'autre part, on assiste à une présence croissante d'actions en faveur d'une amélioration sociale des Sourds, non pas au travers de l'éducation orale auquel ils se sont longtemps opposés, mais par des efforts d'assistance, de solidarité au sein de la communauté. De nombreuses associations organisent des conférences, des ateliers, des mutualités et luttent contre les préjugés sociaux qui pèsent sur eux. Il semblerait bien que les associations sourdes aient été les précurseurs du mouvement associatif des handicapés qui a surgi au lendemain de la Première Guerre Mondiale.

En effet, il est intéressant de voir que le mouvement associatif sourd s'est associé à celui du mouvement des *Sourds de guerre*, un regroupement des devenus-sourds consécutifs à la guerre, dans leur combat commun contre les préjugés sociaux et pour l'accessibilité. Ce combat commun s'inscrit dans l'histoire du mouvement associatif des handicapés qui prend de l'ampleur au cours des années 1950-1970. Le combat associatif sourd en faveur de l'égalité sociale est antérieur, et le fait qu'il se soit associé à celui des sourds de guerre permet de faire évoluer la situation de la surdité dans la société française. Mais, en aucun cas, la situation de la communauté Sourde n'est améliorée par la suite grâce à cette alliance. Celle-ci permet de mettre en évidence les enjeux communs, mais présente aussi des divergences puisque le mouvement associatif de la communauté sourde comporte un versant linguistique et culturel, alors que celui des devenus-sourds se concentre exclusivement sur la question de l'accessibilité et de l'égalité sociale.

Le discours du secrétaire général de l'Association des Mutilés de l'Oreille, Robert Morche qui a publié un ouvrage consacré aux mutilés de l'oreille en 1932<sup>91</sup>, lors du Jubilé des 70 ans de Henri Gaillard en 1926, résume cette coopération basée sur le respect mutuel des divergences de vision sur la surdité :

« Je ne suis pas toujours de l'avis d'Henri Gaillard, certes, mais nous sommes tous ici des tolérants, et il y a de la place, chez les sourds, comme partout, pour tous ceux qui, sincères et enthousiastes, luttent pour leur idéal avec honnêteté et bonne foi.

Si nous sommes parfois séparés dans le domaine politique et dans celui des revendications des sourds, [...] il faut que les sourds-muets et les sourds de guerre, ces deux catégories de mutilés de l'ouïe se connaissent et s'entraident.»<sup>92</sup>

---

<sup>91</sup> Robert MORCHE, *Guide du mutilé de l'oreille et des personnes sourdes, demi-sourdes et dures d'oreille. Lettre préface du maréchal Lyautey*. Asnières, Revue des Mutilés de l'Oreille, 1927. 250 p.

<sup>92</sup> s.n. *Un Jubilé silencieux, Henri Gaillard*, Paris, Edition de la Gazette des Sourds-Muets, 1926, p 6.

Avec ces deux piliers, l'un qui est une vision culturelle de la surdit , et l'autre qui repose sur la lutte contre les pr jug s, on assiste   une  volution des actions associatives qui repose soit, sur l'une, soit sur l'autre, voire les deux en m me temps en fonction du contexte social et des d cisions prises au sein des associations. On note une certaine volont  de recherche de l' galit  sociale, et un refus de l'assistantat qui est consid r  par les militants, comme une justification de leur soi-disant inf riorit  intellectuelle. Effectivement, ce point est crucial pour comprendre les choix op r s et sa distinction par rapport aux mouvements associatifs de devenus-sourds, ces derniers pr figurant les associations de droits des handicap s de la seconde moiti  du XXe si cle, dans lesquelles les associations de Sourds actuelles se reconnaissent qu'en partie.

### **1.1. Un attachement linguistique ancien**

L'attachement   la langue des signes est l' l ment le plus fondamental de ce qui constitue l'action militante sourde. Cet attachement qui est pr sent dans toutes les communaut s sourdes remonterait bien avant le d but de la petite  cole de l'abb  de l'Ep e fond e vers 1760. Desloges fait mention dans son ouvrage de cet attachement et de la fiert  de disposer d'une langue:

«Semblable   un Fran ois qui verroit d crier sa langue par un Alemand (sic), lequel en sauroit tout au plus quelques mots, je me suis cru oblig  de venger la mi ne (sic) des fausses imputations dont la charge cet auteur...»<sup>93</sup>

En se comparant   un Fran ais qui d fend sa langue, Desloges se consid re comme membre d'une communaut  ayant le devoir de r pondre aux critiques de l'abb  Deschamps<sup>94</sup> qui voit en la langue des signes un amas de gestes, sans coh rence grammaticale. Face   ces id es, Desloges affirme au contraire que c'est une langue riche et pr cise qu'il faudrait plusieurs volumes pour d crire<sup>95</sup>. Ce qui est int ressant dans la d claration de Desloges, c'est que son regard sur la langue des signes est celui d'un utilisateur d'une langue et non celui d'un infirme de l'audition. Il se d finit comme membre d'une communaut  bien qu'il n'utilise pas ce terme clairement.

---

<sup>93</sup> Pierre DESLOGES, *Observations d'un sourd et muet*, p 3 de la pr face

<sup>94</sup> Claude-Fran ois DESCHAMPS DE CHAMPLOISEAU, *Cours  l mentaire d' ducation des sourds et muets*, Paris, Fr res Debure, 1779, 434 p.

<sup>95</sup> *Op. cit.* , p 4 de la pr face



Or, ce qui est frappant dans cette phrase même, c'est que cette revendication n'était pas supposée exister. Cela signifierait que la communauté sourde existait déjà à cette époque. Comme on l'a remarqué, cet attachement linguistique laisse supposer qu'il existe bel et bien une communauté. De surcroît, Desloges s'est estimé en droit d'agir afin de préserver sa langue des attaques de ceux qui la méconnaissent. Ce sentiment d'impérieuse nécessité de protéger, de contre-dire, d'agir en faveur du *Noétomalalien* de la part d'un ouvrier-relieur, ayant des difficultés à disposer d'un revenu convenable, et qui prend néanmoins du temps afin de militer en faveur de sa langue, éclaire sous un jour nouveau toutes les actions des militants sourds des siècles postérieurs. Si l'on compare cette déclaration à celle d'Ernest Dusuzeau (1846-1917), enseignant sourd mis à la retraite d'office en 1886 et bachelier en mathématiques, qui déclare, en 1912, à propos de la langue des signes :

«Les Français, les Anglais, les Allemands, les Russes, les Chinois ont une langue à eux. Et nous en avons une aussi à nous, le langage des signes ! Et nous devons en être fiers et d'autant plus que c'est une langue universelle.»<sup>96</sup>

Dans cette phrase, la comparaison de la langue des signes et des langues orales est intéressante. Pour Dusuzeau, il s'agit tout simplement d'une langue à part entière, et il est légitime d'en tirer une fierté. Cette fierté, on la retrouve au travers de nombreux textes écrits par des Sourds eux-mêmes, tout au long du XIXe siècle comme ceux d'Eugène Née, Joseph Turcan, Henri Gaillard, Claudius Forestier, Victor-Gomer Chambellan, Claude Richardin, et surtout, dans les ouvrages de Ferdinand Berthier qui ont posé les fondements du militantisme sourd du XIXe siècle. Ces auteurs Sourds usent d'une argumentation semblable à celui de Pierre Desloges, alors qu'aucun lien n'est avéré entre le relieur sourd, et les premiers militants des années 1830, ce qui laisse supposer une transmission non écrite au sein de la communauté et de discussions informelles durant ce laps de temps. Effectivement, entre la disparition de Desloges, après 1794, et les premiers écrits militants de Ferdinand Berthier, dans les années 1830-1840, il s'est passé un demi-siècle où l'on assiste à une absence de toute forme de militantisme visible ou officiel. Or, l'apparition, que l'on qualifierait de soudaine, de ce militantisme en 1834 repose en fait sur un fondement pré-existant dont les écrits de Pierre Desloges ne sont qu'une partie visible.

Or, les auteurs extérieurs à la communauté qui s'intéressent aux Sourds, n'en font pas mention. Cela peut s'expliquer par la difficulté à comprendre cette fierté, qui semble inconcevable, d'autant que le statut de langue n'est pas accordé au *Noétomalalien* jusqu'aux travaux des linguistes

---

<sup>96</sup> Ernest DUSUZEAU, «Rapport sur la Méthode orale et la méthode des signes», *Compte-rendu des travaux du deuxième congrès national des sourds-muets*, Roubaix, 1912, p 68.

occidentaux des années 1960-1970 . Quelques observateurs extérieurs en font le constat, et souvent, s'interrogent sur le fait que cette langue soit bel et bien une langue. Ainsi, un journaliste de la ville de Genève, en Suisse, dans son article consacré au congrès de sourds-muets, en 1896 déclare :

«Mais il faut croire que les intéressés eux-mêmes considèrent cette parole qu'ils ne peuvent entendre comme une langue morte, difficilement apprise, jamais sue, tandis que le signe, le geste, est pour eux une langue vivante qui traduit sans effort toutes leurs pensées, tous leurs sentiments et les met en rapport avec leurs semblables les autres sourd-muets.»<sup>97</sup>

Ce journaliste qui a assisté à ce congrès dont on analysera ultérieurement le contenu résume tout ce que les militants sourds ont déclaré. Par conséquent, cet attachement semble être beaucoup plus ancien, antérieur même à la fondation de la *Société Centrale des Sourds-Muets*, de 1836, qui a été créée dans l'objectif premier de défendre la langue des signes, et par la suite de préserver les Sourds des injustices sociales. Ce caractère de langue est lui-même reconnu, à reculons, par les enseignants oralistes, bien que la plupart entre-eux tentent de nier cette caractéristique :

"En somme les gestes constituent une langue spéciale dont je n'examine pas en ce moment la valeur propre, mais qui est très différente de la nôtre, si bien que dans la méthode mimique, on enseigne deux langues : la mimique et le français. La parole et l'écriture, au contraire, ne sont que des formes d'une seule et unique langue : le français."<sup>98</sup>

Par conséquent, l'attachement à la langue des signes, présent, au sein de la communauté sourde de Paris, depuis le début du XVIIIe siècle au moins selon les éléments connus actuellement, est le résultat de la conviction des Sourds d'être dépositaires d'une forme de langue, unique en son genre. Elle a entraîné la fondation de la *Société Centrale des Sourds-Muets*, en 1836, afin de permettre une représentation officielle auprès des autorités, à une période où cette langue semble être menacée.

La naissance de la *Société* marque le début officiel d'un militantisme sourd qui agit sur deux axes précis : l'égalité sociale et la défense de la langue des signes. Or, ce qui est inédit, c'est que ce sont les Sourds eux-mêmes qui conduisent ce combat, avec un objectif de sensibilisation de la société à la spécificité des Sourds. Auparavant, il semblerait qu'ils se sont reposés sur l'aura et la réputation

---

<sup>97</sup> Max VELTINER, *Le journal de Genève*, 22 août 1896, n°199, p 1

<sup>98</sup> Benoît THOLLON, « Réponse à Mlle Fernande Lyonnet », in GAILLARD, *3eme congrès international des Sourds-Muets, compte-rendu des travaux*, Paris, 1912, p 42.

de l'abbé de l'Epée jusqu'en 1789, puis de l'abbé Sicard entre 1790 et 1822 pour les défendre et les représenter auprès des gouvernements successifs. Leurs disparitions, et l'arrivée des gestionnaires laïcs comme Désiré Ordinaire, avec les évolutions culturelles de la société française au cours de la première moitié du XIXe siècle ont incité les Sourds à se structurer et à disposer d'un moyen de représentation directe, plus particulièrement afin de représenter la majorité non instruite de la communauté qui ne peut se défendre et donc réagir. Ainsi, les enseignants sourds, surtout de Paris, se sont mués, par la force des choses, en représentants de la communauté, et leur évolution fait apparaître une nouvelle catégorie sociale en son sein que quelques auteurs ont désigné «Sourds-muets d'élite». Par leur position sociale, et leur contact avec des personnalités officielles, les enseignants sourds de Paris occupent une place croissante, voire incontournable pour ceux qui veulent s'informer sur la spécificité des Sourds. Cette position incontournable va entraîner des difficultés de succession, quand le temps sera venu de les remplacer.

D'autre part, des tentatives d'initiation à la langue des signes ont été réalisées, de même que des efforts d'information auprès des personnalités entendantes comme Victor Hugo, Chateaubriand, Alphonse de Lamartine, Auguste Ledru-Rollin et bien d'autre encore<sup>99</sup>. Ces relations ont été initiées par l'amitié entre Ferdinand Berthier et Eugène de Mongalve, une personnalité littéraire des années 1820-1850<sup>100</sup>. L'objectif de ces tentatives est de réduire l'isolement social des sourds, en permettant à des entendants de pouvoir communiquer avec eux, mais pas par écrit, puisque la majorité des Sourds n'ont jamais fréquenté les écoles. Or, c'est également un moyen de préserver la langue, en diminuant les préjugés qui pèsent sur elle, que de la faire accepter auprès des personnalités, et ce faisant, de la faire reconnaître en tant que langue digne de ce nom. Les comptes-rendus des banquets annuels en l'honneur de l'abbé de l'Epée, organisés par la *Société Centrale des Sourds-Muets*, puis par la *Société Universelle des Sourds-Muets*, démontrent ce souci constant de préserver et de promouvoir cette langue. Ce souci doit être mis en relation avec le grand débat de l'éducation des enfants sourds.

Ce débat, en principe méthodologique, sous-tend en fait la question du statut de langue du *Noétomalalien*, et par conséquent, de l'enjeu de sa reconnaissance officielle. Ainsi, tenter de la

---

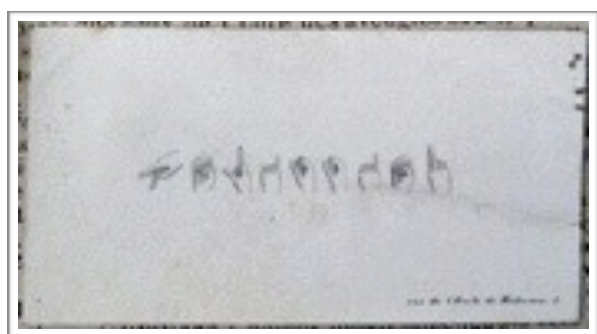
<sup>99</sup> *Aux origines du mouvement sourd, Ferdinand Berthier*, CLSFB, Louhans; 1999

<sup>100</sup> Le rôle de Eugène de Moglave est central dans la structuration associative sourde au cours des années 1830-1850, et à la reconnaissance de Ferdinand Berthier. Ce rôle a été étudié en détail par Florence Encrevé dans sa thèse *Sourds et la société française*, édité en 2012 sous le titre de *Les sourds dans la société française au XIXe siècle*, chez Creaphis Editions.

promouvoir auprès du plus grand nombre, pas nécessairement sourd, permet de sortir du cadre de débat habituel lié à la surdité, puisque cette fois-ci, le *Noétomalalien* peut être pratiqué par tous, et par conséquent, devient une langue à part entière. Les militants sourds des années 1830-1870 mettent également en avant son caractère universel puisque les sourds des différents pays ne sont pas en difficulté pour se comprendre, à la différence des langues orales. Or, ce caractère universel correspond à un mouvement de réflexion qui va donner naissance à des tentatives de développement de langues orales universelles comme *l'Espéranto*, ou le *Volapunk*, dans les années 1880.

Ce caractère universel du *Noétomalalien* devient nettement moins évident à la fin du XIXe siècle par rapport au début de ce siècle, où justement la langue des signes de Paris a été la langue mère des différentes langues des signes locales, implantées entre 1770 et 1815, au fil des fondations des écoles pour sourds, sur le modèle de l'école de Paris. Le *Noétomalalien* parisien s'est progressivement fusionné avec les idiomes gestuels locaux, pour aboutir à des langues des signes nationales, tels que l'American Sign Language qui est le produit d'une fusion entre la langue des signes parisienne, et celle de Martha's Vineyard qui serait elle-même issue du Vieux Langage des Signes du Kent, région d'origine des premiers colons de Martha's<sup>101</sup>, mais également des dialectes locaux et d'immigration. Cela fait diluer le rêve d'un *Noétomalalien* universel, porté par la génération de Berthier, dans le réalisme des années 1880 où le nationalisme influe fortement les relations entre les communautés sourdes des différents pays.

### Une revendication visible



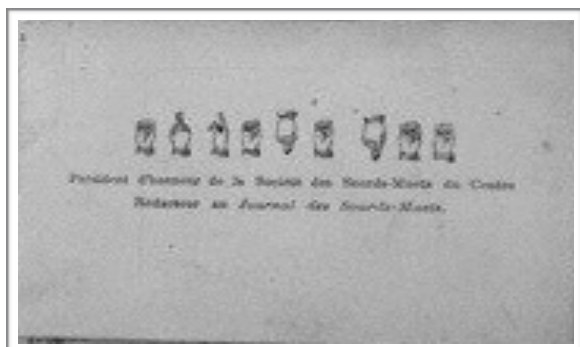
**Illustration II-1** : Carte de visite de Pierre Pélissier  
Collection privée

Dans tous les pays, on constate ce fort attachement, et, plus encore en France où l'on a particulièrement conscience d'être la nation où sont nées, et la première école pour sourds et la première société de sourds, au monde. On affiche par conséquent cette fierté sur des supports papier sur des cartes de visites écrites en alphabet manuel, comme celle de

Pierre Pélissier (1814-1863), professeur à l'institution des sourds-muets de Paris et surtout poète remarqué par Lamartine. Cette carte de visite, provenant

<sup>101</sup> Peter Webster Jackson, *A pictorial history of the Deaf Britain*, 2001, Deafprint Winsford, 337 p.

de la collection privée d'un particulier, est l'illustration de la volonté des Sourds d'afficher leur fierté d'avoir une langue spécifique et d'en faire la promotion.



**Illustration II-2** : Carte de visite de Eugène Née  
Collection privée.



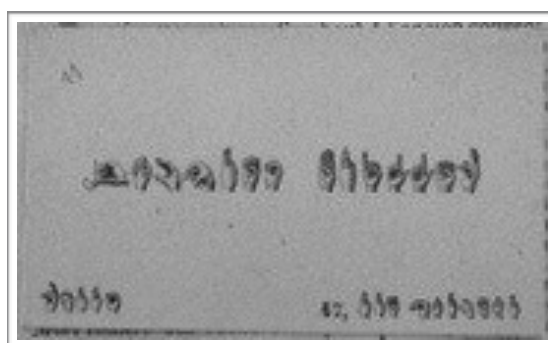
**Illustration II-3** : Carte de visite de Alfred Boquin  
Collection privée.

On retrouve de semblables cartes dans les années suivantes, avec celles d'**Eugène Née (1863-1907)** et d'**Alfred Boquin (1850-1924)**. Ces deux cartes, de même que celle de Pierre Péliissier, provenant de la même collection privée, présentent un compromis entre le français écrit, et la dactylographie. Ainsi, cette volonté d'afficher a été présente jusqu'au début du XXe siècle, en dépit du bannissement de la langue des signes dans les écoles, décidée en 1880 et concrétisée dès 1882.

La carte ci-contre présente un stade supérieur dans cette volonté d'affichage. C'est celle de **Jacques Brillet**, Sourd résidant à Tours. Sa carte est intégralement «dactylographiée», ce qui fait penser que cette carte s'adresse en priorité à ceux qui maîtrisent l'alphabet manuel. Il est intéressant de faire remarquer que seules deux cartes comportent un tableau de transcription au dos, celles d'Eugène Née, et la carte de visite d'un sourd américain, **Edward D. Wilson**, de Philadelphie. Comme on le voit, les cartes de visite représentent la face visible de ce qui constitue un Sourd : une personne fière de sa spécificité linguistique, jusqu'au point de faire imprimer sa dactylographie sur les cartes, et cet attachement est



**Illustration II-5** : Carte de visite de Wilson  
Collection privée.



**Illustration II-4** : Carte de visite de Brillet  
Collection privée.

universel.

Réaliser des cartes de visites en dactylogogie, et non en alphabet latin, représente clairement une revendication publique de son usage au quotidien. Le fait que parmi les titulaires ces cartes, figurent trois personnalités parmi les plus connues de la communauté sourde française de la Belle Époque, laisse penser que son usage était nettement plus répandu. Ainsi, on peut mettre en relation la présence de la dactylogogie sur ces cartes, avec certains menus de banquets annuels qui sont intégralement dactylographiées comme ce menu du banquet annuel en l'hommage de l'abbé de l'Épée de 1899 organisé par une association des sourds de Touraine, ce qui laisse penser à une certaine volonté de réserver à leurs initiés l'accès au contenu, et donc d'apporter un sentiment d'exclusivité par rapport à ceux qui ne connaissent pas la dactylogogie.

D'autre part, le caractère unique du *noétomalalien* semble avoir donné quelques idées à certains Sourds pour avoir un moyen de gagner leurs vies. Ainsi, outre les classiques cartes dactylogogiées où l'entendant peut s'initier à l'alphabet manuel, il existe également des brochures, ou des sortes de dictionnaires visuels de poche, transportables aisément partout. Ces ouvrages de facture moyenne sont vendues par des colporteurs sourds.



**Illustration II-6** : Dictionnaire de signes, vendu par un colporteur, des années 1870. Collection privée.

Une brochure, retrouvée dans la même collection particulière, datant de 1874 et imprimée à Nice, dispose d'un contenu assez intéressant, puisque c'est un dictionnaire de poche. Il comporte 32 pages, présentant chacune deux signes, ce qui fait un total de 64 signes-mots parmi les plus usuels. Elle est vendue pour 50 centimes. Sa particularité est qu'elle n'est recensée jusqu'à présent dans aucun corpus linguistique, d'autant que cette brochure est l'unique exemplaire connu à présenter un vocabulaire de la langue des signes

des années 1870, vingt ans après les éditions de Pierre Pélissier en 1856<sup>102</sup>, et de Josephine Bouland

<sup>102</sup> Pierre PELISSIER, *Iconographie des signes faisant partie de l'enseignement primaire des sourds-muets*, Paris, 1856, Imprimerie Paul Dupont, 53 p. (Consultable en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k131991f.r=pelissier.langFR> (Lien vérifié le 25 juin 2014))

en 1853<sup>103</sup>. Elle présente une certaine uniformité lexicale avec le dictionnaire d'un certain Clamaron, publié dans la même décennie<sup>104</sup>.

Dans cette brochure, on voit deux personnages, un homme et une femme, présenter la manière d'utiliser le signe, et une explication en français au dessous des personnages. Si l'on fait une analyse linguistique des signes présentés, on constate qu'il y a peu de changements par rapport aux signes actuels usités, alors que ce document provient d'une région récemment devenue française, ce qui indiquerait, au niveau linguistique, une diffusion ancienne de la langue des signes Française, au cours du XIXe siècle sur tout le territoire, y compris dans les régions non françaises antérieurement tels que la Savoie et Nice.

Le texte de présentation de la brochure, aux pages 1 et 2, tente de convaincre de l'intérêt d'apprendre la langue des signes. Il insiste sur son caractère universel, permettant également de pouvoir aider les blessés et les malades à pouvoir s'exprimer quand ils seront dans l'impossibilité physique de parler vocalement. D'autre part, on remarque une phrase intéressante, appuyant sur le côté ludique d'apprentissage de cette langue :

«Du reste, nous devons le dire ici les premières notions du langage des gestes telles qu'on les trouve dans le petit livre, ouvre un vaste champ à l'imagination et à la conception. Cela n'a rien de trop profond. C'est utile, c'est gai et amusant.»

Avec cette phrase, on voit une certaine conscience de la richesse linguistique de leur langue, de la part des Sourds de cette période. Cette phrase rejoint en écho les propos de Pierre Desloges :

«Ce langage est vif : le sentiment s'y peint; l'imagination s'y développe (sic). Nul autre n'est plus propre à porter dans l'âme (sic) de grandes et de fortes émotions».<sup>105</sup>

On retrouve le même regard du Sourd, à un siècle de distance, sur la langue des signes. La distance temporelle et géographique entre les deux ouvrages laisse indiquer l'existence d'une transmission informelle entre les communautés sourdes des différentes villes. D'autre part, le fait qu'il y ait une

---

<sup>103</sup> Josephine BROULAND, *Explication du tableau spécimen d'un dictionnaire des signes du langage mimique*, Paris, Boucquin, 1855, 23 p.

<sup>104</sup> J. CLAMARON, *Alphabet dactylologique*, Paris, 1872, 65 p.

<sup>105</sup> Pierre DESLOGES, *Observations d'un sourd et muet*, p 16-17

relative uniformité dans le vocabulaire, sur deux localités distantes, et à des dates différentes, laisse penser qu'il y a eu une certaine diffusion de la langue des signes sur toute le territoire français, au gré des déplacements de frontières tout au long du XIXe siècle. Ce point doit être étudié plus en profondeur, en linguistique historique, puisque l'influence de la langue des signes de Paris, sur toute la France reste encore à mesurer. Ainsi, de nombreuses langues des signes locales ont une origine française, principalement à la période napoléonienne où ces territoires étaient annexés, et où des professeurs français avaient établi des écoles pour sourds, en y important la méthode parisienne et donc son vocabulaire.

Les exemples de Pierre Péliissier, natif de Toulouse, qui s'est installé à Paris, de Bonnefous, originaire de Bordeaux, et qui a fondé une école à Besançon, ou d'Henri Toulouse, natif de la ville de Toulouse et qui est resté à Strasbourg, même après l'annexion allemande de 1871, démontrent une certaine mobilité géographique ce qui pourrait permettre une diffusion de la langue, son uniformisation sémantique, mais également une circulation des idées, et un attachement linguistique transmis par les professeurs sourds à leurs élèves sourds, au sein des écoles.

Cette diffusion n'est pas uniquement française, mais également internationale, puisque l'on retrouve nombre de professeurs et directeurs sourds français à l'étranger : Laurent Clerc aux États-Unis en 1817, Pierre Roger au Mexique en 1823, Edouard Huet au Brésil et au Mexique entre 1854 et 1865, Frère Young au Québec dans les années 1870. Ce grand nombre d'enseignants sourds à l'étranger contribue également à une forte diffusion de la langue des signes françaises dans ces pays, et à sa représentation. On constate également que plus l'implantation est ancienne, plus la différence entre les deux langues des signes actuelles est grande, ce qui explique pourquoi l'ASL est peu compréhensible pour le sourd français non initié du XXIe siècle par rapport au *noétomalalien* mexicain.

## **1.2 Une solidarité et une lutte contre les préjugés**

Les efforts des militants sourds français, depuis les années 1830 et tout au long du XIXe siècle,, reposent sur un impératif constant : celui de permettre aux Sourds de disposer d'une place dans la société, et de ne plus être en butte aux préjugés sociaux. Pour cela, les militants semblent s'appuyer sur une solidarité déjà existante au sein de la communauté, entrevue au travers les écrits de Pierre



Desloges qui a démontré l'importance de la solidarité entre sourds afin d'éviter de connaître le sort des sourds isolés des campagnes, et de pouvoir survivre du mieux possible face à ces préjugés qui freinent leur insertion dans la société.

Ainsi, le militantisme sourd officiel, avec la constitution de la *Société Centrale des Sourds-Muets* en 1836 repose effectivement sur une base pré-existante de solidarité de la communauté. La naissance de la nouvelle société de sourds permet justement à la communauté de disposer d'un interlocuteur officiel auprès des autorités. L'interlocuteur privilégié de la *Société Centrale des Sourds-Muets* est Ferdinand Berthier (1804-1886). Or, c'est aussi celui qui a mis en place les jalons d'une certaine forme de militantisme social, en faveur de la communauté, et de lutte contre les préjugés, au travers de nombreux ouvrages et de son enseignement, où il s'est particulièrement attaché à démentir les premières impressions extérieures, souvent teintées de préjugés. L'évaluation réalisée sur le jeune Joachim Ligot (1841-1899), considéré à l'époque comme idiot reste une exemple fameux. Il s'avérera finalement l'un des penseurs de la communauté des années 1880-1890 après avoir reçu une instruction par Ferdinand Berthier celui-ci ayant fait retarder sans cesse son renvoi dans sa famille<sup>106</sup>

Ainsi, le travail des enseignants sourds qui se présentent comme des modèles à suivre pour les générations suivantes, représente une forme de militantisme,. Or, le versant militant de l'enseignement sourd s'est particulièrement occulté entre 1850 et 1880, avec une nouvelle génération d'enseignants qui se considèrent désormais comme des personnes en charge d'une fonction : éduquer et rien d'autre. La disparition de ce versant militant du professorat sourd semble avoir été l'une des causes de la facilité de l'adoption de la nouvelle méthode éducative, la méthode orale pure, qui abolit celle qui était en cours depuis un siècle.

### **Une volonté d'égalité ancienne**

Ce combat contre les préjugés semble apparaître avec le développement de l'école des sourds-muets de l'Abbé de l'Epée. Ainsi, on peut estimer que le premier texte qui marque l'amorce de cette lutte est cette lettre de Pierre Desloges, envoyée au *Mercure de France*, en décembre 1779, et reproduite dans le *Journal encyclopédique* où il déplore les réactions consécutives à la publication de son ouvrage :

---

<sup>106</sup> Henri GAILLARD, « Joachim Ligot », *Journal des Sourds-Muets*, N°82, 15 août 1899, p. 352

« Plusieurs personnes paraissent surprises que je me sois donné l'épithète d'auteur étrange, d'espèce singulière. Elles ignorent qu'il n'y eut jamais d'écrivain dans une situation pareille à la mienne. Je vous fais juges, messieurs. Sourd Muet depuis l'âge de sept ans, abandonné à moi-même et n'ayant reçu aucune instruction depuis cette époque où je savais seulement lire et un peu écrire ; venu à Paris à vingt et un ans, mis en apprentissage contre le gré et l'avis de mes parents qui me jugeaient incapable de rien apprendre ; obligé de chercher de l'ouvrage pour subsister ; sans appui, sans protection, sans ressource, réduit deux fois à l'hôpital, faute d'ouvrage ; forcé de lutter sans cesse contre la misère, l'opinion, le préjugé, les injures, les railleries les plus sanglantes de parents, d'amis, de voisins, de confrères qui me traitent de bête, d'imbécile, de fou qui prétend faire le raisonneur et d'avoir plus d'esprit qu'eux, mais qui sera mis quelques jours aux Petites-Maisons, voilà, messieurs, la situation de l'étrange auteur sourd-muet, voilà les encouragements, les conseils qu'il a reçus. C'est dans ces circonstances, les outils d'une main, la plume de l'autre, qu'il a composé ces observations, etc....»<sup>107</sup>

Cette lettre est révélatrice du sentiment qui domine chez les Sourds qui ont osé sortir de l'état où ils sont supposés rester. La confusion entre la surdité et l'idiotie est assez répandue, au point qu'elle est fortement ressentie comme une injustice et une blessure. Ainsi, on comprend pourquoi l'une des premières actions des militants sourds a été de mettre fin à la confusion entre l'idiotisme et la surdité, qui est l'un des préjugés les plus anciens et les plus répandus. En effet, on retrouve trace de ce préjugé dans l'Antiquité, avec les propos du philosophe Aristote, dans son *Res Publica*, où il considère les personnes sourdes comme des individus dénués d'intelligence<sup>108</sup>.

Ensuite, les penseurs sensualistes comme Condillac et Diderot émettent l'idée d'une hiérarchie des sens, où l'importance est accordée à l'audition, puisque c'est par cet organe que passe tout le savoir humain, et donc la civilisation, par rapport à la vue qui ne semble pas pouvoir capter toute l'abstraction de ce savoir<sup>109</sup>. Par cette dichotomie de la vue par rapport à l'ouïe, une réflexion s'est développée sur l'importance de la parole dans l'éducation des enfants sourds, où justement la langue des signes est considérée comme inférieure aux langues parlées, puisque qu'elle repose sur la vue. De là, on assiste à une évolution au sein de l'Institution des sourds-muets de Paris, où, avec la mort de l'abbé Roch-Ambroise Sicard en 1822, s'ouvre une période d'instabilité durant une dizaine d'années jusqu'à l'arrivée du premier directeur laïc de l'institution, Désiré Ordinaire, médecin et adepte de la phrénologie.

---

<sup>107</sup> Pierre DESLOGES, Lettre au rédacteur du *Journal encyclopédique* de Bouillon. Février 1780, p 463

<sup>108</sup> Andréa BENVENUTO, « De quoi parlons-nous quand nous parlons de "sourds" ? », *Le Télémaque*, 2004/1 n° 25, p. 78.

<sup>109</sup> Andréa BENVENUTO, *Qu'est-ce qu'un sourd ? De la figure au sujet philosophique*, p 16-18

Or, entre 1827 et 1831, ce dernier a piloté une expérimentation éducative des enfants sourds, au sein des écoles communales, afin de leur préparer une certaine éducation, avant que ces enfants ne soient intégrés à l'Institution des sourds de Nancy. Cette expérimentation a été concertée avec le directeur-fondateur de cette école, Joseph Piroux (1800-1885). Pour ce dernier, l'importance est accordée, non pas à la langue des signes, mais à l'acquisition du français, considéré comme le seul véhicule civilisateur. Mais pour lui, les Signes Méthodiques restent le meilleur moyen pour pouvoir accéder à la civilisation française. On assiste, là, à un processus de la colonisation des pensées, et du regard porté par les éducateurs sur les Sourds, considérés comme un territoire en friche, à coloniser.

Désiré Ordinaire, de son côté, semble avoir été recruté, par le comité de surveillance de l'institution royale des sourds-muets de Paris, pour justement avoir mené cette expérimentation. D'autre part, le président de ce comité, le Baron Joseph-Marie de Gérando, est connu en tant que philanthrope et également pour avoir entamé les premières réflexions anthropologiques, mais surtout, en tant que phrénologue. De Gérando considère, dans ses écrits, et plus particulièrement dans son ouvrage en deux volumes, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*<sup>110</sup>, que la parole doit être menée dans l'éducation des enfants sourds, afin de faire entrer ces enfants dans la civilisation. De là, dès 1831, la priorité est d'accorder une place plus grande à l'éducation orale, et de rétrograder l'éducation par la langue des signes, à des élèves considérés comme idiots ou incapables de suivre une éducation orale. Par cette décision, on assiste à un processus<sup>111</sup> qui comprend une structuration de la communauté sourde, mais également l'émergence d'une argumentation qui puisse mettre à bas les préjugés et convaincre de l'utilité d'apprendre la langue des signes.

Les années 1840-1860 représentent une période où des actions sont engagées pour faire évoluer la société en faveur des Sourds, avec la présence de personnalités au sein des banquets, comme Alexandre Ledru-Rollin, Laurent de Jussieu, mais également l'artiste Léon Coignet qui a une grande influence sur les artistes sourds postérieurs. Cette présence de personnalités est rendue possible grâce à Eugène de Moglave, un littéraire républicain, proche de Ferdinand Berthier, qui s'est investi en faveur de la communauté. Ainsi, grâce à ses relations, et aux amitiés qui se sont nouées au cours des années 1840, la première étape de la lutte contre les préjugés est atteinte : le

---

<sup>110</sup> Joseph-Marie de GERANDO, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, 1827, 2 vol.

<sup>111</sup> Florence ENCREVE, *Les sourds et la société française*, pp. 137-156

droit de vote<sup>112</sup>. Ce droit semble ne pas avoir été prévu dans les discussions préliminaires au sein du conseil provisoire de la république, mais, grâce à l'intervention de Berthier et de Moglave, les sourds ont pu intervenir dans les décisions politiques, ce qui leur donne un certain poids électoral dont les hommes politiques doivent désormais tenir compte, plus particulièrement après la chute du Second Empire et la fin du suffrage censitaire. Ainsi, ce droit de vote, acquis en 1848, est suivi d'une candidature à la députation de Berthier. Cette candidature, qui est une première, semble avoir été faite dans l'optique, justement, de convaincre de l'absurdité des allégations sur l'intelligence des sourds-muets de naissance.

### **Un combat permanent contre les préjugés**

Une réflexion de Joseph Piroux sur l'intelligence des sourds-muets non instruits a conduit à s'interroger sur leur degré d'intelligence, et par conséquent, sur leur capacité à comprendre les questionnements théoriques, et les enjeux philosophiques. Ainsi, il considère, après avoir réalisé tout un développement sur cette question, que les sourds-muets non instruits sont nettement moins intelligents que les aveugles. Cette réflexion a soulevé une indignation de la part des sourds instruits qui déplorant que les autres Sourds ne puissent se défendre par eux-mêmes, interviennent par conséquent en leur nom. Le débat entre Joseph Piroux et Claudius Forestier est l'illustration d'une antagonisme de vues sur les sourds-muets non instruits, et de la difficulté, pour quelqu'un de l'extérieur, de comprendre le fonctionnement interne de la communauté sourde qui lui semble hermétique.

Piroux estime, dans son journal, *L'Ami du sourd-muet*, que l'aveugle et le sourd-muet sont tous les deux privés de quelque chose. Néanmoins, le sourd-muet est surtout handicapé par son incapacité d'avoir un jugement moral alors que l'aveugle est bloqué dans son déplacement physique. Le sourd-muet non instruit est incapable de se sentir malheureux, n'ayant pas conscience de sa situation, alors que l'aveugle non éduqué peut être triste de son état<sup>113</sup>, étant physiquement limité pour se déplacer.

Ainsi, il ne reconnaît pas aux sourds-muets non-instruits une capacité morale à distinguer le bien du mal, du seul fait du manque d'accès à l'éducation, et donc, au français écrit, langue de la civilisation. Cette distinction va entraîner une protestation de la part de Claudius Forestier

---

<sup>112</sup> Anne T. QUARTARARO, *Deaf Identity and Social Images in Nineteenth-Century France*, Washington, Gallaudet University Press, 2008, p. 119-121.

<sup>113</sup> Joseph PIROUX, « réponse du rédacteur », *L'Ami des Sourds-Muets*, n°6, mai 1839, p. 107.

(1810-1891), répétiteur et futur directeur de l'école des sourds-muets de Lyon en 1840. En effet, Forestier, dans une longue lettre de cinq pages, datée du 15 août 1839, où Piroux a inséré ses réponses, montre sa lassitude de ces discussions sans fin et de peu d'intérêt qui durent déjà depuis l'époque de l'abbé de l'Épée où l'on se demande s'il faut mettre les sourds-muets et les aveugles ensemble ou séparément dans deux institutions, afin que les sourds et les aveugles se complètent dans leurs infirmités. Dans ce débat, Forestier déclare:

«Nous voulions vous répondre sur-le- champ, mais nous n'aimons pas à nous amuser à opposer argument à argument, figure géométrique à figure géométrique. N'arrive-t-il que de telles discussions roulent éternellement dans un cercle ?».

On voit que Forestier ne souhaite pas entrer dans une argumentation théorique, qui tend invariablement à des discussions sans fin, sans réelle portée concrète. Il expose des faits où de nombreux sourds- muets ont pu épouser des entendantes. Il ajoute même l'exemple de deux sourds-muets non instruits, l'un qui est tailleur de pierre, et l'autre qui est cocher, qui ont réussi leurs vies respectives<sup>114</sup>.

Cette présentation de faits concrets montre une confrontation entre une réflexion théorique sur les Sourds, et les faits qui contredisent cette réflexion. Pour Forestier, cette réflexion sur la supposée absence d'intelligence des sourds-muets non instruits offense ainsi les personnes qui se sont efforcées d'être dignes de leurs vies et les empêche même de pouvoir sortir de leur condition. C'est même une porte ouverte à de dangereuses dérives qui risquent de nuire à la communauté sourde, puisqu'elles laissent également supposer que toute éducation est inutile si l'on n'impose pas un apprentissage exclusif du français. Il serait ainsi vain de tenter d'apporter une pédagogie basée sur une éducation en langue des signes. Ceci équivaut tout simplement à faire admettre l'incapacité du *Noétomalalien* à véhiculer tout savoir et signifie un rejet pur et simple de l'existence de cette langue. Il termine avec une réplique disant qu'un sourd-muet non instruit vaut aussi bien qu'un sourd-muet instruit :

---

<sup>114</sup> Claudius FORESTIER, lettre, *L'Ami des Sourds-Muets*, n°10, Septembre 1839, p 151

«En général, ceux qui n'ont reçu aucune espèce d'instruction sont plus gais, plus industriels, plus communicatifs, plus expansifs que ceux qui en ont une incomplète.»<sup>115</sup>

Cette réponse indique un élément fondamental sur la position des enseignants sourds-muets : l'oubli du fait qu'il y a une grande majorité de sourds-muets sans instruction qui vivent aussi bien que ceux qui ont une instruction incomplète et qui sont heureux. Forestier insiste sur le fait qu'un sourd-muet non instruit n'est pas obligatoirement un être grossier, mais que l'instruction incomplète en fait un être frustré, et pointe donc le danger d'une instruction incomplète.

Ce débat autour de l'intelligence des sourds-muets est l'illustration d'un climat particulier au cours des années 1830, avec l'influence de la phrénologie, dont le directeur de l'Institution des sourds-Muets de l'époque, Désiré Ordinaire, en est un adepte ardent, réalisant lui-même des analyses sur les élèves de l'école. Ainsi, on assiste à une certaine exaspération de la part des premiers militants sourds autour de la croyance en l'absence d'intelligence des sourds non instruits, et donc, par extension, de l'impossibilité pour eux de pouvoir comprendre de ce qui fait la société. Cette exaspération trouve son illustration dans la lettre de Clément Adolphe Gazan de la Peyrière<sup>116</sup> (1804- ?), fils du général d'empire Honoré Gazan de la Peyrière, et l'un des amis de Ferdinand Berthier et de Claudius Forestier, où il critique la Phrénologie :

«Pour ce qui est de l'auteur du Matérialisme et de la Phrénologie combattus dans leurs fondements, nul ne le félicitera avec autant d'affection de cœur que moi, d'avoir considéré déterminément les fonctions mentales du sourd-muet dans leurs rapports avec celles de l'entendant-parlant. C'est à quoi il est redevable de la facilité d'avoir découvert une erreur servant d'échelon à cette fatale chaîne de principes spécieux, et, par conséquent, il a été à même de faire crouler en deux lignes tout l'échafaudage dressé par la longue médiation de ces pauvres philosophes».

Plus loin, Gazan enfonce le clou avec :

«Or, jamais ceux qu'a combattus M. L'abbé Forichon, n'avaient observé ni recueilli, chez nous, des faits, des phénomènes sur le point de vue de l'entendement, de manière à consolider leurs systèmes. Au lieu de vouloir s'éclaircir de bonne foi sur des matières semblables, on avait préféré examiner, de tous côtés, l'homme favorisé de tous ses sens, afin de mieux bâtir sur nous les hypothèses, d'où résulte la méprise grossière dans laquelle on s'enfonçait».

---

<sup>115</sup> *Ibid*, p 151

<sup>116</sup> Clément GAZAN DE LA PEYRIERE, « Correspondance », in *L'Ami du Sourd-Muet*, N°8, Aout 1842, pp 134-136

Dans ces écrits, Gazan proteste contre un schéma de réflexion élaboré en fonction de celui qui dispose de tous les sens, et donc, par rapport à la référence standardisée, de réfléchir sur le manque, la déficience de la personne sourde. Par conséquent, cette réflexion de la déficience biaise le regard sur ceux-ci, et il occulte ce que le Sourd est capable de faire de positif, alors que se concentrer sur le manque accentue la supposée noirceur d'âme des sourds-muets.

De son côté, Ferdinand Berthier écrit plusieurs lettres. Celle du 29 juin 1840 a été envoyée au rédacteur de *L'univers*, un journal parisien. Il y proteste contre la méconnaissance des maires des droits des sourds-muets au mariage<sup>117</sup>. Dans celle du 30 juin 1842 il revendique la capacité du sourd-muet à faire un testament, et son droit à se défendre au tribunal avec l'aide d'un interprète<sup>118</sup>. Il déplore les difficultés des Sourds à faire reconnaître ces droits, pourtant prévues par le législateur. Dans une autre lettre datée du 12 septembre 1842, il critique la décision d'un tribunal de Castel-Sarrasin, dans le Sud-Ouest, qui refuse à une femme sourde-muette non instruite le droit de se marier. Il explique en ces termes pourquoi il le déplore :

«Par quel motifs donc justifier le refus ? M. le procureur du roi craint que la sourde-muette ne comprenne pas les charges et les devoirs du mariage; mais qui prouve à ce magistrat que ses craintes sont fondées ? Il ne comprend pas le langage des gestes, personne ne le comprend dans l'audience, et le curé à qui l'on adresse demande un délai de trois mois pour se préparer.» ... «On marie le premier rustre de village pourvu qu'il dise oui, et il faut presque un diplôme de docteur au sourd-muet qui veut se marier.»<sup>119</sup>.

Cette méconnaissance entraîne des difficultés et des situations grotesques où l'adjoint au maire refuse la cérémonie au motif qu'il faille exprimer oralement sa volonté de se marier, entre autres. Cette méconnaissance semble avoir freiné les mariages entre sourds, alors que dans le Code Civil, depuis 1804, une disposition précise qu'il est possible aux sourds de se marier, à la condition que l'un d'entre eux sache lire et écrire. Ce point démontre que les dispositions législatives sont loin d'être appliquées, et que des préjugés pèsent toujours sur les Sourds, en dépit de ces dispositions. Malgré certaines améliorations sociales, dans le domaine législatif, il existe encore de nombreux préjugés qui compliquent la vie des sourds-muets du XIXe siècle :

---

<sup>117</sup> Ferdinand BERTHIER, « Lettre au rédacteur de *L'Univers* », *L'Ami des Sourds-Muets*, n° 7, Juillet 1840, pp. 143-144.

<sup>118</sup> Ferdinand BERTHIER, « A Monsieur le Rédacteur », *L'Ami des Sourd-Muets*, n°7, Juillet 1842, pp. 109-110

<sup>119</sup> Ferdinand BERTHIER, « A Monsieur le rédacteur du journal *Le Commerce* », *L'Ami des Sourds-Muets*, n°9, Septembre 1842, pp. 142-144.

« Les tribunaux, je le sais, ne refusent plus d'admettre les sourds-muets en témoignage, les maires les marient, les notaires reçoivent leurs déclarations ; ils peuvent acheter et vendre, tester, voter, contracter, exercer à peu près dans toute leur plénitude les droits de la vie civile... Mais n'existe-t-il plus à leur endroit aucun de ces préjugés qui sont à la fois pour celui qui en est l'objet, une injustice et une injure ?... Faute d'apprécier sainement l'influence qu'exerce sur les facultés de l'âme la privation de l'ouïe, ne leur dénie-t-on aucune qualité, ne leur attribue-t-on pas presque exclusivement des travers et des vices qui sont le lot commun de l'humanité ?... »<sup>120</sup>

Or, comme l'a remarqué Rémi Valade, enseignant et directeur d'institutions de sourds, la lutte contre les préjugés reste un combat de longue haleine, et sans cesse renouvelé :

«Les préjugés sont vivaces, et, bien qu'il ait été cent fois démontré que la privation de l'ouïe, n'altère en rien les facultés de l'entendement, l'opinion contraire et encore tellement accréditée qu'au moindre signe d'intelligence que donne le petit muet, on s'étonne, on s'extasie, on épuise les formules de l'éloge.»<sup>121</sup>

Par conséquent, afin de lutter contre ces préjugés, le mouvement associatif sourd se repose sur deux moyens d'action :

**Sensibilisation de la population française, plus particulièrement avec l'initiation à la langue des signes et à la dactylologie.**

**Instruction pour les sourds qui n'ont jamais fréquenté les écoles, afin de leur procurer un minimum d'instruction, et donc de démentir les préjugés.**

Ces deux directions se concrétisent tout d'abord par l'organisation de conférences par la *Société Centrale des Sourds-Muets*, entre 1838 et 1865, plus particulièrement au travers de banquets. Mais après quelques années d'un banquet unique, survient une rivalité idéologique au travers de deux banquets rivaux. L'un est organisé par Berthier et ses pairs, le dimanche le plus proche du jour de la naissance de l'abbé de l'Épée, le 24 novembre, l'autre organisé par Jules Imbert veut célébrer les lois de juillet 1791 sur l'éducation des enfants sourds<sup>122</sup> et non un prêtre. Ce second banquet, dont l'organisation se fait annuellement entre 1843 et 1866, repose sur une opposition entre Berthier, très

---

<sup>120</sup> Rémi VALADE, *De quelques préjugés relatifs aux sourds-muets*, Paris, Boucquin, 1856, p. 6.

<sup>121</sup> *Ibid*, p. 9.

<sup>122</sup> s.n. « Chronique des sociétés », *Revue des Sourds-Muets*, mai 1907, n°1, seconde année, p. 11.



croyant, et Imbert qui souhaite réduire la place de la religion dans la vie du Sourd. Il semble que l'opposition entre cléricaux et anticléricaux soit l'une des premières causes de la division associative sourde, dans les années 1880.

D'autre part, on assiste à un développement des cours de soir, à partir de 1867, cette fois-ci organisés par la *Société Universelle*, qui a succédé à la *Société Centrale*. Ces cours de soir sont ainsi une manifestation visible de la solidarité entre sourds, afin de permettre échanges de savoirs et d'informations. Cette action existait déjà en 1779 et Desloges rapporte l'existence de débats, de discussions, d'échanges<sup>123</sup>.

Au travers des conférences, de la publication d'ouvrages et des cours du soir, les membres de la *Société Centrale des Sourds-Muets* tentent de faire évoluer la société dans un sens qui leur soit plus favorable. Les statuts de la *Société Centrale* sont éclairants sur ce point :

«Son but principal est de délibérer sur les intérêts des sourds-muets en général, de réunir en un faisceau commun les lumières de tous les sourds-muets épars sur la surface du globe, et des hommes instruits qui ont fait une étude approfondie de cette spécialité» [...] «Elle s'occupe aussi de fournir aux ouvriers sourds-muets des moyens de réunion et d'études, de les entretenir dans de bonnes habitudes par l'assistance continue de leçons gratuites et de sages conseils, d'obtenir le placement de leurs ouvrages d'art, et de leur assurer le patronage des parlants que leur position sociale et leurs relations peuvent rendre utiles à la Société Centrale.»<sup>124</sup>

Ces principes énoncés dans les statuts de la *Société Centrale* forment le fondement du mouvement associatif sourd de la fin du XIXe siècle, et ainsi, l'on voit au cours de la Belle Époque une spécialisation progressive des associations en fonction de telle ou telle orientation active, soit dans le combat en faveur des intérêts des Sourds, soit dans l'assistance sociale et le placement. Mais, les deux branches du mouvement associatif sourd trouvent leur base commune dans les statuts de la *Société* de Ferdinand Berthier. Les actions réalisées par Ferdinand Berthier ont défini le visage du mouvement associatif sourd du XIXe siècle, et ses deux versants : militantisme et assistance sociale, afin de briser ces préjugés qui considèrent les sourds comme des êtres inférieurs. Cela rejoint les propos de Valade :

---

<sup>123</sup> Pierre DESLOGES, *Observations d'un sourd et muet*, 1779

<sup>124</sup> s.n., *L'Ami du sourd-muet*, N°2, Février 1839, p. 61.

«Reconnaissons-le donc, et proclamons-le bien haut : le sourd-muet n'est, sous le rapport intellectuel et moral, ni mieux, ni plus mal partagé que nous-mêmes. Dieu lui a donné, comme à nous, une âme intelligente et libre, susceptible d'efforts et sujette à des défaillances; capable d'atteindre à toutes les hauteurs de la science, à tous les sublinités de la vertu, comme aussi de descendre à toutes les misères de l'ignorance, à toutes les abaissements du vice. Entre le sourd-muet et nous, il n'y a pas, Messieurs, d'autre différence » [...] « Cessons donc d'imputer à la nature les travers et les défauts que l'éducation seule leur donne ; et, s'il est vrai, ce que je ne crois pas, que l'orgueil et l'ingratitude soient plus communs chez les sourds-muets que parmi les parlants, cherchons-en la cause, non dans leur organisation qui n'est pas, au point de vue moral, plus défectueuse que la nôtre, mais dans le défaut de culture et le vice de l'éducation »<sup>125</sup>

Cependant, la fondation de la *Société Centrale d'Assistance des Sourds-Muets*, en 1850, par le docteur Alexandre Blanchet (1819-1867), médecin de l'Institution des Sourds-Muets de Paris, représente une nouvelle étape dans la structuration du mouvement associatif sourd. Cette nouvelle société, à ne pas confondre avec la *Société Centrale des Sourds-Muets* de Ferdinand Berthier, est une société essentiellement philanthropique où le budget est alimenté par des dons de personnalités du Second Empire. Or, bien que Ferdinand Berthier soit l'une des parties fondatrices de cette nouvelle société, il ne tarde pas à s'en éloigner, quand le constat a été fait de la politique adoptée par le conseil d'administration de la *Société d'Assistance*, qui tourne essentiellement autour de la charité, et du placement des ouvriers sourds auprès des patrons qui en veulent bien. Cette société est principalement dirigée par des entendants, et se charge surtout d'assistance et du placement social des sourds-muets. Elle est devenue fortement décriée, par la suite, pour sa politique d'assistance qui ne correspond pas aux vœux de la communauté sourde<sup>126</sup>.

Cela explique en partie la renaissance de la *Société Centrale des Sourds-Muets* qui est tombée en sommeil au cours des années 1850, et sa refondation en une nouvelle société : *La Société Universelle des Sourds-Muets* en 1867. Le changement de nom est nécessaire afin de se différencier clairement de la *Société Centrale d'Assistance*, car la trop grande proximité de nom semble avoir entraîné des confusions entre les deux sociétés, à l'époque et encore à l'heure actuelle. Elle marque également la renaissance du mouvement militant sourd qui s'était plongé dans des divisions internes.

---

<sup>125</sup> Remi VALADE, *De quelques préjugés relatifs aux Sourds-Muets*, P 7 et 8

<sup>126</sup> Florence ENCREVE, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle*, pp. 229-232.

Avec le changement de nom de la *Société Centrale des Sourds-Muets* qui devient la *Société Universelle des Sourds-Muets*, en 1867, un effort est fait pour créer une nouvelle impulsion à la vie associative sourde et donner un caractère plus universel à cette société. Pour accompagner ce changement, un journal subventionné par la *Société* a été fondé, en 1869 : *Le Bulletin de la Société Universelle des Sourds-Muets*, géré par Benjamin Dubois, un Sourd-parlant, professeur à l'institution des sourds-muets de Paris. Ce bulletin s'oriente sur les actions faites par la *Société*, et surtout, essaye de réunir les informations existantes concernant les Sourds et donc de sensibiliser la société à la cause des Sourds :

«...nous nous ferons un devoir de ne pas laisser inaperçu ce qui nous paraîtra susceptible de contribuer à leur avancement, à leurs progrès...»<sup>127</sup>

Ce souci constant de vouloir informer au maximum la communauté sourde de ses droits et devoirs démontre une volonté de mettre fin aux préjugés, par l'acquisition des connaissances, et donc de faire évoluer la société, au travers d'actions de sensibilisation, mais aussi par une éducation du comportement des membres de la communauté. Le discours de l'historien, et académicien, François-Joseph, duc de Champagne (1804-1882), lors de son entrée à l'Académie Française, est consacré à la question du sourd non-instruit :

«...le sourd-muet a senti en lui la vérité de cette parole divine : *il n'est pas bon que l'homme soit seul*. Il s'est rapproché de ses semblables, il s'est fait un moyen quelconque de communication avec eux, il a causé, il a appris, il a été un homme, et plus qu'on ne le pense...»<sup>128</sup>

Cette phrase d'un père qui a eu des enfants sourds, et dont l'unique fille survivante, Blandine de Nompère de Champagne (1841-1909), a épousé un sourd, Charles de la Forest Divonne (1830-1908), résume ce que veulent réaliser les militants de cette période : faire regrouper les sourds, afin qu'ils s'enseignent mutuellement, et limiter les défaillances familiales en matière d'éducation. L'objectif de ces cours publics réside dans le souci de fournir aux sourds non ou tardivement instruits, y compris ceux qui ont fréquenté les écoles, mais qui n'ont pas eu le temps de

---

<sup>127</sup> Benjamin DUBOIS, «Exposé succinct de l'objet du recueil», *Bulletin de la Société Universelle des Sourds-Muets*, p3, janvier 1870.

<sup>128</sup> François DE CHAMPAGNY, in «discours de M Orsoni de Vera», *Revue des cours littéraire de la France et de l'étranger*, Paris, G. Bailliere, 1869, p 687.

cultiver leurs savoirs, la possibilité de rattraper leur retard par rapport aux entendants, et donc, d'avoir les moyens d'évoluer intellectuellement, grâce à l'écrit. Cette éducation est destinée à démentir les croyances sur le comportement sauvage des sourds :

«A prendre les choses à la lettre, le sourd-muet adulte et non instruit, personne de nous ne l'a rencontré. A moins que vous ne parliez d'un être absolument délaissé comme le sauvage de l'Aveyron, tout sourd-muet a vécu parmi les hommes et a été plus ou moins instruit, élevé ou formé par eux»<sup>129</sup>.

### **L'information, élément clé de l'égalité sociale et professionnelle**

Par ailleurs, la *Société Universelle* subventionne également l'édition d'ouvrages dont la dernière grande œuvre de Ferdinand Berthier : *Le Code Napoléon mis à la portée des sourds-muets*<sup>130</sup>, publié en 1868, où il analyse le code civil français, afin que les Sourds connaissent clairement les droits et les devoirs dont ils disposent en particulier autour de la question de l'héritage. Celle-ci est souvent au centre de leurs difficultés à tester, voire à recevoir un héritage pour le simple motif qu'ils ne peuvent entendre le notaire parler.

En ce qui concerne les cours publics et gratuits, Berthier évoque la nécessité pour l'ouvrier sourd de se hisser au même niveau que l'ouvrier entendant afin de ne plus se laisser distancer. Ces cours publics présentent un caractère officiel avec une autorisation préfectorale, et se tiennent dans les locaux d'une école, située au n°2 de la rue Aumaire, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>131</sup>. Le programme de ces cours publics démontre un souci de donner un enseignement le plus large et le plus précis possible afin de combler les lacunes éducatives.

Dans ce programme, on voit le rôle de chacun, depuis l'éducation civique jusqu'à la chimie et l'agriculture. L'objectif est de permettre au sourd n'ayant pas fréquenté les écoles d'avoir accès à ces cours, et à leur contenu, et donc de pallier les insuffisances de l'accueil des enfants sourds au sein des écoles, laissant ainsi de côté de nombreux Sourds qui n'ont eu qu'une instruction partielle. De plus, puisqu'ils n'ont pas été dans ces écoles, il est hautement probable que leur langue des

---

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Ferdinand BERTHIER, *Le code napoléon, code civil de l'Empire français : mis à la portée des sourds-muets*, Paris, Petit Journal, 1868, 527 p.

<sup>131</sup> s.n., *Bulletin de la Société Universelle*, décembre 1869, p 46.

signes diffère de celle en usage au sein des écoles. Cette divergence linguistique exige de l'enseignant une souplesse d'adaptation vis-à-vis de «l'élève», et donc, une bonne connaissance de la langue des signes des rues de Paris. Cela explique, en partie, la présence exclusive de Sourds dans l'équipe enseignante de l'association. Cette équipe, qui est bénévole, est composée de trois professeurs, deux surveillants, un clerc de notaire, un dessinateur, un employé, un artiste-peintre et enfin, d'un photographe. Elle possède ainsi des compétences variées et assure des cours les dimanches après-midi et les mercredi soir, de novembre à avril.

<b>PROGRAMME DES COURS :</b>	<b>PROFESSEURS SOURDS-MUETS</b>
Droits et devoirs du citoyen.....	M. FERDINAND BERTHIER, doyen en retraite des professeurs de l'Institution Impériale des Sourds-Muets, 18, rue Mabillon.
Morale en action ou par des exemples.....	
Usages du monde.....	
	SUPPLÉANTS: MM. CHOMAT ET RIVIÈRE, maîtres surveillants généraux à l'Institution Impériale des Sourds-Muets.
Histoire de France.....	M. ALPHONSE LENOIR, ancien professeur à l'Institution Impériale des Sourds-Muets, 15, rue Racine.
Géographie universelle.....	
Éléments d'hygiène.....	M. BENJAMIN DUBOIS, professeur de Sourds-Muets, 18, rue de Bréa.
— de physiologie.....	
Géométrie pratique.....	
Calcul arithmétique.....	M. CHARLES NAVARIN, clerc de notaire, 5, rue Saint-Jean, aux Batignolles.
Système métrique.....	
Dessin linéaire.....	M. JULES GRAS, dessinateur lithographe, 181, rue du faubourg Saint-Martin.
Tenue des livres.....	
Éléments d'histoire naturelle.....	M. DE SAINT-PRIX, artiste peintre.
Éléments de mécanique.....	M. MEUNIER, employé à l'usine de Caill et Cie.
Éléments de physique et de chimie appliqués aux arts industriels...	M. BRUNO BRAQUEHAIS, photographe de l'Institution Impériale des Sourds-Muets, 11, boulevard des Italiens.
Connaissances les plus usuelles à l'agriculture.....	

Illustration II-7 : Programme des cours publics de la Société Universelle des Sourds-Muets, Source : *Le Bulletin de la Société Universelle*, p 47

Ainsi, pour avoir accès à l'égalité, tout passe par une lutte contre les préjugés et donc, par la sensibilisation de la société, l'information, l'explication, tout en donnant aux sourds non ou peu instruits des moyens de sortir du désert intellectuel. Henri Toulouse (1833-1902), enseignant sourd de l'école de Strasbourg, écrit au *Bulletin*, le 24 février 1870 :

«... cherchez à pourfendre nos ennemis, achevez de briser cette odieuse barrière qui nous a séparé depuis tant de siècles du reste de la société. Faites disparaître ces préventions attachées à notre infirmité; que les préjugés, ces plantes empoisonnées dont le venin aigrit et corrompt tout le lait de la bonté humaine, même chez les natures les plus élevées, ne laissent plus de traces sur le terrain autrefois si aride de notre existence...»<sup>132</sup>

Cet extrait de la lettre démontre tout l'état d'esprit des Sourds, qui veulent avant tout l'égalité sociale, et l'accessibilité. Le comte de Champagny, précédemment cité semble avoir également compris l'importance de l'information et de la vulgarisation du noétomalalien auprès du grand public :

« [...] Ils ont su apprécier l'influence du langage naturel des signes, langage qui exprime bien et tous les besoins de la vie et tous les sentiments du cœur de l'homme, que chacun parle selon son inspiration, et qui rend compatriotes les étrangers les plus éloignés. [...] Faisons nos efforts pour le propager davantage et le vulgariser enfin parmi les entendants parlants. Le muet sera arraché à l'isolement; les préjugés dont il est l'objet tomberont rapidement; une communication sympathique s'établira entre lui et la société. »<sup>133</sup>

Or, c'est sans compter sur la politique internationale, et la guerre franco-prussienne qui a brisé l'élan initié par la refondation de la *Société Centrale des Sourds-Muets* en *Société Universelle*, en 1867.

## **2. Un paysage associatif complexe et troublé**

### **2.1 La difficile transition des années 1870**

---

<sup>132</sup> Henri TOULOUSE, lettre du 21 février 1870, *Bulletin de la Société Universelle*, n°3, mars 1870, p. 32.

<sup>133</sup> François de CHAMPAGNY, *Condition civile des Sourds-Muets*, 1896, in Edmond PILET, « Choses du Passé », *Journal des Sourds-Muets*, n°9, septembre 1901, p 143.

La guerre franco-prussienne de 1870 et la Commune de Paris ont grandement perturbé la marche de la nouvelle *Société Universelle* qui a dû changer ses projets, abandonnant au passage la tenue d'un bulletin associatif. Ainsi, il est probable que les militants sourds ont ralenti leurs actions, en attendant une éclaircie dans le contexte troublé des années 1870-1875, période de reconstruction nationale et de nouveaux positionnements politiques, de changement de régime et d'élaboration d'une nouvelle constitution.

Or, cela ne signifie pas que la vie de la communauté sourde se soit arrêtée durant cette période. En effet, les banquets annuels en l'hommage à l'abbé de l'Épée, organisés depuis 1834, continuent après une trêve d'une année en 1870. Un fait intéressant montre la détermination des dirigeants sourds à organiser coûte que coûte le banquet en 1871, à Paris, en dépit du contexte politique, économique et surtout social difficile, avec la toute récente répression de la Commune, du 21 au 28 mai 1871. Ce banquet a réuni 55 convives, et l'on comprend qu'il existe une forte volonté de maintenir une cohésion au sein de la communauté, à travers ses représentants. Mais, il semble que la volonté ne suffise pas. Au banquet suivant, le nombre de personnes présentes chute à 33 convives, et reste au deçà d'une quarantaine de personnes jusqu'en 1885, où il atteint 66 personnes<sup>134</sup>.

Néanmoins, dans les autres régions de France, l'organisation des banquets locaux se poursuit, à Grenoble avec la *Société centrale des sourds-muets de l'Isère* ainsi qu'à Chambéry, mais aussi à l'étranger avec le banquet de Bruxelles qui réunit 70 personnes, le 28 novembre 1869<sup>135</sup>. On assiste ainsi à une lente diffusion en France, à la fin du Second Empire, de la nécessité de mettre en place des sociétés de sourds locales. Grenoble semble être la première localité à disposer d'une telle société sur le modèle parisien. Néanmoins, ces sociétés locales sont loin de disposer de l'aura de la société parisienne. Le fait que la *Société Universelle* entre dans une sorte d'inertie au lendemain de la guerre de 1870-1871 montre la centralisation du mouvement sourd français et son exposition aux événements politiques.

Cette inertie semble attestée par le faible nombre de personnes présentes, entre 1872 et 1880 et laisse indiquer la relative difficulté dans laquelle est plongée la *Société Centrale des Sourds-Muets*.

---

<sup>134</sup> Manuscrit, *Registre des procès-verbaux des réunions annuelles des Sourds-Muets*, 2e volume.

<sup>135</sup> Ferdinand BERTHIER, «extrait de procès verbaux», *Bulletin de la Société Universelle*, p 8, 1869.

Ceci entraîne un certain retard par rapport aux communautés des pays voisins, où des actions, à la faveur d'un contexte plus favorable, ont été engagées : structuration et unification du mouvement associatif Sourd en Allemagne<sup>136</sup>, organisation d'associations mutualistes italiennes dès 1876<sup>137</sup>, développement de la presse sourde dès 1873 en Allemagne<sup>138</sup> et aux États-Unis, organisation de foyers de sourds au Royaume-Uni dès les années 1860. Ce décalage entre une France sourde enfoncée dans une inertie, et des communautés voisines dynamiques est assez dérangeant au point d'inciter Ferdinand Berthier à réaliser un long voyage à Vienne, en 1874.

### **Une lente reprise des actions après 1874**

Au niveau international, trois pays organisent une première vague de congrès internationaux, durant la période 1873 – 1884 : l'Allemagne, la Suède et l'Autriche-Hongrie<sup>139</sup>. Ces congrès préfigurent de ce qui sera la seconde vague des congrès, de 1889 à 1924. Or, en dépit de son âge, il a 71 ans, Ferdinand Berthier, se déplace au second congrès international des Sourds d'Europe centrale, à Vienne, en 1874. Son déplacement à Vienne, trois ans après la guerre franco-prussienne et la Commune, dans un contexte diplomatique international délicat avec l'isolement de la France, et des incertitudes politiques intérieures, a été remarqué par la presse sourde allemande, et plus particulièrement par *Der Taubstummenfreund*<sup>140</sup>, qui cite la grande joie de Ferdinand Berthier de voir se structurer une internationale sourde.

En effet, Berthier a toujours défendu l'esprit d'une nation sourde, dans le sens où, ce qui compte, c'est la communauté sourde, dont l'origine géographique importe peu<sup>141</sup>. Ainsi, le fait que le doyen des professeurs sourds de France se soit déplacé à Vienne, démontre un grand intérêt pour la question de l'Internationale Sourde qui ne semble pas avoir été partagé en France jusqu'au congrès de Paris, en 1889.

---

<sup>136</sup> Ylva SÖDERFELDT, *From Pathology to public sphere*, Transcript Verlag, 2013, p 178-182

<sup>137</sup> s.n., « Società di Mutuo Soccorso fra i Sordomuti della Lombardia », *L'amigo del sordo muto*, N°1-2, 2eme année, 1876

<sup>138</sup> *Op. Cit.*, p 221-223.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p 187-189.

<sup>140</sup> “Das Kirchenfest der Taustummen im Jahre 1873,” *Der Taubstummenfreund* 2:9-10 (Septembre/Octobre 1873): 82-86.

<sup>141</sup> Florence ENCREVE, *Les sourds dans la société française du XIXe siècle*, p. 238



Par ailleurs, la *Société Universelle* se reprend en ouvrant, le 25 octobre 1875<sup>142</sup>, les cours du soir, qui semblent avoir été assurés un moment.

De plus, sur la suggestion de Ferdinand de Guilhermy, membre de la commission consultative de l'Institution des Sourds-Muets de Paris, Ferdinand Berthier émet l'idée d'inaugurer une statue en l'honneur de l'abbé de l'Épée, dans la cour d'honneur de l'institution, lors du banquet de 1860<sup>143</sup> :

« Espérons que le moment n'est plus éloigné où il nous sera donné de contempler la statue dans le lieu le plus apparent de l'Institution impériale ! »<sup>144</sup>

Dix-huit années plus tard, en 1879, l'inauguration de la statue de bronze représentant l'abbé de l'Épée marque la consécration du combat de Ferdinand Berthier dans la reconnaissance de l'œuvre de l'abbé de l'Épée et de l'importance du Noétomalalien dans l'éducation de l'enfant Sourd. Après deux années de préparation par l'artiste Sourd Félix Martin (1844-1917) qui a présenté deux prototypes au salon des artistes de 1876 et de 1877, la statue est inaugurée en grande pompe le 24 novembre 1878 dans la cour d'honneur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, le 24 novembre 1878<sup>145</sup>

Durant l'année 1880, deux nouvelles sociétés se constituent. La première, la *Société des Sourds-Muets de Bourgogne*, s'est mise en place à Dijon, sur l'impulsion d'Alfred Boquin, afin de permettre aux Sourds de la région de se retrouver. La seconde, la *Société d'Appui Fraternel des Sourds-Muets*, fondée en décembre 1880 par Joseph Cochefer (1849-1923), a une visée plus précise, celle de donner aux vieillards sourds les moyens de vivre, et ainsi, de constituer une pension de retraite.

### **Une absence de vigilance**

Or, durant ce laps de temps, un courant éducatif alternatif tente de faire restreindre la place de la langue des signes dans l'éducation des enfants sourds, au profit de l'éducation orale. En 1878,

---

<sup>142</sup> Benjamin DUBOIS, *Almanach des sourds-muets de 1900*, Paris, Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 1900, p 27.

<sup>143</sup> *Op. Cit.*, p 234.

<sup>144</sup> *Banquets des sourds-muets réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée*, tome II, Paris, Hachette, p. 163

<sup>145</sup> s.n., *Statue de l'abbé de l'Épée, oeuvre de M. Felix Martin*, Paris, Bocquin, 1879, 93 p.

l'abbé Balestra, éducateur italien, vient en France, afin d'en faire la promotion et demande par la suite une expérimentation d'une année, au sein de l'institution parisienne<sup>146</sup>. L'activisme de Balestra semble avoir fini par convaincre Oscar Claveau qui a été le personnage clé de la réforme éducative de Milan. Les deux congrès, à Paris et à Lyon, dont l'objectif affiché est de trouver un moyen d'accorder une place plus grande à l'éducation orale dans la scolarité de l'enfant sourd, sont un échec dû aux divisions profondes au sein des partisans de l'éducation orale, compte tenu de la grande diversité des méthodes pédagogiques qui vont d'un mélange entre le français oral avec la langue des signes jusqu'à l'éducation orale exclusive. Ce large éventail de méthodes empêche d'ouvrir la voie à une tentative de compromis et de disposer d'une voix commune. Les intervenants s'accordent à ce qu'il faille éduquer oralement les enfants sourds, mais ils n'arrivent pas à s'entendre sur la manière de faire cette éducation<sup>147</sup>

Mais lors du Congrès de Milan, le président du congrès, l'abbé Tarra, qui est également directeur des écoles oralistes de Côme, va orienter les préconisations du congrès vers l'adoption d'une méthode éducative encore plus extrême : la méthode orale pure. Cette méthode peut être qualifiée d'extrême car elle ne laisse aucun compromis méthodologique sur l'éducation de l'enfant sourd. Son adoption s'est faite dans le but de bannir la langue des signes des écoles françaises. Ainsi, l'organisation de ce congrès<sup>148</sup> démontre une volonté d'absence de compromis ou d'arrangement sur les méthodes éducatives. Or, l'abbé Grégoire, représentant de la congrégation des frères de Saint-Gabriel, s'est rapidement rallié aux idées de l'abbé Balestra, alors qu'il s'y était opposé un an plus tôt, à Lyon. Pourquoi ce revirement ? C'est là qu'il faut analyser le rôle central d'Oscar Claveau qui par sa position au Ministère de l'Intérieur, détient la tutelle de la gestion des établissements de bienfaisance, comme ceux des frères de Saint-Gabriel.

Bien qu'elle soit très mal connue de nos jours, son implication est plus que centrale dans le succès de l'implantation de la méthode orale pure, adoptée au congrès de Milan, en 1880. Son rôle dans le processus qui a conduit à l'abolition de la méthode en usage dans les établissements de sourds-muets en France a été primordial, et même incontournable. En effet, ce dernier, inspecteur général au sein du ministère de l'intérieur, y dispose de coudées franches. Claveau a porté tout son poids et

---

<sup>146</sup> François BUTON, *L'administration des faveurs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 289-290

<sup>147</sup> Jean-René PRESNEAU, *Signes et Institution des sourds*, Paris, Champ Vallon, pp 175-178

<sup>148</sup> Florence ENCREVE, *Op. Cit.*, pp. 297-308.

son influence afin de faire orienter la tradition éducative française vers une nouvelle méthode<sup>149</sup>, qualifiée à cette époque de «méthode allemande». Il y a de nombreuses résistances, particulièrement de la part des congrégations religieuses, comme les frères de Saint-Gabriel qui ont en charge la majorité des écoles de sourds-muets en France. Profondément catholique, Claveau semble avoir utilisé ses réseaux afin de convaincre les congrégations, et en même temps tenter de les préserver des remous anticléricaux qui commencent à agiter la France vers 1875. Ceci pourrait expliquer, en partie, le soudain revirement du représentant des Frères de Saint-Gabriel<sup>150</sup>, principale congrégation éducative des enfants sourds, lors du congrès de Milan, alors que ce groupe religieux se refusait à adopter la méthode allemande en 1879, à Lyon<sup>151</sup>.

Sa position, mais surtout, l'entière confiance que lui ont accordée les ministres de l'intérieur successifs entre 1875 et 1885, lui ont permis de pouvoir réaliser à la hussarde, cette révolution pédagogique, imposée depuis les sommets de l'Etat, là où certains directeurs d'établissements, tels Désiré Ordinaire en 1834, ou Léon Vaïsse en 1876 avaient échoué : promouvoir et imposer à tous une éducation clairement oraliste.

D'autre part, il a également imposé le choix d'une seule méthode orale parmi celles qui ont été présentées lors des congrès de Paris, en 1878, de Lyon en 1879 et à Milan en 1880. Son rôle, conjoint à celui de l'abbé Tarra, ont orienté les débats à Milan, vers le choix d'une méthode unique, générale, et surtout, adoptée par tous les établissements de sourds-muets, quels que soient leurs pays, et donc universelle. De plus, il a organisé dès 1882<sup>152</sup> une tournée dans tous les établissements, afin d'attribuer une sorte de certificat d'aptitude d'enseignement aux enfants sourds. L'un des critères d'obtention de ce certificat est de pouvoir enseigner la parole, ce qui fait écarter de facto les enseignants sourds. Or les préfets ont demandé aux conseils généraux de veiller à la présence du-dit certificat au sein des écoles où les bourses seront accordées, ce qui explique la soudaine suppression de la subvention traditionnellement accordée à l'école du directeur sourd,

---

<sup>149</sup> François BUTON, *L'administration des faveurs*, pp. 296-297.

<sup>150</sup> Jean-René PRESNEAU, *Signes et Institution des sourds, XVIIIe-XIXe siècles*, p. 181.

<sup>151</sup> *Op. Cit.*, pp. 285-289.

<sup>152</sup> François BUTON, *Op. Cit.*, pp. 297-298.

Claudius Forestier, à Lyon, en 1886<sup>153</sup>, à la surprise de son directeur qui a rédigé une longue lettre à destination des journalistes locaux dont l'introduction commence par :

« Les journaux de Lyon ont rendu compte de la décision que la majorité du conseil général du Rhône a prise à l'égard de notre institution, et ils nous apprennent aussi que, dans le sein de ce conseil, un rapporteur a déclaré incontestable la supériorité de la méthode allemande, c'est-à-dire celle d'articulation, sur la méthode française, c'est-à-dire celle des signes.

Ce qui nous afflige et nous paraît inexplicable, c'est que ces messieurs n'aient pas daigné nous demander la moindre explication sur notre système d'enseignement, ni essayé de comparer les résultats pratiques des deux méthodes existantes. Nous avons été condamné sans même avoir été entendu. »

L'organisation et l'établissement de la méthode orale pure a été si rapide qu'il semble avoir pris de court toute tentative de défense contre cette méthode, avec un refus de prendre en considération l'expérience acquise par l'usage de la langue des signes, ou comme on dit à cette époque, « méthode française ».

Cependant, l'absence de réaction de la plupart des enseignants sourds a surpris les défenseurs de la méthode mimique. C'est ce que reproche Lucien Limosin (1850-1892), publiciste sourd, connu pour ses écrits fortement polémistes. François Buton démontre, de son côté, que le processus de bureaucratisation, au cours des années 1860 et 1870, a éloigné les enseignants sourds des instances dirigeantes, et donc a transformé, justement, ces enseignants en fonctionnaires obéissants. Cela expliquerait pourquoi Ernest Dusuzeau s'est révolté seulement en 1886, après sa mise à la retraite d'office, alors qu'il n'a que 46 ans et que Chambellan ait accepté de sortir de sa retraite, pour venir en aide à l'institution parisienne qui s'est trouvée face à de grandes difficultés d'assurer les enseignements oraliste et gestualiste jusqu'en 1886, sans que les moyens appropriés lui soient accordés. En effet, entre 1881 et 1886, les deux enseignements sont assurés en parallèle, mais strictement séparés, jusqu'au départ du dernier élève éduqué selon « l'ancienne méthode », en 1886. Mais, dans d'autres établissements, le changement est beaucoup plus brutal. Il semblerait que le prestige des professeurs sourds parisiens ait fortement freiné la tentation de faire une réforme brutale, par rapport aux établissements de province.

---

<sup>153</sup> Claudius FORESTIER, « Correspondance », *Défense des Sourds-Muets*, n°23, Novembre 1886, p 117-118

L'analyse de Buton apporte un éclairage partiel dans la compréhension de ce changement brutal qui a directement impacté la communauté sourde, alors que celle-ci ne semble pas avoir réagi dans un premier temps. La marche de la méthode orale pure ne semble pas être entravée par la *Société Universelle*, et, à part quelques protestations isolées, ne semble pas avoir soulevé de mouvement de résistance d'ampleur de la part du personnel enseignant sourd. C'est seulement à partir de 1882, avec la mise en place officielle de la méthode orale pure que l'on assiste aux premières réclamations, de la part de deux enseignants sourds : Claudius Forestier dès 1880 et 1883, et Victor-Gomer Chambellan en 1886.

Forestier, en tant que directeur de l'institution des sourds-muets de Lyon, subventionnée par le département du Rhône, déplore, dans son ouvrage de 1883, le fait que des représentants de l'État aient changé d'avis sur la question de l'éducation des enfants sourds. Dans la lettre du 5 septembre 1880, envoyée au ministre de l'intérieur, un jour avant le congrès de Milan, le directeur sourd s'inquiète de voir l'image de la langue des signes dégradée auprès de l'Inspection académique :

«Il poursuit ainsi : « Le rapporteur de la commission académique dont nous avons mentionné déjà le remarquable travail n'hésite pas à déclarer que les signes en général, aussi bien ce qu'on appelle naturels que les signes méthodiques, sont un moyen impuissant et même dangereux d'enseigner au sourd-muet la langue dont il doit se servir, celle de son pays. » Cette assertion a plus que m'étonner : elle m'a peiné. Pour avancer une pareille chose, il faut que le rapporteur de la commission n'ait pas la moindre idée du génie et des ressources du langage mimique.»<sup>154</sup>

Ainsi, le fait de voir la langue des signes comme un danger dans l'éducation de l'enfant sourd démontre d'une évolution nouvelle dans cette perception, et par conséquent, du regard porté sur le sourd-muet, plus particulièrement celui de la communauté. Six ans après Milan, Chambellan, enseignant retraité, écrit dans son ouvrage, les circonstances qui ont conduit à l'obligation exclusive de l'éducation orale. Il reproche une manipulation délibérée, afin d'abolir la langue des signes de l'éducation des enfants sourds, alors que la méthode orale pure semble loin d'être la meilleure pédagogie. Pour lui, cette décision est le fait d'une seule personne et de la méconnaissance de la spécificité du Sourd :

---

<sup>154</sup> Claudius FORESTIER *Lettre de Forestier à Monsieur le ministre de l'intérieur et des cultes, au sujet du rapport de m. Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance sur l'enseignement de la parole dans les institutions des sourds-muets*, Pitrat aîné, Lyon, 1881, 5 p.

«D'ailleurs, quand on a rendu officiel l'enseignement des sourds-muets par la méthode orale pure, a-t-on pris l'avis du corps professoral ? Non, on a chargé un fonctionnaire de l'administration centrale, ne vivant pas avec eux et ne les connaissant que superficiellement, de trancher une question aussi grave.»<sup>155</sup>

Il déplore, dans ce sens, que la méconnaissance fasse régresser la situation sociale des Sourds, en abolissant une méthode éducative ayant fait ses preuves depuis plus de 70 ans. Il cite par la suite un extrait du discours de la remise des prix de l'institution des sourds de Paris, de 1887, fait par un professeur :

«Ils auront beau répéter vos paroles : s'ils n'en connaissent déjà le sens, elles ne seront pour eux que de vains sons. C'est pourquoi vous ne pourrez employer dans vos entretiens que des mots qui leur soient familiers».<sup>156</sup>

Or, cet extrait sonne comme un échec dans le combat contre les préjugés, comme s'il était vain que le Sourd essaie de sortir de sa condition. Les préjugés sur l'intelligence des Sourds sont justifiés par leur impossibilité de comprendre entièrement la parole. Ce constat inquiétant, où il semble nécessaire de tout reprendre, et donc, de recommencer le combat déjà entamé par la génération de Berthier contre ces idées, se fait dans un contexte particulièrement difficile pour la communauté sourde, alors que les anciens professeurs sourds, renvoyés de ce fait et non par incompetence pédagogique, se trouvent accusés, par leurs pairs, de complicité et de manque d'ardeur à essayer d'empêcher l'implantation de la méthode orale pure en France.

Joachim Ligot (1841-1899), ancien enseignant Sourd, dans un long article, déplore l'empressement affiché de faire adopter la méthode orale pure et de ne pas tenter une fusion entre cette méthode avec la méthode mimique : la méthode mixte. Il avertit que passer d'un extrême à l'autre risque de nuire davantage :

« Mais, pour l'amour de Dieu, n'agissons pas à la légère; défions-nous de cette légèreté de caractère que les étrangers nous reprochent peut-être avec raison et qui nous fait passer d'un extrême à l'autre. Nos désastres de 1870 nous ont tellement affolés que, croyant nous mettre à niveau de l'étranger, nous sacrifions nos meilleures institutions

---

<sup>155</sup> Victor-Gomer CHAMBELLAN, *Quelques mots sur la vulgarisation des signes*, Paris, chez l'auteur, 1887, p 7-8

<sup>156</sup> *Ibid*, p 14

pour lui prendre les siennes, même quand elles ne valent rien ou à peu près. Dieu veuille que cet affolement ne nous coûte pas plus cher que nos défaites de 1870. »<sup>157</sup>

### **Une rupture inter-générationnelle ?**

Lucien Limosin écrit un article accusateur face à ce qu'il considère comme une complicité passive envers Oscar Claveau. Cette complicité dont il accable les professeurs sourds de l'institution parisienne est pointée dans cette même tribune où il les nomme «ex-souteneurs de la méthode allemande». Ainsi, le fait de voir leurs collègues parisiens être maintenus en poste jusqu'en 1886 et ne pas agir, représente la pire des trahisons puisqu'ils avaient la capacité d'intervenir, et donc de freiner ce que Limosin appelle «l'acclimatation naissante en France, de la torture phonique germanique.»<sup>158</sup>.

Il semble que les anciens professeurs sourds se soient décidés à agir, après 1886, comme Joseph Nicolas Théobald (1839-1893), enseignant sourd à Chambéry puis à Paris qui, lui-même parlant, a déclaré, lors d'un banquet : «Sus à Franck ! Sus à Claveau !». Cette surprenante sortie de la part de Théobald, plutôt réputé pour sa discrétion, démontre une colère de voir se concrétiser ce qu'il considère comme une injustice. Or, le choix d'une méthode de lutte contre la méthode orale pure ne semble pas être uniforme. On constate des difficultés d'entente entre les générations, surtout entre les enseignants sourds et leurs anciens élèves :

«Dans leur isolement, ces bouffons révoltés éprouvent l'impérieux besoin de se faire les antagonistes de leurs anciens élèves, qui ont le seul tort de tendre fraternellement la main à leurs aînés de la Société d'appui fraternel, car ils dédaignent d'avoir pour ceux-ci tous les égards qu'on attend d'une collaboration indispensablement fraternelle. A quel mobile ont-ils désobéi ?»<sup>159</sup>

Ainsi, il semblerait que ceci ait conduit, non seulement au développement rapide de la nouvelle *Société d'Appui Fraternel des Sourds-Muets*, fondée en décembre 1880, mais également à l'organisation parallèle de banquets annuels, traditionnellement à la charge de la *Société Universelle*. La non-action du personnel enseignant sourd, au sein des écoles, surtout celle de Paris,

---

<sup>157</sup> Joachim LIGOT, « Les enfants anormaux », *L'abbé de l'Épée*, 2e année, n°3, 15 mars 1889, p. 38.

<sup>158</sup> Lucien LIMOSIN, «Nos ex-souteneurs de la Méthode allemande», *Echo de la société d'appui fraternel*, n°13, p. , décembre 1890

<sup>159</sup> Lucien LIMOSIN, «Nos ex-Souteneurs de la méthode allemande», *Echo de la Société d'Appui fraternel*; n°10, 1er aout 1890, p 6.

et la mésentente entre les générations semblent avoir déclenché une crise profonde au sein de la communauté qui a accentué le retard déjà important dans la situation sociale des sourds français par rapport à leurs voisins européens, les sourds américains étant déjà loin devant, avec leur université, le Collège Gallaudet, fondée en 1864.

Or, l'un des accusés, Ernest Dusuzeau s'est décidé à lutter en faveur de la langue des signes et de sa réintroduction dans l'éducation des enfants sourds. Il semblerait aussi que sa sortie se soit faite juste après la critique de Limosin, déclarant vouloir continuer l'œuvre de Ferdinand Berthier :

«Messieurs et chers frères, vous qui faites partie avec moi de l'Association amicale des sourds-muets, rappelons-nous que le but n'en est pas seulement de perpétuer la mémoire de l'abbé de l'Épée et d'en conserver tout l'éclat possible, mais encore de venir en aide à nos jeunes frères quand ils auront terminé leurs études. Complétons leur instruction autant que cela nous sera possible, et procurons-leur le moyen de vivre honorablement; c'est pour nous un devoir impérieux et sacré ! Surtout, restons unis; à quoi bon allumer parmi nous le flambeau de la discorde ? On dit que le soleil luit pour tout le monde; eh bien ! Je crois pouvoir le dire : la mémoire de l'Abbé de l'Épée luit pour tous les sourds-muets, quel que soit leur rang, quelle que soit leur condition, quelle que soit leur nationalité!»<sup>160</sup>

Cette déclaration contient deux éléments qui illustrent le contexte difficile dans lequel est plongée la communauté sourde parisienne au lendemain du congrès de Milan. Tout d'abord, le bannissement de la langue des signes des écoles brise le lien séculaire entre les écoles et la communauté. Ce lien est incarné par la présence du personnel sourd dans ces écoles, qui endossent également le rôle de passeurs pour l'accueil des nouvelles générations au sein de la communauté. Or, l'exclusion de ce personnel éducatif rompt ce lien qui s'est développé entre le milieu de l'éducation et la communauté sourde . Ainsi, ce rôle est transféré vers les associations, d'où la déclaration de Dusuzeau sur l'importance de l'accueil des jeunes sourds au sortir de leur parcours éducatif.

D'autre part, les deux dernières phrases représentent un appel au calme et à la paix, demandant la fin des divisions intestines. Cela répond en écho aux écrits publiés dans *La Défense du Sourd-Muet*, où une polémique semble enfler sur l'absence d'action du personnel enseignant sourd de Paris jusqu'alors. Cette polémique, en dépit de la déclaration de Dusuzeau, continue à empoisonner les relations entre *l'Association amicale*, qui a succédé à la *Société Universelle* en 1887, et la *Société*

---

<sup>160</sup> Ernest DUSUZEAU, «discours», *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, n°10, 3eme année, janvier 1887, p 312



*d'Appui Fraternel*, jusqu'au milieu des années 1890. Or, la guerre associative freine grandement le combat en faveur des progrès sociaux des Sourds, et ainsi creuse le retard français par rapport aux autres pays. Pendant que les associations de sourds se chamaillent, et c'est bien le meilleur terme qui soit, la langue des signes, officiellement abolie au sein des écoles, semble continuer à y circuler, selon le témoignage suivant d'un élève de l'Institution des Sourds-Muets de Paris :

« C'est en cachette que cette langue se communique entre mes camarades et moi. Sots qui l'interdisez ! Paresseux qui ne voulez ni l'apprendre ni l'enseigner ! Cruels qui punissez et menacez quiconque s'en sert ! Nous avons pour professeurs de véritables sots ! »<sup>161</sup>

## **2.2 Dix-sept années de crise (1880-1897)**

La rivalité entre la *Société Universelle* et la *Société d'Appui Fraternel* semble se dévoiler au grand jour, après la mort de Ferdinand Berthier. Les racines de cette rivalité semblent se trouver dans la mésentente entre Ferdinand Berthier et Jules Imbert (1815-1885), mésentente qui se trouverait dans une divergence de la conduite des affaires de la communauté et de l'attitude à tenir :

« Imbert n'admettait pas, en principe, que les *quatre indispensables* qui, comme nous le disions plus haut, étaient chargés, à l'Institut Royal de la rue St Jacques, de donner des leçons de morale aux enfants sourds-muets, se mêlassent aux affaires des adultes et dirigeassent leurs pas dans la vie sociale. »<sup>162</sup>

Ainsi apparaît en filigrane un conflit idéologique, entre le groupe de professeurs qui veille à la dignité morale de la communauté sourde, et les jeunes qui veulent faire évoluer la communauté vers une nouvelle voie. Sur ce conflit idéologique entre conservateurs et républicains se greffe un autre conflit, assez important dans cette période, et qui ne se trouve pas exclusivement au sein de la communauté sourde, mais également dans la société française : la question de la place de l'Eglise dans la société. Ainsi apparaît un conflit entre les traditionalistes et les anticléricaux. On voit là un impact de l'évolution et des débats sociaux français sur la petite communauté sourde. Le conflit entre la *Société Universelle* et la *Société d'Appui* se pose essentiellement à propos de l'implication des professeurs dans la vie au quotidien, et par conséquent, des limites de cette implication.

---

<sup>161</sup> Lucien LIMOSIN, « Les enfants sourds réduits à essayer les haleines puantes des Chevaliers de l'Articulation », *La Défense des Sourds-Muets*, juillet 1886, n°19, p 67

<sup>162</sup> Joseph COCHEFER, « Histoire des sociétés de sourds-muets jusqu'à nos jours », *Echo de la Société d'Appui Fraternel*, p 6, n°12, 1er novembre 1890.

Comment déterminer alors les bornes de l'implication du professorat Sourd dans la vie privée du Sourd ? Par extension, on assiste également à une interrogation sur la place de la femme Sourde. Faut-il reconsidérer sa place selon les évolutions sociales des années 1880, ou maintenir la tradition qui consiste à les exclure des banquets ?

Cochefer a tenté de convaincre Berthier, entre 1875 et 1884, de laisser entrer des femmes. Mais, le vieil homme a refusé, craignant que les banquets, lieux traditionnels de débats et de discussions, ne soient transformés en bals, et donc, en lieux frivoles à ses yeux. Ce refus ferme entraîne, de la part de Cochefer une décision de rupture : l'organisation d'un banquet parallèle en 1885 par la *Société d'Appui Fraternel*, où l'on assiste pour la première fois, à une présence féminine. En effet, Cochefer, le président-fondateur de la *Société d'Appui*, est un républicain déclaré, anticlérical, en coopération avec Lucien Limosin. Leurs attaques directes contre Ferdinand Berthier, conservateur et croyant, sont en fait des critiques contre l'*Association amicale* qui est considérée comme un foyer de conservateurs empêchant l'émancipation de la femme sourde. Cette opposition idéologique sur la question de la femme sourde est l'une des causes de la crise dans laquelle est plongé le mouvement associatif sourd français, entraînant son retard par rapport à ses voisins européens. Cette affaire semble avoir également entraîné la reprise des banquets de Juillet par la *Société d'Appui fraternel* en juillet 1882, après une éclipse de 18 ans, depuis le dernier banquet Imbert en 1866<sup>163</sup>,

Par conséquent, la *Société d'Appui fraternel*, dans ce contexte, essayant de se trouver une place au sein de la communauté sourde, tente de bousculer l'*Association amicale* sur le déclin après la disparition de Berthier en 1886 et de Lenoir en 1887. Cette tentative de bousculade repose sur un positionnement idéologique vis-à-vis de la religion. Avec ces éléments, on comprend mieux le principal motif de l'organisation de deux banquets parallèles dès 1884, l'un qui dispose de convives féminins, et l'autre qui n'en dispose pas, au nom des convenances sociales. Mais, d'autre part, l'absence d'implication du professorat sourd parisien sur la question éducative et donc, la préservation de la langue des signes semble avoir été la goutte supplémentaire qui a fait déborder le vase déjà plein de récriminations des « non-enseignants » sourds envers leurs professeurs.

---

<sup>163</sup> s.n. « Chronique des sociétés », *Revue des Sourds-Muets*, mai 1907, 2eme année, n°1, p 11

Ainsi, l'indignation de certains Sourds de province conduit, en 1884, à la création de la *Défense du Sourd-Muet*, et à attaquer cette «acclimatation» en présentant des faits, des témoignages, et même en publiant des tribunes assez violentes contre les promoteurs de la méthode orale pure que sont Oscar Claveau et Adolphe Frank. Cette révolte est survenue dans un contexte particulièrement difficile pour le mouvement sourd moribond de cette époque. En effet, les disparitions de Ferdinand Berthier, en 1886, et d'Auguste Lenoir, en 1887 marquent la fin d'une génération connue pour avoir été brillante. Elle est surtout, la première qui ait agi en faveur de la communauté, en organisant des banquets annuels, et en fédérant les énergies dans une lutte, d'abord contre les préjugés, mais également pour la préservation de la langue des signes. Mais qui l'âge avançant, elle semble avoir freiné les initiatives des nouveaux venus, ce qui explique les reproches de la génération née dans les années 1855-1865.

### **La mort de Berthier, déclencheur d'une crise ouverte**

Néanmoins, des efforts de conciliation ont été entrepris du vivant de Berthier. Ainsi, cinq mois avant sa mort, Ferdinand Berthier a écrit, par l'intermédiaire du secrétaire adjoint de la *Société Universelle*, Ernest Endrès, au rédacteur de *La Défense du Sourd-Muet*:

« M.Ferdinand Berthier, doyen honoraire des professeurs sourds-muets, tient beaucoup à voir régner l'union fraternelle parmi tous les sourds-muets  
Il espère qu'un pareil voeu sera apprécié par vous.  
Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes civilités empressées»<sup>164</sup>

Mais la crise semble avoir empiré après la mort de Ferdinand Berthier. En effet, un témoignage de Lucien Limosin, l'un des membres les plus virulents de la *Société* apporte un éclairage troublant sur la situation. Il explique, dans un article, les efforts conjoints entre Ferdinand Berthier et Joseph Cochefer pour tenter de calmer la crise naissante entre *La Société d'Appui*, et *La Société Universelle*, et pour mettre fin aux divisions et aux oppositions existantes au sein de la communauté sourde, depuis une cinquantaine d'années :

«Et je ne reconnaîtrai à personne le droit de me contraindre à mettre sous le boisseau, les plus noires turpitudes commises par les ennemis déclarés de la florissante *Société d'Appui fraternel*. C'est à eux, qu'incombe toute entière la responsabilité d'avoir déjoué, par la démolition de la *Société universelle* et par la création de l'*Association amicale*, notre projet de grouper en un seul faisceau tous les Sourds-Muets, sous la

---

<sup>164</sup> Ernest ENDRES, « Correspondance », *Defense des Sourds-Muets*, n°16, avril 1886 p 37

dénomination de la *Société Universelle d'Appui fraternel*. Ce projet approuvé par Cochefer, et appuyé par Berthier devait mettre fin un terme aux discordes qui divisent le peuple sourd-muet depuis 1830.»<sup>165</sup>

Ainsi, Lucien Limosin accuse la nouvelle équipe de l'ancienne *Société Universelle* d'avoir fait échouer les efforts de conciliation en faisant changer le nom de l'association. La principale question qui se pose est de savoir si l'accusation de Limosin est fondée, puisqu'elle vise justement Victor-Gomer Chambellan, et Ernest Dusuzeau. Chambellan étant devenu président de *l'Association* en 1887, son rôle dans cette crise semble être central bien que peu compris. D'autre part, Joseph Cochefer apporte une explication partielle, et partielle, quant aux raisons de cette inertie. Pour lui, c'est la responsabilité de quatre personnes, les «quatre indispensables»<sup>166</sup> qui auraient tout verrouillé, et empêché des initiatives personnelles de développement et de fondation de nouvelles sociétés sourdes. Voici ce qu'il en dit :

«Les partisans de Berthier eux-mêmes n'en contestent pas l'authenticité, et ne cachent pas leur regret qu'on ait laissé trop longtemps les rênes de la société entre ses mains...»

Cochefer, pour appuyer son argumentation, cite un extrait du discours de Théobald, professeur sourd à Chambéry et à Paris, qui a fait cette déclaration, le 27 mai 1888 :

«... Mais, on eut le tort de s'en remettre à un seul homme, de voir en lui l'homme *indispensable*, la clef de voûte de l'édifice, et lorsque l'âge eût terrassé cette grande intelligence, la Société fût sur le point de disparaître avec lui.»<sup>167</sup>

Ces extraits issus du journal, *Echo de la Société d'Appui Fraternel*, semblent montrer le caractère incontournable de Ferdinand Berthier dont la disparition semble avoir plongé la *Société Universelle* dans des difficultés de succession. Cependant, les écrits de *l'Écho* sont également l'occasion de critiquer ses rivaux directs, et donc de pointer leurs insuffisances, comme s'ils s'étaient avérés incapables de s'organiser en l'absence de Berthier. Joachim Ligot, de son côté, défend le bilan de Berthier en déplorant ces critiques :

---

<sup>165</sup> Lucien LIMOSIN «Nos ex-souteneurs de la Méthode allemande», *Echo de la société d'appui fraternel*, 1er février 1891, troisième année, n°14, p. 8.

<sup>166</sup> Joseph COCHEFER, «Histoire des sociétés de S.M jusqu'à nos jours», *Echo de la société d'appui fraternel*, avril 1890, n°8, p 8.

<sup>167</sup> Joseph THEOBALD, in Joseph COCHEFER, « Histoire des sociétés de Sourds-Muets jusqu'à nos jours », *Echo de la Société d'Appui Fraternel*, 1er juin 1890, n°9, p 7

« ..., il a beaucoup fait pour ses frères d'infortune, il a bien mérité du peuple sourd-muet. Par conséquent, c'est pour nous un devoir rigoureux d'honorer sa mémoire. D'aucuns prétendent avoir en à se plaindre de lui comme président de la Société Universelle des Sourds-Muets; j'ignore ce qu'il y a de fondé en cela et veux l'ignorer, mais tout homme qui réussit à s'élever, par son intelligence, au-dessus des autres, a inévitablement des envieux, roquets hargneux qui, aboyant à ses trousses, cherchent à détruire sa gloire dans l'espérance qu'une partie en remaillait sur eux. Leur espoir sera déçu. »<sup>168</sup>

Cependant, il est clair que la mort de Ferdinand Berthier semble avoir brisé nombre de tabous, tel celui de la présence féminine lors des banquets annuels. Mais elle permet à la crise de devenir nettement plus visible au travers de la presse sourde, où les critiques, voire les accusations, se font désormais au grand jour, dans *La Défense du Sourd-Muet* tout d'abord puis dans *L'écho de la Société d'Appui fraternel*.

Les relations difficiles entre les deux sociétés rivales se complexifient, puisque l'on retrouve une opposition entre les enseignants parisiens déçus, quasiment tous membres de *l'Association Amicale*, et certains de leurs anciens élèves, membres de la *Société d'Appui*. On trouve là une opposition de générations, à l'exemple d'Henri Gaillard, qui est au départ membre de *l'Association*, jusqu'à ce qu'un conflit l'opposant à Victor-Gomer Chambellan le contraigne à quitter cette association pour la *Société d'Appui*<sup>169</sup> et à contribuer à la fondation de *L'Echo*. Or, à mesure que *L'Echo* devient de plus en plus dur dans ses critiques, Gaillard décide de la quitter pour revenir dans *l'Association*, et contribue à sa transformation interne, comme son ouverture aux femmes sourdes. L'on note la présence de femmes, pour la première fois, en 1893, au banquet annuel de *l'Association*, et la présence de Gaillard lui-même dans ce même banquet auquel il n'était plus revenu depuis 1889<sup>170</sup>.

Or, un troisième groupe fait irruption dans cette affaire, il s'agit d'un groupe d'indépendants. Lassés de voir la crise durer, ils se sont constitués en une *Ligue pour l'Union amicale des Sourds-Muets*, fondée en 1886, afin de permettre à ceux qui sont restés à l'extérieur de la polémique de ne plus

---

<sup>168</sup> Joachim LIGOT, *Abbé de l'Épée*, 1<sup>ère</sup> année, n°4, 15 Juin 1888, p. 52.

<sup>169</sup> Henri GAILLARD, *Echo de la société d'appui fraternel*, n°3, 1<sup>er</sup> Juin 1889, p 5.

<sup>170</sup> Manuscrit, *Registre des procès-verbaux des réunions annuels des sourds-muets*, 1867-1907.

faire de choix entre les sociétés rivales. Son président est Eugène Graff (1866-1935), natif de Besançon. Victor Colas, artiste de renom précise à nouveau l'objectif principale de la *Ligue* :

« La Ligue n'a d'autre but que de réunir une fois par an tous les membres de la famille sourde-muette, sans distinction d'opinion et sans s'occuper à quelle fraction ils appartiennent pour qu'ils célèbrent ensemble cette grande date du 24 novembre. »<sup>171</sup>

Ainsi l'arrivée de la Ligue, en 1886, redistribue en partie les cartes de la primauté de l'organisation des banquets. En effet, à partir de 1890, une entente s'est formée entre l'*Appui* et la *Ligue* afin que cette dernière soit en charge du banquet annuel. On assiste, entre 1890 et 1893 à une situation bloquée entre ceux qui rejettent totalement la religion, et d'autres qui, selon les positions, la respectent ou la vénèrent. Ainsi, il semble que durant cette période précise, la question de l'éducation des enfants sourds soit en partie oubliée par ces querelles internes. En effet, les articles des journaux de la communauté laissent montrer un oubli progressif depuis le congrès de Paris, en 1889, de cette question et les débats sont nettement dominés par la rivalité entre les deux associations.

### **Le rôle central de Henri Gaillard**

Durant la Crise des Banquets, on note le rôle central d'Henri Gaillard qui a opéré des choix cruciaux. Tout d'abord, en poussant l'élection d'Henri Genis (1835-1928), personnalité plus conciliante, à la présidence de *l'Association Amicale*, en remplacement de Victor-Gomer Chambellan, plus contesté, et ensuite, en promouvant le développement d'une presse sourde plus neutre, avec la fondation du *Journal des Sourds-Muets*, en 1893. Ainsi, Gaillard semble avoir pris la mesure de la profondeur de la crise, et du retard accumulé par la communauté sourde française en ce qui concerne l'accessibilité sociale. Et il va s'en rendre compte, lors du congrès de Chicago, où il déplore ce retard, en découvrant les progrès accomplis par la communauté sourde américaine sur les plans associatifs, sociaux et éducatifs, en dépit d'un contexte difficile, avec l'influence croissante d'Alexander Graham Bell (1847-1922) qui milite pour l'éducation orale exclusive.

La volonté de Henri Gaillard est de mettre fin aux discordes internes qui reposent principalement sur des rancunes anciennes et des divergences politiques. Son objectif est de permettre une convergence des différentes tendances idéologiques de la communauté sourde autour d'un intérêt

---

<sup>171</sup> « Anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée », *Echo de la Société d'Appui*, p 2, 1er février 1891.

commun : la préservation du *Noétomalalien* et sa transmission auprès des nouvelles générations. La situation est d'autant plus urgente que le congrès de Chicago a éclairé les militants sourds français sur le retard accumulé par la France sourde par rapport à ses voisins, et surtout l'avance prise par les sourds américains.

Ce retard les embarrasse d'autant plus qu'il est principalement dû, non pas à un refus des gouvernements de prendre en compte les revendications des Sourds, mais bel et bien à la division interne, et à l'absence d'actions auprès des politiques afin de faire évoluer la situation en leur faveur. Par conséquent, Gaillard s'est rapproché d'une personnalité de premier rang, Paul Deschanel (1855-1922), certainement par l'intermédiaire de relations du monde littéraire comme Francisque Sarcey qui a assisté à une représentation théâtrale organisée par Henri Gaillard, avec le *Comité des Sourds-Muets mimes*, constituée en 1891.

Or, un fait d'ordre privé entraîne d'importantes difficultés au sein de la communauté. Au retour du congrès de Chicago, la décision de faire jeu commun, entre la *Société d'Appui* et l'*Association Amicale*, sur l'influence de Henri Gaillard, provoque une réaction imprévue de la part d'un groupe d'indépendants qui se regroupent en *Union Française des Sourds-Muets*.

Par conséquent, bien que la paix semble s'établir entre les principales associations en 1894 et ouvre la voie à la naissance de la *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets*, la querelle Gaillard-Chazal atteint son paroxysme durant la même période avec l'embrassement survenu lors de la visite de Edward Hopkins Gallaudet en France, en 1897, à qui Joseph Chazal, secrétaire de l'*Union Française des Sourds-Muets*, écrit directement pour se plaindre de l'organisation de l'*Alliance Silencieuse*, et surtout de Henri Gaillard que l'auteur qualifie de « triste personnage »<sup>172</sup> ayant mendié « le concours de notre société pour vous recevoir dignement ». Les conditions de la remise de cette lettre en plein milieu d'un banquet ont été détaillées dans le *Journal des Sourds-Muets*<sup>173</sup>, où l'auteur de l'article conclut par :

« Tout de même, que pensez-vous, chers frères de ces inconscients qui étalent nos querelles devant l'étranger? »

---

<sup>172</sup> Joseph CHAZAL, lettre du 19 juillet 1897, archives Edward Millet Gallaudet, Dossier 13, boîte 12.

<sup>173</sup> « Le Banquet Gallaudet », *Journal des sourds-muets*, p 126, n°58 du 15 aout 1897.

C'est ce qui dérange fortement les militants sourds français d'autant que ces discordes reposent, non pas sur des divergences idéologiques profondes mais sur des rancœurs entre personnes. C'est ce qu'a remarqué un sourd autrichien, Joseph Obhlidal, dans le *Taubstummen-Courier*, qui déplore les divisions françaises basées sur la rivalité Gaillard-Chazal :

« Ce n'est pas la question de méthode qui est cause de cette dissension, attendu que les deux rivaux sont d'ardents défenseurs de la méthode mixte. D'après toutes les apparences, il s'agit d'une lutte pour l'hégémonie sur les autres Sourds-Muets : ce qui donne un intérêt particulier à cette concurrence, c'est que les deux adversaires sont d'anciens condisciples. »<sup>174</sup>

C'est ce qu'a également noté Yves Delaporte quand il fait remarquer l'immixtion importante de la sphère privée dans la vie publique au sein de la communauté sourde:

« Le privé vient constamment interférer avec le public. D'autant plus que la séparation entre les sphères du public et du privé ne coïncide pas avec ce qu'elle est dans la culture française majoritaire : beaucoup de choses qui relèvent du privé chez les entendants sont publiquement affichées chez les sourds. Il s'ensuit qu'aucune querelle ne saurait engager seulement deux personnes : par un mécanisme de réaction en chaîne, un grand nombre d'individus et de groupes s'y trouvent rapidement impliqués, chacun apportant ses motifs particuliers de l'alimenter. »<sup>175</sup>

Ainsi, le conflit Gaillard-Chazal interfère grandement dans la marche du mouvement associatif sourd, à un moment crucial. Cependant, deux années après l'incident du banquet Gallaudet, des efforts sont entrepris par Henri Gaillard qui a dissous le journal *Le Pilon*, créé expressément pour contrer les critiques du journal de Chazal, *Le Sourd-Muet Illustré*. La fête de l'Union Française des Sourds-Muets, du 17 juin 1899 présente un aspect de paix. En effet, un article rédigé par un certain *Passe-Partout* démontre une volonté de faire la paix entre les différentes sociétés de sourds. Les personnalités font étalage de leur réconciliation, y compris entre Gaillard et Joseph Chazal qui a été son adversaire le plus acharné<sup>176</sup>. Celui-ci est finalement employé au sein du *Journal des Sourds-Muets*, la même année, trois ans après le fameux discours de Saint-Fargeau, de Deschanel.

---

<sup>174</sup> Joseph OBHLIDAL, in *Le Messager de l'abbé de l'Épée*, « Charité-Paix », 15 mars 1899, n°7, p 89

<sup>175</sup> Yves DELAPORTE, Querelles de sourds, dans Sylvie Mougín (dir.), *La querelle : histoire, ethnologie, linguistique, littérature*. Actes du colloque international organisé par le Centre d'étude du patrimoine linguistique et ethnologique de Champagne-Ardenne (2-3 juin 1999). Reims, Presses universitaires, 2001 : 25-54

<sup>176</sup> s.n., «La fête de l'union », *Journal des sourds-muets*, 15 juillet 1899, n°81, p 343



## L'intervention de Deschanel

Lors d'un banquet en hommage des lois du 21 et 28 juin 1791 consacrant l'éducation des enfants sourds, au lac de Saint-Fargeau, le 26 mai 1896, Henri Gaillard déplore que l'on tienne pas compte des avis des sourds :

« On n'a même pas daigné nous consulter lorsqu'on a décidé l'introduction en France, dans nos écoles, de la méthode orale pure, dite allemande, d'enseignement par la parole et la lecture sur les lèvres. Cette méthode n'a fait faire que des progrès restreints à nos jeunes frères et sœurs, et nous voyons, avec angoisse, venir le jour où le niveau intellectuel des sourds-muets français aura baissé considérablement et ne nous permettra plus de tenir tête aux sourds-muets de la grande république américaine qui peuvent se vanter d'être les premiers du monde parce qu'ils sont élevés par la méthode mixte, dite française d'enseignement par la parole, la lecture sur les lèvres, les signes et l'écriture. »<sup>177</sup>

Or, ce banquet a la particularité d'avoir la présence d'une personnalité de premier plan, Paul Deschanel, vice-président de la Chambre des députés, et son discours représente une étape cruciale dans l'histoire associative sourde, après le congrès de Chicago. En effet, dans son discours, Deschanel déplore que les divisions internes aient empêché les Sourds de se faire entendre :

« Il me semble que, le jour où votre grande famille, cette famille de 35 000 membres, concentrerait et ferait converger ainsi tous ses efforts, tous ses desseins, toutes ses volontés en un même point, ce jour-là, vos forces seraient centuplées, et l'on ne pourrait pas disposer de votre sort sans vous. C'est ce que font vos frères des Etats-Unis.»<sup>178</sup>

Il continue à enfoncer le clou de l'indivision interne sourde en insistant sur ce point, en répondant à Henri Gaillard :

« Vous vous plaignez qu'on ne vous consulte pas assez, qu'on ne tienne pas assez compte de votre opinion, soit au point de vue scolaire, soit au point de vue administratif ou législatif: eh bien, ne pensez-vous pas que, le jour où vous seriez ainsi disciplinés, unis où 35 000 citoyens français auraient une sorte de représentation comprenant à la fois toutes les régions du pays, tous les corps de métiers, toutes les professions, et aussi les rangs sociaux les plus divers (car un tel changement aurait bientôt pour effet d'associer les riches aux pauvres, et les vainqueurs aux vaincus de la vie), ne pensez-vous pas que ce jour-là, vous seriez mieux écoutés et vous défendriez plus efficacement vos intérêts et vos droits ? »

---

<sup>177</sup> Henri GAILLARD, « Discours », *Journal des Sourds-Muets*, 12 aout 1896, p 245

<sup>178</sup> Paul DESCHANDEL, « Discours », *Journal des Sourds-Muets*, 12 aout 1896, p 247

Après avoir expliqué de la nécessité d'un soutien mutuel entre l'État et les associations sourdes, et d'une coopération entre ces associations et les écoles, il conclut par :

«Si la parole est parfois l'inspiratrice des grandes actions, le silence est l'inspirateur des grands sentiments et des grandes pensées. Il faut n'avoir point vécu pour ne pas comprendre ce que le silence dans lequel vous vivez, l'espèce de recueillement et de concentration continue, où naissent et se développent vos sentiments et vos pensées, doivent ajouter de pénétration, d'intensité et de saveur à votre goût esthétique, à votre sens de l'idéal et aussi aux passions les plus hautes et les plus pures qui puissent agiter vos âmes : les affections de famille, votre solidarité fraternelle, l'amour de la Patrie, le noble tourment de la Justice.»

Dans ce discours<sup>179</sup>, on voit que Deschanel insiste sur l'importance des missions, et non la perte de temps dans des polémiques internes que l'on qualifierait de ridicules. De surcroît, tout en louant la capacité des Sourds à se concentrer et donc à s'intéresser à l'essentiel, Deschanel insiste sur quatre points : famille, fraternité, Patrie et Justice. Ces quatre points sont justement les axes d'action des militants sourds qui se concentrent sur l'accueil des nouvelles générations : l'éducation, l'organisation des mutualités qui est en germe à cette époque, l'attachement à la Patrie montré par l'obsession de Gaillard d'apporter à la France Sourde un prestige que les autres pays peuvent lui envier à juste titre, et enfin, la justice, qui est la Justice sociale, la lutte contre l'inégalité et les préjugés alors que les sourds, dans un sens large, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs au plan législatif.

Cette intervention sonne comme un rappel à l'ordre aux militants de revenir à l'essentiel. En effet, les relations entre personnalités sourdes forment un fouillis inextricable tel un nœud gordien au point que chaque partie refuse les appels à la modération de l'autre partie, tout en sachant que les deux parties sont liées via des amitiés, des connaissances et des relations de famille. Gaillard lui-même a maintes fois changé de groupe : membre de *l'Association* avant 1889, il l'a quitté pour la *Société* jusqu'en 1890 avant de la quitter de nouveau pour *l'Association* jusqu'en 1899, dont il a été exclu pour des motifs encore obscurs à l'heure actuelle, probablement en rapport avec la nouvelle présidence élue cette année-là. Cette exclusion l'a donc poussé vers la *Société*, où son influence fait orienter les actions de cette association vers une préservation de la langue des signes, au moment où

---

<sup>179</sup> La version intégrale du discours se trouve dans l'annexe.

*l'Association* semble avoir abandonné cette politique, et se rapproche sensiblement de *l'Union Française des Sourds-Muets*, fondée en 1894.

Le cas de Gaillard n'est pas unique et on assiste à de tels mouvements entre les associations, souvent en fonction des changements de présidence, et donc des relations avec les conseils d'administration. Par conséquent, ces mouvements sont également des occasions de fonder de nouvelles associations, en cas de conflit d'importance avec les équipes en place. La complexité de ces relations entraînent des griefs qui peuvent aller depuis les rancunes personnelles, privées, jusqu'aux oppositions politiques, voire idéologiques.

La comparaison des discours respectifs prononcés en 1896 par Deschanel et Gaillard montre une préparation préalable afin de provoquer une prise de conscience au sein de la communauté. On voit en filigrane la volonté de Henri Gaillard de provoquer la fin des divisions. L'intervention d'un personnage extérieur, influent de surcroît, entraîne un effort d'unification autour d'un *Comité de sociétés* en 1894, transformé par la suite en *Fédération des Sociétés de Sourds-muets* en 1897.

Cette création se fait sur l'initiative de Cochefer<sup>180</sup>, toujours conseillé par Gaillard lui-même qui est secrétaire de la *Fédération*. A sa naissance, la *Fédération* accueille en son sein deux associations qui se sont affrontées, *l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine* et *La Société d'Appui Fraternel des Sourds-Muets*. Elle apporte un climat apaisé au sein de la communauté et permet l'organisation d'un événement de grande ampleur : le Congrès international des sourds-muets de Paris, en 1900. Mais surtout, et c'est le point central de l'intervention de Deschanel, elle permet au gouvernement d'avoir un interlocuteur unique, au lieu de multiples, et donc, de faire avancer plus rapidement la cause de la communauté sourde.

### **2.3 Une réconciliation en trompe-d'oeil (1897-1920)**

En dépit de l'incident du banquet de *l'Alliance Silencieuse*, les efforts d'unification et de paix au sein de la communauté sourd vont grand train. Ainsi, à l'approche du second congrès de Paris, tout semble aller pour le mieux, comme si tous les espoirs étaient permis afin de montrer, enfin, que la communauté sourde française présente un visage unifié. Désormais, on assiste à une présence

---

<sup>180</sup> s.n., *Journal des Sourds-Muets*, « Alliance silencieuse », janvier 1901, p. 14.

croissante des représentants des autres associations quand un banquet ou une conférence est organisé par une autre association. Cette représentation mutuelle est faite afin d'éviter de retrouver une situation semblable à la période 1880-1890 où chaque association reste de son côté, à l'image du défilé du centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée auquel les deux principales associations ont rendu des hommages séparés.

Par conséquent, la *Fédération des Sociétés* est l'illustration de cette volonté d'apporter l'image d'une France Sourde unifiée. Mais, les premières fissures entre les sociétés apparaissent de nouveau, plus particulièrement entre l'*Union*, et les autres sociétés (*Alliance*, *Appui* et *Amicale*). Au moment des premières réunions de l'organisation du second congrès de Paris, les exigences des *Unionistes* sont de plus en plus déplorées par les autres organisateurs. Un incident met rapidement le feu aux poudres. Sous prétexte que l'*Union Française des Sourds-Muets* n'est pas placée au même rang que les autres sociétés organisatrices, ses membres déclarent vouloir se retirer. Or, la question centrale est justement la relation difficile entre Henri Gaillard et Joseph Chazal. Il semble que ce dernier veuille destituer Gaillard, et ainsi, le déchoir de son piédestal, oubliant et faisant oublier l'appel de Deschanel à la solidarité.

### **La Crise des années 1900-1905**

Ainsi, en dépit de son influence sur la scène associative sourde, Gaillard n'a pu empêcher sa mise à l'écart, d'autant que sa vie privée devient de plus en plus chaotique. L'illustration issue du *Réveil des Sourds-Muets* de mai 1901<sup>181</sup> est édifiante quant à l'état d'esprit de ses adversaires les plus acharnés (voir **Illustration II-8** page suivante). L'illustrateur de cette caricature, Antoine Varenne, y présente trois personnages. Tout d'abord, un pierrot triste, portant un seau probablement d'eau afin de nettoyer le sang, une femme coiffée d'une crête de coq, une allégorie de la France sourde, en langue des signes où l'on dit parfois France en signant le « F » qui roule, à la manière d'une crête sur le sommet de la tête, et la tête de Gaillard tranchée, tenue par l'oreille, qui est encore une directe allusion à la surdité, mais aussi à une punition de la part de la Marianne Sourde envers ce petit garnement qui perturbe la scène associative. La légende, qui déclare que le Silence est enfin rendu, est une allusion directe à sa mise à l'écart du *Journal des Sourds-Muets*, pour censurer ce personnage perturbateur et perturbant.

---

<sup>181</sup> Antoine VARENNE, « Une exécution capitale, le jugement du Silence », *Réveil des Sourds-Muets*, mai 1901, p 38.



**Illustration II-8** : « Le Jugement du silence »  
 Source : *Réveil des Sourds-Muets*, mai 1901.



**Illustration II-9** : « Expulsion « manu-militari »  
 d'un perturbateur ».  
 Source : *Réveil des Sourds-Muets*, Septembre 1901.

Cette scène, très forte visuellement, démontre l'extrême violence qui règne entre les associations ou les personnalités sourdes. Cette violence a éclaté durant les années 1901-1905, après une réconciliation de façade, principalement entre Henri Gaillard et le duo Chazal-Varenne en 1899. C'est dans ces années que Henri Gaillard a décidé de se retirer de la scène publique. Il n'écrit quasiment plus rien durant cette période, dans la presse sourde, et se consacre essentiellement à la rédaction d'ouvrages. Il faut savoir que son couple, à cette période précise, bat de l'aile, suite à une fausse couche survenue en 1901 qui a entraîné d'importantes difficultés financières, au point que Gaillard a dû demander une aide financière à la *Société des Gens de Lettres*<sup>182</sup> de 250 francs.

<sup>182</sup> Dossier Henri Gaillard, fonds Société des Gens de Lettres, 454 AP 166, lettre du 18 juillet 1901

Avec ce que l'on peut représenter comme une chute de la part de Henri Gaillard, on assiste à un changement profond au sein de *l'Association Amicale* avec l'élection de René Hirsch à la présidence. Hirsch donne une nouvelle orientation à l'association, l'impliquant moins dans la question de l'éducation. Mais, durant sa présidence, de nombreuses polémiques font jour, opposant les partisans de Henri Gaillard, proches de la *Société d'Appui* à ceux de Hirsch de *l'Association Amicale*, rouvrant là d'anciennes fractures que l'on pensait cicatrisées. Ainsi, les pages du *Réveil* font allusion à cette polémique avec cette caricature montrant l'exclusion manu-militari d'Eugène Graff de l'assemblée générale de *l'Association* du 28 juillet 1901<sup>183</sup>. **(Illustration II-9)**

On assiste également à une sorte de rapprochement entre *l'Association* et *l'Union française des Sourds-Muets*. Or, parmi les membres du bureau dirigeant de *l'Union*, on trouve la présence de Joseph Chazal, celui-même qui est l'un des plus féroces adversaires de Henri Gaillard, mais aussi celle de l'un des partisans de l'éducation orale, Marcel Mauduit. Ainsi, après le départ de Henri Gaillard, et la rupture entre *l'Association* et ses partenaires de *l'Appui* et de *l'Alliance Silencieuse*, une profonde réorganisation des cartes se fait jour, avec une présence plus grande des partisans de l'éducation orale qui demandent, de ce fait, à moins s'impliquer dans la question de la place de la langue des signes.

On comprend mieux pourquoi, en 1905, il y a deux congrès parallèles à Liège qui apportent deux conclusions opposées à leurs débats. D'autre part, le fiasco du congrès de Paris semble également avoir impacté la réputation de la *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets*. En effet, la séance houleuse du conseil d'administration du 25 septembre 1901<sup>184</sup> sur la question de l'organisation du banquet annuel démontre la division entre les partisans de *l'Association* et ceux de la *Fédération*. Le compte-rendu de cette séance révèle des lignes de fracture entre les deux groupes, aboutissant au départ de *l'Association* de la *Fédération*, et à la fin de l'organisation d'un banquet annuel unique. Cet échec semble avoir fait avorter les efforts menés depuis 1894 pour donner à la communauté une représentation unique auprès des autorités. La colère se manifeste par voie de presse, plus particulièrement entre *l'Echo* et le *Réveil*. En voici un exemple, à propos du banquet annuel de l'abbé de l'Épée, le 24 novembre à Paris :

---

<sup>183</sup> « Procès-verbal de la séance du 28 juillet 1901 », *Réveil des Sourds-Muets*, n°11, Septembre 1901, pp 61-62

<sup>184</sup> « Compte-rendu de la séance du 25 septembre 1901 », *Echo des Sourds-Muets*, n°5, novembre 1901, p 2-3.

« Inutile d'en parler. Bagarres et disputes. Les petits morveux de l'Excellence en viennent aux mains avec les Iroquois du Grand Chef, tandis que le Nègre bat sa femme et que le Champagniseur *va-t-en-ville* et que son *Young Brother* demande par voie des annonces du *Journal* (1 fr. 25 la ligne le mercredi) une femme en mariage en proclamant qu'il a 600 000 francs de dot. »<sup>185</sup>

Il semblerait bien que la soudaine défection de l'*Association* ait plongé le Paris Sourd dans un chaos sans nom, selon cet extrait, avec des désignations ironiques. En effet, « l'Excellence » désigne certainement Ernest Dusuzeau, pour son attachement aux préséances sociales, alors que le « Grand Chef » est probablement Joseph Cochefer par sa propension à tout régenter, quant au « Champagniseur », il s'agirait d'Emile Mercier et de son jeune frère, Henri, fils d'Eugène Mercier, fondateur des Champagnes Mercier. Cet extrait démontre une situation difficile qui a mis en suspens pour un temps la question éducative et la défense de la langue des signes. Henri Gaillard déplore le retour de ces divisions qui retardent le travail des militants, et surtout la concrétisation des résolutions du second congrès de Paris :

«Qu'on ne dise pas que ce Congrès a été inutile. Il n'est jugé inutile présentement que parce que nos divisions empêchent qu'il produise des fruits. Peu importe son organisation ! Peu importe même que tels ou tels furent à sa tête. Ce qui demeure, c'est qu'il remua beaucoup d'idées pratiques. Or, Paul Deschanel l'a dit, les idées sont les forces souveraines du monde. Les hommes et les faits leur obéissent. Mais les discordes retardent souvent le triomphe des meilleurs idées. Pourquoi les haines reprennent-elles parmi nous depuis un an ? Qui en est coupable ? »<sup>186</sup>

La plupart des textes montrent que la cause principale de cette crise semble être une question de préséance dans l'ordre des représentations et de l'organisation des banquets. Cette affaire, en soi mineure, semble avoir entraîné des divisions durables au sein du mouvement associatif sourd. Or, comment comprendre qu'une affaire de préséance ait entraîné des divisions ? Tout d'abord, la vénérable *Association amicale des Sourds-Muets de la Seine* semble être en perte de vitesse en 1900 avec moins de 30 membres. Or, d'après le témoignage d'Eugène Graff, le président de l'époque aurait tenté de truquer les chiffres faisant passer le nombre de membres de l'association à plus de 70, ce qui lui donnerait plus de délégués auprès de la *Fédération des Sociétés* :

---

<sup>185</sup> s.n. « L'anniversaire », *Echo des Sourds-Muets*, décembre 1901, p. 2.

<sup>186</sup> Henri GAILLARD, « 1902 », *Echo des Sourds-Muets*, janvier 1902, p. 1.

« Je demande à M. Hirsch pourquoi il a trompé la Fédération des sociétés Françaises en mettant sur le bulletin de subvention le chiffre de 70 membres, alors que sur le registre de versement de 1900, je n'ai constaté que 27 membres seulement. »<sup>187</sup>

Or, le fait que cette association ait moins d'adhérents ne lui donnerait qu'un seul délégué et donc, moins d'influence sur la vie associative sourde. L'affrontement entre Eugène Graff et René Hirsch réside sur cette affaire de manipulation de données, ce qui a conduit à la scission entre l'*Association* et la *Fédération*. La *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets* tombe rapidement dans l'inertie, et on ne retrouve plus guère sa présence jusqu'aux années 1930, avec sa réactivation, en 1932. Ainsi, il semble qu'en dépit de la taille de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*, qui est inférieure à celle de l'*Appui*, son départ entraîne un échec total de la tentative de réconciliation amorcée en 1893, et concrétisée en 1897 par la *Fédération*.

Or, un second élément permet également de comprendre ce souci de préséance sur la scène associative et la volonté de l'*Association* d'organiser coûte que coûte le banquet annuel. Il s'agit de s'instituer gardien de la tradition. D'autre part, la plupart des dirigeants de cette association proviennent, si l'on prend en compte leurs professions et leurs provenances sociales, de catégories sociales relativement élevées et bien rémunérées. Ainsi, dans l'esprit des dirigeants, comme René Hirsch, ou Ernest Dusuzeau en particulier, leur position sociale leur donne un droit de préséance, et donc autorité sur la communauté sourde. C'est ce qui explique, en partie, les causes de la crise de 1901-1909. Il s'agirait donc d'un conflit social au sein de la communauté sourde, s'inscrivant dans le climat social de l'époque en France, où ce type de rivalités va croissant. Ainsi, s'érigeant en une élite au sein de la communauté, les membres de l'*Association* semblent se constituer en gardiens de la mémoire.

Une analyse de Paddy Ladd, sur la communauté sourde anglaise<sup>188</sup> actuelle laisse également indiquer une division de la communauté sourde en deux catégories, en fonction des classes sociales, et d'une absence de classe moyenne qui ferait office d'amortisseur, et ainsi, éviterait des conflits sociaux au sein de la communauté. A la lumière de cette analyse, on constate, en effet, une division de la communauté sourde, au travers des associations, en fonction des classes sociales. Ainsi, à

---

<sup>187</sup> Eugène GRAFF, « A propos de l'incident du 28 juillet 1901 », *Echo des Sourds-Muets*, n°6, décembre 1901, p. 3.

<sup>188</sup> Paddy LADD, *Understanding Deaf culture*, pp 335-339.



l'image de la société française de l'époque, la communauté sourde est réellement traversée de conflits sociaux qui paralysent en partie son action militante :

« La Fédération, après le Congrès de 1900, aurait pu réaliser d'autres choses encore, si la division n'était brusquement survenue. Depuis ce moment néfaste, son effort est un peu diminué, d'autant qu'on ne recule devant rien pour annihiler sa marche. Pourtant, c'est grâce à l'intervention de la Fédération que les écoles de sourds-muets congréganistes ont dû de ne pas être fermées brusquement avant que des mesures soient prises pour les remplacer. Et c'est la Fédération qui va mener campagne pour la création d'écoles régionales. La Fédération veille sur tout le mouvement silencieux et s'efforce d'assurer son unité d'action. C'est elle qui s'est inquiétée de la participation, n'importe comment, des sourds-muets français au Congrès international des sourds-muets de Saint-Louis. »<sup>189</sup>

D'autre part, Henri Gaillard déplore la fondation d'une nouvelle société qu'il considère à ses yeux concurrente de la *Fédération*, l'*Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets* :

« On peut dire que l'Union Nationale a été fondée contre la Fédération, et cela saute aux yeux de prime abord. En effet, son président est un entendant-parlant, père, il est vrai, d'un sourd-muet, très actif sans doute, mais ignorant des signes. Le vice-président est également entendant, mais cette fois c'est un fils de sourd-muet, familiarisé avec les signes. Le reste de l'administration est sourd-muet. Sans contester l'intérêt qu'il y a pour les sourds-muets à faire appel au concours des entendants, on ne peut nier qu'une telle situation soit humiliante pour les sourds-muets français, et cela dans le parti même qui a fait du célèbre sourd-muet Ferdinand Berthier, qui n'admettait aucune ingérence des entendants dans les affaires silencieuses, son héros et son dieu. Il en ressort que, dans ce parti, il n'y a aucun sourd-muet capable d'administrer une aussi forte agglomération, et capable aussi de faire aboutir nos revendications. Et cela renforce les préjugés qui ont cours sur nous. Je suis persuadé que le Congrès international de Saint-Louis, où sont réunis les principaux silencieux du monde entier, et ceux très énergiques et très fier de la libre Amérique, sera d'accord avec moi que les sourds-muets doivent seuls diriger et défendre leurs propres affaires, que l'émancipation des sourds-muets sera l'œuvre des sourds-muets d'eux-mêmes, et qu'ils ne doivent demander aux entendants que leur appui, leur collaboration, dans la même mesure que les entendants se l'accordent entre eux, par simple fraternité humaine. L'Union nationale se distingue aussi de la Fédération en ceci qu'elle ne s'occupe que des sociétés de secours mutuels de sourds-muets. Pourtant, elle tend au placement de ses fédérés sans travail et prétend étudier les voies et moyens de faire donner l'instruction à tous les sourds-muets. Son président est M. Stéphan Prosper, le seul sourd-muet instruit et capable du groupe, et M.P. Collette de Baudicour, qui est d'ailleurs secrétaire général. »<sup>190</sup>

---

<sup>189</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), la situation des sourds-Muets en France au début du XXe siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904, p. 18.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 18.

Cependant, on assiste, dès 1906-1907 à un semblant de réconciliation entre les sociétés, essentiellement parisienne, et donc, à une division moindre entre les sourds. L'exemple du banquet annuel de novembre 1906 en est l'illustration avec la présence de toutes les associations de Paris, avec cependant une précision : « avant que cette unification ne s'accomplisse, il y aura encore beaucoup à faire »<sup>191</sup>.

### **Le retour de la question éducative (1909-1914)**

Il y a beaucoup à faire, effectivement, plus particulièrement sur la question éducative. En dépit des déclarations de Bélanger, le mouvement associatif sourd a en partie délaissé les débats sur les méthodes éducatives depuis le fiasco du second congrès de Paris. La réconciliation des années 1906-1910 démontre une volonté restaurée. On assiste à un renouveau du courant *noétomalalien* où l'accent est porté sur une analyse plus précise des faits et des résultats de la méthode orale pure, une trentaine d'années après son adoption. Il est certain que ce courant est porté par les conclusions d'un rapport du psychologue Alfred Binet, publié en 1909, qui pointe les insuffisances de la méthode orale pure, le manque de suivi des anciens élèves, un isolement social fort, une incapacité à se décider seuls, et qui conclut, après la précision que la méthode orale pure peut apporter quelques éléments complémentaires, par une déclaration :

« Si réellement la méthode orale pure ne présentait aucune espèce d'avantage, elle ne se serait pas maintenue pendant trente ans dans l'enseignement. Mais nous croyons bien qu'on s'est trompé sur la valeur pratique de cette méthode. Elle nous paraît appartenir à une pédagogie de *luxe*, qui conduit plutôt des effets moraux que des effets utiles et tangibles. Elle ne sert point au placement des sourds-muets, elle ne leur permet pas d'entrer en relation d'idées avec des étrangers, elle ne leur permet même pas une conversation suivie avec leurs proches, et les sourds-muets qui n'ont point été démutisés gagnent aussi facilement leur vie que ceux qui sont munis de parole. »<sup>192</sup>

Ainsi, ce rapport entraîne un retour des débats au sein de la communauté sourde, après une période de calme relatif, et ce, en dépit des dénégations des oralistes, comme Drouot, enseignant à l'Institution des sourds-muets de Paris, qui donne une contre-argumentation dans le *Radical*. Il pointe les insuffisances du rapport, comme le faible nombre de sujets étudiés alors que les deux psychologues auraient pu faire la demande d'avoir un plus grand échantillon. D'autre part, Drouot

---

<sup>191</sup> s.n. « Le 194e anniversaire », *Revue des Sourds-Muets*, n°9, janvier 1907, p 142.

<sup>192</sup> Alfred BINET, Théophile SIMON, « Etude sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets », *L'Année psychologique*, 1908, vol. 15, p 393

explique que la méthode orale pure a pour objectif, non pas de faire comprendre les sourds par le plus grand nombre, mais d'être compris de leurs proches :

« Nous ne prétendons pas donner, grâce à elle, à ces malheureux la possibilité de se faire comprendre de tous; notre but est de les mettre en état de se faire comprendre dans leur milieu familial, amical et professionnel. Or, j'estime qu'ils y parviennent au moyen de la parole et de la lecture sur les lèvres beaucoup plus facilement que s'ils n'avaient à leur service que les signes seulement ou l'écriture. »<sup>193</sup>

Ainsi, on assiste là, à une certaine évolution dans le discours des oralistes par rapport aux années 1880, qui ne consiste plus à prétendre que la parole peut tout réaliser. Les ambitions semblent être donc revues à la baisse. On constate d'ailleurs une tolérance croissante envers le *noétomalalien* au sein des écoles<sup>194</sup>, qui n'est plus traqué et banni féroce. Cette tolérance, surprenante après la position intransigeante des promoteurs de la méthode orale pure lors du second congrès de Paris, apporte un nouveau souffle au mouvement associatif sourd qui revient à la charge contre cette méthode, en se basant, cette fois-ci, sur des arguments scientifiques, et sur le témoignage de ceux qui ont vécu cette méthode de l'intérieur.

Le Congrès de Roubaix est l'un des exemples où la question de l'éducation des enfants sourds est loin d'être un débat terminé. En effet, les représentants sourds comme Ernest Dusuzeau continuent à combattre la méthode orale pure en déplorant les conséquences néfastes que cette méthode entraîne, au sortir de l'école, mais également décrivent la situation ubuesque qui existe dans ces écoles où, comme le pointe Léopold Balestie, ancien enseignant sourd :

« La démutisation à outrance est plus qu'un crime, c'est une faute contre l'humanité, un défi au sens commun, un progrès à rebours. »<sup>195</sup>

Ainsi, on constate une reprise de forces de la part des militants sourds qui n'hésitent plus à attaquer la méthode orale pure, après le fiasco du second congrès de Paris, ceux-ci ne ménageant plus les éducateurs. En effet, le compte-rendu du troisième congrès de Paris, organisé lors du bicentenaire

---

<sup>193</sup> Edouard DROUOT, « Méthode des signes ou méthode orale ? », *Le Radical*, 9 décembre 1909, s.p.

<sup>194</sup> Didier SEGUILLON, « Du langage des signes à l'apprentissage de la parole ou l'échec d'une réforme », STAPS, 2002 n°58, p 32

<sup>195</sup> Léopold BALESTIE « Rapport », *Deuxième congrès national pour l'amélioration du sort des sourds-muets, Roubaix, 13-14-15 août 1911*, Roubaix, 1912, pp. 58-62.

de l'abbé de l'Épée démontre cette volonté renouvelée, de pousser l'avantage induit par le rapport d'Alfred Binet, et donc de faire céder les partisans de l'éducation orale pure.

D'autre part, les échanges internationaux ont conduit, en France, à une certaine prise de conscience du retard français. Ils ont initié une volonté d'apporter des moyens à une coopération internationale orientée sur l'amélioration de la situation sourde française. On assiste à la formation du *Comité France-Amérique* à la fin des années 1890 qui donne naissance au *Comité de l'Entente Cordiale*, formé, durant l'année de la signature de l'Entente, entre la France et le Royaume-Uni, en 1904. Le climat apaisé des années 1905 - 1914 entraîne l'apparition de nouvelles initiatives et une nouvelle structuration associative sourde. En effet, après la polémique Gaillard-Chazal, et celle de l'*Association - Fédération* qui ont paralysé partiellement le mouvement associatif sourd, l'effort s'est finalement porté sur la question éducative et donc la volonté de reprendre le combat contre la méthode orale pure. Ainsi, le rapport Binet semble avoir insufflé une nouvelle énergie à ce mouvement associatif où une nouvelle génération commence à prendre en charge et à concrétiser de nouvelles idées.

Le renouveau militant sourd est porté en partie par la nouvelle génération incarnée par Eugène Rubens-Alcais avec le développement des cours professionnels pour adultes sourds, assurés par des sourds, comme ceux de Marseille qui sont organisés par Alfred Vendrevert (1869 - ?), ancien élève de l'école des sourds de Marseille et ancien directeur de l'école des sourds d'Alger, afin de pallier aux profondes insuffisances de la méthode orale pure, et donc de procurer des moyens intellectuels plus grands aux anciens élèves. L'étonnante nomination du sourd Vendrevert à la tête de l'école des sourds d'Alger serait liée à l'implication du sénateur d'Alger, Paul Gérente (1851-1913), fils d'une Sourde, connue sous le nom de Mme veuve Gérente, qui a réalisé une visite dans l'Institution des sourds-muets de Paris, afin de « se rendre compte de la manière dont on pourrait réorganiser l'Institution d'Alger »<sup>196</sup>. On assiste là, avec les ateliers, à une reprise de la tradition des cours du soir initiée par la génération de Ferdinand Berthier, 50 ans plus tôt, dans les années 1850-1860, solution choisie pour pouvoir freiner les conséquences de la réforme éducative, les contemporains constatant un appauvrissement langagier dans le français écrit<sup>197</sup>.

---

<sup>196</sup> s.n. « Informations », *Revue des Sourds-Muets*, 1<sup>re</sup> année, n°1, Mars 1906, p 8.

<sup>197</sup> Didier SEGUILLON, « Du langage des signes à l'apprentissage de la parole, l'échec d'une méthode », p 33.

Ce renouveau s'oriente nettement vers le soutien social des jeunes sourds, leur formation, leur placement, et surtout leur protection. Ainsi, on assiste, durant cette période, à un développement sans précédent d'une nouvelle forme associative, les Mutualités, qui connaissent une popularité sans précédent, d'abord par leur soutien financier, et ensuite par le fait que ce soutien rend la vie des Sourds moins difficiles. Or, cette popularité provient également du caractère Sourd de leurs dirigeants. Ainsi les mutualistes peuvent facilement faire des demandes, sans avoir recours au français écrit qui leur est de plus en plus malaisé, plus particulièrement pour les nouvelles générations.

D'autre part, le cheval de bataille des militants Sourds de cette période est celui du transfert des établissements éducatifs sourds, du ministère de l'Intérieur vers celui de l'Instruction publique. De nombreuses actions et contacts avec les politiques semblent avoir fait avancer la situation. Le principal motif est justement d'inciter à l'instruction obligatoire des enfants sourds qui ne l'est pas. En effet, la loi du 28 mars 1882 ne prend pas en compte l'instruction des enfants sourds qui entrent dans une catégorie spéciale, celle de la bienfaisance. Ainsi, le combat est de faire sortir l'éducation de la bienfaisance, et donc de permettre une nouvelle évolution dans le système éducatif. De nombreux débats lors des congrès, comme celui de Paris, en 1900, ou celui de Roubaix en 1912 démontre une volonté régulière des militants de mettre fin à cet esprit de bienfaisance réservé aux sourds, et ainsi, de briser l'image des citoyens de seconde catégorie qui leur est attribuée.

### **Les Sourds et la guerre de 1914-1918**

Néanmoins, le conflit de 1914-1918 met une pause dans la vie associative. Des éléments laissent induire un profond changement au sein des associations où la solidarité internationale sourde ne semble pas avoir joué, à la grande déception de Henri Gaillard. On y décide de l'exclusion des membres d'origine allemande et autrichienne et la disparition des derniers enseignants sourds durant cette période, tel Ernest Dusuzeau, en 1917, semblent avoir donné un frein à la poussée amorcée en 1909.

Le témoignage d'un auteur anonyme, sous le pseudo de « Nazdecabre », montre la situation des Sourds originaires des Empires centraux, durant ce conflit. L'auteur déplore les différences de traitement des Sourds en fonction de leur nationalité, dont nombre ont passé leur enfance en France :

« Presque tous, sauf deux ou trois dont un Allemand, qui était parti quelques jours avant, furent évacués dans des camps de concentration... Et peu à peu, on relâcha quelques autres sujets, tandis qu'ailleurs on ne voulait même pas délivrer d'inoffensifs sourds-muets allemands. Différence d'interprétation, comme on le voit. Il y a des commissaires de police qui ne veulent pas considérer les sourds-muets comme des infirmes et qui les soumettent au droit commun. Nous trouvons qu'ils ont parfaitement raison. Les sourds-muets ne sont pas des infirmes dans le sens strict. Ils doivent supporter comme leurs autres concitoyens la dureté des temps et endosser les responsabilités de leurs compatriotes vis à vis les peuples auxquels ils font la guerre. Pourtant, nous voudrions être indulgents, nous ne voudrions pas accabler de pauvres frères d'infortune dont les sentiments sont peut-être francophiles. »<sup>198</sup>

Ainsi, on assiste à un sentiment mitigé de la part de cet auteur qui partage la volonté de punir les citoyens des pays ennemis, tout en laissant poindre un sentiment de solidarité sourde internationale. On voit que la situation des sourds étrangers est beaucoup plus complexe, plus particulièrement ceux qui sont d'origine polonaise ou même ottomans et ont vécu leur jeunesse en France mais qui sont malgré tout maintenus en détention. Envers ceux-là, l'auteur demande plus de « pitié française ». Il est intéressant de voir que ce sentiment de solidarité sourde reste présent, même dans un contexte aussi difficile que la guerre de 1914-1918. Néanmoins, le fait que cet auteur soit anonyme démontre également la dangerosité de montrer un sentiment de solidarité envers les Sourds issus des pays ennemis en présence d'autres Sourds français nettement patriotes ce qui révèle une certaine tension au sein de la communauté sourde, consécutive à cette guerre. La situation des sourds étrangers fait également prendre conscience que la coopération reste toujours la clé, et par conséquent, il est décidé, toujours sur l'influence de Henri Gaillard, la naissance de *l'Association Française et Étrangère des Sourds-Muets pour leur Avancement*, en 1917.

Les associations représentent un relais essentiel pour la communauté sourde, permettant à leurs membres de franchir une période difficile. Sur Paris, le rôle de *l'Alliance Républicaine des Sourds-Muets* démontre son importance dans la transmission des informations sur le déroulement de la guerre, et l'assistance financière :

« *L'Alliance Républicaine des Sourds-Muets* a, dès le début des hostilités, et malgré son encaisse peu élevée, consenti des prêts d'honneur à ses membres qu'un chômage persistant obérait gravement (Cette idée humanitaire a, depuis, été mise en pratique au sein de l'Association Amicale de la Seine)

---

<sup>198</sup> NAZDECABRE, « Bulletin », *Gazette des Sourds-Muets*, n°4, avril 1916.



Dès avril 1915, le président de l'Alliance remarquant combien les silencieux parisiens interprétaient les événements d'une façon erronée, entreprit de leur faire des Conférences mensuelles, uniquement destinées à commenter les événements actuels, à redresser les erreurs de chacun, et, d'accord avec Henri Gaillard, menait à bien cette tâche ardue.

A l'heure actuelle, Henri Gaillard en est à sa onzième conférence et continuera chaque mois, pour le plus grand profit de tous. Ces Conférences réunissent chaque mois (le 3ème dimanche) de 150 à 200 auditeurs. »<sup>199</sup>

Dans l'article en question, le président de cette association, Adolphe Drouin, dresse une longue liste des actions réalisées depuis 1911 qui comprend entre autres des visites dans des monuments et des conférences culturelles. Néanmoins, l'auteur présente l'une des actions les plus importantes de cette association durant le conflit qui est l'édition d'une plaquette d'information à destination des Sourds de guerre, qui sont en fait des soldats devenus sourds par la guerre. Cette plaquette, à la charge de l'association, comprend des informations sur la surdité, des moyens de la pallier, et de même une dactylologie qui peut aider les soldats devenus-sourds. D'après l'article, il semblerait que cela ait permis à nombre de soldats blessés de s'en sortir. En ce qui concerne les Sourds réfugiés des territoires occupés, ces associations prennent également en charge leur placement auprès des entreprises, comme les établissements Nieupoort, ou ceux des Farman. Cependant, les militants Sourds déplorent que les préjugés freinent l'emploi des Sourds au sein de l'industrie, et que nombres de Sourds soient ainsi au chômage, du fait de leur surdité, et non pas de leur compétence professionnelle, y compris en temps de guerre<sup>200</sup>.

D'autre part, au sein de la presse sourde, durant le conflit, on constate une augmentation des articles consacrés aux enfants de Sourds, tués ou blessés, avec une description détaillée de leurs parcours militaires respectifs, et de la situation de leurs parents, avec des informations sur leur adhésion à

<sup>199</sup> Adolphe DROUIN, « Alliance Républicaine des Sourds-Muets », *Gazette des Sourds-Muets*, nouvelle série, n°3, Mars 1916

<sup>200</sup> Henri GAILLARD, « Préjugés imbéciles », *Gazette des Sourds-Muets*, n°5, Mai 1916, p.1.

telle ou telle association. Ces éléments démontrent le caractère de communauté et la connaissance mutuelle de ses membres qui se tiennent informés les uns des autres. Dans cette presse, on trouve également des éléments consacrés aux Sourds vivant derrière la ligne de front, et des misères qu'ils ont vécues. Il est intéressant de voir que la presse sourde et les associations maintiennent les liens entre leurs membres, et par là, permettent aux Sourds d'être moins isolés. C'est là le souci central des associations : réduire l'isolement des Sourds, en leur permettant de traverser une période difficile par le placement, l'assistance financière et l'information à travers la presse. Par conséquent, le rôle de ces associations, bien que méconnu, présente une importance cruciale durant les quatre années de ce conflit, dans tous les aspects de la vie de la communauté.

Ce que l'on peut comprendre de cette volonté des Sourds de s'organiser, d'agir par eux-mêmes, c'est qu'ils n'attendent pas l'intervention de l'État pour améliorer leur situation. Félix Michonneau, un artisan sourd résume en une phrase le sentiment de la plupart des Sourds de la communauté :

«Quant à avoir un ministre de n'importe quelle fonction pour protecteur tutélaire, cela me fait sourire; je n'y crois goutte, ils sont tous des couteaux à double tranchant. L'État providence ! non plus, je ne m'y fie pas. La seule chose qui peut améliorer notre position, c'est de nous unir dans un commun effort pour nous émanciper peu à peu. »<sup>201</sup>

Il existe donc une défiance envers l'État, défiance qui incite les Sourds à agir par eux-mêmes. Ils reprennent ainsi pour leur compte la déclaration de Paul Deschanel, en 1893, qui leur demande d'abord d'agir par eux-mêmes et que l'État intervienne par la suite. Néanmoins, cette défiance repose également sur le fait que nombre d'hommes d'État semblent être peu au fait de la spécificité de la communauté sourde, et que la bonne volonté fasse plus de mal que de bien. C'est pourquoi, à cause de cette méconnaissance, les Sourds optent pour une action en interne et en présentent eux-mêmes les résultats. C'est là le fondement du militantisme sourd du XIXe siècle qui consiste à agir en interne et non pas à solliciter l'appui de l'État, sauf financier. Dans nombre d'ouvrages et d'articles de presse, on retrouve également ce sentiment et cette volonté de placer des Sourds au sein des conseils ministériels de décision sur la question de la surdité, que ce soit dans l'éducation ou dans l'assistance. Or, face à la difficulté de ce placement, on assiste ainsi à une défiance croissante. Ceci se traduit par un plus grand développement local, et par des mutualités spécifiquement sourdes, afin de palier à cette défaillance de l'État, celle-ci reposant justement sur

---

<sup>201</sup> Félix MICHONNEAU, « Un tribut documentaire », *Gazette des Sourds-Muets*, n°8, Aout 1916



une profonde méconnaissance de la spécificité sourde. On comprend mieux dès lors l'expression de « couteau à double tranchant » de Michonneau.

### **3. Une diversification des champs d'action**

Les difficultés des associations sourdes dites nationales ou de Paris ne semblent pas avoir un impact important sur les associations locales qui connaissent un fort développement après les années 1890. Ce développement s'est fait sur la base de deux nouvelles voies d'action qui sont au cœur de leurs activités. En effet, ces deux voies deviennent rapidement leur raison d'existence même et le motif d'adhésion de leurs membres :

- ➔ **Les mutualités sourdes** permettent à leurs membres d'avoir une protection pour supporter les accidents de la vie. Les mutuelles sourdes dont toutes les associations disposent, se sont réunies en une fédération : *l'Union des Mutualités Sourdes de France*. Le courant mutualiste prend comme priorité la prise en charge financière des sourds, dans le cadre d'une assistance à la sortie des écoles afin de leur assurer une certaine sécurité financière.
  
- ➔ **Les foyers de sourds** apportent une certaine complémentarité aux mutualités sourdes. En effet, la plupart des associations gestionnaires des foyers sont également membres de *l'Union des Mutualités Sourdes de France*. L'objectif principal de ces foyers est de permettre aux sourds, plus particulièrement ceux qui viennent de sortir des écoles, de trouver un lieu de rencontres, et donc, de contrebalancer les préconisations des enseignants d'isoler les sourds de leurs pairs.

Ainsi, ces deux nouvelles actions qui sont loin d'être concrétisées sur Paris, connaissent une forte popularité en Province, principalement sur les principales villes proche de l'Île-de-France : Reims et Rouen entre autres.

Le cas rémois est le plus intéressant et le mieux documenté. Cette association cumule les deux voies et connaît une expansion rapide, dépassant même les frontières du département pour englober toute sa région, et même une partie de la région parisienne ! Néanmoins, la plupart des associations opte

principalement pour l'organisation de mutuelles, financièrement plus accessibles, par rapport à l'élaboration d'un foyer de sourds qui exige une source de financement important. Cependant, l'expansion associative provinciale s'est faite sous le coup de deux lois, celle du 1er février 1898 simplifiant l'organisation des mutualités, plus particulièrement pour les questions de santé et de prévoyance, et celle de 1901 qui simplifie la mise en place d'une association. Ainsi, avec ces deux lois, le développement associatif prend une ampleur jamais égalée auparavant, et minore par conséquent le poids parisien au sein des instances associatives nationales comme celle de l'*Union nationales des sociétés de sourds-muets*, une union associative de mutualités sourdes. La mutualité représente la clé du succès associatif sourd en Province, succès qui a incité les associations parisiennes à prendre le train en marche pour ne pas être distancées.

Ainsi, par ces deux voies, on assiste à une structuration du paysage associatif sourd, et à un nouvel équilibre des forces dans les années 1900-1920, où la priorité est donnée à l'amélioration de la vie sociale du sourd, pour lui permettre d'être moins isolé, et par dessus tout, d'être moins exposé aux aléas de la vie. C'est ce qui explique la popularité des associations ayant des mutuelles de prévoyance.

### **3.1 Un développement local et mutualiste important**

La double influence des lois sociales du 1er avril 1898, plus particulièrement concernant l'organisation des mutualités, et de la loi associative de 1901 a fortement réorganisé le paysage associatif sourd, avec le rapide développement des sociétés de Province qui amoindrit l'influence de Paris. Ainsi, on voit émerger des actions centrifuges autour de ces associations locales dont les plus influentes sont celles de Reims, de Marseille et de Grenoble, grâce à la présence de personnalités comme Lucien Rémond, à Grenoble ou d'Emile Mercier à Reims. On assiste d'ailleurs à Paris, également, à un repli régional croissant, et non plus à une action nationale, comme à l'époque de Ferdinand Berthier, avec le développement de sociétés purement régionales comme le Cercle des Sourds-Muets de Paris, d'Eugène Graff, ou de l'*Alliance Silencieuse*, du même Graff.

A partir des années 1870, on assiste à un développement, en Province, d'initiatives locales d'organisation de banquets annuels, plus particulièrement à Grenoble qui semble être la ville pionnière. Par la suite, avec les difficultés dues au conflit franco-prussien, et à l'inertie dans laquelle est plongée la *Société Universelle*, une nouvelle société provinciale, la première de toutes, est

fondée : la *Société des Sourds-Muets de Bourgogne*, en mai 1880, par Alfred Boquin. Cette société vise à réunir les Sourds de Bourgogne, et ainsi leur permettre de pouvoir se rencontrer.

Par la suite, au cours des années 1880, et plus particulièrement dans les années 1890 et 1900, on assiste à un développement rapide des sociétés de Province dont la plus influente de toutes est celle de Reims, *l'Association amicale des Sourds-Muets de Champagne* pour laquelle la construction d'un foyer représente un événement d'importance. Le rôle de ces associations, bien que méconnu, présente une importance cruciale pour les différentes communautés sourdes locales. Tout d'abord elle leur fournit un interlocuteur auprès des autorités locales, dont les relations permettent de disposer d'un certain appui à Paris à la Chambre des Députés.

Or, les associations locales représentent le principal vecteur de trois nouvelles voies d'actions du mouvement associatif sourd : les foyers, le sport et la mutualité. Il existe également une quatrième voie, celle des écoles professionnelles que deux associations locales ont particulièrement soutenues. Ces deux écoles professionnelles représentent une tentative de freiner les conséquences de la réforme éducative de Milan sur le plan professionnel. De nombreux militants font état, plus particulièrement Henri Gaillard, de la situation désastreuse des sourds non formés, ou n'ayant pas de formation particulière, qui se trouvent en butte aux difficultés de trouver un emploi.

Ainsi, Eugène Rubens-Alcais, à Montpellier, et Albert Vendrevert à Marseille ont respectivement décidé de fonder une école locale pour instruire les adultes sourds, et donc apporter un rattrapage. Mais cette expérience locale ne semble pas être reproduite dans les autres régions de la France, et est surtout financièrement difficile, puisqu'il faut rétribuer les professeurs. Ces écoles d'un genre particulier, surtout celle de Marseille qui a un plus grand rayonnement, reçoivent des soutiens financiers de la part des conseils généraux. Les procès-verbaux de la délibération du Conseil général du Gard montre l'intérêt de leurs membres quant à l'œuvre de Vendrevert. En voici un extrait :

« J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe par laquelle M. Vendrevert, président du Groupe Philanthropique des sourds-muets de Marseille, sollicite du département du Gard une subvention en faveur des ateliers de sourds-muets avec cours professionnels, récemment créés dans cette ville.

Déjà, l'année dernière, vous avez bien voulu attribuer à cet établissement, qui était alors en formation, une subvention de 100 francs. L'œuvre entreprise paraît répondre, en effet, à un réel besoin et mérite d'être encouragée.

D'autre part, les ateliers dont ils s'agit sont destinés à recevoir les jeunes sourds-muets pauvres ayant accompli leurs études dans les établissements spéciaux des départements circonvoisins de celui des Bouches-du-Rhône et désirant apprendre un état manuel. »<sup>202</sup>

La suite du rapport démontre un avis favorable à la demande de subvention et aux demandes d'admission des jeunes sourds du Gard. Quant au « réel besoin », il s'agit en fait des difficultés rencontrées par les jeunes Sourds au sortir des écoles pour trouver un emploi, difficultés déjà évoquées par Henri Gaillard, et pointée par le rapport Binet. Ainsi, Vendrevert semble avoir fait la demande à tous les départements voisins des Bouches-du-Rhône comme celui du Vaucluse qui n'a pu donner suite à cette demande, faute de budget disponible<sup>203</sup>.

Albert Vendrevert est une personnalité difficilement compréhensible : tout en étant Sourd, il est nommé directeur des sourds à Alger puis met en place, à Marseille, une sorte de centre de remise à niveau pour les jeunes sourds fraîchement sortis des écoles. Les archives départementales de Marseille disposent d'un document unique où Vendrevert fait la promotion de son atelier lors de colloques et de conférences sur toute la France et l'Europe. Son action, dans une voie différente des mutualités et des associations classiques, traduit une implication active des militants sourds dans la question de l'éducation et donc, de l'apprentissage d'un métier. Il s'inscrit ainsi dans la tradition des cours du soir de la *Société Universelle*. Cependant, le peu d'informations connues sur ces ateliers laissent indiquer qu'ils ne se sont pas maintenus longtemps, puisque la presse sourde n'en fait plus clairement mention dès 1914.

Néanmoins, les initiatives d'écoles professionnelles ne semblent pas être une idée française, puisque de semblables actions existent également en Belgique, avec la fondation d'une école de perfectionnement professionnel, à Liège, de même d'une école d'apprentissage du *noétomalalien*, à Verviers, établi par un certain Carabin, en 1904<sup>204</sup>. On voit là une certaine universalité des volontés de diffusion de la langue, et de palier les insuffisances de l'enseignement scolaire.

### **Le rôle central des Mutualités Sourdes**

---

<sup>202</sup> *Rapports du Préfet, procès-verbaux des délibérations*, Conseil général du Gard, 1903-1904, p 63

<sup>203</sup> *Rapports du préfet de la commission départementale et procès-verbaux des séances du conseil*, Avignon, Imprimerie de Bonnet fils, 1906, p 215

<sup>204</sup> s.n. « Chronique étrangère », *Libre tribune silencieuse*, n°1, 16 octobre 1905, p 16.

Dans son rapport présenté au second congrès de Paris, en 1900, Edmond Pilet, président de l'association des sourds de Normandie, et mutualiste ardent, dresse une longue liste des associations ayant leur propre mutuelle. Cette liste représente l'intégralité du territoire français et la plupart des départements dispose de leur propre association. La majeure partie de ces associations s'est constituée entre 1895 et 1900, date de présentation de ce rapport. Or, ce soudain développement est à mettre en relation avec la loi sur les mutualités du 1er avril 1898 dont en voici le principal extrait :

« Article premier - Les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraite, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collective en cas de vie, de décès ou d'accidents, pourvoir aux frais de funérailles et allouer des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants décédés.

Elles peuvent, en outre, accessoirement, créer au profit de leurs membres des cours professionnels, des offices gratuits de placement et accorder des allocations en cas de chômage, à la condition qu'il soit pourvu à ces trois ordres de dépenses au moyen de cotisations ou de recettes spéciales. »<sup>205</sup>

Néanmoins, la question centrale qui se pose est de comprendre pourquoi ces Mutualités sourdes optent de se constituer à part, en dehors des principales mutualités existantes, et plus puissantes ? Joseph Chazal apporte un élément de réponse, lors du congrès de Chicago, en 1893, à une époque où une telle réflexion s'amorce :

« C'est ici que se pose la question de savoir si les Sociétés de sourds-muets devraient être incorporées dans les autres Sociétés analogues. Cette questions nous paraît fort difficile à résoudre. Dans l'affirmative, les associations de sourds-muets qui se fonderaient dans les Sociétés d'entendants-parlants retireraient sans doute de plus grands bénéfices de leur alliance avec leurs puissantes sœurs, mais elles perdraient tout caractères et n'auraient bientôt plus de raisons d'exister »<sup>206</sup>.

Par conséquent, le choix de s'organiser à part s'explique également par la volonté de permettre aux participants sourds d'avoir une accessibilité dans la Mutuelle, et donc de pouvoir faire leur demande d'assistance, sans être confrontés à des difficultés de communication ou de malentendus consécutifs à la langue française. C'est également une volonté d'exister face aux tentatives d'amenuiser la

---

<sup>205</sup> s.n, *Ministère du Travail et de la prévoyance sociale. Direction de la mutualité. Loi du 1er avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuels*, Paris, Imprimerie Administrative, 1919, p 1.

<sup>206</sup> Joseph CHAZAL, «Les Associations de Sourds-Muets en France », in GAILLARD, *Congrès de Chicago*, p 40.

capacité des Sourds à se gérer par eux-mêmes, en dépit des difficultés financières consécutives au paiement des retraites des mutualistes les plus anciens<sup>207</sup>. Cela explique également pourquoi certaines sociétés mutualistes de grande envergure telle la *Mutuelle Lyonnaise*, l'une des plus puissantes de l'époque, ait embauché un Sourd pour essayer d'attirer des candidats. En effet, Francisque Girandon diffuse l'information d'une permanence d'accueil pour les mutualistes sourds adhérents de la *Mutuelle Lyonnaise*, dans les colonnes de la *Gazette des Sourds-Muets*, en 1918<sup>208</sup>. Cette information est intéressante puisque cela indique une réflexion sur l'accessibilité des Sourds aux services mutualistes qui semble s'amorcer, au sein du milieu mutualiste durant la guerre, avec un afflux de devenus-sourds. Cette réflexion incite par conséquent à apporter un nouveau regard sur le mouvement mutualiste sourd qui prend son ampleur après la constitution de l'*Union des Sociétés Mutualistes de Sourds-Muets*, en 1902.

Après la fondation de la *Fédération nationale de la Mutualité Française*, le 28 septembre 1902, s'est constituée l'*Union des sociétés mutualistes de Sourds-muets*, dirigée par Stéphane Prosper, père d'un sourd. L'*Union* semble disposer de deux objectifs : fédérer les différentes mutualités et apporter leur voix au mouvement mutualiste français. L'adhésion de l'*Union* à la fédération nationale de la mutualité Française en 1905 répond ainsi à ce double objectif. Cependant, cette union de sociétés est loin de représenter la totalité des Sourds et des sociétés de Sourds. On voit dans cette liste de 1911 un faible nombre de membres, et c'est seulement, encore, au lendemain de la guerre que les mutualités prennent leur essor avec le développement des Amicales d'anciens élèves qui mettent en place, elles aussi, des mutuelles, comme celle de la Fraternelle d'Asnières.

L'une des plus grandes sociétés mutualistes, la *Société d'Appui Fraternel* qui représente la première société mutualiste qui se soit constituée, en 1880, n'est pas adhérente à l'*Union* pour des motifs de relations entre personnalités, Cochefer son fondateur n'ayant pas digéré la faillite de la *Fédération des Sociétés de sourds-muets* à la fin des années 1900. Ainsi, une grande part des adhérents des associations ne sont pas représentés au sein de l'*Union*, comme l'attestent ces données comparatives entre les associations mutualistes, et la présence des sourds dans les départements. Certes, ces données sont loin d'être fiables, mais elles ont le mérite de donner un aperçu de la répartition et de l'influence respectives des sociétés sourdes.

---

<sup>207</sup> Jean-René PRESNEAU, *Signes et Institution des sourds, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Champs Vallon, pp. 192-193

<sup>208</sup> Francisque GIRANDON, « La Mutuelle Lyonnaise » *Gazette des Sourds-Muets*, Novembre 1918, p.5.

Cette étude comparative entre les données de l'*Union des Sociétés de Sourds-Muets*, basé sur le registre des matricules de l'*Union*<sup>209</sup> conservée actuellement dans les archives de l'*Association des Sourds de Reims et de Champagne-Ardenne*, descendante d'une des sociétés adhérentes, l'*Association amicale des sourds-muets de Reims et de la Champagne*, et d'un tableau récapitulatif du répertoire des sociétés de sourds-muets, publié dans la *Revue française de l'éducation des sourds-muets* en 1911<sup>210</sup> avec celles de la *Statistique Générale de la France* de 1911 démontre un fait intéressant et étonnant.

**Tableau II-1 : Récapitulatif des membres des sociétés mutualistes, et sourds résidant dans les départements.**

<b>Sociétés mutualistes membres de l'Union des Sociétés de Sourds-Muets, en 1911</b>		
	<b>Membres</b>	<b>Sourds du département</b>
<b>Association Fraternelle des SM de la région normande et Picarde (Seine-Inférieure)</b>	256	352
<b>Association amicale des SM de la Champagne (Marne)</b>	461	178
<b>Société des secours mutuels des SM des deux sexes du Limousin (Haute-Vienne)</b>	66	184
<b>Association amicale des SM de la Seine, Seine et Oise, et départements limitrophes (Seine)</b>	109	1139
<b>Union Philantropique des SM des deux sexes de Lyon (Rhône)</b>	198	290
<b>Société des secours mutuels mixte de Sourds-Muets de la Haute-Garonne (1902)</b>	47	204
<b>Société des Sourds-Muets de la Bourgogne (Côte-d'Or)</b>	73	150
<b>Association amicale des Sourds-muets du Nord et du Pas-de-Calais (Nord)</b>	315	925
<b>Association amicale des Sourds-muets des Alpes-Maritimes</b>	99	141
<b>Société Chartraine de Secours mutuels des Sourds-muets d'Eure-et-Loir et départements limitrophes</b>	161	111
<b>Association Bordelaise et Régionale de Secours mutuels pour les Sourds-muets des deux sexes (Gironde)</b>	31	217
<b>Mutuelle Poitevine des Sourds-muets de Poitiers et de la Région (Vienne)</b>	64	122
<b>Revanche du Velay (Haute-Loire)</b>	24	129

<sup>209</sup> s.n. *Registre des matricules*, manuscrit, 1905.

<sup>210</sup> s.n., « Répertoire de l'Union nationale des sociétés de sourds-muets », *Revue française de l'éducation des sourds-muets*, 1912.

En effet, le tableau (**Tableau II-1**) montre une grande différence entre le nombre de membres (colonne de gauche) et ceux présents dans le département (colonne de droite) qui englobe, rappelons-le, toutes les surdités connues. On voit que les membres ne constituent que la moitié, au mieux, des sourds du département, sauf ceux de Paris, où les membres de l'*Association amicale* ne constituent que 10% à peine sur les 1139 sourds (dont il serait nécessaire de soustraire la moitié qui est constituée des élèves de l'Institution des Sourds-Muets de Paris). Or, deux cas montrent une situation inversée : Chartres et Reims (Cellules colorées en jaune).

Ces deux associations déclarent disposer d'un nombre de membres qui surpasse la présence sourde du département. Cette différence de chiffre laisse indiquer une présence non uniquement départementale, mais également régionale. Dans le cas rémois, l'absence d'associations concurrentes dans le département de la Marne facilite son expansion depuis sa fondation en 1893. Mais cette association dispose de plus d'un foyer dont elle est propriétaire. Elle est surtout servie par la réputation grandissante d'Emile Mercier, fils du fondateur des champagnes Mercier, qui est l'un des militants Sourds les plus en vue de la période 1893-1920.

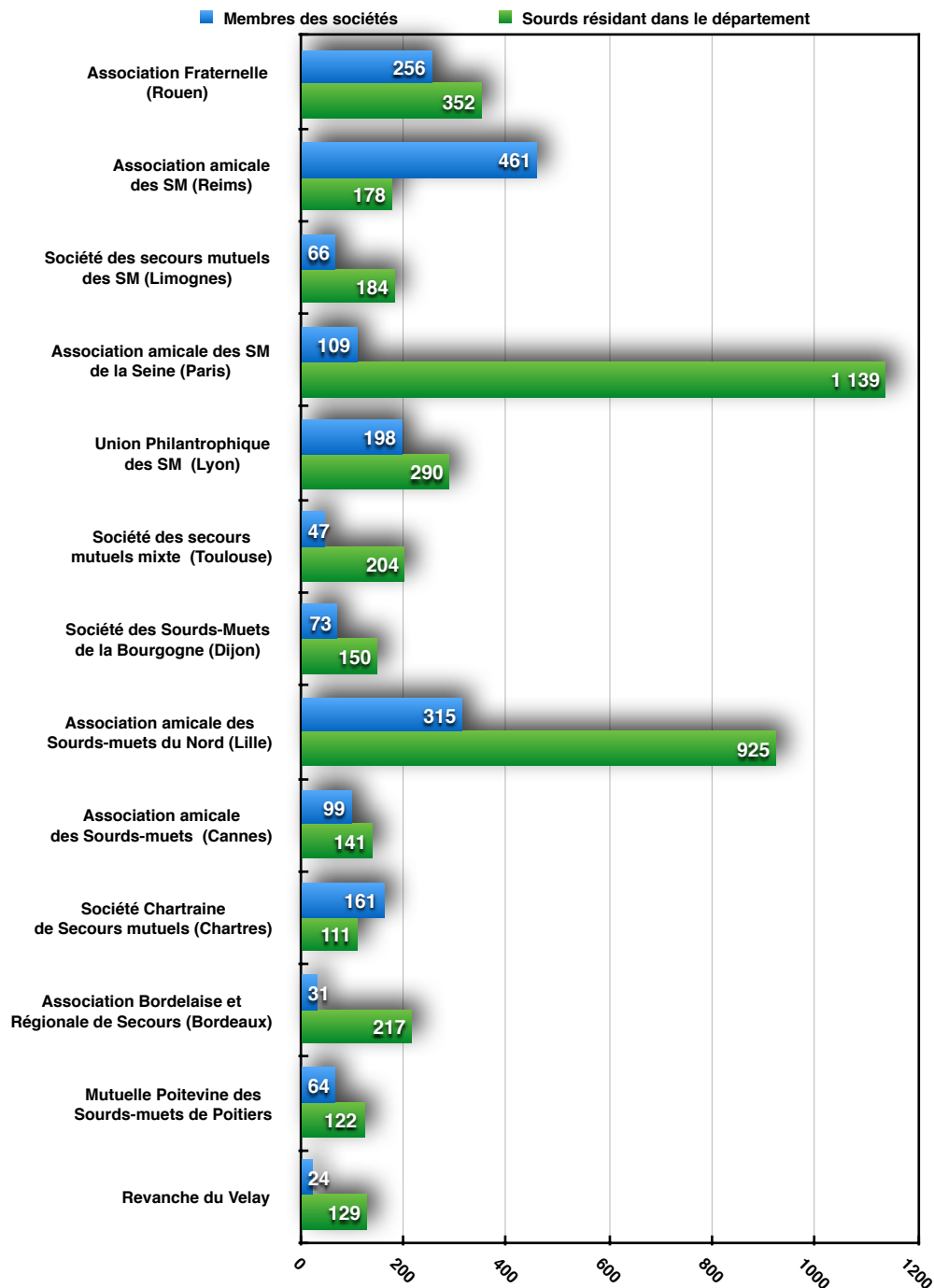
Personnalité nettement moins controversée que Henri Gaillard, Mercier apporte une importante contribution financière au développement de l'association de Reims, mais surtout, dans l'organisation de la vie de la communauté sourde de Reims qui devient, sous sa houlette, l'une des plus en vue de France. Ainsi, l'*Association amicale des sourds-muets de Champagne* dispose de membres résidant, selon le registre de 1905, outre dans la Marne, dans l'Aisne, les Ardennes, Paris, la Seine-et-Marne, la Somme, la Meuse, l'Yonne, et l'Aube, ce qui en fait une association mutualiste régionale, englobant 461 adhérents, le triple de la présence sourde du département.

Ces données éclairent le rayonnement régional, et non départemental, de la société rémoise et de sa popularité. On comprend mieux, dans cette optique les difficultés de la société parisienne, l'*Association amicale des sourds-muets de la Seine* à se développer, face à son voisin plus influent, alors qu'elle est plus ancienne. Celle de Chartres présente un cas de figure équivalent à celui de Reims, pour la simple raison qu'entre Paris et Tours, il n'existe aucune autre association présente. Ces deux associations, à Reims et à Chartres, présentent un rayonnement plus régional que départemental d'où un nombre de membres supérieur au nombre de sourds recensés. Le graphique, à la page suivante, apporte un aperçu du comparatif entre le nombre de membres des associations



locales par rapport au nombre d'habitants sourds recensés dans les départements du siège de l'association.

**Graphique II-1 :** Représentation des membres des associations, par rapport aux sourds présents dans le département. (Données 1911)



Ces informations font aussi comprendre sous un jour nouveau le cas de l'association parisienne qui demeure très minoritaire par rapport au nombre de sourds parisiens. Ce caractère minoritaire explique en partie les choix associatifs opérés au cours des années 1890-1910 : création d'une mutuelle en 1897, départ de la *Fédération des Sociétés* en 1905, adhésion à l'*Union* la même année.

En effet, ces choix s'expliquent justement par la présence, dans la capitale d'associations concurrentes : *Société d'Appui fraternel*, *Alliance Silencieuse*, *Foyer des sourds-muets*, et *Union française des sourds-muets*. Cette répartition de la population sourde de la capitale, couplée d'une perte d'influence depuis la mort de Ferdinand Berthier, explique en partie la posture rigide des dirigeants de cette association après 1900. Mais c'est la concurrence directe de *l'Appui* qui les fait le plus souffrir. Cette société revendique, le 31 décembre 1898, 1365 cotisations pour l'antenne parisienne, et déclare disposer, la même année de 35 458,10 francs. Or, cette société est loin de répondre aux dispositions de la loi de 1898, puisque c'est une société exclusivement basée sur la cotisation des retraites et non de prévoyance.

En effet, la *Société d'Appui fraternel* est une société constituée en 1880, sur la base de la Mutualité impériale, institué par décret du 26 mars 1852, qui accorde uniquement la gestion des retraites. Le décret impérial est beaucoup plus restrictif, avec une limitation du nombre de membres à 500, ce qui explique le développement de cette société sur la base d'antennes locales permettant de ventiler le nombre total de membres en France entière, sur les bases régionales.

Sa popularité démontre un souci constant au sein de la communauté sourde pour les vieux Sourds, incapables de travailler et réduits à demander la charité ou une place dans des hospices. Ainsi, bien que luttant aussi contre les préjugés, elle est une société de retraites. Or, en 1915, elle se transforme finalement en société de secours mutuels, abandonnant le caractère exclusif de société de retraites. Cette transformation se fait en réponse à la fondation d'une nouvelle association locale, qui se base, elle non pas sur la localisation géographique, mais sur la provenance dite scolaire de ses membres. Ainsi, la *Fraternelle* est une association d'anciens élèves de l'Institut départemental d'Asnières, et sa mutualité, constituée en 1914, est ouverte aux anciens élèves et à leurs familles. Cette concurrence supplémentaire semble avoir incité la *Société d'Appui fraternel* à se muer en société de secours mutuels. Néanmoins, son influence reste importante, avec un sommet de 18 sections en 1911, et une présence en 1919 sur les villes de Bordeaux, Tours, Marseille, Luçon, Lyon Montargis, Angoulême, Chartres, Nancy, le Creusot.

Néanmoins, ces données n'expliquent pas pourquoi le mouvement associatif sourd, et surtout mutualiste dispose de si peu de membres par rapport au nombre de sourds connus dans leur

département, et même voisins au point que toutes ces sociétés peinent à dépasser les 1000 membres.

Une discussion au cours d'un banquet annuel, à Tours, apporte une explication partielle :

« Au cours d'une conversation à un ancien banquet de Tours, un sourd-muet vivant de ses rentes m'a affirmé que l'ouvrier honnête pouvait très bien faire des économies. Quand on gagne cent sous par jour, si on met seulement cinq sous de côté, cela fait au bout du mois 7 fr. 50. On les place, et, au bout de vingt ans, on a une petite rente. Ce sybarite ajoute que, si on est marié, la femme travaille et que son gain vient s'ajouter à celui du mari. D'où l'aisance possible.

Je ne sache pas de raisonnement plus niais et en même temps plus féroce. Mais, pour économiser, il faut d'abord avoir plus que le nécessaire. Il est hideux de prétendre que des êtres humains doivent s'imposer des privations pendant toute leur vie. Mais je vais plus loin : j'affirme que, pour pouvoir faire des économies, il faut avoir beaucoup plus que le nécessaire. Si vous entendez par le nécessaire juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, voulez-vous me dire qui de nous est assez héroïque pour s'en contenter ? Est-ce que l'homme peut se résoudre à ne jamais prendre une distraction, à ne jamais dépenser un sou pour contenter une fantaisie ? Est-ce que, pour ceux qui, comme nous, travaillent, il ne faut pas de minutes d'accalmie, de détente, d'illusion ?

Et c'est là que vous refusez aux ouvriers quand vous les condamnez à cette sordidité forcée. Vous appelez cela de la vertu. Eh bien ! que celui d'entre vous, tas de philosophes, qui est assez vertueux pour n'avoir jamais dépensé vingt francs inutilement lève la main. Exiger de la majorité une pareille raison, c'est se mentir à soi-même.

Non, dans les conditions sociales actuelles, avec les chômages qui réduisent le salaire au strict nécessaire avec les maladies, les charges de famille, l'ouvrier ne peut pas économiser, et toutes vos phrases sentimentales ne prévaudront pas contre ce besoin de vivre, d'agir, de jouir qui est en l'homme. A moins qu'on ne mène une vie de cénobite à l'instar des trappistes... Mais commencez donc, messieurs les raisonneurs, nous verrons après. »<sup>211</sup>

Ainsi, l'auteur de ce long texte démontre des difficultés des sourds ouvriers à participer à la vie associative, bien que le principal sujet de cette discussion soit celui de disposer d'une épargne. En effet, pour pouvoir épargner, il est nécessaire de disposer d'une certaine somme ce dont « la majorité » ne dispose pas. Par conséquent, la question financière semble être le principal obstacle à la participation à la vie associative sourde, plus particulièrement pour ceux qui exercent des métiers peu ou mal rémunérés, sujet qui fera l'objet d'une analyse sur la question de l'emploi, au chapitre IV.

### **Une diversité sociale importante**

---

<sup>211</sup> Félix GILIBERT, « Causette », *Revue des Sourds-Muets*, n°9, Janvier 1907, p 132-133.

Le registre des matricules de l'*Union des Sociétés* représente une source précieuse sur la composition de ses membres, pour l'année 1905, et celle de l'*Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine* qui débute en 1897 pour s'achever en 1947. Ce registre représente une source unique d'informations sur les professions, sans pour autant être représentatif de par sa localisation exclusive sur Paris, qui est loin de représenter les autres régions françaises.

Ces sources, bien qu'incomplètes, permettent cependant d'avoir un aperçu de ce qui peut constituer le paysage professionnel de la communauté sourde, à la Belle Époque et ses évolutions. Néanmoins se pose un nouvel écueil de recherche, celui de définir des catégories professionnelles. En effet, tout un débat existe afin de déterminer ces catégories dans les temps historiques, car les critères établis en 1962, afin de mettre en place les fameuses Catégories Socio-Professionnelles (C.S.P.) semblent mal convenir à ce qui peut exister dans les temps passés. Ainsi les historiens se heurtent à cet écueil méthodologique.

Par conséquent, la nécessité de disposer d'un nouvel outil de recherche est apparue, qui a conduit à mettre en place, dans les années 2000, une toute nouvelle méthodologie, une classification internationale des professions historiques, le *Historical International Classification of Occupations* (HISCO)<sup>212</sup> qui réunit une équipe internationale afin de déterminer à quelle catégorie appartient telle profession dans telle région, à telle époque. Cette harmonisation des catégories professionnelles dans l'Histoire permet de faciliter les études comparatives entre les pays, et par conséquent de mieux voir les évolutions des métiers, et leur importance sociale. Le laboratoire de démographie historique, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales utilise cet outil dans son enquête TRA sur 3000 familles<sup>213</sup>. Ainsi, le choix de HISCO s'est imposé pour étudier les professions au sein de la communauté sourde grâce au registre des matricules de l'*Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine* qui représente la première source d'informations de cette étude pour la période 1897-1920.

---

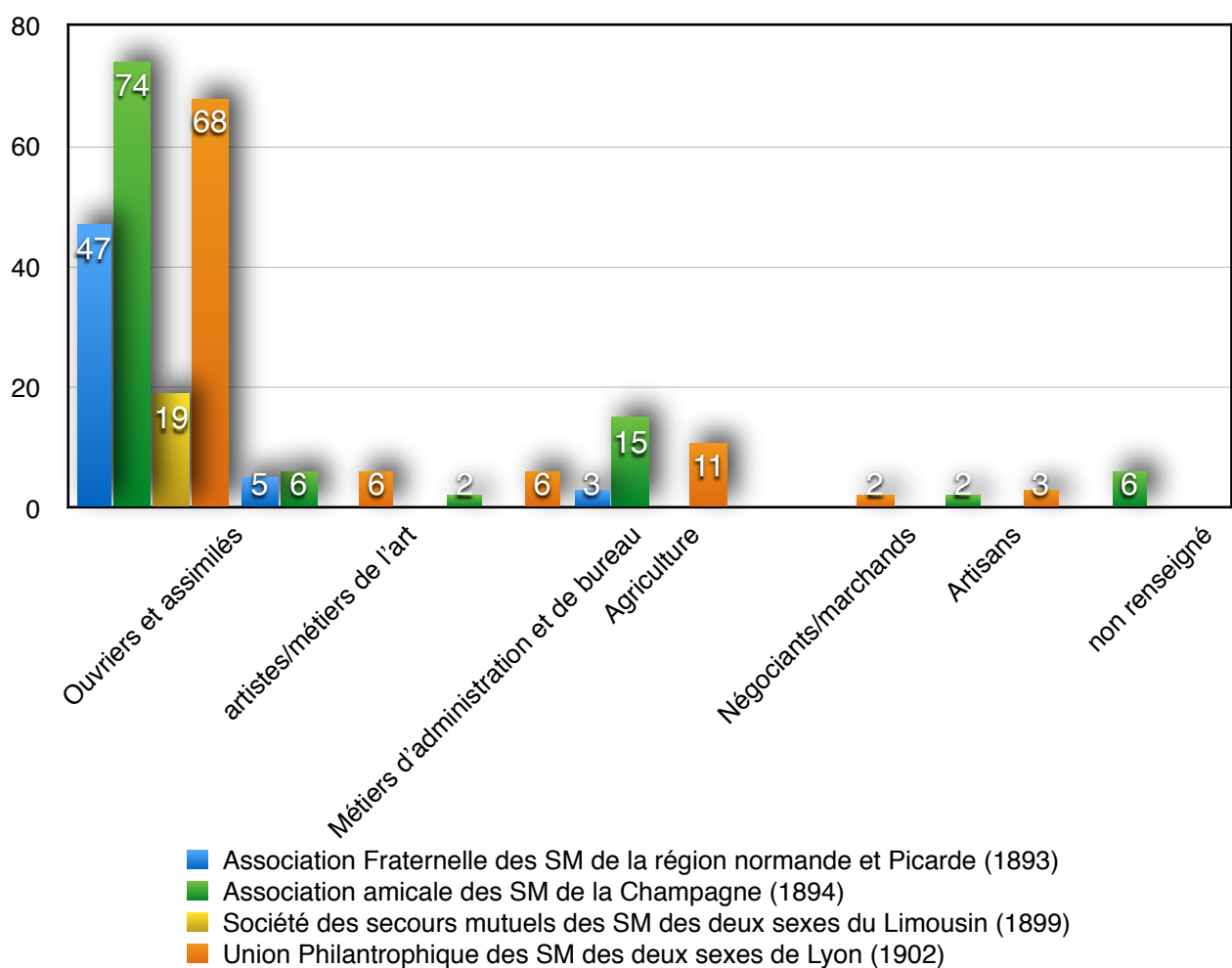
<sup>212</sup> Marco VAN LEEUWEN, Ineke MAAS et Andrew MILES, *HISCO. Historical International Standard Classification of Occupations*, Louvain, 2002, Leuven University Press. 441p.

Présentation de HISCO consultable en ligne: [http://hisco.antenna.nl/detail\\_page.phtml?act\\_id=35200](http://hisco.antenna.nl/detail_page.phtml?act_id=35200) (Consulté le 25 juin 2014)

<sup>213</sup> Enquête TRA : [http://www.ehess.fr/ldh/theme\\_TRA/Theme\\_TRA-Intro.htm](http://www.ehess.fr/ldh/theme_TRA/Theme_TRA-Intro.htm) (Consulté le 25 juin 2014)

On voit qu'il existe une très grande présence des catégories professionnelles dites ouvrières parmi les membres. Cependant, cette composition connaît une grande diversité selon les villes. Le graphique ci-dessous montre un visage varié de la communauté sourde selon les localités, d'après la classification HISCO afin d'apporter une lecture plus aisée du paysage professionnel sourd. Ainsi, le graphique présentant le Limousin montre un visage relativement uniforme avec une nette majorité d'ouvriers ou assimilés, alors que ceux de Lyon et de la Champagne montrent la situation très diversifiée de leurs adhérents. Ainsi, ces informations présentent une situation professionnelle nettement plus complexe que ce que l'on peut penser, et qui varie grandement selon les villes et les départements étudiés. Cette complexité donne un éclairage nouveau sur l'un des éléments de l'expansion associative sourde locale : comprendre la spécificité des communautés sourdes des différents départements. Ce qui se voit à Paris peut ne pas se faire à Limoges pour des raisons financières compte tenu d'une population beaucoup plus ouvrière. Ceci conduit ainsi à des actions associatives adaptées localement, en fonction des besoins spécifiques.

**Graphique II-2 : Profession des adhérents des associations de l'Union des Sociétés de Sourds-Muets (Critères HISCO)**  
 Source : Registre de l'Union des Sociétés de Sourds-Muets (1905)



Il existe donc une variété d'actions associatives, avec cependant un dénominateur commun à toutes ces associations : celui de permettre à leurs adhérents de mieux vivre dans une société où tout accident de vie risque de plonger une famille dans la misère. C'est le principal souci des promoteurs sourds des mutualités comme Edmond Pilet. Néanmoins, une autre voie d'action présente un caractère nouveau, et même révolutionnaire puisqu'il implique plusieurs sociétés. Il s'agit en effet des foyers de Sourds-muets. Afin de permettre aux différentes communautés locales de disposer d'un lieu permanent, l'idée de mettre en place un bâtiment permettant d'accueillir les associations, mais également les événements de la vie de la communauté et un lieu d'information sur la surdité, fait son chemin dès les années 1880. La question de la profession au sein de la communauté sourde est analysée en détail au chapitre IV, cependant, il est clair que la profession majoritaire des membres de telle ou telle association dicte directement la politique associative, et ainsi, sa représentation.

On comprend ainsi, avec ces informations complémentaires pourquoi l'*Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine* s'est rapidement trouvée en difficultés dès 1880 par le caractère élitiste de son conseil d'administration qui est loin de remporter l'adhésion des ouvriers qui sont, eux membres majoritaires de l'*Appui fraternel*, et soucieux d'avoir de quoi disposer pour leurs vieux jours. Cette caractéristique se retrouve jusqu'aux années 1910, où ses membres proviennent de catégories professionnelles plus élevées, avant que la situation n'évolue, à partir des années 1920, et fasse lentement changer la politique de cette association.

### **3.2 Les foyers, lieux de vie et de soutien**

Dans l'histoire associative des Sourds, les Foyers représentent une nouvelle évolution, dans la lignée des mutualités, mais désormais attachés à de nouvelles fonctions qui sont de procurer à la communauté sourde un lieu dédié, en dehors des écoles, et qui ait pour fonction de préserver les archives des temps passés. Les statuts du *Foyer des Sourds-Muets de Paris*, publiés en 1918, présentent des aspects intéressants, dans la mesure où ils répondent à un constat : il n'existe pas de lieu spécifique pour accueillir les réunions fréquentes des associations, garder les archives, et surtout disposer d'un espace qui leur soit réellement adapté :

"On entre dans une nouvelle salle avec une estrade surélevée munie d'une table, ce qui permet au bureau de faire meilleure figure. Mais on trouve que la salle, quoique grande, a l'inconvénient d'être trop étroite et longue, ce qui fait que ceux du fond ne peuvent très bien voir les gestes. Ah ! ce qu'il faut se hâter d'avoir un Cercle dont la salle soit agencée pour la visualité, et non celle des entendants, pour l'acoustique! Dans aucune salle, comme dans les églises, les sourds-muets réunis en masse ne seront jamais à leur aise."<sup>214</sup>

Ainsi, les Sourds sont souvent confrontés à la problématique de la colonne mal placée ou de la visibilité de l'orateur depuis le fond de la salle de conférences ou de réunion. Un projet de foyer, avec une salle de réunion adaptée au regard des Sourds est donc élaboré pour Paris. Le plan extrait des *Statuts*<sup>215</sup>, ci-contre, est celui du projet initial de construction du foyer parisien. Il démontre le souci constant de disposer d'une vue large, pouvant balayer toute la salle, tout en permettant à l'observateur qui se trouve au fond, de pouvoir suivre sans problème l'orateur.

Il répond donc à un souhait généralisé que l'on peut remarquer dans le témoignage évoqué ci-dessus mais comprend d'autres aspects. Dans ces *Statuts*, on peut lire :

« Cette maison comprendrait surtout une grande salle destinée aux Assemblées générales, congrès, conférences hebdomadaires avec projections, etc..., une salle de lecture et d'études, une bibliothèque, un musée des œuvres et de travaux des sourds-muets, un bureau de conseil juridique et d'interprètes, des ateliers de perfectionnement technique ou d'attente de place, un ouvroir, etc... et différentes salles destinées aux ORGANISATIONS POST-SCOLAIRES déjà existantes, Sociétés de Mutualité et de Prévoyance Sociale [...] »<sup>216</sup>

On voit donc, avec l'article 2 des statuts de 1918 que ce projet comprend un large éventail d'objectifs. Les associations y prendraient pleinement leur place, ce qui faciliterait leurs actions respectives. Néanmoins, le projet parisien, par l'ambition de ses promoteurs, finit par prendre du poids, et surtout tripler la superficie, atteignant même 1000 m<sup>2</sup>, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Cette inflation du projet parisien retarde sa réalisation de vingt ans, et finalement, le terrain est revendu en 1947 pour éponger les dettes contractées durant la seconde guerre mondiale. L'échec final du foyer parisien masque à peine un mouvement d'ampleur amorcé dans les années 1890 à

---

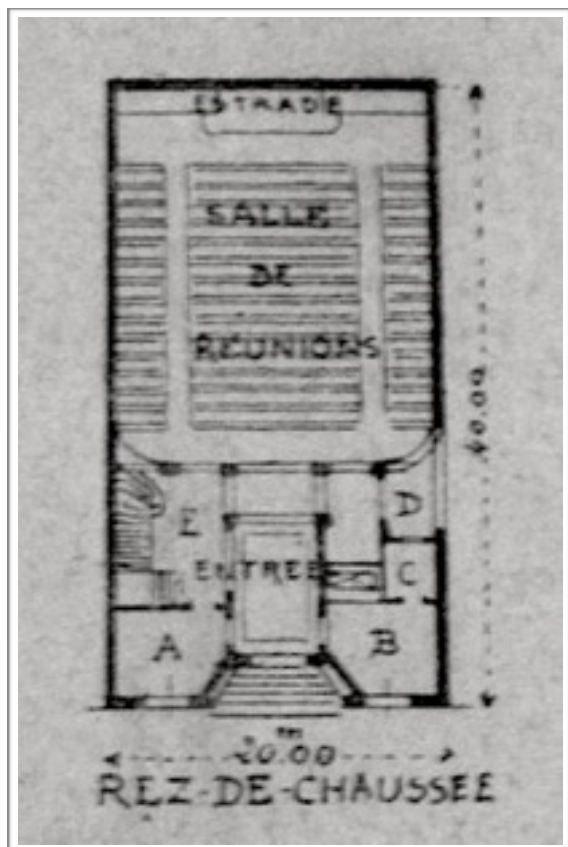
<sup>214</sup> s.n., s.t., *Gazette des Sourds-Muets*, avril 1919, p. 3.

<sup>215</sup> s.n., *Status du Foyer des Sourds-Muets*, 1918, Paris, p 11.

<sup>216</sup> *Ibid*, p 2

Rouen, sur l'inspiration des *Deaf houses*, ou *Deaf Clubs* anglo-saxons, comme celui de Londres, ou de New-York qui a tant impressionné les délégués français du congrès de Chicago, en 1893.

**Illustration II-11** : Projet du foyer des Sourds de Paris  
Source : *Statuts du Foyer des Sourds-Muets*, 1918.



Par conséquent, cette nouvelle voie représente une tentative d'apporter un lieu qui soit commun à toutes les générations, et de les relier, en dépit de la rupture entre les écoles et la communauté, avec la disparition du lien traditionnel que représente le personnel sourd. En effet, après le congrès de Milan, une réflexion s'est faite sur les moyens de continuer à accueillir les nouvelles générations en dépit des recommandations des éducateurs oralistes d'éviter à tout prix les contacts inter-générationnelle<sup>217</sup>, comme le reproche Edmond Pilet. Avec ce souci de maintenir ce lien, s'amorce, dès les années 1885, une vague de création de lieux fixes, d'accueil des jeunes sourds, et de leurs parents, mais également de lieux de réunions, de conférences, et d'informations sur la surdité, afin de contrer les

effets de l'isolement social et culturel. Au Royaume-Uni, des églises prennent en charge la constitution des foyers et des lieux d'accueil en relation avec les écoles, comme celui de Saint-Saviour, à Londres.

En France, c'est seulement en 1893, à Rouen, que s'établit le premier foyer, sur l'action de Louis Capon, qui a également fondé en 1891 l'*Association fraternelle des Sourds-Muets de Normandie*, officialisée par la préfecture en 1893. Ce foyer s'établit néanmoins dans des locaux dont il n'est pas propriétaire, et peu d'informations sont parvenus jusqu'à nous, plus particulièrement au travers de la presse. Cependant, Reims va encore plus loin, sur l'impulsion d'Emile Mercier, fils du fondateur des champagnes Mercier, et de Jules Pron. En effet, l'*Association amicale des Sourds-Muets de Champagne*, fondée en 1894 dispose de son propre foyer, construit sur la base d'un financement

<sup>217</sup> Edmond PILET, « Les Sociétés de Sourds-Muets en France » in H. GAILLARD, *Le congrès international des Sourds-Muets de Paris, section des sourds-muets, compte-rendu des débats*, Paris, 1900, p. 123.



associatif et sur les dons de Mercier et de Pron, dès la même année. L'inauguration du foyer rémois et l'expansion des foyers anglais ont été les sujets d'une discussion lors du banquet de l'*Alliance Silencieuse* en 1896, où René Hirsch déplore le retard de Paris. Afin de répondre à ce constat d'absence d'un foyer parisien d'envergure nationale, Eugène Graff, président de l'*Alliance Silencieuse*, s'est manifesté pour prendre en charge la récolte des dons et la création d'une association dédiée, *Le Sou du Cercle des Sourds-Muets*. La décision de fonder une association dédiée à la construction d'un foyer est prise, au moment même de ce banquet :

« Un soir de 1896, son ami René Hirsch, revenant de Londres, lui a dit qu'en Angleterre les sourds-muets étaient heureux, parce que, tous ensemble, ils se réunissaient dans une maison, dans un Cercle... et que, là-bas, il n'y avait que des efforts coordonnés... »<sup>218</sup>

Cette anecdote qui survient au moment du banquet annuel en l'honneur de l'abbé de l'Épée, en novembre 1896 démontre un fait central qui est la dispersion des efforts des différentes associations. Cette dispersion est assez importante au niveau financier. Pour se réunir, les associations devront financer la location de locaux, et aussi diffuser l'information nécessaire pour que leurs membres puissent venir. Ces efforts semblent amoindrir l'impact du mouvement associatif sourd, et surtout parisien qui comporte un grand nombre d'associations. Par conséquent, l'initiative d'Eugène Graff a été dans un premier temps de mettre fin à cette dispersion d'énergies et de financement, et de concrétiser la phrase de Paul Deschanel demandant une coordination des efforts. Pour la concrétiser, un local commun à toutes les associations, avec leurs propres bureaux, permettrait de faciliter la coordination du mouvement associatif sourd, à Paris.

Ainsi, c'est dans cette première optique que s'est constitué le *Sou du Cercle des Sourds-Muets de Paris*, transformée en 1911, en *Foyer des Sourds-Muets de Paris*. Néanmoins, contrairement au foyer rémois, le projet du foyer parisien ne s'est concrétisé qu'au lendemain de la Grande Guerre, avec l'acquisition d'un terrain en 1922. Les travaux ne commenceront qu'en 1933 et il sera finalement revendu en 1947.

### **Le cas particulier de la France**

Néanmoins, l'impact des foyers reste extrêmement minoritaire au sein du mouvement associatif sourd, où la question du financement reste central. Ils sont loin d'emporter l'unanimité avec les

---

<sup>218</sup> Caton l'Ancien(Pseudonyme) « Un Homme ! », *Le Courrier du Foyer des Sourds-Muets*, 1er octobre 1935, p 1.

critiques de certains, comme Aymard qui demande l'arrêt du projet parisien pour la raison qu'il monopolise d'importants moyens financiers. C'est en effet une charge considérable que nombres d'associations locales ne peuvent se permettre, à la différence du Royaume-Uni où les paroisses prennent en charge ces foyers, ou des États-Unis où la puissance financière des associations locales comme le *Pas-à-Pas Club* de Chicago, ou celui de New York, permettent à ces lieux d'exister et d'avoir un impact sur la vie de la communauté.

Ainsi, en France, la construction des foyers est desservie par la grande division des associations sourdes, qui entraîne un émiettement des moyens financiers. Même si certaines associations partenaires du *Foyer des Sourds-Muets de Paris* ont des mutuelles, elles ne disposent pas de fonds nécessaires pour faire aboutir rapidement le projet. L'exemple de Reims est assez particulier dans l'histoire associative française, car l'association de Reims bénéficie de l'appui financier de deux Sourds fortunés, Emile Mercier et Jules Pron, qui ont investi dans la construction du bâtiment dès la première année, et ainsi semblent avoir évité au foyer rémois de s'endetter, ce qui n'est pas le cas de celui de Paris.

Contrairement aux autres pays, et plus particulièrement en Allemagne qui présente des progrès inédits dans la vie sociale du Sourd, les divisions associatives françaises sont un frein important aux projets de constitution des lieux d'accueil, en dépit du souhait d'Eugène Graff de les réunir sous un même toit. Cela explique pourquoi la France est particulièrement desservie en lieux par rapport aux autres pays.

### **3.3 Le sport comme lien social et culturel**

Le développement du sport sourd s'inscrit dans un contexte de déclin du militantisme de combat. Face à la généralisation de l'éducation orale, et à l'impossibilité de convaincre les autorités, de la restauration du *Noétomalalien* dans l'éducation de l'enfant sourd, les militants Sourds admettent que le temps est venu de se charger de ces nouvelles générations qu'une étude menée par Alfred Binet qualifie de désocialisées et perdues. La décision s'est progressivement imposée de pallier les dégâts sociaux et intellectuels de la réforme de Milan, en promouvant les rencontres entre Sourds, par le biais du sport et des bals.

Les premières initiatives sportives sont le fait, comme c'est souvent le cas dans les débuts du monde sportif classique, des Sourds issus des milieux aisés. Ainsi, les premières compétitions sportives non officielles sont celles du cyclisme. Des Sourds comme Henri Mercier, le frère d'Émile, organise et participe à ces compétitions dès 1891. Or, le vélo représente un investissement conséquent pour un ouvrier, ce qui explique que ce sport soit, dans un premier temps, un sport de milieux fortunés avant de se populariser à partir des années 1910.

### **Un rôle social crucial**

Le premier sport le plus populaire au sein de la communauté sourde est le football. La première compétition date de 1911, opposant la jeune *Association sportive des Sourds-Muets de la Seine* à une équipe entendante. La déclaration de la fondation de *l'Association sportive des Sourds-Muets de la Seine*, en 1911 montre une volonté claire des membres de la communauté d'accueillir à tout prix les nouvelles générations et de limiter les conséquences milanaïses. La fondation des associations sportives, officieusement dès 1896 pour les cyclistes sourds, et officiellement en 1911 pour le club sportif des sourds-muets de la Seine (CSSSM), permet aux jeunes sourds d'avoir une vie sociale le week-end après une semaine où les échanges d'informations sont souvent aléatoires. Ainsi, le motif de la création du CSSM a été clairement évoqué :

«Leur but est de procurer la joie de vivre aux jeunes déshérités de l'ouïe et de la parole déclassés socialement, par la pratique saine du sport en plein air.»<sup>219</sup>

Le sport sourd représente, dans cette optique, une nouvelle alternative, avec les foyers, de maintenir le lien entre les générations, en les permettant de se rencontrer, en palliant ainsi la consigne de séparation stricte donnée aux parents par les enseignants. Ainsi, le début des associations sportives sourdes accompagne de très près l'évolution du sport en général. Tout d'abord, c'est surtout le cyclisme qui représente la première ouverture. Comme de nombreux Sourds disposent de bicyclettes pour leurs déplacements, rapidement, dès 1895, s'est constitué un comité sportif pour organiser des compétitions à vélo. Or, le vélo devient rapidement incontournable dans la vie du sourd, plus particulièrement ceux de la campagne, avec l'interdiction qui leur est faite, dès 1911, de disposer d'un permis de conduite d'automobile. Ainsi, le vélo en tant que sport est devenu populaire dans les années 1910-1920.

---

<sup>219</sup> Jacques DEPASSE, *80e anniversaire de la fondation*, Paris, Club Sportif des Sourds de Paris et de la région parisienne, 1991, p.7.

En 1917, un certain Audureau, entendant et interprète de l'Étoile Sportive des Sourds-Muets fait un plaidoyer en faveur du sport sourd, argumentant principalement sur la valorisation morale et physique du Sourd sportif qui a passé la semaine à travailler laborieusement. L'un des arguments qui est repris sans cesse est le fait de permettre aux Sourds de pouvoir se réunir :

« Bon, quel en est le but ? Celui-ci « Réunir pour donner l'habitude à la pratique des sports ».

Se réunir : déjà pour le sourd-muet quel plaisir ! Isolé, presque constamment de l'humanité, reclus dans sa prison de surdité, il vit beaucoup seul, entouré peut-être de pitié et de bienveillance, mais jamais d'affection. Or, que va-t-il trouver dans notre Société ? Des camarades, sourds-muets comme lui, qu'il comprendra, qui le comprendront. Quel plaisir alors que de se retrouver dans cette grande famille où l'on sent plus que la tiédeur du foyer : la chaleur de l'âme qui écoute, du cœur qui comprend et qui console. »<sup>220</sup>

Cependant, jusqu'aux années 1920, le sport sourd connaît une croissance régulière. Avec la constitution de la Fédération sportive sourde de France (FSSF) en 1918, et l'organisation des Olympiades silencieuses, à Paris, en 1924, il atteint une reconnaissance de la part des autorités sportives entendant<sup>221</sup>. Loin de représenter le mouvement handisport qui ne prendra son ampleur que dans les années 1960, le mouvement sportif sourd s'est rapidement essaimé sur toute la France au cours des années 1920, reposant justement sur la présence des associations locales et des écoles pour faire venir les jeunes sourds. L'implantation des clubs de sport entre 1911 et 1924 se calque justement sur le réseau des écoles de sourds les plus importantes ce qui démontre l'objectif premier de ces clubs de sport : faire venir les jeunes.

### **Un développement rapide**

Ainsi, les quatre premières associations sportives sont situées sur trois des plus grandes villes de France : Paris, Bordeaux et Lyon. Le cas parisien est assez particulier. En effet, deux clubs y coexistent, la population les fréquentant dépendant de l'origine géographique de leurs membres respectifs. Le Club sportif réunit surtout les Parisiens alors que l'Étoile sportive attire les Provinciaux installés à Paris. Cette séparation va rapidement se muer en une corrélation entre les clubs et les écoles. Ainsi, le Club est assimilé à l'école d'Asnières, considéré comme une école d'ouvriers, de gens modestes, alors que l'Étoile sportive se lie rapidement à Saint-Jacques,

---

<sup>220</sup> R. AUDUREAU, « De la nécessité des sports », *Gazette des Sourds-Muets*, février 1917, pp 1-2

<sup>221</sup> Didier SEGUILLON, « Paris et les premiers Jeux mondiaux silencieux, 1924. ». *Revue Internationale Surdité*, décembre, n°4, Editions GESTES, 2001, 17 p.

l'Institution Nationale des Sourds-Muets, perçue comme une école fréquentée par des catégories sociales autres. Cette catégorisation sociale et géographique au sein des clubs sportifs démontre une évolution profonde au sein de la communauté sourde, et la corrélation entre les écoles et les clubs sportifs va s'accroître au cours du XXe siècle.

Le développement sportif sourd représente un événement s'inscrivant pleinement dans le climat de l'époque qui promeut la pratique sportive, depuis le début des premières olympiades du Baron Pierre de Coubertin. Dans le cas des sportifs sourds, il s'agit, à la fois, d'un moment de plaisir après une semaine passée dans le milieu professionnel à se concentrer sur sa tâche, avec peu d'échanges avec les collègues, mais aussi d'un défi contre les entendants, le Sourd ayant l'occasion de se mesurer à eux, d'égal à égal, dans un esprit sportif, et même de le battre, afin de se défouler des pressions subies.

### **Un rôle croissant**

Ainsi, l'importance des associations sportives va en s'accroissant, palliant les insuffisances des associations classiques à attirer un public jeune, ce qui a incité le *Foyer des Sourds-Muets de Paris* à modifier de fond en comble ses plans de construction pour pouvoir accueillir les clubs sportifs de Paris, et donc, de disposer dans le bâtiment projeté d'un grand circuit d'athlétisme, dans son sous-sol, où la hauteur de plafond prévue est de 4 m 50. Ce changement est visible si l'on compare les plans du *Foyer* de 1918 et celui de 1932. Il démontre l'influence et la popularité croissante du sport sourd. Cependant, ce rôle n'est réellement ressenti qu'au lendemain de 1918, après la fondation de la fédération sportive sourde.

\*

\* \*

## **Conclusion**

Le mouvement associatif sourd, tout au long de la Belle Époque, connaît deux profondes crises d'idéologie et de militantisme. Ces crises trouvent leur origine dans le passage entre les générations qui ne se partagent pas réellement une même vision des faits et donc, des actions à engager. Les

crises des années 1886-1895 et 1901-1905 sont ainsi des périodes de remise en cause des choix opérés antérieurement, mais également des moments où des personnalités fortes se sont révélées tels Henri Gaillard, ou Eugène Née.

Cependant, les évolutions du mouvement associatif sourd sont une réaction à des mutations de la communauté sourde qui accueille en son sein de nouvelles générations profondément oralisées, et surtout pour certains d'entre eux, profondément oralistes, comme Marcel Mauduit, qui cherchent à influencer le mouvement associatif vers un soutien sans faille à la méthode orale pure. Ainsi s'opère une lutte entre deux courants de pensée, au sein même de la communauté, alors que cette lutte, tout au long du XIXe siècle, a été une lutte entre la communauté et l'Extérieur, la société française.

Cette évolution est une caractéristique essentielle de la communauté sourde des années 1910-1920 qui se replie progressivement sur elle-même, mouvement qu'on observe effectivement tout au long du XXe siècle. Le courant de pensée incarné par Marcel Mauduit prend rapidement de l'ascendant. Il impose aux sociétés sourdes de s'aligner sur ce mode de pensée et donc, de promouvoir un regard purement médicalisé de la surdité, au cours des années 1950-1960.

La Belle Époque a donc été une période d'affrontements violents entre ces deux courants de pensée. Ainsi, le déclin du mouvement associatif sourd marque une défaite du combat en faveur du *Noétomalalien*, et cette défaite ne s'est pas concentrée en France, mais également dans les autres pays, y compris aux États-Unis où Alexander Graham Bell prend une influence considérable, au point que la quasi-majorité des écoles américaines pour sourds impose une éducation orale.

Néanmoins, le sport sourd représente un canal où les rencontres permettent de préserver l'usage de la langue des signes et sa transmission au fil des générations. Cette nouvelle voie associative marque une nouvelle page de l'histoire associative Sourde où le sport devient rapidement la principale activité associative Sourde du XXe siècle, remplaçant les associations militantes en déclin.

## CHAPITRE III

### Comment faire connaître la communauté sourde ?

#### L'usage des médias.

#### **Introduction**

Comment faire connaître au plus grand nombre la spécificité des Sourds ? Faire partager cette spécificité et surtout faire découvrir le *Noétomalalien* ? A ces questions, les associations sourdes de la Belle Époque ont tenté de répondre en utilisant ce dont ils disposent dans une période de profonds changements dans l'accès à la culture et à l'écrit. Effectivement, avec la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, on assiste au cours des années suivantes à une expansion croissante de la presse, des nouveautés technologiques qui facilitent grandement la diffusion des idées, et l'échanges des informations.

L'usage des nouvelles technologies dans la presse, dans les transports, et principalement dans le cinéma, transforment la manière de conduire le mouvement militant sourd. Avec la technologie, se déplacer et échanger des informations entre les différents pays devient beaucoup plus aisé qu'à la période des grands clippers et des premières locomotives. C'est la période des grands congrès de sourds-muets, se rencontrant et discutant de la question éducative, à l'occasion des expositions universelles qui sont autant d'occasions de faire connaître à la société, la problématique de la place du Sourd, de son éducation, et par conséquent, de la question du *noétomalalien* qui est centrale dans la vie de la communauté.

Les nouveautés technologiques dans la presse, les transports et les médias sont repris par les associations sourdes à leur profit. Mais, comment se sont-ils appropriés ces nouveautés technologiques, au service de leur cause ? Dans quelle mesure, et surtout, dans quels objectifs ? C'est toute la question de ce chapitre.

## **1. L'écrit, un puissant moyen d'information**

« La langue écrite n'a pas une moindre importance ; c'est par elle que doit tomber la barrière qui sépare le sourd-muet de la société. [...] La nomenclature, l'intelligence de la pensée exprimée en caractères idéographiques, l'écriture, l'orthographe, la pratique des lois du langage ; voilà, Messieurs, quand il s'agit de sourd-muet ce que signifient ces mots : langue écrite » p 14<sup>222</sup>

En écrivant ces lignes, l'enseignant Rémi Valade insiste sur le rôle central de l'écriture pour les Sourds. Depuis les premiers cours avec l'abbé de l'Épée, jusqu'à la réforme éducative de Milan, l'éducation de l'enfant sourd est principalement organisée autour de l'apprentissage de l'écriture, et surtout de la maîtrise du français écrit. En effet, la plume représente un sésame d'accès à la société, et ce sésame est devenu d'autant plus précieux, qu'il permet également au Sourd de se faire « entendre » par la société. Au fil du temps, on assiste à une place de plus en plus centrale du papier dans la communauté, bien qu'il soit encore minoritaire, puisqu'une grande majorité de Sourds n'ont jamais fréquenté les écoles.

Cependant, la réforme éducative de 1882 relègue l'écriture à une position secondaire au profit de l'éducation exclusivement orale<sup>223</sup>. Cette relégation du crayon semble avoir entraîné un impact profond au sein de la communauté qui ne se fait réellement sentir qu'à partir des années 1920-1930, à mesure que les derniers Sourds éduqués selon l'ancienne méthode disparaissent. Avec leur disparition, l'arbre qui cache la forêt perd ainsi ses feuilles, laissant apparaître un fait nouveau : un nivellement vers le bas de la maîtrise du français écrit, et donc, la disparition d'une catégorie naissante de littéraires sourds.

Que représente donc l'écrit pour la communauté sourde ? Il est un sésame pour accéder à la société et à de meilleures places. De nombreux auteurs Sourds de la Belle Époque insistent fortement sur la maîtrise de l'écrit, afin de mettre fin aux difficultés sociales, mais également en tant que symbole de l'émancipation du Sourd. L'émancipation est le terme qui est souvent associé à l'éducation, dans les discussions au sein du mouvement associatif. Par conséquent, pour les Sourds, l'écriture permet d'accéder au français, de s'exprimer en français, car pour eux, la parole et l'écriture ne se différencient pas, étant égales de plain-pied. Cependant, cette vision ne semble pas partagée par les

---

<sup>222</sup> Rémi VALADE, *De quelques préjugés relatifs aux sourds muets, par Y-L Remi Valade*, 1856, Boucquin, imprimeur de l'institution impériale des sourds-muets, rue de la sainte-chapelle, 5. pp 13-14

<sup>223</sup> Florence ENCREVE, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle*, Paris, Creaphis Editions, 2009, p 331-332



éducateurs oralistes qui estiment que la parole doit être mise en avant. Or, la primauté de l'écriture, comme instrument de l'émancipation du Sourd ne peut se faire sans le concours du *noétomalalien*, et par conséquent de son usage dans l'éducation de l'enfant sourd. Et c'est là la divergence fondamentale entre gestualistes et oralistes : comment faire apprendre à l'enfant sourd le français, la parole ou l'écrit avec l'aide du *noétomalalien* ?

L'écrit représente surtout, aux yeux des Sourds, l'élément le plus manifeste et le plus visible de leur maîtrise du français, langue qui leur est fondamentalement étrangère, puisque non acquise à la naissance. Donc, pour eux, disposer d'une capacité à écrire une langue non-maternelle représente le symbole de leur réussite intellectuelle, et donc, de leur « émancipation intellectuelle ».

### **1.1 Une presse dédiée à la communauté**

L'impact de la loi de 1881 sur la liberté de la presse représente une étape fondamentale de la vie associative et de la communauté sourde, en permettant justement aux Sourds de pouvoir s'informer, et même en ouvrant les débats aux personnes vivant loin les unes des autres.

L'impact de la loi de 1881

En remplaçant les différents lois et décrets qui se sont accumulés depuis le début du XIXe siècle sur la presse, son organisation et sa distribution, la loi de 1881 prévoit, dans son article 5 que, désormais, tout cautionnement et timbre sur le papier sont abrogés :

«Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration préalable, ni dépôt de cautionnement, après la déclaration prescrite par l'article 7»<sup>224</sup>.

Supprimant la condition de dépôt d'une certaine somme d'argent, elle débloque le principal obstacle au développement d'une presse sourde française. La question du cautionnement semble avoir été la principale raison de la mort du premier journal spécifiquement sourd, *Le Bulletin de la Société Universelle*. Il s'arrête durant la guerre de 1870 et la Commune mais ne peut reprendre sa

---

<sup>224</sup> Henri CELLIEZ et Charles LE SENNE, *Loi de 1881 sur la Presse accompagnée des travaux de rédaction*, Paris, Librairie A. Maresq, 1882, p 696

publication, suite au rétablissement du cautionnement, supprimé en 1870, mais remis en vigueur le 6 juillet 1871<sup>225</sup>.

Le cautionnement, ainsi que la taxe sur le papier<sup>226</sup>, semble être le principal obstacle financier à l'existence d'une presse sourde, en France entre 1871 et 1883 alors que dans les autres pays, et surtout, aux États-Unis, cette presse connaît une expansion sans précédent.

Avec cette loi, l'écueil financier disparaît, mais un second obstacle existe, celui de la responsabilité des auteurs quant au contenu de leurs textes et la censure. Or, la loi de 1881 rend la presse libre et non soumise à la censure. On comprend donc que Joseph Turcan ait pu fonder son journal, *La Défense des Sourds-Muets* dès 1883 et qu'il ait fait partager son opinion sans être réellement inquiété.

Néanmoins, une disposition prévoit, afin de cadrer les excès par voie de presse, des poursuites contre les auteurs. Son article 42 prévoit même la responsabilité du rédacteur en chef face au tribunal, ainsi que celle des personnes diffusant le texte incriminé :

« Seront passibles, comme auteurs principaux, des peines qui constituent la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse, dans l'ordre ci-après, savoir : 1° les gérants ou éditeurs, quelles que soient leurs professions ou leurs dénominations; 2° à leur défaut, les auteurs; 3° à défaut des auteurs, les imprimeurs; 4° à défaut des imprimeurs, les vendeurs, distributeurs ou afficheurs. »<sup>227</sup>

Cette disposition législative fait endosser la responsabilité aux propriétaires du journal, et aux rédacteurs dans le cas de procès pour diffamation. Elle est à l'origine de la disparition de *l'Echo de la Société d'Appui Fraternel*, en 1891, après un procès intenté par les membres de *l'Association amicale des sourds-muets de la Seine*, lassés des attaques de plus en plus virulentes des auteurs de *l'Echo*. Le tribunal relève le caractère diffamatoire des publications du journal de la *Société d'Appui Fraternel*. Henri Gaillard ayant été renvoyé quelques mois plus tôt, suite à des litiges avec le président de la *Société d'Appui*, la responsabilité du contenu diffamatoire retombe sur Joseph Cochefer ce qui semble l'avoir incité à mettre fin à la publication du journal, plutôt que d'exposer l'équipe dirigeante de l'association aux peines prévues par la loi.

---

<sup>225</sup> *Ibid*, p 27.

<sup>226</sup> *Ibid*, p 19

<sup>227</sup> *Ibid*, p 707

Enfin, une troisième disposition de la nouvelle loi, l'article 18, concerne les colporteurs :

« Quiconque voudra exercer la profession de colporteur ou de distributeur sur la voie publique, ou en tout autre lieu public ou privé, de livres, écrits, brochures, journaux, dessins, gravures, lithographies et photographies, sera tenu d'en faire la déclaration à la préfecture du département où il a son domicile.

Toutefois, en ce qui concerne les journaux et autres feuilles périodiques, la déclaration pourra être faite soit à la mairie de la commune dans laquelle doit se faire la distribution, soit à la sous-préfecture. Dans le dernier cas, la déclaration produira son effet pour toutes les communes de l'arrondissement.»<sup>228</sup>

Le colportage et la distribution des journaux représentent l'un des vecteurs privilégiés de la distribution de la presse sourde qui se vend soit par abonnement, soit par l'achat chez des distributeurs choisis dont l'adresse est mentionnée dans le journal en question. Son développement rapide apporte des crispations et des critiques au sein de la communauté sourde à cause de l'image négative qu'entraînent de nombreux colporteurs sourds qui vendent des cartes dactylographiques et de charité, faisant ancrer les préjugés sur l'incapacité des Sourds à travailler.

A la différence de la presse spécialisée sur la surdité et l'éducation de l'enfant sourd qui existe depuis les années 1820, les trois principales dispositions de la loi de 1881 ont permis à la presse sourde de pouvoir exister, et de se faire connaître, par l'intermédiaire des associations, des vendeurs qui se déplacent vers les lieux associatifs sourds, ou par les relations entre proches. Cette presse est une presse, non pas de spécialistes, mais bel et bien de la communauté sourde, et le principal vecteur des débats associatifs.

### **De la distinction entre la presse Sourde et la presse de la surdité**

Dans la presse dite *Sourde*, l'objectif est d'apporter un moyen de maintenir les relations, et donc de faire circuler les informations entre Sourds, alors que pour la presse *spécialisée*, l'objectif est surtout d'échanger des informations et des moyens dans l'instruction *orale* de l'enfant sourd, et dans une moindre mesure, une réflexion sur la surdité en général. Ce sont donc deux objectifs assez différents ce qui explique l'existence de la presse *Sourde*.

---

<sup>228</sup> *Ibid*, p 700.

Afin de permettre aux différentes écoles, et à leurs personnels enseignants de pouvoir échanger sur leurs pédagogies et faire connaître leurs positions respectives, de nombreux journaux se sont constitués de façon éphémère, tels *Le Journal de l'Instruction des sourds-muets et des aveugles* (1826-1827) de Roch-Ambroise Bébien en 1826, *l'Ami du Sourd-Muet* (1838-1843) de Joseph Piroux en 1838, *Les Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles* (1843-1850) avec le neveu du baron de Gérando, Edouard Morel en 1843, et enfin, *L'Impartial* (1858), co-dirigé par deux professeurs, Jean-Baptiste Puybonnieux et Hector Volquin.

La succession de ces journaux, à la durée plus ou moins brève, montre la difficulté de faire vivre un journal, de diffuser son contenu, et de s'adapter aux évolutions législatives des différents régimes politiques. Ainsi la loi sur le timbre du papier<sup>229</sup> contraint Piroux à modifier le format et la fréquence de publication de son journal en 1840<sup>230</sup>. L'autre obstacle pour diffuser un journal, lorsqu'on ne dispose pas d'un budget important, est celui des frais de port qui dissuadent souvent les lecteurs moins argentés de s'abonner. Ainsi, la presse de la surdité, des années 1820-1870 est essentiellement une presse confidentielle, de spécialistes.

Entre 1820 et 1883, il n'existe pas de journaux sourds. La principale cause de cette non-existence de la presse sourde réside dans la difficulté à réunir les fonds nécessaires pour financer le dépôt de conditionnement. Cette absence n'a cependant pas empêché des Sourds comme Ferdinand Berthier de se faire publier, et de faire connaître les décisions de la *Société Centrale des Sourds-Muets* et les derniers débats en cours.

C'est seulement à la fin du Second Empire que la pression législative semble s'alléger, avec la suppression, par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 mai 1868<sup>231</sup>, de l'autorisation préalable. Il est probable que cette disposition législative soit à l'origine de la création d'un journal spécifique, *Le Conseiller messager des sourds-muets*, en septembre 1868. Ce journal est distribué gratuitement, dans un premier temps, auprès des institutions de sourds, principalement celles gérés par la congrégation des Frères de Saint-Gabriel. Grâce à la suppression de l'autorisation préalable qui simplifie le niveau

---

<sup>229</sup> Gilles FEYEL, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII<sup>e</sup> siècle au III<sup>e</sup> millénaire*, Gilles Feyel (dir.), Paris, Éd. Panthéon-Assas, 2002, p. 44-52

<sup>230</sup> Yann CANTIN, *Etude d'un Journal, l'Ami du Sourd-Muet, 1838-1843*, mémoire de master, université Paris 7, 2009, p 100

<sup>231</sup> Henri CELLIEZ et Charles LE SENNE, *Loi de 1881 sur la Presse accompagnée des travaux de rédaction*, Paris, Librairie A. Maresq, 1882, p 55

administratif, et à l'appui financier de la congrégation, *le Conseiller* a pu être mis en place. L'abbé Reiffel, l'une des personnalités les plus connues au sein de la communauté sourde, et l'abbé Lambert, qui a également publié un dictionnaire de la langue des signes, en 1867, gèrent ce journal jusqu'en 1914-1915. Par la suite, l'abbé Lemesle, directeur de l'école des sourds de Poitiers, reprend ce titre et le fait diffuser sous le nom de *L'Echo de Famille* qui existe encore de nos jours sous le titre de *L'Echo Magazine*.

En décembre 1869, la *Société Universelle* lance le *Bulletin de la Société Universelle* afin de mieux rendre compte des décisions de l'association et faire connaître les dates des prochaines actions comme des conférences ou des cours du soir. Mais, le conflit de 1870 semble avoir mis un terme au *Bulletin*. D'ailleurs, l'établissement de la surtaxe sur le papier, par la loi du 4 septembre 1871 semble avoir empêché la reprise de la publication du *Bulletin de la Société Universelle*, suspendue depuis juillet 1870. Par conséquent, pour des raisons financières, le développement de la presse sourde s'est vu retardé de dix ans, contrairement à la publication du *Courrier* qui continue à être publié. L'appui financier de la congrégation des frères de Saint-Gabriel semble avoir permis d'amortir le choc de la surtaxe sur le papier.

### **Les difficultés financières de la Presse Sourde**

L'ancien professeur sourd, et journaliste, Joachim Ligot, s'est interrogé sur la capacité financière de la presse sourde :

« ... nous avons encore beaucoup de préjugés à combattre. Quatre ou cinq journaux à notre disposition , ce ne serait pas de trop. Malheureusement, l'argent, ce nerf de la guerre, nous manque pour la réalisation de nos *desirata*. »<sup>232</sup>

La question financière représente l'obstacle majeur dans la pérennité d'un journal sourd, faute d'une base de lectorat suffisamment large. Bien que l'on ne sache pas quel était le tirage d'un numéro, il est bien loin de celui des journaux populaires comme *Le Petit Parisien* qui peut atteindre le million. Ainsi, si l'on se base sur les chiffres connus des membres des associations, il doit certainement avoisiner les 1000. Sachant que le numéro du *Journal des Sourds-Muets*, en 1894, vaut 15 centimes, soit 4 francs à l'année, ceci ne semble pas à la portée de toutes les bourses. En effet, les journaux à grand tirage valent au maximum 5 centimes le numéro. En 1916, la *Gazette des Sourds-Muets*

---

<sup>232</sup> Joachim LIGOT, « Encore des préjugés », *Journal des Sourds-Muets*, p 52, n°4, février 1895.

déclare tirer à 700 exemplaires<sup>233</sup> à 25 centimes le numéro, ce qui conduirait à une recette de 17 500 francs par mois pour l'ensemble des exemplaires produits. Cela n'est pas comparable à la presse classique, comme *Le Petit Parisien* dont le fort tirage permet justement de réduire les coûts, et donc rentabiliser la production globale. Au niveau des abonnés, source de pérennité financière contrairement aux lecteurs occasionnels, un article paru dans la *Revue des Sourds-Muets* donne un aperçu de leur nombre<sup>234</sup>. Ainsi, *l'Echo des Sourds-Muets*, dans sa seconde édition (1901-1903) atteindrait 80 abonnés, alors que le *Journal des Sourds-Muets*, entre 1894 et 1900 disposerait de 400 à 500 abonnés. Quant à la *Revue des Sourds-Muets*, au terme de sa première année, elle déclare disposer d'environ 200 abonnés.

Pour être viables, les journaux sourds ne peuvent que tenter de prendre des lecteurs à leurs adversaires, ou alors s'appuyer sur une association qui les soutiendra financièrement. La brève longévité des divers titres montre une fragilité financière, et un lectorat très réduit, voire volatile qui semble se lasser dès que le journal devient polémique. Or, nombre de ces journaux doivent leur création aux conflits et rivalités entre les associations.

Il semble également que les associations, espérant une meilleure reconnaissance, apportent leur appui financier à un titre en difficultés. Cette politique donne une échelle nouvelle aux débats associatifs qui trouvent une caisse de résonance dans la presse. Ces débats, habituellement plus discrets, deviennent rapidement polémiques, et surtout, très critiques envers leurs adversaires. De là, on assiste à un développement des journaux spécialisés, souvent éphémères.

### **La Presse dite *Informative***

- ***L'Abbé de l'Épée*** (1888-1889), fondé par Benjamin Dubois, Sourd et ancien professeur de Saint-Jacques. A plusieurs égards, ce journal représente la première tentative de mettre en place un journal qui tente d'informer la communauté sourde dans sa globalité. Mais, la polémique entre ce journal et celui de la *Défense des Sourds-Muets*, sur fond de conflit entre les anticléricaux et les cléricaux semble avoir raison de *l'Abbé de l'Épée*.

---

<sup>233</sup> Henri GAILLARD, *Gazette des Sourds-Muets*, octobre 1916.

<sup>234</sup> Félix GILIBERT, Henri GAILLARD, « A nos abonnés et nos lecteurs », *Revue des Sourds-Muets*, 2eme année, Mai 1907, p 1.

- ***La Gazette des Sourds-Muets*** (1891-1893), constitué par un sourd de Nancy, Henri Rémy, tente de mettre fin au climat conflictuel consécutif aux attaques de *l'Echo*, et au procès. Dans cette optique, elle reprend en partie la politique de l'*Abbé de l'Épée* qui consiste à informer, tout en respectant les orientations politiques de chacun. Henri Gaillard a rapidement rejoint ce journal, et des difficultés de gestion se font jour. Sur l'initiative de Gaillard, une tentative de médiation se fait afin de convaincre Rémy de céder le journal à l'*Association amicale des Sourds-Muets* qui le subventionnera. Mais, face au refus du fondateur, les publications cessent à la fin de l'année 1893, et quelques mois après, Rémy meurt subitement. A sa mort, la liste des abonnés semble être transférée vers un nouveau journal, géré cette fois-ci par Henri Gaillard.
- ***Le Journal des Sourds-Muets*** (1894-1907). Grâce au soutien des membres de l'*Association Amicale* et au système de l'actionnariat, ce journal peut être considéré comme étant le premier qui soit d'envergure professionnelle, employant des salariés sourds, et dépendant d'une imprimerie qui lui est propre : *L'Imprimerie des Ouvriers Sourds-Muets*, établie rue d'Alésia. Cependant, il doit également à la volonté de son directeur, Henri Gaillard, qui essaie de hisser la presse sourde française au niveau de référence de la presse sourde internationale tel le *Silent Worker*, fondé en 1888. En effet, c'est après son voyage aux Etats-Unis que Gaillard s'est mis en tête de combler ce qui fait défaut au mouvement associatif sourd, un journal aussi objectif que possible qui serve sa principale cause : la défense de la langue des signes. D'autre part, le rôle du journal dans le processus de pacification des relations associatives sourdes après dix ans de crise est à prendre en compte. Il donne en effet à Gaillard la possibilité d'exposer sa position de conciliation et de solidarité entre Sourds. Cela explique que le *Journal des Sourds-Muets* ait rapidement le concours de personnalités de premier ordre tels que Joachim Ligot, ou Eugène Née. Cependant, cela n'empêche pas le journal de connaître une crise financière et des déficits. Cette crise provoque le départ d'Henri Gaillard, en 1901. Puis, dans la période 1901 - 1906, le *Journal des Sourds-Muets* est confronté à une concurrence directe du *Réveil des Sourds-Muets*, de *l'Echo* et de la *Revue des Sourds-Muets*<sup>235</sup> ce qui le conduit à sa fin.
- ***L'Echo de la Société d'Appui Fraternel*** (Nouvelle Série) (1901-1903). Dix ans après le procès qui a entraîné la fermeture de la première version de son journal, la *Société d'Appui* décide de le reconstituer avec l'appui de Henri Gaillard, récemment exclu du *Journal des Sourds-Muets*,

235

s.n. « Informations », *Revue des Sourds-Muets*, n°8, décembre 1906, p 118.

pour cause de mauvaise gestion financière. L'objectif de la renaissance de l'*Echo* est d'apporter une position différente de celle du *Journal*, devenu un simple vecteur de la politique associative de René Hirsch, et à l'origine de l'écroulement soudain de la *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets*, en 1901. Par conséquent, la reconstitution de l'*Echo* ressemble plus à une réplique de Henri Gaillard vis à vis des membres de l'*Association Amicale* qui l'ont expulsé de l'association et du *Journal*. Cependant, la mésentente croissante entre Henri Gaillard et Joseph Cochefer, l'autoritaire président de la *Société d'Appui* finit par précipiter la fin de l'*Echo* autour de l'année 1903, sans précision de date.

- ***La France des Sourds-Muets***, (1902-1906) de Joseph Turcan, et son avatar ***La Libre Tribune silencieuse*** (1905-1907) sont une tentative d'apporter une voix aux communautés sourdes de province, alors que la presse sourde est essentiellement parisienne. Elle relève également du souhait d'éviter les discordes et les polémiques qui accompagnent invariablement les débats<sup>236</sup>. En effet, de nombreux journaux sont des organes d'informations de différents courants, ou d'associations, comme l'*Echo*, ou le *Journal des Sourds-Muets*. Afin d'éviter les tentations de censure, Turcan tente d'apporter, à la une du premier numéro, une nouvelle voie, ouverte à tous, et de promouvoir une débat serein au sein de la communauté, après les polémiques des années 1901-1905, :

« On a très justement dit que de la discussion jaillissait la lumière. Donc pour que toute clarté surgisse, il faut que toute discussion se produise, que toute opinion s'exprime, qu'une tribune soit offerte à toutes les pensées. Cette tribune, c'est, en nos jours, le journal qui l'offre. Et voici que, sous notre titre, LA LIBRE TRIBUNE SILENCIEUSE, tous pourront en user librement, largement. [...] Toute opinion juste s'affirme surtout par la dignité et la correction de son affirmation. Ne l'oublions jamais. »

Il s'agit donc d'une volonté d'apaisement, en ouvrant le journal aux discussions, sans censure. Or, contrairement aux intentions de son fondateur, ces deux journaux deviennent rapidement un exutoire des polémiques, et finalement, en 1907, cessent leur parution, en lien toutefois avec la santé déclinante de son fondateur.

- ***La Revue des Sourds-Muets*** (1906-1916). Fondé par Henri Gaillard et Félix Gilibert, puis Emile Pouvreau, ce journal est l'un des plus réussis, et pourtant l'un des moins connus de la

---

<sup>236</sup>

s.n. « Informations », *Revue des Sourds-Muets*, octobre 1907, n°6, deuxième année, p 83.



presse sourde. Gaillard et Gilibert, en créant cette revue, espèrent permettre aux auteurs sourds d'avoir une meilleure visibilité. Cependant, il évolue rapidement en une revue généraliste avec la disparition, la même année de *La France des Sourds-Muets*, et du *Journal des Sourds-muets*. Ainsi, en 1908, la *Revue* devient ainsi le seul journal des Sourds en France, mis à part le *Courrier-Messenger*, toujours tenu par l'abbé Rieffel. La création, ou la résurrection de la *Gazette des Sourds-Muets* par Henri Gaillard s'inscrit dans une volonté de procurer aux Sourds un format papier plus accessible financièrement mais surtout, intellectuellement grâce à une simplification du contenu. La *Revue* continue d'exister encore deux années, espérant qu'un lectorat intellectuel Sourd puisse exister, mais, les restrictions économiques en temps de guerre, et la disparition de ce type de lectorat a précipité sa fin en 1916.

- ***La Gazette des Sourds-Muets*** (Nouvelle Série) (1916-1963). Reprise de l'ancienne *Gazette*, fermée en 1893, elle prend l'allure de la presse généraliste classique, un grand format, sur plusieurs colonnes. Ce nouveau format, avec un contenu plus simplifié et plus diversifié, permet de faciliter son accès aux Sourds les moins fortunés, de l'ordre de 15 centimes le numéro. C'est une nouvelle tentative de relancer la presse sourde française qui devient moribonde depuis la disparition du *Journal des Sourds-Muets*. *La Gazette* devient rapidement le titre préféré de la plupart des associations qui y font publier les comptes-rendus et leurs décisions. Gaillard revend la *Gazette*, en 1933 à Eugène Rubens-Alcais, et ce titre existera jusqu'en 1963, année de la mort du second directeur.

### **La Presse polémiste**

- ***La Défense des Sourds-Muets*** (1883-1886), puis ***Le Courrier des Sourds-Muets*** (1886-1889) de Joseph Turcan, fondée en 1883, devient progressivement et rapidement l'organe de relais de la *Société d'Appui Fraternel*. Ce journal est le premier qui soit fondé par un sourd. La raison première de sa fondation réside dans l'exclusion des enseignants sourds, et du bannissement de la langue des signes, des écoles sourdes de France. Il sera finalement intégré dans *L'Echo de la Société d'appui fraternel* en 1889.
- ***L'Echo de la Société d'appui fraternel*** (1889-1890), est fondé sur un projet de Joseph Cochefer amorcé en 1885, et concrétisé en 1889 avec l'appui de Henri Gaillard. Ce journal a pour objectif, à l'origine, de présenter les décisions de la *Société d'Appui Fraternel*, et est donc un organe informatif destiné à ses membres. Il s'est rapidement mué, avec l'arrivée de

Lucien Limosin, en un journal polémiste très critique envers l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*, considérée à cette époque, comme un groupement de cléricaux et de conservateurs. La polémique enfle jusqu'à ce que Victor-Gomer Chambellan, principale cible des articles au vitriol de Limosin, se décide à porter plainte pour diffamation. Le journal est finalement fermé, soit sur décision du tribunal, soit par soucis interne d'étouffer la polémique. Quelques mois avant l'intervention de Chambellan, Gaillard s'est décidé à quitter l'*Echo*, déplorant la dérive du journal. Son départ semble avoir précipité sa fin.

- ***Le Pilon*** (1897), est fondé par Henri Gaillard pour répliquer aux attaques du *Sourd-Muet Illustré*. Ce journal a une existence éphémère, il est dissous la même année, après la réconciliation Chazal-Gaillard en 1898.
- ***Le Sourd-Muet Illustré*** (1895-1897), est fondé après une rupture entre Gaillard et Chazal pour des motifs obscurs, consécutifs à la disparition de la *Gazette du Sourd-Muet*, et de la mort de son fondateur, Henri Rémy, en 1894. Ce journal se consacre à attaquer Henri Gaillard à longueur de colonnes, noircissant même les traits, et l'accusant d'être un profiteur et un voleur. Sa disparition semble concomitante à la réconciliation Chazal-Gaillard en 1898.
- ***Le Réveil des Sourds-Muets*** (1901-1905) est le successeur du *Sourd-Muet Illustré* avec quasiment la même équipe. Les attaques visant Henri Gaillard reprennent avec la même intensité, avant de prendre fin avec le retour à la paix au sein du mouvement associatif sourd, à partir de 1905.

### La Presse religieuse

- ***Le Courrier-Messager de l'Abbé de l'Épée*** (1868 - 1914), qui diffuse des messages et des recommandations religieuses, est l'un des plus anciens journaux de cette période. Dirigé par deux abbés entendants, l'abbé Lambert et l'abbé Reiffel, ce journal est essentiellement lu par les Sourds issus des écoles dirigées par la congrégation des frères de Saint-Gabriel. Son impact semble se limiter aux écoles liées aux Frères de ce congrégation. Il est finalement fusionné au sein du nouvel *Echo de famille* en 1915.

- ***L'Echo de famille*** créé en 1911, existe encore actuellement sous le titre *L'Echo Magazine* mais est devenu désormais généraliste. Il est fondé par le directeur de l'école des sourds de Poitiers, l'abbé Lemesle, et reprend la plupart des recommandations du *Courrier-Messager*. Mais il va beaucoup plus loin en insistant sur l'importance de l'éducation orale, et ne manque pas de critiquer le combat des Sourds en faveur de la méthode mixte, et plus particulièrement la *Gazette des Sourds-Muets*. Ce journal connaît une importante audience, reposant surtout sur le réseau des écoles, mais aussi sur les amicales d'anciens élèves.

### **La presse locale et associative**

- ***Bulletin de l'Association fraternelle des sourds-muets de la région normande et picarde*** (1894 - ?) : Organe informatif, fondé par son président, Louis Capon, fondateur également de l'association du même nom.
- ***Le Philanthrope*** (1903-1904), journal local de l'association des Sourds de Lyon, l'*Union Philanthropique*, organe essentiellement informatif de cette association.
- ***L'Entente Cordiale des Sourds-Muets*** (1906-1910 ?), dirigé par Albert Vendrevert, souhaite informer la communauté sourde de Marseille sur les dispositions législatives, les retraites ouvrières et les actualités du monde<sup>237</sup>.
- ***Le Monde Silencieux. Bulletin administratif de l'Union Nationale*** (1907-1922), bulletin essentiellement administratif, paraissant tous les trois mois, et présentant les décisions, et les bilans financiers des différentes associations adhérentes de l'*Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets*, avec quelques articles de réflexion sur la mutualité sourde. Il est fondé par Stéphane Prosper, le président de l'*Union Nationale*.
- ***Le Sportman Silencieux*** (1918-1953), journal consacré au sport sourd, et donc à la publication des événements sportifs, des bilans des associations sportives sourdes, et des prochains événements. Il est établi par Eugène Rubens-Alcais.

---

<sup>237</sup> s.n. *Revue des Sourds-Muets*, n°2, Juin 1906, p 31

## La presse féminine

- *La Petite Silencieuse* (1912-1937), ce journal représente un caractère particulier parmi la presse sourde. En effet, il est essentiellement consacré aux Sourdes, plus particulièrement celles qui vivent dans les établissements comme les Ouvroirs, ou dans des lieux d'accueil, et qui ne fréquentent pas nécessairement la communauté sourde. Yvonne Pitrois, sa fondatrice, s'explique à plusieurs reprises sur le fait que la presse sourde classique ne semble pas adaptée à elles, plus particulièrement par son contenu, mais également par la forme du français écrit. Sa fondation s'inscrit dans un mouvement plus général de presse féministe, à l'image de *La Fronde*, journal de « culture féministe française »<sup>238</sup>. Ainsi, la *Petite Silencieuse*, sans entrer dans le combat féministe, tente d'apporter une voie d'expressions aux femmes Sourdes, et donc, leur apporter une visibilité dont elles ne disposent pas jusqu'alors, en leur permettant de s'exprimer, dans le courrier des lectrices, ou en apportant des contributions écrites. Sa disparition survient avec le décès de sa fondatrice qui est aussi la seule contributrice au contenu de ce journal.

## La presse d'idées

- *La Silencieuse* (1898) est une *feuille d'idées et de littérature*, et représente une tentative d'apporter une nouveauté par rapport à la presse classique, en incitant au développement de littérature et d'essais au sein de la communauté. En effet, son fondateur, Henri Gaillard, tente d'inciter les sourds ayant des capacités littéraires à ouvrir leurs réflexions à la littérature, et donc, à développer une littérature sourde encore trop peu développée en France, par rapport aux États-Unis. Cette tentative n'est pas reconduite, en dépit de la présence de Paul Deschanel qui y fait publier des extraits de ses discours à la Chambre des Députés. L'échec de *La Silencieuse* s'explique vraisemblablement par un lectorat peu réceptif et par une base trop réduite de ce lectorat, contrairement à ce qui existe aux États-Unis.
- *Revue Pédagogique de l'enseignement des sourds-muets* (1899-1900), fondé également par Henri Gaillard, est une tentative de développer une revue consacrée à l'éducation des enfants sourds, et de combler le vide laissé depuis la disparition de la *Revue Internationale de l'enseignement des Sourds-Muets* en 1898. Sa fermeture, en 1900, semble être en relation avec la déchéance de Gaillard, entre 1900 et 1903, consécutive à la faillite de l'*Imprimerie des Ouvriers Sourds-Muets*.

---

<sup>238</sup> Anne-Marie KAPPELI « scènes féministes », in *Histoire des femmes en Occident, le XIXe siècle*, sous la dir. de Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT p 581

## **Le déclin de la presse sourde, quelles causes ?**

Henri Gaillard représente un personnage central dans l'histoire de la presse sourde, bien que d'autres l'aient précédé. Il est à l'origine de la création de la moitié des journaux entre 1889 et 1916, et possède des connaissances professionnelles et technologiques dans le monde de la presse, où il exerce en tant que correcteur à l'Imprimerie Nationale. Ses relations au sein de la *Société des Gens de Lettres* lui permettent de pouvoir développer ses journaux. Sa dernière création, la *Gazette des Sourds-Muets*, en 1916 est le journal qui a existé le plus longtemps, fermant après la mort de son successeur, Rubens-Alcais, en 1963. Sa stature et son activisme ont en partie masqué l'absence croissante de Sourds pouvant écrire des articles ou des textes de réflexion.

En effet, le déclin du nombre de titres, à partir des années 1905, est à mettre en relation avec deux éléments : le climat apaisé au sein du mouvement associatif sourd qui voit la fin des journaux polémistes qui disparaissent pour la plupart à partir de 1905-1910, et d'autre part, le faible remplacement des générations de journalistes et de rédacteurs au sein de cette presse. En effet, la plupart des fondateurs et des rédacteurs les plus fameux atteignent un âge moyen de 40-50 ans, comme Henri Gaillard qui a 50 ans au moment de la refondation de la *Gazette des Sourds-Muets*, en 1916, Lucien Limosin qui meurt en 1892 à 42 ans, ou encore Joseph Turcan qui a dépassé 60 ans en 1907 quand il est contraint de mettre fin à la parution de *La France des Sourds-Muets*. Leurs successeurs semblent être moins nombreux mais tout aussi âgés, tel Marcel Mauduit, rédacteur du *Réveil des Sourds-Muets*, et l'un des adversaires de Gaillard, qui atteint les 50 ans en 1917.

Ce déclin de la presse sourde est loin d'être une conséquence des événements politiques, économiques ou financiers. Il est une conséquence de la réforme éducative de Milan qui a donné la priorité à l'éducation orale, au lieu d'une éducation visant à développer l'intellect des enfants sourds. Cette réforme et ses effets ont été étudiés dans la plupart des pays, et on constate que le déclin de la presse sourde française est l'une des conséquences les plus visibles et les plus durables de la réforme de Milan, qui a rendu difficile l'accès au français écrit. Par la force des choses, la presse sourde s'est vue contrainte de s'adapter au niveau de français de son lectorat, simplifiant son contenu, et se concentrant plus sur les besoins immédiats de la communauté sourde, et même, en laissant tomber les grands débats idéologiques qui ont émaillé la presse des années 1890 - 1910.

Gaillard lui-même explique toute la difficulté à tenir un journal, et donc, à faire les choix des sujets à aborder, et même de la manière d'aborder ces sujets :

« Ce serait toujours une vérité évidente de soi. Étaler les vices de certaines gens, montrer la corruption de la Société, peindre les choses dans leur naturel cru et vécu, ce serait bien certainement indiquer l'imperfection de notre état moral et social présent, donner le dégoût des choses abjectes et suggérer le remède, imposer la volonté d'apporter par soi-même, par son activité et son énergie de citoyen les améliorations nécessaires à la vie.

Seulement, personne n'est d'accord là-dessus. En voulant appliquer cette idée dans un journal, surtout lorsque ce journal vise au sublime, et veut s'adresser aux classes de distinction et de raison, on risque de faire fausse route et de courir à l'abîme. Tel a été mon aveuglement. Des protestations violentes m'ont arrêté à temps. »<sup>239</sup>

Compte tenu de la faiblesse de taille de la communauté sourde, faire exister un journal, sans froisser les susceptibilités, s'avère plus difficile et entraîne facilement les polémiques et les conflits entre personnalités. La presse représente, surtout pour la période 1889-1905, plus un vecteur d'expression des rancunes et des conflits qu'un canal d'informations. Elle est également, comme dit Michel Winock un « instrument de pouvoir que le directeur utilise au profit de ses ambitions et de ses règlements de comptes »<sup>240</sup>. Cela explique la lassitude d'une grande partie du lectorat sourd et la durée éphémère des journaux polémistes.

## **1.2 Existe-t-il une littérature Sourde ?**

Si l'existence d'une presse dite Sourde est avérée avec les exemples évoqués ci-dessus, qu'en est-il du livre. A-t-il une spécificité Sourde ? Existe-t-il une littérature dite Sourde ? Qu'est-ce qui définit une littérature ? Dans la définition la plus basique, que l'on peut retenir, il s'agit de l'ensemble de la production littéraire d'un groupe ou d'un pays donné :

Si l'existence d'une presse dite Sourde est avérée avec les exemples évoqués ci-dessus, qu'en est-il de la littérature ? Il convient tout d'abord de définir ce qu'on inclut sous le terme littérature. Dans la

---

<sup>239</sup> Henri GAILLARD, *Le Jugement du silence*, Paris, La République de Demain, 1899, pp 110-111

<sup>240</sup> Michel WINOCK, *La Belle Epoque*, Paris, Editions Perrin, 2003, p 324

définition la plus basique, il s'agit de l'ensemble de la production *écrite artistique* d'un groupe ou d'un pays donné :

« En parlant d'un ensemble d'œuvres écrites qui relève d'un domaine déterminé, qui constitue un genre particulier ». <sup>241</sup>

Mais ce terme recouvre aussi une production écrite non artistique au sens strict du terme, mais représentant une création de la pensée dans les domaines les plus divers y compris philosophiques ou techniques. Il englobe donc toute une production livresque. Ce champ étant posé, on peut se demander s'il existe une littérature Sourde et quelle en est la spécificité.

Cynthia Peters, dans son ouvrage consacré à la littérature sourde américaine, s'interroge sur la distinction de la littérature sourde, en commençant par comprendre de ce qui différencie la littérature américaine de l'europpéenne :

*« Comment s'est différenciée la littérature américaine des littératures européennes — particulièrement de la littérature britannique, dont elle est dérivée et dans laquelle elle est le plus souvent englobée ? »*

« How is American literature differentiated from European literatures — particularly British literature, from which it derives and within which it is often subsumed ? » <sup>242</sup>

La difficulté de faire une étude littéraire est de s'assurer qu'il y ait un corpus littéraire suffisant afin de pouvoir l'étudier et la classifier :

*« Nous devons nous efforcer de regarder la culture ethnique elle-même pour notre approche, sur une ethnique particulière — et hybride — de corpus d'œuvres. »*

« We must endeavor to look to the ethnic culture itself for our approach to a particular ethnic —and hybrid — body of works. » <sup>243</sup>

Ce corpus, très abondant aux États-Unis permet le développement d'une étude sur la littérature sourde américaine. Avec l'existence d'une communauté sourde, il existe par conséquent une littérature reliée à cette communauté :

---

<sup>241</sup> Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, « Littérature » : <http://www.cnrtl.fr/definition/litt%C3%A9rature> (Consulté le 24 mars 2014)

<sup>242</sup> Cynthia PETERS, *Deaf American literature*, Washington, Gallaudet University Press, 2000, p 2

<sup>243</sup> *Ibid*, p 2

« *Les Sourds Américains sont, comme les colons américains, un petit groupe qui provient d'un groupe plus grand. ... Donc, le discours Américain Sourd est à la fois issu de l'Américain et du « Sourd ». Nous pouvons le comparer avec le courant dominant de la littérature américaine aussi bien que les autres littératures américaines mineures en examinant, par exemple, comment une nouvelle Sourde Américaine est à la fois différente et typique d'une nouvelle américaine »*

« Deaf American are, like the American colonists, a smaller group descended from a larger group. ... so Deaf American discours is both American and « Deaf ». We can compare it to mainstream American literature as well as to other American minority literatures by examining, for example, how a Deaf American short story is both unlike and unlike a « typical » American short story »<sup>244</sup>

On voit toute la problématique de l'existence de la littérature sourde. Dans quelle langue et par quels angles l'étudier ? La distinction entre la littérature écrite en français, et celle, non-écrite, en *noétomalalien* est nécessaire. La problématique se pose de la même façon aux Etats-Unis, sur la question de la langue :

« *L'une des raisons est l'erreur si répandue limitant l'éclairage sur les sourds à ce qui est sur le papier. Il s'agit de la poésie, les histoires, et les jeux qui reflètent la double culture des Sourds Américains. Nombre sont instruits en anglais, et en littérature anglaise durant les douze années, voire plus, de scolarité, et beaucoup de jeunes Sourds américains rêvent d'écrire et de publier des histoires et des poèmes en anglais — qu'ils soient ou non compétents en anglais, et même s'ils ont une maîtrise de leur langue maternelle, la Langue des Signes Américaine (ASL). »*

«One reason is the widely held misconception that limits deaf lit to what is on paper: that is, the poetry, stories, and plays that reflect the biculturality of Deaf Americans. Most have been instructed in English and English literature as a part of twelve or more years of schooling, and many young Deaf Americans dream of writing and publishing stories and poems in English—whether or not they are proficient in English and even though they are very fluent in their native language, American Sign Language (ASL). »<sup>245</sup>

Par conséquent, bien que les auteurs sourds soient des *noétomalaliens*, dans le sens où ils utilisent la langue des signes au quotidien entre eux, ils ont eu une éducation basée sur la langue de leur pays, ce qui apporte une influence notable dans leur manière d'aborder les choses et d'écrire, celle-ci variant selon les pays. La littérature sourde française serait donc issue d'un groupe plus grand, celui de la littérature française au sens général, à laquelle l'on ajouterait le dénominateur culturel.

---

<sup>244</sup> *Ibid*, p 2

<sup>245</sup> *Ibid*, p 3



Peters considère ainsi la littérature sourde américaine comme une composante de la littérature américaine, qui est issue, elle-même, de la littérature britannique, ceci à propos de romans et d'ouvrages rédigés en anglais ! Ceci est-il valable dans le cas de la littérature dite « orale », et dans notre cas, de la littérature *noétomalalienne*, quel qu'en soit le pays d'origine ? La distinction entre la littérature sourde écrite, et celle qui est *noétomalaliée* est plus que nécessaire.

*Les écrivains Sourds américains, ou également, les artistes en ASL, sont présentés à la fois comme des Sourds Américains, faisant partie du courant majoritaire de la culture américaine, durant leur enfance. Comme résultat, ils sont à la fois Sourds et Américains, et utilisent à la fois la langue des signes et l'Anglais. En entrant avec leurs propres histoires ou leurs formes poétiques, ils devraient écrire sur deux cultures et deux traditions rhétoriques. Leurs histoires ou formes poétiques devraient être en anglais, mais traités selon le vécu du Sourd Américain; elles devraient être en langue des signes, mais formulées selon la forme littéraire de nouvelles. »*

Deaf American writers or ASL artists, too, are exposed to both Deaf American and mainstream American culture while growing up. As a result, they are both Deaf and American and use both sign language and English. In coming up with their own stories or poetic forms, they may draw on two cultures and rhetorical traditions. These stories or poetic forms may be in English but treat the Deaf American experience; they may be in sign language but draw on the literary form of the short story.<sup>246</sup>

Avec cette réflexion, on voit que la spécificité de la littérature sourde réside justement dans le vécu de ses auteurs, et que ce vécu influence leur manière d'aborder le sujet. Ainsi, la question fondamentale est de comprendre que ce n'est pas la langue écrite, mais bel et bien son contenu que leur auteur traduit, qu'il fasse partie ou non de la communauté sourde. S'il fait partie de la communauté sourde, il laisse donc une marque de la culture sourde dans ses écrits. Dans notre cas, la culture sourde française, bien qu'elle ait une langue spécifique, fait partie de la culture française, puisque celle-ci a une forte influence sur la communauté sourde, essentiellement au travers de l'éducation, mais aussi dans la vie quotidienne.

*Par contraste, à cause de leur langue visuelle qui nécessite une communication en face-à-face, les Sourds Américains sont à la base un peuple « de parole »; en effet, l'ASL n'est pas une forme écrite en usage répandu. En conséquence, les Sourds Américains sont techniquement un peuple « oral »; leurs vies sont dominées par une parole en face-à-face. Et donc, leur oralité est opposée à la littérarité, la communication par la voie de la lecture et de l'écriture ont les caractéristiques de la société dominante. La culture*

---

<sup>246</sup> *Ibid*, p 4

*Sourde est largement une culture orale : c'est une culture qui n'a pas, ou n'a pu entièrement développer son alphabétisation ou s'y adapter facilement.*

In contrast, because their visual vernacular necessitates face-to-face communication, Deaf Americans are primarily a “talking” people; indeed, ASL has no written form in widespread use. Consequently, Deaf Americans are technically an “oral” people; their lives are dominated by face-to-face “talk.” As a result, their *orality* is opposed to *literacy*, the communication by way of reading and writing characteristic of mainstream society. Deaf culture is largely an oral culture: that is, a culture that has not fully developed, or cannot easily or wholly adapt to, literacy.<sup>247</sup>

Ce qui fait la spécificité de la littérature sourde se trouve fondamentalement dans l'usage quotidien par les auteurs sourds du *noétomalalien* qui leur apporte une certaine vision des choses. Cette spécificité du regard a déjà été abordée au chapitre I à propos de la définition de la communauté. Dans cette optique, la littérature sourde connaît une situation équivalente à celle de la littérature européenne avant l'invention de l'imprimerie, où fixer à l'écrit une langue orale entraîne une prédominance croissante de la langue vernaculaire par rapport à la langue liturgique, le latin<sup>248</sup>. Ainsi, pour la communauté sourde, le français écrit s'apparente au latin, dont la version orale, parlée leur est inaccessible : les usages du parler français sont pour le Sourd, aussi inaccessibles que ceux du latin oral de la Rome impériale pour le latiniste actuel. Par conséquent, il est intéressant de comprendre en quoi la culture sourde transparait dans la littérature écrite qui est certes de langue française mais qui, dans sa manière d'aborder les choses, semble être de culture sourde.

Dans notre cas, la littérature proprement *noétomalalienne* de la Belle Epoque ne peut être étudiée, ni même analysée du fait du manque de supports. En France seuls trois exemplaires connus de films, datant des années 1920 subsistent, mais ne concernent pas la littérature puisqu'il s'agit principalement de reportages, et non de plaidoyers comme celui de Verditz. Par contre, aux Etats-Unis, les plus anciennes traces visuelles de la littérature *noétomalalienne* filmée datent justement de cette période d'où l'ancienneté des études littéraires sur cette langue, par rapport à la France.

De ce fait, le choix s'opère vers une étude des écrits réalisés par des personnes issues de la communauté et dont l'on peut clairement déterminer le parcours et l'implication en son sein. Une étude de la littérature sourde permet de comprendre la perception qu'ont les auteurs sourds de la

---

<sup>247</sup> *Ibid*, p 4

<sup>248</sup> *Ibid* p 4

société française, la vie au sein de la communauté Sourde, et donc, de soulever un coin de voile sur celle-ci.

### **Quelle littérature sourde à la Belle Epoque ?**

Qu'est-ce qu'une littérature sourde, de langue française, puisque la littérature sourde *noétomalaliée* n'a laissé que peu de traces jusqu'à nos jours, faute de supports existants ? Comment mesurer cette production littéraire Sourde ?

La difficulté de recenser la littérature sourde et écrite est l'absence d'une base de données en ce qui concerne les auteurs Sourds. En effet, il n'y a jamais eu jusqu'à présent un recensement complet des auteurs Sourds, à différencier de ceux qui sont devenus sourds et qui ne font pas partie de la communauté Sourde. La question du choix de ceux qui peuvent entrer dans la base de données par rapport aux devenus sourds repose justement sur les critères de Wagley-Harris à propos de la définition d'une communauté et de ses membres.

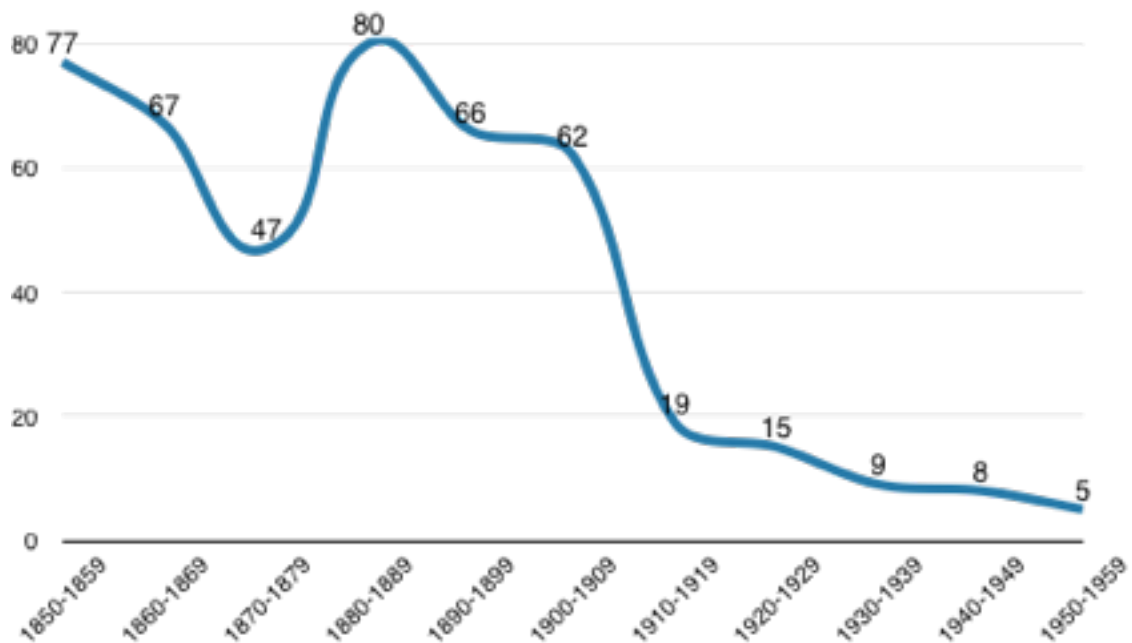
Jusqu'à présent, quelques noms nous sont connus, et la plupart de ces auteurs ont essentiellement vécu dans les années 1830-1870, soit bien avant la Belle Epoque : Ferdinand Berthier, Claude Richardin, Pierre Péliissier, Alphonse Lenoir. Les ouvrages de ces auteurs sont actuellement cités en référence, plus particulièrement ceux de Berthier qui représentent le sommet de l'intelligence sourde. Néanmoins, la Belle Epoque représente réellement une période particulièrement brillante au niveau de la littérature sourde française, que ce soit à l'écrit ou en *noétomalaliant* avec des pièces de théâtre, ou même avec des orateurs de grande envergure comme Ernest Dusuzeau. Cette littérature de la Belle Epoque est particulièrement prolifique dans la période des divisions internes profondes des années 1890-1905 et fait une part belle aux débats vigoureux sur la question éducative et sur la manière d'aborder une politique dans ce domaine.

### **L'exemple des ouvrages spécialisés**

Dans un premier temps, qui est celui d'un défrichage des données contenus dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France, la voie la plus aisée d'identification de ces auteurs reste celle de la publications des ouvrages ayant pour thématique « sourd », et « sourd-muet » dans le catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France. Grâce au dépôt légal qui impose à chaque imprimeur, depuis François Ier et l'ordonnance de Montpellier du 28 décembre 1537, de déposer un exemplaire de leur production à la Bibliothèque, on dispose ainsi d'une certaine idée de cette production littéraire thématique entre 1850 et 1950, ce qui déborde certes le cadre strict de la Belle

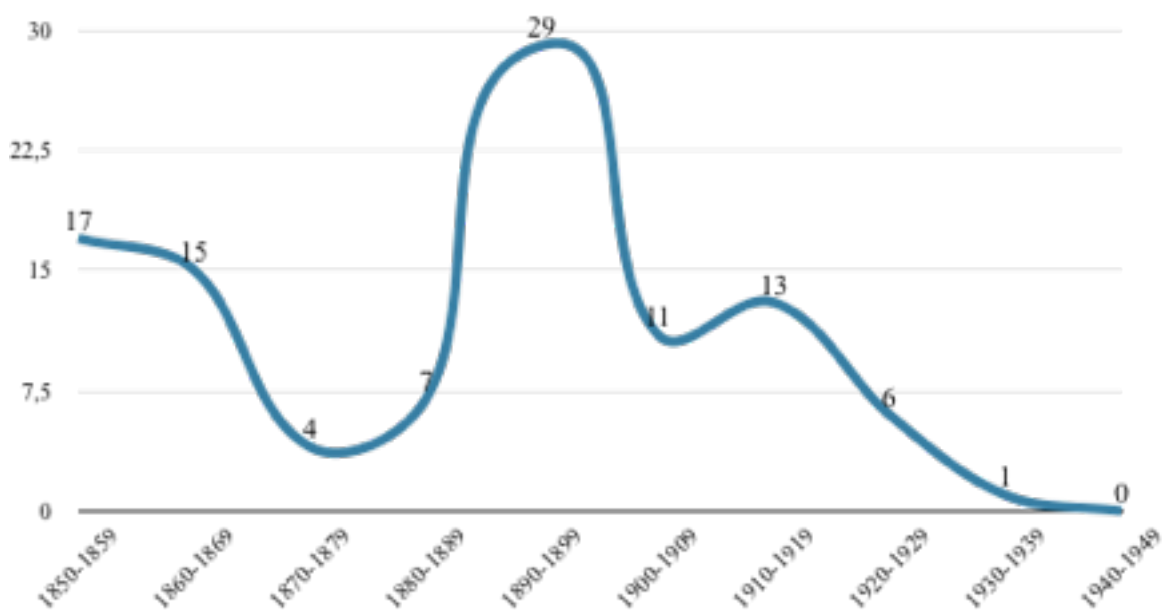
Epoque, mais qui permet justement de mieux comprendre ce qui a évolué au cours de ce siècle. Néanmoins, même avec une restriction autour de la thématique du « sourd » et du « sourd-muet » avec ses variantes lexicales au féminin et au pluriel, il reste encore à faire la distinction entre les auteurs entendants et les auteurs Sourds. Cette distinction se fait après une enquête sur leurs auteurs. On obtient ainsi le graphique ci-dessous qui donne une idée de l'ampleur de la production littéraire sur la thématique , d'ampleur très variable.

**Graphisme III-1** : Production générale d'ouvrages avec pour thématique « sourd-muet » ou « sourd ». (1850-1950), enregistré dans le catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France.



Cette variation correspond aux contextes en cours au sein du monde éducatif sourd, avec de grands débats sur le choix des méthodes pédagogiques. Or, il ne reflète pas la production littéraire Sourde, d'où la nécessité d'en faire encore la distinction avec le graphique ci-dessous. En faisant le tri parmi auteurs, entre entendants et Sourds, on arrive à une analyse assez différente de la variabilité de la production littéraire. Comme on l'a vu avec la presse, le pic de production se trouve dans les années 1880-1900, ce qui correspond justement à l'explosion de la presse sourde, et donc des débats qui font rage au sein de sa communauté. Cette augmentation rapide s'explique également par une législation plus souple au niveau de la censure, instituée dans les années 1880, et par la baisse du coût de l'impression, avec les évolutions technologiques, telle la presse à rotatives (à partir de 1844) qui est sans cesse perfectionnée.

**Graphisme III-2 :** Ouvrages écrits et publiés par des Sourds avec mot clé « sourd-muet » ou « sourd ». (1850-1950), enregistré dans le catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France.

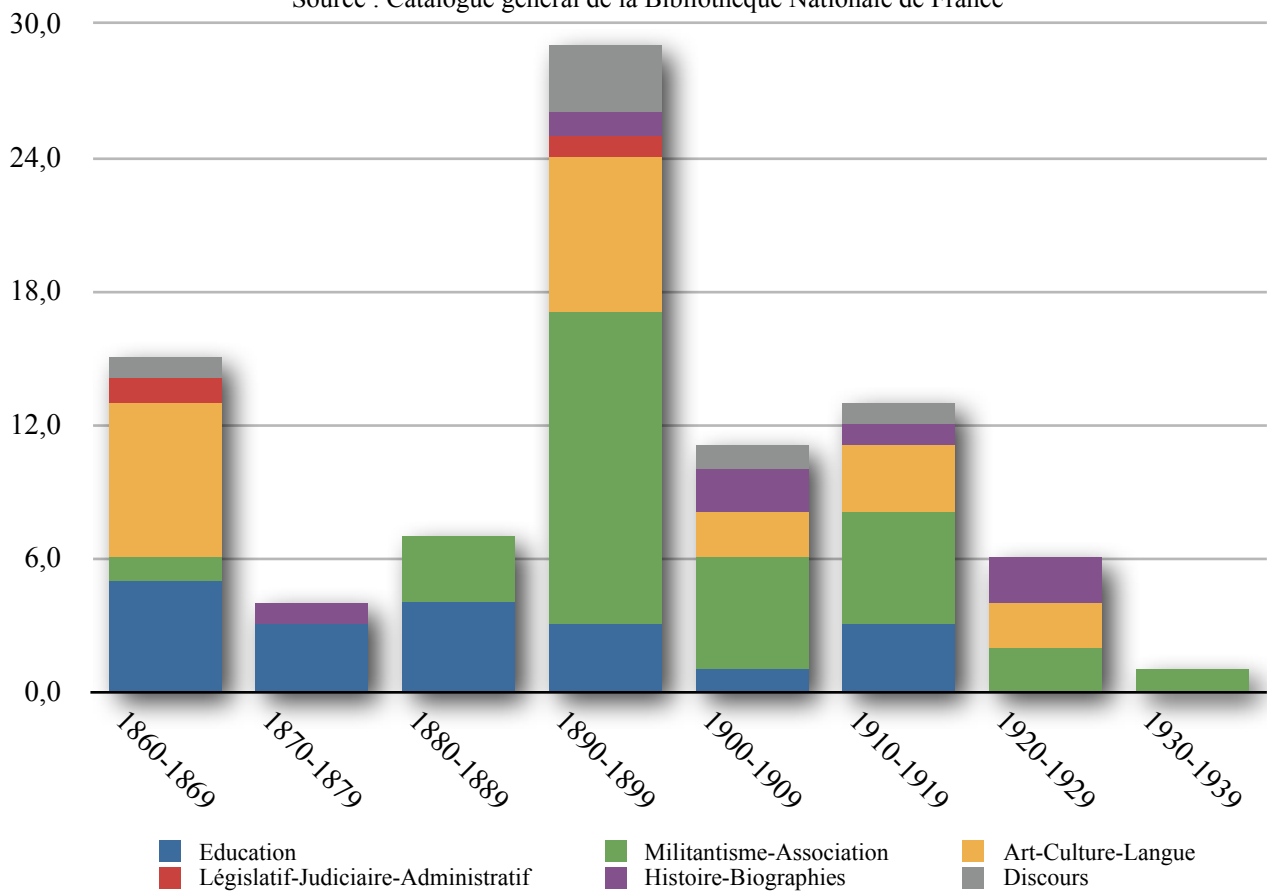


En effet, si l'on se concentre sur le détail de cette thématique, on constate surtout une réflexion orientée sur la question de l'éducation, et du militantisme sourd. Cette apparente concentration de la production autour d'une thématique ne l'est qu'en apparence, car il existe un grand nombre d'ouvrages écrits par des Sourds et qui ne sont pas pris en compte par ce graphique, à cause de l'absence de la thématique « sourd » et « sourd-muet », référencé par le Catalogue de la BNF. Ainsi, tout en gardant à l'esprit la variabilité de cette production précise qui correspond en fait aux évolutions du paysage associatif, et des débats qui y sont présents, on constate que le papier représente un vecteur privilégié de la diffusion de ces débats, un moyen de faire connaître la position des différents courants au sein du mouvement associatif sourd.

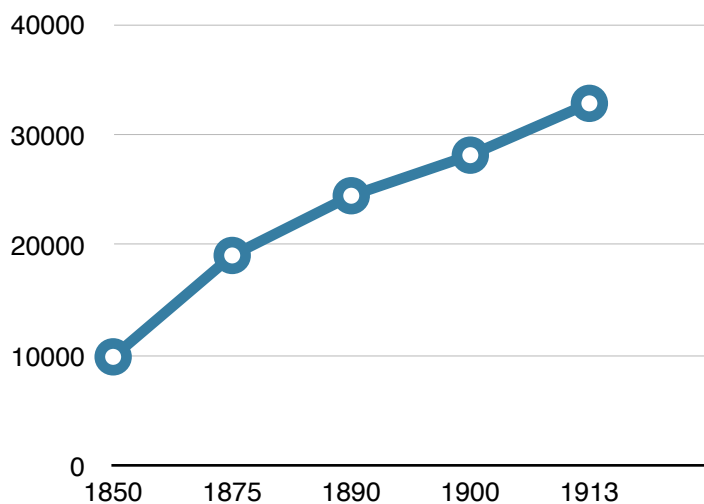
Avec le graphique sur la thématique des ouvrages publiés, on voit bien l'importance de la thématique du militantisme et de l'association, plus particulièrement autour des années 1880 - 1910 ce qui correspond justement aux années les plus polémiques de l'histoire associative sourde, avec

leurs divisions internes, leurs oppositions mutuelles. C'est aussi la période des congrès internationaux qui ont été l'occasion d'une abondante littérature centrée sur la question, qu'elle soit Sourde ou non. D'autres thématiques sont également traitées comme l'art, la culture, les biographies des personnalités sourdes, et surtout l'éducation. Or, ce qui frappe, c'est le rapide déclin à partir des années 1920 du nombre d'ouvrages. Ce déclin brutal ne peut s'expliquer par des conséquences extérieures, puisque dans la même période, la production littéraire connaît une croissance forte, sauf pour la période de 1914-1918.

**Graphique III-3 : Thématique des ouvrages publiés par des sourds (1860-1939)**  
 Source : Catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France



**Graphique III-4** : La production imprimée en France  
 Source : Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIXe siècle*, Paris, Editions du Seuil, p 172



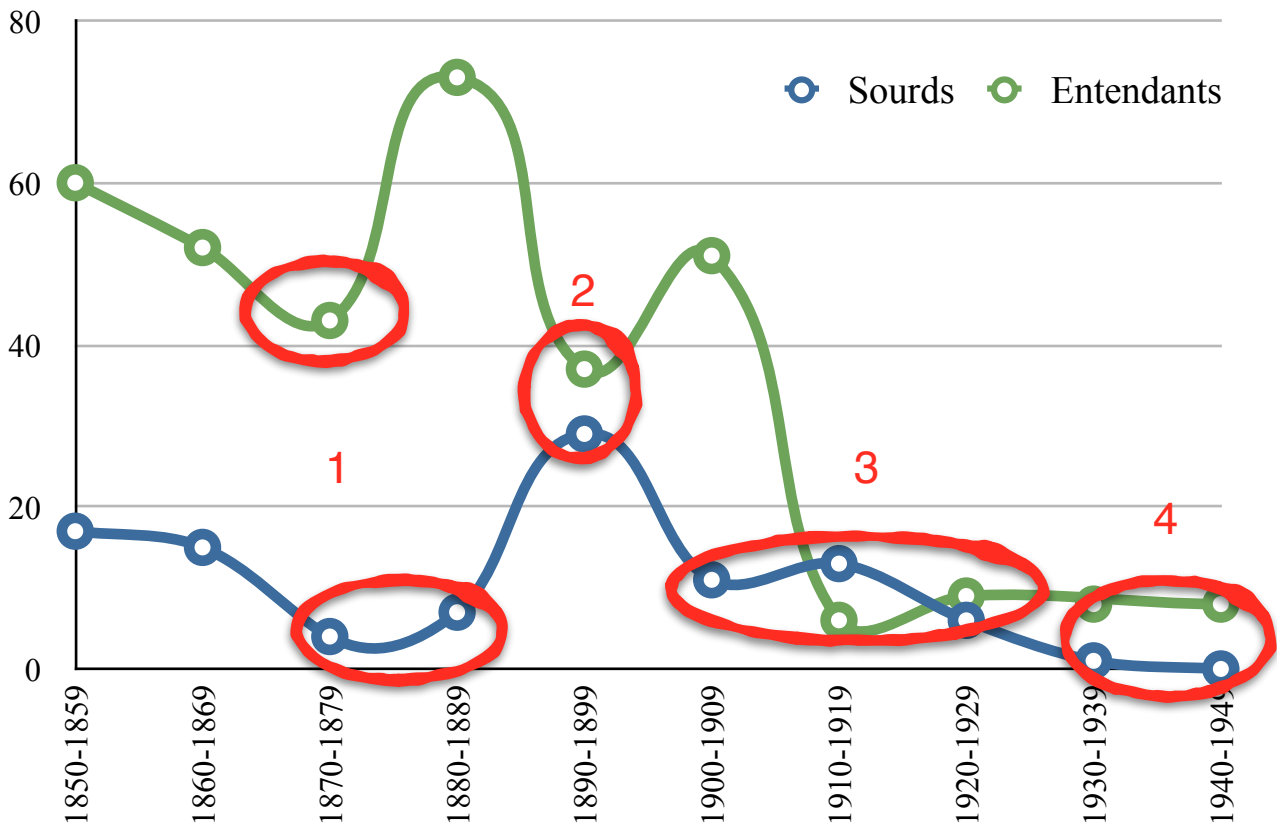
Le graphique ci-contre démontre la production imprimée des livres en France, et il ne connaît pas la variabilité de celle de la littérature spécialisée sur les Sourds, et plus particulièrement, de la littérature sourde qui connaît une courbe en forme de cloche, avec un sommet en 1900, et un long déclin entre 1905 et 1930. D'autre part, cette littérature est extrêmement minoritaire par rapport à la production littéraire globale de la France, durant la même période, puisque cette littérature,

durant ses meilleures années, n'a pas dépassé la quarantaine d'ouvrages, ce qui donne une indication du nombre de littéraires présents au sein de la communauté : une minorité au sein d'une minorité ! Ainsi, les soubresauts de la littérature sourde ne représentent pas la production littéraire française, mais bel et bien un reflet des débats au sein de la communauté et des tensions qui en découlent.

### **Une population littéraire très fragile**

L'extrême variabilité de la production des ouvrages dits *Sourds* semble être à mettre en relation avec le nombre très réduit d'auteurs et de littéraires sourds. En effet, le premier graphique, que l'on reprend ici, montre trois creux qui correspondent à des intervalles d'une trentaine d'années. Ces périodes correspondent à des moments de relais entre les générations d'auteurs. La première, est celle de la fin de la génération « Berthier », celle née dans les années 1800-1810 qui donne le relais à la génération « Dusuzeau », née dans les années 1840. C'est la troisième génération, celle de « Gaillard », née dans les années 1860 qui a réellement pris le relais, d'où le creux d'une dizaine d'années entre 1870 et 1890. C'est seulement quand ce relais s'est effectué que l'on assiste à un pic de production des ouvrages dans cette thématique.

**Graphique III-5** : Variabilité de la production littéraire spécialisée sur les sourds et la surdité. (1850-1950)



En effet, en ce qui concerne la production des Sourds, on constate en effet une corrélation entre le renouvellement générationnel et la variabilité de la courbe bleue. Dans le creux n°1 (1870-1889), les courbes verte et bleue suivent relativement le même chemin jusqu'aux années 1880, où elles connaissent rapidement une divergence. Cette divergence survient justement avec le congrès de Milan, et l'adoption de la méthode orale pure. Afin de faire accepter cette réforme, toute une littérature consacrée à cette méthode est abondamment imprimée. De leur côté, les militants sourds semblent être pris de court, et surtout plongés dans les divisions intestines ce qui retarde de dix ans la réplique, qui arrive lentement, après le premier congrès de Paris, en 1889.

Le second creux, celui des années 1900-1909 est justement la période, où la génération « Gaillard » connaît un relatif déclin littéraire (mise à l'écart de Gaillard en 1901, crise associative 1903-1905) qui n'a pas été compensée par la nouvelle génération.



Le troisième creux s'est rapidement transformé en une pente descendante, avec la disparition de la génération « Gaillard » entre 1920-1940. Par la suite, il semble que l'on n'ait plus retrouvé d'auteurs sourds d'envergure jusqu'aux années 1970. Cette variabilité semble correspondre à un nombre très réduit d'auteurs Sourds, dont le remplacement générationnel reste fortement exposé aux réformes éducatives. La Réforme de Milan semble avoir étouffé la vocation littéraire des nouvelles générations nées après les années 1880. Avec cette réflexion, survient une autre question. Est-ce que ce fait est exclusivement sourd, ou cette variabilité concerne-t-elle également les auteurs entendants s'intéressant à la thématique « sourd » ?

Avec le creux n°2, on constate un relatif relâchement, voir une certaine démotivation à défendre avec acharnement la méthode orale pure, de la part des auteurs entendants. C'est également la période où la littérature sourde militante connaît son plus haut sommet, porté essentiellement par Henri Gaillard qui se trouve à la pointe de cette littérature. Or, la brutale chute, après 1900, survient avec le fiasco du second congrès de Paris, en 1900. Il semble que la réaction des militants sourds ait fortement inquiété. Le rapport d'Alfred Binet sur la méthode orale pure, a pu également alerté les auteurs entendants, au point de les inciter à écrire de nouveau.

L'analyse de cette littérature porte principalement sur une justification de la méthode orale pure, et des moyens de l'améliorer. Or, la courbe verte chute également, après 1910, pour connaître un minimum dans la période 1910-1919, ce qui correspond à la période de la première guerre mondiale, où le personnel enseignant masculin est également appelé au front. C'est la période de l'ultime sursaut militant sourd qui dépasse pour la première fois en nombre de publications, sur la même thématique, celle des auteurs entendants. Mais, par la suite, la littérature militante sourde entre dans un déclin durable jusqu'à ne plus produire aucun ouvrage, à partir de 1929 (Courbe 4) alors que celle des entendants connaît une stabilisation au minimum.

Cette stabilisation démontre un tarissement du débat sur la question de l'éducation des enfants sourds, mais surtout la disparition des derniers défenseurs de l'ancienne méthode éducative, ou de la méthode mixte (promue par Gaillard, surtout) qui comprend un équilibre entre l'éducation orale et l'éducation par les signes. La disparition des derniers militants attachés au *noétomalalien*, dans les années 1920, entraîne une extinction de fait du débat éducatif, alors qu'il est fortement animé entre 1890 et 1910.

Cette variabilité ne dépend pas du contexte économique et social de la France, mais bel et bien des conditions spécifiques du milieu éducatif des enfants sourds et de la communauté sourde que sa taille restreinte expose plus fortement aux évolutions. Cela apporte un poids supplémentaire à l'hypothèse de la question de l'âge et du relais entre une génération plus instruite, et celle qui l'est moins, avec pour seuil l'année 1880 qui revient encore et toujours, ce qui illustre son impact particulièrement profond.

Contrairement à la littérature française à qui un grand nombre d'écrivains donne une profonde diversité de contenu et de formes, la littérature sourde repose sur une base très réduite d'auteurs qui ne permet justement pas de faire apparaître cette diversité littéraire. D'autre part, le statut déjà particulier d'auteur sourd détonne déjà à l'époque de Pierre Desloges, à la fin du XVIIIe siècle qui a conscience de sa particularité :

« Plusieurs personnes paraissent surprises que je me sois donné l'épithète d'auteur étrange, d'espèce singulière. Elles ignorent qu'il n'y eut jamais d'écrivain dans une situation pareille à la mienne. »<sup>249</sup>

Bien que leur contenu soit aussi conformiste, écrire semble être une action militante, afin de contredire les préjugés pesant sur l'intelligence des Sourds, en prouvant la capacité des littéraires Sourds à se faire publier. Cela explique le fait que leurs ouvrages sont souvent mis en avant et bénéficie d'une promotion assez importante au sein de la communauté. Cette promotion devient plus intense, à partir des années 1900 où, justement, le potentiel littéraire décline, avec un nivellement par le bas de la maîtrise du français écrit, les littéraires étant le sommet des crêtes du paysage de la communauté sourde, érigés en modèles de la réussite éducative, plus particulièrement quand ils sont le produit de l'ancienne méthode, en cours jusqu'en 1883.

### **1.3 Qui sont les auteurs Sourds ?**

La limite de l'étude sur le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France, avec pour base exclusive la recherche des termes « sourd » et « sourd-muet » sur les titres et le contenu des ouvrages, est qu'elle ne prend pas en compte une part importante de la littérature dite sourde qui ne traite pas nécessairement pas de la thématique du Sourd, mais bel et bien d'autres thématiques.

---

<sup>249</sup> Pierre DESLOGES, « Lettre au rédacteur », *Journal encyclopédique de Bouillon*, Février 1780, p 463

Cette limite doit être prise en compte afin de comprendre que les graphiques précédents présentent plus particulièrement une littérature militante, de combat, dont les évolutions épousent clairement les soubresauts du mouvement associatif sourd et les débats sur la question de l'éducation de l'enfant sourd qui est un sujet central cristallisant sur lui toutes les énergies.

### **Auteurs Sourds, ou devenus sourds ?**

Or, ces soubresauts occultent une partie d'une littérature qui est considérée comme sourde, par le fait que leurs auteurs sont des Sourds de naissance, ayant fréquenté la communauté, et qui ont grandement contribué à la vie de cette communauté. Cette caractéristique doit être précisée afin d'écarter les auteurs ayant perdu l'ouïe au cours de l'âge et qui ne fréquentent pas la petite communauté sourde. Par conséquent, les critères de Wagley-Harris entre en application dans notre situation pour faire la distinction entre les Sourds et les autres sourds. Cette distinction permet justement de dégager la présence d'autres auteurs qui sont occultés par la stature de Gaillard qui est un immense auteur Sourd de la Belle Epoque. Cela ne facilite guère l'identification des auteurs Sourds ayant vécu à cette époque, même si Gaillard lui-même fait la promotion de ces auteurs dans les colonnes de ses journaux. Grâce à cette promotion, on connaît désormais quelques auteurs sourds, mais, la recherche est loin d'être finie puisqu'une seconde interrogation survient, avec la place des entendants nés au sein de la communauté sourde, certains pouvant devenir auteurs. Mais si c'est le cas, comment alors les identifier ?

### **L'exemple d'Albert Camus, fils de mère sourde**

On assiste là à une des limites matérielles de cette étude. Il faudrait établir une généalogie de chaque auteur connu de l'époque, et identifier leurs parents respectifs, établir si les parents sont également eux-mêmes Sourds, ce qui impose dans ce cas un recensement complet des personnes sourdes avec l'aide des tables de recensement de la France qui ont servi à établir la Statistique Générale de la France, plus particulièrement pour les années 1901 et 1911. C'est une piste de recherche intéressante qui permettrait d'aborder avec un nouvel angle de vue, la littérature française, certains de ses membres pouvant être influencés par leur vécu au sein de la communauté sourde. L'exemple d'Albert Camus, auteur de *L'Etranger*, incite à aborder cette réflexion sur les auteurs postérieurs aux années 1930. En effet, la mère de Camus, bien que sourde, et ne faisant pas réellement partie de la communauté sourde d'Alger, a fortement influencé son fils sur la manière d'aborder les choses, ce qui fait la réputation des textes de Camus. Cela permet également de

réfléchir sur la contribution de la communauté sourde à la littérature française, et à l'art français dans son ensemble.

Pour l'heure, face aux contraintes matérielles, et de temps, cette voie de recherche n'est pas abordée. Mais la réflexion devrait conduire à garder un œil attentif sur cette contribution sourde, directe et indirecte, à l'art et la littérature française.

### **Une féminisation croissante**

Dans un contexte où la littérature française connaît une forte croissance de publications, un fait nouveau semble inquiéter les hommes littéraires, celui de la féminisation croissante de cette littérature, à l'image de nombreuses auteures comme Colette, ou Anna de Noailles qui investissent la littérature française<sup>250</sup> et bousculent cet univers fortement masculin. Or, ce phénomène se remarque également au sein du petit monde littéraire sourd, où de nombreuses Sourdes, telles Yvonne Pitrois ou Louise Asser, tentent également l'aventure. Cette féminisation de la littérature sourde ne semble pas avoir soulevé de remarques particulières de la part de leurs confrères masculins. La littérature féminine sourde semble avoir été particulièrement soutenue par Henri Gaillard qui, fidèle à sa ligne politique depuis les années 1890, cherche à faire évoluer les mœurs au sein de la communauté sourde, et donc, à accorder une place plus grande aux femmes sourdes.

L'implication de Gaillard en faveur du mouvement féministe sourd s'inscrit en fait dans un mouvement d'évolutions de mœurs important qui influence fortement la communauté sourde, avec une présence croissante d'auteurs Sourdes. C'est à partir des années 1895-1905 que l'on observe leur présence, qui va en augmentant. Il existe cependant une distinction entre celles qui proviennent de milieux aisés, comme Yvonne Pitrois<sup>251</sup> ou Marie Lenéru<sup>252</sup> qui ont eu des mères très investies dans leur éducation, et celles qui ont croisé quelqu'un leur ayant permis de se faire connaître telles Louise Walser, Camille Texier ou même Louise Asser. Leur rencontre avec Henri Gaillard semble les avoir encouragées à poursuivre leur voie dans le monde de la littérature. Cette implication de la

---

<sup>250</sup> Patricia IZQUIERDO, *Devenir poétesse à la belle époque (1900-1914). Étude littéraire, historique et sociologique*, Paris, L'Harmattan, collection « Espaces littéraires », 2009, 396 p.

<sup>251</sup> Rachel M. HARTIG, *Franchir le fossé*, Nantes, Airelle éditions, 2013, pp 87-88

<sup>252</sup> Marie LENERU, *Journal de Marie Lenéru, avec une préface de François de Curel*, Paris, Editions G. Crès, 1922, 355 p.

part de Gaillard s'observe également par l'entrée de Louise Asser à la *Société des Gens de Lettres* en 1918 sur sa recommandation.

Néanmoins, loin d'être la règle, ces femmes restent l'exception et sont loin de représenter la situation des femmes sourdes et leur éducation générale. Ainsi, par leur position que l'on peut qualifier de privilégiée, elles se sont appropriées, plus particulièrement avec Yvonne Pitrois, la plume pour donner une « voix » à leurs « sœurs d'infortune », afin de leur permettre d'avoir un canal d'expression. C'est l'une des origines de la fondation du journal *La Petite Silencieuse*, par Pitrois, en 1895. Elle a également rédigé des ouvrages de réflexion comme *La Petite chérie*, et *Ombres des femmes*. Elle est même la première femme sourde à faire partie, en 1911, de la *Société des Gens de Lettres* dont sa mère est également membre<sup>253</sup>, où elle est suivie par Louise Asser introduite par Henri Gaillard. La troisième femme membre de la *Société des Gens de Lettres* est Suzanne Lavaud qui a consacré une thèse à Marie Levénu et à ses œuvres<sup>254</sup>, thèse présentée en 1924 à la Sorbonne.

Loin d'être isolées, ces littéraires sont également impliquées dans la vie associative sourde. En effet, bien que vivant en Bretagne, et ne fréquentant guère la communauté sourde, Marie Lanéru est l'une des membres fondatrices du *Foyer des Sourds-Muets* de Paris<sup>255</sup>, et donc, semble avoir contribué, brièvement, au développement de la communauté sourde. De son côté, Yvonne Pitrois est la correspondante privilégiée du journal américain *The Silent Worker*, et Louise Asser fait partie du journal *La Gazette du Sourd-Muet*, y écrivant des articles de conseils au quotidien.

« Comment les romancières des années 1890-1915, généralement plus éduquées et plus politisées que la majorité de leurs contemporaines, se proposent-elles d'adresser la question des rapports genrés et de la différence des sexes ? »<sup>256</sup>

---

<sup>253</sup> s.n. « Informations », *Revue des Sourds-Muets*, n°8, décembre 1906, p 118

<sup>254</sup> Suzanne LAVAUD, *Marie Lenéru. Sa vie, son journal, son théâtre. Thèse pour le doctorat d'Université, présentée à la Faculté des lettres de Paris*, Paris, E. Malfière, 1932, 281 p.

<sup>255</sup> Henri GAILLARD, « Marie Lanéru », *Gazette des Sourds-Muets*, novembre 1918, p 2

<sup>256</sup> (Sous la dir.) Jean ANDERSON, France GRENAUDIER-KLIJIN, et Elisabeth-Christine MUELSCH, *Ecrire les hommes*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2012, p. 18.

Face à cette question posée par les auteurs de l'ouvrage consacré à la littérature féminine, *Ecrire les hommes*, s'interroger sur le regard de ces femmes Sourdes dans leurs écrits s'avère nécessaire, et pourrait apporter un nouvel éclairage sur la condition féminine sourde à la Belle Epoque. Leur étude systématique, sous l'angle des études littéraires et historiques permettrait de disposer d'une nouvelle voie de recherches sur l'Histoire des Sourds, à l'image de ce qui se fait actuellement aux Etats-Unis, où certains ouvrages littéraires de Ferdinand Berthier ou de Henri Gaillard connaissent un certain intérêt historique.

D'autre part, la présence de ces auteures Sourdes permet de disposer d'un fenêtre unique sur la situation féminine sourde, difficilement analysable par manque de sources connues, mais également par le fait que la plupart des archives sont du fait de leurs homologues masculins. L'intérêt des sources directes est d'autant plus précieux qu'après les années 1920-1930, on ne dispose plus d'auteures sourdes jusqu'aux années 1990, en France.

### Qui sont les littéraires Sourd(e)s ?

Le *Journal des Sourds-Muets*, la *Revue des Sourds-Muets*, et enfin, la *Gazette des Sourds-Muets*, publient régulièrement des résumés, des réclames des ouvrages publiés par des auteurs Sourds des deux sexes. Ainsi, grâce à ces trois journaux, on dispose d'une première liste, déjà complétée avec le catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France, des auteurs Sourds, non exclusivement militants, mais également de ceux qui ont écrit des ouvrages sur une thématique autre que celle de la surdité.



Illustration III-1 : Exemple de promotion  
Source : *Gazette des Sourds-Muets*, novembre 1917

## Poètes

Il est intéressant de noter que les poèmes représentent le premier art littéraire qui soit abordé par les Sourds, alors que le poème repose justement sur la manière d'aborder les mots au travers des rimes et des sons :

« Si les enfants sourds (et les adultes) ont voulu faire leurs propres tentatives d'une communication si artistique et profondément humaine, la seule langue disponible pour eux était l'anglais ; l'ASL, qui alors n'était pas considéré comme une langue, ne pouvait guère être un véhicule approprié. Ainsi, dans le passé, de nombreux Sourds Américains écrivent des poèmes et des histoires un peu comme ceux qu'on trouve dans des anthologies classiques de la littérature. Leurs sonnets, des paroles, des épopées, etc... ont des couplets habituels, la rime, l'allitération, le symbolisme et l'imagerie. »

*« If Deaf children (and adults) wanted to make their own attempts at such artistry and profound human communication, the only language available to them was English; ASL, which then was not considered a language, could hardly be a suitable vehicle. Thus, in the past many Deaf Americans wrote poems and stories much like those found in standard literature anthologies. Their sonnets, lyrics, epics, and the like have the usual stanzaic divisions, rhyme, alliteration, symbolism, and imagery. »<sup>257</sup>*

En résumé, l'existence de poètes Sourds, abordant cet art, non pas par la langue des signes, mais par la langue française, démontre d'une volonté d'aborder un domaine qui leur est en principe inconnu : les sons. Ce qui frappe quant à l'existence de poètes sourds français, c'est leur origine géographique et d'école, concentrée sur Toulouse. Il semble que la méthode pédagogique de l'abbé Chazottes, fondateur de l'école toulousaine ait été à l'origine de la capacité de ses élèves à aborder de long poèmes dont certains sont réellement magnifiques au point d'attirer l'attention d'Alphonse de Lamartine. On peut ainsi dire que l'école toulousaine représente le foyer des Troubadours Sourds du XIXe siècle, à l'image des deux poètes.

### Pierre Péliissier (1815-1862)

Historiquement, le premier des poètes sourds est Pierre Péliissier, qui a eu droit à de nombreux hommages comme ceux d'Alphonse de Lamartine, mais surtout, de Victor Hugo :

---

<sup>257</sup> Cynthia PETERS, *deaf literature*, p 4

"La nature, en vous retranchant l'organe, vous a presque toujours doublé l'intelligence. Vous êtes, Monsieur, une noble et éclatante preuve, et vous avez l'art rare d'être à la fois muet et éloquent !

Dites, je vous prie, à vos amis, combien je les aime; dites-leur que je suis entièrement à eux, et qu'à mes yeux, l'accession des Sourds-Muets à la vie morale et intellectuelle compte parmi les plus magnifiques et les plus décisifs progrès de l'humanité."<sup>258</sup>

**Références :** *Choix de poésies d'un sourd-muet* (1850), recueil de poésies écrites entre 1834 et 1850.

J-B. Chatelain (? - ?)

Contemporain, et certainement camarade de classe de Pierre Pélissier, il a également reçu les cours de l'abbé Chazottes, fondateur de l'école des sourds de Toulouse. Par rapport à Pélissier, Chatelain semble être le poète sourd le plus prolifique, avec un grand nombre de recueils de poèmes publiés. Mais, de lui, on ne connaît pas grand chose, sauf qu'il a vécu à Toulouse, Rennes et Toulon dans les années 1850, et qu'il semble être l'une des personnalités sourdes de cette ville.

**Références :** *Préludes d'un barde sourd-muet* (1856), recueil de poèmes écrits entre 1835 et 1856; *Petit manuel dactylogique pour apprendre à converser avec les sourds-muets instruits de tous les pays civilisés* (1864).

### ***Romanciers***

Henri Gaillard (1866-1939)

Egalement journaliste, essayiste, militant, ce littéraire multi-cartes a publié un certain nombre de nouvelles qui se rapprochent du courant littéraire naturaliste<sup>259</sup>, incarné par Emile Zola ce que Gaillard revendique dès 1891<sup>260</sup>. Ses œuvres ont pour cadre un personnage sourd aux prises avec les préjugés d'une société qui méconnaît sa spécificité. Il serait nécessaire de faire une étude à part de l'abondante carrière littéraire de Henri Gaillard, et de ses ouvrages, trop nombreux pour être tous

---

<sup>258</sup> Victor HUGO, « Lettre », novembre 1850, in *Banquets de Sourds-Muets, réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée*, tome II, p 30.

<sup>259</sup> Henri GAILLARD, « Un préjugiste », *Gazette des Sourds-Muets*, novembre 1916, p.1

<sup>260</sup> Henri GAILLARD, *Emmeline*, préface p. VII, Paris, Sorbet, 1891



cités ici. Sa relation avec le courant naturaliste d'Emile Zola démontre sa posture en faveur du social, de l'Humain, mais également de l'égalité et de la solidarité.

**Quelques références :** *Emmeline* (Co-écrit avec E. Alberge, 1891), *Etudes passionnelles et sociales. Passions silencieuses* (1900), *Contes de la vie silencieuse* (1900), *La luxure salvatrice, roman franco-américain* (1926)

### Louise Asser (? - ?)

Révélee par Gaillard dans les années 1910, Louise Asser, après avoir fait publier, sous le pseudonyme de « Claude Lorraine », *Quand on aime*, roman érotique, produit également d'autres romans de même type jusqu'aux années 1920. Elle est également membre de la *Société des Gens de Lettres*, étant la seconde Sourde, après Yvonne Pitrois à en être membre. Soutenue par Henri Gaillard, Asser semble s'inscrire dans le nouveau courant féministe. L'extrait suivant est l'illustration de sa position qui détonne dans la communauté sourde. Il s'agit d'un cantique, inspiré d'une prière détournée :

« Je crois en Toi, femme toute puissante, créatrice des rêves et des êtres et en tout  
dévouement, fils de ta bonté, notre courage ...  
Tu as été conçue dans l'Amour,  
Tu es née dans la Souffrance.  
Tu as souffert sous les baisers des Hommes.  
Tu as été crucifiée dans les Illusions.  
Tu es mort pour ton Idéal.  
Tu es descendue aux Enfers des Vices.  
Tu es montée vers l'Espérance.  
Je crois en ta Beauté, la Sainte Harasserie du coeur, la Communion de ton âme, la  
Résurrection du Bonheur et de ta vie Eternelle...  
Ô Femme, je crois !... »<sup>261</sup>

Ce cantique est un exemple de l'existence d'un courant féministe naissant au sein de la communauté sourde qui est une réaction face aux pressions subies par les Sourdes dans les écoles, plus particulièrement celles tenues par les frères de Saint-Gabriel. Or, le fait de détourner une prière à Jésus, et de glorifier la Femme est un acte de rébellion assez étonnant, mais également unique. Par rapport à Yvonne Pitrois, plus réputée mais plus traditionnelle, Louise Asser, par ses ouvrages, s'inscrit davantage dans une tendance provocatrice, en rejetant les conventions sociales pesant sur la femme.

---

<sup>261</sup> Louise ASSER in Henri GAILLARD, « L'ouvrage d'une sourde-parlante », *Gazette des Sourds-Muets*, février 1917, p. 2

**Références** : *Quand on aime* (1914), *Première amante, un peu...Beaucoup... Passionnément* (1915); *Trucs de Marie* (1916).

### Marie Lenéru (1875-1918)

Essayiste et dramaturge, elle est l'une des rares Sourdes qui ait une reconnaissance professionnelle de grande envergure. Certaines de ses contributions se retrouvent au sein de la *Gazette des Sourds-Muets*, établissant ainsi un contact partiel entre elle et la communauté sourde. Bien qu'il soit probable qu'elle ne connaisse pas le noétomalalien, ses contacts avec Henri Gaillard font qu'elle appartient partiellement à la communauté sourde, d'où sa place au sein de cette liste d'auteurs Sourds. Sa contribution à la littérature française est suffisamment importante pour qu'elle obtienne une reconnaissance de l'Académie Française pour sa pièce de théâtre, *Les Affranchis*, qui a été présentée au théâtre de l'Odéon<sup>262</sup>.

Quelques références : *Les Affranchis* (1910), *Le Redoutable* (1912); *La Triomphatrice* (1917) à la Comédie; *La Paix* (1920)

## *Essayistes*

### Henri Gaillard

Plus essayiste que romancier, Gaillard a produit nombre d'ouvrages dont la relation avec la communauté sourde est moins visible. Auteur multi-cartes, il s'est penché sur l'Histoire, la politique, la philosophie. L'analyse de ses ouvrages confirment son orientation vers le social et l'humanisme, ce qui le met en totale opposition avec le courant religieux présent au sein de la communauté sourde, et surtout des extrémismes comme l'antisémitisme de Drumont, ou de Charles Maurras également sourd. Cependant, une analyse plus fine et plus exclusive de ses abondants écrits permettrait de mieux comprendre sa position et sa relation avec Paul Deschanel et le monde politique français.

**Quelques références** : *Le jugement du silence* (1899), *La question juive* (1900), *Regards sur la vie* (1900), *La situation des sourds-muets en France au début du XXe siècle* (1904),

---

<sup>262</sup> Harry G. LANG et Bonnie MEATH-LANG, *Deaf persons in arts and sciences*, Westport, Greenwood Press, p 221-224

### Yvonne Pitrois (1880-1937)

Première essayiste sourde, ses écrits s'intéressent à la question de la femme, des opprimés, et surtout des aveugles, sourds-aveugles. Ses réflexions la placent dans le courant conservateur, traditionnel de la société française et ses convictions ne rejoignent pas celles de Henri Gaillard. Néanmoins, sur la question féminine, Gaillard le républicain et Pitrois la traditionaliste s'accordent pour accorder plus de place à la femme dans la société. Son rôle est beaucoup plus important au niveau de la presse, écrivant nombre d'articles pour le *Silent Worker* durant la Grande Guerre et gardant le contact entre les communautés sourdes des différents pays<sup>263</sup>. *La Petite Silencieuse* accorde la parole aux Sourdes isolées, ou se trouvant dans des établissements d'accueils comme les ouvroirs.

**Références :** *Jeunes vies*(1905), *Ombres des femmes* (1906), *Abraham Lincoln, le libérateur des esclaves* (1911), *Les femmes de 1914-1915* (1915), *Petits enfants, grands exemples* (1926).

### Gustave Voulquin (? - ?)

On ne dispose pas d'informations sur lui. On sait juste que c'est un des proches de Henri Gaillard, et que son épouse Marthe Voulquin est classée selon Gaillard parmi les artistes. Ses écrits se consacrent essentiellement au tir sportif, à la chasse, mais également à la gastronomie.

**Références :** *Le Tir, son histoire, sa pratique, son avenir. (1899)*, *Pour devenir un bon chasseur...* (1924), *L'ouverture, l'éducation nécessaire au chasseur* (1926)

### Henri Demarest (? - ?)

Sourd fortuné et passionné de photographie, il a publié un ouvrage sur la photographie, où il explique la manière de bien photographier, mais également le développement des films. C'est le seul ouvrage connu de lui.

**Référence :** *La photographie, guide du photographe amateur* (1896)

---

<sup>263</sup> Joseph MURRAY, *One touch of nature makes the whole world kin : the transnational lives of deaf Americans, 1870-1924*, thèse d'histoire, 2007, Université d'Iowa, p 90.

D'autres auteurs existent, et toute la difficulté est de disposer d'un recensement complet des ouvrages publiés par des sourds, de prendre en compte la catégorie « littérateurs », mais aussi de faire la distinction entre ceux qui en vivent, par rapport à ceux qui n'ont qu'une publication occasionnel. Il est nécessaire de comprendre, que la liste ci-dessus est une tentative de distinguer les Sourds vivant de leur art, et donc de savoir combien sont réellement écrivains de profession. D'autres noms sont relevés par Henri Gaillard, dans son mémoire consacré à la situation de la France Sourde en 1904, présenté au congrès international de Saint-Louis, aux Etats-Unis :

« LITTÉRATEURS. – En tête de tous, je suis forcé de me nommer, non par orgueil outré, encore que l'orgueil soit légitime chez les sourds-muets fils de leurs efforts et de leurs œuvres, mais parce que c'est nécessaire pour l'exactitude de ce travail. Je me cite donc : M. Henri Gaillard, membre de la *Société des Gens de Lettres*, où il remplace le célèbre sourd-muet Ferdinand Berthier, poète et romancier, journaliste et sociologue, a fondé des revues littéraires et politiques, publié de nombreux ouvrages, tant de littérature pure que spéciaux à la question des sourds-muets ; M. Célien Chevassus, romancier ; Mlle Yvonne Pitrois, femme de lettres, auteur de ravissants ouvrages pour les jeunes filles ; M. Urbain Borie, poète, classé par l'Académie Française pour un poème intitulé *Salamine ou la Grèce libératrice de l'Europe* ; M. le comte de Chastellux, historien.

JOURNALISTES. – M. Gustave Voulquin, rédacteur dans un journal politique, escrimeur de première force ; M. Eugène Née, auteur d'ouvrages de discussion critique.

PUBLICISTES. – MM. Louis Rémond, V.-G Chambellan, Henri Jeanvoine, Louis Capon, Eugène Graff, Marcel Mauduit, Henri Laufer, Adolphe Drouin, Paul Tschek, Remy Magne, Joseph Chazal, Jean Olivier, Guillaume Geoffroy, Félicien Douard, Félix Gilibert, Gaston Vialatte, Victor Lagier, René Weill, Joseph Turcan, Jules Gavillet, Alexandre Vareille, Mmes Louise Walser, Louise Asser.

AUTEURS D'OUVRAGES TECHNIQUES. – M. Joseph Cochefer (*Traité sur les fleurs de style*) ; M Grégoire Maille (*Traité sur le dessin et la perspective*) ; M. Prosper de Baudicour (*Revue et articles sur l'agriculture et l'apiculture*) ; M. E. Taton-Baulmont (*Mémoires sur les reptiles, les champignons etc.*) »<sup>264</sup>

Cet extrait d'une liste nettement plus longue tente de présenter l'existence d'un grand nombre d'auteurs sourds, sans distinction de leur réelle condition professionnelle. Certains sont en fait rentiers comme le comte de Chastellux, alors que d'autres sont ouvriers-typographes comme Eugène Née. Ainsi, cette grande variété demande une étude spécifique du paysage littéraire sourd, et de son poids au sein de la communauté.

---

<sup>264</sup> Henri GAILLARD, Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. p. 2

Avec cette longue liste, on remarque également un certain nombre de Sourds présents au sein des sociétés savantes tel Joseph Théobald<sup>265</sup>, membre de l'*Académie des Sciences de Savoie* dès 1875, Edouard Taton-Baulmont<sup>266</sup>, membre de la *Société zoologiste de France* dès 1885<sup>267</sup> ou régionalistes, tel Nachor Ginouvier qui a été membre d'une société de Félibrige<sup>268</sup>. Cette présence des Sourds au sein des sociétés savantes, ou qui publient, démontrent une vie intellectuelle assez importante, mais dont l'ampleur reste encore peu mesurée et comprise. Son importance est encore plus essentielle sachant que la période 1920-1950 voit la disparition de cette catégorie d'intellectuels et de penseurs Sourds.

## **2. L'art au service du militantisme ?**

En dehors d'un certain nombre d'écrivains, est-ce que les artistes Sourds, fort nombreux à cette époque, en particulier dans le domaine graphique, mettent leur art au service du militantisme sourd ? A cette question, il serait tentant de répondre positivement, si l'on regarde l'art Sourd actuel, plus particulièrement aux États-Unis. Mais, cette réponse facile ne résiste pas à une analyse approfondie des œuvres qui sont conservées jusqu'à nos jours. En effet, les œuvres des artistes Sourds sont classiques, tant dans leur facture que dans leur contenu et non d'avant-garde.

Mais l'intérêt de ces artistes repose sur l'impact qu'ils produisent en démontrant leur capacité à produire des œuvres d'art, en dépit de leur surdité. C'est la question essentielle de leur présence au sein du monde artistique. La plupart entre-eux ne contribuent guère à la vie associative et de la communauté, restant plutôt dans leurs régions respectives. Cependant, ils sont sans cesse cités, dans la presse Sourde, comme des exemples à suivre, plus particulièrement ceux qui ont participé à des Salons d'Artistes, comme le Salon de Paris qui est organisé chaque année.

---

<sup>265</sup> Fiche de membre et publications au sein de la société : <http://cths.fr/an/prosopo.php?id=113930> (Consulté le 10 mai 2014)

<sup>266</sup> Ce zoologiste Sourd semble être le même que celui qui a été cité au sein d'un ouvrage consacré aux venins et aux animaux vénimeux : « ... un cas de morsure arrivé à Alger à un zoologiste français, E. Taton-Baulmont : la morsure faite à l'index fut suivie d'un gonflement qui, dans les trente heures suivantes gagna l'épaule et fut accompagné de fièvre et de troubles nerveux. » in Marie PHISALIX, *Animaux venimeux et venins*, Paris, Masson, 1922, p 502.

<sup>267</sup> *Bulletin de la société zoologiste de France*, Société zoologiste de France, 1895, p 320

<sup>268</sup> Société faisant la sauvegarde et la promotion de la langue d'Oc.

## **2.1. La Belle Epoque, une période spécifique**

Par ses commandes d'œuvres, la IIIe république soutient le monde de l'art, afin de glorifier la République. Ces commandes se font au moment des salons comme celui de Paris, au Grand Palais<sup>269</sup>, où de nombreux artistes ont la possibilité de se faire connaître. Ainsi, de nombreux sourds s'y sont illustrés en recevant des commandes étatiques, et en ont tiré fortune.

L'exemple de Paul Choppin<sup>270</sup> avec son *Bocca*<sup>271</sup> (fondu pendant la Seconde guerre mondiale) est l'illustration de ces artistes Sourds qui ont tiré profit d'un contexte particulier de la Belle Epoque, où l'art représente un moyen politique puissant pour la République. Choppin n'est pas le seul, puisque son élève, Fernand Hamar avec ses nombreuses œuvres en France et aux Etats-Unis, tel le *Maréchal de Rochambeau*, est allé beaucoup plus loin en devenant un artiste de réputation internationale.

### **Le travail comme action militante**

Le fait que les militants citent ces artistes, sans manquer de mettre en avant les plus belles réussites, est intéressant, car leur art n'est pas considéré comme Sourd. On n'observe pas dans leurs œuvres d'indications sur leurs orientations militantes, ou même de revendications en tant que sourds. Mais, leur présence même au sein des salons d'art est déjà une action militante en soi pour la simple raison qu'entrer dans ces salons est déjà difficile, puisqu'il faut d'abord franchir la sélection d'entrée, et les places peu nombreuses par rapport au grand nombre de demandes. On connaît l'exemple d'artistes aujourd'hui fameux qui ont été refusés à la sélection parce que leur art n'était pas conventionnel, comme les Impressionnistes contraints d'organiser un salon parallèle.

Le fait qu'il y ait une présence sourde au sein des salons, annuellement, et ce jusqu'aux années 1920 est déjà impressionnant et éclaire sur leur compétence artistique. La presse sourde en fait des exemples du succès de l'ancienne méthode et déplore la pauvreté de l'éducation artistique dans la nouvelle méthode éducative. Et certains auteurs sourds s'inquiètent même de la diminution de la participation des sourds à ces salons.

---

<sup>269</sup> Nicholas MIRZOEFF, *Deafness, sign and visual culture in modern France*, Princeton University Press, 1995, p 195

<sup>270</sup> Harry G. LANG et Bonnie MEATH-LANG, *Deaf persons in arts and sciences*, Westport, Greenwood Press, p 73

<sup>271</sup> Anna FOLCHI et Roberto ROSSETTI, *Il colore del silenzio*, « Paul Choppin », Milan, Electa, 2007, pp 66-67

Or, ces artistes sourds sont en même temps membres des associations de sourds. Paul Choppin a été membre de l'Association amicale des sourds-muets, Léopold Loustau<sup>272</sup> a contribué à la fondation de la *Société d'appui fraternel*, Fernand Hamar a été le co-fondateur, avec François Crolard de *L'amicale des anciens élèves de Saint-Jacques*. De plus, ils ont également créé des œuvres, des bustes, des médaillons de plâtre où figurent les portraits de personnalités sourdes et en font parfois cadeau.

Il y a ainsi une activité artistique autour des associations de sourds, et il est intéressant de voir que ces artistes ne se situent pas en tant qu'artistes sourds, mais tout simplement artistes, mais offrent leur art au profit des associations. A une époque où être artiste est une marque de réussite sociale, nombre d'artistes sourds sont surtout issus de familles fortunées ayant pu financer leur formation. Mais, après leur succès, ils n'hésitent pas à prendre leurs pairs plus jeunes pour les former à leur tour. C'est ce que fait Paul Choppin qui a ainsi formé Ferdinand Hamar, son cadet de 13 ans.

### **Des différentes spécialités**

Ces artistes semblent être nombreux et occupent plusieurs spécialités au sein du monde de l'art. Henri Gaillard a établi une liste de ceux<sup>273</sup> qu'il considère comme artistes, sans pour autant déterminer s'ils vivent de leur art, ce qui est le sujet du chapitre IV sur le travail :

#### ARTISTES :

Architectes. – M. Cochefer

Peintres.- MM. Armand Breton, René Princeteau, Georges Ferry, Grégoire Maille, Olivier Chéron, Albin Rodrigues-Ely, Joseph Trone, Ernest Martin, Louis Lecarpentier, Brunet, René Baudeuf, Stéphane Durand, Henri Cauchois, Félix Brès, Hanneltel, Miaulet, Michel Sturla, Henri Fortin ; Mlles Marie Reuché, Marie Arbaudie, Rosalie Maindrot, Jeanne Grandidier, Antoinette Crevel, Louise Picard, Mmes Marthe Voulquin, Elisa Baudin.

Sculpteurs.- MM. Félix Martin, Paul Choppin, Fernand Hamar, Félix Plessis, Gustave Hennequin, Joseph Pin, Montillié, Cherprenet, Ernest Jourdes, Léon Morice, René Desperriers, Picard, Joseph Ebstein.

Arts décoratifs-. MM. Maton, Dalem, Ravet, peintres ; Eugène Graff, Paul Leclerc, Louis Aybram, S. Martin, Baudin, Vinot, sculpteurs.

---

<sup>272</sup> Jean-Pierre LEGUAY, *L'oeil écoute, biographie de Léopold Loustau*, 2005, 153 p.

<sup>273</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. 40 p.

Graveurs.- MM. Auguste Colas, Victor Colas, René Hirsch, Léon Lambert, Joigny, Paul George, F. Giriat, Léon Audouin, J. Germain, Vicario.

Caricaturiste.- M. Auguste Varenne.

Photographes.- MM Henri Demarest, A. Petin, Malka, Boussin

Cette liste, qui comprend des artistes professionnels et des amateurs ayant un métier en parallèle, est surtout établie afin de convaincre de la capacité des Sourds à s'approprier l'art, et donc, de contredire les préjugés sur leur incapacité à comprendre la beauté artistique. Seule une petite partie vit réellement de l'art comme Paul Choppin et Fernand Hamar qui ont reçu des commandes de l'Etat. D'autres sont soutenus financièrement par leurs familles. Certains travaillent au sein de la presse entendante comme Cochois qui est coloriste au journal humoristique *Le Rire* dès 1894<sup>274</sup>.

## 2.2. L'enjeu d'une nouvelle technologie : le film ?

Alors que le cinéma émerge à peine à la fin des années 1890, avec les premiers studios de cinéma, on assiste à une appropriation de cette nouvelle technologie, plus particulièrement de la part des Sourds américains qui ont financé un programme de tournage, afin de préserver des traces de la langue des signes de la période, dès les années 1900-1910. Or, bien que la *National Association of Deafs* ait établi ce corpus précieux pour la recherche historique et linguistique de la communauté sourde française, un tel programme ne semble pas avoir été établi de façon systématique, vraisemblablement pour des motifs financiers.



**Illustration III-2 :** Georges W. Verditz  
Source : Video NAD 1912

Néanmoins, des indices laissent penser qu'un tel film a existé pour le bicentenaire de l'abbé de l'Épée. Il fut tourné par les Studios Gaumont, en 1912, et sa bobine a été reproduite en plusieurs exemplaires. Or, ce film, précieux pour la recherche en France, ne semble plus exister, ni au sein des archives Gaumont-Pathé, ni même à l'étranger, comme en Pologne, où la répression de l'insurrection de Varsovie a entraîné la destruction des archives sourdes, dont une copie du film en

---

<sup>274</sup> « Informations », *Journal des Sourds-Muets*, 20 décembre 1894, p 9



question<sup>275</sup>. Cependant, une analyse des films enregistrés par la NAD démontre une appropriation intéressante de la technologie naissante au profit de leur cause. Comme le film est un support visuel, les militants en ont profité pour transmettre leurs discours comme celui du président de la NAD, Georges W. Verditz, dans son fameux discours, dont des extraits ont déjà été analysés dans le chapitre I.

Dans une autre partie de ce discours, voici ce qu'il dit, après avoir déploré des tentatives d'éliminer le *Noétomalalien* de la surface de la Terre :

*« But fortunately, we have several masters of our sign language still with us. Edward Miner Gallaudet learned this sign language from his father, Thomas Hopkins Gallaudet. There are several others, like Dr. John B. Hotchkiss, Dr. Edward Allen Fay, Robert P. MacGregor who are still with us. And we want to preserve the signs as these men now use them, to keep and pass on to coming generations. There are many men now alive who have learned their signs from men like these. Many have tried to preserve and pass on their signs. But there is one known means of passing this on, through the use of moving picture films.*

*Indeed, our National Association of the Deaf has raised a fund of \$5000 for this purpose. We have made a number of films. We have films of Edward Miner Gallaudet, of Edward Allen Fay, of John B. Hotchkiss and Robert MacGregor and many others. I regret that we do not have \$20,000, for we could have used it all. If we had this amount of money, we could have performances in sign language, sermons in sign language, lectures in sign language. And not only would we American deaf enjoy the benefits of this, but no -- deaf people in Germany, in England, in France, in Italy would also see these moving picture films. Fifty years from now, these moving picture films will be priceless. »*

« Mais, heureusement, nous avons quelques maîtres de notre langue des signes encore parmi nous. Edward Miner Gallaudet qui a appris cette langue des signes de son père, Thomas Hopkins Gallaudet. Et les quelques autres, comme Dr. John B. Hotchkiss, Dr. Edward Allen Fay, Robert P. MacGregor qui sont encore parmi nous. Et nous voulons préserver les signes tels que ces hommes les utilisent entre eux, les garder et les transmettre aux générations qui viennent. Il y a beaucoup d'hommes de nos jours qui ont appris ces signes de ceux-ci. Plusieurs ont essayé de préserver et de transmettre leurs signes. Mais, il y a un moyen d'effectuer cette transmission grâce à l'usage des images animées des films.

Actuellement, notre Association Nationale des Sourds a réuni un fonds de 5000 \$ pour ce projet. Nous avons réalisé un certain nombre de films. Nous avons des films de

---

<sup>275</sup> La destruction des archives Sourdes polonaise a été confirmé par l'historien Sourd polonais, Tomasz Swiderski, y compris du film en question dont il a effectivement connaissance de l'existence de ces archives en question.

Edward Miner Gallaudet, de Edward Allen Fay, de John B. Hotchkiss et Robert MacGregor, et bien d'autres. Je regrette que nous n'ayons pas 20 000\$ pour que nous puissions tout faire. Si nous avions ce montant, nous pourrions avoir des pièces en langue des signes, des sermons en langue des signes, des lectures en langue des signes. Et, pas seulement pour les Sourds américains qui peuvent bénéficier de cela, mais non — les personnes sourdes en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie pourraient aussi voir ces films. Dans cinquante ans, ces films seront moins coûteux. »

Ce long extrait d'un discours encore plus long montre un soucis présent au sein du milieu associatif sourd, américain, et international : comment transmettre une langue visuelle, alors que tout support écrit est inapproprié ? L'invention du film par les frères Lumière représente un bond technologique puisqu'il leur permet justement de réaliser cette volonté de transmission et de diffusion de la langue. Cela expliquerait en partie pourquoi après les années 1890, on n'observe plus de travaux d'édition de dictionnaires de langue de signes tels que ceux de Pierre Pélissier, alors que le contexte devrait les y inciter afin de préserver la mémoire. Il semblerait bien que le film représente la solution idéale à leur volonté commune de transmission linguistique au fil des générations.

Or, comme toute nouveauté technologique, filmer des discours représente un budget conséquent dont la plupart des associations sont loin de disposer. Ainsi, le fonds réuni par la *National Association of Deaf*, bien qu'il soit important, est bien loin de couvrir tous les besoins. Il aurait fallu disposer d'un budget quatre fois plus important. Ainsi, qu'en est-il en France ? Avec les difficultés rencontrées pour réunir les fonds pour construire des foyers de sourds, ou même mettre en place des maisons de retraite, on voit la difficulté de réunir des moyens pour récolter un corpus du *Noétomalalien* de cette période, et plus particulièrement celui de la génération des années 1840-1870. Ainsi, l'existence d'une bobine de film du bicentenaire de 1912 représente une avancée considérable pour le mouvement associatif sourd, mais sa préservation ne s'est pas réalisée, avec l'échec du foyer des sourds de Paris, dont l'objectif initial était d'accueillir les archives historiques. La photo ci-dessous provient d'un compte-rendu du bicentenaire de 1912<sup>276</sup>, et on voit bien que c'est une photo extraite du film en question. C'est l'unique témoignage de ce film tourné en France, et qui concerne le mouvement associatif sourd français et international.

---

<sup>276</sup> Henri GAILLARD, *Compte-rendu des fêtes du bicentenaire*, Paris, Imp. Th. Martin, 1912, p 79.

**Illustration III-3 : L'unique preuve de film du Bicentenaire de l'abbé de l'Epée en 1912**

Source : Henri Gaillard, *Compte-rendu des fêtes du bicentenaire.*



La question de la préservation de ces films s'est également posée aux États-Unis, où sur plus d'une centaine de films tournés par la *NAD*, moins d'une dizaine a pu parvenir jusqu'à nous et être consultables. Nombre d'entre eux se sont perdus suite à un élément connu des archives de films, la décomposition du nitrate de cellulose, qui compose le support du film<sup>277</sup>. Ainsi, à moins de réaliser des conditions de préservations précises, la décomposition s'opère irrémédiablement. Par conséquent, nombre de bobines tournées aux États-Unis, et en France se sont perdues.

### **Les Sourds et le Cinéma**

Cependant, le cinéma représente une fascination puissante pour nombre de Sourds qui s'y sont aventurés, plus particulièrement aux États-Unis où la toute jeune Hollywood permet à certains

---

<sup>277</sup> A propos de la question de la préservation des bobines de film, une explication de la part du Centre National de la Cinématographie : [http://www.cnc-aff.fr/internet\\_cnc/Internet/ARemplir/parcours/restauration/pages/restauration\\_filiere\\_photochimique.pdf](http://www.cnc-aff.fr/internet_cnc/Internet/ARemplir/parcours/restauration/pages/restauration_filiere_photochimique.pdf) (Lien consulté le 5 mars 2014)

d'entre-eux, tel Granville Redmond, de participer à des tournages. Ce dernier, que l'on connaît déjà comme l'un des premiers impressionnistes américains, est également l'un des amis de Charlie Chaplin, qui l'a sollicité pour lui enseigner le *Noétomalalien* américain et faire transparaître au mieux les sentiments dans le film. Redmond lui-même participe plusieurs fois à des films de Charlot. Ainsi, le cinéma muet représente, pour nombre de ces Sourds, comme une nouvelle opportunité de mettre en avant leurs compétences et leur art. Ces acteurs sourds sont Granville Redmond, Emerson Romero (plus connu sous le nom de Tommy Albert), Albert Ballin, Louis Weinberg (nom de scène : David Marvel) et Carmen de Arcos. Ces acteurs sourds le sont de naissance, et ainsi, le cinéma muet représente pour eux une opportunité incroyable. Granville Redmond est le plus connu et celui qui fréquente justement le monde fermé des « Stars » d'Hollywood<sup>278</sup>.



**Illustration III-4 :** Charlie Chaplin et Granville Redmond  
Source : *Deaf persons in the art and sciences* , p. 229

Cependant, une telle situation ne s'observe pas en France, où les acteurs sourds peinent à percer dans le cinéma muet tout particulièrement. Cette différence entre les deux pays s'explique par la puissance du cinéma américain et sa production prolifique, par rapport au cinéma français.

---

<sup>278</sup> John S. SCHUCHMAN, *Hollywood Speaks : Deafness and the Film Entertainment Industry*, University of Illinois Press, 1999, p 23.

## Une expérience dans le spectacle

Cependant, la participation des Sourds au monde du cinéma repose sur une certaine expérience accumulée dans le théâtre, où de nombreuses expérimentations semblent avoir été menées aux Etats-Unis et en France pour intéresser le public aux spectacles sourds. L'un d'entre eux a particulièrement frappé Francisque Sacrey, l'un des critiques de théâtre les plus fameux, au point qu'il s'est rapproché de Henri Gaillard.

En effet, la mise en place d'un comité spécifique, consacré au théâtre sourd, le *Comité des Sourds-Muets mimes*, en 1891 répond au constat de l'absence de comédiens sourds, dans le théâtre français, et des prestations, que Gaillard qualifie de médiocres, des acteurs entendants prenant le rôle de personnages sourds<sup>279</sup>. Ce comité, après un succès d'estime dont les représentations au Moulin Rouge de la pièce *Rose entamée à vendre* ont conduit à d'autres représentations durant trois mois lors de l'exposition *Blanc et noir*. Ces représentations durant l'exposition en question ont fait connaître au grand public la compétence des Sourds mimes<sup>280</sup>. Le Sourd Varenne se trouve rapidement sollicité par les organisateurs de spectacle, de bals et de soirées entre 1891 et 1893. Mais, ces expériences n'ont pas conduit à une professionnalisation durable des comédiens Sourds, et le comité se trouve rapidement confronté à des difficultés qui ont conduit à sa mise en sommeil. Seuls les banquets et les bals des associations Sourdes continuent à demander le concours des membres de ce comité comme l'attestent les **Illustration III-5** et **Illustration III-6**.

**Illustration III-5** : Villanova en action  
Source : *Journal des Sourds-Muets*, 1905



<sup>279</sup> Henri GAILLARD, « Comité des Sourds-Muets mimes » *Journal des Sourds-Muets*, septembre 1893.

<sup>280</sup> Joseph CHAZAL in Henri Gaillard, *Congrès de Chicago*, pp 36-37

**Illustration III-6 :** Une pièce de théâtre noétomalaliée  
Source : H. Gaillard, *Bicentenaire*, 1912.



Derrière ce constat apparaît en filigrane une volonté de mettre fin à des préjugés, que l'on a déjà vus, qui freinent les aspirants-comédiens Sourds, et par conséquent, d'élargir leurs choix de carrière, par rapport à ce qui leur est proposé au sein des écoles. Il s'agit donc d'un combat militant, au service de la communauté, mais, cette fois-ci, dans le domaine difficile de l'art afin de prouver une fois pour toute la capacité intellectuelle des sourds à vivre de leur art. Ainsi, *le Comité des Sourds-Muets mimes* est une tentative de faire prendre conscience de l'intérêt d'employer des comédiens sourds. Gaillard cite l'exemple du Sourd Balestrier qui a joué dans un théâtre à Marseille, et le second exemple de Charles Sinobre à Saint-Etienne, Angers et Lyon<sup>281</sup>.

Par la suite, à l'occasion des congrès, de nombreux spectacles sont montés à destination du public sourd, tout en faisant de la publicité auprès du public entendant, comme lors du congrès de 1912. Ces spectacles sont l'occasion pour ces comédiens de montrer leur compétence, et surtout de rendre publique toute la finesse de leur langue, que ce soit en pantomime ou en langue des signes.

<sup>281</sup> René BERNARD, *Surdité, surdi-mutité et mutisme dans le théâtre français*, Paris, Librairie Rodstein, 1941, p 196.

### **3. Les Congrès, lieux médiatiques de l'Internationale Sourde**

A l'image des Internationales, lancées par Karl Marx et Friedrich Engels en 1866, puis relancées en 1889, se développe une coopération internationale des Sourds. Entre 1889 et 1924, une série de congrès internationaux sont organisés afin de permettre des échanges directs entre Sourds, et donc coordonner les revendications, pour qu'elles soient les plus proches les unes des autres.

Le concept de trans-nationalité sourde, analysé par Joseph Murray<sup>282</sup>, est l'un des éléments les plus importants de ce qui constitue ce que l'on qualifie d'Internationale sourde. Les échanges d'informations entre les associations et les sociétés s'y font rapidement au travers de la presse sourde et des contacts directs entre les dirigeants. Cette « internationale » sourde a été particulièrement forte entre 1889 et 1914, et semble faire fi des rivalités nationalistes entre les pays, plus particulièrement entre la France et l'Allemagne. Ainsi, la visite de Henri Gaillard et Henri Mercier, à Stuttgart en 1894 illustre cette conception d'une solidarité, ignorant les frontières entre les communautés sourdes nationales, afin de lutter tous ensemble contre un danger universel : la méthode orale pure. En effet, l'adoption de la méthode orale pure en une poignée d'années a illustré le manque d'organisation et de coordination des sociétés de Sourds à l'échelle internationale.

Milan a été un brutal coup de massue pour les communautés sourdes-muettes, alors que les divisions entre oralistes n'ont pas empêché l'adoption de la méthode orale pure, méthode, assez extrême, qui ne recueillait pourtant pas tous les suffrages. Pourtant, sous l'influence d'une poignée de personnes dont l'abbé Tarra, et l'abbé Balestra (1830 - 1886), cette méthode est mise en avant, et surtout, adoptée universellement, dès 1881 en France, mais encore à partir de 1920 au Japon<sup>283</sup>.

Son application en très peu de temps a également surpris tout le monde, ce qui explique le flottement des années 1880-1886 de la part des Sourds qui ne savent quelle posture adopter face à cette nouvelle méthode. C'est seulement avec le congrès international Sourd de Paris, en 1889, que se structure une réponse internationale, demandant la restauration de la méthode traditionnelle, dite « ancienne méthode », ou « méthode française ». La plupart des participants au congrès de Paris ont

---

<sup>282</sup> Ce concept a été expliqué lors d'une de ses lectures publiques, vidéo consultable ici <http://videocatalog.gallaudet.edu/?video=5008> (consulté le 25 juin 2014)

<sup>283</sup> Le manga japonais *L'orchestre des doigts*, de Osamu Yamamoto illustre la situation à laquelle est confronté Kiyoshi Takahashi (1890-1958), directeur de l'école municipale de Osaka, et défenseur de la langue des signes japonaise face à la généralisation de la méthode orale pure au Japon des années 1920-1930.

ainsi suivi les recommandations de ce congrès en demandant une place plus grande aux langues des signes, y compris en Allemagne où une pétition a été organisée par un industriel Sourd de Hambourg, John Pacher (1842-1898 ) en 1891. Cette pétition demande d'accorder une place plus grande au *Noétomalalien* allemand, et déplore la répression sévère au sein des écoles contre son usage. Elle est adressée à l'empereur Guillaume II, qui a répondu par le biais de son ministre de l'éducation Robert Bosse, du gouvernement Von Caprivi, par la négative à la demande des Sourds allemands<sup>284</sup>, expliquant que l'Allemagne devait être fière de voir sa méthode adoptée universellement.

Par ailleurs, la relation entre les Etats-Unis et les pays du continent européen est forte grâce à deux éléments essentiels. Le premier est le souvenir encore récent de Laurent Clerc qui a permis à la communauté sourde américaine de se développer, avec la fondation de l'école des sourds d'Hartford, en 1817. Clerc, sourd français, né en 1786, à Balme-les-grottes, est considéré comme l'un de ceux qui ont permis aux Sourds américains de pouvoir se constituer en une communauté structurée, qui s'avèrera l'avant-garde, à la Belle Epoque. Le second élément est analysé par Murray, qui démontre l'importance des liens entre les Sourds américains et leurs pays d'origine. Effectivement, nombre entre-eux sont des migrants de fraîche date, ou enfants de migrants, comme Olof Hanson, qui a migré depuis la Norvège<sup>285</sup>. Cette proximité culturelle, par l'immigration, et par la proximité linguistique que connaissent les Sourds de la Belle Epoque, facilite grandement l'instauration d'une sorte d'Internationale Sourde, bien qu'elle ne soit pas l'équivalent de l'Internationale Socialiste, bien plus structurée. Mais, ces congrès successifs démontrent une volonté militante de préserver la langue de signes, pilier des différentes communautés, et de coordonner les différentes actions afin de montrer l'existence d'une solidarité internationale.

Ce souci de coordination est en fait une réponse à la série des congrès internationaux des éducateurs oralistes, organisés depuis 1878, et qui ont permis l'adoption quasi-universelle de la méthode orale pure. C'est donc dans l'optique de lutter contre les conséquences sociales de la réforme éducative que les congrès internationaux sourds sont organisés, dès 1889, à Paris. A l'origine, ces congrès se sont fondés sur une première vague de congrès, centrés sur les pays de l'Europe Centrale et du Nord, entre 1873 et 1884 : Allemagne, Autriche-Hongrie et Suède.

---

<sup>284</sup> Renate FISCHER et al, « John E. Pacher (1842-1898) - ein, Taubstummer aus Hamburg », *Das Zeichen*, 33/1995

<sup>285</sup> Joseph MURRAY, *One touch of nature makes the whole world kin : the transnational lives of deaf Americans, 1870-1924*, thèse d'histoire, Université d'Iowa. 2007.



### **3.1 Les premiers congrès internationaux (1872-1889)**

Sur l'initiative de l'Allemand Eduard Fürstenberg (1827-1885), un congrès international est organisé à Berlin en 1873. Ce premier congrès international réunit trente-trois participants venant de trois pays, Allemagne, Suède et Autriche-Hongrie, afin de discuter de la question de l'éducation des enfants sourds, et de leur place dans la société<sup>286</sup>. Cette réflexion, amorcée au niveau national comme en France dès les années 1830, trouve ici sa première manifestation internationale. Tout d'abord facilités par le développement des voies ferrées, ces congrès internationaux sont également le moyen principal de se rendre compte des évolutions dans chacun des pays participants, et donc, de permettre une prise de conscience d'une solidarité sourde internationale.

Ainsi, la première vague des congrès internationaux est essentiellement dominée par l'Allemagne, et l'on constate que ce pays a accueilli trois des six congrès : Berlin en 1873, Dresde en 1875 et Leipzig en 1878. Martin Etcheverry, directeur de l'Institution des Sourds de Paris, s'est particulièrement intéressé au congrès de Dresde, dont il a fourni de larges extraits. Durant ce congrès qui réunit Sourds et enseignants, des critiques se font à propos de la question éducative, et l'on y déplore les manœuvres, les manipulations afin de présenter la méthode orale comme une méthode parfaite :

« Dans quelques établissements, on montre aux visiteurs des élèves qui jouissent d'un certain degré d'audition et sont très intelligents, afin de prouver le mérite de la méthode. C'est une manœuvre détestable. Enfin, M. Stücken, comparant le présent au passé, préfère le passé, par ce motif qu'autrefois la méthode reposait sur le langage des signes et la langue parlée. »<sup>287</sup>

Ainsi, on voit que le souci de la place de la langue des signes dans les écoles est déjà présent, et est à l'origine de cette première vague de congrès, et que la dégradation de la qualité de l'enseignement inquiète les congressistes d'où le souhait de préserver la place du *Noétomalalien*. Une des résolutions du congrès de Dresde énonce :

---

<sup>286</sup> Ylva SÖDERFELDT, *From Pathology to public sphere, the german deaf movement*, Transcript, 2013, p 187

<sup>287</sup> Martin ETCHEVERRY, *Les Sourds-Muets en France et en Allemagne*, 1876, P 63.

« Les aspirants au professorat (candidats jouissant de l'ouïe et de la parole) seront d'abord initiés au langage des signes. »<sup>288</sup>

Cette résolution est l'une des plus intéressantes de ce congrès, puisqu'elle émet le souhait que les entendants enseignants connaissent la langue des signes afin de faciliter l'éducation de l'enfant sourd. C'est le fil rouge des congrès successifs depuis celui de Berlin en 1873 jusqu'à celui de Liège en 1924. Or, Martin Etcheverry déplore le fait que le congrès de Dresde ait oublié de citer l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, alors que nombre de résolutions trouve leur application pratique dans cette école.

D'autre part, la présence de Ferdinand Berthier, au congrès de Vienne, en 1874, a été commentée par nombre de journaux, dont le *Taubstommen-courier*. La fin des congrès tripartite en 1884 semble avoir pour cause la disparition de son principal organisateur, Fürsenberg<sup>289</sup>. Ainsi, après le congrès de Stockholm, il semble y avoir un moment de flottement avant que l'idée ne soit reprise par les anciens professeurs sourds français, Victor-Gomer Chambellan et Ernest Dusuzeau qui proposent l'idée d'un congrès réellement international en 1889, à Paris.

### **Le congrès de Paris (1889)**

L'organisation du congrès de Paris s'inscrit dans un contexte particulier en France, où une polémique fait jour, impliquant les anciens professeurs sourds. En effet, Lucien Limosin les accuse de complicité, par passivité, « d'acclimatation à la méthode germanique » en France. Ainsi, cette polémique, dont on a entrevu les éléments dans la partie précédente, entraîne une prise de conscience de la part de ces anciens enseignants, dont le dernier a été mis à la retraite d'office en 1886, sur la nécessité d'organiser un congrès sur l'éducation, et la place de la langue au sein de la société. L'expérience précédente des congrès semble avoir servi de formations pour les organisateurs français qui ont élargi la participation à tous les pays, et non pas, comme précédemment, aux seuls pays d'Europe centrale et du nord.

Ainsi, on assiste à la présence de 178 congressistes venant de 10 pays différents. Le ton du congrès est donné dès le premier jour avec une critique de la méthode orale pure de la part du président du congrès. Les débats démontrent une vision commune entre les représentants des différents pays,

---

<sup>288</sup> *Ibid*, p 65.

<sup>289</sup> *Ibid*, p 189



**Illustration III-7** : le congrès de Paris de 1889

(Photographiée sur les marches du parc du château de Versailles)

Source : archives de l'Université Gallaudet.

Au premier rang, les professeurs Sourds Benjamin Dubois, Victor-Gomer Chambellan, Ernest Dusuzzeau et l'artiste Gustave Hennequin.

vision qui a perpétué celle des premiers congrès germano-austro-suédois.

Après une discussion sur la question éducative, le Congrès aborde le point du travail et de la place du Sourd dans la société. Chambellan déplore le fait que de plus en plus de métiers leur soient fermés, alors qu'antérieurement, leur accès était plus aisé :

« Aujourd'hui, les administrations publiques sont impitoyablement fermés aux sourds-muets. Il en est de même dans les maisons consacrées à leur éducation. On remercie le professeur sourd-muet sous le prétexte qu'il lui est impossible d'enseigner l'articulation. »<sup>290</sup>

Ainsi, la principale inquiétude, outre la réforme de Milan, est le changement de contexte social qui leur semble plus difficile qu'auparavant, avec davantage de restrictions les concernant dans l'accès à l'emploi. Ainsi, les discussions de ce congrès laisse dégager un certain consensus entre les différents représentants sur la situation des communautés sourdes qui connaissent des difficultés semblables dans les différents pays où pourtant les situations divergent, entre une université sourde, aux États-Unis, et l'état d'abandon des sourds turcs à Constantinople. Cette convergence de vues démontre que les difficultés rencontrées par les Sourds français ne sont pas un phénomène franco-français, mais bel et bien commun à toutes les sociétés occidentales, ce qui incite les congressistes à œuvrer en commun. Ainsi, dans son discours lors du banquet de soirée, au huitième jour du congrès, Dusuzeau s'exprime en ces termes :

« Je vous dis à tous : « Chers frères ». Oui, Messieurs, nous sommes tous frères, quelque soit notre nationalité, car nous n'avons qu'un seul et même père, l'abbé de l'Épée. Au nom de l'Association amicale des Sourds-Muets de France (j'espère que le moment n'est pas loin de la transformer en Association amicale des Sourds-Muets du Monde entier !)...<sup>291</sup>»

Il émet ainsi le vœu de l'existence d'une union entre les Sourds, sous la forme d'une association, afin de fédérer les volontés. Et plus loin, il ajoute :

« ... le langage des signes ne doit pas être sacrifié au langage articulé. L'un est nécessaire à l'autre. Et, s'il m'était permis d'exprimer un vœu, c'est que dans

---

<sup>290</sup> Victor-Gomer CHAMBELLAN, *Le Congrès de Paris*, Paris, Association amicale des Sourds-Muets de France, 1890, p. 39.

<sup>291</sup> *Ibid*, p. 81.

l'éducation des sourds-muets, le langage des signes ne fût jamais séparé du langage articulé. ... »<sup>292</sup>

Dusuzeau souhaite voir se développer la méthode mixte, une sorte de compromis entre la langue des signes et la langue orale. Ce compromis existe déjà lors des congrès précédents, et ainsi, cette demande reste toujours à l'ordre du jour, afin de voir réintroduire le *Noétomalalien* dans l'éducation de l'enfant sourd, sans pour autant rejeter l'éducation orale qui viendrait en complément, vœu qui se trouve également dans les résolutions du congrès<sup>293</sup>.

Or, le congrès de Paris subit une critique de la part d'une partie du mouvement associatif sourd, plus particulièrement ceux de la *Société d'Appui Fraternel* qui déplore que ce congrès oublie l'urgence : la situation sociale des sourds. Elle le nomme même : le « Congrès de l'Inutile »<sup>294</sup>, car à ses yeux, ce congrès n'a abouti à rien de concret, immédiatement. Néanmoins, le congrès de Paris a lancé un mouvement sans précédent, porté par un contexte favorable. En effet, c'est également une période qui est caractérisée par un grand nombre de congrès, facilités par le développement des transports ferroviaires et maritimes qui accélèrent les déplacements, tel Le Havre-New York qui ne prend plus que moins de 15 jours, alors que le voyage de Laurent Clerc, l'un des deux fondateurs de l'école des sourds d'Hartford, première école de sourds américains utilisant la langue des signes, en 1817, a pris un mois et demi.

Le bilan du congrès de Paris, a défaut de concrétiser les résolutions comme ceux de Berlin, Vienne, Leipzig, Dresde, Prague et Stockholm, semble avoir ouvert une nouvelle période de coopération internationale entre les mouvements associatifs nationaux. On voit donc l'émergence d'une sorte d'Internationale Sourde, ou de Trans-nationalité, initiée par ce congrès qui s'est lui-même appuyé sur l'expérience précédente, bien que leurs organisateurs ne semblent pas l'avoir évoquée clairement. Or, ce texte de Gaillard, publié deux ans plus tard démontre cette volonté d'union internationale toujours présente :

« Mais qu'ils s'unissent ! En France, d'abord, puis à l'étranger, pour former ensuite une vaste confédération de sourds-muets. Ce sera pour eux le meilleur moyen d'obtenir de

---

<sup>292</sup> *Ibid*, p. 82.

<sup>293</sup> *Ibid*, p 72

<sup>294</sup> Joseph COCHEFER, *Echo de la Société d'appui Fraternel*, septembre 1889.

leurs gouvernements respectifs la réalisation des vœux formulés au Congrès de Paris. La coalition triomphe de toutes les résistances. »<sup>295</sup>

Ce souhait correspond à ce que Nathalie Lachance considère comme la manifestation de l'identité collective sourde, où justement la communauté sourde se substitue à la famille classique :

« L'identité collective sourde, fondée sur les liens familiaux symboliques innés (la famille sourde, nos frères sourds etc...) permet de recréer une filiation entre les sourds des différents pays et de s'associer par le fait même, à une famille sourde qui dépasse les frontières nationales... »<sup>296</sup>

Ainsi, le congrès de Paris représente une nouvelle étape dans la solidarité internationale sourde, où, après une première tentative centrée sur l'Europe Centrale autour de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Suède, la nécessité d'apporter un visage plus international, faisant fi des rivalités géopolitiques, plus particulièrement entre les Français et les Allemands, se fait jour. De là, se développe une sorte d'Internationale Sourde, ou de Trans-nationalisme sourd, où chaque pays conserve sa spécificité tout en contribuant à la solidarité internationale entre les différentes communautés. Afin d'alimenter cette solidarité, la presse sourde est fortement mise à contribution afin de faire connaître ce qui se déroule à l'étranger. Cela explique pourquoi Henri Gaillard informe régulièrement des événements des autres pays. Par conséquent, le premier congrès de Paris, en dépit de son caractère minoritaire, et dont nombre de résolutions ne sont pas vues concrétisées, plus particulièrement en France, avec la rivalité *Association - Appui*, représente une étape cruciale dans la prise de conscience du caractère international de la solidarité sourde.

### **3.2 La seconde vague : les congrès de Chicago, de Genève et de Dijon (1893-1898)**

Le second congrès international des sourds-muets de Chicago représente un jalon supérieur dans l'histoire des congrès de Sourds. En effet, quatre ans après celui de Paris qui représente la première étape, Chicago marque un nouveau pallier dans la structuration associative internationale avec des représentants nationaux. Chicago représente le symbole d'une Amérique sourde puissante et influente qui milite pour une position intermédiaire entre l'oralisme pur et dur et celui du *Noétomalalien* exclusif. Il s'agit de la méthode mixte. L'association nationale des sourds-muets

---

<sup>295</sup> Henri GAILLARD, « Revue des journaux », *Gazette des Sourds-Muets*, n°10, p 130-132

<sup>296</sup> Nathalie LACHANCE, *Territoires, transmission et culture sourde*, p 252

américains, la *National Association of Deafs* (NAD), fondée en 1880 en délègue l'organisation à une association locale, le *Pas-à-pas Club*, chargée de gérer l'événement.

Dans son ouvrage consacré au congrès de Chicago<sup>297</sup>, Gaillard fait état de multiples difficultés pour rassembler les sourds-muets autour de ce projet et financer l'envoi de délégués. Il déplore les interventions de la *Société Fraternelle* qui tente de faire capoter le projet. Il semblerait que les griefs de la *Société* envers *L'Association*, depuis le procès de 1891 ne soient pas encore soldés, et que l'envoi de délégués français aux Etats-Unis, sur l'initiative même de *L'Association* soit un des motifs suffisants pour que les *Sociétaires* se voient interdire la participation à ces collectes de fonds. Ainsi, on assiste à un boycott de la *Société Fraternelle des Sourds-Muets* entre mars et juillet 1893 qui n'a pas réussi à faire capoter le projet de l'envoi de délégués aux Etats-Unis. L'enjeu de cet envoi est de taille puisque justement, en cette année 1893, les divisions profondes entre les sociétés de sourds-muets ont entraîné d'importants retards dans le combat pour l'égalité sociale des sourds-muets.

Alors que les autres pays ayant envoyé des délégués l'ont fait rapidement sur les fonds des sociétés, les français n'ont pu réunir suffisamment d'argent que pour l'envoi d'un seul délégué : Henri Gaillard. Par conséquent, une demande de subvention, pour un montant de 6000 francs, a été déposée au conseil municipal pour ajouter deux délégués. La subvention a été accordée pour Joseph Chazal et René Desperriers. Par la suite, trois autres délégués se manifesteront, leurs voyages étant financés sur leurs fonds propres : Henri Genis, Emile Mercier et Félix Plessis.

Une délégation de six personnes s'est alors constituée, ce qui en fait la plus grosse délégation étrangère au congrès de Chicago. Le voyage et la découverte du pays est un grand choc pour les délégués qui découvrent un pays très avancé où les Sourds trouvent plus facilement leur place par rapport à la France et où l'accès aux professions les plus intellectuelles est aussi ouvert. Ce congrès marque une étape supérieure puisqu'il est organisé lors de l'exposition universelle de Chicago et dispose de la présence de personnalités de premier plan comme Graham Alexander Bell, et Edward Miner Gallaudet. Gaillard détaille une anecdote qui démontre l'état d'esprit de Bell, au moment précis où ce dernier s'acharne à convaincre de l'importance de la méthode orale pure, alors que l'assistance est incapable de comprendre :

---

<sup>297</sup> Henri GAILLARD, *Le congrès des sourds-muets de Chicago*, Paris, Journal des Sourds-Muets, 1894, 190 p.

« C'était très curieux de voir M. Graham Bell sur le bout de l'estrade, haranguant l'assistance. Presque tous les Sourds-Muets qui composaient cette réunion savaient lire sur les lèvres, et cependant aucun ne comprit ce que dit le promoteur de l'orale pure. Il fallut que M. Clarke, directeur de l'école de Michigan, traduisit son discours par signes. »<sup>298</sup>

Lors du discours d'ouverture, le président du congrès, Dougherty, qui est chimiste de profession, attaque directement Alexander Graham Bell et sa politique de promotion de l'éducation orale. Il déplore le fait que le prétexte du progrès soit utilisé pour détruire tout ce qui est efficace, fiable, et surtout confirmé par des années d'expérience :

« Signalant le danger qui menace l'éducation des Sourds-Muets aux Etats-Unis, et qui n'est autre que l'adoption de l'orale pure, M. Dougherty dit que le public profane a malheureusement trop de tendance à croire les novateurs qui se prévalent de quelques résultats, plutôt que les vétérans de la profession, dont l'expérience et l'honnêteté se refusent à suivre les « ultra-oralistes, confinés dans quelques écoles privées et insignifiantes. » »<sup>299</sup>

Ainsi, on voit dans ce congrès le duel qui oppose oralistes aux « gestualistes », plus particulièrement sur la question de l'existence de la communauté sourde, alors que, justement, Bell veut faire interdire le mariage entre sourds. Néanmoins, ce qui frappe encore plus les délégués français, c'est la présence massive de Sourds à ce congrès. On y dénombrerait, aux dires de Gaillard, plus de 1500 personnes. L'ampleur de l'organisation, par une association locale, fait prendre conscience du retard français, et surtout de sa désorganisation et de ses divisions qui deviennent ridicules en comparaison. Gaillard le déplore dans son intervention à Chicago, où il reprend un texte de 1889, et démontre, cinq ans après, les mêmes difficultés des sourds-muets français.

Or, et c'est l'élément le plus intéressant, on constate une volonté de la part des Sourds de prendre en main leurs destinées, et ainsi de faire savoir qu'il faut compter sur eux, quand l'on discute des moyens d'améliorer leur sort. Gaillard a ainsi déposé une résolution allant en ce sens :

---

<sup>298</sup> *Ibid*, p 28

<sup>299</sup> *Ibid*, p 30



« Que l'œuvre de l'émancipation des Sourds-Muets, commencée par les entendants-parlants, peut, étant donné les progrès faits par le monde Sourd-Muet, être complétée et achevée par les Sourds-Muets eux-mêmes;

Émet les vœux :

1° Que chaque nation reconnaisse à ses Sourds-Muets le droit de s'occuper des autres Sourds-Muets, ses sujets;

2° Que pour rendre ce droit plus efficace, il soit institué dans chaque état une Commission nationale des Sourds-Muets où pourraient siéger les Sourds-Muets spécialement élus par leurs frères pendant qu'une moitié des membres, entendants-parlants, serait choisie par l'administration supérieure.

Le congrès également :

Engage les sourds-Muets des différentes nations à se prêter mutuellement aide et concours afin de faire réussir réciproquement chez eux leurs principales revendications, et cela par l'intermédiaire de la presse silencieuse de chaque pays et par leurs principales associations ou comités. »<sup>300</sup>

Il s'agit là d'une officialisation d'un réseau international sourd, afin de permettre aux Sourds de se structurer et de se soutenir mutuellement. C'est donc bien une sorte d'Internationale Sourde qui est la principale conséquence du congrès de Chicago, qui donne surtout, l'impulsion nécessaire à ce que les Sourds français puissent enfin s'unifier. Ainsi, le congrès de Chicago, loin d'avoir un impact certain sur la question de l'éducation, représente une thérapie de choc pour les délégués français qui prennent conscience de leur retard, et de la nécessité d'effectuer des efforts pour redresser la situation française. C'est ce que l'on constate au cours des années 1893-1897 qui ont vu une structuration, mais surtout un apaisement des relations entre la *Société d'Appui* et l'*Association*. Cet apaisement permet ainsi à la France d'œuvrer pour la situation de la communauté sourde.

### **Le Congrès de Genève<sup>301</sup>**

Par la suite, le congrès de Genève, deux ans plus tard, remporte un moindre succès, et reconduit la plupart des résolutions de Chicago. Sa portée est beaucoup plus limitée, tout d'abord par le faible nombre de pays participants, et par l'absence des représentants américains. L'absence d'une délégation américaine fait du congrès de Genève un congrès, non pas international, mais centré sur l'Europe, ce qui lui vaut un moindre succès. Ainsi, on mesure, à partir de ces années, l'influence croissante des Etats-Unis sourds sur le reste du monde, et par conséquent, on comprend mieux

---

<sup>300</sup> *Ibid*, p 88

<sup>301</sup> Henri GAILLARD, *Le congrès de Genève*, Paris, Journal des Sourds-Muets, 1898, 98 p.



**Illustration III-8** : le Congrès de Genève de 1896

Source : Archives de l'Université Gallaudet

Au premier rang, Alfred Boquin (1), Henri Genis (2), Jules Slazgeber (3), Henri Gaillard (4).

Au second rang : Eugène Née (5), Ernest Dusuzzeau (6)

pourquoi la visite de Edward Miner Gallaudet, en France, en 1897 représente une visite d'importance, par son appui pour la méthode mixte, et par l'absence, en France, de personnalité de premier plan qui apporte un soutien clair en faveur du *Noétomalalien*.

Néanmoins, pour les Sourds Suisses, Genève représente une organisation d'ampleur, essentiellement supporté par la communauté Sourde francophone de Suisse. En effet, le mouvement associatif suisse est récent, et de plus fragmenté selon les cantons et les groupements linguistiques. D'autre part, le fait que la partie francophone ait réussi à organiser un congrès international démontre la capacité des Suisses à accueillir un événement international. L'organisation de ce congrès a fortement impressionné un journaliste local qui a consacré un long article à ce congrès, faisant remarquer que la question de l'éducation des enfants sourds devrait être tout naturellement confiée à des Sourds.

### **Le Congrès de Dijon**

D'autre part, un congrès dissident est organisé à Dijon, en 1898, par la *Société des Sourds-Muets de Bourgogne*, sur les conseils de Joseph Chazal. Or, ce congrès semble avoir été boycotté par les autres instances associatives de par la présence des membres de *l'Union Française des Sourds-Muets*. Ainsi, initialement la présidence de ce congrès a été proposée à Ernest Dusuzeau. Mais, ce dernier s'est retiré par la suite pour des motifs obscurs<sup>302</sup>. Chazal accuse les partisans de son adversaire déclaré, Henri Gaillard, d'avoir tenté de saboter le congrès. La rivalité Chazal-Gaillard semble avoir été à l'origine de ce congrès dissident. Mais, les deux rivaux, comme on l'a vu, semblent soutenir un même combat qui est de faire réintroduire le *Noétomalalien* dans l'éducation des enfants sourds, comme l'attestent les actes de ce congrès. Cependant, la déclaration du président de congrès qui a remplacé Dusuzeau a semé le trouble parmi l'assistance, en évoquant le choix de l'éducation orale, et d'autre part, la visite dans une école de sourds de la région, fait admettre à certains membres du congrès l'importance de la méthode orale pure.

Ainsi, initialement organisé dans le but de contrer la méthode orale pure, ce congrès, par les avis divergents de certains de ses membres les plus influents, a semé le trouble, et ainsi, contribué à son quasi-oubli, entre celui de Genève et celui de Paris. Il semblerait que ce quasi-fiasco ait contribué

---

<sup>302</sup> Joseph CHAZAL, *Congrès international de Dijon*, Agen, Imprimerie et lithographie agenaises, 1898, p 6

au rapprochement Chazal-Gaillard en 1899, et par la suite ouvert la voie à une quasi-paix associative jusqu'en 1901, et à l'organisation conjointe du congrès de Paris.

### **Le déclin du militantisme sourd : le congrès de Paris de 1900**

A l'origine, le congrès de Paris est destiné à réunir les sourds-muets, dans la suite des congrès de Paris en 1889, de Chicago en 1893 et celui de Genève en 1896. Ainsi, les organisateurs ont pensé profiter de l'exposition universelle afin de bénéficier de la couverture médiatique, et donc de faire renverser la vapeur en faveur de l'éducation par la langue des signes. Durant l'année précédente, les sourds-muets militants parlent de faire un congrès qui annulerait les décisions prises à Milan en 1880, et donc portent de grands espoirs sur ce congrès. Cet esprit de revanche a poussé les sourds-muets d'élite à tenter le tout au tout pour faire connaître au monde les conséquences sociales et culturelles du congrès de Milan.

Mais, des difficultés d'ordre administrative et surtout financière ont contraint les organisateurs sourds à proposer un congrès réunissant les Sourds-muets et ceux qui se chargent de leur éducation (directeurs d'écoles, enseignants, etc...). Henri Gaillard propose un congrès unique, permettant ainsi un débat direct, et non indirect comme jusqu'alors, entre les deux courants de pensée, ce qui est une première. Mais, les réticences de la partie adverse ont failli faire échouer le projet. Officiellement, il s'agit de la difficulté d'assurer une traduction simultanée de l'oral vers la langue des signes qui ferait perdre du temps<sup>303</sup>. Officieusement, dans la presse Sourde, on estime qu'ils refusent de se mesurer aux Sourds, et donc d'être confrontés à leurs argumentations.

Face à l'imminence d'un fiasco possible, les organisateurs sourds, poussés par Joseph Cochefer, se résignent à accepter la proposition de Ladreit de la Charrière, médecin de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris : faire deux sections dans un congrès, l'une pour les Sourds et l'autre pour les entendants.

« Je demandais alors que le vote des résolutions eut lieu toutes les sections assemblées, mais comme on craignait que les sourds-muets fussent en majorité, ce qui est en effet, et ne submergent le vote des entendants fanatiques de l'*Orale pure*, on fit encore des difficultés. Je voulais insister, insister quand même. »<sup>304</sup>

---

<sup>303</sup> Henri GAILLARD, *Congrès de Paris, section des sourds*, 1900 p XIV

<sup>304</sup> *Ibid*, p 95

Gaillard voulut protester contre cette volonté de séparer, voyant là une tentative d'affaiblir la représentation sourde-muette. Cette séparation illustre ainsi la mise au pas des personnes sourdes et surtout une ignorance volontaire des revendications de ces personnes. On peut citer les propos d'un congressiste entendant qui s'étonne que les sourds refusent le traitement, et surtout en discutent l'intérêt. On remarque ainsi que le congrès de 1900 marque également la médicalisation de la surdité, où l'éducation orale est de moins en moins vue comme une éducation, et de plus en plus comme un traitement de la surdité. Or, il existe également un second élément, celui de la visibilité. Ainsi, le fait de séparer en deux permet justement d'éviter que la défense de la méthode orale pure ne soit noyée sous le flot des revendications sourdes : égalité éducative, qualité, et surtout restauration de la langue des signes au sein des écoles françaises, ce dont ne veulent surtout pas les Oralistes.

La noyade idéologique a ainsi été évitée par la séparation en deux sections. Mais la section des entendants, qui réunit des directeurs, des médecins, des enseignants, est la plus prestigieuse, et surtout la plus influente au niveau des relations politiques, alors que la section des sourds-muets réunit principalement des ouvriers, des employés, d'anciens professeurs (dont le nombre décline fortement), et d'autres professions qui ne sont pas vues comme scientifiques. Ainsi, le refus de Ladreit de la Charrière ôte aux Sourds-Muets un atout stratégique pour se faire entendre par les médias.

Le fait que le congrès s'ouvre avec une séparation en deux sections, la section sourde-muette et la section entendant, montre bien la faiblesse du militantisme sourd-muet à cette époque. Déjà, il existe un grand nombre d'associations de sourds-muets, mais nombre entre elles ne s'entendent pas et la division est assez importante entre les sourds. Pourtant, entre 1998 et 1900, il existe une unité entre les associations pour tenter de vaincre la réforme de Milan. Mais, avec l'échec du congrès de Paris, cette unité va voler en éclats.

Pourquoi, avant même de commencer, le congrès de Paris a-t-il été un échec pour les sourds ? Tout d'abord, la séparation en deux sections affaiblit les sourds-muets, même s'ils sont plus nombreux à participer. Car, à cette époque encore, le sourd-muet est perçu comme quelqu'un d'infirme, d'inférieur, d'incapable. Donc, la séparation rend visible l'existence des sourds-muets, et donne aux

médias une raison de ne pas les écouter et de se concentrer sur la section des entendants, plus convenables aux yeux du public.

Cette situation a été pressentie par Ernest Dusuzeau qui donne un avertissement :

« Nous ne demandons qu'une seule chose : c'est que notre langue naturelle, le langage des signes, ne soit pas sacrifiée au langage articulé :

Je suis oiseau,  
Voyez mes ailes,  
Ne les coupez pas.»<sup>305</sup>

Cette phrase est à mettre en relation avec sa déclaration, au congrès de Genève, en 1896 où il déplore le fait qu'il y ait une loi qui punisse la maltraitance contre les oiseaux tel le fait de leur couper les ailes, et qu'il n'y en ait pas contre l'interdiction aux sourds d'utiliser « des signes »<sup>306</sup>. Déjà, au premier jour du congrès, un entendant, P. Bertrand, déclare l'inutilité de ce congrès séparés des entendants, puisque ce seront eux qui vont être écoutés par les journaux et le gouvernement :

« J'ai la douleur de constater que les entendants se sont séparés de vous. Je ne m'attendais pas à cette déception hier matin à la séance d'ouverture, alors que nous étions tous réunis. J'étais venu ici, outre la part que je prends aux travaux du Congrès, vous apporter surtout mon concours d'interprète. Déjà, je vous ai mimé les discours prononcés à l'ouverture. Vous appreniez ainsi que de grands pays comme l'Amérique, la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, etc., venaient prendre inspiration chez vous et adoptaient à l'avance les décisions que vous prendriez, rendant ainsi hommage à la France.

Mais, les deux sections d'entendants et de sourds-muets étant divisées maintenant en deux salles, vous vous trouvez isolés et dans l'impossibilité de délibérer inutilement, ce qui est manifestement regrettable. Ce n'est donc pas votre méthode qui sera adoptée, malgré que vous soyez les premiers intéressés et par conséquent les seuls juges; ce sera celle que préconisent les entendants, c'est-à-dire la méthode par l'orale pure. »<sup>307</sup>

Et les événements lui donneront raison. Après trois jours de débats, la section sourde-muette déclare être en faveur de la méthode des signes, et rejeter la méthode orale pure en vigueur depuis 1880 en France. Cependant, la section des entendants vote en faveur de la méthode orale pure et rejette les demandes des sourds-muets pour la méthode des signes. Le résultat est que la situation

---

<sup>305</sup> *Ibid* p 14

<sup>306</sup> Henri GAILLARD, *congrès de Genève*, p 16

<sup>307</sup> *Op. cit.* p. 92-93

n'a pas changé, la méthode de Milan continue et les sourds-muets plongent dans des divisions internes qui sont aggravées.

### **3.3 Une redéfinition du contenu des congrès**

#### **Les congrès rivaux de Liège (1905)**

Les congrès de Liège représentent un épisode douloureux pour le militantisme sourd international, bien qu'oublié. En effet, on assiste à ce moment-là à une scission de l'Internationale sourde, avec deux congrès organisés dans la même ville de Liège, aux mêmes moments, mais dont les objectifs divergent sur la question de l'éducation de l'enfant sourd. Une anecdote démontre que la division interne est remontée jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, en la personne de Casimir-Perier qui a refusé de faire partie du comité de patronage du congrès libre de Liège, au prétexte que les divisions entre les Sourds l'incitent à s'éloigner des affaires les concernant, et donc à ne pas prendre parti<sup>308</sup>.

**Illustration III-7 :** Henri Gaillard au Congrès Libre de Liège  
Source : Vialatte, *Congrès de Liège*.



La photographie ci-contre de Henri Gaillard se tenant la tête avec une main démontre d'une volonté de transmettre un message, celui d'un état catastrophique de la situation militante sourde internationale. En effet, les deux congrès rivaux de Liège démontrent une scission du mouvement sourd international entre ceux qui veulent réellement lutter contre Milan, et ceux qui songent surtout à se charger des affaires sociales. Ceux-ci souhaitent promouvoir une assistance aux nouvelles générations et il leur semble plus urgent de leur accorder un soutien que de lutter pour quelque chose qui est finalement inatteignable, après plus de 40 ans d'éducation orale pure. Le congrès de Liège est également celui où s'amorce une mutation, entre le vieux militantisme

sourd de combat, qui a émergé dans les années 1830, et celui du militantisme social, au travers des mutualités et des associations de placement. L'enjeu est justement que la communauté sourde, et non le gouvernement, prenne en charge, les nouvelles générations, leur accueil et leur éducation.

---

<sup>308</sup> s.n., « Informations », *La Revue des Sourds-Muets*, n°12, avril 1907, p183

On comprend pourquoi, après les années 1905, on assiste à un fort développement de la mutualité sourde en France, mais aussi dans les autres pays, comme l'Allemagne avec un réseau puissant de maisons de retraite, ou au Royaume-Uni avec un grand nombre de foyers sourds. Chaque pays semble avoir adopté une voie qui semble être la sienne, mais, dont les enjeux restent celui de préserver le tissu de la communauté, en maintenant l'accueil des nouvelles générations.

Le congrès suivant, celui de Paris en 1912 représente une étape supplémentaire, avec l'usage de la cinématographie. Ainsi, l'année 1912 représente celle où les militants sourds semblent décidés à s'approprier cette nouvelle technologie

### **Le congrès du Bicentenaire, Paris, 1912.**

Le dernier congrès organisé avant la Grande Guerre est celui de Paris. Il a eu lieu l'année du bicentenaire de la naissance de l'Abbé de l'Épée. Ce congrès est le troisième organisé à Paris, et présente des nouveautés, par rapport à ceux de 1889 et de 1900. Tout d'abord, il se tient en dehors d'une exposition universelle. D'autre part, il réunit des Sourds et des entendants, la plupart enseignants ou directeurs. Ce point, surtout par rapport aux congrès séparés qui a conduit au fiasco de 1900, est une avancée fondamentale, et une conséquence du rapport d'Alfred Binet qui semble avoir sensiblement orienté la posture oraliste, de la méthode orale pure vers une relative tolérance de la langue des signes. Cette évolution s'inscrit dans une maturation après 30 années de méthode orale pure, face à une reprise des actions des militants Sourds, déterminés à ce que le *Noétomalalien* reprenne sa place. Ainsi, ce congrès, à une date fortement symbolique pour les Sourds, comme celui de 1889 qui est le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée, représente également le premier congrès où des discussions entre les différentes parties, et non seulement entre membres de la communauté sourde, ont lieu. La présence de Benoît Thollon, enseignant entendant, qui défend l'éducation orale, représente clairement cette évolution.

Les débats qui ont lieu à la Sorbonne s'articulent autour des éléments traditionnels : éducation, mutualités, retraites, travail et culture. Le contenu des débats montre une divergence, traditionnelle elle aussi, entre Sourds et éducateurs entendants : celle de la place à accorder à la langue des signes, les deux parties restant campées sur leurs positions. D'autre part, on assiste à l'intervention d'enfants de parents sourds, devenus également interprètes, et qui défendent leur « langue maternelle »<sup>309</sup>.

---

<sup>309</sup> Fernande LYONNET in H. Gaillard, *3e congrès international des sourds-muets*, p 34



Le climat dans les discussions lors de ce congrès représente une nouveauté également. Car, jusqu'alors, les gestualistes et les oralistes n'ont pas eu de discussions mutuelles et directes. Mais leur présence au sein d'une même salle, et non pas dans deux locaux séparés, discutant d'un sujet fortement polémique, l'éducation, échauffe rapidement les esprits. Saisissant l'occasion, de nombreux militants Sourds ne se privent pas d'attaquer les conséquences de la méthode orale pure, en déplorant comme Eugène Omnès<sup>310</sup>, la faiblesse de l'éducation artistique dans les écoles, ou, comme Henri Laufer<sup>311</sup>, l'insuffisance de l'instruction professionnelle des jeunes Sourds au sortir de ces mêmes écoles.

Le rapport de Louise Walser sur la situation éducative des femmes sourdes représente une des critiques les plus dures<sup>312</sup>. Ce rapport détaille ce qui se déroule dans une classe, où l'enseignant a souvent recours à l'un de ses élèves les plus intelligents, en l'occurrence, Louise, pour expliquer la leçon. Ce rapport soulève rapidement des protestations des éducateurs et des enseignants. Par la suite, ces attaques répétées contre la méthode orale finissent par exaspérer certains oralistes, en dépit des interventions de Benoît Thollon qui se verse dans de longues explications à caractère scientifique pour tenter de calmer l'assistance, mais en vain. En effet, après une intervention d'Eugène Graff qui souligne l'importance des cours complémentaires pour jeunes sourds et adultes, et celle de leur placement, un éducateur roumain estime au contraire qu'il faut les faire parler à tout prix afin de permettre leur avancement social. Voici un extrait de cette séance houleuse<sup>313</sup> :

"M PREDESCU - J'y suis, j'y reste. Je ne crois pas m'écarter de la question. On traite de l'enseignement professionnel. Certains demandent qu'on emploie les signes pour apprendre les métiers. Je pense que cela n'est pas utile et qu'il vaut mieux pour le sourd-muet faire son apprentissage en parlant et en lisant sur les lèvres, ce qui lui permettra de mieux se faire comprendre des ouvriers entendants avec lesquels ils sera obligé de travailler pour gagner sa vie.

Un membre - L'orateur ne connaît rien aux sourds-muets.

Plusieurs membres - Assez ! Assez !

M. Jean OLIVIER - Je prie M. le Président de faire respecter l'ordre du jour.

---

<sup>310</sup> Eugène OMNES, « L'Art et les Sourds-Muets », *3e congrès international des sourds-Muets*, pp 63-65

<sup>311</sup> Henri LAUFER, « Mémoire », *3e congrès international des sourds-muets*, pp67-69

<sup>312</sup> Louise WALSER, « De l'enseignement religieux, — Constatation faite pendant mon séjour à l'Institution nationale des Sourdes-Muettes de Bordeaux », *3e congrès international des sourds-muets*, p 71-72

<sup>313</sup> Henri GAILLARD, *3e congrès international des sourds-muets*, p 75

A ce moment, Mme Debraux qui, par diverses interruptions, s'était fait remarquer, s'exclame : "c'est du parti-pris : c'est honteux!"

M PREDESCU - Je suis ici en France, et je m'adresse à la courtoisie française. Tout le monde ici a le droit d'exposer ses idées et l'on ne m'empêchera pas de dire qu'en Roumanie il y a des milliers de sourds-muets qui n'ont pas la millième partie des avantages que vous avez, et je viens vous demander de les rendre à la lumière du jour en leur facilitant l'instruction par la méthode orale que je ne puis m'empêcher de trouver comme étant la meilleure.

Mme DEBRAUX - Très bien ! Très bien !

M DUSUZEAU , se levant - Je prie l'orateur de bien vouloir quitter la tribune, la question de l'enseignement ayant été discutée et épuisée.

Mme DEBRAUX - C'est honteux !

A ce moment, plusieurs personnes se sont levées, les unes crient, les autres gesticulent, et c'est au milieu d'un tumulte indescriptible que le docteur Predescu continue à parler; sa voix étant couverte par le bruit, il consent à descendre de la tribune. »

Cet extrait éclaire ce qui se déroule lors de ce congrès, qui se distingue des autres, par un climat assez tendu, alors que les congrès précédents se déroulent dans un consensus. Les autres séances se poursuivent plus calmement à mesure que l'on s'éloigne de la question éducative. Au final, en dépit de la présence minoritaire des partisans de l'éducation orale, le congrès de 1912 vote en faveur d'une réintroduction de la langue des signes dans l'éducation de l'enfant sourd :

« Le Congrès,

Est d'avis que le meilleur système pour l'éducation des sourds-muets doit être une combinaison de la parole, de l'écriture, de la dactylologie et des signes, de toutes les méthodes qui ont été trouvées pour leur avantage et qui sont comprises dans le système combiné. »<sup>314</sup>

Le congrès du bicentenaire, de Paris représente le dernier congrès international sourd avant le conflit de 1914-1918 et ses conclusions ne seront pas appliquées. Il représente également le dernier congrès de l'Internationale Sourde que la guerre fait voler en éclats. La rupture entre Français et Allemands est si profonde que l'on ne retrouvera plus cette relation après 1918, à l'exemple du congrès international d'Alger de 1930 où les délégués Sourds allemands semblent être encore plus attachés à l'éducation orale alors que les délégués français essaient de faire introduire le *noétomalalien* dans l'éducation de l'enfant sourd. Cette rupture s'accompagne d'un isolement croissant, au cours du XXe siècle, où chaque communauté nationale s'enferme dans ses frontières et ignore relativement ce qui se déroule dans les pays voisins.

---

<sup>314</sup> *Ibid*, p 138

La disparition d'Edward Gallaudet en 1917, et l'isolationnisme des Etats-Unis, provoque un fait nouveau qui est un amoindrissement de la relation entre nos deux pays. Les nouvelles lois contre l'immigration, adoptées en 1918, empêchent, en principe, les immigrants Sourds de s'installer aux Etats-Unis, ce qui entraînent un refus de la part des compagnies maritimes d'accepter des passagers sourds de peur de les voir refoulés à la frontière et donc, contraintes de les ramener dans le pays à leur charge<sup>315</sup>.

\*

\* \*

## Conclusion

L'usage des médias, depuis le livre de Pierre Desloges, en 1779, jusqu'aux films de la NAD en 1912 répond à un objectif très précis qui est celui de sensibiliser la société dans laquelle se trouve la communauté sourde. Ces efforts de sensibilisation reposent sur plusieurs axes : promotion de la langue des signes, découverte de la vie du Sourd et revendication des droits égaux.

Cette politique de sensibilisation est restée constante avec quelques évolutions technologiques qui ont rendu plus aisé la diffusion de ces informations. Néanmoins, comme toute nouveauté technologique, l'impératif financier est le principal obstacle à la concrétisation des projets associatifs. Ils dépendent fortement du bon vouloir des membres qui acceptent souvent de financer ces projets. Mais, l'exemple des difficultés rencontrées par la NAD pour réunir un fonds suffisant pour faire des films en *Noétomalalien* américain, mais aussi des autres pays comme la France, l'Allemagne et le Royaume-uni montre la limite du financement basé sur les contributions des membres.

---

<sup>315</sup> Henri GAILLARD, « Undiscrimination », *Gazette des Sourds-Muets*, juin 1918, p 1.

D'autre part, l'appropriation de ces technologies apporte une évolution au sein de la communauté où l'on constate la présence de Sourds dans les domaines utilisant ces technologies à la pointe de l'époque. Cette présence montre une nette volonté de ne pas se laisser distancer par la société entendante. Mais avec l'apparition du téléphone et du cinéma parlant, cette distanciation s'effectue désormais. Un décalage croissant apparaît, entre une communauté de plus en plus dépassée, et une société française qui change de plus en plus rapidement.

Ce décalage survient dans un contexte politique international difficile, où le nationalisme des Etats contraste avec la volonté de trans-nationalisme des Sourds, qui se traduit par la série de congrès internationaux. Cette volonté d'une solidarité internationale, en émergence, se fracasse rapidement contre le conflit de 1914-1918, ce qui provoque des difficultés croissantes, financières et administratives, pour l'organisation de ces congrès.

La décision, en 1920, de trier les immigrants à l'entrée du territoire américain, et donc, le refus par les compagnies maritimes d'embarquer les Sourds à bord des paquebots semble avoir entraîné une sorte de rupture entre une Europe plongée dans une crise, et les Etats-Unis. Cette rupture est à la base du décalage actuel entre les deux continents qui peinent encore à se comprendre, au XXI<sup>e</sup> siècle, alors qu'un siècle et demi plus tôt, le trans-nationalisme liait les deux régions du monde, grâce aux nouveaux immigrants européens des Etats-Unis.

Avec le déclin littéraire en France, qui marque l'échec des politiques de sensibilisation et de préservation opérées jusqu'en 1930, le repli de la communauté sourde française entraîne l'apparition d'un nouveau préjugé. Celui de la ghettoïsation de la communauté sourde qui alimente les justifications des oralistes de tenter d'empêcher l'entrée des nouvelles générations dans cette communauté aux abois. C'est probablement la base de la politique intégrative des enfants sourds au sein des écoles dites normales, en France, dans les années 1960-1980.

Néanmoins, à la Belle Epoque, ces efforts de communication ont provoqué l'émergence, certes éphémère, de toute une littérature sourde francophone, et un grand nombre de journaux qui ont marqué l'époque par des débats, mais aussi des polémiques mémorables. Cette empreinte littéraire se retrouve dans les archives. La communauté sourde française du XXI<sup>e</sup> siècle, par l'absence de ces littéraires, présente un visage différent de celui de la Belle Epoque.

## SECONDE PARTIE

### Dans le secret d'une communauté particulière



Le sport, et la mixité des sexes, dans les années 1890

Source : Archives Association des Sourds de Reims et de la Champagne

(Henri Mercier, frère d'Emile Mercier, 4e en partant de la gauche)

## **CHAPITRE IV**

### **Quelle vie professionnelle chez les Sourds ?**

#### **Introduction**

Pour les militants Sourds, le travail représente l'un des éléments clés de l'émancipation sociale du Sourd, lui permettant de disposer de revenus, et surtout une reconnaissance sociale. Ainsi, le travail a été le sujet de nombreux articles au sein de la presse sourde, où sont souvent cités des exemples d'injustice professionnelle. Néanmoins, la grande limite de ces articles est que l'on ne puisse obtenir quelque chose de tangible, sur une base de chiffres, et de données afin de disposer d'une vue d'ensemble de la situation professionnelle chez les Sourds. La découverte des registres de matricules, celui de *l'Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine*, conservé à l'Institution Nationale des Jeunes Sourds de Paris, et celui de *l'Union des Sociétés de Sourds-Muets*, des années 1905-1907, permet enfin d'aborder, pour la première fois, la question du travail, avec de nouveaux éléments, afin de comprendre en quoi l'éducation des enfants sourds se ressent fortement au niveau social, et surtout sur la qualification professionnelle des Sourds.

Déjà, la question de l'emploi des Sourds s'est posée au commencement du mouvement Sourd, dans les années 1830, où des recensements ont été accomplis par la *Société Centrale d'éducation et d'assistance des Sourds-Muets*, qui a dressé une liste des métiers<sup>316</sup>. Les inquiétudes concernant la

---

<sup>316</sup> Florence ENCREVE, *Les Sourds et la société française au XIXe siècle*, pp. 174 - 175

qualification professionnelle et leur reconnaissance dans le monde du travail occupent les esprits des militants des années 1860 au point de les inciter à organiser des cours du soir.

Ce souci atteint un nouveau pallier dans les années 1890, dans une période de crise économique. Les premiers élèves de la méthode orale pure commencent à arriver sur le marché du travail. Face à leurs difficultés à trouver un emploi, une réflexion s'amorce afin de les soutenir, et surtout, de les placer auprès des employeurs. Ce souci s'est établi après un constat de la passivité des établissements qui n'assurent pas de suivi après le parcours scolaire.

Ce chapitre se consacre à l'analyse des catégories professionnelles présentes au sein de la communauté, et donc, à comprendre leurs évolutions durant cinquante ans, entre les années 1870 et les années 1920. Les données obtenues à partir des registres associatifs font état d'une évolution profonde au sein de la communauté, où l'on assiste à une disparition progressive, mais durable, des catégories professionnelles requérant une maîtrise du français écrit : enseignants, employés de bureau, publicistes. Les causes de ces évolutions peuvent être reliées à une prolétarianisation croissante de la société française, avec un grand nombre de personnes employées dans les usines et les mines. Or, ceci est nettement moins évident dans la communauté sourde, puisque la disparition des catégories sociales supérieures semble inexplicable, sauf si l'on se réfère aux conséquences de la réforme éducative des écoles sourdes décidée dans les années 1880. Ainsi, les données rejoignent les constats faits par les contemporains face à une disparition des élites de la communauté sourde, y compris parmi les artistes.

## 1. L'emploi chez les Sourds

### 1.1 Comment enquêter sur la vie professionnelle des Sourds de la Belle Epoque ?

La question de l'emploi chez les Sourds, bien que présente dans la presse Sourde, n'est que superficiellement abordée par des militants. En effet, limités par les moyens financiers et humains pour faire une analyse approfondie, les militants en sont réduits à se consacrer à ce qu'ils connaissent le mieux. Parmi eux, Henri Gaillard mène certainement ses enquêtes sur le département de la Seine. Or, ces enquêtes sont loin d'être généralisables, puisque le département de la Seine dispose des particularités qui ne peuvent être extrapolés dans les départements ruraux. Bien que de

nombreux auteurs rapportent leurs impressions et leurs réflexions sur la situation professionnelle, ils sont restés incapables de présenter des tableaux chiffrés précis. Or, une analyse basée sur une impression personnelle peut être fortement biaisée par le vécu de cette personne.

Effectivement, la presse sourde, comme on l'a vu au chapitre III, est une presse essentiellement urbaine, centrée sur les villes. Ainsi, la situation dans les campagnes reste fortement méconnue. En l'absence de registres des associations, une étude sur le paysage professionnel Sourd reste impossible. Or, la présence de ces registres vient d'être attestée dans deux lieux d'archives : la Bibliothèque Historique de l'Institution Nationale des Jeunes Sourds de Paris, et celle du foyer des Sourds de Reims, gérée par l'Association des Sourds de Reims et de Champagne. Ces sources n'ont pas été citées dans les ouvrages spécialisés sur l'Histoire des Sourds jusqu'à présent.

#### **Le registre matricule de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine**

Ce registre, actuellement conservé à la Bibliothèque historique de l'Institution Nationale des Jeunes Sourds de Paris, est celui de l'une des plus anciennes associations. Commencant en 1897 et se terminant en 1954, il s'agit d'un registre des adhérents de la mutualité gérée par l'association elle-même. Ainsi, en ce qui concerne le département de la Seine, on dispose d'une fenêtre partielle sur la situation de la communauté sourde de Paris, sachant que l'Association est sur le déclin en 1897, ne représentant qu'une centaine des Sourds parisiens sur une population d'un millier. Il donne des informations sur l'état professionnel, les dates d'entrée et de sortie (par exclusion ou décès), la date de décès s'il y a eu, et l'état matrimonial s'il s'agit d'un couple de Sourds.

En ce qui concerne la situation professionnelle des adhérents de cette mutualité, il recense la situation connue au moment de l'adhésion, mais celle-ci n'est pas actualisée au cours de la vie, ce qui limite en partie l'intérêt de son étude sur une longue durée. Mais, si l'on s'intéresse à l'état professionnel au moment de l'adhésion, on peut comprendre l'évolution au fil du temps, entre 1897 et 1920, et donc, la visualiser parmi les nouveaux membres. Le registre de l'Association est un élément essentiel pour comprendre les évolutions à long terme, mais, c'est un registre centré sur le département de la Seine, et il n'éclaire en aucun cas la situation dans les autres départements, d'où l'intérêt du registre de la Société Mutualiste des sourds-muets, conservé à Reims.



### **Le registre de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets**

Il est conservé dans les archives du foyer de l'Association des Sourds de la Champagne, qui a été le siège de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets. Retrouvé en octobre 2012 par Dominique Soucarre, président de l'actuelle association. Son intérêt historique est encore plus grand puisqu'il dispose d'une liste des membres des six associations affiliées à la Mutualité Sourde en 1905 : *Association amicale des Sourds-Muets de la Seine, Association fraternelle des Sourds-Muets de la région normande et picarde, Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne, Union philanthropique des Sourds-Muets de Lyon et de la région, Société des secours mutuels mixte de Sourds-Muets de la Haute Garonne, Société des secours mutuels des Sourds-Muets des deux sexes du Limousin*, et enfin, *l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*.

Les informations des cinq premières associations sont les plus complètes. Elles comprennent l'âge, l'emploi, et l'adresse, alors que les données de l'Association amicale sont lacunaires. Elles ne présentent qu'une liste des membres ainsi que leurs âges, sans mention de profession, d'où la décision de ne pas prendre en compte les informations de l'Association.

Cette longue liste de différentes associations permet de disposer d'un aperçu nouveau sur les différentes communautés sourdes locales, leur composition interne, et par conséquent, leur position sociale, par rapport à leurs métiers. Néanmoins, elle n'est utilisable que pour les années 1905-1907, et en aucun cas, ne peut servir de base d'analyse pour les années précédentes, ce qui limite l'étude à une période 1905-1910, contrairement au registre de l'Association amicale qui vient en complément.

### **Le registre des banquets annuels de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine**

Ce registre, conservé à l'INJS de Paris, est une liste des participants présent au banquet annuel en l'honneur de l'abbé de l'Épée, de 1867 jusqu'en 1907, soit une période de 40 ans. Il dispose également d'informations de premier ordre : le domicile, l'origine géographique et la profession des participants. Néanmoins, il reste encore imprécis car il ne reflète pas réellement l'état réel des professions puisqu'il est consigné par les participants eux-mêmes. D'autre part, à partir de 1893, ce registre devient encore plus imprécis avec l'absence de mention des métiers, et même des oublis sur les adresses.

Cependant, ce document permet d'apporter un élément de lecture sur le niveau de vie des participants aux banquets annuels à Paris, surtout de l'*Association amicale*. Il s'agit surtout d'un document complémentaire qui demande une analyse à part, plus poussée et adaptée à l'étude de la communauté sourde parisienne, mais non de province.

### **Le choix des critères HISCO**

Une autre difficulté d'analyse est de disposer d'un critère unique de la classification des métiers, car il existe plusieurs nomenclatures pour un même métier ce qui ajoute à la confusion. D'où le choix d'utiliser la méthode de classification HISCO afin d'apporter une lecture plus aisée du paysage professionnel au sein de la communauté sourde française, et plus particulièrement de ses communautés locales. Dans notre cas, l'usage des critères HISCO devient pertinent afin de mieux comprendre la répartition des métiers dans telle ou telle catégorie sociale, à une époque donnée, la Belle Époque, dans notre cas.

Ainsi, avec une telle grille de lecture, qui regroupe les grandes catégories de métiers, les « groupes majeurs » sont répartis en fonction de leur rôle : administratif, intellectuel, services, production et transformation. Ces cinq groupes majeurs sont divisés en petites catégories, les « groupes mineurs » qui regroupent les différentes professions selon leur fonction, au sein des « groupes majeurs ». Avec cette méthode de classification, en fonction du degré de compétences et d'éducation, on dispose ainsi d'un moyen de visualiser la répartition des métiers au sein de la communauté sourde.

Avec cet outil d'analyse universel, puisqu'il est employé par de nombreuses équipes universitaires dont celle de l'EHESS<sup>317</sup>, le Laboratoire de démographie historique, on peut ainsi disposer d'un aperçu professionnel de la communauté sourde, et donc, avoir une lecture plus aisée de cette situation à un instant donné. La classification des métiers contenus dans les registres de matricules se base sur l'enquête TRA, auprès de la base de données HISCO, située aux Pays-Bas<sup>318</sup>. Le choix de cette méthode facilite le travail de recherche, et surtout, l'élimination des erreurs faites par les auteurs de l'époque sur la dénomination des différents métiers. Le rapport présenté par Henri Gaillard, au congrès de Chicago en 1893, sur la question des métiers, en est un exemple.

---

<sup>317</sup> Pour rappel : Enquête TRA : [http://www.ehess.fr/ldh/theme\\_TRA/Theme\\_TRA-Intro.htm](http://www.ehess.fr/ldh/theme_TRA/Theme_TRA-Intro.htm) (Consulté le 20 mai 2014)

<sup>318</sup> La base de données HISCO se trouve à cette adresse : <http://hisco.antenna.nl/> (Consulté le 20 mai 2014)

## 1.2 Le rapport Gaillard, à Chicago (1893)

Lorsque Gaillard présente son rapport à la conférence internationale des sourds-muets de Chicago, en 1893, sur les professions présentes au sein de la communauté française, une crise économique importante, la Grande Dépression a fortement frappé les pays industrialisés. Cette crise a duré de 1877 à 1895, et ne doit pas être confondue avec l'autre Grande Dépression de 1929. Les extraits de ce rapport Gaillard doivent ainsi être pris dans ce contexte particulier de crise économique. Ainsi, la Grande Dépression semble avoir amplifié les difficultés des Sourds à trouver un emploi, plus particulièrement ceux qui ont une faible instruction ou compétence professionnelle. C'est pourquoi la colère de Gaillard se lit dans ce rapport, en ce qui concerne les Sourds les moins armés et souffrant le plus d'une crise économique qui met à bas des pans de l'industrie française, et surtout de l'agriculture française confrontée à la concurrence des nouvelles nations agricoles comme les États-Unis.

### **Quels métiers ?**

Des années auparavant, des recensements ont été faits pour comprendre la situation professionnelle des Sourds. En 1838, il est notifié que les professions de tailleurs, cordonniers, menuisiers, tourneurs, relieurs, serruriers, dessinateurs, lithographes et imprimeurs représentent les catégories professionnelles enseignées dans l'Institution des sourds-muets de Paris, alors qu'en 1818, Laurent Clerc fait noter la présence des métiers du commerce, de l'art, de l'enseignement, et administratifs. En 1851, la *Société Centrale d'éducation et d'assistance* recense des métiers dans le commerce, dans les études de notaire, la banque et des chefs de fabrique ou d'ateliers, dans un grand nombre d'établissements industriels ou de gouvernement<sup>319</sup>.

Cette diversité des professions montre l'existence d'un grand champ de possibilités par rapport à ce qui est enseigné dans les établissements. En 1893, soit 42 ans après le dernier recensement connu des métiers de sourds, dans son rapport présenté au Congrès de Chicago, Gaillard déplore le fait que nombre de Sourds soient confrontés à des difficultés pour trouver un métier et en vivre dignement :

« ..., j'ai exploré tous les lieux bas où se tapit l'homme misérable, les ateliers et usines où peinent les opiniâtres labeurs, et les réunions où grondent des colères, hélas ! trop

---

<sup>319</sup> Florence ENCREVE, *Les Sourds et la société française au XIXe siècle*, p 174.

souvent légitimes ; j'ai scruté des plaies sociales douloureuses, des déchéances imméritées, et partout, et toujours, j'ai vu que des Sourds-Muets se trouvaient là et souffraient de cet état. »<sup>320</sup>

Dans cette phrase, on constate, derrière les élans lyriques, la difficile situation des Sourds ouvriers, dans une période de crise économique importante frappant les pays industrialisés, entre 1873 et 1896. Le rapport présente donc la situation, dans un contexte particulier de crise économique et de restructuration industrielle<sup>321</sup>. Cette situation semble être une conséquence de l'insuffisance de l'éducation professionnelle des jeunes sourds:

« Les causes de cette situation cruelle et regrettable sont des plus multiples. Il y a d'abord la mauvaise organisation des ateliers professionnels dans les écoles, la défectuosité de l'outillage, l'abandon où sont souvent laissés les jeunes apprentis Sourds-Muets et le défaut d'efficace surveillance pendant l'apprentissage, la médiocrité de l'enseignement pratique et la nullité de l'enseignement théorique [...] »<sup>322</sup>

On voit ici une charge directe contre les écoles qu'il considère comme les principales responsables des difficultés de la vie professionnelle sourde, et plus particulièrement contre la compétence pédagogique des chefs d'atelier de ces écoles qu'il pointe comme des éducateurs fermés aux progrès technologiques :

« Et, triste constatation, ces maîtres ignorent ou sont réfractaires à toutes les progrès effectués dans leur partie, et n'en font pas profiter leurs élèves, les destinant, à être, à leur sortie de l'école, en désavantage constant avec leurs camarades entendants ; à moins que le jeune Sourd-Muet ne refasse son apprentissage, consacre des années de plus à rattraper le temps gaspillé par l'imprévoyance de ses professeurs. »<sup>323</sup>

### **L'enjeu de la qualité de l'éducation professionnelle**

Dans cette partie du rapport, on perçoit le Gaillard militant et partisan de la méthode éducative par la langue des signes. En effet, c'est une attaque directe de la méthode orale pure qui semble avoir accentué le retard des jeunes sourds par rapport à leurs pairs entendants au sortir des écoles. Ce

---

<sup>320</sup> Henri GAILLARD, « Le Sourd-muet à l'ouvrage en France », *Congrès de Chicago*, p 68

<sup>321</sup> Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE, *La France au XIXe siècle, 1814-1914*, p. 379

<sup>322</sup> *Op. Cit.*, p.68.

<sup>323</sup> *Ibid* p. 69.

retard peut revêtir plusieurs formes : retard linguistique avec une non-maîtrise du français, retard éducatif, retard professionnel avec l'absence de formation de qualité au sein des écoles. Gaillard se concentre plus particulièrement sur ce dernier point. Ainsi, le programme éducatif des écoles sourdes concerne justement un apprentissage des professions les plus exposées à la crise économique et aux concurrences :

« [...] et, plus que tout cela, il y a la rareté et le mauvais choix des professions enseignées, profession, la plupart, tuées par la concurrence, l'envahissement des femmes et du machinisme dans les ateliers du monde. »<sup>324</sup>

Cette partie montre le regard d'un homme du XIXe siècle face aux changements profonds induits par la Grande Dépression. Effectivement, la crise économique des années 1870-1890 a entraîné de profonds bouleversements dans l'industrie, plus particulièrement l'industrie lourde qui se mécanise rapidement, ainsi que dans le textile<sup>325</sup>. Or, ce sont ces industries, auparavant demandeuses de main-d'œuvre, qui se restructurent afin de mieux rentabiliser leur production. Quant à la question de la mécanisation, l'industrie française repose encore sur la force musculaire, surtout dans le textile, et la crise entraîne des investissements nouveaux dans la mécanisation afin d'augmenter la production et la rentabilité.<sup>326</sup>

Les Sourds, étant peu ou mal formés, font partie de ceux qui subissent lourdement ces changements. L'industrie emploie également une main-d'œuvre féminine, dans le textile surtout, mais également dans les mines comme trieuses de charbon, par exemple, afin de profiter des bas salaires accordés aux femmes. Ainsi, les écoles, se reposant sur le paysage traditionnel de l'industrie française, ne semblent pas avoir pris en compte les bouleversements des années 1880-1890 et présentent des filières d'apprentissage qui semblent être dépassées aux yeux de Gaillard. Il montre une liste des métiers enseignés dans les écoles : agriculture, jardinage, typographie, lithographie, menuiserie, sculpture sur bois, cordonnerie, reliure, tailleurs d'habits<sup>327</sup>

---

<sup>324</sup> *Ibid*, p. 69.

<sup>325</sup> Hubert BONIN. « La Grande Dépression française à la fin du XIXème siècle : réflexion sur sa datation et sur sa fonction. » In: *Histoire, économie et société*. 1987, 6e année, n°4. pp. 509-533.

<sup>326</sup> *Ibid*, p 527-528.

<sup>327</sup> Henri GAILLARD, « Le Sourd-Muet à l'ouvrage en France », *Congrès de Chicago*, p 72

Cette liste présente des professions qui ont le double défaut, aux yeux de Gaillard, d'être à la fois peu rémunératrices, et très exposées aux aléas économiques. Ce double défaut semble avoir entraîné de nombreux travailleurs Sourds dans des difficultés professionnelles, mais il n'est pas le seul. En effet, la faiblesse de la qualité de l'apprentissage au sein des écoles entraîne une sorte de confirmation d'un préjugé tenace chez les patrons, celui de considérer les sourds comme des êtres incapables :

« Il y a encore la difficulté que mettent les patrons à accepter des ouvriers Sourds-Muets, tellement sont ancrés chez eux des préventions et préjugés contre les Sourds-Muets. »<sup>328</sup>

Pour appuyer ses propos, il relève un important décalage entre ce qui est réellement exercé au sein de la communauté, où il montre une longue liste de métiers de 139 professions différentes, avec leur représentation en pourcentage<sup>329</sup>, et ce qui est enseigné dans les écoles.

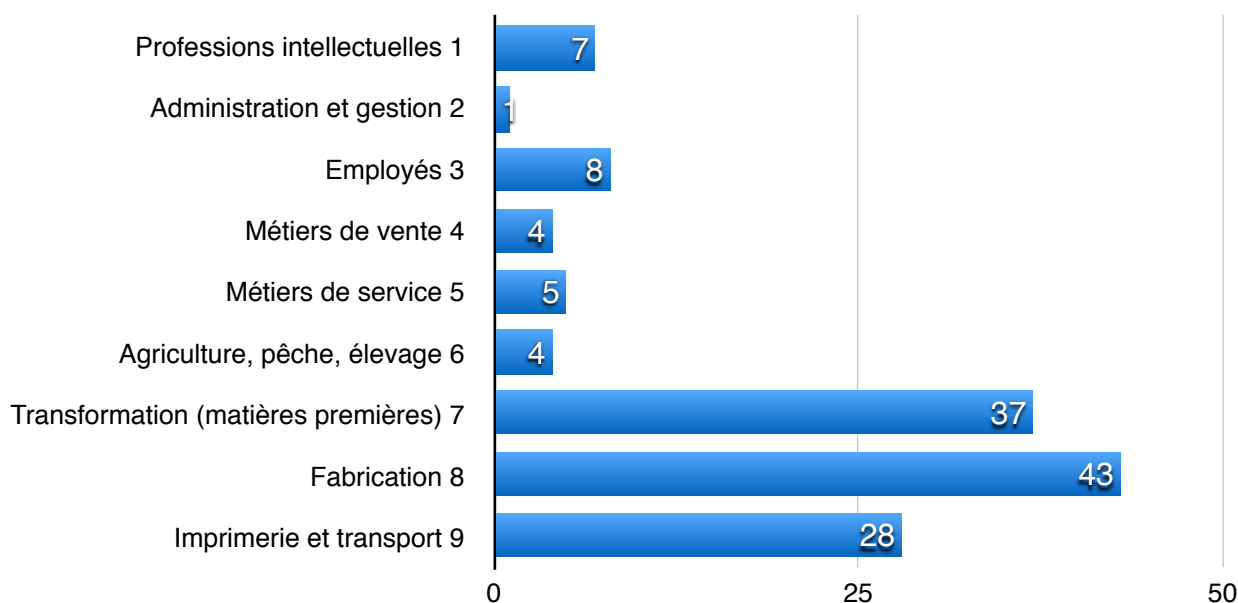
Cette longue liste présente cependant des imprécisions, et des doublons, avec des métiers équivalents mais dont les dénominations divergent selon les régions ou les branches professionnelles. Le total, en pourcentage, excède ainsi 350 % ! Cette imprécision freine l'intérêt de prendre au pied de la lettre cette liste, sans faire une analyse préalable. Son traitement, au travers des critères HISCO, fait apparaître un intérêt nouveau en fonction des principales catégories, les « Groupes Majeurs ». Donc, avec neuf catégories principales regroupées en fonction de leur rôle, la répartition des métiers au sein de la communauté sourde devient ainsi plus lisible. Avec l'outil HISCO, on peut ainsi dégager une certaine compréhension de ce que souhaite justement montrer Gaillard : une surreprésentation des professions les moins rémunérées et exigeant peu de compétences et de formation.

---

<sup>328</sup> *Ibid* p 68.

<sup>329</sup> La liste en question se trouve en annexe, avec les chiffres de Gaillard.

**Graphique IV-1 : Répartition des métiers,**  
 Source : *congrès de Chicago*, Gaillard (1893)  
 (Liste des métiers en annexe 5)



Ce graphique permet au mieux d’avoir une certaine représentation des différents métiers, mais, en aucun cas, ne permet d’avoir une analyse plus fine, au niveau géographique car la divergence peut être grande entre une grande ville comme Paris, et une ville de taille moyenne comme Tours. Ainsi, la liste Gaillard ne permet d’avoir qu’un aperçu de la situation. Mais, cet aperçu apporte cependant une compréhension plus claire des raisons du choix des militants sourds d’instituer des mutualités, plus particulièrement en faveur des catégories professionnelles les plus fragiles.

Cette liste qui dépasse les 5%, selon Gaillard, des métiers recensés comporte justement des professions du textile qui sont durement touchées par la crise économique, avec la restructuration de cette industrie qui entraîne la disparition de nombreux ateliers de filature et de tissage implantés dans l’Oise, et au nord du département de la Seine. D’autre part, le grand nombre d’artistes semble être fortement biaisé par l’extrême concentration des artistes sourds sur le département de la Seine. Ces imprécisions limitent fortement l’intérêt historique de ce document. Néanmoins, on retrouve cette surreprésentation des professions les moins rémunérées dans les registres des associations, en 1905, à dix années d’intervalle.

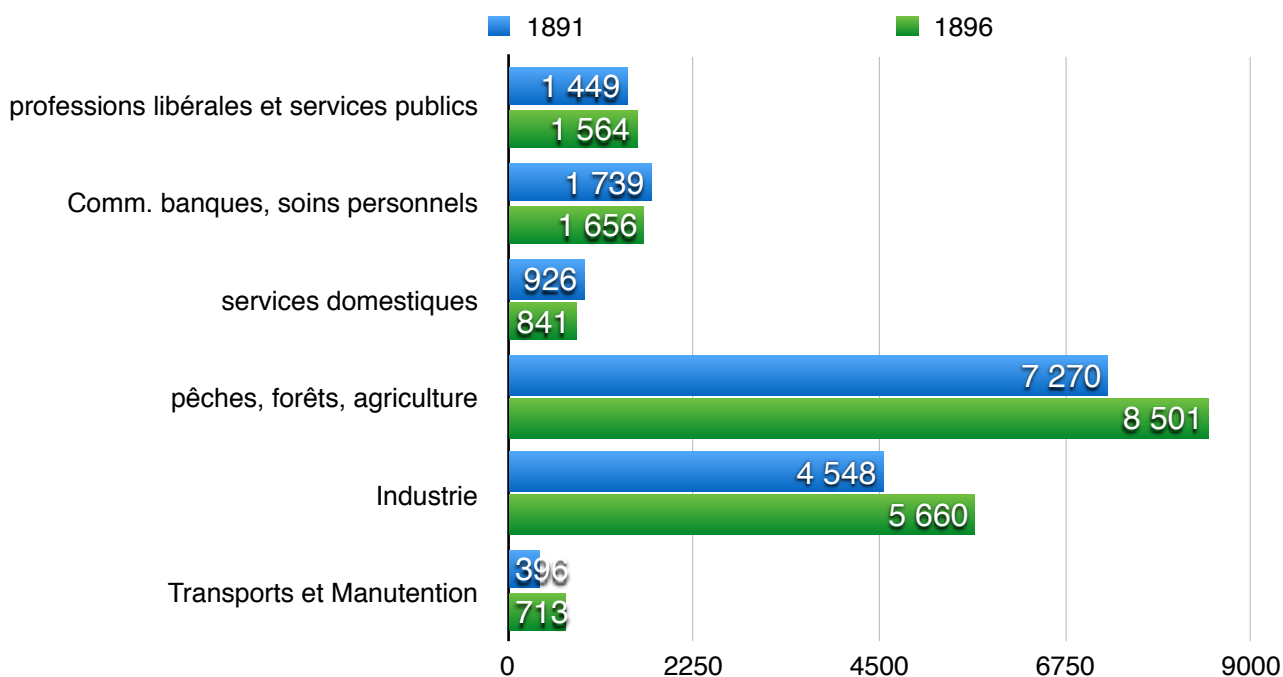
La comparaison entre la composition de la population active française des années 1891-1896 par rapport à celle recensée par Gaillard en 1893 montre une différence importante. En premier lieu, bien que l’Agriculture soit le premier domaine d’emploi pour la société française de la Belle

Époque, ce n'est pas du tout le cas dans la communauté sourde qui présente un caractère fortement urbain. Mais, là encore, cette liste repose certainement sur un recensement de la communauté sourde parisienne, et non des autres départements. Néanmoins, dans les domaines de l'industrie et du transport, on constate une différence entre les deux graphiques, non pas en quantité, mais, bel et bien dans les ordres de grandeur proportionnelle, en fonction des domaines professionnels.

Si l'on compare le graphique de la liste Gaillard de 1893, après traitement HISCO, avec celui des métiers recensés en France, entre 1891 et 1896, on remarque surtout une surreprésentation des métiers de transformation et de fabrication au sein de la communauté sourde, plus particulièrement ceux d'exécution, et non de création. Dans cette liste, les métiers les plus représentés sont : artistes-peintres, sculpteurs sur bois, étameurs, ébénistes, graveurs lithographes, peintres en bâtiment, propriétaires-agriculteurs, bonnetiers, fabricants de toiles, fabricants de tissus, fabricants de draps et de laines, filateurs, lainiers, vanniers, artistes-statuaire, gantiers, tôleurs, ouvriers des équipements militaires, agriculteurs, jardiniers, décorateurs et hommes de peine.

**Graphique IV-2 : Métiers recensés en France en 1891 et en 1896**

Source : « Évolution de la population active en France depuis cent ans d'après les dénombrements quinquennaux ». In: *Études et conjoncture - Union française / Économie française*, 8-9e année, N°3, 1953. pp. 246-247).



Ces métiers, avec la crise économique des années 1880-1890, sont de plus en plus exposés à la concurrence et surtout aux aléas économiques. Cela explique en partie la réaction de Gaillard :



« La concurrence engendrant le souci de faire vite et bon marché, a pour inévitable conséquence l'abaissement des salaires; d'où il s'ensuit que les métiers les plus nombreux, employant le plus d'ouvriers, sont ceux où sévit la concurrence, et que si des Sourds-Muets connaissent justement ces métiers, ils seront exposés à toutes leurs fluctuations, à leurs chômages fréquents, à l'impossibilité de trouver une place vacante, par suite de trop plein des ouvriers disponibles entendants-parlants. »<sup>330</sup>

Le constat est amer pour Gaillard qui regrette le fait que les ouvriers sourds-muets ne soient pas suffisamment armés pour surmonter les aléas économiques et soient ainsi confrontés à la concurrence des ouvriers entendants, concurrence dont ils sortent perdants. Et donc, la responsabilité des écoles est grande, pour l'auteur, dans ce constat déplorable. Il enfonce le clou en écrivant :

« il est de toute évidence que le maintien des métiers où l'on court tant de risques est un défi au bon sens, et qu'il vaudrait mieux s'en débarrasser, quitte à laisser le Sourd-Muet ayant du goût pour une de ces professions et pouvant peut-être, grâce au milieu industriel dans lequel se trouvent ses parents y réussir, quitte à laisser, dis-je, au Sourd-Muet l'apprendre et s'y perfectionner en dehors de l'école. »

Par conséquent, la question qui se pose, c'est de s'interroger sur les moyens permettant au Sourd de vivre dignement de son travail. Pour Gaillard, c'est tout simplement par la formation empirique, et non pas dans des professions qui ne demandent pas de compétence, mais, dans celles qui exigent une certaine habileté professionnelle et dans l'artisanat. Il montre des exemples d'artisans sourds qui réussissent à en vivre, et qui se sont hissés à l'égal de l'entendant. Dans ce texte, pointe la question de la dignité du sourd au travail, et ainsi, du refus, de la part de nombreux militants, si l'on reprend les termes de Karl Marx, de l'aliénation par le travail qui serait pire pour le sourd que pour l'entendant qui peut toujours aller voir ailleurs :

« Il est beaucoup plus difficile pour le Sourd-Muet que pour le parlant de trouver de l'ouvrage, et le mettre à l'abri de cet ennui. »

Et d'autre part, il critique le fait d'imposer aux Sourds ayant des dispositions intellectuelles de faire des métiers manuels peu valorisants :

« Il est désolant de voir que certains Sourds-Muets doués de grandes facultés d'assimilation intellectuelle, soient obligés d'apprendre des métiers manuels où ils ne

---

<sup>330</sup> *Op. cit.*, p 72

réussiront jamais, et pour cause, où ils végéteront à perpétuité, tandis que s'ils avaient la possibilité d'exercer une profession libérale en rapport avec leurs capacités, ils arriveraient à être dignes du rang sociale où les appelle leur profond savoir ».<sup>331</sup>

Gaillard déplore tout particulièrement le fait que des enseignants peu compétents ou trop conservateurs n'enseignent pas les techniques qui sont en rapport avec les progrès du temps, ce qui entraîne des refus d'embauche de jeunes sourds, car vus comme trop peu qualifiés. D'autre part, la chute généralisée de la maîtrise de l'écrit a surtout accentué des difficultés dans l'intégration sociale et professionnelle :

« Les Sourds-Muets qui gagnent le plus d'argent, qui vivent des métiers solides et lucratifs, sont ceux qui ont fait leur apprentissage en dehors des écoles, avec des entendants parlants, soit dans des ateliers, soit dans des écoles professionnelles ; qui ont su y acquérir l'habileté exigée par le progrès de la main-d'œuvre, et y nouer de sérieuses relations avec leur camarades entendants. »<sup>332</sup>

La problématique du décalage entre ce que l'on enseigne dans les écoles par rapport à ce qui se fait dans la société a été souvent pointé par les militants sourds comme la cause première des difficultés des nouvelles générations à se trouver une place. On peut se demander si la responsabilité de la réforme éducative de Milan est engagée dans la situation professionnelle en regardant le fait que le programme de l'enseignement dans les écoles ne laisse pas de place à un approfondissement dans la pratique d'un métier.

### **1.3. Les analyses des années 1900-1912**

Le rapport de Chicago, présenté dans un contexte de crise économique, semble avoir noirci le tableau. Cependant, dans les années suivantes, le discours est repris de la même manière alors que le tableau économique a évolué, avec un retour à la prospérité, incarnée par l'exposition universelle de Paris, en 1900. Cette différence entre la société française renouant avec les progrès économiques et une communauté sourde végétant dans ses difficultés professionnelles est assez importante pour que l'on s'interroge pour savoir si le discours militant sur les difficultés professionnelles des Sourds n'est pas exagéré ?

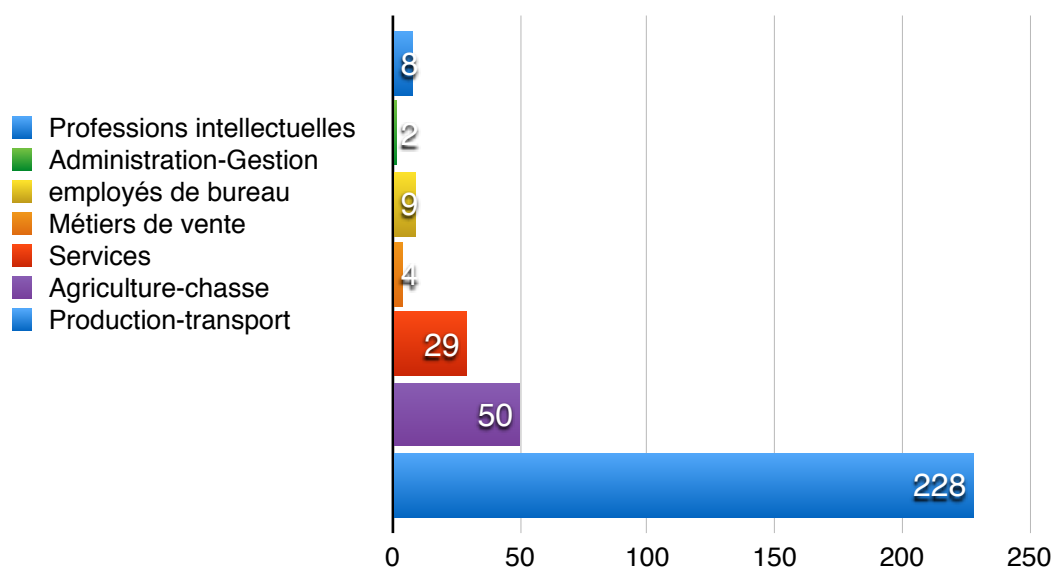
---

<sup>331</sup> *Ibid* p 73.

<sup>332</sup> *Ibid*, p 73

**Graphique IV-3 : Profession par groupe majeur**  
(critères HISCO)

Source : Registre de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets, (1905-1907)



Or, le registre de Reims permet d'apporter une précision supplémentaire au discours de Chicago. Si l'on compare les informations de 1893, dans ce contexte de crise économique, avec celles de 1905, on constate une forte ressemblance avec la liste de Chicago. Cela confirme l'hypothèse de la responsabilité des écoles dans l'apprentissage et le choix d'une profession. Le tableau ci-dessous présente une équivalence forte dans les choix professionnels, avec une forte concentration dans les domaines de la production et du transport, ce qui correspond à ce que Gaillard a présenté en 1893.

Par conséquent, en 1905, la profession d'ouvrier est le métier le plus répandu au sein de la communauté sourde. Mais, des différences se constatent en fonction des localités, où des spécialisations se font jour. A Lyon, par exemple, le registre fait état d'un grand nombre de tisseurs, de gantiers et de métiers du textile, alors que pour le Limousin, ce sont surtout les métiers du bois qui priment. Ce qui différencie la communauté sourde de la société française, est le fait que la présence des métiers d'exécution, et non de création, y prime. Ce constat rejoint les déclarations de Gaillard en 1893 sur l'insuffisance de l'éducation professionnelle. Mais, ce n'est pas tout, car les préjugés de la part des employeurs entrent également en compte dans cette situation professionnelle où la plupart des Sourds semblent stagner. La question de l'autonomie financière revient sans cesse dans les textes sourds. Les militants y déplorent l'injustice salariale, consécutive à la qualité de leur de formation et de capacité intellectuelle :

« Or, il est à remarquer que, à part de bien rares sujets, d'une habileté consommée, ce sont eux qui gagnent le moins et sont le plus exposés aux fluctuations des chômages et même aux risques de la perte complète de gagne-pain. En effet, les métiers enseignés dans ces écoles sont de ceux qui emploient le plus de monde parmi les entendants, de sorte que les sourds-muets, qui augmentent ainsi la pléthore de main d'œuvre disponible et inoccupée, sont les derniers, par leur condition, dont on demandera les services, à moins de les accepter par pitié et pour un salaire dérisoire. Sauf, peut-être, pour les professions d'une nécessité constante, comme la cordonnerie, la menuiserie, et le jardinage, qui conviennent parfaitement aux individus de capacité moyenne, on peut dire que ces métiers condamnent les sourds-muets faisant leur apprentissage à l'école à une existence miséreuse permanente. »<sup>333</sup>

Mais c'est aussi ne pas compter sur l'impact important de la loi de 1898 sur les assurances, et donc de la responsabilité patronale sur les accidents de travail. L'impact de cette loi, combiné à une incapacité croissante des jeunes sourds, constatée par leurs aînés, mais qui n'est pas étayée par des études globales, semblent avoir provoqué une sorte de chômage chronique chez les sourds de moins de 40 ans, plus particulièrement les moins autonomes. Il semble bien que l'insuffisance de la formation au sein des écoles doive être prise en compte, puisqu'elle limite justement l'accès aux professions mieux rémunérées, et par conséquent, à une plus grande autonomie financière.

**Tableau IV-1** : Profession des entrants (Par décennie)  
Source : Registre matricule *Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine* (1897-1953)

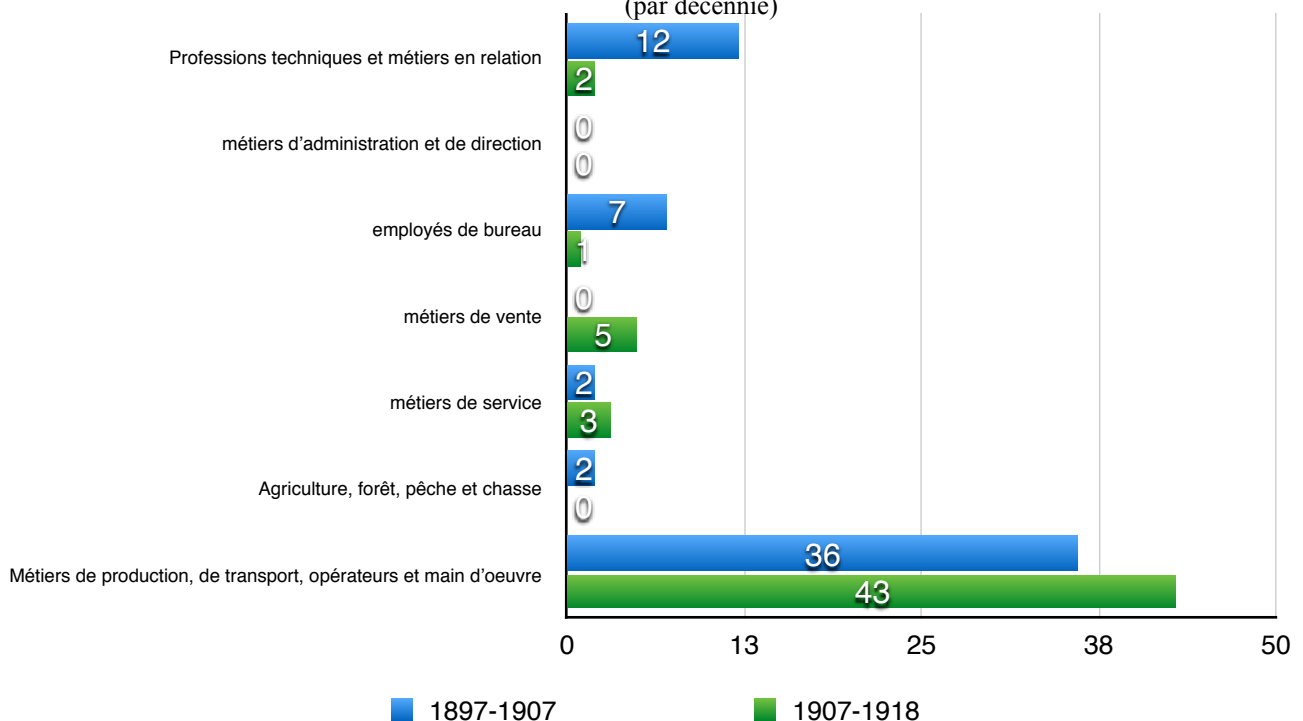
	Professions techniques et métiers en relation	métiers d'administration et de direction	employés de bureau	métiers de vente	métiers de service	Agriculture, forêt, pêche et chasse	Métiers de production, de transport, opérateurs et main d'œuvre
1897-1907	12	0	7	0	2	2	36
1907-1918	2	0	1	5	3	0	43
<b>Total 1897-1918</b>	14	0	8	5	5	2	79

L'évolution des métiers est particulièrement visible dans le registre des membres de la mutuelle de *l'Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine*, qui s'étale de 1897 à 1957. Ce qui est frappant dans la période qui nous intéresse, est l'extrême majorité des professions s'attachant aux métiers de production, de transformation, et de main d'œuvre, et donc de la catégorie des ouvriers. Certes, se baser sur une source unique ne permet pas d'apporter une généralisation, mais le cas parisien est

<sup>333</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. 40 p.

assez important pour comprendre l'importance de la présence des ouvriers au sein de la communauté sourde, et leur absence chez les instances dirigeantes de cette communauté. En effet, à part quelques exceptions, plus particulièrement dans les associations les plus récentes, la plupart des regroupements de Sourds sont effectivement dirigées par d'anciens enseignants Sourds, ou d'individus ayant une maîtrise de l'écrit. Cependant, comment expliquer cette présence massive des ouvriers ? La question des choix éducatifs opérés depuis 1880 représente la piste la plus sérieuse sur la présence massive des ouvriers peu qualifiés dans la communauté.

**Graphique IV-4 : Métiers des nouveaux inscrits de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine (par décennie)**



Cette répartition se retrouve également dans les cinq autres départements où sont situés les associations sourdes adhérentes de la *Mutualité Silencieuse*, avec une prépondérance des professions de type ouvrier, plutôt dans le textile pour le Lyonnais et dans le bois pour le Limousin, correspondant à la répartition de l'industrie à la Belle Epoque<sup>334</sup>

<sup>334</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, pp 280-281

**Tableau IV-2 : Les métiers dans les cinq associations sourdes**  
 Source : Registre de l'Union nationale des sociétés de Sourds-Muets

	Professions techniques et métiers en relation	métiers d'administration et de direction	employés de bureau	métiers de vente	métiers de service	Agriculture, forêt, pêche et chasse	Métiers de production, de transport, opérateurs et main d'oeuvre
Association fraternelle des Sourds-Muets de la Région Normande et Picarde	2	0	0	1	6	6	47
Association amicale des Sourds-muets de la	4	2	4	0	5	25	74
Union Philanthropique des Sourds-Muets de Lyon et de la région	1	0	4	3	17	15	71
Société des secours mutuels mixte de Sourds-Muets de la Haute Garonne	0	0	1	0	3	0	18
Société des secours mutuels des Sourds-Muets des deux sexes du Limousin	1	0	0	0	1	4	18
<b>Total 5 associations</b>	8	2	9	4	32	50	228

Cette prépondérance des métiers de production peut s'expliquer par le fait qu'ils sont accessibles aux Sourds sans qualification. Cependant, d'un autre côté, la responsabilité de l'éducation en vigueur depuis 1880 peut également apporter un élément de réponse. En 1905, date à laquelle le registre de la *Mutualité* est établi, la méthode orale pure est en vigueur depuis 25 ans, ce qui lui a permis d'impacter le visage professionnel de la communauté sourde. Cet impact se constate, tout d'abord, par l'extrême rareté des professions exigeant une certaine maîtrise du français écrit, ou de haute technicité. Ces informations doivent être analysées plus en profondeur, en fonction des métiers et des parcours professionnels de chaque individu connu et présent dans les registres. Gaillard lui-même reconnaît qu'il faut réaliser une recherche statistique plus approfondie :

« J'ai déjà donné au Congrès de Chicago une nomenclature des professions exercées. Elle serait à refaire et à augmenter. Mais nous dépasserions les limites de notre cadre. D'ailleurs, il me faudrait recommencer un travail de statistique qui ne serait complet que par une vaste et longue enquête dans toutes les branches de l'activité humaine moyenne, ce qui prouve bien l'utilité sociale des sourds-muets. »<sup>335</sup>

La question est de savoir pourquoi les métiers d'écriture ne se retrouvent guère au sein de la communauté sourde. Comme l'acquisition du français écrit passe par une éducation durant

<sup>335</sup> Henri GAILLARD, *Congrès de Saint-Louis*, 1904, p 5

l'enfance, l'influence de Milan est, dans cette optique, la première cause de la rareté des métiers de bureau et de haute technicité.

### **L'impact de la réforme de Milan**

Léopold Balestie, ancien enseignant sourd, déplore cet état de fait à de nombreuses reprises, par exemple dans une lettre qu'il a adressée à un journaliste de *La France du Sud-Ouest* :

« A l'époque où l'emploi des signes était en honneur, les sourds-muets, même illettrés, une fois leur éducation finie, se débrouillaient à peu près tout seuls dans le monde en exerçant leur métier qu'ils avaient appris. Les patrons de jadis étaient plus favorables aux ouvriers sourds-muets que ne le sont ceux d'aujourd'hui aux sourds-parlants, parce que personne n'aime avoir le tympan déchiré par des sons rauques.<sup>336</sup> »

Cet extrait apporte un nouvel éclairage sur une situation sociale qui est spécifique aux années postérieures à la réforme de Milan, où avec un affaiblissement généralisé du niveau des capacités de la plupart des jeunes sourds, les anciens se voient contraints d'organiser des placements, via leurs relations, auprès des patrons qui acceptent de les employer.

L'éducation orale adoptée à Milan semble avoir entraîné des difficultés nouvelles pour les jeunes sourds à se faire employer, bien qu'ils aient appris à parler. Avec l'analyse de Binet et les témoignages de Gaillard, on comprend qu'il s'agit d'une population dépendante de sa famille, qui ne peut avoir une autonomie, faute de compétences et d'avoir été préparée à la vie. Par ailleurs, une phrase dans le rapport Binet semble indiquer une forte présence de cette population dépendante :

« Notons en outre, au point de vue social, combien rarement nous rencontrons ces sujets isolés. Leur âge peut-être y est pour quelque chose. Nombre d'ouvriers de dix-huit à vingt-cinq ans ont cependant déjà une existence indépendante. Tous nos sourds-muets au contraire habitent avec leurs parents; n'est-ce pas déjà la marque d'un besoin d'assistance ? »<sup>337</sup>

Ce constat sur le grand nombre de Sourds qui vivent chez leurs parents semblent être confirmé avec le graphique ci-dessus, et étayé par nombre de témoignages sur le manque d'autonomie des adultes sourds. Comment comprendre cette situation ? Est-ce que la méthode orale pure en est la cause ?

---

<sup>336</sup> Léopold BALESTIE, s.t., *Revue des Sourds-Muets*, octobre 1909.

<sup>337</sup> Alfred BINET, Théophile SIMON, « Étude sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets », *L'Année psychologique*, Année 1908, Volume 15, Numéro 1 p 392

L'absence de données statistiques pour les années 1860-1890 limite la possibilité de faire des analyses, au sein des familles, sur le degré de « besoin d'assistance ». Cependant, le texte de Balestie démontre un constat de l'existence d'une certaine dégradation du niveau professionnel général des Sourds. Le développement, au sein du mouvement associatif sourd, des actions d'assistance et de placement professionnel, semble être une réponse à une situation sociale changeante et à une absence d'implication de la part des écoles sur la vie après le parcours scolaire. Binet enfonce le clou sur la responsabilité de la méthode orale pure dans les difficultés sociales des jeunes sourds :

« Elle ne sert point au placement des sourds-muets, elle ne leur permet pas d'entrer en relation d'idées avec des étrangers, elle ne leur permet même pas une conversation suivie avec leurs proches, et les sourds-muets qui n'ont point été démutisés gagnent aussi facilement leur vie que ceux qui sont munis de ce semblant de parole. »<sup>338</sup>

Ainsi, il semblerait bien que la méthode orale pure ait une grande part de responsabilité dans les difficultés professionnelles des sourds. Mais est-elle généralisable ? Les éléments actuellement connus semblent abonder dans ce sens sans pour autant le confirmer entièrement.

Comme on le verra par la suite, la question professionnelle est réellement centrale dans la vie du Sourd, dans sa relation avec sa famille, et même sur son avenir social et privé. Effectivement, cette dépendance financière auprès de leurs parents est à mettre en relation avec un revenu insuffisant pour pouvoir vivre seul. Cette difficulté à s'assumer financièrement semble être l'une des causes du célibat massif relevé dans la *Statistique Générale de la France* des années 1901 et 1911, dissuadant la plupart des Sourds de construire un projet de famille et leur faisant préférer vivre avec leurs proches et être à leur charge.

Ce fait, repris sans cesse dans les écrits, n'est attesté que par une étude faite par Alfred Binet, dont un passage semble confirmer cet état d'esprit chez les parents. Leur déception et leur stupeur transparaît avec cette question « Le langage oral présente-t-il pour les sourds-muets une utilité professionnelle et sociale ? » :

« Il était facile à prévoir que la conversation avec des étrangers serait plus difficile qu'avec la famille. Bien des parents le disent déjà : « Nous nous faisons comprendre,

---

<sup>338</sup> *Ibid*, p 393



mais non les autres. Il faut être habitué. — S'il vient des amis, c'est difficile, etc. » — Toutes ces observations tendent à faire pressentir que le langage appris par le sourd-muet lui servira peu.

En fait, nous n'avons pas rencontré un seul exemple de sourd-muet qui fût en contact avec le public, par sa profession. Aucun patron ne voudrait en faire un vendeur, cela serait ridicule. Chaque sourd-muet travaille dans son coin, à sa pièce. Il faut même lui trouver un travail pour lequel les autres ouvriers et le contremaître n'aient pas besoin de causer avec lui; car sans cela, pour lui parler, quand il a le dos tourné, il faut se déranger, aller jusqu'à lui, se mettre bien en face, attirer son attention; c'est bien du temps perdu. Nous avons souvent demandé aux familles et aux patrons : « Ce sourd-muet aurait-il eu plus de peine à se placer, et gagnerait-il moins, s'il était complètement privé de la parole ? » — Et la réponse a été souvent négative. Du reste, fait assez curieux, le sourd-muet qui, à notre connaissance, gagne le plus par jour — il est cordonnier et gagne 10 francs — est complètement privé de la parole, ne parle pas et ne comprend pas la lecture sur les lèvres. »<sup>339</sup>

Un consensus semble se dégager parmi les militants sourds, que les éducateurs oralistes semblent se garder de contredire. Il s'agit des difficultés professionnelles chez les Sourds que la méthode orale pure a accentuées, et surtout de se faire démarquer de leurs concurrents entendants pour le même poste. La généralisation des métiers d'exécution dans les usines, au sein de la communauté sourde, serait-elle une conséquence de la réforme éducative de Milan, ou tout simplement une évolution de la société française ?

L'influence de la société française, bien qu'importante, semble être moins probable que celle de l'éducation des enfants sourds. On a en effet constaté avec le graphique du recensement des métiers (Graphique 2) que la présence d'ouvriers est bien moindre en proportion que dans la communauté sourde et les données venant de différentes localités se regroupent sur un fait : la communauté sourde est majoritairement ouvrière. Et donc, que savons-nous d'eux ? Cette composante majoritaire de la communauté sourde est l'inconnue de la recherche historique consacrée aux Sourds. Les archives ne les citent guère, se concentrant surtout sur les personnalités les plus brillantes ou ayant une influence morale sur la communauté. Il semble, sans pour autant être confirmé car demandant surtout une enquête plus large à l'échelle européenne, que cela ne soit pas seulement un cas franco-français. La question de l'éducation orale est en effet une question internationale, et les conséquences de la réforme de Milan se retrouvent plus ou moins similaires dans les autres pays européens.

---

<sup>339</sup> Alfred BINET, Théophile SIMON, « Étude sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets », *L'Année psychologique*, Année 1908, Volume 15, Numéro 1 pp 391-392

A propos de la question des métiers existants à la Belle Époque, les éléments connus indiquent que l'éducation a un grand impact sur le choix des métiers, et surtout, de la rémunération. En effet, bien qu'ouvriers, la plupart des Sourds sont mal rémunérés et surtout exposés plus durement aux aléas économiques, d'où, on le rappelle, la réaction de Gaillard, en 1893 et en 1904, déplorant la misère morale et économique des ouvriers Sourds.

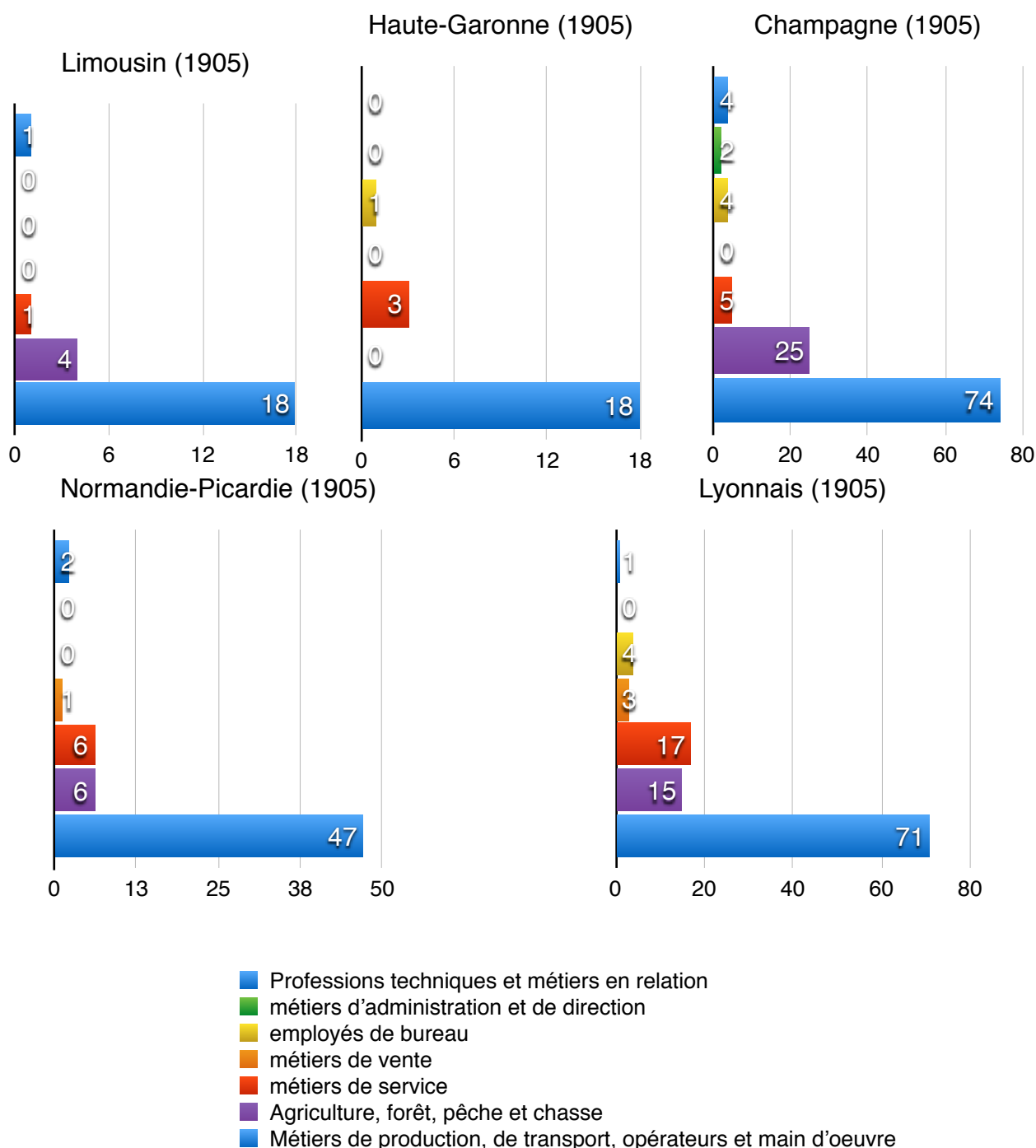
« Or, il est à remarquer que, à part de bien rares sujets, d'une habileté consommée, ce sont eux qui gagnent le moins et sont le plus exposés aux fluctuations des chômages et même aux risques de la perte complète de gagne-pain. En effet, les métiers enseignés dans ces écoles sont de ceux qui emploient le plus de monde parmi les entendants, de sorte que les sourds-muets, qui augmentent ainsi la pléthore de main d'œuvre disponible et inoccupée, sont les derniers, par leur condition, dont on demandera les services, à moins de les accepter par pitié et pour un salaire dérisoire. Sauf, peut-être, pour les professions d'une nécessité constante, comme la cordonnerie, la menuiserie, et le jardinage, qui conviennent parfaitement aux individus de capacité moyenne, on peut dire que ces métiers condamnent les sourds-muets faisant leur apprentissage à l'école à une existence misérable permanente. »<sup>340</sup>

Il est certainement possible que les données contenues dans ces registres soient biaisées par la sur-représentation des ouvriers dans les mutualités. Ainsi, les statistiques permettent de disposer d'une certaine idée de la situation. Mais en aucun cas, il ne représente pas les faits tels qu'ils étaient à la Belle Époque. C'est pourquoi la surreprésentation ouvrière au sein de la communauté sourde semble être dictée par des nécessités économiques. Or, bien qu'il y ait une forte représentation ouvrière, ce qui est frappant, c'est l'extrême présence des catégories les plus basses des professions, les moins éduquées, ou qui demandent moins de formation. D'où les critiques des militants Sourds envers les écoles qui ne semblent pas préparer leurs élèves à la vie professionnelle.

---

<sup>340</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. p. 15

**Graphique IV-5 : Répartition professions par association .**  
 Source : Registre matricule de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets (1905-1907)



Là, encore, pour Gaillard, la responsabilité des écoles est grande dans la situation professionnelle des Sourds, ne les préparant pas à la réalité du marché du travail, aux évolutions technologiques et à une réelle compétence professionnelle :

« Si nous ajoutons que ces métiers sont chaque jour transformés profondément par le machinisme, par la spécialisation des parties, par l'instruction des femmes et des apprentis, et que l'enseignement de l'école diffère profondément du travail réel en ville, on verra de suite le malheureux avenir qu'ils réservent aux élèves que l'imprudence de

leurs parents et l'inexpérience économique des Directeurs et des Professeurs placent sous leur sujétion à la vie et à la mort : j'aurais de navrantes histoires à raconter là-dessus. »<sup>341</sup>

Dans son argumentation, Gaillard oppose la situation des Sourds qui s'en sortent mieux, grâce à leur apprentissage des professions, non pas au sein des écoles, mais dans le milieu professionnel :

« Combien meilleur est le sort des sourds-muets qui sortent d'écoles où l'on n'enseigne aucun métier et qui, d'emblée, leurs études scolaires terminées, sont placés en apprentissage, suivant leur vocation, leurs dispositions naturelles ou acquises, dans des ateliers ou des usines, avec des entendants-parlants. Outre qu'ils s'habituent plus tôt à la vie ouvrière, se familiarisent avec la bonne camaraderie, dépouillent toute timidité, se font connaître et apprécier par ceux avec lesquels ils travaillent, ils s'initient mieux aux choses de leur métier et s'y perfectionnent, et se font attacher par leurs patrons qui, d'abord intéressés à eux, en viennent à les priser à leur valeur. Je le répète, c'est dans cette catégorie que se trouvent les sourds-muets à salaires élevés. »<sup>342</sup>

La relation entre la qualité de l'enseignement et la situation professionnelle des Sourds nés après 1875 est sans cesse démontrée par Henri Gaillard qui a pris en charge cette question centrale. En 1916, Gaillard insiste sur l'importance de la question éducative des enfants sourds :

« Ce qui rend véritablement le sourd-muet à la société, c'est une bonne instruction primaire. C'est la faculté de s'exprimer un peu correctement par écrit : c'est surtout son pouvoir de travail, son habileté professionnelle dans un bon métier utile. Or, c'est ce qui existe dans la réalité des choses. Pas tout à fait, parce que beaucoup d'écoles sont incapables de remplir leur devoir, mais dans la grande majorité des cas. »<sup>343</sup>

Cette accusation envers les écoles, leur responsabilité dans la situation professionnelle des Sourds est sans cesse réitérée par la plupart des militants sourds dans la presse, lors des congrès. D'ailleurs, les recommandations des éducateurs vont dans le sens où il est préférable que les élèves sourds prennent des métiers où il n'y a pas nécessité de communication<sup>344</sup> :

« Ce travail en plein air, le jardinage, au Luxembourg, est favorable à leur santé et à leur développement, il convient aussi, entre tous, à leur infirmité, car il n'exige pas

---

<sup>341</sup> *Ibid*, p. 15

<sup>342</sup> *Ibid*, p. 15

<sup>343</sup> Henri GAILLARD, « Politique de classe », *Gazette des Sourds-Muets*, août 1916, p 1.

<sup>344</sup> Florence ENCREVE, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle*, Paris, Creaphis Editions, p 338-339

d'échanges fréquents de questions et de réponses et peut être fait presque isolément. Il en est même de la menuiserie et de la cordonnerie. »<sup>345</sup>

Cette orientation éducative entraîne une sur-représentation des catégories professionnelles précises, celles qui sont des métiers d'exécution, comme le jardinage, la cordonnerie, la menuiserie, la couture. Cela va à l'encontre des vœux des militants Sourds qui veulent élargir les choix, et surtout qui estiment qu'une bonne instruction permet au Sourd de pouvoir s'en sortir, grâce à l'écrit, et de progresser socialement. Mais, les orientations prises par les écoles depuis 1880 sont considérées comme aliénantes. Cela incite par la suite les associations à s'investir dans leur accueil à la fin des études, pour leur placement et leur soutien moral, comme l'éphémère développement des écoles professionnelles de Marseille et de Montpellier.

Cette sur-représentation des catégories professionnelles les moins qualifiées entraîne une nouvelle orientation associative mais également des impacts importants dans la vie familiale. En effet, les faibles rémunérations sont un frein important aux projets de famille. Ceci est l'objet d'une analyse consacrée à la famille, au chapitre V.

## **2. La masse des sans-grades**

Comprenant plus de 70% de la population sourde, l'ouvrier est celui qui représente le visage de cette communauté. Laborieux, gagnant peu ou mal sa vie, discret, et surtout silencieux, l'ouvrier Sourd présente, par bien des aspects, un visage assez différent de ce que veulent présenter de nombreux militants au sein de la presse sourde. Son importance numérique n'ayant jamais été estimée jusqu'à présent, il semble bien que son poids n'ait pas été bien pris en compte dans la compréhension des choix opérés par les militants sourds durant les années 1890-1910 en faveur de la mutualité et des rencontres sportives. En effet, l'on connaît mal cet ouvrier Sourd qui est la partie cachée de l'iceberg de la communauté sourde.

### **2.1 Les paysans Sourds, une ultra-minorité**

La communauté sourde comporte une caractéristique qui en fait une communauté urbaine. En effet, dans les registres des sociétés mutualistes sourdes, on constate une absence quasi-généralisée des paysans ou de propriétaires terriens Sourds. Deux explications peuvent apporter une réponse à cette

---

<sup>345</sup> Félix DELTOUR, *L'Institution Nationale des sourds-muets de Paris*, Paris G. Carré, 1893, p.30

situation. Soit, parce que la plupart ne sont pas membres de ces sociétés, n'en ressentant nul besoin, soit parce qu'ils sont effectivement peu nombreux, n'héritant pas des terres paternelles.

Les deux sont complémentaires, et effectivement, les Sourds sont plus nombreux dans les campagnes comme le montre le décalage entre le nombre de membres des sociétés par rapport aux recensements des sourds dans les départements, réalisés en 1901 et en 1911 (cf chapitre II sur les associations). Ce décalage apporte une explication sur la situation des sourds dans les campagnes. Néanmoins, les sourds isolés ne font cependant pas partie de la communauté sourde. Combien de paysans ou de propriétaires Sourds font-ils alors effectivement partie de la communauté ?

A cette question, il est difficile d'apporter une réponse claire et nette faute d'éléments probants à fournir, autres que ceux des registres associatifs connus. Cependant, il est permis de penser qu'une étude systématique dans les registres des recensements de population permettrait d'apporter une réponse à la question de la présence de paysans sourds, et donc de comprendre leur poids réel dans la communauté sourde.

D'autre part, leur présence est quasiment invisible dans les journaux où les discussions tournant autour de l'emploi se concentre essentiellement sur les ouvriers et non sur les paysans. Cette absence dans les débats et les réflexions associatives démontre leur positionnement à l'écart de la communauté, ce qui accentue la caractéristique urbaine de la communauté sourde. Cela ne signifie pas qu'ils soient totalement absents, mais leur poids semble être négligeable.

Si l'on se base sur le registre de l'*Association nationale des Sociétés de Sourds-Muets*, les métiers de l'agriculture ne représentent que 15% de l'ensemble des membres du registre en question alors que dans la société française, la part des agriculteurs est bien plus importante, atteignant 42% des emplois en 1911<sup>346</sup>. Cette sous-représentation d'agriculteurs, y compris dans les départements les plus ruraux, comme la Haute-Vienne où la part plafonne à 17% peut s'expliquer par la localisation des écoles dans les centres urbains, des métiers que l'on y enseigne, et surtout par leur souhait de fuir l'isolement social dans les campagnes afin de fréquenter leurs pairs.

---

<sup>346</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, pp. 142-143

**Tableau IV-3 : Présence des agriculteurs dans les cinq Associations Sourdes**

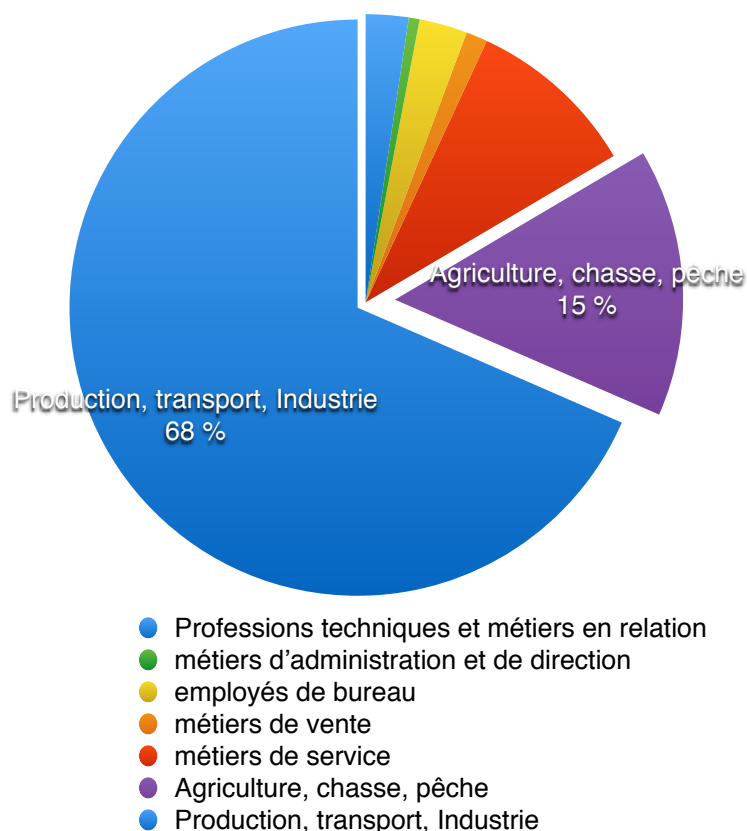
Source : Registre de l'Union nationale des sociétés de Sourds-Muets

	<b>Agriculture, forêt, pêche et chasse</b>	<b>Total membres</b>	<b>Part des agriculteurs</b>
<b>Association fraternelle des Sourds-Muets de la Région Normande et Picarde (1905)</b>	6	62	10 %
<b>Association amicale des Sourds-muets de la Champagne (1905)</b>	25	114	22 %
<b>Union Philanthropique des Sourds-muets de Lyon et de la région</b>	15	111	14 %
<b>Société des secours mutuels mixte de Sourds-muets de la Haute Garonne</b>	0	22	0 %
<b>Société des secours mutuels des S-M des deux sexes du Limousin</b>	4	18	22 %
<b>Total 5 associations</b>	50	333	15 %

L'exode rural semble être beaucoup plus fort chez les Sourds : le département de la Seine semble accueillir jusqu'à 7% de la population sourde française recensée en 1911. Seuls les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont respectivement 925 et 644 sourds recensés dans leurs départements ce qui les place à respectivement 5% et 4% de la population sourde globale. Par conséquent, les départements comportant le plus de sourds sont justement ceux qui ont une industrie, telles les mines et la sidérurgie pour les départements nordiques. Cette importante proportion d'ouvriers membres des sociétés mutualistes démontre le caractère urbain des associations sourdes. Cette caractéristique explique en partie la sur-représentation des ouvriers, mais, d'autres éléments entrent en compte dans cette sur-représentation des ouvriers. Les données contenues dans les deux registres ne font pas mention de la présence de la présence d'ouvriers agricoles.

**Graphique IV-6** : Part des agriculteurs et des ouvriers sur l'ensemble des cinq associations (Sauf Seine)

Source : Registre de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets.



Les Sourds agriculteurs présents dans les registres sont le plus souvent propriétaires agricoles ou agriculteurs mais il n'y a quasiment pas d'ouvriers agricoles, ce qui fait penser qu'ils ont probablement hérité de leurs parents. L'un des exemples est le rémois Potin, frère d'un artiste. Cet agriculteur, loin d'être isolé, est même l'un des piliers de la communauté sourde de Reims, ce qui fait envisager la possibilité d'une présence plus grande des Sourds paysans dans les autres associations, où les archives, justement, sont absentes. En extrapolant de façon statistique et en se basant sur la moyenne des 15% du registre des sociétés mutualistes sourdes, on obtiendrait, sur la base des 18000 sourds recensés en France, en 1911, 2700 sourds qui seraient dans le secteur agricole.

Mais la grande limite de cette recherche est le manque de disponibilité d'archives associatives afin de disposer d'une image aussi proche que possible de la situation d'alors. Toute généralisation est impossible à cause de la grande diversité des situations, plus particulièrement selon la localisation. Quelques grandes caractéristiques se font cependant voir en ce qui concerne le monde agricole Sourd. Tout d'abord, la présence des propriétaires agricoles ou de simples agriculteurs est attestée.



Par contre, la présence d'ouvriers agricoles est beaucoup moins visible, ce qui montre l'attraction plus grande des centres urbains et du métier d'ouvrier.

## **2.2 La classe ouvrière**

Avec les méthodes éducatives mises en place depuis 1880, l'instruction des sourds, dans son ensemble, se concentre essentiellement sur la maîtrise, non pas de l'écrit, mais bel et bien des compétences basiques pour en faire de bons ouvriers<sup>347</sup>. La pensée dominante dans le milieu éducatif spécialisé est de ne pas en faire des intellectuels, mais surtout de former de bons ouvriers pour alimenter l'industrie. Cette conception de l'éducation va à l'encontre des convictions de la plupart des militants sourds qui estiment, au contraire, qu'une bonne instruction permet au Sourd de pouvoir s'en sortir socialement, grâce à une profession procurant de bons revenus. Cette inquiétude des militants sourds s'explique par la faiblesse des revenus de la plupart des ouvriers sourds qui peinent souvent à vivre. Leur niveau de revenus est loin d'égaliser celui de l'ouvrier entendant. Gaillard en témoigne :

« A Paris, le salaire moyen des ouvriers silencieux oscille entre 5 francs et fr. 5,50 et va jusque fr. 6,50 Le plus bas tombe à 3 francs. Pour les sourdes-muettes, la moyenne varie entre 3 francs et fr. 3,50. Cependant, la plupart des sourds-muets, ayant une grande habileté artistique ou industrielle obtiennent des gains journaliers de 9 à 13 francs. »<sup>348</sup>

A titre de comparaison, le revenu moyen des ouvriers entendants, à Lyon et à Saint-Étienne, oscille entre 6,04 F (Lyon, 1911), 5,41 F (Saint-Étienne, 1911). Pour Paris, les ouvriers parisiens peuvent gagner entre 5 F, dans les années 1880 à 8 F en 1896 pour un bon ébéniste<sup>349</sup>, tout en tenant compte de la différence du coût de la vie entre les trois villes. On peut voir que le revenu de l'ouvrier sourd, à Paris peut égaler celui de l'entendant, mais à condition qu'il ait une compétence mise en valeur, ce qui n'est pas vraiment le cas pour la plupart des sourds :

« Car, au lieu de cela, la plupart des sourds-muets de valeur exercent des métiers manuels, souvent grossiers et mal rétribués, d'un surmenage et d'un aléatoire désolants. Et comme il est rare que ceux qui ont l'intellectualité trop intense soient d'excellent

---

<sup>347</sup> Jean-René PRESNEAU, *Signes et éducation des Sourds des XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Champs Vallon, 2002, p

<sup>348</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. 40 p.

<sup>349</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, pp 291-292

ouvriers, on comprend de suite à quelle vie de misère et d'expédients sont réduits la plupart des intellectuels silencieux français. Je pourrais citer des exemples innombrables, mais ils seraient trop honteux pour la nation démocratique qu'est la France. »<sup>350</sup>

Henri Jeanvoine déplore que les compagnies d'assurances insistent pour que les sourds-muets ne travaillent pas dans des usines pour des raisons de sécurité alors que les sourds-muets, dans les usines, font partie des meilleurs ouvriers par leur abnégation et leur concentration<sup>351</sup> :

« Ils comptaient au nombre des meilleurs ouvriers, tant par leur habileté que par leur attachement aux patrons »<sup>352</sup> .

Ce qui est intéressant, c'est l'inquiétude des sourds-muets d'élite de la Belle Epoque face à la réduction des perspectives professionnelles, en premier lieu de par l'affaiblissement du niveau d'écrit qui cantonne à l'exercice de professions manuelles, ensuite de par le faible niveau de qualification qui oblige les sourds-muets à accepter des postes moins rémunérateurs et plus difficiles physiquement.

### **L'impact de la loi de 1898**

L'une des conséquences de la loi de 1898 sur la responsabilité de l'employeur en cas d'accident de travail est la difficulté accrue pour trouver un emploi dans les usines. L'une des origines de cette loi a été avant tout de préserver la santé des ouvriers et de limiter les accidents de travail<sup>353</sup>. Or, face à l'ouvrier Sourd, le patron préfère souvent éviter de l'employer afin de ne pas s'exposer à des indemnités lourdes en cas d'accident. Durant la guerre, sous le titre de « Préjugés imbéciles », Gaillard déplore « l'ostracisme absurde et inhumain »<sup>354</sup> qui pèse sur les Sourds qui cherchent un emploi et qui sont refusés par leur surdité. En faisant une pression sur le ministère de l'intérieur, il obtient de ce ministère un circulaire interdisant de refuser l'entrée des ouvriers ou des employés

---

<sup>350</sup> *Op. Cit.* p. 40

<sup>351</sup> Henri JEANVOINE, « Congrès International de Saint-Louis, Situation morale, intellectuelle, industrielle et sociale des Sourds-Muets en France », *Journal des Sourds-Muets*, année 1904, n°9 –10 et 11

<sup>352</sup> *Ibid*, n°11, p. 122.

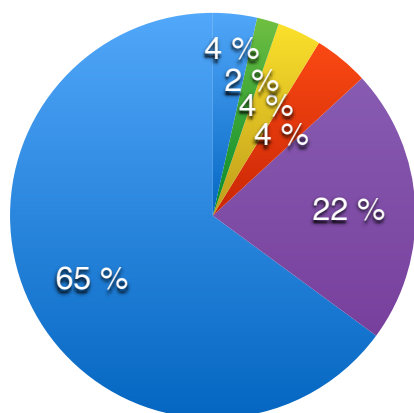
<sup>353</sup> Gérard JORLAND, *Une société à soigner*, Editions Gallimard, Paris, 2010, p 306.

<sup>354</sup> Henri GAILLARD, « Préjugés imbéciles », *Gazette des Sourds-Muets*, mai 1916, p. 1

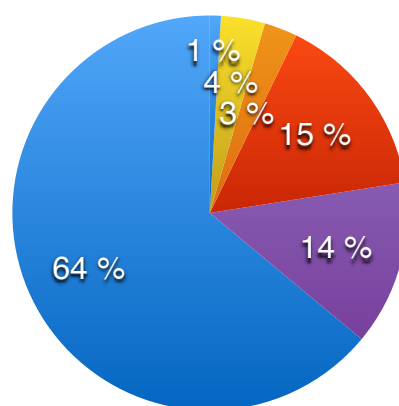
**Graphique IV-7 : Part des ouvriers dans les cinq associations (Toutes associations, sauf Seine)**

Source : registre de l'Union nationale des sociétés de Sourds-Muets.

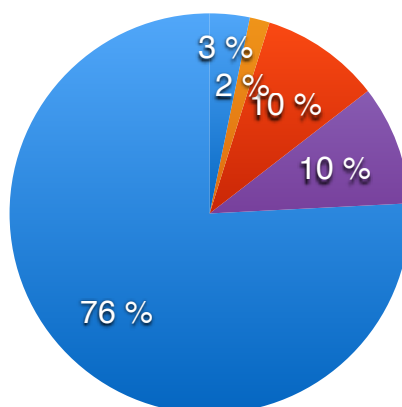
Champagne (1905)



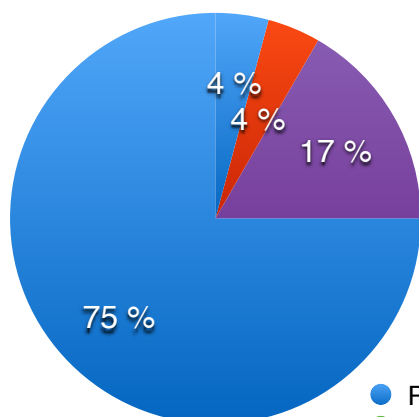
Lyonnais (1905)



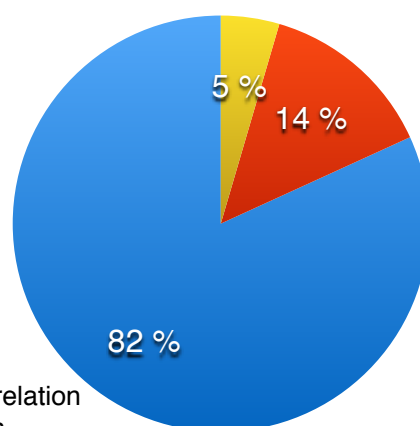
Normandie-Picardie (1905)



Limousin (1905)



Haute-Garonne (1905)



- Professions techniques et métiers en relation
- métiers d'administration et de direction
- employés de bureau
- métiers de vente
- métiers de service
- Agriculture, forêt, pêche et chasse
- Métiers de production, de transport, opérateurs et main d'oeuvre

sourds. En effet, dans le *Bulletin des Usines de guerre*, une information essentielle explique l'un des motifs de la difficulté des Sourds à se faire recruter au sein des usines :

« Au surplus, les compagnies d'assurances contre les accidents considèrent que le risque professionnel n'est augmenté que dans une faible mesure, et, tout en exigeant, en

général, la déclaration du nombre de sourds ou autres infirmes employés, elles ne demande, lors de cette déclaration, qu'une surprime minimale. »<sup>355</sup>

La question financière est au centre de l'emploi des sourds. Les difficultés d'embauche résident en deux aspects : l'un qui est le manque de compétences dont les employeurs ont besoin, et l'autre est la question de l'assurance. Face à un candidat sourd dont les compétences sont absentes, la question financière l'emporte puisque justement l'assurance devient plus coûteuse pour l'employeur à cause de la surprime, bien qu'elle soit minimale. En dépit de la variété des professions existantes, l'emploi reste difficilement atteignable pour les sourds depuis la loi de 1898 sur les accidents de travail :

« Bien que les écoles n'enseignent que de rares métiers, on peut constater que les sourds-muets travailleurs sont dispersés sur un nombre infini de professions, depuis l'ouvrier mineur jusqu'au tailleur de pierres. Cependant, depuis la promulgation des lois sur les accidents de travail, ils sont moins facilement admis dans les manufactures à grandes machines, ce contre quoi il est assez difficile de protester. »<sup>356</sup>

La question du coût de l'assurance est un fait inédit dans l'histoire de la communauté sourde où, à compétences égales, un employeur préfère désormais l'entendant au sourd, même s'il a appris à parler. Cette nouvelle variable financière fait qu'il est plus coûteux d'embaucher un sourd, et plus risqué en cas d'accident. Cela explique l'absence d'ouvriers sourds dans les métiers mécanisés et que la plupart se cantonne dans des métiers moins dangereux tel tailleur d'habits.

Dans le registre associatif de 1905, on constate ainsi une extrême concentration, parmi la catégorie des métiers de production et de transformation, des fileurs, des tailleurs, des couturiers, des cordonniers, de l'imprimerie, et des métiers de construction. Tout ce qui a un lien avec la machinerie est très peu présent. Ainsi, sous la double influence de la loi de 1898 et de l'instruction professionnelle au sein des écoles, on assiste à une concentration autour d'un petit nombre de métiers considérés comme peu dangereux, mais également mal rémunérés, car demandant peu de compétences techniques et professionnelles. Cette concentration professionnelle se fait au détriment d'une meilleure rémunération, et d'une reconnaissance des capacités réelles des Sourds qui se voient ainsi dévalorisés. Cela explique les multiples interventions des militants comme Gaillard et le rôle croissant des associations de placement qui facilitent l'insertion professionnelle au sortir des

---

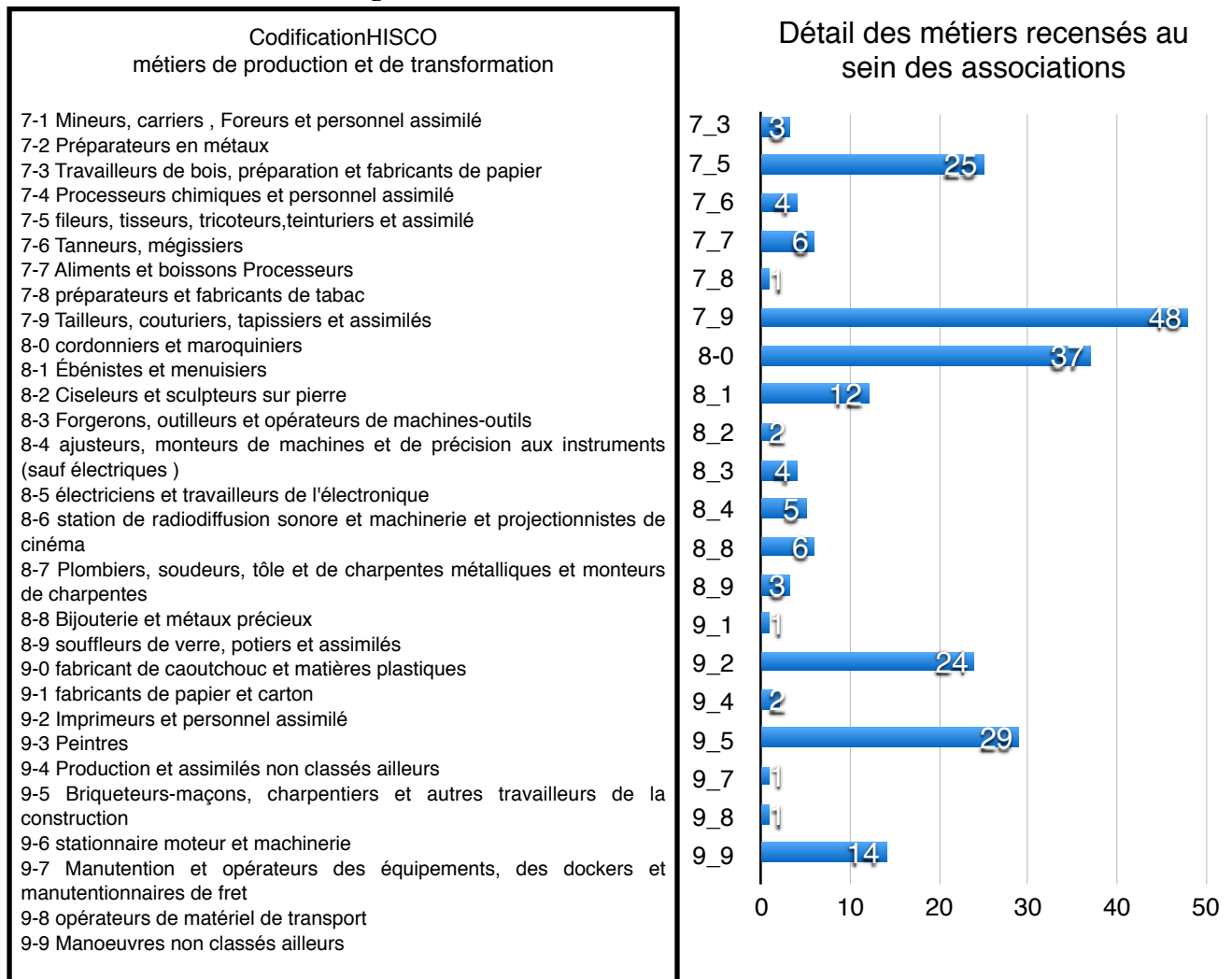
<sup>355</sup> Henri GAILLARD, « Juste appréciation », *Gazette des Sourds-Muets*, juin 1917, p. 1

<sup>356</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. p. 16

écoles. En effet, les associations, constatant l'absence de suivi après la sortie des écoles, décident de prendre en charge le placement des jeunes adultes sourds auprès des employeurs qui connaissent bien les spécificités des Sourds. Cette action de placement est l'un des éléments qui croît le plus pour la période 1900-1915. Elle est rendue justement nécessaire par la réticence affichée des employeurs à recruter un sourd à la fois pour des motifs financiers mais aussi de préjugés sur ses compétences.

**Graphique IV-8 :** Répartition des professions relevant des métiers de production, de transformation, et de manutention. (Toutes associations sauf Seine)

Source : registre de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets



Cette forte présence des métiers les moins rémunérateurs, et qui demandent le moins de formation est fortement critiquée par les militants Sourds, puisqu'ils entraînent par ricochet des difficultés dans la vie au quotidien. Les témoignages des militants Sourds sont édifiants, puisqu'ils laissent envisager la présence, sans pouvoir la mesurer, d'une certaine détresse morale et financière parmi les couches les plus basses de la communauté Sourde, accentuée justement par la surdité de ses membres.

Eugène Née, en 1896, déplore le fait que ces préjugés aient contraint les Sourds à se contenter des métiers les moins rémunérés et les plus pénibles :

« Comment s'étonner qu'après de telles appréciations du Sourd-Muet semblant tout d'un coup nous reculer aux préjugés d'antan, comment nous étonner que partout où quelqu'un des nôtres aille, le plus souvent il est reçu par une fin de non-recevoir, ou si on l'emploie ce n'est guère que pour l'user à des travaux inférieurs ou les plus pénibles, et à des prix infimes tellement le préjugé de son incapacité, venu des soi-disant hautes-régions de la science est enraciné. Je parle, bien entendu, au général; je parle des petits, des humbles, des galvaudeux, de la masse, de la légion, enfin ! Il y a d'heureuses exceptions de conditions sociales, de famille et même, mais combien rares, de patrons agissant en hommes de cœur, sachant faire la part de la malchance pour ne voir que l'or enfermé en sa gangue, et sachant par là apprécier leurs collaborateurs, ouvrier ou artistes sourds-muets. »<sup>357</sup>

La réaction d'Eugène Née est celle de la plupart des militants Sourds face au constat des difficultés professionnelles. On dispose donc d'un troisième facteur de difficultés professionnelles provenant, comme dit Née, des « hautes-régions de la science ». Il s'agit de la médecine, dans cette période d'hygiénisme croissant. Avec la loi du 12 juin 1893, les contrôles de santé vont en s'accroissant dans le milieu industriel<sup>358</sup>. L'influence des préjugés médicaux semble être grande, selon Née, qui en déplore l'impact au sein des campagnes et des milieux ouvriers :

« Nous nous plaçons au point de vue de la vie pratique des petits, des artisans et nous pesons les conséquences terribles des idées émises l'an dernier par le Dr Mygind. Car c'est surtout dans les campagnes, c'est beaucoup dans certains centres ouvriers que ces idées ont, et naturellement, de fâcheuses conséquences, le médecin « Monsieur le Docteur » a dans ces milieux, comme le prêtre d'ailleurs, une influence considérable; ils sont tous les deux le *Deus ex Machina* de l'existence pour les gens primitifs et par cela un tant soit peu d'allures et de sentiments peu tendres. disons simplement, sans phrases, que plusieurs des nôtres ont payé de leur vie cet aphorisme cruel, rappelons le plus récent assassinat moral de notre pauvre sœur Lucie Dupille. »<sup>359</sup>

La conjonction des préjugés venant des « hautes-régions de la science », des préjugés traditionnels, des craintes financières dans l'éventualité d'un accident professionnel, et la qualité de l'instruction professionnelle au sein des écoles font qu'il y a une concentration autour de quelques métiers et une

---

<sup>357</sup> Eugène NEE, *Les sourds-muets et les anthropologistes, mémoire en réponse au Dr Mygind*, Imprimerie d'Ouvriers Sourds-Muets, Paris, 1896, p 5

<sup>358</sup> Gérard JORLAND, *Une société à soigner, Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010, p 307

<sup>359</sup> *Ibid*, p 8

sorte de nivellement où il est considéré comme normal qu'un Sourd se contente de ces métiers déjà cités. L'évocation des cas de suicide chez les Sourds ne trouvant pas d'emploi est unique, aucune autre source connue ne rapportant de tels cas. Or, Née démontre que ces cas doivent être plus nombreux, et relie leur cause à ces difficultés à trouver un emploi, non pas à cause des compétences, mais bel et bien des préjugés sur lesquels ils butent.

Le cas d'un ancien professeur, Léopold Balestie, devenu pêcheur de rivière, est évocateur de ces difficultés, de ces préjugés qui empêchent les Sourds de travailler et donc de sortir de leur situation.

*La Défense* l'a publié dans son numéro de novembre 1886, dont voici l'extrait :

« Voilà treize ans environ que je végète vivant de la pêche au milieu d'une population arriéré et fanatique qui me voit d'un mauvais regard à cause de mes idées socialistes.

La perte de mon emploi m'a réduit à m'adonner à la pêche pour laquelle j'avais déjà des dispositions innées, étant né sur les bord d'une grand rivière, et la nécessité, le goût aidant, m'a rendu un des meilleurs pêcheurs de la contrée, sans m'en vanter. Je mériterais de manger mon pain que je gagne tous les jours au péril de ma vie. Car très peu de pêcheurs osent s'aventurer comme moi sur le Lot, rivière fertile en rapides, remous et tourbillons, conduisant d'un main sûre une légère barque à travers les eaux bondissantes et écumantes.

Mais, je comptais sans l'envie de mes confrères...en Saint-Pierre, tous des gens ignorants et grossiers, ni la haine implacable des ennemis de la localité. Les uns, jaloux de mes succès continuels à la pêche et les autres, scandalisés de ma vie .... mais irréprochable aux yeux des honnêtes hommes, se sont entendus entre eux pour me couper les vivres et, pour cela, ils ont forcé le garde-pêche à me faire le plus de misères possibles.

Et ce fonctionnaire payé par le gouvernement de la République, de se faire le vil suppôt de la réaction locale.

Auparavant j'étais autorisé à me servir de toute sorte d'engins de pêche tout en me conformant aux règlements, et je pouvais gagner jusqu'à 50 fr. par semaine. Maintenant que je n'ai plus que le droit de pêcher à la ligne flottante, comment vivre avec 5 ou 7 francs par semaine ? »<sup>360</sup>

Ce cas est assez unique, voire exceptionnel, puisque les conflits politiques sont aussi en cause dans ses difficultés. Cependant, un Sourd isolé, qui essaie de réussir, est souvent en butte aux jalousies et aux tentatives d'intimidation. Certains, n'en pouvant plus, vont jusqu'à l'extrême, par le suicide ou le meurtre, et certains journaux en font état. Cependant, loin d'être généralisable, il existe également des réussites, des situations où certains, préférant éviter d'être confrontés au refus des patrons, d'être exploités, se mettent à leur compte, en devenant artisans, voire même boutiquiers, ou même,

---

<sup>360</sup> Léopold BALESTIE, s.t., *La Défense des Sourds-Muets*, novembre 1886, pp. 123-124

en se contentant de faire leur vie, sans chercher à aller plus loin dans leur évolution sociale. Cette discrétion est assez majoritaire au sein de la communauté, et Henri Gaillard lui-même reconnaît que des ouvriers vivent en bonne intelligence avec leurs collègues. L'auteur fait aussi remarquer, et c'est particulièrement vrai dans cette période, que le sourd-muet, en sortant de l'école, n'exerce pas toujours la profession pour laquelle il y a été formé :

« Combien meilleur est le sort des sourds-muets qui sortent d'écoles où l'on n'enseigne aucun métier et qui, d'emblée, leurs études scolaires terminées, sont placés en apprentissage, suivant leur vocation, leurs dispositions naturelles ou acquises, dans des ateliers ou des usines, avec des entendants- parlants. Outre qu'ils s'habituent plus tôt à la vie ouvrière, se familiarisent avec la bonne camaraderie, dépouillent toute timidité, se font connaître et apprécier par ceux avec lesquels ils travaillent, ils s'initient mieux aux choses de leur métier et s'y perfectionnent, et se font attacher par leurs patrons qui, d'abord intéressés à eux, en viennent à les priser à leur valeur. Je le répète, c'est dans cette catégorie que se trouvent les sourds-muets à salaires élevés. »<sup>361</sup>

### **Combien à leur compte ?**

Peu nombreux sont ceux qui se mettent réellement à leur compte, comme ce sourd mécanicien de Reims qui a son propre garage, ou un grand nombre de tailleurs et de cordonniers qui tiennent boutique. Se mettre à son compte permet-il d'éviter la loi de 1898, source de difficultés professionnelles ? Rien n'est moins sûr puisque certains d'entre eux ont également des employés, et donc, ont la responsabilité de la santé de leurs salariés, aux yeux des assurances. Cette situation complexe demande une analyse plus fine. En effet, les registres n'indiquent pas si le membre est à son compte ou est salarié. Cette absence de distinction limite fortement l'étude en détail du paysage professionnel sourd et la possibilité de faire une classification entre les artisans et les salariés.

Néanmoins, comme l'ont fait remarquer Henri Gaillard et Eugène Née, de nombreux Sourds se sont constitué un fonds de commerce, une entreprise, un atelier, et ont pu vivre de leur travail. Les photographes Bruno Braquehais et Auguste Petin ont ainsi un magasin de photographie, le mécanicien rémois, Alfred Lallement est propriétaire d'un garage, Henri Laufer a un magasin en province. Ces exemples restent cependant uniques par rapport à la grande majorité. Certains font partie des petits commerçants, alors que d'autres se rapprochent plus de l'artisanat. La masse indéterminée des Sourds travaillant pour leur compte est également l'une des plus discrètes, révélée

---

<sup>361</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. p. 5



par la presse Sourde, et surtout celle de Gaillard qui essaie de faire comprendre l'erreur des préjugés.

### **2.3 Une minorité rejetée : les colporteurs**

Se mettre à leur compte, nombre de Sourds ont franchi ce pas. Cependant, devenir artisan suppose de disposer de compétences nécessaires, ce qui est loin d'être le cas de tous. Ainsi, le colportage représente une première voie possible, l'une des plus aisées même, puisque avec la loi de 1881, le colportage est libre :

« La loi affranchit les colporteurs et distributeurs de l'autorisation préalable; elle supprime le catalogue et le livret. elle astreint les colporteurs et distributeurs à la seule déclaration de leurs nom, prénoms, profession, domicile, âge et lieu de naissance. Il leur en est délivré un récépissé qui doit être présenté à toute réquisition. La distribution et le colportage accidentels sont entièrement libres; ils sont exemptés de la formalité même de la déclaration. »<sup>362</sup>

Néanmoins, pour de nombreuses personnalités Sourdes, l'image de colportage est fortement teintée d'une connotation négative, comme Henri Gaillard qui n'hésite pas à les qualifier de parasites se réunissant sur la place Maubert<sup>363</sup> :

« A côté et au-dessous sont ce qu'on appelle les parasites, plutôt les paresseux, encore que quelques-uns s'en défendent et accusent leur situation irrégulière les patrons qui refusaient de les employer : je veux parler des sourds-muets colporteurs, qui vont aux terrasses des cafés, vendre pour un sou ou deux sous, des alphabets manuels renfermés sous des enveloppes sur lesquelles sont des suscriptions bizarres, par lesquelles ils essaient d'attendrir la pitié sur leur infirmité. Ce genre de sourds-muets est la plaie de la nation silencieuse. Pourtant, le nombre en diminue chaque année. La mort les supprime par voie d'extinction et il est assez rare que les jeunes de la nouvelle génération s'embauchent dans leur lamentable phalange. »<sup>364</sup>

---

<sup>362</sup> Henri CELLIEZ et Charles LE SENNE, *Loi de 1881 sur la Presse accompagnée des travaux de rédaction*, Paris, Librairie A. Maresq, 1882, p 721

<sup>363</sup> Henri GAILLARD, *4eme congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets*, « Nouvelles observations sur le placement des Sourds-Muets », p 131.

<sup>364</sup> Henri GAILLARD, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), la situation des sourds-muets en France au début du XXe siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904, p 5

Cette critique de Gaillard envers les colporteurs sourds est surtout une attaque contre les préjugés sur l'incapacité des Sourds à pouvoir travailler. Or, ces préjugés se trouvent renforcés par l'existence même de ces colporteurs qui perpétuent l'image de pitié du sourd incapable et forcé à la mendicité. Par conséquent, bien que ce soit une minorité, selon Gaillard, cette minorité semble avoir causé des difficultés aux militants sourds soucieux d'apporter une image convenable de la communauté sourde et du Sourd travailleur. Les militants Sourds semblent être soucieux de l'existence de cette minorité qui semble vivre de la vente des prospectus pour la simple raison que cette vente se repose sur de la pitié et de la charité. Leur caractère minoritaire est indiqué par Henri Gaillard :

« Lors d'une enquête que j'ai faite dans leur milieu, j'ai compté 33 (Le nombre des sourds-muets résidant à Paris, non compris les sourds-muets en âge de scolarité, étant environ 2 500, on voit que le chiffre de 33 est insignifiant et que la grande majorité est laborieuse) pour Paris et 129 pour toute la France. Ce sont d'ailleurs des chemineaux. »<sup>365</sup>

Le « Bulletin » d'un certain Nazdecabre note avec ironie que la guerre a fait disparaître « par enchantement » les sourds-muets colporteurs pour la simple raisons qu'ils ne « parvenaient plus à récolter des piles de gros sous ». Il poursuit :

« Alors, ils eurent le beau courage de s'embaucher comme manœuvres dans des usines travaillant pour la défense nationale ou de s'offrir pour le creusement des tranchées. Les sourds-muets sérieux en furent heureux. Ces mauvais garçons se réhabilitaient par leur travail et leur vagabondage scandaleux ne jetterait plus de déconsidération sur notre classe. Mais voici que cette truandaille silencieuse a fait sa réapparition depuis que la vie parisienne a repris, sans souci de la guerre, lointaine et interminable. Ils ont recommencé à déposer sur les tables des consommateurs leurs enveloppes où s'étalent des mots infâmes dans ce genre : « Achetez, deux sous, je suis sans travail, je suis sourd-muet ». D'abord, c'est un mensonge, ce n'est pas parce qu'ils sont sourds-muets, qu'ils sont sans travail, c'est parce qu'ils sont paresseux. »<sup>366</sup>

Dans une communauté où le travail est valorisé et où il est considéré comme la clé de l'émancipation sociale du Sourd, le colportage représente ainsi le versant dévalorisé, rejeté et méprisé. Il est accusé de tous les maux que subissent les « sourds-muets sérieux », comme une « lèpre sociale honteuse ». Cette accusation est à relier à la question des préjugés sociaux pesant

---

<sup>365</sup> *Ibid*, p. 5

<sup>366</sup> NAZDECABRE, « Bulletin », *Gazette des Sourds-Muets*, Août 1916, p. 1

sur les Sourds qui se trouvent sans cesse confrontés à des refus, quand au préalable, « partout où un sourd-muet galeux a passé et a laissé de mauvais souvenirs, un autre sourd-muet, fût-il d'une honnêteté et activité irréprochables, se verra fermer devant lui les portes »<sup>367</sup>.

Ce souci de disposer d'une image irréprochable valorise par ricochet tout métier, y compris le moins rémunéré, afin de prouver à tout prix la capacité des Sourds dans le travail. C'est également le fait de travailler qui représente un acte militant. Plus le Sourd réussit, plus sa réussite est considérée comme une riposte contre la méthode éducative en vigueur depuis 1880. Le colportage représente donc comme une tache insupportable et une entrave importante à la stratégie sociale des associations qui veulent justement éviter la charité mal placée, et valoriser à la place l'éducation et le développement des compétences professionnelles.

Par conséquent, le colportage représente un métier honni, par le fait qu'il renforce justement les préjugés pesant sur les sourds, et donc, apporte, pour Eugène Née, des justifications aux « Anthropologistes », qui considèrent les sourds comme des êtres inférieurs et incapables d'être autonomes. Henri Rémy lui-même le regrette, dans un article publié dans *l'Est Républicain* du 15 novembre 1894 où il s'agace de la présence de cette minorité déconsidérée. Son auteur déplore le fait qu'un grand nombre de sourds bien portants abusent de leur surdité pour attirer la pitié sur eux au détriment de ceux qui en ont réellement besoin<sup>368</sup>. Il s'indigne également contre les profiteurs, ceux qui se prétendent sourds pour obtenir l'obole, et entachent ainsi la réputation des Sourds qui travaillent réellement et qui sont exposés aux préjugés.

La qualification de « parasite » de Gaillard recouvre un double aspect : ne pas être autonome d'une part et affaiblir ou nuire à la communauté sourde par ses actions en présentant une image négative du sourd.

#### **2.4 L'emploi chez les femmes sourdes**

La place de la femme sourde à la Belle Epoque est difficile à appréhender, dans une communauté où, jusqu'aux années 1890, les écrits concernent principalement les hommes. La discrétion des

---

<sup>367</sup> Félix MICHONNEAU, « Un tribut documentaire », *Gazette des Sourds-Muets*, Août 1916, p. 1

<sup>368</sup> Henri REMY, « Les sourds-muets et le colportage », *Est Républicain*, 15 novembre 1894 in *Gazette des Sourds-Muets*, décembre 1894, p. 1

femmes sourdes est une discrétion contrainte, dans une société fortement patriarcale. Or, comme le dit Michel Winock, la condition des femmes évolue rapidement, à la faveur des lois successives et des changements de mœurs. Bien que la France évolue vite, la place de la femme Sourde n'y est pas comparable à ce que l'on constate aux Etats-Unis, au travers de la presse sourde américaine, comme le *Silent Worker* ou des témoignages de Henri Gaillard en 1893 et en 1917. Le fait que les hommes et les femmes sourds aient une éducation semblable aux Etats-Unis entraîne une forte différence par rapport à la France Sourde où l'inégalité éducative est très forte entre les deux sexes. La dévalorisation éducative de la femme sourde est fortement critiquée par les républicains Sourds comme Gaillard ou Née qui déplorent le caractère religieux de leur éducation :

« pour les sourdes-muettes, semblable infériorité sera manifeste, surtout si elles sortent d'écoles – congréganistes généralement- où aucun métier ne leur est enseigné, où on les prépare plutôt à la vie d'en haut, à la vie céleste, qu'à la vie d'ici-bas. »<sup>369</sup>

La question éducative de la femme sourde devient rapidement centrale dans les années 1890, au moment où les premières femmes participent activement à la vie de la communauté et aux banquets annuels. Cependant, cette participation reste centrée sur Paris, alors qu'en province, la participation féminine reste fortement réduite pour ne pas dire absente. Or, quelle éducation procure-t-on aux femmes Sourdes, afin de les préparer à leur vie professionnelle ? Gaillard apporte une réponse partielle :

« Dans certaines écoles, on leur apprend bien un métier, qui, le plus souvent, n'est qu'une vulgaire occupation de femme, couture, raccommodage d'habits, blanchissage, broderie, cuisine un peu ; mais jamais, on ne songe à les rendre très habiles dans ces professions »<sup>370</sup>

Ce programme éducatif, loin d'être spécifique à l'éducation de la femme Sourde, est typique du XIXe siècle, où justement, il est de bon ton que la femme ne soit pas trop savante. Mais, ce souci s'accroît fortement pour la femme sourde dont on craint une fragilité morale, consécutive à sa surdité, l'exposant aux dangers du monde. Ceci explique le développement des ouvriers destinés à l'accueil des Sourdes dont les familles se sont estimées incapables de les accueillir.

---

<sup>369</sup> Henri GAILLARD, *le sourd muet à l'ouvrage en France, carrières et professions*, Paris, 1894, Chez l'auteur, p. 12.

<sup>370</sup> *Ibid*, p 12

## Ouvroirs, lieux d'enfermement ou de protection ?

Les ouvroirs sont l'un des lieux les plus méconnus de l'histoire sourde. Ces lieux, dirigés par des ordres religieux en charge de l'éducation des enfants sourds, accueillent essentiellement des Sourdes, non nécessairement des jeunes filles. Leur but est de leur procurer un travail rémunéré, et elles sont nourries et blanchies. Néanmoins, ces centres d'accueil sont fortement critiqués par le fait que le produit du travail des pensionnaires sert à alimenter le budget des écoles auxquelles ils sont souvent liés. Cette proximité entre les écoles et les ouvroirs soulèvent d'acéres critiques de la part des républicains Sourds qui déplore le désastre éducatif et moral :

« Trop de leurs institutions, celles dirigées par les congréganistes, se désintéressent, non seulement de leur éducation professionnelle, mais de leur éducation ménagère, et visent plutôt à leur faire apprendre des métiers d'ouvroir ou de couvent, sans valeur aucune pour une ouvrière abandonnée seule dans la vie, profitables uniquement au travail collectif et qui sont une ressource pour la congrégation, si bien qu'elle spéculer sur la prétendue infirmité, la fausse incapacité des sourdes-muettes, le danger imaginaire qu'elles peuvent courir dans le monde, pour les amener à entrer dans des asiles annexés aux institutions et qui sont un affront à la dignité des sourds-muets et un attentat au droit des femmes de vivre par le travail libre, à leur droit d'aimer. »<sup>371</sup>

Les ouvroirs sont ainsi accusés de profiter du travail des femmes sourdes, qui sont mal rémunérées, et de les priver du droit d'aimer. Ce jugement de Henri Gaillard, présenté lors du congrès de Saint-Louis, en 1904, survient à une période de tensions entre les Républicains et les traditionalistes sur la question de la séparation entre l'État et l'Église. Cette attaque peut s'inscrire dans ce contexte particulier afin de mettre fin à la mainmise des congrégations sur l'éducation de l'enfant sourd et de la laïciser une fois pour toutes. Néanmoins, la question des compétences reste difficilement mesurable par le fait que l'emploi féminin reste peu répandu à la Belle Époque. Par ailleurs, combien de Sourdes font-elles partie des ouvroirs ? Aucune donnée ne permet de le quantifier, sauf les statistiques de 1901 des *Statistiques Générales de la France* qui présentent une variable unique cette année-là : la présence des sourds au sein des institutions. Cependant, le terme « institutions » englobe également les asiles psychiatriques et les hospices, ce qui ne nous permet pas une quantification précise.

Ainsi, pour toute la France, sur la tranche des 19-59 ans, le nombre atteint 849 femmes et 291 hommes. Cette sur-représentation des femmes sourdes présentes dans les institutions est à relier à la

---

<sup>371</sup> Henri Gaillard, *Publication faite au Congrès international...*, 1904, p 10.

présence des ouvriers qui devaient accueillir nombre de ces femmes. Ce nombre est faible par rapport au total des femmes sourdes recensées sur toute la France qui est de 5544, sur la tranche 20 à 60 ans et plus.

Accusées de priver les jeunes femmes Sourdes d'une vie de couple méritoire, une sinistre réputation faite par des militants Sourds fortement opposés à la présence des religieuses dans ces lieux, les ouvriers sont loin de recueillir la totalité de la population féminine sourde comme l'atteste les données des Statistiques Générales de la France en 1901, puisque seulement 15% de la population féminine se trouve dans des institutions. Combien donc dans les ouvriers ? L'imprécision des données existantes ne permet pas d'aller plus loin dans la précision. Néanmoins, l'aura sulfureux de ces lieux, certainement fait par les militants Sourds, semble avoir été amplifié par rapport à leur impact réel.

### **Quels métiers pour la femme sourde ?**

Comme dans la société française de l'époque, les classes sociales les plus modestes ont une proportion plus élevée de travail féminin par rapport aux hautes couches sociales, où l'on ne peut concevoir qu'une femme travaille<sup>372</sup>. La femme qui travaille est surtout une domestique, une employée de magasin ou une ouvrière. Cela semble s'observer également dans les registres des sociétés mutualistes sourdes et ceux de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*. Ces deux registres révèlent des éléments importants et tout d'abord, une concentration du travail féminin parmi les catégories professionnelles de services, comme les domestiques. Un nombre étonnamment élevé de domestiques sourdes s'observe dans ces registres, comme blanchisseuse et couturière.

Les renseignements tirés des registres dont l'imprécision doit être notée compte tenu du grand nombre d'indéterminés sur la profession, montre l'importance de la part de l'emploi féminin. En effet, plus de la moitié des femmes membres des sociétés mutualistes sourdes déclare exercer un emploi au moment de leur inscription. Les renseignements de ces registres sont très évocateurs de la situation de la femme sourde avec une diversité nettement moindre des professions. L'affirmation de Henri Gaillard sur l'emploi féminin semble reposer sur un constat parisien, et non sur toute la France :

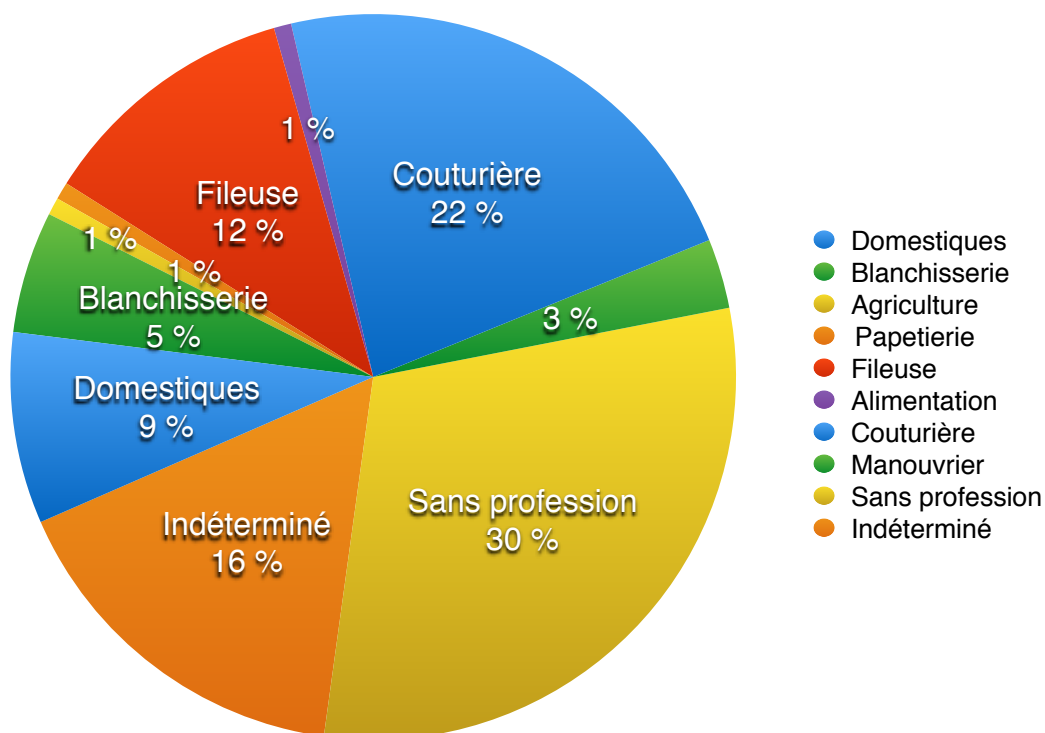
---

<sup>372</sup> Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE, *La France au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1995 p 358

« Pourtant, dans les grandes villes, il y a des Sourdes-Muettes exerçant un métier et en vivant. Ici encore, on remarquera que ce ne sont pas des métiers appris à l'école. »<sup>373</sup>

Or, les métiers appris dans les écoles sont la couture, la blanchisserie, la cuisine, et la tenue de maison. Cela correspond en grande partie aux renseignements tirés des registres. La prédominance de l'industrie textile dans l'emploi féminin se remarque également ici, avec 22% des emplois déclarés pour la couture, et 12% pour la filature. En ce qui concerne la couture, ce métier ne s'exerce pas nécessairement pas à l'usine, mais également à domicile, où elles sont payées à la pièce, en sous-traitant les commandes de l'industrie de la confection<sup>374</sup>. En effet, dans la région lyonnaise et dans la Marne, ce secteur est le principal pourvoyeur d'emplois féminins pour les Sourdes, avec des spécialisations, pour Lyon, dans la filature, alors que la Marne s'oriente plus vers la couture.

**Graphique IV-9 : Emploi féminin sourd (Toutes associations sauf Seine)**  
 Source : Registre de l'Union Nationale des Sociétés de Sourds-Muets



<sup>373</sup> *Op. Cit.*, p 12

<sup>374</sup> Georges DUBY, Michelle PERROT (sous la dir.) *Histoire des femmes en Occident, le XIXe siècle*, Paris, Plon, 1991, p. 486

D'autre part, on s'interroge sur la manière dont les domestiques sourdes exercent leur profession, sachant que ce secteur est l'un des plus exposés aux abus patronaux<sup>375</sup>. Aucun auteur Sourd n'a relevé ces éléments, ou même de possibles abus, mais, des témoignages recueillis verbalement auprès des Sourdes âgées qui ont été domestiques font état de l'existence de ces abus, y compris sexuels. Les témoignages en question concernent principalement la période des années 1930-1960, mais ces éléments permettent d'envisager l'existence de ces abus à la Belle Epoque, ce qui aurait incité au développement des ouvriers afin d'en protéger les Sourdes. Cela explique une nouvelle fois pourquoi les militants Sourds demandent d'accorder la priorité à l'éducation afin de fournir une connaissance professionnelle des métiers mieux rémunérés, et donc moins exposés socialement.

### **L'emploi comme complément de revenus**

La question de la femme sans activité se pose avec 30% des membres féminins ne déclarant pas disposer d'un métier. Ce taux, constaté dans le registre des Sociétés mutualistes, se retrouve également dans le registre de l'*Association Amicale* entre 1897 et 1918, ce qui permet de penser que le taux d'activité pourrait être plus élevé au sein de la communauté sourde que ce qu'il est dans la société française. Néanmoins, il est également probable que nombre de femmes ne sont pas inscrites dans ce registre, ce qui apporte une analyse biaisée, puisque justement, nombre de maris présents dans le registres, dont l'épouse est connue grâce à une recherche généalogique, comme Ernest Dusuzeau, ou Émile Mercier, n'ont pas inscrit leurs épouses dans les mutualités sourdes. Cette absence fait diminuer le taux de présence des épouses sans emploi bien en dessous de ce qu'il est réellement. D'autre part, il est également probable que l'emploi féminin sourd est plus élevé que dans la société française, de par le haut taux de célibat constaté sur les statistiques de 1905 et de 1911.

En effet, ce haut taux de célibat, dans les deux sexes, semble avoir incité les Sourdes à occuper un emploi. Cette question complexe du taux réel d'emploi des femmes sourdes ne peut se reposer sur les deux seuls registres connus et demande par conséquent une analyse plus détaillée, au travers les recensements de population, de l'emploi des Sourds et des Sourdes, ce qui est un travail considérable, mais qui éclairerait sous un jour nouveau la situation sociale et professionnelle des Sourds et des Sourdes qui semble fortement se distinguer de la société française.

---

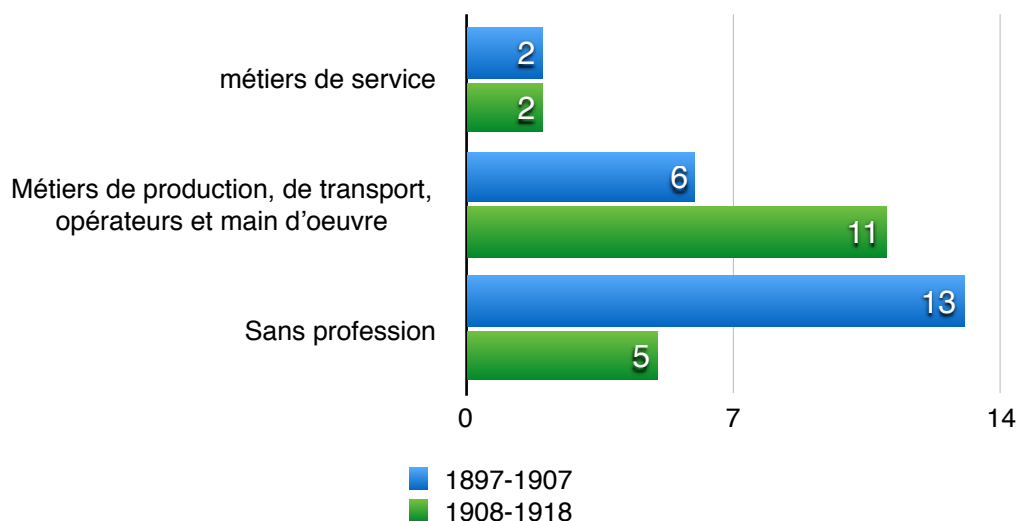
<sup>375</sup> Michel WINOCK, *La Belle Epoque*, p 160



Néanmoins, un fait reste semblable aux normes sociologiques de la société française. En effet, parmi les 30% des femmes sans emploi, une très grande majorité est mariée à un époux ayant un emploi suffisamment rémunérateur pour pouvoir dispenser l'épouse de travailler et d'apporter un revenu complémentaire, alors que les femmes mariées recensées dans les deux registres, ont un époux dont l'emploi fait partie des catégories les moins bien rémunérées.

Il est également probable que le mari refuse que l'épouse travaille. Cette possibilité doit être envisagée dans les situations où l'époux Sourd, maîtrisant le français écrit, connaît les dispositions législatives et a un revenu suffisamment élevé permettant de vivre sur un seul salaire. D'autre part, on constate une variation géographique. Les départements les plus urbanisés semblent comporter un plus grand nombre de femmes n'ayant pas d'emploi, comme Paris et Reims dont l'association comporte des membres domiciliés dans la Seine. Les quatre autres associations présentent une situation inverse et l'emploi féminin semble être la norme. Comme l'emploi féminin est considéré comme un complément de revenus, il est intéressant d'observer la répartition géographique des métiers les plus rémunérateurs, et de le mettre en corrélation avec la nécessité, ou non, que l'épouse ait un métier.

**Graphique IV-10** : Emploi féminin à Paris  
 Source : Registre de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine



En effet, selon le Code Napoléon, la femme reste mineure à vie et dépend donc du bon vouloir de son époux pour la question de l'emploi et des finances<sup>376</sup>, jusqu'à la loi du 13 juillet 1907, qui

<sup>376</sup> Michel WINLOCK, *La Belle Epoque*, p 155

accorde la liberté de salaire à la femme, reconnaissant par là le droit au travail et à disposer de son salaire, sans le consentement de l'époux.

Outre une extrême concentration sur un faible nombre de catégories de professions, l'emploi féminin est également réduit sur le département de la Seine, selon le registre de *l'Association Amicale*. En effet, alors que sur la période 1897-1907, le registre note 13 nouveaux membres féminins n'ayant pas d'emploi, il n'y en a plus que 5 pour la période 1907-1918. Cette petite évolution, visible dans ce registre, semble montrer une évolution des mœurs visibles dans ce département. Mais, sans le secours des autres registres, on ne peut réellement confirmer ou infirmer les grandes tendances, puisque les éléments sont trop réduits pour pouvoir dresser des tendances sur le long terme.

### **3. Existe-t-il une classe moyenne Sourde ?**

La forte représentation des ouvriers est-elle une caractéristique de la communauté sourde ou alors, est-ce justement la nécessité qui pousse les ouvriers à s'inscrire dans les mutualités, alors que ceux qui n'en ressentent pas le besoin, de par leurs revenus élevés n'en seraient pas membres ?

Quand on se penche plus avant sur les registres associatifs, la question de la présence des métiers venant d'autres secteurs d'activité se transforme rapidement en une interrogation sur leur présence ou sur leur absence au sein de la communauté sourde. Comment alors comprendre qu'il y ait, selon les registres, une absence relativement importante des métiers du commerce, de l'administration, de bureau et des techniques, qui demandent justement tous une certaine compétence en français écrit.

La réforme éducative préconisée par Milan entraîne des conséquences visibles à partir des années 1905-1915 au plan des orientations professionnelles. On constate, plus particulièrement dans le registre matricule de *l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine* une diminution, au niveau des nouveaux entrants, des catégories professionnelles exigeant justement une certaine maîtrise du français écrit. Certes, se reposer sur une seule source ne permet pas de généralisation, mais il vient en appui à un constat croissant de la part des plus âgés qui remarque un certain déclin de ces métiers parmi les plus jeunes. Effectivement, avec ce que l'on a vu au niveau de la presse sourde où ce déclin se constate déjà dès 1905, la qualité de l'enseignement est de plus en plus critiquée au sein des congrès à cause du désastre professionnel constaté en France.

### **3.1 De la disparition du professorat Sourd**

La décision de mettre fin à l'existence du professorat sourd au sein des écoles est une des conséquences directes et immédiates du Congrès de Milan. Cette décision a été soudaine : nombre de Sourds ont été pris de court, alors que l'éducation des enfants sourds s'est souvent appuyée sur un personnel sourd souvent méconnu. Ce personnel, plus ou moins important selon les écoles, représente pour les nouveaux élèves entrant dans ces lieux, les premiers adultes sourds qu'ils rencontrent, et par qui ils reçoivent la langue des signes.

Au niveau immédiat, le chômage devient flagrant chez les enseignants sourds qui ne s'y étaient pas préparés. Pour la plupart, beaucoup se sont tournés vers des métiers administratifs ou d'écriture. Mais la brutalité de traitement, nombre d'entre eux sont renvoyés sans compensation financière, semble avoir provoqué une certaine stupeur, et surtout, une absence de révolte réelle et visible. En effet, la différence de traitement entre les professeurs Sourds de Province et ceux de Paris est assez flagrante, puisque ceux de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris ont été plus ménagés, de par leur réputation et leur prestige, le dernier d'entre eux ayant été, non pas renvoyé, mais mis en retraite d'office en 1886 :

« Maintenant, je proteste de toute mon énergie contre l'accusation portée, il n'y a qu'un instant, à l'égard des professeurs sourds-muets. J'ai appartenu pendant 17 ans comme professeur et surveillant général aux écoles de Lyon et de Besançon, je peux donc parler au nom de mes collègues absents et déclarer hautement ici que nous serions les premiers à nous réjouir de l'introduction de la méthode orale pure dans l'enseignement des sourds-muets, si l'excellence de cette méthode était démontrée. Or, il n'en est rien ; jusqu'ici, nous avons vainement cherché la preuve des bons résultats de cette méthode : loin d'être utile elle est nuisible à la majorité des sourds-muets dont elle retarde considérablement l'instruction. J'ai donc le droit, tant en mon nom que celui des absents, de protester contre l'emploi abusif qu'on fait de la méthode orale dont le premier résultat a été de briser la carrière d'un grand nombre de sourds-muets d'élite : professeurs, répétiteurs ou surveillants généraux qui, par le fait de la méthode en question, ont été du jour au lendemain jetés sur le pavé et réduits aux pires conditions.<sup>377</sup>

L'absence de réaction du personnel Sourd parisien entraîne une certaine résignation parmi cette catégorie professionnelle qui disparaît définitivement au cours des années 1900. Le regard des

---

<sup>377</sup> Jules HENRY, *In* Joseph CHAZAL, *Le Congrès international des Sourds-Muets de Dijon*, Dijon, 1898

directeurs des écoles, la plupart favorables à la méthode orale pure, est résumé par ces mots du directeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets, en 1886, lors du discours de fin d'année, qui compare les enseignants sourds à des voiliers qui doivent céder la place aux vapeurs<sup>378</sup>. Cette image d'obsolescence marque durablement le professorat sourd qui disparaît progressivement, et tout retour en arrière, sera désormais impossible, faute de « voiliers » disponibles dès 1920.

Au final, la reconversion semble être plus aisée pour les enseignants Sourds parisiens, dont la plupart approchent de la soixantaine. Par contre, dans les autres écoles, la situation est beaucoup plus complexe, telle celle de Léopold Balestie, en partie du fait de sa propension à s'enflammer, qui peine à s'en sortir après 1882. Néanmoins, des professeurs Sourds décident malgré tout de continuer le combat, afin de prouver qu'un Sourd peut aussi enseigner la parole.

C'est ce qu'ont fait Louis Capon, à Elboeuf et Pauline Larrouy à Oloron-Sainte-Marie qui ont leurs propres écoles, subventionnées par les conseils généraux, et primées par le prix de vertu Montyon récompensant les actions en matière sociale, ainsi que Larroy en 1889<sup>379</sup> qui reçoit le prix Honoré de Sussy en 1891<sup>380</sup>. Ces reconnaissances résident dans le fait qu'ils enseignent la parole, tout en étant Sourds, ce qui semble avoir impressionné des personnalités locales qui ont fait une pétition afin de leur remettre ces prix<sup>381</sup>, par l'Académie Française<sup>382</sup>.

Néanmoins, ils représentent le chant de cygne du professorat Sourd. En effet, après leurs décès, les écoles qu'ils ont fondées ne leur survivent pas. L'école de Louis Capon met fin à ses activités à la mort subite de son fondateur, suite à une hémorragie cérébrale, en 1907. Et celle de Pauline Larrouy ne laisse plus de traces après les années 1910.

---

<sup>378</sup> JAVAL, « Discours de fin d'année », *Revue de l'enseignement des sourds-muets*, octobre 1886.

<sup>379</sup> Dossier Pauline Larrouy, du Prix de vertu Montyon, 1887, archives de l'Académie Française

<sup>380</sup> Dossier Louis Capon, du prix Honoré de Sussy, 1891, archives de l'Académie Française

<sup>381</sup> *Institut de France, Séance publique annuelle du jeudi 24 novembre 1887*, Paris, Firmin-Didot, 1887, pp. 88-90

<sup>382</sup> *Institut de France, Séance publique annuelle du jeudi 19 novembre 1891*, Paris, Firmin-Didot, 1891, p. 108.

En son temps, Claudius Forestier tente de résister malgré tout, en utilisant la méthode traditionnelle, ce qui lui a coûté la subvention du conseil général du Rhône<sup>383</sup> qui a décidé, lors de la séance du 25 août 1886, de ne plus subvenir cette école au profit de l'école oraliste géré par Hugentobler :

« Considérant que l'enseignement par la parole, tel qu'il est pratiqué dans l'Institution Hugentobler, est désormais le seul admis dans les institutions nationales, le seul reconnu dans les congrès des instituteurs de sourds-muets; désirant cependant respecter les droits acquis, le Conseil général décide qu'au fur et à mesure de leur extinction, les bourses de l'Institution Forestier seront transférées dans l'Institution Hugentobler. »<sup>384</sup>

Le transfert progressif du financement entre les deux écoles rivales finit par faire disparaître la petite école de Balmont<sup>385</sup>, avec la mort de son directeur Sourd en 1891. Désormais, à part Louis Capon et Pauline Larrouy, il n'existe plus de postes pour les professeurs Sourds, ce qui force à une réorientation professionnelle, dès les années 1885.

### **La réorientation professionnelle**

Face à la disparition des postes d'enseignement qui deviennent inaccessibles aux Sourds, nombre d'entre eux deviennent par la force des choses, des employés de bureau. Certains s'orientent comme clercs de notaires, alors que d'autres sont embauchés au sein des administrations, comme Ernest Dusuzeau qui devient comptable aux Ponts et Chaussées alors qu'il est bachelier en mathématiques.

Cette réorientation professionnelle marque la disparition de toute une catégorie sociale qui incarne le prestige intellectuel de la communauté. Cette perte de prestige entraîne une évolution de la perception par le Sourd du métier d'enseignant, et de tout ce qui s'en rattache, comme un métier exclusivement réservé aux entendants. Cette association croissante, dans l'esprit des nouvelles générations, entre le professorat et l'éducation orale, freine toute réflexion sur la possibilité pour un Sourd d'enseigner le français écrit. L'absence de cours du soir après les années 1870 et l'échec final des écoles professionnelles de Marseille et de Montpellier qui semblent avoir disparu entre 1905 et

---

<sup>383</sup> s.n., *Revue internationale de l'Enseignement des Sourds-Muets*, n°9, décembre 1886 p 274.

<sup>384</sup> Conseil Général du Rhône, « Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales - Bourses départementales », *Procès-verbaux des délibérations du Conseil Général*, Lyon, imprimerie Schneider frères, 1886 p 1069

<sup>385</sup> Nom du quartier dans laquelle est située l'école de Forestier. Il existe un pan de mur encore debout de la petite école, transformée en orphelinat, en dépit des protestations des Sourds qui en veulent faire une maison de retraite.

1910 marquent la fin des possibilités d'apprentissage par les Sourds pour les Sourds, ce qui enraine encore plus dans les mœurs le fait qu'il faille entendre pour pouvoir enseigner.

Cependant, les emplois de bureau sont eux aussi en voie de disparition au sein de la communauté sourde. En effet, ils étaient principalement alimentés par les anciens enseignants sourds ou par les anciens élèves des années précédant 1886, année de la dernière classe où un enseignant Sourd exerce à Paris. Après un probable pic dans les années 1886-1895, alimenté par l'afflux des anciens professeurs Sourds, les emplois de bureau commencent à décliner à partir des années 1905-1910, et l'on constate dans le registre parisien une présence croissante des métiers d'industries, alors que ceux d'administration sont en déclin rapide au niveau des entrées. Quant à quantifier ce déclin, on arrive là aux limites archivistiques, puisqu'il est nécessaire de disposer des registres associatifs sourds des années 1880 - 1920 afin de pouvoir représenter cette évolution du paysage professionnel sourd, et donc la présence des « classes moyennes » au sein de la communauté sourde.

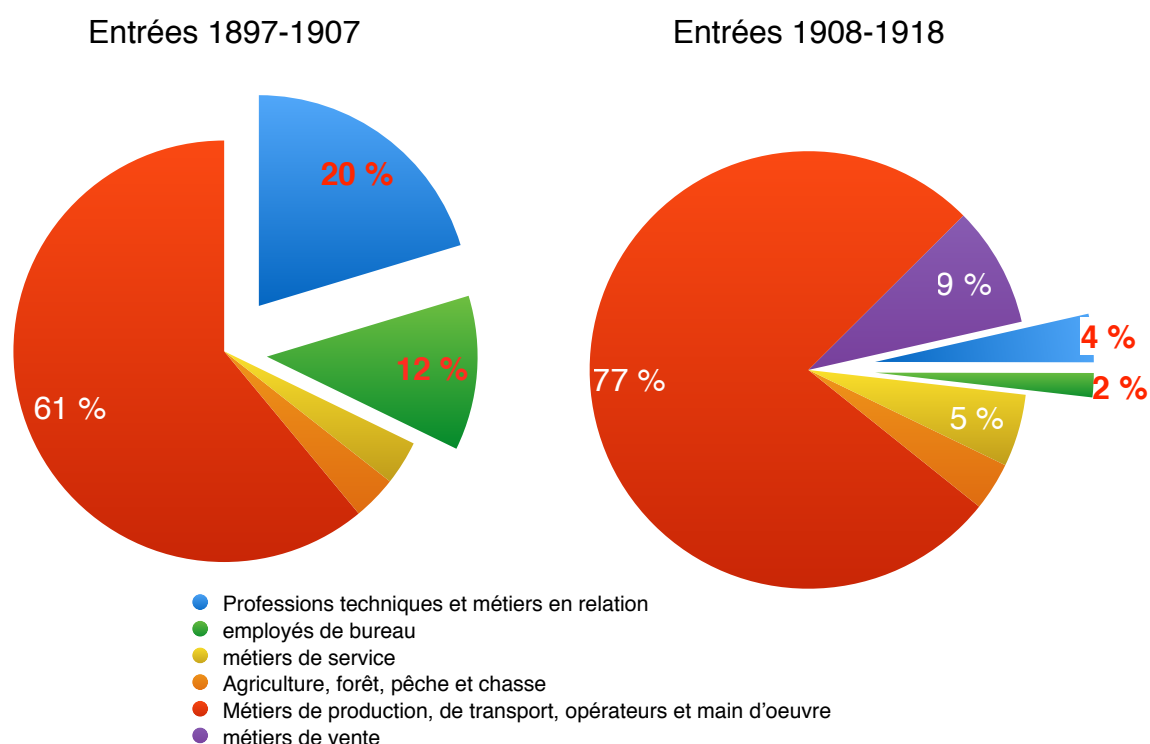
Ce qui est déjà certain, à l'heure actuelle, c'est que les emplois de bureau sont assez minoritaires, et principalement concentrés autour de Paris et dans les plus grandes villes de France. Les deux registres l'attestent clairement dans la répartition professionnelle. Dans les départements les plus ruraux, la norme est celui des métiers demandant le moins de capacité en français écrit. On peut considérer que la norme au sein de la communauté Sourde, c'est être ouvrier, alors que tenir un emploi de bureau constitue une vraie exception, puis un vrai exploit intellectuel, à mesure que l'on s'éloigne de 1880.

L'analyse du registre des matricules parisien semble indiquer cette évolution, au niveau des entrées. On voit, avec le graphique IV-11, ce mouvement avec un déclin très rapide du nombre de nouveaux entrants ayant un métier relevant de professions exigeant une certaine capacité intellectuelle et littéraire, passant de 20% à 12% puis 4% pour finir à 2%, en moins de vingt ans. Ce déclin des métiers qui font la structure de la classe moyenne semble avoir pour conséquence, à la fin de la Belle Epoque et surtout dans les années 1920, le déclin de cette classe dans la communauté Sourde. Cependant, l'*Association amicale* ne réunit que 150 à 200 membres entre 1897 et 1920, et par conséquent, par rapport au nombre de sourds connus dans le département de la Seine, ce registre ne concerne qu'une petite partie de la communauté sourde parisienne, et il se peut que cela soit une caractéristique du département, et non pas des autres lieux.

Une lecture complémentaire du second registre démontre l'absence d'une classe moyenne dans les autres associations mutualistes, ce qui renforce la caractéristique parisienne de classe moyenne sourde, due à son ancrage géographique et à l'existence de postes disponibles dans les administrations. Cet ancrage apporte une nouvelle réflexion quant à la structure sociale des communautés sourdes locales qui peuvent fortement diverger selon la présence ou non de cette classe moyenne. Peut-on considérer, avec ces informations, que la classe moyenne sourde est essentiellement parisienne, avec quelques présences dans les plus grandes villes, mais que dans son ensemble, ce groupe social reste ultra-minoritaire par rapport à la classe ouvrière ? Il semble que oui, et cela explique pourquoi, au niveau artistique et littéraire, sa disparition s'est fortement ressentie à partir des années 1920. Le déclin littéraire, que l'on a observé au chapitre précédent, suit de très près le déclin de cette classe sociale.

**Graphique IV-11** : Répartition des métiers des nouveaux entrants, part des professions techniques et d'employés de bureau

Source : Registre de l'Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine (1897-1918)



Mais, ce déclin de la classe moyenne, au niveau statistique, se traduit-il dans les faits, au niveau de la vie quotidienne ? Il semble que oui puisque les associations, dès les années 1905, orientent nettement leurs actions en faveur du mouvement social et l'assistance, avec les placements, les

mutualités, et surtout, en organisant des rencontres sportives qui deviennent une activité populaire auprès de la grande masse silencieuse.

Cette nouvelle orientation met de côté les actions traditionnelles comme le combat en faveur de la langue des signes. Or, les banquets étaient les lieux traditionnels d'échanges sur les moyens à adopter pour ce combat. Ainsi, les banquets se transforment rapidement en lieux de rencontres et de bals afin de favoriser les relations.

Cette évolution s'observe nettement au sein de la presse à partir des années 1920-1930, et ses prémices, justement, deviennent de plus en plus visibles dans la seconde moitié de la Belle Epoque.

### **3.2 Une classe moyenne éphémère ?**

A cette question, constate-t-on un caractère éphémère à la classe moyenne Sourde, il semblerait qu'on puisse répondre positivement, puisque selon Jules Henry, on brise la carrière des Sourds-Muets d'élite, terme qui s'était développé dans les années 1860 afin de désigner ceux qui ont des dispositions intellectuelles pour se hisser au dessus de la condition habituelle des Sourds, celle de laborieux. Or, la réforme éducative de Milan entraîne un effet qui n'est pas réellement mesuré. La plupart des professeurs Sourds étant devenus des employés de bureaux, cette classe moyenne apparaît rapidement, avant de disparaître durant la première moitié du XXe siècle. Pour quelles raisons ?

Tout d'abord, la question éducative revient ici avec les dispositions prises dans cette réforme. En effet, le premier objectif affiché est de former de bons ouvriers<sup>386</sup>, et surtout, et c'est le second point, le regard des éducateurs entendants envers les Sourds est celui d'un regard de pitié, avec un préjugé basé sur le fait que savoir parler ne permet pas au Sourd de se hisser, de se mettre à l'égal de l'entendant comme le dit Gaston Bonnefoy :

---

<sup>386</sup> Jean-René PRESNEAU, *Signes et Institution des Sourds*, Champs Vallon, 1998, p 188



« quelque parfaite qu'ait été leur éducation, ils restent toujours inférieurs aux autres hommes. »<sup>387</sup>

Tout en étant membres de la classe moyenne française, et surtout représentants d'une éducation nationale, comme le sont les instituteurs<sup>388</sup>, qui représentent une sorte de nouveau clergé républicain se dévouant à l'éducation des masses, les éducateurs des écoles de sourds continuent à considérer les Sourds comme des individus inférieurs, leur refusant le droit à l'égalité sociale.

Ainsi, l'aspect sacerdotal de l'éducation des sourds est renforcé par le fait que, pour ces enseignants, il faille les sauver, les rendre à la société, avec un rôle civilisateur, où le Sourd est mis au même rang que le bon sauvage à coloniser. Cela explique pourquoi, en dépit des efforts des Sourds à vouloir être égaux aux entendants, on continue, au cours des années 1900-1920, et même encore après, à les considérer comme des citoyens de seconde zone, par leur incapacité à parler correctement et par le fait que leur intelligence est enfermée dans une gangue difficile à briser. Dans cette perspective, voir un Sourd devenir ouvrier s'avère être une action de charité, d'assistance, et la présence massive des ouvriers s'inscrit dans l'ordre naturel des choses de leur point de vue, qui n'est certes pas partagé par les militants Sourds qui se voient ainsi déconsidérés.

Donc, l'impact du programme éducatif semble avoir de profondes conséquences sur l'existence même de cette classe moyenne émergente, et surtout fragile, car reposant tout particulièrement sur la capacité même au français écrit des nouvelles générations. Or, cette capacité se révèle absente, ainsi qu'on peut le constater avec le déclin de la littérature dès 1910. S'ancre donc progressivement dans les esprits des nouvelles générations que travailler dans un bureau est hors de portée d'un sourd, pour la simple raison que maîtriser le français écrit relève de l'exploit. Au fur et à mesure que la notion de l'impossible maîtrise du français écrit est de plus en plus partagée, s'amorce justement le tarissement du flux générationnel vers la classe moyenne et une inflation de la classe ouvrière. Accéder à un métier d'administration, naguère à portée de tout sourd-muet des années 1860 ayant été instruit, est devenu un exploit intellectuel, puis un rêve inaccessible pour celui des années 1910.

---

<sup>387</sup> Gaston BONNEFOY, in *Exposition universelle de 1900. Congrès international pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets tenu les 6, 7 et 8 août 1900 au palais des congrès de l'exposition. Compte rendu des travaux de la section des entendants publié par M. le Docteur Ladreit de Lacharrière*, Paris, Imprimerie d'ouvriers Sourds-Muets, 1901, p.

<sup>388</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, p 201

#### **4. Deux catégories particulières : les artistes et les rentiers**

« Ceux qui appartiennent à des familles riches n'exercent aucune profession, ou suivent des carrières libérales, telles que la peinture et la sculpture, où ils excellent, où ils obtiennent de grands et légitimes succès. Lorsque les parents, pour les autres, s'occupent du choix des professions, l'avantage est très grand pour le Sourd-Muet, car le choix a toujours été fait en vue de l'intérêt de l'enfant et en considération de ses goûts, ce qu'il est impossible d'obtenir d'une école, où tout est réglé d'avance, où toute initiative du directeur comme de l'élève est supprimée, bien à tort ; où le métier est appris, moins par prédilection que par nécessité ; car, sous peine de rester les bras croisés, il faut choisir entre les rares et insignifiantes profession enseignées. »<sup>389</sup>

Cependant, naître sourd au milieu d'une famille aisée ne conduit pas nécessairement à une carrière d'art, car il existe également une autre voie évoquée par Henri Gaillard, celle de la rente. En effet, un grand nombre de Sourds n'ont jamais exercé de profession et se contentent de vivre sur l'héritage de famille. Certains rentiers ont un rôle essentiel en contribuant financièrement à la prospérité de certaines associations, plus particulièrement celle de Reims où la construction du foyer a été le fait de Jules Pron et d'Emile Mercier, tous deux fortunés.

Certains ne s'investissent pas dans la vie associative ou artistique et se contentent souvent de vivre sur leur fortune.

##### **4.1 Les artistes Sourds, les célébrités de la communauté**

Henri Gaillard apporte une précision en ce qui concerne les artistes Sourds. Il insiste sur le fait que ces artistes proviennent la plupart de familles aisées ou qui ont les moyens de financer les études artistiques de leurs enfants sourds. C'est un élément d'importance afin de comprendre comment ces artistes, sans autre profession que celle de leur art, ont pu en vivre. Les recherches généalogiques sur ces artistes confirment l'assertion de Gaillard. Les artistes sourds de grande renommée comme Félix Martin (1844-1917), Gustave Hennequin (1834-1918), Olivier Chéron (1854-1930 ?), Fernand Hamar (1869-1943), Paul Choppin (1856-1937), Léon Morice (1868-1934), Félix Plessis (1869-1948), et surtout René Princeteau (1843-1914) sont la plupart issus de familles aisées ou fortunées qui ont pu soutenir, financièrement, leur vocation artistique. D'autre part, le fait de

---

<sup>389</sup> Henri GAILLARD, *le Sourd-Muet à l'ouvrage en France, carrières et professions* Paris, 1894, Chez l'auteur, p 7

disposer d'une certaine assise financière leur permet également de pouvoir vivre de leur art, en partie, sans s'inquiéter des périodes creuses.

### **Un groupe diversifié**

Le premier constat qui frappe quand l'on regarde plus en avant ce groupe particulier, est la distinction entre les artistes les plus connus, issus de milieux privilégiés, et d'autres moins connus, pour qui l'art est une vocation, et non une profession principale. De nombreux sculpteurs sur bois se considèrent comme artistes, comme Eugène Graff (1864-1935), mais leurs parcours et leur absence de participations au *Salon des Artistes*, où l'entrée se fait sur sélection, rendent nécessaire de distinguer deux catégories : les artistes professionnels et ceux qui ont un métier leur permettant de financer leur passion de l'art.

Les artistes professionnels sont beaucoup moins nombreux parmi un nombre déjà restreint d'artistes Sourds reconnus dans leur art. Les artistes professionnels, comme Fernand Hamar, Paul Choppin, Léopold Loustau ou encore Gustave Hennequin, vivent réellement de leur art, et disposent même d'élèves, comme Choppin qui a enseigné la sculpture à son cadet, Hamar. Ce nombre réduit incite à s'appuyer sur un réseau de relations, afin de faire entrer les jeunes artistes auprès des maîtres. Cette tradition semble avoir commencé avec Léopold Loustau dans les années 1840 :

«Loustau ayant obtenu de venir à Paris, reçut des leçons d'Hersent, mais son maître fut Léon Cogniet. C'est dans l'atelier de ce peintre éminent, homme de grand cœur au premier chef, que Loustau connut Meissonnier, Papety, Philippoteaux, tous morts à cette heure, et Félix Barrias, le peintre réfléchi des *Exilés de Tibère*, dernier survivant d'une génération forte et brillante.!

Cogniet, dont on ne dira jamais assez de bien, prit en amitié son élève Loustau. Il eut pour lui des délicatesses, des attentions qui honorent le maître et le disciple. Mais, Loustau lui-même avait le cœur généreux. Il ne voulut pas être seul à bénéficier des conseils et de la sollicitude de Cogniet. On le vit amener, autour du peintre intelligent qui le formait dans son art, de jeunes sourds-muets comme lui, et Cogniet se fit leur éducateur avec une bonne grâce, une patience aimable qui jamais ne se ralentirent. L'un des élèves privilégiés de Cogniet, ainsi introduit par Loustau chez son maître, fut Frédéric Peyson, le peintre sourd-muet mort en 1877.»<sup>390</sup>

---

<sup>390</sup> Théophile DENIS, *Léopold Loustau, peintre sourd-muet. Notice nécrologique*, Paris, Impr. de C. Paillart, 1894, pp. 13-15.

Cette tradition semble s'être prolongée, avec l'exemple de Paul Choppin qui prit comme élève le jeune Fernand Hamar. L'expansion artistique Sourde des années 1870-1900 repose sur un réseau de relations qui permet de pouvoir former les nouvelles générations, tout en s'assurant des amitiés qui pourront leur faire franchir des écueils dans le parcours artistique professionnel.

### **Une hiérarchie interne**

Cette hiérarchie semble se former entre les deux groupes cités et est surtout marquée par la participation au *Salon des Artistes*. En effet, le fait d'y participer semble apporter une marque de prestige et de gloire pour l'artiste Sourd. Ce prestige est plus ou moins grand en fonction de la régularité des participations, mais également du degré d'implication de cet artiste dans vie de la communauté sourde. En effet, la stature de Léopold Loustau, et de Gustave Hennequin, dans les années 1870 et 1880, et celle de Fernand Hamar et de Paul Choppin, dans les années 1890-1910, indique la distinction entre l'artiste qui ne vit que pour son art et celui qui semble revendiquer, au travers de son art et de son implication, sa place au sein de la communauté sourde.

Ce qui est intéressant, c'est la réaction de l'auteur de la nécrologie de Félix Martin qui trouve peu justifiée la légion d'honneur de cet artiste, par rapport à son niveau d'implication dans la vie de la communauté qui se rapproche de zéro<sup>391</sup>. On voit ici l'un des critères de la célébrité, et cela explique pourquoi la mort de Félix Martin semble entraîner peu d'échos par rapport à celle de Léopold Loustau en 1894 ou de Gustave Hennequin en 1918.

Néanmoins, un critère semble immuable parmi les artistes dits de profession. Quasiment tous, jusqu'à ce qu'une analyse biographique complète de chaque artiste Sourd de la Belle Epoque connu soit effectuée<sup>392</sup>, proviennent des milieux qui ont des moyens de financer les études artistiques. Ce point doit être pris en compte, afin de comprendre leur proximité avec les rentiers Sourds qui sont issus des mêmes milieux que les artistes professionnels Sourds.

Eugène Omnès, en 1912, présente un rapport où il s'alarme du manque de nouvelles générations dans le domaine artistique :

---

<sup>391</sup> s.n., « Nécrologie de Félix Martin », *Gazette des Sourds-Muets*, février 1917, p. 2.

<sup>392</sup> Une liste la plus complète possible des artistes Sourds ayant participé au *Salon des Artistes* jusqu'en 1914 se trouve en annexe

« ... en lisant ces noms, je constate qu'ils sont tous, à quelques années près, de la même génération, et que depuis 1880 environ aucun sourd-muet, à part un ou deux, n'est venu grossir cette phalange. Et l'on est en droit, alors que le sourd-muet peut avoir toutes les qualités requises, de rechercher les causes de cette brusque chute. Et l'on constate qu'elle coïncide avec la suppression de la mimique dans nos écoles. »<sup>393</sup>

Omnès poursuit avec :

« Or, à l'heure actuelle, le premier travail d'imagination qui s'effectue dans le cerveau du jeune sourd, au lieu d'être guidé et développé par une mimique classique, et non pas par une dactylologie sèche ou une mimique fantaisiste, est arrêté dès l'âge de six ans par le travail vraiment prodigieux qu'exige la méthode orale. Et l'imagination absorbée par ce travail de mémoire qui dure trois ans, nécessité par l'étude du parler et du voir parler, reste inculte et atrophiée. Les mots n'ont plus dans l'esprit du sourd qu'un aspect, celui des lettres par lesquelles ils sont représentés ou celui des lèvres qui représentent ce mot. »<sup>394</sup>



**Illustration IV-1:**  
**Salon des Artistes Silencieux de 1912,**  
**à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris**

**1<sup>er</sup> rang :** MM. Vivien (debout) / O. Chéron / A. Colas / F. Martin / **V. Collignon** / G. Hennequin / **B. Thonon** / A. Legrand

**2<sup>ème</sup> rang :** MM. J. Ebstein / L. Lambert / Mlle J. Bomsel / M. J. Gras / Mlle J. Léothand / MM. Graff / R. Hirsh / Mme P. Choppin / MM. E. Monlin / F. Plessis / M. Colas

**3<sup>ème</sup> rang :** MM. L. Morice / G. Picaud / Tournaude / Asser / Paul Choppin / F. Hamar / Y. Uffler  
(En gras, entendants)

---

<sup>393</sup> Eugène OMNES, « L'Art et les Sourds-Muets », *3e congrès international des sourds-Muets*. 1912, p. 64

<sup>394</sup> *Ibid*, p. 64

René Hirsch, Sourd-parlant, apporte une analyse plus nuancée sur la situation artistique en critiquant les complicités et les favoritismes qui font entrer des professeurs d'art peu compétents, ce qui fait diminuer le niveau déjà bas dans les écoles. Il reproche, d'autre part, le rejet des artistes sourds qui souhaitent enseigner :

« Nous avons des artistes sourds-muets exposants et médaillés aux expositions. Ils peuvent expliquer aux élèves les principes de l'art. Pourquoi ne les emploie-t-on pas de préférence ? Ils sont citoyens au même titre que les autres, et pourtant on continue à les tenir à l'écart. Quelques-uns qui avaient demandé à passer le concours de professeurs de dessin dans des institutions de sourds-muets, se sont vus impitoyablement évincés. »<sup>395</sup>

#### **4.2. Les Rentiers Sourds, un monde de privilégiés**

« Il y a cependant chez les sourds-muets des fils de fortune, qui, grâce à leurs rentes les mettant à l'abri du besoin, leur facilitant toutes les chances d'arriver, pourraient se distinguer de haute manière. Mais il faut avouer qu'à part certaines exceptions, la plupart des sourds-muets riches sont d'une intelligence au-dessous de la moyenne et vivent en oisifs inutiles, lorsqu'ils ne sont pas confinés, par la rapacité de frères ou de sœurs, dans des asiles ou maisons de santé. D'ailleurs, des préjugés de famille font que leur instruction est soignée sans aucun souci de l'intérêt de ces sourds-muets, sans aucune notion de la possibilité de développer leur intelligence de façon à en faire des hommes conscients, sachant bien employer leurs facultés et pouvant administrer leurs biens. »<sup>396</sup>

Le cas des rentiers sourds est une caractéristique de la société française de la Belle Epoque qui est une société de rente. En effet, de nombreux Sourds sont issus de familles aisées, comme Jules Pron, Emile Mercier, Prosper de Baudicour, Griolet de Geer, ou encore le comte Henri de Chastelux font partie de ces rentiers qui n'ont jamais exercé de profession. Nombre d'entre eux se sont investis dans la vie associative, comme les frères Mercier, alors que d'autres restent en retrait, préférant se consacrer à la vie de famille ou à la rédaction d'ouvrages.

L'extrait du rapport de Gaillard, en ce qui concerne les rentiers, montre surtout la rareté de l'implication des rentiers Sourds dans la vie de la communauté. En effet, les noms cités ci-dessus sont ceux qui sont les plus connus, les plus impliqués. On voit ici l'implication forte des familles

---

<sup>395</sup> René HIRSCH, s.t., *3e congrès international des sourds-Muets*, 1912, p. 66.

<sup>396</sup> Henri GAILLARD, Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), La situation des sourds-muets en France au début du XXeme siècle, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. 40 p.

qui se sont investies dans leur éducation et cela conduit à deux chemins. Soit l'enfant devient un artiste réputé comme René Princeteau, soit un militant investi dans la vie de son association comme Jules Pron ou Emile Mercier. Cet impact de l'éducation, dans les plus hautes catégories de la sociétés montre l'importance des choix éducatifs. En effet, le déclin artistique Sourd après les années 1910 semble être mis en relation avec la disparition des Sourds fortunés parmi les instances associatives dès les années 1920.

Reims et Paris comportent un grand nombre de rentiers, alors que d'autres villes n'en disposent aucun. Cette répartition géographique est la même que pour les rentiers entendants, plus nombreux dans la capitale et qui se contentent de recueillir les revenus de leurs propriétés de province, sous la garde des régisseurs. Bien que ce soit l'élite financière de la communauté sourde, la plupart d'entre eux ne constituent pas l'élite intellectuelle puisque nombre d'entre-eux restent le plus souvent à l'écart des affaires associatives et ne s'impliquent guère intellectuellement. C'est surtout une « classe de loisir »<sup>397</sup>.

\*

\* \*

## **Conclusion**

La question de l'emploi se présente, à bien des aspects, comme l'élément clé de « l'émancipation sociale » du Sourd. En effet, disposer d'un revenu permet au Sourd de pouvoir, dans un premier temps, prendre de la distance par rapport à ses parents, et surtout, gagner une estime de soi souvent malmenée. Or, la quête de l'émancipation est semée d'embûches, plus particulièrement quand le Sourd est peu ou pas formé pour la vie professionnelle. Nombre d'entre eux, surtout depuis la

---

<sup>397</sup> Michel WINOCK, *La Belle Epoque*, Paris, Editions Perrin, p. 132-133

réforme éducative de 1880, occupent des emplois peu ou mal rémunérés qui les freinent dans leur vie sociale.

C'est également le cas pour la plupart des salariés qui peinent à survivre. Mais, pour les Sourds, les difficultés atteignent un niveau supérieur compte tenu de leur non-maîtrise du français écrit. C'est ce que ne cessent de répéter nombre de militants sourds éduqués avant 1880 à propos de cette situation éducative. Bien que la réforme permette à un plus grand nombre de jeunes sourds de fréquenter les écoles, pour les militants, le remède est pire que le mal puisqu'il ne les prépare pas du tout à la vie professionnelle, et encore moins aux emplois mieux rémunérés qui leur permettent de vivre socialement et professionnellement.

Ce débat sur la vie sociale apparaît en filigrane dans les discussions sur la question de l'éducation de l'enfant sourd : que feront-ils plus tard ? C'est le principal sujet d'inquiétude des « sourds-muets d'élite » qui voient leurs rangs diminuer, au fil du temps, faute de remplacement. Le déclin de la présence des emplois mieux rémunérés ou demandant une maîtrise du français écrit s'observe au sein du registre des membres de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*, bien qu'il soit nécessaire de prendre garde à l'origine des nouveaux inscrits. Ainsi, le déclin des catégories élevées semble être, non pas seulement une illusion d'optique due à l'augmentation mécanique du nombre d'ouvriers sous l'effet d'une industrialisation croissante durant la Belle Epoque, mais également par la disparition au fil du temps, des Sourds mieux instruits. Cet écrêtement de l'élite ancre, dans les mœurs de la communauté sourde, l'impossibilité à disposer d'une profession requérant une compétence à l'écrit, pour qui ne peut entendre. Ces registres apportent un nouvel éclairage sur la situation professionnelle de la communauté Sourde, tout en demandant une certaine réflexion en ce qui concerne la surreprésentation de la classe ouvrière, dictée par des motifs financiers, ou est-ce que c'est une caractéristique de la communauté Sourde, consécutive à la situation éducative ?



## **CHAPITRE V**

### **Au cœur de la communauté : les familles**

#### **Introduction**

La famille est l'un des éléments les moins connus de la communauté Sourde. A l'exemple d'Harlan Lane, de nombreux auteurs font état de l'existence de familles Sourdes, et de lignées où cet état physique se transmet de génération en génération. Les plus anciennes mentions de mariage sourd remontent à 1830 pour la France, et à 1829 pour les États-Unis. Elles font comprendre que le mariage Sourd est aussi ancien que l'éducation par la langue des signes. Mais, ce que l'on sait moins, c'est qu'il est beaucoup moins répandu.

La question du mariage Sourd devient rapidement centrale dès les années 1880, au moment où des médecins, et des eugénistes comme Alexander Graham Bell s'émeuvent de l'existence de ce mariage, et du risque du développement de la « race sourde » au sein de l'Humanité. Cette inquiétude s'est vue contrée par les argumentations des militants Sourds comme Louis Rémond avec deux articles consacrés au mariage Sourd. Les contres-arguments font alors valoir les bénéfices d'un soutien moral mutuel au sein du couple, facilité par la connaissance partagée de la spécificité sourde. Cette argument central est sans cesse repris tout au long de la Belle Époque, afin de promouvoir ce type de mariage.

Or, ce que l'on sait moins, et ce que les auteurs de l'époque laissent penser entre les lignes, c'est que le mariage Sourd est ultra-minoritaire. En effet, un élément primordial se dégage de l'analyse de la *Statistique Générale de la France*, des années 1901 et 1911 : le célibat est la norme, et le mariage, l'exception ! Cette réalité démographique apporte un éclairage nouveau sur la perception du mariage et de la famille, au sein de la communauté, et surtout, sur le fait que la généralisation du mariage Sourd semble une caractéristique du XXe siècle, au point qu'il paraît devenu coutumier pour le Sourd du XXIe siècle.

Le célibat généralisé, en France plus particulièrement, repose sur plusieurs facteurs économiques et moraux. Le fondement de ce célibat, identifié par Henri Gaillard, est l'incapacité à assumer les responsabilités qu'induit la fondation d'une famille. En effet, cette incapacité semble être courante, et dissuade surtout fortement nombre de Sourds de se marier. D'où provient donc cette incapacité ? Les militants Sourds accusent les institutions de ne pas avoir assuré l'éducation professionnelle au point de les limiter à des professions mal rémunérées, et de les avoir dissuadé, au travers de la religion, de rêver de fonder une famille.

### **Les limites de la *Statistique Générale de la France***

La prudence est de mise quand on analyse les données statistiques par leur caractère historique<sup>398</sup>. En effet, l'imprécision est grande en ce qui concerne les Sourds, car ces données ne font pas la distinction entre le sourd de naissance, qui fait partie de la communauté, et celui qui est devenu sourd sur le tard. Ainsi, l'usage de ces données ne permet d'apporter qu'un aperçu de la situation. Les critères retenus par la *Statistique Générale de la France* pour évaluer l'état matrimonial des sourds-muets restent peu précis. Aucun élément ne permet alors de différencier un Sourd de naissance, de celui qui est devenu sourd sur le tard, à moins de lancer une enquête générale des recensements de population, ce qui demande du temps.

## **1. Le mariage sourd, moins répandu que l'on ne le pense**

---

<sup>398</sup> Gérard BEAUR et Béatrice MARIN, « La Statistique Générale de la France – Présentation », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], La Statistique Générale de la France, mis en ligne le 17 mars 2011, consulté le 23 juin 2014. URL : <http://acrh.revues.org/2891>

Pour le Sourd de la Belle Epoque, le mariage est considéré comme le summum de la réussite d'une vie, puisqu'il marque la reconnaissance, plus particulièrement pour l'homme, de ses capacités. La plupart des personnalités Sourdes de la communauté sont mariées, ou l'ont été. Or, ce que la littérature Sourde ne mentionne guère, et ce que laissent indiquer les données de la *Statistique Générale de la France*, aussi imparfaites soient-elles, par une variation dans les données statistiques concernant l'état matrimonial des sourds, c'est l'importance du taux, non pas de mariage, mais de célibat.

Cet élément peut surprendre, au XXI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le mariage sourd est l'évidence même. Cette évidence n'en est pas une en 1900, et si l'on se penche sur les statistiques, on voit que les sourds recensés seraient pour la plupart célibataires, dans une proportion qui varie de 56% pour la Seine à plus de 80% pour les départements les plus ruraux. Cette importante proportion explique en partie pourquoi les articles consacrés au mariage sourd, écrits par les Sourds, tournent invariablement autour de cette recommandation : si le Sourd se marie, qu'il le fasse avec quelqu'un de la communauté, au lieu de se marier avec un(e) entendant(e). Ce vœu militant de promouvoir le mariage endogamique est en lien direct avec le grand nombre de célibataires.

### **1.1. La norme du mariage interne, un vœu militant**

Le mariage sourd répond à un souci de protection, et surtout d'assistance mutuelle au sein d'un couple. On peut compter sur le soutien de l'autre, face aux difficultés de la vie et aux préjugés sociaux.

#### **Aucune interdiction législative**

Une disposition du code civil de 1804 prévoit ce cas de figure. Ainsi, dans les textes, la législation française depuis 1804 n'interdit pas a priori le mariage sourd. Il n'en est pas non plus fait mention dans les dispositions légales sous l'Ancien Régime. Il n'y a pas donc pas d'obstacles juridiques au mariage Sourd. En effet, les travaux menés lors de l'élaboration du code civil démontrent que l'influence de l'école de l'abbé de l'Epée avait déjà fait évoluer le regard des autorités sur cette question<sup>399</sup>.

---

<sup>399</sup> P. Antoine FENET, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*, vol 9, Paris, Duressois, 1827, p 9 - 11

Ainsi, au cours des discussions entre les consuls Bonaparte et Cambacérès, avec Portalis, Roederer et Tronchet, la principale inquiétude tient essentiellement à la compréhension de la notion même de mariage et des droits et des devoirs qui en découlent. Il semble bien que la sensibilisation opérée par l'abbé de l'Épée, et ensuite, l'abbé Sicard, en faisant connaître l'éducation par la langue des signes ait joué en faveur du mariage des Sourds :

« Le premier Consul dit que le mariage étant un contrat, et tout contrat se formant par le consentement, on conçoit que celui qui ne peut exprimer son consentement ne peut pas se marier; mais le sourd-muet de naissance, en voyant son père et sa mère, a connu la société du mariage; il est toujours capable de manifester la volonté de vivre comme eux; et alors, pourquoi aggraver son malheur en ajoutant des privations à celles que lui a imposées la nature ?

Le consul Cambacérès dit que, puisque l'article n'a pour objet que d'exprimer que les sourds-muets ne peuvent se marier que lorsqu'ils peuvent consentir, sa disposition se confond avec celle de l'article 4. On peut donc se borner à ce dernier.

M. Regnaud (de Saint-Jean d'Angely) dit que l'article est devenu encore plus inutile, depuis que l'on a découvert l'art de faire expliquer les sourds-muets. »<sup>400</sup>

### **Méconnaissance législative**

De nombreuses municipalités s'opposent pourtant au mariage des Sourds, et même au mariage mixte, plus particulièrement quand le futur époux est sourd. Cette opposition repose sur un même objet : la supposée nécessité d'entendre et de parler pour pouvoir signer sur un acte. De nombreux témoins sourds se sont vus refuser le droit de signer lors d'un mariage pour ce motif, alors que « la loi sur ce point gardait le silence »<sup>401</sup>.

Berthier énumère par la suite de nombreuses cas de refus de la part des officiers d'état civil pour les mêmes motifs. Il ajoute en s'adressant aux officiers :

« Voici, selon nous, de quelle manière, conformément à l'esprit de la loi, l'autorité civile devrait procéder dans les mariages de sourds-muets pour suppléer au prononcé de ce *oui* sacramentel qu'ont si fort à cœur tant de maires ! Les futurs prendraient d'abord connaissance, par eux-mêmes, ou par un interprète-assermenté, des chapitres du Code définissant *les devoirs des époux* (voir les chapitres V et VI du titre V), tandis que l'officier de l'état civil (voir les articles 39 et 76), en ferait lecture à haute voix. Ils

---

<sup>400</sup> *Ibid*, p.9.

<sup>401</sup> Ferdinand BERTHIER, *Le Code Civil*, Paris, 1868, p. 220.

inscriraient ensuite leur *oui* respectif au bas d'une déclaration en vertu de laquelle ils s'accepteraient réciproquement pour époux.»<sup>402</sup>

Dans l'éventualité où le couple serait mixte, Berthier propose :

« Mais supposons qu'il s'agisse d'un sourd-muet et d'une sourde-muette, dont l'un ou l'autre ne sait ni lire ni écrire, ou dont tous les deux sont illettrés, ou l'un deux seulement, voulant s'unir à un parlant ou à une parlante [...] C'est ici que l'intervention de l'interprète assermenté, parlant ou sourd-muet, que propose M. Hovelt (voir plus haut) nous paraît indispensable ».<sup>403</sup>

Cette proposition d'organisation adressée aux officiers d'état civil démontre une certaine fréquence des problèmes survenus lors des mariages. Le degré d'instruction n'entre pas en compte dans le droit au mariage, puisque « le sourd-muet totalement illettré peut donc se marier »<sup>404</sup>. Par conséquent, au niveau législatif, rien ne s'oppose au mariage Sourd, ou mixte, y compris lorsqu'une des deux parties est illettrée. Les résistances sont à mettre au crédit des préjugés sociaux pesant sur les sourds, et à une forte méconnaissance de la législation.

De son côté, Rémi Valade rejoint Ferdinand Berthier sur les méconnaissances législatives, et sur les origines des préjugés :

« Les tribunaux, je le sais, ne refusent plus d'admettre les sourds-muets en témoignage, les maires les marient, les notaires reçoivent leurs déclarations; ils peuvent acheter et vendre, tester, voter, contacter, exercer à peu près dans toute leur plénitude les droits de la vie civile... Mais n'existe-il plus à leur endroit aucun de ces préjugés qui sont à la fois pour celui qui en est l'objet, une injustice et une injure ? ... Faute d'apprécier sainement l'influence qu'exerce sur les facultés de l'âme la privation de l'ouïe, ne leur dénie-t-on aucune qualité, ne leur attribue-t-on pas presque exclusivement des travers et des vices qui sont le lot commun de l'Humanité ? »<sup>405</sup>

Berthier déplore le fait qu'il soit nécessaire au Sourd d'avoir le « diplôme de docteur », pour pouvoir se marier, alors que ce droit est reconnu sans condition au « premier rustre de village pourvu qu'il dise *oui* »<sup>406</sup>. Ce décalage d'appréciation montre bien que la disposition du code civil

---

<sup>402</sup> *Ibid*, p. 222.

<sup>403</sup> *Ibid*, p. 223.

<sup>404</sup> Jean-Baptiste PUYBONNIEUX, *L'Impartial*, septembre 1857, p.

<sup>405</sup> Rémi VALADE, *De quelques préjugés relatifs aux sourds-muets*, Paris, Bocquin, 1856, p. 6.

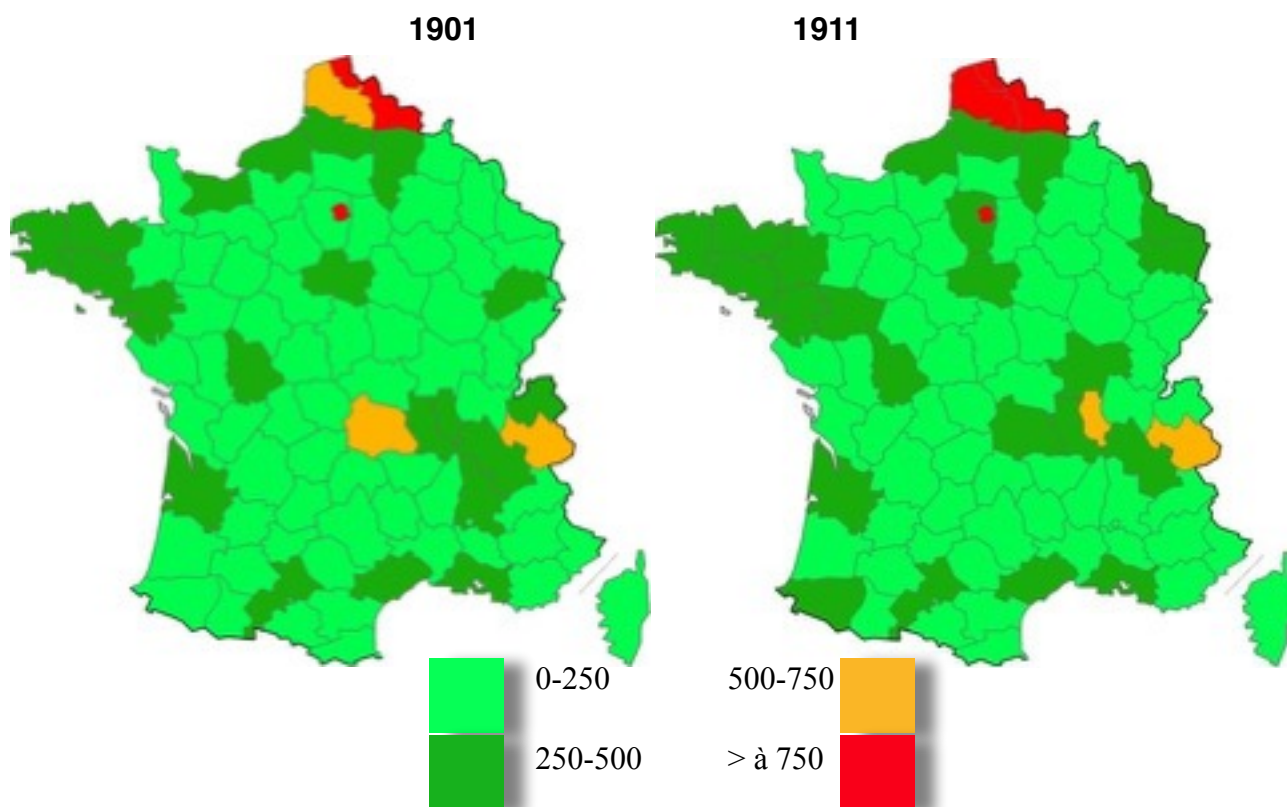
<sup>406</sup> Ferdinand BERTHIER, *Op. Cit.*, p.230.

est diversement comprise, selon les localités. Il conduit à des procès comme celui de Castel-Sarrasin où l'on juge de l'intelligence d'une jeune fille sourde afin de déterminer si elle peut comprendre les devoirs du mariage. Les difficultés à se marier concernent plus particulièrement les localités de campagnes, par rapport aux centres urbains mieux sensibilisés par une présence plus grande des Sourds :

« Dans les grandes villes, le mariage est plus aisé aux sourds-muets que dans le reste de la France, parce qu'ils y sont plus nombreux, peuvent mieux se fréquenter et connaître leurs caractères ; tandis que dans le reste des provinces, ils se trouvent considérablement éparpillés, et leur rencontre dépend souvent du hasard. »<sup>407</sup>

**Illustration V-1 :** Carte de France du recensement des personnes sourdes.

Source : *Statistiques Générales de la France, 1901 et 1911*



On constate l'importance de la localisation dans le mariage Sourd ce qui renforce la caractéristique urbaine de la communauté sourde. La cartographie des données recueillies dans les *Statistiques Générales de la France*, des années 1901 et 1911 met en lumière l'importance de l'implantation des personnes sourdes dans leur destin social. On constate une forte concentration autour des plus

<sup>407</sup> Jean OLIVIER « Les sourds-muets doivent-ils se marier avec les sourdes-muettes ? » in Henri GAILLARD, *Le second congrès international des sourds-muets, Chicago 1893*, Paris, Journal des Sourds-Muets, 1893, p. 64

grands centres urbains tels que Paris, Marseille, Lyon, et également des zones fortement industrialisées, comme le Nord et le Pas-de-Calais, ou même autour du Creusot. Cette localisation fortement urbaine permet de comprendre les différentes appréciations sur le droit au mariage, et la perception différente entre les villes et les campagnes. Il est probable que le mariage Sourd se concentre autour de ces zones urbanisées et industrialisées où se trouvent également les associations de Sourds. Or, les associations sont les principaux lieux de rencontre des couples, lors des banquets, des bals et des rencontres sportives.

L'organisation de ces événements va en s'accroissant au cours des années 1900 avec la multiplication des associations, et le développement du sport Sourd. L'objectif affiché est justement de favoriser ces rencontres :

« Sans vouloir imposer mes idées sur cette difficile et délicate question du mariage des sourds-muets avec les sourdes-muettes, où chacun doit être libre de suivre les seules aspirations de son cœur, je répéterai que l'opinion dominante en France est que tout Sourd-Muet dont la position de fortune, ou sa situation morale et sociale permet le bonheur d'une famille, doit, de préférence, porter ses vues sur une sourde-muette répondant à ses souhaits ; là seulement sera, d'après moi, le vrai bonheur, s'ils se donnent l'un à l'autre franchement et sans arrière pensée. »<sup>408</sup>

Henri Gaillard, lui-même marié par trois fois à des Sourdes, insiste sur l'importance du mariage sourd, où la confiance mutuelle est plus aisée, car l'un peut soutenir l'autre, connaissant mieux la spécificité de la vie des Sourds :

« Il faut avoir eu le privilège de pénétrer dans l'intimité des ménages sourds-muets pour se rendre compte qu'ils pallient sans trop de peine aux inconvénients de leur infirmité. Les unions entre sourds sont souvent très heureuses: le mieux doué par la parole sert d'interprète, le plus intelligent dirige et l'affection mutuelle les aide à se protéger. Leurs ménages sont heureux, plus heureux souvent que ceux de normaux et touchants par l'harmonie et l'affection.... »<sup>409</sup>

Lucien Rémond, qui a écrit de nombreux articles dans la presse sourde, a consacré quelques pages sur cette question. Il s'est particulièrement intéressé aux motifs du mariage entre sourds, et considère ce mariage comme la clé du bonheur, puisqu'en dépit des difficultés sociales, ceux-ci peuvent se sentir soutenus au sein de la famille. Ses deux articles insistent, exemples à l'appui, sur

---

<sup>408</sup> Jean OLIVIER « Les sourds-muets doivent-ils se marier avec les sourdes-muettes ? » p. 64

<sup>409</sup> Henri GAILLARD, *La réception d'un légionnaire silencieux du 5 mai 1928*, Paris, Gazette des Sourds-Muets, 1928, p. 15.

la nécessité du mariage sourd qui permet aux deux personnes de s'épanouir intellectuellement et moralement. Il termine en ces termes, dans le premier article :

« Demandez cela aux intéressantes victimes de ces unions que je ne crains pas de qualifier d'*hybrides*, car bien malheureusement il en existe encore assez pour servir d'épouvantail aux *coloquintoux* qui en voudraient tenter l'épreuve »<sup>410</sup>.

Dans le second article, il reste sur sa position initiale en faveur du mariage sourd, en précisant même :

« Il est bien entendu que je n'ai nullement l'intention de faire le procès aux entendants-parlants et aux entendantes-parlantes unis et unies à des sourds-muets. Je dis simplement ce que j'ai vu, ce que je sais et ce que je crois en mon âme et conscience, jugeant avec mon esprit et ma raison. Je conclus donc par ce mot : le sourd-muet, en matière d'union, est fait pour la sourde-muette comme la sourde-muette est faite pour le sourd-muet. »<sup>411</sup>

Rémond martèle à chaque ligne l'importance de ce mariage pour un Sourd, pour la simple raison qu'un mariage Sourd est plus heureux qu'un mariage mixte. L'article de Rémond est un fort plaidoyer en faveur du mariage sourd, avec des arguments qui ne peuvent que toucher les Sourds eux-mêmes, car c'est à eux que ces articles sont destinés. Il est d'ailleurs intéressant de voir qu'au second congrès de Paris, en 1900, il y eut peu de débats sur la question du mariage sourd, dans la section des sourds-muets comme si cette question ne valait pas la peine d'être discutée. Le consensus en faveur de ce mariage est ici largement partagé, et son ancienneté semble être attestée.

Contrairement à ce qu'a cru Rémond qui fait remonter le premier mariage sourd à l'année 1844, des éléments attestent d'un mariage encore plus ancien, celui des époux Clémaron dans la ville de Moulins en 1840. Le nom est resté jusqu'à nous par deux éléments : la mention du nom dans un ouvrage de Ferdinand Berthier, daté de 1846, où l'auteur s'est rendu chez son camarade d'école, et surtout, le procès intenté contre sa veuve, qui a fait les gros titres dans les années 1880.

---

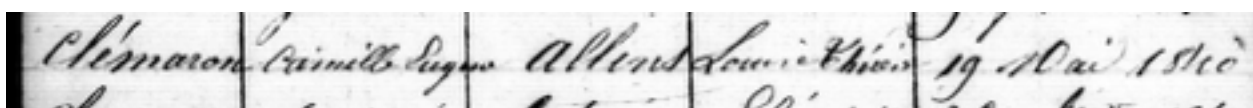
<sup>410</sup> Louis REMOND, « Les vieilles lunes d'un sourd », *Journal des Sourds-Muets*, n°56, juin 1897, p 84

<sup>411</sup> Louis REMOND, « Pour faire suite à mon premier article sur le mariage des Sourds-Muets entre eux », *Journal des Sourds-Muets*, n°59, septembre 1897, p 132



## Le mariage Clémaron, le plus ancien connu de France

Le couple Clémaron représente le premier couple sourd connu dans l'histoire des Sourds de France. Cependant, ce n'est pas le premier ménage du genre, étant donné que, justement, ce mariage n'a pas fait couler beaucoup d'encre, et surtout, n'a pas rencontré de forte opposition de la part des autorités. D'ailleurs, les mentions de mariages sourds dans les années 1830-1850 traitent principalement de mariages mixtes ayant rencontré des difficultés, comme le refus des adjoints au maire d'accepter un sourd pour témoin, entre autres.



**Illustration V-2 :** Extrait du mariage Clémaron  
Source : Tables décennales, archives départementales de l'Allier

Le mariage Clémaron amène une question : il y a-t-il eu d'autres mariages de sourds par le passé, avant le XIXe siècle ? A cette question, on serait tenté de répondre par la négative, puisque les conventions sociales s'y opposent alors. Compte tenu de l'équivalence sociale des époux Clémaron qui savent tous les deux lire et écrire, comme l'atteste l'acte de mariage daté du 19 mai 1840, les parents des époux n'ont pas semblé s'opposer à ce mariage, accordant même la confiance à leur progéniture, en leur inculquant une éducation qui devait leur permettre de tenir les propriétés par la suite. La capacité à l'écrit est le dénominateur commun des mariages Sourds les plus anciennement connus au XIXe siècle, puisque justement, l'écriture permet de faciliter les relations sociales. Néanmoins, le mariage Clémaron va refaire parler de lui dans les années 1880, avec le procès que la veuve a intenté contre un mauvais payeur qui a tenté de profiter de sa mauvaise vue<sup>412</sup>. La mort de la veuve Clémaron fait entrer ce couple dans les colonnes de la presse spécialisée, après ceux de la presse généraliste :

« Nous apprenons la Mort d'une sourde-muette, Mme Louise-Thérèse Allins, veuve de M. Camille-Eugène Clémaron, sourd-muet, ancien élève de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Bordeaux, ancien professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Lyon. Mme veuve Clémaron, qui était aveuglée depuis quelques années, est décédée à Moulins (Allier), le 11 février 1888, dans sa quatre-vingtième année. Elle était mère, grand-mère, arrière-grand mère d'enfants tous entendants-parlants. Preuve évidente que le surdi-mutisme n'est pas héréditaire. Nous aurons occasion de parler dans un de nos

<sup>412</sup> s.n. « Sourde-muette et aveugle ! », *Le Gaulois*, n° 3898, 29 juin 1879, p. 3.

prochains numéros du procès que cette respectable dame gagna, il y a peu de temps, devant la cour d'appel de Riom. Elle le soutenait dans l'intérêt général des sourds-muets. »<sup>413</sup>

Les informations dans cet article de la *Revue de l'enseignement des sourds-muets* révèlent plusieurs éléments. Tout d'abord, le métier de son époux qui est professeur dans l'institution Forestier, à Lyon. Cela indique un niveau assez élevé de prestige. D'autre part, le couple a eu une descendance importante. Mais, le détail le plus intéressant est le combat de la veuve lors de son procès qu'elle déclare faire au nom de tous les Sourds. Ce combat ressemble en tous points à un combat contre les préjugés et les abus qu'un grand nombre de Sourds subissent. Ainsi, c'est une indication très forte du degré d'intelligence de la veuve Clémaron, et de la confiance que lui accordent ses enfants entendants qui sont des EEPS en premier lieu, et qui la soutiennent. En effet, dans l'article du procès, il est précisé que c'est elle-même qui mène le procès, et non pas ses enfants entendants qui auraient pu le faire à sa place. Cela montre qu'il existe bien des situations où la femme Sourde peut montrer l'exemple. Le témoignage de Berthier sur ce couple est intéressant puisque il montre la situation plutôt aisée du couple, et leur détermination à ce que leurs employés s'adaptent à leur langue :

« A notre passage , en 1846, à Moulins, nous ne pûmes voir sans une agréable surprise, un de nos anciens co-disciples, Clémaron et sa femme tous les deux sourds-muets, se faire parfaitement comprendre de l'aînée de leurs deux enfants qui entendent et qui parlent. Elle n'avait pas plus de cinq ans. Le second était encore à la mamelle. Pour être complètement dans le vrai, nous ajouterons qu'ils avaient une domestique parlante, possédant très bien leur langage. »<sup>414</sup>

Néanmoins, bien que le mariage Clémaron représente pour la France, le plus vieux mariage entièrement Sourd connu, d'autres encore plus anciens ont été identifiés Outre-Atlantique. En effet, Harlan Lane, dans son *People of the Eye*, a pu tracer des lignées de Sourds remontant jusqu'aux XVII-XVIIIe siècle. Ces familles d'un genre particulier étaient issues de la fameuse île de Martha's Vineyard, située près de la ville de Boston.

Rien de tel n'est connu à ce jour en France. L'absence d'une recherche méthodique sur les plus anciennes lignées Sourdes de France empêche de mieux comprendre l'histoire des familles de

---

<sup>413</sup> s.n., *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, Tome IV, Avril 1888, p. 57

<sup>414</sup> Ferdinand BERTHIER, *Le Code Napoléon mis à la portée des* , Paris, Librairie du *Petit Journal*, 1868, pp. 35-36.

Sourds. L'équivalence des dates entre la France et les Etats-Unis masque de grandes divergences, puisque justement, la grandeur du territoire américain entraîne des mariages endogamiques, et donc, le développement des familles de Sourds, alors que l'exiguïté du territoire français facilite plus les rencontres, au sein des écoles, puis ensuite, au travers des associations. La lenteur de l'implantation du mariage Sourd, en France, semble être le fait de résistances morales et sociales, et non celui de la législation, alors que ce phénomène est beaucoup plus rapide aux Etats-Unis.

La nécessité de réaliser une étude historique sur les familles Sourdes française, à l'image de la recherche réalisée par Harlan Lane, avec *People of the eye*, permet d'apporter un nouvel éclairage sur ce qui constitue un changement fondamental au sein de la communauté Sourde : la notion de famille Sourde. Cette notion semble s'implanter progressivement au cours de la première moitié du XXe siècle, avant qu'elle ne devienne une évidence de nos jours.

Les mariages entre Sourds semblent avoir été une ancienne tradition remontant au bas mot au début du XIXe siècle, qui a été facilitée par le développement des écoles de sourds, qui permettaient des rencontres. Cette insistance en faveur du mariage endogamique s'explique par le fait que le mariage sourd reste rare à la Belle Epoque, et qu'un réel changement apparaît nécessaire pour qu'il devienne la règle, plutôt qu'une exception.

## **1.2 Plutôt l'exception que la règle**

Bien que la presse Sourde fasse régulièrement mention de ces mariages, sont-ils réellement répandus ? Les données contenues dans la *Statistique Générale de la France* entre 1856 et 1911 laissent penser que c'est loin d'être le cas. Effectivement, les données de 1911 montre une majorité écrasante de célibataire. Ce constat est contredit un siècle plus tard par Mottez qui déclare que le mariage Sourd constitue plutôt la règle que l'exception (Cf chapitre I). En effet, si le célibat représente une normalité à la Belle Epoque, cela laisse indiquer un bouleversement profond au cours du XXe siècle.

Le taux de célibat chez les sourds, non nécessairement au sein de la communauté, mais au sens large, atteint 80%, toutes catégories d'âges confondues ! En comparant ce taux avec celui de la

société française, où le célibat moyen n'atteint que 11 %<sup>415</sup> pour les plus de 50 ans, la différence est nette, voire même excessive, au point de s'interroger sur la pertinence de ces données.

Or, en faisant une certaine comparaison entre les chiffres de 1901 et ceux de 1911, on observe une certaine cohérence. Donc, en ajoutant les éléments observés dans les données statistiques des années 1890 - 1911 on peut penser que le mariage Sourd est loin d'être répandu, plus particulièrement parmi les catégories sociales les plus modestes. Le tableau suivant montre la répartition de l'état matrimonial en fonction du statut, mais non en fonction de l'âge. Il est donc impossible de déterminer les variations selon les catégories d'âge ce qui rend cette analyse imprécise.

### **Les données de 1901**

Sachant que ces données ne prennent en compte que l'âge de la majorité matrimoniale qui, depuis la loi du 21 juin 1907, est de 21 ans, et non l'état de nubilité qui est de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons selon l'article 144 du code civil, comment déterminer si la colonne célibataire ne prend pas en compte ceux qui ont moins de 15 ans ? En retirant la part des moins de 19 ans, on obtient un taux de 68% de célibataires pour la tranche d'âge des 20 ans et plus, ce qui reste un taux assez conséquent, par rapport à la société française de la même époque, pour des sourds ne se trouvant pas dans les institutions.

Le choix de mettre le curseur sur l'âge de 19 ans permet de recouper les données avec la tranche d'âge connue des 0 - 19 ans et de disposer d'un ordre de grandeur du nombre de célibataires. Mais, ce taux, ne correspond en aucun cas, à la situation réelle de l'époque, de par son imprécision et l'impossibilité de séparer les 10-15 ans des 16-19 ans qui ont dépassé l'état de nubilité, et sont donc, en âge de se marier.

---

<sup>415</sup> INED, « Les mariages et la nuptialité », *Situation démographique de la France*, p. 27.

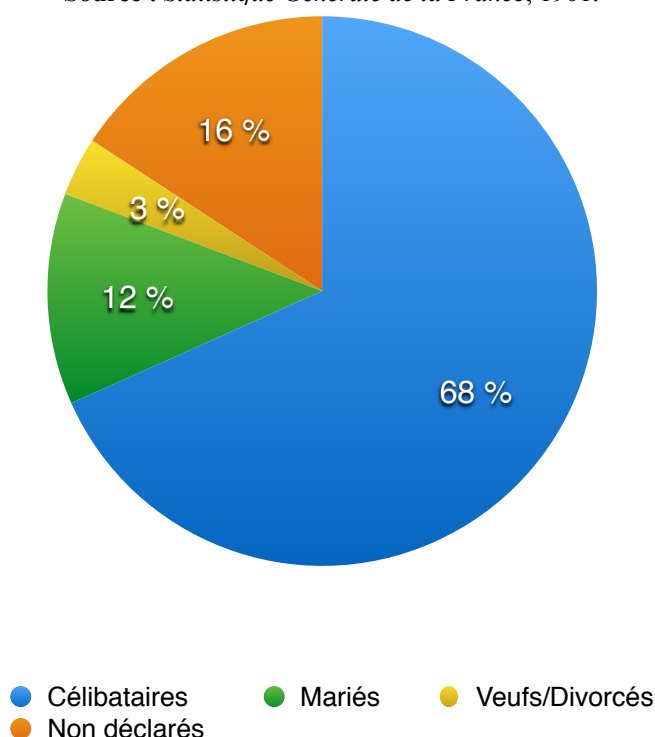
URL : [http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1292/publi\\_pdf1\\_articlespe\\_7.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1292/publi_pdf1_articlespe_7.pdf) (Lien consulté le 25 juin 2014)

**Tableau V-1: Etat matrimonial des personnes sourdes. (France entière, 1901)**

	Célibataires	Mariés	Veufs/ Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
FRANCE (1901 / Familles) Hommes	6683 (dont 2072 ayant moins de 19 ans)	842	160	1096	8781
Total mariés et veufs/divorcés		1002			
France (1901 / Familles) Femmes	4892 (dont 1680 ayant moins de 19 ans)	582	237	711	1530
Total mariées et Veuves/ Divorcées		819			
<b>France (1901/Familles) Général</b>	11575 (3752)	1424	397	1807	15203
		1821			
<b>France (1901 / Institutions) Hommes</b>					1982
<b>France (1901/ Institutions) Femmes</b>					2329
<b>France (1901/Institutions) Ensemble</b>					4311
<b>Ensemble, pop sourde</b>					19514

**Graphique V-1 : Part de célibataires de toute la population sourde, en 1901 (Tranche des plus de 20 ans).**

Source : *Statistique Générale de la France, 1901.*



Les statistiques de 1901 ont la particularité de faire la distinction entre ceux qui sont dans les institutions et ceux qui n'en font pas partie. Or, le fait qu'il n'y ait pas de renseignement précis sur les sourds se trouvant dans les institutions laisse supposer qu'ils se trouvent dans des hospices, des ouvroirs, des asiles ou des écoles. Cette donnée très générale n'est donc pas prise en compte dans le taux obtenu qui repose sur les sourds se trouvant, dans ce cas, en dehors des institutions.

Ce taux qui concerne l'ensemble des personnes sourdes en France, hors institutions, est un taux très élevé, bien qu'il soit impossible de déterminer combien de sourds de plus de 50 ans sont effectivement célibataires. Néanmoins, le grand nombre de célibataires, il atteint en effet 11575 personnes, est un chiffre élevé par rapport à la population sourde totale qui est de 19514 personnes, institutions comprises. Deux possibles éléments de réponses existent. Soit il s'agit d'une spécificité du recensement de 1901, soit il existe effectivement une situation spécifique, liée à la surdité.

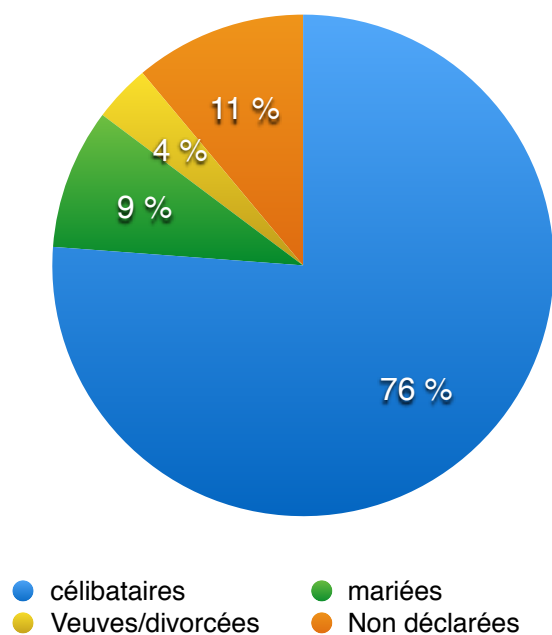
Ces données nous renseignent sur la part très réduite de sourds ayant connu la vie matrimoniale. En proportion, le célibat féminin est beaucoup plus important que celui des hommes. Cette différence réside certainement dans le contrôle des familles dans le choix des époux. Or, si l'on regarde les chiffres des institutions, le nombre de femmes s'y trouvant est bien plus élevé que celui des hommes.

En considérant que les femmes des institutions sont vraisemblablement célibataires, comme celles des ouvriers, la part de célibataires se trouve ainsi augmentée, atteignant 76%. On constate donc une fourchette de 65 à 80% pour les célibataires selon les données retenues, ce qui fait que bien plus de la moitié de la population sourde peut être considérée comme célibataire, tout âge confondu.

Cette importante proportion de célibataires est un phénomène national, et des taux équivalents se retrouvent dans chaque département. Dans les départements ci-dessous, qui ont été choisis de par la présence d'une association, on constate l'importance de ce taux, en 1901 et sa stabilité en 1911.

**Graphique V-2 :** répartition état matrimonial des femmes, ensemble de la population féminine (familles et institutions) en 1901.

Source : *Statistique Générale de la France*, 1901



**Tableau V-2 : Etat matrimonial population sourde masculine par département (en pourcentages), 1901**

Source : Statistique Générale de la France, 1901

	Célibataires	Mariés	Veufs/divorcés	Non déclarés
<b>Seine</b>	68	27	5	1
<b>Marne</b>	73	13	6	7
<b>Haute-Vienne</b>	74	10	1	14
<b>Rhône</b>	70	18	2	10
<b>Seine-Inférieure</b>	78	13	1	8

**Tableau V-3 : Etat matrimonial population sourde féminine par département (en pourcentages), 1901**

Source : Statistique Générale de la France, 1901

	Célibataires	Mariées	Veuves/divorcées	Non déclarées
<b>Seine</b>	59	25	10	5
<b>Marne</b>	77	16	3	3
<b>Haute-Vienne</b>	88	0	4	8
<b>Rhône</b>	69	18	8	5
<b>Seine-Inférieure</b>	70	12	5	13

L'analyse des chiffres des départements où se trouvent le siège des associations membres de l'*Union des Sociétés de Sourds-Muets*, montre une certaine cohérence dans la répartition des taux. En effet, plus le département est urbanisé, plus le nombre de célibataires est réduit, ce qui démontre une certaine influence des traditions et des préjugés dans ce taux, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes, dont aucune ne semble être mariée dans le département de la Haute-Vienne, les veuves recensées étant vraisemblablement des devenues-sourdes. Les informations obtenues démontrent bien une différence importante entre les campagnes et les villes, ce qui accentue le caractère urbain de la communauté Sourde.

D'un autre côté, l'imprécision des chiffres, avec un grand nombre de non déclarés, particulièrement important dans les départements de la Haute-Vienne et de la Seine-Inférieure démontre la difficulté à définir ce qui est sourd ou pas, et la représentation honteuse de la surdité dans les familles rurales. Le poids des traditions semble peser beaucoup moins sur le département de la Seine qui connaît un

fort taux de personnes mariées, ou qui l'ont été. Cette différence entre les villes et les campagnes se retrouve également dans les données de l'année 1911.

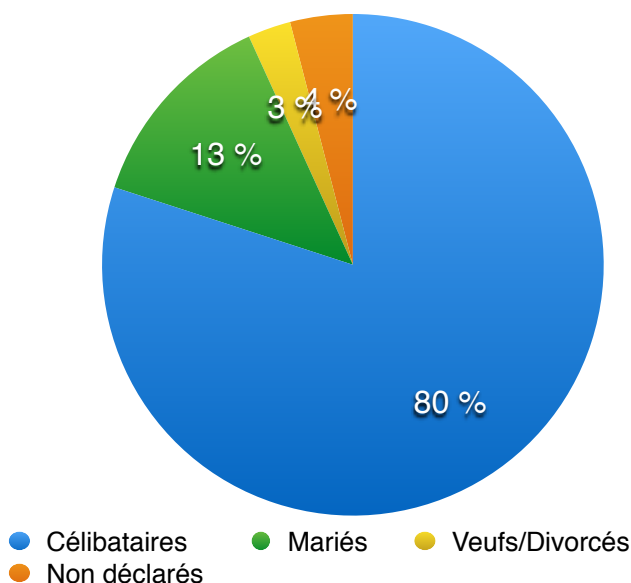
## Les chiffres de 1911

**Tableau V-4 : Etat matrimonial des personnes sourdes. (France entière, 1911)**

	Célibataires	Mariés	Veufs/ Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
FRANCE (1911) Hommes	8135	1321	137	408	
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>					
France (1911) Femmes	5728	966	343	291	
<b>Total Mariées et Veuves/ divorcées</b>					
<b>France (1911) général</b>					17329

Les statistiques de 1911 atteignent le même taux. Le recensement de 1911, qui semble être plus précis grâce à un taux plus réduit de non déclarés, montre la même hauteur de taux de célibataires, malgré une légère augmentation du nombre de personnes mariées. Néanmoins, la distinction entre ceux qui vivent en famille et ceux qui se trouvent en institutions a été supprimée. Cette simplification statistique semble apporter plus de précisions, et évite également les doublons dans les recensements, le sourd ayant pu être compté deux fois. Le résultat est une diminution du nombre de non déclarés par rapport

**Graphique V-3 : Taux de mariage chez les personnes sourdes, en 1911.** aux données de 1901.  
Source : *Statistique Générale de la France*, 1911.



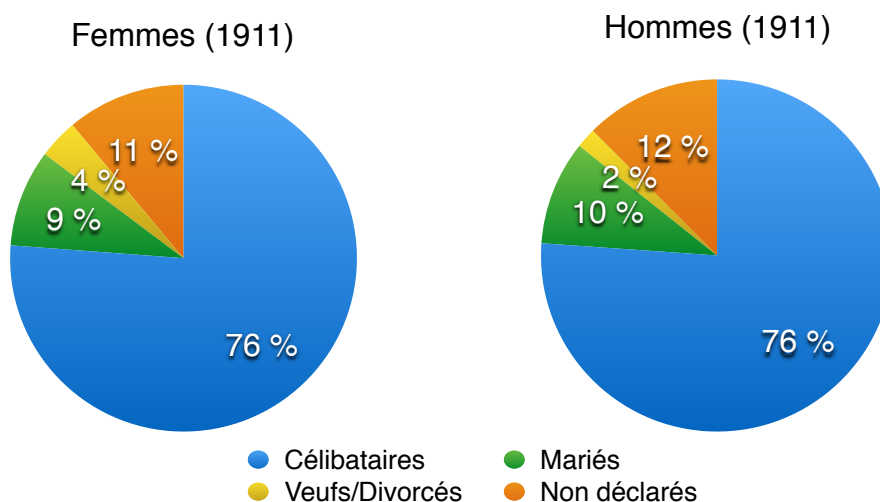
Le nombre total de la population sourde de France semble être en diminution, mais cette évolution est à mettre au compte d'un changement des critères statistiques ce qui correspond peut être à un affinement de la grille de critères. Cela a peu d'incidence sur les taux de célibataires qui restent quasiment au même niveau



qu'en 1901.

Un premier élément se dégage. En effet, à dix ans d'intervalle, le taux de célibataires est resté constant, évoluant à l'intérieur d'une fourchette de 75-80%. Ce taux est aussi élevé chez les femmes que chez les hommes.. Comment expliquer que ce taux soit resté constant en pendant dix ans, alors que durant le même intervalle, le taux de célibat chez les plus de 50 ans, pour la société française est passée de 19,6% à 9,5% chez les femmes, et resté stable autour de 9,5% chez les hommes ?

**Graphique V-4** : Etat matrimonial selon le sexe. (France, 1911)  
Source : *Statistiques générales de la France*, 1911.



Ce taux de célibat semble être généralisé sur toute la France, avec quelques exceptions sur les départements les plus urbanisés. On remarque une certaine différence entre le département de la Seine, où ce taux n'est que de 57%, les deux sexes confondus, alors que le département de la Haute-Vienne oscille entre 75 et 88% de célibataires selon les données de 1901 et de 1911.

A la lumière de ces chiffres, il apparaît une dichotomie entre les villes et les campagnes. En effet, le Sourd isolé de la campagne vit souvent un célibat contraint pour des motifs financiers ou par refus de la famille de le laisser se marier. Au contraire, dans les grandes villes, les occasions de se rencontrer sont plus fréquentes. Le rôle des associations est assez important dans les unions, du fait qu'elles permettent des rencontres en organisant banquets et bals. Ainsi, ce décalage des taux de célibat est surtout un décalage villes/campagnes dans la perception que la société française a des Sourds.

**Tableau V-7: Part des ouvriers et des célibataires.**

Sources : Registre de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine (période 187-1907), registre de l'Union des Associations de Sourds-Muets (1905), et Statistique Générale de la France (1901)

Associations	Part des ouvriers (Chiffres 1905)	Part des Célibataires hommes/femmes du département de 1901
Association Fraternelle des SM de la région normande et Picarde (Seine-Inférieure)	76 %	78% / 70%
Association amicale des SM de la Champagne (Marne)	65 %	73% / 77%
Société des secours mutuels des SM des deux sexes du Limousin (Haute-Vienne)	75 %	74% / 88%
Association amicale des SM de la Seine, Seine et Oise, et départements limitrophes (Seine)	61 %	68% / 59%
Union Philantropique des SM des deux sexes de Lyon (Rhône)	64 %	70% / 69%

**Tableau V-5 : Etat matrimonial population sourde féminine par département (en pourcentages), 1911**

Source : Statistique Générale de la France, 1911

	Célibataires	Mariés	Veufs/divorcés	Non déclarés
Seine	55	32	9	4
Marne	71	12	10	7
Haute-Vienne	80	4	4	11
Rhône	62	32	4	3
Seine-Inférieure	77	15	5	4

**Tableau V-6: Etat matrimonial population sourde masculine par département (en pourcentages), 1911**

Source : Statistique Générale de la France, 1911

	Célibataires	Mariés	Veufs/divorcés	Non déclarés
Seine	64	31	1	3
Marne	71	19	10	0
Haute-Vienne	77	15	0	8
Rhône	70	26	1	3
Seine-Inférieure	79	15	2	4

Le cas du département de la Seine<sup>416</sup> montre une certaine particularité avec un taux nettement réduit de célibataires. Il plafonne entre 55 et 70% de célibataires. Ce taux inférieur à la moyenne s'explique par le caractère fortement urbanisé de ce département, où la pression sociale des conventions s'exerce moins fortement, ainsi que par une plus grande proportion des Sourds ayant un revenu moyen plus conséquent. On pourrait d'ailleurs croiser la catégorie de métier exercé par les Sourds dans ce département, avec leur taux de célibat. Le graphique IV-II représente ainsi des taux de 60% et de 70% pour les catégories ouvrières. L'étude du registre de *l'Union nationale des Sociétés de Sourds-Muets*, permet également de retrouver cette corrélation entre le type d'emploi, le niveau de revenu et le taux de mariage dans les départements de la Haute-Vienne, du Rhône, de la Seine-Inférieure et de la Marne.

Les chiffres obtenus à dix années d'intervalle présentent une certaine constance dans l'état matrimonial, avec toujours le département de la Haute-Vienne qui montre une forte proportion de célibataires, mais qui connaît néanmoins une certaine évolution de mœurs avec l'apparition de personnes mariées, qu'on retrouve partiellement dans le registre de *l'Union des Sociétés de Sourds-Muets*, pour ce qui concerne ce département.

Ces données montrent l'existence d'une évolution des mœurs, avec certes une variabilité statistique due aux conditions de recueil des données et aux critères retenus pour le recensement, en ce qui concerne la question du mariage chez les sourds, au sens général. Effectivement, dans les colonnes de la presse sourde, on constate une diminution certaine des articles consacrés aux problèmes survenus lors de noces, et aux obstacles rencontrés par les Sourds pour se marier. Cette évolution palpable dans la presse Sourde se trouve en partie confirmée par ces données statistiques.

### **La question de l'emploi**

Le lien causal entre le niveau de revenu et le taux de mariage peut expliquer en partie le taux important du célibat chez les français sourds, souvent cantonnés dans un métier mal rémunéré qui

---

<sup>416</sup> Le tableau complet de l'état matrimonial des sourds du département de la Seine se trouve en annexe, avec les départements de la Haute-Vienne, du Rhône, de la Seine-Inférieure et de la Marne.

est souvent la norme (Voir chapitre IV sur l'emploi des Sourds). Cette corrélation entre le type d'emploi et le célibat est constatée par Henri Gaillard qui cite également d'autres origines :

« Bien d'autres obstacles encore s'opposent à l'union entre sourds-muets, surtout chez les pauvres, tels : l'absence pour eux de bons métiers leur assurant l'existence, la difficulté de communication ou l'éloignement de la compagne rêvée ; les stupides préjugés de certains parents, surtout chez les riches, qui, par routine, ont honte de marier leur fille ou leur fils à un pauvre ouvrier ou ouvrière. Si intelligent et honnête fût-il etc... »<sup>417</sup>

Si l'on compare les taux de célibat et la part d'ouvriers au sein des membres inscrits dans les associations, on y retrouve une certaine cohérence. Cependant, cela ne signifie pas qu'il y ait réellement un lien de cause à effet, puisque les associations ont effectivement des membres dans d'autres départements, telle l'association de Reims qui déborde nettement les limites de la Marne. Cette répétition du même ordre de grandeur n'est certainement pas due au hasard, car les données provenant pourtant de différentes sources aboutissent au même résultat. Cela semble confirmer l'affirmation de Gaillard quant à l'impact de l'emploi sur la vie matrimoniale : plus il y a d'ouvriers au sein d'une communauté sourde locale, plus le taux de célibataires est important. Or, le facteur urbanisation entre également en compte, puisque les départements de la Seine et du Rhône présentent les taux les moins élevés, alors que justement, ces deux départements font partie des plus urbanisés, avec les villes de Paris et de Lyon.

Or, les centres urbanisés sont également des lieux où la pression parentale est la moins forte, ce qui facilite le mariage, et où les revenus des ouvriers sont parmi les plus élevés par rapport à ceux des autres localités. Ainsi, le métier et l'origine sociale sont des éléments importants qui influent sur la capacité des Sourds à se marier. Les cartes de France (Illustration V-1) montrent la localisation des plus importantes communautés Sourdes dont on ne peut certes pas estimer le nombre exact de membres. Néanmoins, ces cartes permettent de mettre en évidence les taux inférieurs de célibataires là où les Sourds sont les plus nombreux comme le Rhône et la Seine, ou certainement dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Le taux élevé de célibat au sein de la communauté sourde trouve ainsi des variations locales, en fonction de la présence d'ouvriers au sein de ces communautés. Il semblerait, à la lumière des

---

<sup>417</sup> Henri GAILLARD, *Congrès de Saint-Louis*, p. 15

éléments connus actuellement, que plus la présence des ouvriers est importante, plus le taux de célibat est élevé. Cette corrélation entre les deux éléments apporte une nouvelle piste de réflexion sur la relation revenus - mariage. Or, le terme « ouvrier » n'éclaire pas sur l'état réel de la situation professionnelle des Sourds. Comme on l'a vu au chapitre IV, ce sont les catégories les moins rémunérées, et qui demandent le moins de compétences. Elles semblent être les plus touchées par un état de célibat plus contraint que consenti.

La prédominance du métier d'ouvrier et du célibat découle directement de l'éducation reçue par les Sourds durant leur scolarité. A l'exception des années 1856-1896, période pour laquelle on ne dispose pas de données sur l'état matrimonial, l'éducation oraliste semble avoir un grand impact sur la capacité à se marier des couches les plus modestes de la communauté sourde.

### **Responsabilité des établissements scolaires ?**

Jean Olivier déplore déjà l'encouragement au célibat, en 1893, dans un texte à charge contre les établissements scolaires spécialisés, plus particulièrement contre ceux tenus par des ordres religieux

:

« Depuis que, par l'exemple, disparaît peu à peu de chez nous cette absurde erreur que les mariages entre Sourds-Muets perpétuaient leur race, tous ceux qui s'y sentent disposés se mettent plus souvent en peine de recherches qu'ils ne réussissent, si ce n'est à la longue.

Cette chose rencontre beaucoup plus de penchant chez le sourd-muet que chez la sourde-muette, et pour cause.

C'en est à l'instruction donnée à cette dernière, instruction absolument contre nature, due à ces religieuses qui, dans la France entière, sont à peu près leurs seuls professeurs.

Mais que pourrait-on exiger de ces maîtresses, qui, elles-mêmes, sous un prétexte de vocation trop long à discuter et en dehors du sujet, ont méconnu le premier des devoirs que Dieu ait imposé à l'homme et à la femme ? Pour elles, la vie terrestre n'est que l'espace d'une nuit après laquelle se lève le jour éternel ! Pour elles, le monde n'est que la coulisse qui conduit chez Satan ! Pour elles encore, hors l'asile ou le célibat, point de salut ! »<sup>418</sup>

Cette accusation contre les ordres religieux s'appuie sur le fait qu'il y a une proportion plus élevée de femmes que d'hommes sourds dans les institutions, selon les données statistiques de 1901 (Voir Tableau V-1). Cette grande proportion est à relier avec la présence des ouvriers qui sont justement accolés aux écoles de filles sourdes. Ces écoles de filles sont quasiment toutes tenues par des

---

<sup>418</sup> Jean OLIVIER, « Les sourds-muets doivent-ils se marier avec les sourdes-muettes ? », in Henri GAILLARD, *Le Congrès de Chicago*, Paris, 1893, p. 63

religieuses. Le rôle de l'ouvroir est d'accueillir la femme sourde que la famille ne peut prendre en charge, afin de lui procurer un revenu. Pour Jean Olivier, le fait que l'éducation des filles se restreigne à une éducation religieuse équivaut à les préparer à entrer dans les ordres ou dans les ouvroirs :

« Sauraient-elles inculquer à leurs élèves autre chose que ce qui est leur vie propre ? Non, à moins de méconnaître leurs propres principes. D'ailleurs, oserait-on exiger d'elles ce que nous souhaitons, lorsqu'elles ne voient en nos sœurs que de malheureuses infirmes inutiles à la société ? Aussi, loin de les disposer en mariage avec les Sourds-Muets, font-elles tout leur possible pour nous faire prendre en aversion par les seules compagnes que Dieu, dans sa prévoyante bonté, nous a réservées comme consolation en ce monde. »<sup>419</sup>

L'accusation adressée aux religieuses de faire « tout leur possible pour nous faire prendre en aversion » est une un réquisitoire fort, mais qui est également corroboré par nombre de témoignages, non encore retranscrits. Ainsi, un récit fait état de cet effort de décourager les hommes:

« A l'école de Bourg-la-Reine, un homme sourd est venu en grande tenue, avec une fleur. Il a demandé de faire connaissance avec les jeunes filles, pour discuter avec elles. La religieuse l'a fait entrer, et lui a demandé d'attendre. Quelques instants après, cette religieuse lui a jeté le contenu d'un seau d'eau, le refroidissant net, et l'a chassé de l'école. »<sup>420</sup>

Ce témoignage, recueilli auprès d'une ancienne pensionnaire de l'école en question, démontre un élément essentiel : il faut décourager à tout prix le mariage entre Sourds. Le fait de jeter de l'eau sur un adulte peut surprendre de nos jours, mais, justement, la fureur des militants Sourds doit être mise en relation avec un possible dédain des institutions scolaires spécialisées qui ne tiennent pas compte de leurs avis. Jean Olivier continue sa charge avec :

« C'est ainsi que le résultat de cette éducation toute mystique, reçue par les Sourdes-Muettes dans nos établissements, les font toutes confites pour l'asile ou la claustration chez leurs parents, loin de toute fréquentation des Sourds-Muets, dont elles ont peur comme d'un serpent, et où elles vivent et meurent de *moisisure-célibatrice*. »<sup>421</sup>

---

<sup>419</sup> Jean OLIVIER, *Ibid*, p. 63

<sup>420</sup> Huguette DELERUE, « Témoignage » daté de 2002, non retranscrit.

<sup>421</sup> Jean OLIVIER, *Op. cit.*, p. 63.

La comparaison du Sourd avec un serpent, à l'image de la tentation, indique ce que perçoivent les hommes Sourds quand ils tentent de se marier avec une Sourde. Cette comparaison d'un Sourd à un animal découle d'un préjugé sur l'intelligence des sourds, qui ne serait pas supérieure à celle d'un animal, selon Aristote, qui a émis cette réflexion (Cf Chapitre II). De nombreux ouvrages de médecine et d'éducation consacrés aux sourds démontrent alors la médiocrité de l'intelligence des sourds de naissance, à qui il faudrait éviter le contact avec les tentations.

L'ouvrage de Sophie Buisson, *Les Sourds-Muets en France*, écrit en 1903<sup>422</sup> est l'exemple-type de ces ouvrages qui déniaient aux Sourds une capacité intellectuelle. L'ouvrage de Albert Regnard, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*<sup>423</sup>, publié en 1902 est un autre exemple-type des partisans de l'idéologie d'Alexander Graham Bell. Le ton plein de complaisance et de pitié masque un regard plein de mépris porté sur des êtres humains de seconde zone. On le retrouve souvent dans ce type d'ouvrages, ce qui leur a valu les réactions indignées des militants Sourds.

Le soutien du milieu éducatif aux thèses de Bell entraîne une pression sur les parents de crainte de voir se développer, là encore, une descendance sourde qui se trouvera « dans un état d'infériorité dont il se ressentira toujours »<sup>424</sup>. Cette volonté d'empêcher les unions semble avoir exercé une pression sur les familles afin que ces dernières augmentent leurs vigilance sur leur progéniture sourde. Cette croyance en l'impossibilité des sourds, au sens général, de résister aux tentations semble être particulièrement ancrée dans le milieu éducatif spécialisé, tenu par les religieux, dont le programme éducatif semble élaboré dans ce but.

« Combien n'y a-t-il pas, là ou ailleurs, de riches héritières, d'intelligentes et charmantes jeunes filles qui auraient fait le bonheur de bien des ménages si elles avaient été élevées dans ce but ? »<sup>425</sup>

---

<sup>422</sup> Sophie BUISSON, *Les sourds-muets en France*, Paris, Librairie Guillaumin, 1902, 23 p.

<sup>423</sup> Albert REGNARD, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Librairie de la société du recueil générale des lois et de arrêts, 1902, 78 p.

<sup>424</sup> Jules LADREIT de LACHARRIERE, « Surdité », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales paru sous la direction de Dechambre*, 1884, tome 13, 3eme série, p 540.

<sup>425</sup> Jean OLIVIER, *ibid.*

Il semble que cela soit loin d'être une exception française. Le témoignage de Henri Gaillard, sur son voyage au Royaume-Uni abonde dans ce sens. En effet, il constate que nombre de Sourds anglais hésitent également à se marier et pour les mêmes motifs que ceux déjà évoqués. Voici ce qu'il en dit :

« Beaucoup de jeunes filles pourtant restent célibataires, non par répulsion pour l'hyménée, mais parce que trop de sourds-muets hésitent à prendre femme, ou parce qu'elles ne trouvent pas exactement ce qu'il leur faut. Leurs confidences sont aussi amères que celles que j'ai reçues de quelques-unes de leurs sœurs en France. »<sup>426</sup>

Ce constat fait par Henri Gaillard, bien qu'il soit basé sur des discussions et des remarques lors de son voyage anglais, et non sur des chiffres, indique que l'une des principales causes du célibat répandu dans certaines communautés sourdes est certainement la difficulté à trouver un emploi, et donc à pouvoir satisfaire les parents de la femme que le Sourd souhaite épouser. La décision parentale d'accorder ou non le mariage à leur enfant, pour des motifs d'endogamie sociale, ou de revenu professionnel, est également importante dans les campagnes où un certain nombre de sourds sont restés isolés, non instruits.

L'isolement des sourds dans les campagnes semble être important et expliquer les taux plus élevés dans les départements les plus ruraux. Le cas de Baudoin, un centenaire sourd, est assez révélateur de l'isolement de nombre de sourds au XIXe siècle, où les parents, par manque d'information, ou de volonté, ou simplement par besoin de bras vigoureux, n'envoient pas leurs enfants dans les écoles.

### **L'exemple de Monsieur Baudoin, centenaire sourd, et célibataire.**

L'article consacré à ce centenaire sourd, publié dans le *Journal des sourds-muets* de février 1896, éclaire sous un jour nouveau le cas des personnes âgées, et isolées dans les campagnes :

“Le samedi 15 février, nous apprenions au Journal que la commune de Deuil fêterait le lendemain dimanche le centenaire d'un sourd-muet. C'était vraiment une occasion rare. Un sourd-muet centenaire, cela ne se rencontre pas souvent. Passe pour les sourds-muets octogénaires. Nous en connaissons beaucoup. Et leur nombre, et en plus, ce sourd-muet de cent ans, existant là-bas, aux environs de Paris, suffit, assez à démontrer

---

<sup>426</sup> Henri GAILLARD, « Impressions d'Angleterre », *Revue des Sourds-Muets*, avril 1908, n°12, p 184



le mal fondé des écrits de certains médecins affirmant que la surdi-mutité ne permet pas de vivre longtemps”.<sup>427</sup>



**Illustration V-3** : Le centenaire Sourd

Source : H. Gaillard, *Journal des Sourds-Muets*, février 1896

Cet extrait, outre une pique contre les préjugés sur la durée de vie des sourds-muets, montre la fierté de l’auteur de rencontrer un centenaire sourd-muet. Ainsi, il est allé sur place, avec René Hirsch, le rencontrer :

“... en gestes clairs et lents de pantomime, je lui explique qui je suis, lui montre un exemplaire du journal, lui fait savoir que son portrait y sera, que tous les sourds-muets le verront et battront les mains pour lui; je le félicite d’être si robuste et si âgé. Il prononce quelques mots. Sa nièce les traduit. C’est mon âge qu’il veut savoir. J’écris le chiffre 29 et il sourit avec un regard encourageant. Vraiment, sous son masque, galbe et gras, contourné de rides rares et terreux, au petit nez fin, légèrement aquilin, sa figure étincelle d’intelligence avec ses petits yeux perçants et fouilleurs comme des vrilles. On voit qu’il sut vivre, parce qu’il sut comprendre, grâce au sens de divination que Dieu a mis en tout sourd-muet intelligent. Peut-être qu’on ne le comprit pas toujours, et cela à cause de son manque d’instruction. Mais s’il avait été mis à l’école, il aurait certainement fait plus qu’il n’avait fait, et il aurait pu me conter ses souvenirs passés.” (pp 71-72)

” Tout à coup, on va ouvrir la porte, et Hirsch entre avec l’aisance et la suprême politesse qui le caractérise. Il va d’enthousiasme vers Baudoin, lui gesticule de chaleureuses, et très compréhensibles félicitations. Cette fois, Baudoin est devenu complètement joyeux. Ce sont des sourds-muets qui viennent l’honorer. Il en est bien sûr. Il suit notre conversation sans trop comprendre nos signes conventionnels. Mais les allusions fréquentes en pantomime que nous faisons sur lui le ragailardissent tout-à-fait. Il manifeste sa joie à ses deux aimables nièces.” (p 73)

<sup>427</sup>

Henri GAILLARD, *Journal des Sourds-Muets*, février 1896

On voit que ce centenaire sourd n'a jamais été à l'école, et d'autre part, il semble qu'il ne soit pas marié. Sur son acte de décès, il n'y a pas de mention d'état de mariage. Cela atteste de son état de célibataire jusqu'à sa mort. Cet article consacré à un sourd centenaire apporte un nouvel éclairage sur les conditions de vie des sourds des campagnes.

Pour la plupart, l'isolement est surtout un isolement par rapport à la communauté Sourde qu'ils n'ont jamais fréquentée, comme Baudoin, de toute leur vie. Par manque d'information, ou de volonté, ces sourds et sourdes vivent loin des communautés, et restent au sein de leurs familles. Cela explique en grande partie l'important nombre de célibataires dans les départements les plus ruraux dont il est impossible de déterminer le taux de célibat par tranche d'âge.

Le rôle des familles est assez important, puisque si la situation de Baudoin, entouré et fêté lors de son centenaire semble être exceptionnelle, il existe des cas extrêmes de Sourds isolés, et abandonnés. L'exemple de François Guillemont<sup>428</sup> est assez édifiant. Son ouvrage, daté de 1856, démontre la dureté des conditions de vie et le fait qu'il est négligé par sa famille. Certes antérieur à la Belle Epoque, ce parcours a le mérite de faire comprendre qu'il y a une grande diversité de situations et de vécus, et qu'il n'y a pas de généralisation possible sur la situation des Sourds des campagnes.

Par le jeu des multiples influences de l'éducation, de la profession, des familles, et de la localisation géographique, la capacité des sourds à se marier connaît de fortes variations locales. Mais, tous les départements on dépasse les 55% de célibataires parmi les sourds des deux sexes. Ce grand nombre de célibataires parmi les couches les plus modestes de la communauté est à lire comme un négatif de ce que l'on observe parmi les catégories élevées qui sont aux commandes des principales associations, et dont les mariages se retrouvent dans les articles ou annonces matrimoniales de la presse Sourde. Ce décalage entre les deux groupes sociaux semble avoir induit une fragilité de la communauté sourde lors de la disparition des élites. Mais il a favorisé une généralisation du mariage sourd dans les années 1920-1930. Il est probable que dans l'esprit de la plupart des Sourds, se marier représente le sommet de la réussite sociale puisque fonder une famille équivaut à démentir les préjugés qui pèsent sur les Sourds.

---

<sup>428</sup> François GUILLEMONT, *Histoire d'un Sourd-Muet écrite par lui-même*, Paris, Borrani, 1856, 55 p.

Or, on n'accède pas à cette réussite sans avoir un certain revenu, une certaine réputation, et une profession convenable. Pour en disposer, la maîtrise du français écrit semble être la première condition. Elle permet d'accéder, en bout de course, au mariage. Mais, dans les années 1880-1920, il semblerait que cette maîtrise devienne moins la norme, et que l'incapacité des Sourds à maîtriser l'écrit soit acceptée comme une évidence. Cette condition n'étant plus requise, il semble que l'accès au mariage en ait été facilité. Néanmoins, il est également nécessaire de réfléchir au rôle des parents qui semble être devenu moins pressant après la guerre pour que l'on observe, sans pour autant la mesurer avec précision, une certaine généralisation du mariage Sourd, au cours du XXe siècle.

## **2. Un miroir de la société française**

Comprendre la structure sociale de la communauté Sourde de la Belle Epoque, au travers des témoignages écrits reste un exercice difficile. Cependant, ses structures internes sont équivalentes à celles de la société française, avec une hiérarchie interne. Mais elle repose non pas sur le pouvoir de l'argent, mais celui du savoir. La connaissance du français écrit avantage fortement le Sourd dans les années 1840, où cette compétence est fortement appréciée dans les administrations. Se développe donc une sorte d'élite intellectuelle qui manie la plume, où la présence du mariage est fortement visible. En effet, plus on monte dans l'échelle sociale de la communauté, plus l'on assiste à un taux élevé de mariés. Cette structuration sociale apporte une nouvelle réflexion quant à la présence des enfants issus de ces familles qui se considèrent comme des héritiers, y compris les enfants entendants de parents Sourds.

Cette hiérarchie semble être une spécificité de cette période, puisqu'on remarque son absence durant le XXe siècle, après la disparition des derniers « sourds-muets d'élite » au cours des années 1930-1940.

### **2.1 Une communauté à l'image de la société : hiérarchisée**

Aussi surprenant que cela puisse être au premier abord, la communauté sourde est une communauté fortement hiérarchisée. Cette organisation sociale est à l'image de la société française, où ceux qui sont aux commandes des associations représentent l'élite de la communauté. Plusieurs éléments

laissent penser que la structuration de la communauté sourde repose sur deux éléments principaux : l'éducation et les moyens financiers.

Sa structure hiérarchique ressemble fortement à celle de la société française, avec une différence importante : elle repose sur le savoir. En effet, héritée de la période des professeurs Sourds, cette structure repose sur la capacité à écrire le français, et surtout sur les connaissances. Le prestige entourant l'écriture place celui qui la maîtrise parmi les « sourds-muets d'élite » pour désigner ceux qui sont effectivement à la tête de la communauté. Ainsi, l'existence de cette élite, non financière mais intellectuelle, aux commandes de la plupart des associations est en effet une caractéristique de la période où l'analphabétisme semble être majoritaire au sein de la communauté, avant que les écoles n'accueillent la majorité des Sourds. La maîtrise de l'écriture est perçue comme une marque de puissance, car elle permet justement d'aborder les entendants, d'égal à égal, ce qui explique pourquoi Gaillard connaît une forte popularité auprès des franges populaires.

Selon les témoignages recueillis auprès des Sourds nés dans les années 1920-1940, l'existence de critères de séduction au sein de la communauté apporte une explication possible quant au taux de mariage chez les sourds. Ainsi, le premier critère de séduction est justement la maîtrise du français écrit, qui rend les hommes Sourds comme Henri Gaillard convoités par la gente féminine. Les témoignages attestent de la persistance de ce critère jusqu'aux années 1970. Mais, à partir des années 1930, ce critère évolue progressivement de l'écriture vers la parole, où les demi-sourds, et les devenu-sourds sont convoités par les Sourdes.

Le critère du français écrit représente un critère de sécurité, et de stabilité dans les paramètres du mariage Sourd. Cette structure vacille au cours des années 1910-1930 avec l'émergence d'un certain nombre d'ouvriers à la tête des principales associations. Ces ouvriers ont une caractéristique qui les distingue des autres : celle d'être demi-sourds et d'avoir tiré profit de la réforme éducative milanaise. En effet, la réforme entraîne une nouvelle structure sociale qui s'appuie sur le degré d'audition et la capacité à parler. Mais comme la maîtrise du français écrit, dans la nouvelle réforme, est liée à la capacité à comprendre la parole, les Sourds qui peinent à parler se trouvent de facto exclus de l'élite par leur illettrisme. Cette évolution observée au travers des ouvrages écrits par les Sourds et surtout de la presse Sourde de la période 1870-1950 est marquée par une inversion des valeurs profondes, où le fait d'entendre présente le summum du prestige, puisque pour la

plupart, entendre la parole présente un avantage rapide dans l'éducation purement oraliste des années postérieures à 1880.

Or, à la Belle Époque, il semble bien que disposer d'un meilleur métier va de pair avec cette maîtrise de l'écrit. Enfin, un autre paramètre doit être pris en compte : la position sociale. Effectivement, la crise associative déclenchée en 1901 repose justement sur une affaire de préséance sociale, où Ernest Dusuzeau, ancien professeur et comptable, s'indigne face aux reproches d'Eugène Graff, graveur sur bois. Cette réaction repose sur un ensemble complexe de personnes, de bienséances, et de hiérarchies sociales, celle d'une communauté reposant sur la capacité à l'écrit, mais aussi celle de la société française.

Les crises associatives trouvent en effet leurs racines dans cette complexité de relations, et en expliquent en partie les raisons, à une période de lente inversion des valeurs au sein de cette communauté. L'importance de l'ordre hiérarchique au sein de la communauté témoigne d'une nette conscience de la provenance sociale de chacun. Il semble que la crise des années 1880 soit également une crise sociale entre les « Républicains » de Cochefer, et les « Notables » de Chambellan. Cette nette conscience de la classe sociale se retrouve également au niveau associatif, plus particulièrement à Paris, où la multiplicité associative permet un regroupement entre mêmes milieux sociaux, comme l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine* qui représente le courant enseignant et les classes supérieures, et la *Société d'Appui Fraternel* qui est celui des républicains. Cette répartition associative selon les courants politiques est en fait une répartition en fonction des milieux sociaux. Ceci est flagrant jusqu'aux années 1905, puis s'atténue progressivement au profit des réseaux d'amitiés qui structurent désormais la vie associative Sourde du XXe siècle. Cette structuration se retrouve au niveau des mariages où se fait jour une certaine endogamie de classe et de communauté. Ainsi, les Sourds de même milieu social se marient entre-eux quand cela est possible.

## **2.2 Une forte endogamie de classe**

L'endogamie de classe est un phénomène qui n'avait pas été observé au niveau historique. La Belle Époque, par l'abondance des sources, permet d'analyser ce phénomène d'endogamie fortement présent dans la communauté. Ainsi pour 20% des sourds, le mariage est un phénomène commun,

mais aussi, un accord entre deux familles. Cet accord concerne principalement la transmission des biens, à l'exemple de Claudius Forestier qui a repris l'école de David Comberry en 1840, en épousant sa fille, Agathe Comberry, entendante.

Le mariage Forestier-Comberry est le premier qui soit clairement endogamique, dans l'ordre du social, à la différence du mariage Clémaron qui demande une analyse plus fine. En effet, le mariage Clémaron, bien qu'il soit endogamique au sens de la communauté, semble également répondre à une volonté d'unir deux familles au travers de deux Sourds. D'autre part, c'est à partir des années 1860 que le mariage endogamique, à la fois social et communautaire, est clairement identifiable, avec le mariage Dusuzeau - Freeman, alors que le mariage de la fille de l'académicien Champagny est plus clairement une endogamie de classe, non pas de communauté Sourde, mais de la société française.

Pour les 20% de sourds qui sont mariés, l'endogamie de classe semble être un réflexe, y compris au sein des couches les plus basses. Le mariage Graff - Lefevbre, en 1885, est un mariage du milieu ouvrier, comme celui de Gaillard - Tissier en 1894. Néanmoins, il semble que le célibat généralisé se remarque plus dans le milieu ouvrier sourd, plus particulièrement chez ceux qui ont les métiers les moins bien rémunérés. Ce réflexe de mariage entre personnes de même catégorie sociale n'est pas une spécificité de la communauté sourde, mais bel et bien une tradition ancrée dans les mœurs de l'époque. Ce qui est intéressant, ce sont les efforts déployés pour maintenir le rang, et les relations entre les personnalités, y compris chez les artistes.

### **La famille Braquehais-Gouïn**

Le mariage Braquehais-Gouïn est un mariage entre la fille entendante de l'artiste-photographe Gouin (vers 1800-1855), Mathilde Laure Gouïn (1830-1890) avec Bruno Braquehais (1823-1875), Sourd également et photographe. Ce qui est en cause, dans ce mariage, c'est surtout la transmission du savoir, et de l'atelier de photographie. En effet, l'enjeu est de premier d'importance, avec l'objectif de maintenir l'existence de l'atelier après la mort de Gouïn en 1855.

L'acte de mariage de ce couple aurait pu apporter des informations intéressantes, mais l'incendie de l'Hôtel de Ville, lors de la Commune de 1871, limite la possibilité d'une étude détaillée de cette famille au travers des actes notariés. La transmission du savoir de Gouïn, l'un des premiers photographes de Paris dans les années 1840 à avoir déposé un brevet d'invention, avec le frère de

Claude Richardin, sur la manière de polir les plaques de daguerréotype<sup>429</sup>, et surtout réputé pour avoir réalisé des photographies de nus dans les années 1850, permet à Braquehais de poser un pied dans l'univers de la photographie naissante. Or, Mathilde Laure est elle-même également photographe ce qui laisse supposer l'existence d'un travail mutuel au sein du couple.

La mort de Braquehais en 1875 marque la disparition de l'atelier photographique fondée par Gouïn, mais ouvre la voie à de nombreux autres photographes Sourds. Dans notre cas, ce mariage permet de maintenir les connaissances techniques de ce métier au sein du cercle familial, et de la communauté, puisque cette transmission se fait entre Sourds, au travers de la fille entendante. Fait intéressant, après la mort de Braquehais, Mathilde Laure continue à fréquenter les banquets annuels de l'*Association amicale* jusqu'à sa mort en 1890, ce qui montre son implication au sein de la communauté.

### **La famille Hennequin-Martin**

La famille Hennequin-Martin est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, la mère de l'artiste Sourd, Félix Martin est la fille du docteur Louis Benoît Guersant<sup>430</sup>, médecin parisien qui a donné son nom à une rue du 17ème arrondissement à Paris. Ce médecin a écrit de nombreuses lettres qui sont conservées et numérisées par l'EHESS<sup>431</sup> :

« Ma femme, comme vous savez, s'est avisée de faire une fille, et me voilà, mon cher ami, avec trois filles ; du reste la dernière fille est assez gentille et la mère se porte bien. »

Cette fille qui naît en 1816 est Louise Guersant, épouse de Vincent Martin, et mère de trois artistes Sourds : le sculpteur Félix, le graveur Ernest, et le peintre Georges. Ces trois frères sont cousins de Jenny Geoffroy également Sourde. Or, Jenny se marie en 1865 avec Gustave Nicolas Hennequin, dont on a déjà dit qu'il était un sculpteur participant au salon des artistes, reconnu par la critique et

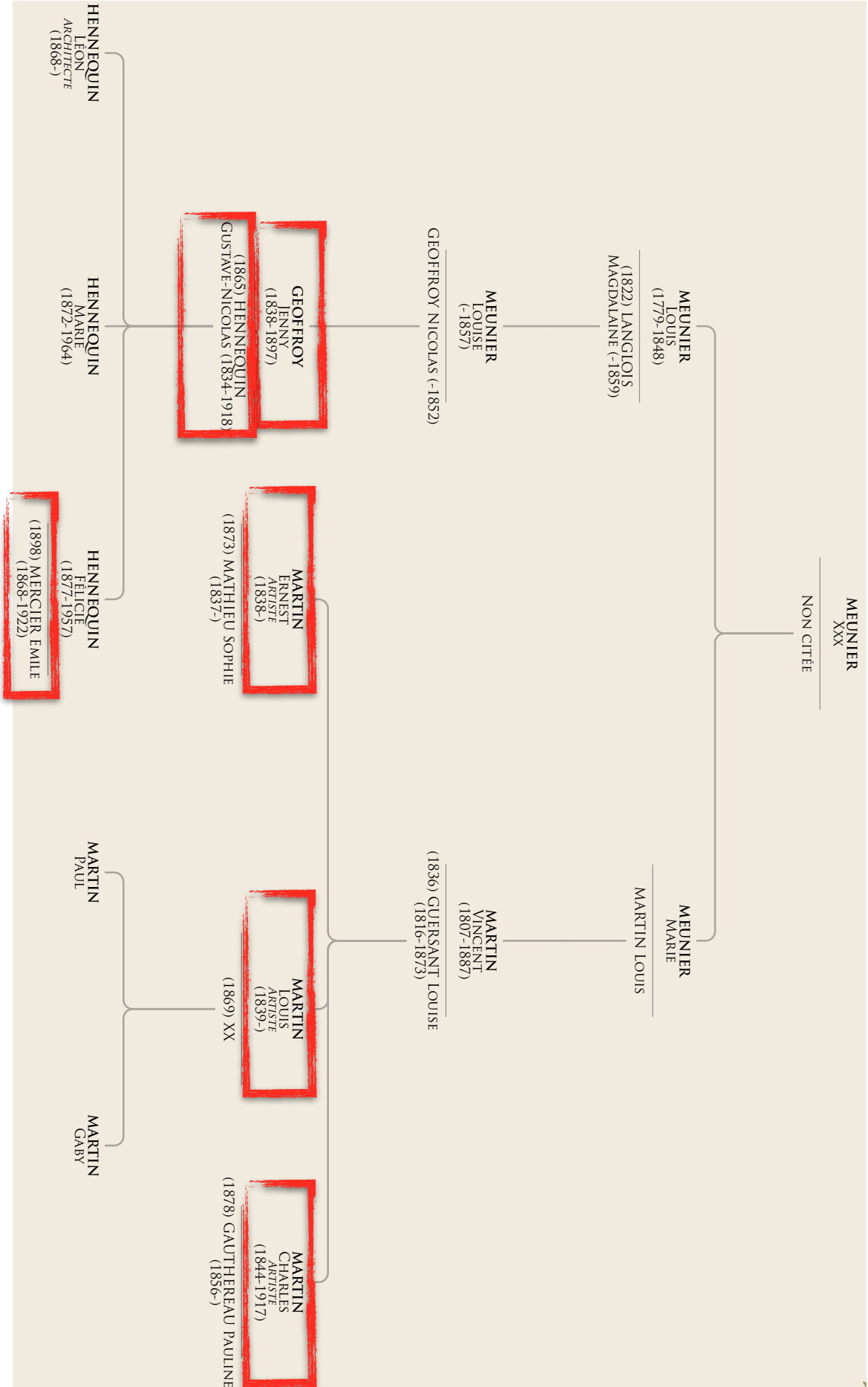
---

<sup>429</sup> Institut National de la Propriété Industrielle, Brevet d'invention de 15 ans, côte dossier 1BB11740, déposé le 14 mai 1851. Consultable en ligne sur <http://bases-brevets19e.inpi.fr>

<sup>430</sup> s.n. «Guersant, Louis Benoît (1777-1848), sa femme et leur fils Paul Louis Benoît (1800-1869)», correspondance familiale [En ligne], Compléments historiographiques, Biographies, G,mis à jour le : 17/10/2013

<sup>431</sup> Louis Benoît GUERSANT, «Fin février ou début mars 1816», correspondance familiale [En ligne], Correspondance familiale, 1810-1819, 1816,mis à jour le : 28/09/2007

**Illustration V-4 : Arbre généalogique Hennequin - Martin**  
Sources : Actes d'Etat-Civil (Encadré = Sourds)



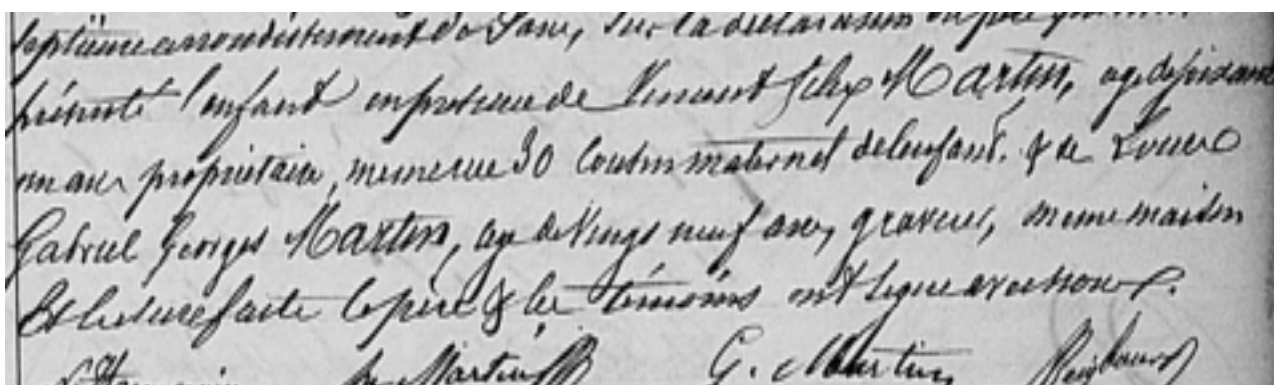


qui a donné une grand impulsion à la renaissance des artistes sourds de la Belle Epoque.

L'arbre généalogique, établi par la généalogiste Angélique Cantin<sup>432</sup>, visible à la page précédente, permet de rendre compte des liens de familles entre les familles Hennequin et Martin. Or, ce que l'on remarque, c'est la proximité sociale de cette famille d'avocats, médecins et artistes, que Gustave Hennequin a pu intégrer grâce à la fortune acquise dans la sculpture. Il a pu par là même fréquenter les frères Martin, artistes également. La forte solidarité familiale permet à cette famille de disposer d'un certain rang social et est suffisamment forte pour que, de 1860 à 1910, les Hennequin et les Martin élisent domicile dans la même rue, d'abord rue Guersant, puis, dès les années 1870, rue de Villiers.

**Illustration V-5** : Extrait d'acte de naissance de Léon Hennequin (20 octobre 1868).

Mention du domicile des parents, au 20 rue de Villiers, et de la fratrie Martin : 30 rue de Villiers



Cette famille prend encore de l'importance avec le mariage de la fille entendante de Gustave Hennequin, Félicie, avec Emile Mercier, fils sourd du fondateur des champagnes Mercier ! Ce mariage propulse la famille Hennequin au sommet de la communauté Sourde, dans le milieu artistique et militant. Cette présence au sein de la communauté se prolonge jusqu'à la mort de Félicie dans les années 1950, après qu'elle ait dévoué les dernières années de sa vie à la communauté Sourde de Reims. Par conséquent, l'implication de la famille Hennequin-Martin dans la communauté Sourde a duré quasiment un siècle, entre les années 1860 et les années 1950 !

<sup>432</sup> Un projet d'ouvrage de généalogie des principaux personnalités Sourds, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au XIXe siècle est en cours d'élaboration. Cet arbre est issu de ce projet.

### **Le mariage Dusuzeau Freeman**

Ce mariage que l'on qualifie de transatlantique est un mariage entre deux familles de même rang social. Le père de Mathilda Freeman est en effet un avocat détaché au consulat des Etats-Unis, à Paris, et le père d'Ernest Dusuzeau est principal d'un collège de Compiègne. On peut se demander comment Dusuzeau a pu rencontrer la fille Sourde d'un diplomate, ancienne élève de l'école des sourds de New York. Ce qui est intéressant dans ce mariage, c'est le fait que ce sont deux familles d'un rang social équivalent qui se sont unies.

La question du patrimoine est également évoqué avec l'existence d'un contrat de mariage entre les époux, ce qui signifie qu'il y a une dot assez conséquente de la part de la future mariée. La fortune des beaux-parents permet à ce couple de progresser socialement. Le prestige du métier de professeur est un facteur assez important facilitant le mariage chez les Sourds jusqu'aux années 1880. De plus, la famille connaît un certain éclat grâce à la légion d'honneur du père de Dusuzeau obtenue le 15 décembre 1868<sup>433</sup>, puis celle du fils, le 1er août 1901<sup>434</sup>. L'honneur conféré par le ruban rouge sur deux générations aiguise le sentiment de préséance de Dusuzeau par rapport aux autres Sourds vus comme moins prestigieux. L'aura de respectabilité et de fortune hisse Ernest Dusuzeau au sommet de la communauté Sourde.

La posture de Dusuzeau est également augmentée par le caractère international de ce mariage, où l'épouse Sourde provient non seulement de l'étranger mais de plus d'un pays, hautement prestigieux aux yeux des Sourds français, les Etats-Unis. Tous ces éléments expliquent en partie le positionnement parfois rigide de Dusuzeau dans les affaires associatives. En effet, par son origine sociale, sa position professionnelle, et son mariage, il semble bien que ce personnage semble avoir des difficultés à comprendre la situation des Sourds les moins qualifiés, ce qui explique son choix de lutter en faveur du *Noétomalalien*, et qu'il soit resté absent des questions concernant les mutualités ou l'assistance sociale.

On voit ici l'influence de la situation personnelle sur la vie publique de cette personnalité. D'autres éléments doivent être pris en compte, mais, par le caractère exceptionnel de son mariage de haut

---

<sup>433</sup> Base LEONORE, côte LH/879/2

<sup>434</sup> Base LEONORE, côte LH/879/1

niveau social, international et Sourd, le cas de Dusuzeau est justement l'exemple même du mariage qui n'est pas généralisable.

**Illustration V-6 :** Extrait d'acte de mariage Dusuzeau-Freeman (1875)  
Source : Archives départementales de Paris, Mariages Paris 6eme arrondissement,  
côte V4E3166

M. Abel Auguste Louis Ernest DUSUZEAU, ingénieur à l'Institution nationale des Sourds-Muets, demeurant à Paris, rue de Valenciennes 11, avant à la dite Institution; né à Compiègne (Oise) le vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-six; fils majeur de Jean Louis Ernest Dusuzeau, Principal du Collège de St Compiègne & de Estelle Pauline Dubois, sa femme, demeurant au dit Collège, présents & consentant;

Et M<sup>lle</sup> Mathilde FREEMAN, sans profession, demeurant à Paris, rue Bronchet 26 avec sa mère, avant à Dinard (Ille & Vilaine); née à Philadelphie (Etats-Unis) le huit octobre mil huit cent cinquante-et-un; fille majeure de James Black Freeman, avocat, propriétaire, demeurant au dit Philadelphie, consentant par authentique & de Hélène Campbell, son épouse, sans profession, présente & consentant;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites à notre mairie, à celle du cinquième arrondissement, à celle du huitième arrondissement & à celle de St Euzat (Ille & Vilaine) les dimanches vingt quatre & trente & un janvier dernier;

Les futurs épouse, les père & mère de l'épouse, la mère de l'épouse, interrogés par nous, ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, reçu le vingt-septième dernier par M<sup>lre</sup> Desmarest, notaire à Compiègne (Oise) suivant lequel il est annexé.

### De l'intérêt d'une étude systématique

Les trois exemples de mariages cités ici montrent la présence d'un mariage endogamique au sein de la communauté Sourde. Néanmoins, il restera nécessaire d'effectuer une analyse détaillée sur les familles Sourdes connues du département de la Seine, et de comparer leur nombre avec les chefs de famille qui sont sourds recensés dans le même département qui est de 484. Par conséquent, leur analyse détaillée, grâce aux registres de recensements de ce département, permettra d'identifier ces familles et d'analyser leurs situations respectives.

L'intérêt de cette étude des 484 familles de la Seine serait de mettre en lumière les changements au début du XXe siècle, d'affiner davantage le constat sur le célibat massif des sourds, et de mieux comprendre la structure sociale au sein de la communauté Sourde de cette époque. On constate par la suite que cette endogamie devient moins flagrante à mesure que l'on approche des années 1920, avec la disparition progressive des élites Sourdes. Cette disparition semble être un nivellement social vers le bas. Il est nécessaire de préciser que la disparition des élites sourdes ne signifie pas qu'il n'y a plus de sourds venant des catégories sociales plus élevées, mais que ces catégories deviennent moins présentes au sein de la communauté.

Cette proximité entre les différentes familles, et les croisements d'intérêts convergents démontre l'existence d'un tissu social au sein de cette communauté sur plusieurs couches. Le cas de Richardin est intéressant, puisque Claude-André Richardin a été le professeur de Gustave Hennequin à Nancy, alors que son frère Jean-Baptiste travaille chez le photographe Alexis Gouïn, comme technicien. Gouïn lui-même fréquente les banquets annuels en compagnie de Hennequin. Cela démontre la nécessité qu'il y aurait à étudier clairement les différentes familles de ce département, afin de mieux comprendre la trame de cette communauté.

### **3. Dans l'intimité des familles**

#### **3.1 La femme sourde en famille**

Quelle est la vie de la femme Sourde au sein des familles ? A cette question tout aussi évidente, on serait tenté de répondre qu'elle fait ce que fait la femme de la Belle Epoque. Néanmoins, il est probable qu'il y ait des différences par rapport à la femme entendante. En effet, outre la généralisation du célibat qui est une première particularité, le second élément concerne leur éducation qui est fortement religieuse comme l'atteste le texte suivant :

« Pour ce qui concerne la situation religieuse des sourds-muets en France, il n'y a pas à s'en inquiéter. Les sourds-muets y sont saturés de religiosité plus que c'est nécessaire, et cela parce que la grande majorité sortent d'écoles congréganistes, lesquelles d'ailleurs, en certaines circonstances : communion pascale, vacances, fêtes de l'abbé de l'Epée, ou le saint François de Salles, patron des sourds-muets, s'ingénient à réunir leurs anciens élèves pendant quelques jours et organisent pour eux des retraites, conférences,

communions etc. Les écoles sécularisées (anciens frères de saint Gabriel, par exemple) n'ont pas abandonné cette coutume. »<sup>435</sup>

Ce que l'on constate avec cet extrait, c'est une attaque directe contre ce qui ne semble pas préparer à la vie de ce monde, et surtout, à la vie en couple. Cette volonté d'inclure la religion dans l'éducation des jeunes Sourdes, est en décalage complet avec la période qui est justement anticléricale, avec les différentes lois républicaines réduisant progressivement la place de la religion dans la vie politique et sociale ou dans l'éducation. Cette charge de la part de Gaillard, fortement républicain et surtout l'un des premiers Sourds féministes est surtout une réaction forte face à un célibat de masse qui semble être imposé au travers de l'éducation. Ce célibat féminin est d'autant plus marquant que cela entre en opposition frontale avec les aspirations de nombreux Sourds qui souhaitent prendre une Sourde comme femme :

« Car, que peut-on espérer des jeunes Sourdes-Muettes, qui ont appris à détester, dans les écoles congréganistes, le monde, ses pompes et ses œuvres ? qui sont poussées à prendre l'habit religieux, ce qui rencontre l'approbation de « libres-esprits » - le mot est du *Journal des Débats* – comme M. Le docteur Javal, ancien député d'une majorité républicaine. »<sup>436</sup>

Il s'agit d'une charge contre une union qui semble contre-nature : l'alliance d'un religieux et d'un républicains, en ce qui concerne l'éducation des enfants Sourds. Jean Olivier déplore cet accord formé dans l'objectif de priver les femmes Sourdes de la possibilité de se marier, et par là même d'empêcher que survienne le cauchemar de Bell : « l'apparition d'une race sourde ».

On voit bien que des obstacles semblent être délibérément mis en place afin d'empêcher le mariage, grâce à une instruction orientée vers la religion, et des pressions pour faire systématiquement entrer les Sourdes dans les ouvriers ou dans les ordres. Cette organisation explique en partie pourquoi quasiment toutes les écoles de filles Sourdes sont tenues par des religieuses, y compris celle de Bordeaux qui est pourtant un établissement d'Etat mais dont les institutrices sont des religieuses. On comprend cette union politique qui semble contre-nature à une période d'anticléricisme féroce. Par conséquent, le caractère fortement antireligieux de la plupart des militants Sourds parmi les plus connus s'inscrit dans ce climat de défiance, et donc, explique le choix féministe de Henri Gaillard de soutenir les œuvres d'un certain nombre d'auteurs Sourdes.

---

<sup>435</sup> Henri GAILLARD, *La situation des sourds-muets en France au début du XXème siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904. 40 p.

<sup>436</sup> Jean OLIVIER, « Les sourds-muets doivent-ils se marier avec les sourdes-muettes ? », in Henri GAILLARD, *Le Congrès de Chicago*, Paris, 1893, p 63.

Dans les faits, il semble bien que, pour les 20% de femmes Sourdes, mariées, veuves et divorcées, la vie en couple présente peu d'autres spécificités que celle de la langue utilisée par le couple. Le rôle de la femme Sourde dans le mariage est conforme à celui de la Belle Epoque, y compris, pour certaines d'entre-elles, comme l'épouse d'Eugène Graff, Hélène-Armandine Lefebvre<sup>437</sup>, en qui concerne le divorce. Ces cas de divorce s'observent plus particulièrement parmi les membres du milieu républicain de la communauté Sourde, qui présentent moins de complexes à s'affranchir du caractère sacré du mariage, ou qui, par leur dévouement militant, peuvent exaspérer leurs épouses.

Très peu d'éléments filtrent au travers de la presse Sourde pour reconstituer la vie de ménage d'un couple de Sourds ou les dispositions prises pour s'informer de son environnement. Parmi elles, l'exemple du réveil matinal est crucial, puisque pour se réveiller, le Sourd doit soit compter sur autrui pour lui signifier qu'il est l'heure de se lever, soit sur sa débrouillardise en mettant un réveil dans une boîte métallique qui vibrera à l'heure demandée<sup>438</sup>.

### **3.2 Le cas complexe des Enfants de Parents Sourds**

Le troisième élément devant également être pris en compte, est la place des enfants entendants de parents sourds. Ceux-ci semblent faire partie de la vie communautaire, en devenant interprètes, ou membres des associations, ou même en épousant des sourds-muets, souvent amis de leurs parents comme Emile Mercier épousant Félicie Hennequin. Or, détail intéressant, le frère de Félicie, est architecte du foyer des sourds-muets de Paris.

#### **Les enfants entendants de parents Sourds**

Ce dernier connaît personnellement Albert Omnès, lui-même enfant de parents sourds et membre du conseil d'administration du Foyer de Paris dont il est l'interprète et le secrétaire général. Omnès est issu de deux générations de Sourds, et son grand-père fut camarade de classe de Ferdinand Berthier ! Eugène Graff a lui-même une fille, Lucie qui est également interprète et enseignante dans une école de sourds non encore identifiée pour l'instant. Le *Foyer des Sourds-Muets de Paris*

---

<sup>437</sup> Archives départementales de Paris, acte de mariage Graff-Lefebvre, mention marginale de la déclaration de divorce du 28 juillet 1918.

<sup>438</sup> Pierre CANTIN, « témoignage », non retranscrit datant de 1991, et transmis par Jean-Pierre CANTIN, son fils.

présente donc la particularité d'accueillir un certain nombre d'enfant de parents Sourds, ce qui permet leur identification.

L'implication des EEPS représente une volonté affichée de faire partie de la communauté Sourde. Ils s'identifient comme Sourds, dépositaires d'une culture. Mottez lui-même fait remarquer :

« Cela surprend de voir le tout jeune enfant entendant de parents sourds se comporter à maints égards comme un sourd. Il existe une culture sourde, c'est-à-dire une façon de sentir, de communiquer qui est typiquement sourde. Elle est comme la façon la plus commode de faire lorsqu'on est sourd. Mais c'est une culture. Cela veut dire que ça doit être appris. »<sup>439</sup>

Ainsi, cette implication d'enfants de parents sourds est très forte avant les années 1930, avec une précision de taille : ces EEPS semblent être issus de parents sourds qui ont été éduqués avant 1880 ! Or, qu'en est-il pour ceux qui sont postérieurs à 1880 ? Les EEPS post-1880 semblent sortir de la communauté, ce qui illustre le regard de la communauté sur elle-même. L'image honteuse de la langue des signes fait que les EEPS ressentent le besoin de s'en exclure.

Ceci provient peut être également du fait que leurs parents se sentent obligés d'oraliser avec leurs enfants entendants, et ainsi, s'interdisent de *noétomalalier* :

« En réalité une proportion confortable de couples locuteurs habituels de la LSF - c'est moins vrai pour les jeunes - ont pour principe de ne pas recourir « aux gestes » avec leurs enfants. [...] Ce choix, généralement lié à la honte de sa langue, peut avoir des motifs plus positifs tels que le souci d'introduire son enfant à la langue dominante ... »<sup>440</sup>

Une troisième explication pourrait provenir du fait que ces enfants sont sollicités pour une aide dans les démarches administratives, car la capacité de lire le français est très faible par rapport à la génération pré-1880 au point de rendre les Sourds dépendants d'aides extérieures. Ces enfants prennent l'habitude d'assister leurs parents pour toute démarche, et donc, ressentent le besoin de sortir de la communauté pour justement prendre leurs distances par rapport à ce qui est perçu comme une incessante sollicitation.

---

<sup>439</sup> Bernard MOTTEZ, *Les Sourds existent-ils ?* p. 305.

<sup>440</sup> Bernard MOTTEZ, *Ibid*, p. 306

La question de la place de ces enfants au sein des familles est une question assez complexe. Cependant, elle mérite que l'on s'y arrête. En effet, si les *Statistiques Générales de la France* apportent un aperçu aussi proche que possible de la réalité, les enfants de parents Sourds, entendants ou sourds, représentent une minorité au sein de la communauté.

Le discours de Henri Giraud (1880-1942), fils et petit-fils de Sourds, au moment de la remise de la légion d'Honneur à Henri Gaillard, en 1928, éclaire le sentiment des EEPS :

« Je suis profondément ému en prenant la parole à la fin de ce banquet, car je revois dans mon esprit les jours de mon enfance et de ma jeunesse où j'accompagnais à ces fêtes familiales mes chers et regrettés parents, aujourd'hui disparus.!

Souvent, en effet, à cette époque déjà lointaine, je suis venu m'asseoir au milieu d'une assistance semblable à celle-ci, et l'un de mes plus anciens souvenirs d'enfant est celui d'un banquet que présidait, je crois bien, mon grand-père, et qui, à mes yeux tout neufs, m'avait paru une chose merveilleuse et m'a laissé un souvenir ineffaçable.

Si je rappelle ces lointains souvenirs, c'est pour montrer que, depuis longtemps, depuis toujours, j'ai suivi le mouvement des idées dans le monde silencieux et l'activité des fortes personnalités qui l'inspirent. Je m'y suis toujours intéressé. Déjà, chez mes parents, lorsque venaient s'asseoir autour de la table familiale des amis sourds et muets,

C'est avec intérêt que j'assistais aux discussions toujours animés qui se déroulaient sur les sujets les plus divers se rapportant à la vie de la collectivité silencieuse. Plus tard, j'ai suivi l'action de vos sociétés en parcourant la *Gazette* à laquelle je suis resté abonné après la perte de ma mère qui en était une très fidèle lectrice. C'est ainsi que j'ai pu suivre le développement de vos œuvres et apprécier, en particulier l'action si influente de celui que nous fêtons ce soir : Henri Gaillard. »<sup>441</sup>

Ce qui est intéressant, c'est que la mère de Henri Giraud est elle-même une EEPS, fille de Jules Imbert. On peut remarquer que les EEPS semblent être nombreux à rester au sein de la communauté Sourde, mais, comment représenter leur présence au sein de la communauté, et donc les différencier des autres enfants sourds, nés de parents entendants ? Le cas de Henri Giraud est assez particulier puisque c'est un personnage d'importance pour la fin de la III<sup>e</sup> république, et du régime de Vichy. Effectivement, il est d'abord directeur des travaux publics de la Ville de Paris, à partir de 1924, puis secrétaire d'état à l'équipement national sous le gouvernement Darlan, en février 1941. Giraud dit devoir son parcours à ses parents :

---

<sup>441</sup> Henri GIRAUD, in *La réception d'un légionnaire silencieux (Henri Gaillard) (5 mai 1928)*, Paris, Gazette des Sourds-Muets, 1928, pp. 20-22



« Mon cas est d'ailleurs loin d'être une exception et nombreux sont les descendants de familles sourdes-muettes qui ont parfaitement réussi dans la vie. Pour ma part je puis rendre témoignage que si j'ai pu faire carrière honorable, je le dois pour beaucoup aux enseignements que j'ai reçus de mes parents, modestes ouvriers il est vrai, mais dont la vie et les exemples m'ont inspiré le goût et l'amour du travail et m'ont fait connaître la vertu et l'effort et les satisfactions profondes que l'on trouve dans l'accomplissement du labeur quotidien effectué avec joie. »<sup>442</sup>

On constate qu'il est probable que de nombreuses personnalités de l'époque sont en fait des enfants de parents sourds, et que leurs parcours respectifs repose sur cette volonté de faire plaisir à leurs parents Sourds. Les archives statistiques ne semblent pas indiquer cette possibilité, sauf, à replonger dans les recensements nationaux des années 1901 et 1911, puis de retrouver la trace de ces familles sourdes, et de représenter leur part, par rapport à la communauté. Cette possibilité ne peut reposer que sur un dépouillement systématique des archives des recensements de 36 000 communes, pour les recensements de 1901 et de 1911, soit le double de registres à analyser, ce qui est au-delà des possibilités matérielles.

### **Les Sourds issus de familles Sourdes, l'ultra-minorité**

Delporte note en ce qui concerne ces familles :

« Il est une situation cependant où la rencontre n'est pas nécessaire : celle où les parents de l'enfant sourd sont eux-mêmes sourds (moins de 5% des cas). Une configuration est plus minoritaire encore, celle représentée par les familles où l'enfant sourd n'a pas seulement une mère et un père sourds, mais également des frères et des sœurs, des oncles et tantes, des cousins sourds. De telles familles jouissent d'un grand prestige. Elles forment une sorte d'aristocratie que l'on admire et que l'on envie. »<sup>443</sup>

Cette analyse présente ces familles exceptionnelles, dont le prestige va en s'accroissant à mesure que ses membres sont plus ou moins connus. On peut le constater avec la famille Hennequin-Martin. Mais, cet aura de prestige constaté par Delaporte est une caractéristique du XXe siècle, et non pas de la Belle Epoque. En effet, jusqu'en 1918, les familles entièrement sourdes sont assez exceptionnelles, et avec la rareté du mariage Sourd, le développement de ces familles semble être

---

<sup>442</sup> *Ibid*, p. 25.

<sup>443</sup> Yves DELAPORTE, «Etre sourd dans un monde entendant : destin, rencontre, transmission et rupture», *Ethnologie française*, XXX, 3 (Envers et revers de la transmission, dir. Catherine Choron-Baix et Marie Treps), 2000, pp. 389-400

inexistant. Il semble bien que c'est avec le déclin intellectuel et culturel de la communauté Sourde que l'on assiste à un développement de ces familles tout au long du XXe siècle.

Ainsi, l'aspect de dynasties Sourdes ne semble pas être de mise à la Belle Epoque, bien qu'il y ait une implication forte des EEPS qui revendiquent le droit à faire partie de la communauté. C'est également avec la disparition d'EEPS fortement impliqués que la notion de communauté Sourde prend le sens d'exclusivement Sourd, au sens physique, et non dans le sens Silencieux.

D'autre part, une étude superficielle des représentants les plus anciens des familles Sourdes connues sur l'île-de-France laisse penser que ces personnes sont justement issues des milieux les plus populaires, et non pas des élites de la Belle Epoque. La place laissée vide par la disparition des élites Sourdes (sourds et EEPS), a permis le développement des dynasties sourdes au sein des associations où l'on constate souvent la présence des parents et de leurs enfants à la tête des associations. On arrive donc à la situation constatée par Yves Delaporte, à la fin du XXe siècle : l'aura de prestige de ces familles Sourdes crée une aristocratie Sourde.

Une étude généalogique de ces familles Sourdes française, à l'image de ce qui a été fait par Harlan Lane aux Etats-Unis permettrait de comprendre comment la communauté Sourde a pu maintenir l'héritage du XIXe siècle, au travers du XXe siècle.

\*

\* \*

## **Conclusion**

Étudier l'intimité des familles de Sourds de la Belle Epoque permet de mieux comprendre les relations, et surtout les enjeux entourant la question de la transmission culturelle. Tout d'abord, l'important taux de célibat chez les Sourds bouleverse profondément la perception du mariage sourd, mariage qui ne s'est généralisé qu'après la Première Guerre Mondiale. Or, la principale limite à cette étude est la fin de la mention « sourd » dans les recensements de population depuis les

années 1920 ce qui entrave fortement la vérification de l'évolution du célibat sourd au cours du XXe siècle.

Néanmoins, cette nouvelle donnée permet d'expliquer de nombreux éléments, sans pour autant apporter une confirmation claire. En premier lieu, à la lumière des éléments connus, on comprend mieux pourquoi de nombreux militants sourds font du mariage leur cheval de bataille, réclamant l'égalité totale dans le mariage, comme si ce droit civique était devenu un devoir civique : se marier devient ainsi un acte militant à part entière, plus particulièrement quand c'est un mariage entre Sourds. Cet acte militant représente l'élément fondateur de la communauté sourde du XXe siècle. Or, deux principaux obstacles limitent fortement l'accès au mariage : les familles et l'argent. En effet, à cette époque, les mœurs restent fortement ancrées dans la tradition. L'accord du père reste fortement recommandé pour qu'un mariage devienne effectif, bien qu'au niveau légal rien ne s'oppose à ce que deux majeurs se marient. Or, épouser ou faire épouser un Sourd semble être inimaginable pour la plupart des familles, avec l'exemple du centenaire Baudoin qui ne s'est jamais marié de sa vie, et qui est resté dans sa campagne picarde.

Par conséquent, le mariage représente un acte émancipateur pour le Sourd, puisqu'il quitte ses parents pour fonder sa propre famille. Ce qui est un acte aussi banal de nos jours représente plus particulièrement dans les campagnes et la Province, une action révolutionnaire à la Belle Epoque, comme un rejet de la pression sociale et parentale.

Toutefois un second écueil freine la volonté de cet acte : les revenus. Comme on l'a vu au chapitre IV consacré à l'emploi, les revenus de la plupart des Sourds sont plus que modestes, ce qui les dissuade fortement de s'engager dans une vie de famille. Cette crainte de ne pouvoir subvenir aux besoins d'une famille semble être une seconde cause du célibat massif des Sourds.

Le troisième élément, sur lequel on ne dispose que d'éléments indirects au travers du prisme des Sourds, est l'éducation des jeunes filles. Cette éducation les dissuade fortement de se marier, plus particulièrement au sein des écoles tenues par des religieuses. De nombreux témoignages laissent néanmoins penser que ces critiques se fondent sur des éléments avérés comme l'existence des ouvriers dont la plupart des pensionnaires ne sortent quasiment jamais.

Ainsi, les annonces matrimoniales parues dans la presse sourde ne concerne en fait qu'une minorité de la communauté sourde, celle des Sourds qui fréquentent réellement leurs pairs, et qui participent à la vie de la communauté. Cela explique pourquoi le célibat est quasiment absent parmi ceux qui font partie des associations. On peut considérer que le mariage sourd a subi une influence qui part du sommet de la communauté. Acte militant à la Belle Epoque, le mariage est devenu la norme au sein de la communauté sourde dans les années 1970, lors des premières études de Bernard Mottez. On assiste à ce moment là à une profonde révolution des mœurs, facilitée par les bouleversements de la société française au cours du XXe siècle où le mariage devient davantage l'alliance d'individus que de familles. L'évolution des mœurs de la société française impacte également profondément la communauté sourde, avec une diminution du mariage endogamique des classes sociales aisées. La disparition des « élites sourdes » entraîne une généralisation du mariage endogamique au sein de la communauté sourde, sans distinction apparente de provenance sociale. En apparence, car justement, il semble qu'il y ait un inversement dans le fait de se marier entre sourds.

A l'origine, seules les élites sourdes se mariaient entre elles, entre Sourds, et ce, jusqu'à leur disparition, conséquence de la réforme éducative. La lente généralisation du mariage sourd, ultra-minoritaire jusqu'aux années 1900 et sa démocratisation vont faire naître et croître deux catégories de personnes : les enfants entendants de parents sourds, et les enfants sourds issus de parents sourds

Par conséquent, si le développement des familles sourdes semble s'amorcer dans la seconde moitié du XIXe siècle, il ne se généralise qu'au début du XXe siècle. Cette chronologie introduit une nouvelle réflexion sur la composition de la communauté sourde et sur le pourquoi du faible sentiment d'appartenance de la plupart des EEPS à cette communauté. Cette appartenance, bien que présente à la Belle Epoque, ne semble pas être réellement partagée par tous. C'est avec le développement des familles sourdes que cette notion prend corps, et plus particulièrement avec le mouvement du Réveil Sourd des années 1970.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

« Du haut de ce rocher, quand l'aurore naissante,  
Écarte de la nuit le voile encore obscur,  
J'aime de contempler, dans sa marche inconstante,  
L'étoile du matin qui pâlit dans l'azur. »<sup>444</sup>

Après avoir soulevé le voile qui a recouvert un pan de l'histoire de la communauté Sourde, on constate que tout reste encore à faire dans ce domaine de la recherche historique. La communauté Sourde de la Belle Époque présente une complexité qui surprend, par rapport à sa taille. Par une vie associative riche et intense, et par les enjeux entourant la question de l'éducation de l'enfant Sourd, l'histoire de la communauté Sourde française présente un visage qui reste encore à découvrir, puisqu'il manque des éléments concernant les communautés Sourdes locales, qui permettraient de comprendre en détail les différents courants de pensée.

Cette complexité est ce que l'on retient en premier lieu de cette communauté qui repose à la fois sur les mœurs de la société française de la Belle Époque, mais aussi sur une perception de cette société

---

<sup>444</sup> Jean-Baptiste CHATELAIN, *Préludes d'un Barde sourd-muet*, « Le Naufragé », Toulouse, Ouvriers réunis, 1856, p 26.

qui est propre aux Sourds. Cette perception unique leur fournit une place singulière, voire étrange aux yeux des observateurs extérieurs, pour reprendre les termes de Pierre Desloges<sup>445</sup>.

Étrange, en effet, puisque l'on constate la singularité du *Noétomalalien* qui prend une place réellement centrale, au point que toute atteinte contre cette langue ébranle fortement la communauté Sourde. La réforme éducative de Milan est en effet un coup de boutoir fort, à l'image des catastrophes politiques dont l'Histoire est jalonnée. Le congrès de Milan représente en effet un cataclysme pour la survie de la communauté, puisqu'en écartant le *Noétomalalien* de l'éducation de l'enfant Sourd, on brise en même temps la relation séculière entre les écoles et la communauté, ouvrant ainsi une période où deux voies vont diverger. L'une qui préconise l'éducation orale et l'intégration individuelle dans la société, puisque le Sourd n'est qu'un individu handicapé, alors que l'autre chemin maintient l'importance de la langue des signes dans la vie du Sourd, au point d'être vitale, et rejette la politique de l'intégration individuelle.

### **Qu'est-ce qu'un Sourd ?**

La divergence de vue entre le regard purement médical de la surdité, et celle qui appuie sur l'aspect culturel et social, semble inconciliable. L'accès au savoir représente la clé de la réussite sociale du Sourd. La réforme éducative semble avoir mis à bas tout un système créé à la fin du XVIIIe siècle, basé sur l'entre-aide. L'apparente facilité avec laquelle de nombreux Sourds ont pu réussir socialement grâce à l'ancienne méthode faisait penser que cette méthode serait immuable et qu'on ne l'abolirait jamais. Ainsi s'explique la réelle stupeur, quand, en 1880, Oscar Claveau décide d'instituer la méthode orale pure. Chambellan déclare, en 1886 :

« L'enseignement par la méthode des signes retrouvera un jour la faveur qu'il n'aurait jamais dû la perdre, la mimique étant le miroir réflecteur de l'intelligence du sourd-muet. Avec cette mimique, dont le domaine est aussi vaste et aussi varié que la nature, on ne se referme point dans les limites; on n'a même pas besoin de s'en tenir au vocabulaire de l'élève, de faire un choix de mots ou de phrases; on peut l'entretenir de tout, et on voit sur-le-champ si on est compris. »<sup>446</sup>

Cette déclaration est une illustration de cette incompréhension mutuelle. D'un côté, on veut faire parler les Sourds au nom de l'égalité sociale, et de l'autre, on souhaite accéder à l'égalité sociale

---

<sup>445</sup> Pierre DESLOGES, *Lettre au rédacteur...*, 1780.

<sup>446</sup> Victor-Gomer CHAMBELLAN, *Quelques mots sur la vulgarisation des signes*, 1886, p. 17,

grâce au *Noétomalalien* qui représente la meilleure passerelle possible. Il s'agit d'une divergence sur les moyens d'accéder à cette égalité.

Mais, fondamentalement, quelle est la définition de cette égalité ? C'est ce que l'étude de cette communauté soulève. Il semble bien qu'il y ait une certaine divergence, là encore, sur la définition de l'égalité. Pour les militants Sourds, c'est disposer des mêmes droits et devoirs que l'entendant, être un citoyen à part entière alors que pour les éducateurs, il s'agit de les rendre égaux, c'est à dire comme les autres et de gommer la différence.

D'un côté, on revendique l'égalité des droits, alors que de l'autre, on insiste sur le refus de la différence. D'un côté on met en avant la notion de l'identité individuelle qui construit le Sourd et on réclame un droit à la différence qui n'est pas du séparatisme, puisque la langue des signes permet justement de mieux s'intégrer dans la société, grâce à la maîtrise du français écrit. De l'autre, la nécessité de diluer le Sourd dans la société prime. Il suffit d'en faire un bon ouvrier afin d'alimenter la puissance de la République. Ces positions inconciliables font que les débats sur cette question n'ont pas trouvé de fin, durant la Belle Époque, et que ceux-ci sont toujours en vigueur en ce XXI<sup>e</sup> siècle .

Or, la communauté Sourde a connu de profondes transformations, sous l'influence de cette réforme éducative. Ainsi, ces transformations, entraînées par l'arrivée de nouvelles générations oralisées, font faire évoluer cette communauté sur un chemin que justement les militants Sourds combattent de toutes leurs forces : le chemin de la dilution dans la société française. Se faire diluer, c'est se faire nier sa propre identité. Tel est le vœu des eugénistes des années 1900-1920, tel Alexander Graham Bell qui craint l'apparition d'une nouvelle « race sourde » au sein de l'Humanité.

Pourtant, afin d'empêcher cette dilution, les choix opérés par les militants semblent reposer sur les insuffisances de la méthode orale pure. C'est grâce à ces failles que les associations se sont muées en gardiennes des nouvelles générations, au travers des actions de placement, de rencontres sportives, de banquets, de conférences. Tout est fait pour maintenir la cohésion de la communauté Sourde, et garder les liens d'amitiés forgés lors de la scolarité. Il semble bien que grâce à ces actions qui incitent aux rencontres, on assiste à une certaine généralisation du mariage Sourd, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, alors qu'il semble être exceptionnel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

La généralisation du mariage Sourd ressemble à une réaction face à la volonté de diluer le Sourd dans la société. Comme l'a noté Mottez, créer un espace où le fait d'être Sourd est la norme permet de mieux résister à ces tentatives de dilution.

Or, en même temps, on assiste à un certain repli sur soi de la communauté, afin de se préserver. Ce repli entraîne de profondes conséquences avec la disparition d'une élite intellectuelle Sourde qui a fait de l'ouverture de la communauté sur la société française son cheval de bataille. La disparition de cette élite ouvre une période où la communauté Sourde paraît pauvre intellectuellement et culturellement. Ce déclin est considérée par nombre de militants du XXI<sup>e</sup> siècle comme les « Ages Sombres ». Ce tableau dramatique ignore un fait essentiel, celui du développement des familles entièrement Sourdes, les « aristocraties Sourdes » de Mottez.

Héritières de la communauté de la Belle Époque, ces familles sont les gardiennes d'une mémoire historique que nombre de Sourds issus de familles entendantes envient. En effet, avec la disparition des EEPS fortement impliqués dans la communauté, les « dynasties » sourdes gardent en elles cet héritage historique. S'est également maintenu, au travers de ces familles, l'usage du *Noétomalalien*, ce qui a permis à cette langue de continuer à exister durant le XX<sup>e</sup> siècle, siècle qui n'a pourtant guère favorisé l'existence des langues spécifiques.

### **Un basculement social et culturel**

Ce progressif basculement, dont on peut constater les prémices dès les années 1890, transforme la communauté Sourde de fond en comble, en lui donnant un visage totalement différent de ce qu'il était à la Belle Époque. Par conséquent, l'importance d'une analyse de ce basculement au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et d'une étude comparative avec les communautés Sourdes des autres pays s'avère nécessaire afin de comprendre s'il s'agit d'un phénomène spécifiquement français, ou occidental.

La question masque à peine l'enjeu de cette recherche pour la communauté Sourde française. En effet, par rapport aux pays voisins, et surtout les États-Unis, il semble que la communauté Sourde française peine à sortir des conséquences de Milan et de ce basculement, au point qu'elle semble prendre du retard par rapport à ses voisins. Ce retard est d'ordre culturel mais surtout associatif car la France Sourde repose sur un réseau traditionnel d'associations locales, mais ne disposant pas d'une influence forte. L'exemple des débats sur le dépistage précoce de la surdité en 2008 illustre la faiblesse des Sourds militants. Ils peinent à se faire entendre, et à faire passer leurs arguments,



tirillés entre les exigences parfois contradictoires des différentes générations de la communauté Sourde. En effet, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le mouvement militant Sourd connaît des turbulences, avec une chute de vocations, des difficultés à mettre en place des actions faute de financements, et surtout des divisions internes qui freinent ses actions.

La ressemblance avec la situation que connaît le mouvement Sourd à la Belle Époque est grande. Mais, cette équivalence s'arrête là, puisque la société française a évolué entre temps. La pression médicale est une nouvelle donne qui accentue la détermination des militants à mettre en avant le concept de *Deaf hood*, ou du *pi-sourd*. Ce concept est un bouclier idéologique et argumentaire afin de préserver le *Noétomalalien* et en promouvoir l'usage. L'intérêt de la société française envers cette langue est de plus en plus grand, mais en même temps, de plus en plus de jeunes sourds entrent de manière très précoce dans la filière médicalisée.

Cette filière médicalisée est perçue par les militants comme un exemple d'eugénisme en action, ce qui choque les médecins qui estiment avoir fait leur devoir. Ce dialogue de « sourds » bloque toute discussion et les deux parties restent campées sur leurs positions.

Mais, l'on constate que la plupart des arguments des militants Sourds actuels sont intégralement repris sur ceux de la Belle Époque. L'équivalence de ces arguments, à un siècle d'intervalle, est intéressante à plus d'un point de vue, puisque justement, elle démontre l'existence d'une base culturelle qui a perduré depuis un siècle. Ce socle de pensée semble avoir toujours existé, plus ou moins visible selon la période, mais a servi de base de lancement au Réveil Sourd des années 1970.

L'héritage de la communauté de la Belle Époque est donc encore présent au XXI<sup>e</sup> siècle : l'attachement à la langue des signes, le caractère urbain de la communauté, et surtout, la solidarité entre Sourds. Cette solidarité est également accentuée par les nouvelles technologies qui facilitent les échanges et les discussions via les webcams.

### **Haine et amour**

Après une période de repli sur soi entre les années 1930 et 1970, on assiste à ce qui ressemble à un redéploiement de la communauté Sourde sur la société française, allant même jusqu'à l'influencer. On assiste ainsi à un renouveau artistique Sourd, avec la présence de quelques littéraires. Mais surtout, les Sourds se déploient à un niveau non encore atteint à la Belle Époque puisque l'on les retrouve même dans le milieu universitaire. Cette comparaison entre deux communautés à deux

périodes différentes est malaisée puisqu'il s'agit de deux contextes différents. Le socle culturel Sourd s'est épanoui à deux reprises : entre 1840 et 1910, et depuis les années 1970. Cet essor s'est réalisé dans un contexte où l'idéologie de l'uniformisation et du rejet de la différence était la moins forte. La période romantique des années 1830-1840 a permis à Ferdinand Berthier de mettre en avant sa spécificité, alors que durant la Belle Époque, Henri Gaillard a échoué à faire admettre cette différence, dans une société française normative et fortement influencée par le nationalisme. Le Réveil Sourd des années 1970 coïncide avec le mouvement de libéralisation, initié par Mai 1968. Et pourtant, on assiste, de nos jours, alors que la crise économique ne favorise guère le droit à la différence, à une sorte de retour de balancier.

Ces inversions régulières nous éclairent sur la relation qui existe entre la société française et l'une de ses composantes, la communauté Sourde. Elle la considère tantôt comme un atout, tantôt en niant sa spécificité. Une étude de la communauté Sourde du XXe siècle, pour la période allant de la Belle Époque au Réveil Sourd apporterait une meilleure compréhension de cette relation de haine et d'amour et ce, d'autant plus que cette relation complexe influence fortement la vie des Sourds eux-mêmes, jusque dans leur quotidien.

Le fin mot de cette conclusion est que la spécificité de la communauté Sourde renvoie une image à la fois dérangeante et fascinante. Cette dualité de fascination et de rejet se retrouve à la Belle Époque. D'un côté, on tente d'empêcher l'émancipation des Sourds au motif que leur surdité limite leur intelligence, même s'ils peuvent parler et écrire. De l'autre côté, on pousse les Sourds à s'émanciper, à se revendiquer Humains à part-entière, avec tous leurs droits et leurs devoirs.

Cette dualité renvoie la personne qui est au contact d'un Sourd à la diversité d'une Humanité qui peut revêtir de multiples formes. La communauté Sourde actuelle est une composante de cette multiplicité. Celle de la Belle Époque en était une autre. Mais il existe un point commun qui unit toutes les communautés Sourdes du présent et du passé : le *Noétomalalien*.

Le *Noétomalalien* est vraiment le dénominateur commun et le pilier de toutes les communautés. Il permet de faire la distinction entre le sourd et le Sourd. Cette distinction basée sur le fait d'utiliser une langue spécifique apporte un regard nouveau sur la société. Le fait que les Sourds de la Belle Époque considèrent les entendants de la communauté, les EEPS, comme des leurs, des héritiers

dignes de ce nom, apporte un intérêt nouveau, puisque le degré d'audition, à la différence de la période actuelle, y est accessoire.

Le fait d'entendre ou ne pas entendre importe peu. Ce qui compte, c'est de continuer à transmettre la beauté d'une langue spécifique, unique. C'est à quoi se sont attachés les militants Sourds de la Belle Époque au travers des foyers, des rencontres sportives, et en promouvant le mariage Sourd, via les banquets, les pique-niques, et les bals.

Cet héritage, les Sourds du XXI<sup>e</sup> siècle le revendiquent clairement à travers toutes les représentations de l'art Sourd, où la main est le symbole de cette langue. Ernest Dusuzeau ne s'y s'est pas trompé en écrivant que les mains sont les ailes d'un oiseau. Les couper, c'est priver le Sourd de sa liberté. Ceci renvoie à l'oraison funèbre de l'abbé de l'Épée, faite par l'abbé Fauchet en 1790 :

« Nous tâtonnons avec nos paroles ; ils volent avec leurs signes. Nos esprits rampent et se traînent dans de longues articulations ; les leurs ont des ailes, et planent sans ralentissement dans l'immensité de la pensée. Le temps ne semble plus la mesure des idées, qui ne font point successives, mais simultanées. Un ensemble soudain de signes réunis donne l'enchaînement de vingt conceptions diverses. »<sup>447</sup>

---

<sup>447</sup> Abbé FAUCHET, *Oraison funèbre de l'abbé de l'Épée*, Paris, 1790, p 33.

---

# ANNEXES DOCUMENTAIRES

---

## Table des annexes

Annexe 1 : Les sourds-muets et les anthropologistes, de Eugène Née .....	332
Annexe 2 : Discours de Paul Deschanel au lac de Saint-Fageau .....	338
Annexe 3 : Rapport sur la Méthode orale et la méthode des signes, par Ernest Dusuzeau .....	343
Annexe 4 : Liste des artistes Sourds de la Belle Epoque, participants au Salon des artistes .....	346
Annexe 5 : Tableaux de l'état matrimonial des sourds des départements de la Seine, de la Marne, de la Haute-Vienne, de la Seine Intérieure et de la France entière des années 1901 et 1911 .....	348
Annexe 6 : Liste des métiers recensés par Henri Gaillard .....	353
Annexe 7 : Chronologie générale .....	357

## ANNEXE 1

*Les sourds-muets et les anthropologistes, mémoire en réponse au Dr Mygind présenté au congrès de Genève*, par M. Eugène Née, délégué français. Préface de Mr Henri Gaillard, Paris, Imprimerie d'Ouvriers Sourds-Muets, 1898, 12 p

### Préface

En distrayant de l'amas touffu des mémoires lus et mimés par des sourds-muets au congrès international des sourds-muets de Genève son Rapport remarquable entre les remarquables et en le publiant à ses frais à ses seuls frais, ce qui est très méritoire, étant donné que les intellectuels de notre petit monde sont sans fortune et ne semblent pas, comme les intellectuels du monde entendant, pouvoir arriver de longtemps, non à la richesse, cette superfétation, mais à l'aisance, cette nécessité, l'aisance qui donne la tranquillité et la liberté du travail calme et magnifique, enfantant les œuvres valeureuses, en faisant cela, dis-je, Eugène Née a fait œuvre de vaillante utilité sociale.

Sans doute, son travail n'est pas complet. A des gens méticuleux, coupeurs de cheveux en quatre et en huit comme les Anthropologistes, il faudrait certainement des répliques pied à pied, ligne à ligne, mot à mot. Il faudrait des pages et des pages ; il faudrait reprendre chacune de leurs affirmations ; il faudrait leur apporter des objections scientifiques et décisives ; il faudrait opposer à leurs auteurs, tous gens aux noms inconnus, d'une orthographe exaspérante, d'une sonorité crispante, extravagante comme le sont les noms des savants obscurs, des noms plus francs, plus clairs parce que ceux qui les portèrent furent aimants de la vérité et de la lumière, furent humains et spectateurs de la vie humaine, des noms d'auteurs qui connurent les sourds-muets, écrivirent sur eux des choses vues et étudiées. Mais c'est là une vaste besogne de compilation qu'aucun sourd-muet

obligé de gagner son pain par le travail manuel ne pourra faire. Eugène Née aux prises avec les difficultés de la vie était dans cette dure impossibilité. Et nous ne savons encore qui aura les épaules assez robustes et la facilité de vivre assez assurée, pour se livrer à cette œuvre de logique et de science pure.

Eugène Née est allé au plus pressé. Il s'est campé en polémiste, en polémiste redoutable, en polémiste dont les coups ont porté, ont été applaudis par près de deux cents Silencieux venus de tous les points de l'Europe centrale, en polémiste qui n'ayant à sa disposition qu'un maniement sûr de la langue française, la pleine conscience de son moi et de la conscience générale de ses frères, la certitude d'avoir raison et le bon sens en lui, s'en s'est servi largement et furieusement. Cela était de bonne guerre. Et cela aura son résultat si tous soutiennent Eugène Née et ceux qui lui ont montré la voie, si tous marchent à sa suite, font le coup de feu avec lui par la plume ou par le geste de l'adhésion morale et fraternelle, pour l'union de tous les cœurs et de tous les cerveaux pour l'émancipation des sourds-muets par les sourds-muets eux-mêmes, pour la reconnaissance de leur dignité insultée et méconnue par les parvenus de la fausse science, de la science à tapage et à chamarres, et du professorat intéressé, du professorat aux tintamarres de foire et à bourses pleines, qui fait de ses élèves des parasites végétant, le cerveau et l'escarcelle vides, abaissés plus bas que les aliénés.

Eugène Née, pour avoir fustigé comme il convenait ces malfaiteurs sociaux, je te dis, au nom de tous : Merci. Continue !

Henri GAILLARD

Comment l'idée me vint-elle de publier ce rapport présenté par moi au troisième congrès international tenu en 1896 à Genève, et surtout comment cette idée pourtant très simple me vint-elle sur le tard ? Et mon Dieux, parce que, le coup parti, j'en attendais l'effet et que cet

effet tendant à faire long feu devant je m'en fichisme des uns, l'antagonisme voulu des autres, j'ai voulu laisser là, sur le bureau de quiconque me lira une preuve tangible, palpable de notre vouloir ; j'ai voulu qu'à chaque ligne lue, presque à chaque phrase, s'élève haute et fière l'expression de notre grande souffrance indignée devant l'injustice.

J'ai voulu faire partager ce vouloir du bien, cette indignation aux personnalités de cœur et d'intelligence qui ont su nous comprendre et nous aimer.

Ils sont l'exception, malheureusement, mais qu'ils combattent pour nous et avec nous et ils seront légion.

Ce que je demande, et avec bien d'autres, c'est que l'Institution de la rue Saint-Jacques devienne l'École normale des professeurs de sourds-muets ; avec le programme d'enseignement mixte du National Collège de Washington.

Ce que je demande, c'est qu'on enlève les sourds-muets qui croupissent dans des établissements d'assistance, alias d'idiots, de fous tenus par des religieux. De cela, moi, j'en puis parler en connaissance de cause, j'y ai été et... j'y ai souffert.

Est-ce trop demander à nos amis sincères, est-ce trop demander aux députés, aux sénateurs qui, pourtant, ont promis de nous écouter ? La grande tourmente politique, dans laquelle les gouvernants et les Chambres sont enveloppés, les distraira-t-elle d'une œuvre de haute justice et d'Humanité ?

Je ne crois pas, car j'ai confiance en l'honneur de leur parole.

En dédiant ce rapport de défense sociale à M. Paul Deschanel je sais ce que je fais, j'ai la conviction intime qu'il me comprendra et nous soutiendra.

Eugène NEE

## Rapport

Sujet difficile, sujet délicat que j'ai pris à tâche de vous présenter en traitant des Sourds-Muets

et des Anthropologistes, et pourtant en fut-il jamais de plus intéressant par sa thèse même traitant, analysant, pour ainsi dire, l'intellectualisme du Monde Silencieux.

Et, tout d'abord, j'ai choisi mon sujet de parti pris, pour tout moyen de défense, car jamais peut-être idée plus redoutable, plus grosse de conséquences ne pouvait se présenter à nous.

Mon but est de démentir ce qu'a prétendu le Dr Mygind, en un tout récent travail analysé et communiqué à l'Académie des Sciences (section médicale) que « Les trois-quarts des sourds-muets peuplent les asiles d'aliénés ».

Si habitué qu'on soit à sourire devant les diagnostics plus ou moins fantaisistes de ces Messieurs les Anthropologistes, leur science est trop incertaine, leurs jugements reposent sur des bases trop fragiles, leurs statistiques sont bâties sur des équations par trop complaisantes pour ne pas protester hautement contre le soufflet qui nous est envoyé si gratuitement.

Rien n'est plus redoutable que l'analyse de l'humaine sensation, de cette nature complexe, insaisissable qu'est l'âme, le penser humain.

Eh quoi ! nous lutterions pour la vie ! Eh quoi ! nous suerions eau et sang ! De nos rangs sortiraient des artistes, des intellectuels de plumes, des maîtres ès-œuvres, et nous viendrions nous briser, et avec nous ceux qui nous aiment, devant cet ultime

*Manès, Pharès, Thécel*

La Folie, l'Idiotisme, l'Incapacité, nous fermant toutes les portes par-delà lesquelles coule à pleins flots la vie...

Allons donc !

C'est de toutes nos forces, de toutes nos moyens que nous devons combattre telle hérésie, qui nous tuerait, par cela même qu'elle part des gens d'autant plus écoutés qu'ils parlent au nom de la science ; car, en effet, avec semblable suspicion morale attachée à notre existence, comment voulez-vous que nous luttons efficacement contre la destinée ? – Comment voulez-vous que nous brigions, non pas des places d'honneur, mais simplement

notre place au banquet de la grande famille humaine, alors que nos efforts se débattent dans le vide, parce qu'un jour il a plu à des morticoles fin de siècle d'enfanter une brochure quelconque et qui traitent ce sujet comme ils auraient traité celui de la transmissibilité du virus d'un chien à un cobaye.

Je leur réponds en notre nom à tous : « De quel droit, en vertu de quel pouvoir surnaturel ou humain venez-vous sciemment, de parti pris presque, dénier à toute une classe de laborieux, d'utiles, oui, d'utiles – consultez nos archives, analysez sincèrement nos actes, puisque vous êtes en veine d'analyses physiologiques, de quel droit, dis-je, venez-vous ainsi attacher à toute une humanité, cette étiquette infamante, ce relan de folie et d'incapacité ?- Est-ce pour éviter de reconnaître une erreur séculaire, est-ce pour ne pas mentir quelque une de vos formules sacramentelles ? Est-ce encore pour fermer, volontairement, les yeux à la lumière aveuglante, jaillissant de nos artistes, de nos intelligents, de nos humbles artisans ? Cette lumière est plus vive et plus pure que la vôtre car elle chassera les ténèbres où vous voulez briser à jamais l'effort de la masse silencieuse, car elle ne vient pas de compromis avec la Nature comme la vôtre ; cette lumière tuera votre jugement barbare sur nous, car elle part du Créateur de toutes choses. »

Oui, c'est ainsi que je leur réponds et c'est la meilleure manière de le faire que de leur opposer ce que l'humanité silencieuse a déjà fait de chemin depuis que l'immortel de l'Épée, et après lui, les hommes de la Convention de 1791, lui ont montré la route, et ce qu'elle est prête encore à faire.

Maintenant que le grand cri de notre indignation, de notre légitime orgueil blessé s'est fait entendre, raisonnons logiquement, posément, combattons arguments en mains l'ennemi moral dressé devant nous. Comment s'étonner qu'après de telles appréciations du sourd-Muet semblant tout un coup nous reculer aux préjugés d'antan, comment nous étonner que partout où quelque un des nôtres aille, le plus souvent il est reçu par une fin de non-

recevoir, ou si on l'emploie ce n'est guère que pour l'user à des travaux inférieurs ou les plus pénibles, et à des prix infirmes tellement le préjugé de son incapacité, venu des soi-disant hautes-régions de la science est enraciné. – Je parle, bien entendu, au général ; je parle des petits, des humbles, des galvaudeux, de la masse, de la légion, enfin ! Il y a d'heureuses exceptions de conditions sociales, de famille et même, mais combien rares, de patrons agissant en hommes de cœur, sachant faire la part de la malchance pour ne voir que l'or enfermé en sa cangue, et sachant par là apprécier leurs collaborateurs, ouvriers ou artistes sourds-muets. – Pour cette raison, je dirai que, pour le commun de nous, les conditions du struggle for life sont bien plus difficiles que pour nous frères les entendants, et combien tombent en route, de ces vaincus de sots préjugés !!!

Généralement, et ce qu'a déjà remarqué l'un des nôtres, le regretté professeur Berthier, les philosophes, les savants, les médecins surtout, qui ont voulu s'occuper de nous, nous étudier, ne l'ont fait que très superficiellement et le plus souvent ont basé leurs hypothèses sur des apparences trompeuses qu'ils ne se donnaient même pas la peine de pénétrer, ces hommes si forts en auscultations et en analyses ne sont jamais mêlés à notre vie intime, à notre langage si clair, si précis, toujours logique et sûr pour qui y est initié, car même chez les plus ignorants d'entre nous, même chez ceux des campagnes, notre langue a une poésie, une droiture, une netteté que je défie de trouver chez des entendants à conditions de vie égales. – J'ose même affirmer que l'intelligence d'expression ne serait pas en faveur des derniers.

Berthier avait déjà victorieusement réfuté les idées préconçues du Dr Itard, un des précurseurs du Dr Mygind, sa réfutation était destinée à être lue en séance de l'Académie de Médecine de Paris, mais la mort du rapporteur M le Dr Pariset, le peu d'étude consacrée au sujet par ses successeurs MM. Gerdy et Guéneau de Mussy, ainsi que l'indifférence voulue de la majorité des membres de la docte assemblée, empêcha cette lecture au grand

public. Toutefois, Berthier ne s'est placé qu'au point de vue purement sentimental, il n'a vu que ceux d'entre nous placés en avant par de fortes études. Nous, nous plaçons au point de vue de la vie pratique des petits, des artisans et nous pesons les conséquences terribles des idées émises l'an dernier par le Dr Mygid. Car c'est surtout dans les campagnes, c'est beaucoup dans certains centres ouvriers que ces idées ont, et naturellement, de fâcheuses conséquences, le médecin « monsieur le docteur » a dans ces milieux, comme le prêtre d'ailleurs, une influence considérable ; ils sont tous deux le Deus Ex Machina de l'existence pour les gens primitifs et par cela un tant soit peu d'allures et de sentiments peu tendres. Disons simplement, sans phrases, que plusieurs des nôtres ont payé de leur vie cet aphorisme cruel, rappelons le plus récent assassinat moral de ce genre, le suicide, faute de travail de notre pauvre sœur Lucie Dupille. Je veux m'arrêter à ce nom, je le veux de parti pris, car la liste de notre martyrologe est longue, trop longue et indigne du progrès des idées du siècle, indigne de la France.

D'autres causes encore donnent un semblant de véracité, un appui où semblent être étayées les idées du Docteur slave en son pronostic de notre anti-intellectualisme, ce sont les conditions où la plupart des établissements d'éducation ( ? ) des sourds-muets sont placés et le rang qu'ils occupent, en France du moins. Ces conditions, il faut l'avouer, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre national, ces conditions sont des plus défectueuses ou misérables, car ces maisons d'éducation figurent dans les services du Ministère de l'Intérieur, à quelques lignes près, au même rang que les hôpitaux, asiles et autres établissements de secours pour les misères physiques ou morales. Est-ce cette cause, ce rattachement à une Administration qui comprend dans ses attributions Bicêtre et Mazas, qui a inspiré M Mygid et les Anthropologistes qui sont en communauté d'idées avec lui ? – On voit assez les conséquences d'un tel état des choses, quel aide puissant il apporte aux objections de ceux

qui doutent de nous et quel obstacle il fait surgir pour enrayer la libre expression de notre vie, de nos facultés.

Les sourds-muets, autant que les autres, ont l'intelligence ouverte ; comme les autres, plus que les autres, ils sentent, ils pèsent les responsabilités de la vie.

Était-il fou le divin Ronsard qui, après avoir été page de Marguerite de France et attaché d'ambassade à Rome en 1542, devint sourd à seize ans, et... je copie textuellement un passage d'un ouvrage : La littérature française, « un accident va le faire un grand poète, il est atteint de surdité ». Oh ! oui, un grand poète, une des plus pures et des plus grandes gloires de notre cher pays de France, presque le fondateur de la poésie de langue française, le chef, le maître incontesté de cette Pléiade des Sept qui régnèrent sans conteste sur la littérature des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Son accident, comme dit l'auteur, avait-il tari sa rare intelligence, son âme artiste ?

Et si Blanqui, l'agitateur, l'homme des foules, l'homme des faubourgs, le génie conspirateur de ce siècle eût cru son frère Joseph blanqui, humble ouvrier menuisier, s'il eut cru fou ou simplement simple, lui eut-il confié, en partant, pour les prisons, ce qu'il avait de plus cher au monde, ses plans, ses papiers ? Lisez le Blanqui de Geffroy, ce maître de la plume et de l'observation. L'auteur dit qu'il était doux, dévoué et intelligent.

J'en passe, j'en passe...

Leur déniez-vous encore le sentiment de patriotisme ?

Faut-il vous rappeler le nom du sourd-muet Joseph dit de Solard, tué à l'ennemi, du sourd-muet Deydier et celui plus récent, puisqu'il date de 1870, de M Amet, engagé volontaire à douai au 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, sous le matricule de 2695 (je précise), qui fit la campagne de la Loire avec le 1<sup>er</sup> corps d'armée, fut fait prisonnier à Strasbourg et emmené avec tant d'autres à Stranbing (Bavière) ? Il compte 18 mois de service et 8 mois de captivité : Et encore récemment ne demandions-nous pas, en cas de guerre, à



servir notre partie comme ambulanciers ou brancardiers.

Leur déniez-vous le sens artistique ? Lisez les catalogues des Expositions, des Salons, les listes des récompenses, les comptes-rendus des soirées de pantomimes jouées par des Sourds-Muets, ouvriers dans la vie ordinaire.

Leur déniez-vous le sens religieux ? Mais, chez certains, il est outré. Pour ne parler que de la France, un grand nombre de communautés renferment des nôtres, hommes et femmes. Ne réclamons-nous pas un temple pour les Sourds-Muets tel qu'il en existe aux Etats-Unis ?

Leur déniez-vous la connaissance des affaires de leur pays ? Mais beaucoup se passionnent pour telle ou telle nuance politique, pour tel ou tel parti ; nous avons eu de fanatiques partisans de tels ou tels hommes ; d'autres gardent le culte du passé ; plusieurs font partie de comités électoraux, et leurs services n'y sont pas dédaignés, au contraire.

Nieez-vous notre goût littéraire, l'intelligence du style ? Mais plusieurs sont bacheliers, plusieurs écrivent et pensent de façon des plus impeccables, nous avons notre journal, nous avons des anciens et des jeunes de talent et de savoir, des polémistes, des pamphlétaires qui manient la plume d'une manière splendide et bataillent avec acharnement pour le succès de nos revendications, pour l'amour de la justice.

Parlez-vous de leur sens de la famille ? Mais ils sont et deviennent de plus en plus nombreux, les Silencieux mariés et ils se tirent d'affaires, aiment et élèvent leurs enfants comme il est rare de le voir faire dans les petites classes sociales, et je dois ajouter que, dans les ménages que je connais, leurs enfants sont d'une intelligence et d'une vivacité extraordinaires ; que l'amour des époux entre eux, leur sollicitude pour leurs petits sont touchants, et vous voulez nous empêcher de nous unir entre nous, selon notre cœur, en dressant devant nous et devant les crédules et des naïfs le spectre de l'hérédité morbide ! Quelle belle réponse vous font nos familles, et encore, je dirai que, ni plus, ni moins que les autres humains, nous avons nos joies, nos tristesses, nos passions, nos soucis ; nous

vibrons parfois d'une manière plus sensible et plus expressive.

Je n'en finirais pas. Sont-ce là fait et gestes de déséquilibrés, de détraqués, de fous ? Au point de vue intellectuel, moral, nous valons les entendants-parlants, ni plus ni moins, nous sommes bien de l'Humanité avec nos forces, nos faiblesses aussi et à moins d'enfermer cette dernière toute entière, Anthropologistes compris entre des trois murs et la grille d'un cabanon ( ce serait peu commode, avouez-le, chers Docteurs) je ne vois vraiment pas ce qui peut justifier l'opinion du Dr Mygind et de ses corréligionnaires à moins qu'ils n'aient basé leur jugement sur quelques individualités pour les appliquer à la généralité, ce qui est excessif, à moins aussi qu'ils n'aient visités certains établissements religieux où nos pauvres frères sont élevés, sous couleur d'économie, de ressources insuffisantes, en une promiscuité d'individus que je ne veux pas qualifier.

Et nous devons réagir, et nous le faisons de toutes nos forces ; nous avons institué à Paris un comité de vulgarisation de l'alphabet manuel, pour étendre, faciliter nos relations avec les entendants, cela grâce à l'énergie, à l'endurance dans l'idée d'un des nôtres. Les professeurs de Sourds-Muets ont le devoir strict de nous soutenir dans cette lutte anti-sociologistes, anti-humaines, car pour ces derniers, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de flatteur d'appuyer ou de ne pas refuter les élucubrations à la Mygind. J'en connais qui ne craignent pas de le soutenir, à ceux là je dis simplement : « Soyez logiques : ou vous êtes des professeurs sortis de l'Université et des Ecoles normales ; ou vous êtes de simples aides-carbins, de garçons de salle d'hôpital pour idiots et pour crétins, il n'y a guère moyen de vous vanter alors ; il n'y a pourtant pas de milieu. »

Heureusement que quelques membres de l'Edilité parisienne, quelques journalistes au cœur juste et impartial, des députés vraiment dignes de leur mandat, qui est de défendre des petits ne partagent pas la manière de voir de ces Messieurs de la Science anthropologique ; ils nous l'ont prouvé et nous en donnent encore

de belles preuves. Merci à eux, ce sont des hommes !.. et de conscience... Mais nous ne serons vraiment sûrs de l'issue de la lutte que le jour où notre avenir sera assuré, où le soin de l'éducation des jeunes sera enfin rayé , enlevé des cartons, de la promiscuité honteuse où ils sont au Ministère de l'Intérieur, pour être remis ès-mains de celui de l'Instruction publique ; il nous faut une loi dans ce sens et des députés dévoués qui la présentent et la défendent devant les chambres françaises, reprenant ainsi l'œuvre des Cosntituants et des Conventionnels de 1791-1792. Nous ne désespérons pas de les trouver, la France est riche en pareils hommes. Tout récemment, M Deschanel, vice-président de la chambre, à l'occasion de notre fête républicaine du 26 juillet, en l'honneur des lois libératrices des 28 et 29 juillet 1791 et 28 juin 1792, dont il avait si gracieusement accepté la présidence, nous disait en finissant son beau, vibrant et vécu discours :

« Si la parole est parfois inspiratrice des grandes actions le silence est l'inspirateur des grands sentiments et de grandes pensées. Il faut n'avoir point vécu pour ne pas comprendre ce que le silence dans lequel vous vivez, l'espèce de recueillement et de concentration continue, où naissent et se développent vos sentiments et vos pensées, doivent ajouter de pénétration, d'intensité et de saveur à votre goût esthétique, à votre sens d'idéal et aussi aux passion les plus hautes et les plus pures qui puissent agiter vos âmes : les affections de famille, votre solidarité fraternelle, l'amour de la patrie, le noble tourment de la Justice. »

Ce sont là paroles de cœur, expression de pensées vraiment humaines et justes, desquelles, ici surtout, au grand jour, à la face des représentants des diverses nations silencieuses, je tiens à remercier M Deschanel.

Elles forment aussi la plus fière et la plus noble réponse qu'on puisse faire à ces assertions surannées, inhumaines, proclamant, affichant l'état de déchéance intellectuelle et morale (l'une de va pas sans l'autre) du Sourd-Muet. A telle réponse peut-il être de réplique ?

En notre âme et conscience, fort de nos faits, nous ne le pensons pas : Qui se lèvera encore pour nous crier racca ?

Il nous faudra toujours, à chaque heure, de ce courage, de cet entregent par lesquels la nation silencieuse occidentale commence à manifester sa vitalité ; il nous faut surtout, surtout une cohésion, une union, une vraie discipline de tous qui feront de nous une masse importante d'idées, marchant à grands pas vers le phare éblouissant de notre vrai relèvement social, intellectuel, vers le pain de chaque jour assuré aux petits, aux humbles (je le répète, c'est pour eux que je combats) et vers l'avenir enfin tranquille et paisible pour nos vieillards, pour nos invalides de la vie.

Je ne désespère pas de voir mon pays donner ce déni, aux opinions des savants que je vois qu'égarés et mal préparés pour l'étude de la psychologie silencieuse. Qu'ils daignent descendre de leur piédestal, qu'ils viennent se mêler à nous, qu'ils nous analysent en connaissance de cause dans notre vie la plus intime, qu'ils scrutent nos pensées jusqu'au plus profond de leurs replis, nous ne demandons que cela, mais qu'ils ne s'en tiennent pas à de froides études de laboratoire, ravalant l'homme, la créature de Dieu, au rang des animaux (car j'ai lu une de leurs thèses soutenant ce système !), qu'ils apprennent notre langage, en étudient l'expression, c'est le moins qu'ils nous doivent après le mal qu'ils nous ont fait...

Et ils trouveront leur chemin de Damas.

Et nous, nous trouverons notre triomphe, nous le trouverons surtout en solidarité universelle.

## ANNEXE 2

### **Discours de Paul Deschanel au Lac Saint Fargeau 26 mai 1896**

(Source : *Journal des Sourds-Muets*, 1896)

Mesdames,  
Messieurs et chers concitoyens

Je suis très touché et très fier de l'honneur que vous m'avez fait en me conviant à ce banquet fraternel. J'apporte ici les félicitations de mes collègues de la Chambre à ceux d'entre vous qui ont honoré la France par leurs travaux dans les lettres, les sciences et les arts, et parmi eux, au président de cette fête, M. René Hirsch, dont nous avons, depuis plusieurs années, admiré le talent original et fin au Salon des Champs Elysées, et dont les paroles, si cordiales m'ont profondément ému. Et en même temps, j'apporte à ceux, moins heureux et moins armés, pour lesquels la vie est plus dure, le concours dévoué des représentants de la nation.

C'est une joie vive pour un membre du Parlement français, de venir célébrer avec vous la mémoire de vos immortels bienfaiteurs : l'abbé de l'Épée, dont la grande âme a arraché le monde silencieux à la solitude de l'esprit : et nos glorieux pères de la Révolution, les constituants, qui, le 21 et 26 juillet 1791, déclarèrent que l'abbé de l'Épée avait bien mérité de la patrie et de l'humanité, et décrétèrent que son humble école de la rue des Moulins serait transformée en institution nationale, et les Conventionnels, qui, le 28 juin 1793, adoptèrent les sourds-muets comme enfants de la France, et ordonnèrent la création de six écoles nationales pour leur instruction. que ce dates françaises et ces noms français soient à jamais bénis, et qu'ils demeurent inséparables dans notre reconnaissance et notre amour.

Mais, mesdames et messieurs, ces pieuses commémorations seraient stériles, si elles n'étaient pas un enseignement. Le plus sûr moyen d'honorer la mémoire de vos émancipateurs, c'est de continuer et de compléter leur oeuvre.

Dans son éloquent discours, M. Henri Gaillard, auquel je suis heureux de rendre hommage pour son infatigable apostolat et pour toutes les hautes qualités de coeur et d'intelligence qu'il y dépense chaque jour sans compter, M. Gaillard vient d'exposer avec sa compétence, sa lucidité et sa verve habituelles, quelques-unes de vos aspirations (*Applaudissements*). Soyez sûrs que je les transmettrai exactement à qui de droit, notamment la question du transfert de vos institutions d'enseignement du ministère de l'intérieur à celui de l'Instruction publique, transfert en faveur duquel s'était prononcé le rapporteur du budget en 1838, et que Jules Ferry avait commencé de mettre à l'étude en 1882.

Parmi les autres points que M. Gaillard a touchés, il en est où je suis obligé, vous le comprenez, de m'en rapporter à vous, parce que je n'ai aucune compétence, et où je devrai naturellement me borner à être votre interprète fidèle : par exemple, le grave problème des diverses méthodes d'enseignement. Je ne suis pas en mesure de juger si le système mixte, le système combiné des signes et de la parole, le mélange de l'alphabet manuel et de l'articulation, système qui fleurit aux Etats-Unis et qui a triomphé en 1893 au congrès international de Chicago, vaut mieux que la méthode orale pure, qui avait prévalu dans les précédents Congrès, notamment à Milan. Vous me pardonnerez, j'en suis sûr, de ne pas m'aventurer sur ce domaine et de ne pas émettre un avis que, seule, une longue expérience pourrait donner le droit d'exprimer. sur le point j'exposerai donc simplement vos arguments et vos voeux à ceux sans le concours desquelles les réformes que vous souhaitez ne sauraient aboutir.

Mais, à côté de ces questions sur lesquelles je n'aurais pas la témérité de me prononcer, il en est d'autres, au contraire, dont je puis ce me

semble parler librement sans trop de présomption; car ce sont des questions d'organisation où le bon sens suffit. J'ajoute que, le jour où celles-ci seraient résolues, vous auriez autrement de force pour faire prévaloir vos idées sur les autres.

Et d'abord, un premier fait m'a frappé :

Vous avez, à Paris, trois Associations excellentes qui ont en vue des objets différents :

En premier lieu, « l'Association amicale » qui a à sa tête M. Genis, dont vous connaissez le jugement ferme et droit, la brillante culture intellectuelle et le dévouement toujours prêt.

*(applaudissements);*

En second lieu, la « Société d'Appui fraternel », qui, dans l'espace de dix ans, est arrivée avec le seul argent des sociétaires, a réuni un capital de 25,000 francs. Vous demandez pour cette association la reconnaissance d'utilité publique : vous pouvez compter que je ne négligerai rien pour vous faire obtenir satisfaction. Vous demandez aussi le ruban de la Légion-d'honneur pour l'homme de grande énergie et de grand talent qui la dirige, l'honorable M. Cochefer : je vous promets de faire tous mes efforts pour que le gouvernement de la République mette sur ce brave coeur la croix qui y serait bien placée *(Applaudissements répétés);*

En troisième lieu, « l'Alliance silencieuse », présidée par M. Graff, qui met, lui aussi, tant d'ardeur au service de votre cause *(applaudissements);*

Voilà pour Paris.

Dans les départements, vous avez déjà quelques Associations notables; celle de la Normandie, avec M. Louis Capon; celle de Champagne, qui, en deux ans, a réuni 12,000 francs, grâce au dévouement de MM. Mercier et Pron; celle de Franche Comté; la société des secours mutuels de Marseille, fondée par un simple ouvrier cordonnier, M. Henri Richard. D'autre part, la « Société d'Appui fraternel » a, à Bordeaux et à Tours, des succursales qui sont en bonne voie, grâce aux efforts de M. Wilmouth et de M. Gilibert. *(applaudissements)*

Tel est à peu près l'état actuel de vos forces.

C'est déjà beaucoup, assurément, et nous devons remercier et féliciter les hommes d'initiative, les citoyens excellents qui ont obtenu de tels résultats. Mais eux-mêmes, j'en suis sûr, ne me contrediront pas, si je constate que ce n'est pas assez, et qu'il reste encore beaucoup à faire. En somme, vos associations parisiennes ne comptent, à elles trois, que 450 membres environ; et il y a des régions de la France, fertiles en ressources, qui devraient, elles aussi, avoir leurs groupements, et qui n'ont rien, ou qui n'ont qu'une organisation rudimentaire.

Eh bien, de même que, au point de vue de l'enseignement, la Révolution avait conçu le projet de fonder dix-huit écoles régionales, projet que le gouvernement avait repris en 1891 et qui, je l'espère ressuscitera quel jour, de même, ne serait-il pas à souhaiter que vous eussiez des associations régionales rayonnant sur toute la France ? Et surtout, ne serait-il pas possible d'établir entre toutes ces associations un lien, une fédération, un centre commun, une sorte de comité ou d'office central, non pour se substituer à elles, non pour empiéter sur leurs droits, non pour affaiblir en quoi que ce soit leur indépendance et leur autonomie, mais au contraire pour les fortifier par une entente générale, et pour multiplier leur puissance en régularisant leurs efforts ?

Il me semble que, le jour où votre grande famille, cette famille de 35,000 membres, concentrerait et ferait converger ainsi tous ses efforts, tous ses desseins, toutes ses volontés en un même point, ce jour-là, vos forces seraient centuplées, et l'on ne pourrait pas disposer de votre sort sans vous *(Triple slave d'applaudissements)*.

C'est ce que font vos frères des Etats-Unis. M. Gaillard a vu ces choses de près, lorsqu'il est allé vous représenter avec tant d'éclat au Congrès de Chicago; il les a relatées dans un remarquable rapport, que j'ai lu avec le plus vif intérêt; j'ai étudié, moi-même là-bas ces choses sur place, et j'en puis parler en connaissance de cause: c'est par des fédérations d'associations superposées - à trois étages, en quelque sorte,

d'abord, ç la base, dans la ville, puis au-dessus, dans l'Etat, enfin, en haut, dans l'Union, c'est par ce triple étage d'associations superposées, issues les unes des autres par l'élection et fortement reliées entre elles, c'est par cette organisation savante, que l'élite des travailleurs américains, et vos frères comme les autres, sont arrivés à conquérir chaque jour plus d'influence de bien-être et de liberté.

Vous vous plaignez qu'on ne vous consulte pas assez, qu'on ne tienne pas assez compte de votre opinion, soit au point de vue scolaire, soit au point de vue administratif ou législatif: eh bien, ne pensez-vous pas que, le jour où vous seriez ainsi disciplinés, unis où 35,000 citoyens français auraient une sorte de représentation comprenant à la fois toutes les régions du pays, tous les corps de métiers, toutes les professions, et aussi les rangs sociaux les plus divers (car un tel changement aurait bientôt pour effet d'associer les riches aux pauvres, et les vainqueurs aux vaincus de la vie), ne pensez-vous pas que ce jour-là, vous seriez mieux écoutés et vous défendriez plus efficacement vos intérêts et vos droits ? (*Applaudissements prolongés*)

J'ajoute, messieurs, que cette organisation vous donnerait les moyens de combler une lacune très grave qui, dès que j'ai commencé d'étudier ces questions, m'a tout de suite sauté aux yeux : je veux dire l'absence de comités de patronage et de placement au sortir des maisons d'éducation.

Cette lacune a été aperçue par le Conseil supérieur de l'Assistance publique en 1891; mais il ne l'a pas comblée. D'autre part, la « société centrale d'éducation et d'assistance » à laquelle se sont dévouées avec un si noble zèle l'éminent docteur Ladreit de Lacharrière et le très distingué censeur des études à l'institution nationale, M. Dubranle, dont je suis heureux de saluer la présence à notre table (*applaudissements*), cette Société, dis-je, a réussi à placer quelques ouvriers sans travail. Mais ce n'est là qu'un faible germe de l'institution que je voudrais voir créer, et dont l'absence se fait cruellement sentir.

Une fois leurs études finies, les élèves sont remis à leurs familles : ils doivent se débrouiller comme ils peuvent; le lien entre les maîtres et les élèves est rompu. N'y aurait-il pas lieu de ménager la transition des ateliers de l'école à ceux de l'extérieur; d'établir un lien entre l'enseignement et la profession, un trait d'union entre la vie du collège et la vie du monde ?

Si un comité, un bureau, une agence, peu importe le nom ! ne tient pas au courant, jour par jour, des progrès de la science, des transformations de l'industrie, des changements de la mode et du goût, des débouchés qui s'ouvrent qui se ferment à la main d'oeuvre et à l'art, il peut arriver que l'enseignement professionnel devienne routinier et insuffisant; et l'on risque de former pendant six ou huit ans des élèves pour des carrières qu'ils trouveront encombrées, pour des métiers où l'on ne voudra plus d'eux, pour des professions où ils se heurteront, soit à l'envahissement des femmes, soit au développement de la concurrence (*Applaudissements*).

Par conséquent, des bureaux de renseignements et des comités de patronage, formés avec le concours de l'Etat, qui seraient en grand ce que l'agence de la rue Furstenberg est en petit; qui seraient, si je puis dire comme des petits consulats à l'intérieur; qui suivraient avec soin le mouvement du travail et des affaires de la France et à l'étranger; qui mettraient vos maisons d'enseignement et vos associations en communication constante avec les patrons, avec les chefs d'ateliers, avec les artistes, avec les syndicats patronaux et ouvriers, les Bourses du travail et les bureaux de placement municipaux; qui surveilleraient et faciliteraient les débouchés pour les élèves et assureraient aux jeunes apprentis un emploi rémunérateur de leur travail et de leurs facultés; voilà l'instrument qui vous manque, qui vous est indispensable, et que vous pourrez contribuer à forger le jour où, groupés d'un bout de la France à l'autre, en un faisceau compact, vous aurez vraiment voix au chapitre; et vous serez, non plus seulement les protégés, mais les

collaborateurs de l'Etat (*Triple salve d'applaudissements*).

En un mot, pour préciser et pour résumer ma pensée, je voudrais un lien entre toutes les Associations de France, et des relations suivies entre ces Associations et les maisons d'enseignement. Et je voudrais en même temps un lien permanent entre les élèves et leurs anciens maîtres, entre les riches et les pauvres, entre ceux qui réussissent et ceux pour lesquels la lutte est plus difficile. Le pire de vos maux, je ne parle pas de rivalités : elles seraient coupables ! le pire de vos maux, c'est la dispersion (*Applaudissements, mouvements divers*).

Pour arriver graduellement à cette organisation rationnelle, scientifique, de l'ensemble de vos forces, il vous faut apporter à l'Etat le concours de votre expérience, le tribut de vos observations personnelles, le stimulant de votre activité civique.

Et, de son côté, pourquoi le gouvernement de la République, qui subventionne les sociétés de secours mutuels, ne subventionnerait-il pas vos sociétés à vous ?

Pourquoi la loi que nous avons votée, cette loi bienfaisante qui prélève sur le plaisir, sur le produit des paris de courses, une part pour l'amélioration de l'hygiène et de la santé publique ne servirait-elle pas à créer les oeuvres nécessaires dont je viens de Parler ?

Or, le concours de l'Etat, vous ne l'obtiendrez qu'autant que vous serez forts et uni. Aide-toi, l'Etat t'aidera ! Nous nous domptons définitivement les injustices et les brutalités de la nature que par l'union des coeurs et par l'amour (*Applaudissements prolongés*).

Messieurs, je disais récemment à la chambre, et si je rappelle ces paroles, c'est que c'est un peu à elles, je le crois bien, que je dois le plaisir d'être aujourd'hui au milieu de vous, je disais, partant de la question sociale (*approbation générale*) :

« Nous sommes et nous resterons les fils dévoués et fidèles de la Révolution française. Et nous entendons perfectionner, couronner son oeuvre, en donnant au principe de la liberté, du travail, qui a été sa conquête essentielle dans

l'ordre économique, ce qui est son complément nécessaire, c'est-à-dire le principe d'association sous des formes de plus en plus variées et de plus en plus savantes; et, quand l'individu est encore trop isolé, ou trop sacrifié, en lui apportant la collaboration du législateur non pour gêner, pour entraver l'initiative individuelle, mais pour l'aider, au contraire, comme le tuteur soutient la plante qui s'élève » (*Salves d'applaudissements*).

Et j'ajoutais :

« Telles sont les idées, les maximes directrices qui nous guident, d'une manière générale, dans tous cet ordre de questions, et dans l'examen de la question sociale. »

Eh bien oui, messieurs, je soupçonne que ce sont ces idées-là qui m'ont valu l'honneur d'être aujourd'hui votre hôte. C'est qu'en effet, elles sont précisément celles qui, à mon sens, doivent prévaloir dans l'étude des problèmes qui vous intéressent. Oui, nous avons à poursuivre et à compléter l'oeuvre de l'abbé de l'Epée et de la Révolution; et cette tâche ne pourra être accomplie que par la collaboration de l'Etat et du citoyen, de l'action publique et de l'initiative privée, du gouvernement et de l'association libre (*applaudissements prolongés*)

Quant à moi, vous avez raison de penser que je serai désormais pour vous, dans le Parlement, un défenseur de plus. Et non seulement un défenseur; mais si vous me permettez, de le dire un ami. considérez-moi, je vous en prie, comme de la famille. Sachez qu'il y a ici un coeur qui bat avec les vôtres, une parole qui sera toujours prête à vous servir; et que quand vous aurez besoin de parler au pays, la tribune vous est ouverte (*Acclamations mimiques nombreuses*)

Mesdames et messieurs, si la parole est parfois l'inspiratrice des grandes actions, le silence est l'inspirateur des grands sentiments et des grandes pensées, il faut n'avoir point vécu pour ne pas comprendre que le silence dans lequel vous vivez, l'espèce de recueillement et de concentration continus où naissent et se développent vos sentiments et vos pensées doivent ajouter de pénétration, d'intensité et de

saveur à votre goût esthétique, à votre sens de l'idéal et aussi aux passions les plus hautes et les plus pures qui puissent agiter vos âmes, les affections de la famille, votre solidarité fraternelle, l'amour de la patrie, le noble tourment de la justice. (*applaudissements nourris*)

Je lève mon verre pour boire à la mémoire de vos libérateurs et à la continuation de leur oeuvre; à vos 35,000 frères et soeurs; aux succès et à l'union toujours plus intime de vos associations parisiennes et départementales; à vos victoires et à vos conquêtes futures; à votre ascension continue dans la justice et dans le bonheur !

### ANNEXE 3

**Ernest Dusuzeau,**  
***Deuxième congrès national pour  
l'amélioration du sort des Sourds-  
Muets, Roubaix, 13-14-15 août 1911.***

Rapport sur « la Méthode Orale et la Méthode des signes » (pp 66-69 du compte-rendu des travaux.)

Je maintiens mon opinion sur ces deux méthodes, et je ne ferai que répéter ce que j'ai dit au Congrès de 1896 à Genève et de 1889 et de 1900 à Paris. Je ne ferai aucune objection à la méthode orale, je reconnais qu'elle peut rendre de grands services et j'approuve ceux qui cherchent sans cesse les moyens de la perfectionner.

Mais pour le développement de l'intelligence du sourd-muet, cette méthode ne suffira jamais. Il lui faut un auxiliaire : la mimique. Les partisans de la méthode orale sont eux-mêmes forcés d'avoir recours aux signes. Allez dans les écoles où elle est employée, vous verrez que le langage mimique existe toujours. Cela n'a rien d'étonnant.

Le maître, pour apprendre à l'enfant sourd-muet à prononcer une lettre, est toujours obligé d'employer un ou plusieurs signes pour lui expliquer la façon de prononcer cette lettre. Et il n'y parviendrait jamais en restant les bras derrière le dos.

Plus tard, comment lui expliquer les nuances si nombreuses de la langue de son pays, tels que celles qui existent entre les verbes *vouloir*, *désirer*, *souhaiter*, etc... ? Comment lui expliquer les idées abstraites ? Comment lui expliquer Dieu et son existence ? Comment lui expliquer les mathématiques, la physique, la chimie...

Messieurs les partisans de la méthode orale, vous n'hésitez pas à avouer que vous ne

pourrez jamais arriver à rien sans le concours de la méthode mimique.

J'estime que la parole pour le sourd-muet est un luxe, un supplément d'instruction qui facilite ses rapports journaliers avec l'extérieur. Quant au point de vue purement utilitaire, au point de vue de son instruction personnelle et morale, elle n'est en aucune façon d'une utilité immédiate. Il faut, pour l'éducation du sourd-muet, se mettre d'abord à sa portée en s'efforçant soi-même d'employer ses moyens naturels, et ce n'est qu'après lui avoir fait la concession de cet effort pour développer son intelligence et ses facultés, qu'on est en droit d'exiger de lui l'étude de la parole universellement répandue que Dieu lui a refusé : «la Parole».

Plaignons les parents !

Dès que leur enfant sourd-muet parvient à prononcer *papa! Maman !* Ils deviennent fous de joie, pleurent de joie et courent crier dans la rue : «Mon enfant parle ! Mon dieu !» Cruelle déception !

Plus tard, ils s'apercevront que non seulement leur enfant n'est pas suffisamment instruit, mais encore, qu'il est incapable de converser avec tout le monde, que sa voix devient étrange, rauque, criarde et difficile à comprendre.

Je demande donc avec instance, et j'emploierai toute mon énergie, toute l'expérience que j'ai acquise depuis longtemps, à réclamer les bienfaits de la méthode mixte pour l'enseignement des sourds-muets.

Outre que c'est déjà presque un crime de priver l'enfant sourd-muet de sa langue maternelle : *ses signes*, c'en est un encore de laisser dormir sa belle intelligence qu'il faut, au contraire, développer de bonne heure !

J'insiste sur ce fait, car l'avenir de l'enfant y est attaché, et vouloir concentrer toute



l'attention du sourd-muet sur la parole, c'est la détourner du but qu'on doit atteindre.

De nombreux exemples pourraient être cités, à l'appui de ce que je dis. J'en choisirai quelques-uns seulement.

Un jour, on me présente un enfant sourd-muet âgé de 14 ans, ne connaissant ni l'alphabet manuel ni les signes. Elevé par la méthode orale, il parle très bien et converse facilement avec son père et sa mère.

Je prends mon crayon et lui pose cette question : «As-tu des frères et des soeurs ?»

Il ne peut me répondre et prie son père de l'aider. Son père lui explique verbalement la question, mais il continue à ne pas répondre. Le père s'efforce de lui faire comprendre qu'il a une soeur âgée de 16 ans.

Enfin le jeune sourd-muet me répond par écrit : «Tu deux soeurs.» Messieurs, n'est-ce pas triste ?

La parole lui avait été donnée, c'est vrai mais elle avait absorbé les efforts du pauvre enfant, et l'intelligence était restée enfermée !

Je vous demande quels résultats on a obtenus depuis l'établissement de la méthode orale pure et la suppression de la méthode mimique.

Non, jamais ! Le langage mimique ne disparaîtra !

Les Français, les Anglais, les Allemands, les Russes, les Chinois ont une langue à eux.

Et nous en avons une aussi à nous, le langage des signes ! Et nous devons en être fiers et d'autant plus que c'est une langue universelle.

Je vous invite à lire le remarquable ouvrage de feu M. Chambellan, professeur honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, sur la vulgarisation du langage des

signes, vous n'y verrez que des preuves incontestables de l'utilité de ce langage.

Dans certaines écoles, les enfants qui ne peuvent réussir à parler, sont considérés comme des idiots ou demi-idiots.

N'est-ce pas une monstruosité, une injustice criante, contre laquelle nous devrions protester de toutes nos forces ?

Joachim Ligot était considéré, dès son entrée à l'Institution des sourds-muets de Paris, comme un enfant idiot, parce qu'il ne pouvait pas suivre les cours avec ses camarades. Deux ans après, on décida de le renvoyer dans sa famille. Mais M. Ferdinand Berthier, l'un des plus illustres professeurs sourds-muets, insista auprès du Directeur pour que cet enfant fût confié à ses soins pendant une année encore. Après de longs et pénibles efforts qui lui valurent les plus grands éloges, M. Berthier parvint à jeter la lumière dans le cerveau du jeune Ligot qui devint plus tard l'un des meilleurs écrivains. Comment M. Berthier est-il arrivé à un si brillant succès ?... En employant le langage mimique.

En 1889, mon père a assisté à une réunion à laquelle l'avait convoqué M. D., notaire à Compiègne, pour servir d'interprète à une famille de sourds-muets. Il s'agissait d'un partage de bien après la mort du père; mais, comme la mère ne pouvait se faire comprendre de ses trois enfants sourds-muets, qui, cependant, avaient été élevés par la méthode orale, le notaire qui devait s'assurer que les termes de l'acte de donation étaient parfaitement compris a prié mon père de leur en faire l'explication. Mon père s'est servi du langage des signes. Sa tâche a été facile, car les enfants sourds-muets ayant parfaitement compris, l'affaire s'est promptement terminée.

Donc, je ne saurais assez le répéter : la méthode orale et la méthode mimique combinées sont nécessaires, indispensables.

Elles feront des sourds-muets des hommes instruits, capables de tenir une place honorable dans le monde, et qui, souvent même, deviendront des natures d'élite. En effet, moins exposés que les parlants aux distractions extérieures, ils se donnent en général plus sérieusement à leurs travaux et à leurs études.

Je m'adresse donc à tous les hommes de coeurs, et je demande à ceux qui, dans un but louable, ont voulu adopter la méthode orale pure, de reconnaître, en leur âme et conscience, qu'ils n'ont pas obtenu les résultats qu'ils espéraient. Je les prie aujourd'hui de s'unir à nous pour assurer le bonheur et le bien-être de ceux qui travaillent avec tant de courage et d'énergie à se créer leur place en ce monde.»

## Annexe 4 : Liste des artistes Sourds de la Belle Epoque, participants au Salon des artistes

Artistes	Années participation au Salon des artistes.	Quelques oeuvres présentés au Salon et années	Hors Catégorie	Médaille 1ere classe	Médaille 2eme Classe	Médaille 3eme classe	Médaille d'Honneur	Médaille de Bronze (Exposition Universelle)
<b>Arragon (D') Albert</b>	1887	3591 - Portrait de M l'abbé B. Buste plâtre (1887)						
<b>Baudeuf René</b>	1887	2581 - Portrait de Mme Vve D.(Dessin) (1887)						
<b>Berton Armand</b>	1879-1912	251 - Portrait de Mme La Villette (1879) 290 - Le soir (1880) 252 - Portrait de Mlle B.V (1879) <b>24 - Brumaire (1887)</b> 121 - portrait de Mme JC (1887) 2599 - Femme a miroir, pastel (1887) 223 - Etude (1888) 224 - Portrait de Mme *** (1888) **** - Portrait de Mlle H. A..., pastel (1888)			1887			
<b>Cauchois Henri-Victor</b>	1879-1912	553-Fleurs (1879) ? 554 - La pièce de résistance (1879) ? 653 - Une collision près le Manneken-Pis (1880) 654 - Avant et après; panneau décoratif (1880)						
<b>Chéron Olivier</b>	1880-1912	743 - Vue de Villiers (Calvados) (1880) 744 - Vue de Cromac (Haute-Vienne) (1880) <b>527 - Le matin à Arromanches (1887)</b> 570 - La Rochelle (1888) 442 - Dunes de Saint-Cast (1899)						
<b>Choppin Paul-François</b>	1880-1930	6196 - Portrait de Mme A... Buste terre cuite (1880) 6197 - Portrait de M. C, médaillon, plâtre (1880) <b>3776 - Le Dr Paul Broca, statue bronze (1887)</b> 4178 - Sainte Cécile; statue plâtre (1889) 4179 - Un volontaire de 92, statuette bronze (1889) 3331- Portrait de feu M. Lartigue, buste plâtre (1899) 3332 - Les Néréides, vase étain (1899)				1888	1886	1889
<b>Colas Louis-Auguste</b>	1879-1880	690 - Portrait de M. A. de N.. (1879) 825 - Portrait de M E.D... (1880)	1879 - 1880			1889	1887, 1900 (EU)	
<b>Ferry George</b>	1887-1910	<b>909- Portrait de Mme LD (1887)</b> 979 - La Famille T.F. (1888) 774-Jésus-Christ à Gethséani (1899) 2381 - Portrait de Mme F.. (1899)						
<b>Hamar Fernand</b>	1899-1913	3365 - Portrait de M R; buste bronze (1899) 3566 - Niepce; statuete bronze (1899) 3585 - La Diane au repos; statuette plâtre (1913) 3586 - Mes neveux; plaquette plâtre (1913)				1895	1893, 1900 (EU)	

<b>Hennequin Gustave- Nicolas</b>	1869 - 1904	6407 - Portrait de Mme Meyer; médaille, plâtre (1880) 4493 - Deux portraits: Lesseps et Berson médailles plâtre (1889) 2964 - Abbé de l'Épée - Buste bronze (1893) 2965 - Abbé Sicard, buste (1893)						
<b>Loustau Léopold</b>	1854-1894	1960 - La fuite d'Inez et d'Hélène (1879) 1961 - On s'amuse mais on a du coeur (1879) 2378 - Portrait de M. F Martin, sculpteur (1880) 2379 - Le Saint-Médard 1545 - En attendant le café... (1887) 1546 - Portrait de M H.L (1887) 1734 - Erasme (1889) 1735 - Parlez au portier (1889) 1154 - Paysanne Chevrotine (1893)			1842			
<b>Lussy Gustave</b>		4211 - Portrait de M Wymann, médaille plâtre						
<b>Martin Ernest</b>	1887	1607 - Chasseur à cheval (1887)						
<b>Martin Félix</b>	1877-1910?	6518 - Portrait de M. M... Buste, plâtre (1880) 4269 - Enfant, buste plâtre (1887) 3155 - Michel Cabieu - Bas relief plâtre teinté (1893) 3156 - Quatre médailles; plâtre (1893)						
<b>Mille Albert Jean-Louis</b>	1899	1412 - Les figues (1899)						
<b>Montillé Hypolyte</b>	1899	3759- Portrait de M. Gaillard; bas-relief, plâtre. (1899) 3760 - Portrait de M Martinez, bas- relief, plâtre (1899)						
<b>Plessis Félix</b>	1899	3837 - Mon portrait; buste, plâtre (1899)						
<b>Princeteau René</b>	1868-1904	2478 - En vedette (1879) 3105 - Un vieux solitaire (1880) 3106 - Les deux voisins (1880) 1457 - Préparatifs de départ (1893) 1458 - Déchargement de foin (1893) 2204 - Arrivée au pressoir (1889) 1598 - Le Départ (1899)	1900		1885	1889	1881	

## **ANNEXE 5**

**Tableaux de l'état matrimonial des sourds  
des départements de la Seine, de la Marne,  
de la Haute-Vienne, de la Seine-Inférieure  
et de la France entière, années 1901 et  
1911.**



**Tableau de la population sourde de la  
France, années 1901 et 1911**

## Population sourde France (groupes d'âges)-1901 et 1911

	Moins de 10 ans	10 - 19 ans	20 - 29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 et plus	Non déclaré			Total Sourds
FRANCE (1901 / Familles) Hommes	830	1242	1762	1891	1053	971	959	73			8781
	2072		6636								8708
France (1901 / Familles) Femmes	713	967	1202	1261	735	683	814	47			6422
	1680		4695								6375
<b>France (1901/ Familles) Général</b>	1543	2209	2964	3152	1788	1654	1773	120			15203
	3752		11331								
<b>France (1901 / Institutions) Hommes</b>	260	1423	60	76	49	41	65	8			1982
<b>France (1901/ Institutions) Femmes</b>	272	1191	264	232	137	112	104	17			2329
<b>France (1901/ Institutions) Ensemble</b>	532	2614	324	308	186	153	169	25			4311
<b>Total avant/après 19 ans Hommes (Sans N.D.)</b>	1683		291								
<b>Total avant/après 19 ans Femmes (Sans N.D.)</b>	1463		849								
<b>Total avant/après 19 ans ensemble (Sans N.D.)</b>	3146		1140								
<b>France (1901, Ensemble hommes)</b>	1090	2665	1822	1967	1102	1012	1024	81			10763
<b>France (1901, Ensemble femmes)</b>	985	2158	1466	1493	872	795	918	64			8751
<b>France (1901) Ensemble pop sourde</b>	2075	4823	3288	3460	1974	1807	1942	145			19514
<b>Agés 1911</b>	moins de 2 ans	2-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 et plus	Non déclaré	
<b>FRANCE (1911) Hommes</b>	17	338	997	1052	1997	1618	1767	949	1065	201	10001
<b>France (1911) Femmes</b>	13	280	733	827	1380	1130	1276	662	900	127	7328
<b>France (1911) général</b>	30	618	1730	1879	3377	2748	3043	1611	1965	328	17329

### Population sourde du Rhône (Etat matrimonial)

	Célibataires	Mariés	Veufs/Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
(1901 / Familles) Hommes	107	28	3	15	153
Total mariés et veufs/divorcés		31			
(1901 / Familles) Femmes	72	19	8	5	104
Total mariées et Veuves/Divorcées		27			
<b>France (1901/Familles) Général</b>	179	47	11	20	257
		58			
<b>(1901 / Institutions) Hommes</b>					8
<b>(1901/ Institutions) Femmes</b>					88
<b>(1901/Institutions) Ensemble</b>					96
<b>Ensemble, pop sourde</b>					353
<hr/>					
<b>(1911) Hommes</b>	119	44	2	5	170
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>		46			
<b>(1911) Femmes</b>	74	38	5	3	120
<b>Total Mariées et Veuves/divorcées</b>		43			
<b>(1911) général</b>	193	82	7	8	290
		89			

### Population sourde de la Seine-Inférieure (Etat matrimonial)

	Célibataires	Mariés	Veufs/Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
(1901 / Familles) Hommes	130	21	2	13	166
Total mariés et veufs/divorcés		23			
(1901 / Familles) Femmes	105	18	7	19	149
Total mariées et Veuves/Divorcées		25			
<b>France (1901/Familles) Général</b>	235	39	9	32	315
		48			
<b>(1901 / Institutions) Hommes</b>					47
<b>(1901/ Institutions) Femmes</b>					28
<b>(1901/Institutions) Ensemble</b>					75
<b>Ensemble, pop sourde</b>					390
<hr/>					
<b>(1911) Hommes</b>	154	30	3	7	194
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>		33			
<b>(1911) Femmes</b>	121	23	8	6	158
<b>Total Mariées et Veuves/divorcées</b>		31			
<b>(1911) général</b>	275	53	11	13	352
		64			

## Population sourde de la France (Etat matrimonial)

	Célibataires	Mariés	Veufs/Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
<b>FRANCE (1901 / Familles) Hommes</b>	6683	842	160	1096	8781
<b>Total mariés et veufs/divorcés</b>		1002			
<b>France (1901 / Familles) Femmes</b>	4892	582	237	711	6422
<b>Total mariées et Veuves/Divorcées</b>		819			
<b>France (1901/Familles) Général</b>	11575	1424	397	1807	15203
		1821			
<b>France (1901 / Institutions) Hommes</b>					1982
<b>France (1901/ Institutions) Femmes</b>					2329
<b>France (1901/Institutions) Ensemble</b>					4311
<b>Ensemble, pop sourde</b>					19514
<b>FRANCE (1911) Hommes</b>	8135	1321	137	408	10001
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>		1458			
<b>France (1911) Femmes</b>	5728	966	343	291	7328
<b>Total Mariées et Veuves/divorcées</b>		1309			
<b>France (1911) général</b>	13863	2287	480	699	17329
		2767			

## Population sourde de la Seine (Etat matrimonial)

	Célibataires	Mariés	Veufs/Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
(1901 / Familles) Hommes	216	87	15	2	320
Total mariés et veufs/divorcés		102			
(1901 / Familles) Femmes	166	69	29	15	279
Total mariées et Veuves/Divorcées		98			
<b>France (1901/Familles) Général</b>	382	156	44	17	599
		200			
<b>(1901 / Institutions) Hommes</b>					432
<b>(1901/ Institutions) Femmes</b>					105
<b>(1901/Institutions) Ensemble</b>					537
<b>Ensemble, pop sourde</b>					1136
<b>(1911) Hommes</b>	414	199	9	22	644
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>		208			
<b>(1911) Femmes</b>	274	156	45	20	495
<b>Total Mariées et Veuves/divorcées</b>		201			
<b>(1911) général</b>	688	355	54	42	1139
		409			



### Population sourde de la Marne(Etat matrimonial)

	Célibataires	Mariés	Veufs/Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
(1901 / Familles) Hommes	49	9	4	5	67
Total mariés et veufs/divorcés		13			
(1901 / Familles) Femmes	47	10	2	2	61
Total mariées et Veuves/Divorcées		12			
<b>(1901/Familles) Général</b>	96	19	6	7	128
		25			
<b>(1901 / Institutions) Hommes</b>					3
<b>(1901/ Institutions) Femmes</b>					2
<b>(1901/Institutions) Ensemble</b>					5
<b>Ensemble, pop sourde</b>					133
<hr/>					
<b>(1911) Hommes</b>	68	18	10	0	96
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>		28			
<b>(1911) Femmes</b>	58	10	8	6	82
<b>Total Mariées et Veuves/divorcées</b>		18			
<b>(1911) général</b>	126	28	18	6	178
		46			

### Population sourde de la Haute-Vienne (Etat matrimonial)

	Célibataires	Mariés	Veufs/Divorcés	Non déclarés	Total Sourds
(1901 / Familles) Hommes	78	11	1	15	105
Total mariés et veufs/divorcés		12			
(1901 / Familles) Femmes	66	0	3	6	75
Total mariées et Veuves/Divorcées		3			
<b>France (1901/Familles) Général</b>	144	11	4	21	180
		15			
<b>(1901 / Institutions) Hommes</b>					38
<b>(1901/ Institutions) Femmes</b>					15
<b>(1901/Institutions) Ensemble</b>					53
<b>Ensemble, pop sourde</b>					233
<hr/>					
<b>(1911) Hommes</b>	88	17	0	9	114
<b>Total Mariés et Veufs/divorcés</b>		17			
<b>(1911) Femmes</b>	56	3	3	8	70
<b>Total Mariées et Veuves/divorcées</b>		6			
<b>(1911) général</b>	144	20	3	17	184
		23			

## **ANNEXE 6**

**Liste des métiers recensés par Henri  
Gaillard, et présenté à Chicago.**

	<b>C h i f f r e s Gaillard</b>	<b>Code HISCO</b>
sculpteurs sur pierre	1,5	1
Professeurs	3	1
photographes, retoucheurs...	3	1
artistes-peintres	5,5	1
sculpteurs sur bois	5,5	1
artistes statuaires	7,5	1
décorateurs	10	1
ingénieurs-mécaniciens	0,1	2
géomètres	0,1	3
comptables	0,2	3
dessinateurs d'ameublement	0,2	3
dessinateurs industriels	0,2	3
ad. publiques	0,5	3
dessinateurs artistiques	0,5	3
employés des marchands de vins	1,2	3
commis, expéditionnaires...	1,5	3
marchands de bestiaux	0,1	4
représentants de commerce	0,3	4
épiceries	1	4
négociants	2	4
décrotteurs	0,1	5
cuisiniers	1	5
dégraisseurs	1	5
domestiques	3	5
blanchisseurs	4,5	5
horticulteurs	3	6
bûcherons	4	6
agriculteurs (propriétaires)	7	6
agriculteurs (cultivateurs)	9,9	6
confiseurs	0,2	7
préparation des vins	0,3	7
opticiens	0,4	7
charcutiers	0,4	7
bouchers aux abattoirs	0,4	7
huilliers	0,5	7
produits chimiques (fabricants)	0,5	7
passemmentiers	0,8	7
fabricants de bonnets	1	7

	<b>C h i f f r e s Gaillard</b>	<b>Code HISCO</b>
<b>brasseurs</b>	1	7
<b>savoniers</b>	1,2	7
<b>boulangers</b>	1,4	7
<b>dessinateurs sur étoffes</b>	1,5	7
<b>raffineurs (fabriques de sucre)</b>	1,5	7
<b>salaisons (fabricants)</b>	1,5	7
<b>patissiers</b>	1,5	7
<b>distillateurs</b>	2	7
<b>tailleurs</b>	2,5	7
<b>meuniers</b>	3	7
<b>teinturiers</b>	3	7
<b>tanneurs</b>	3	7
<b>batteurs de cuir</b>	3,5	7
<b>fariniers</b>	4	7
<b>cartonniers</b>	4	7
<b>papetiers</b>	4	7
<b>fabrique de papiers</b>	4,5	7
<b>lamineurs</b>	5	7
<b>étameurs</b>	5,5	7
<b>bonnetiers</b>	7	7
<b>toiles (fabricants des )</b>	7	7
<b>tissus, tulles et soies</b>	7	7
<b>draps et laines</b>	7	7
<b>filateurs</b>	7	7
<b>gantiers</b>	7,5	7
<b>tôliers</b>	7,5	7
<b>jardiniers</b>	9,9	7
<b>échaudeurs</b>	0,2	7
<b>gaziers (tisseur de gaze)</b>	0,1	8
<b>tailleurs de pierre</b>	0,2	8
<b>carrossiers</b>	0,2	8
<b>orfèvres</b>	0,3	8
<b>selliers</b>	0,5	8
<b>tabletiers</b>	0,5	8
<b>rampistes</b>	0,5	8
<b>lampistes</b>	0,5	8
<b>fontainiers</b>	0,5	8
<b>porcelaines</b>	0,5	8

	<b>C h i f f r e s Gaillard</b>	<b>Code HISCO</b>
wagons et machines (constructeurs ou réparateurs)	0,5	8
peintres sur faïences	0,5	8
batteurs d'or	0,5	8
marbriers	1	8
découpeurs sur bois	1	8
tourneurs sur bois	1,2	8
maréchaux-ferrants	1,2	8
serruriers	1,5	8
découpeur de drap ou de linge	1,5	8
émailleurs	1,5	8
tuiliers	1,5	8
fondeurs	1,5	8
baleiniers	1,5	8
chapeliers	1,5	8
ciseleurs	2	8
mécaniciens	2	8
encadreur	2	8
modeleurs	2,5	8
tourneurs sur métaux	2,5	8
bijoutiers, joailliers	2,5	8
tonneliers	2,5	8
maroquiniers	2,5	8
charrons	2,5	8
sabotiers	2,9	8
potiers	3	8
faienciers	3	8
verriers	4	8
chaudronniers	4	8
découpeurs de cuir	5	8
découpeurs sur métaux	5	8
horlogers	5	8
ébanistes, fabriques de meubles	6	8
lainiers	7	8
tabacs (manufactures des)	0,1	9
allumetiers	0,1	9
paveurs	0,2	9
plâtres (fours à)	0,2	9

	<b>C h i f f r e s Gaillard</b>	<b>Code HISCO</b>
<b>impressions sur étoffes</b>	0,4	9
<b>entompeurs-ornemention</b>	0,5	9
<b>emballeurs</b>	0,5	9
<b>vidangeurs</b>	0,5	9
<b>cochers</b>	0,5	9
<b>caoutchouc (instruments en )</b>	0,5	9
<b>boutonniers</b>	0,5	9
<b>conducteurs de bestiaux</b>	1	9
<b>maçons</b>	1	9
<b>laveurs, décalisseurs, sécheurs</b>	1,5	9
<b>mégisseurs, préparateurs de peaux</b>	1,5	9
<b>imprimeurs</b>	2	9
<b>plombiers, zingueurs</b>	2	9
<b>porteurs de faix, déménageurs</b>	2,5	9
<b>bateliers</b>	3	9
<b>argentiers, doreurs</b>	3	9
<b>terrasiers</b>	4	9
<b>relieurs, brocheurs</b>	5	9
<b>graveurs lithographes</b>	6	9
<b>peintres en bâtiment</b>	6	9
<b>vanniers</b>	7	9
<b>ouvriers des équipements militaires</b>	9,5	9
<b>hommes de peine</b>	9,9	9
<b>graveurs sur cuivre</b>	0,2	9
	<b>350,8</b>	

# **ANNEXE 7**

---

## **Chronologie générale**

---

## **Chronologie des associations**

---

## **Chronologie des congrès internationaux**

## **Sourds**

# Chronologique générale de la communauté 1865 - 1920

**1867** : Refondation de la *Société Centrale des Sourds-Muets* en *Société Universelle des Sourds-Muets*

1868 : fondation du *Conseiller messenger des sourds-muets*

Septembre 1869 : fondation du *Bulletin de la Société Universelle* qui ne paraîtra que neuf numéros. Interrompu par la guerre franco-prussienne et la Commune.

## **Septembre 1870- mai 1871 : Guerre Franco-Prussienne et Commune de Paris**

1873 : Voyage de Ferdinand Berthier à Vienne, au second congrès international des sourds-muets d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de la Suède

1874 : reprise des cours du soir de la *Société Universelle*

1870-1880 : Banquets annuels en l'hommage de l'abbé de l'Épée

Aout 1878 : Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets à Paris

Septembre 1878 : Inauguration de la statue de l'abbé de l'Épée, dans la cour d'honneur de l'institution nationale des sourds-muets de Paris

Aout 1879 : Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets à Lyon

Septembre 1880 : Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets à Milan

1880 : fondation de la *Société des Sourds-Muets de la Bourgogne*, première société de sourds-muets de province.

décembre 1880 : fondation de la *Société d'Appui Fraternel*

1884 : Circulaire de Claveau sur le certificat d'aptitude à enseigner

1884 : Fondation de la *Défense des Sourds-Muets*, journal fortement anti-oraliste

1884 : Banquet ouvert aux femmes, par *La société d'appui Fraternel*, en dépit de l'opposition de Ferdinand Berthier.

1886 : perte de subvention de la part de l'Institution Forestier à Lyon

1886 : Mort de Ferdinand Berthier

1887 : Discours de Dusuzeau au banquet de *Société Universelle*



1887 : *Société Universelle* vers *Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine*

1887 : fondation de la *Ligue des Sourds-Muets*, union d'indépendants

1887 : Mort d'Alphonse Lenoir

1889 : fondation de *L'Echo de la Société d'Appui Fraternel*

1889 : Premier congrès international des Sourds-Muets à Paris

1889 : Centenaire de la mort de l'abbé de l'Epée

1890 ; fondation de la *Gazette des Sourds-Muets*

1893 : fondation de la *société des Sourds-Muets de Champagne et des départements limitrophes*

1893 : *Congrès International des Sourds-Muets* de Chicago

Septembre 1893 : Discours de Paul Deschanel au lac de Saint-Fargeau

1894 : fondation du *Journal des Sourds-Muets*

1894 : *Ligue* devient l'*Alliance Silencieuse*

1894 : Création du comité des sociétés de sourds-muets

1894 : fondation du *Sou du Cercle des Sourds-Muets de Paris*

1896 : *congrès International des sourds-muets* de Genève

1896 : *congrès des sourds-muets* de Dijon

1897 : fondation de la *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets* (disparition en 1955)

1898 : Voyage à Stuttgart de Henri Gaillard et de Henri Mercier, au congrès national des sourds allemands

1900 : *Congrès International des Sourds-Muets* de Paris

1901 : Exclusion de Gaillard du *Journal des Sourds-Muets*

1903 : Fondation de l'*Union nationale des sociétés mutualistes de sourds-muets*

1904 : Voyage d'Henri Mercier et de Félix Plessis au Japon, visite des écoles sourdes du pays.

1904 : Congrès international de Saint-Louis

1905 : Congrès de Liège divisé en deux congrès rivaux.

1906 : Fondation de la *Revue des sourds-muets*

Juillet 1912 : Bicentenaire de l'abbé de l'Épée

1911 : fondation du Club sportif des sourds-muets de la Seine

**Juillet 1914 - 11 novembre 1918 : Première Guerre Mondiale**

1915 : fondation de l'Étoile sportive des sourds-muets de la Seine

1915 : Renaissance de la *Gazette des Sourds-Muets* par Henri Gaillard

1917 : Mort de Dusuzeau et de Félix Martin

Juillet - Aout 1917 : Voyage d'une délégation française aux États-Unis pour le centenaire de la fondation d'Hartford

1917 : fondation de la *Association Française et Étrangère pour l'Avancement général des Sourds-Muets*

### Chronologie des sociétés de Sourds-Muets (1867-1920)

Nom	Fondation	Dissolution/changement de nom	Présidents
<b>Associations de Paris</b>			
Société Universelle des Sourds-Muets	1867	Association Amicale des Sourds-Muets de France (1887)  Association amicale des Sourds-Muets de la Seine (1898)	Ferdinand Berthier (1867-1886) V-G Chambellan (1887-1891) Ernest Dusuzeau (1892) Henri Genis (1893-1897) Ernest Dusuzeau (1898-1901) René Hirsh (1901-1904) Louis Eymard (1905-1907) René Hirsh (1907- 1916) Fernand Hamar (1916) Henri Genis (1917-1922)
Société d'Appui Fraternel	1880	1951	Joseph Cochefer (1880-1896) ? (1897 - ?) Gaston Vialatte (1906-1908) Alphonse Courson (1908-1911)
Ligue des Sourds-Muets	1887	Alliance Silencieuse (1894) Alliance Républicaine (1914)	Eugène Graff (1887 - 1897) Henri Laufer (1897 - ?) Rémi Magne (? - 1907) Eugène Graff (1907-1910) ? Paul Villanova (1917 - ?)
Union française des Sourds-Muets	1895	Fusion avec l'Association Amicale (1925)	Jules Berthet (1893-1904) Joseph Chazal (1904 - 1905)
Sou du Cercle des Sourds-Muets	1897	Foyer des Sourds-Muets (1911)	Eugène Graff (1897 - 1935)
<b>Principales associations de Province</b>			
Société des Sourds-Muets de Bourgogne	1880	-	Alfred Boquin (1880-1897) Jules Ramager (1898 - ?)
Association fraternelle des Sourds-Muets de l'Est	1890	1894 (Dissolution)	Henri Rémy (1890-1894)
Association fraternelle des Sourds-Muets de Normandie	1891	-	Capon (1891 - 1904) Edmond Pilet (1905- ?)
Association amicale des Sourds-Muets de Champagne	1894	-	Emile Mercier (1893-1922)
Association humanitaire des Sourds-Muets de Provence	1895		Richard (1895-1898) Albert Vendrevert (1898 - ?)
L'Amitié des Sourds-Muets de Lyon et départements limitrophes	1896		Simonetti (1896 - ?)
Association fraternelle et d'Epargne des Sourds-Muets de l'Auvergne et du Centre	1899		Segondat (1899 - ?)
Union Philantropique des Sourds-Muets		-	Jules Gavilet (1914)

### Chronologie des sociétés de Sourds-Muets (1867-1920)

Nom	Fondation	Dissolution/changement de nom	Présidents
<b>Associations de Paris</b>			
<b>Associations dites nationales</b>			
Fédération des Sociétés de Sourds-Muets	1897	1953 (Dissolution)	Joseph Cochefer (1897-?)
Union Nationale des Sociétés mutualistes de sourds-muets	1903	-	Stephane Prosper (1903-1920) Léon Hennequin (1921-1923)
Association française et étrangère pour l'avancement général des Sourds-Muets	1917	1948 (Fusion avec l'Alliance Silencieuse)	Henri Laufer (1917 - ?)
Fédération sportive des Sourds-Muets de France	1919	2008 (Intégration Fédération Française Handisport)	Eugène Rubens-Alcais (1919-?)

## Chronologie des congrès internationaux

Année	Localisation	Nombre de participants et de pays	
1873	Berlin (Allemagne)	35 (3 pays)	
1874	Vienne (Autriche-Hongrie)	-	
1875	Dresde (Allemagne)	-	
1878	Liepzig (Allemagne)	-	
1881	Prague (Autriche-Hongrie)	-	
1884	Stockholm (Suède)	-	
1889	Paris (France)	<b>178 (10 pays)</b> Allemagne : 5 Etats-Unis : 25 Royaume-Uni : 15 Autriche-Hongrie : 8 Belgique : 24 France : 84 Pays-Bas : 2 Suède-Norvège : 5 Suisse : 6 Turquie : 2	
1893	Chicago (Etats-Unis)	<b>plus de 1500 (6 pays)</b> Etats-Unis : 1500, France : 6 Allemagne : 1 Royaume-Uni : 5 Autriche : 1 Suède : 2 Canada : 3	
1896	Genève (Suisse)	<b>163 (5 pays)</b> Suisse : 81 France : 68 Allemagne : 6 Italie : 5 Suède : 2 Autriche : 1	
1898	Dijon (France)	<b>69 (2 pays)</b> France : 69 Royaume-Uni : 12, Suisse : 1	
1900	Paris (France)	<b>Sourds : 219 (11 pays)</b> France : 126, Allemagne : 46, Danemark : 11, Suisse : 9, Italie : 6, Belgique : 6, Suède-Norvège : 5, Etats-Unis : 4, Royaume-Uni : 1	<b>Entendants : 186 (14 pays)</b> France : 128, Italie : 7, Allemagne : 8, Etats-Unis : 8, Roumanie : 1, Danemark : 5, Suisse : 3, Belgique : 10, Japon : 2, Russie : 3, Bresil : 1, Autriche : 3, Suède : 1, Equateur : 3
		<b>405 (15 pays)</b>	
1904	Saint-Louis (Etats-Unis)	523 (3 pays) Etats-Unis : 515, Canada : 3, Allemagne : 3	
1905	Liège (Belgique)	-	
1905	Congrès libre de Liège (Belgique)	<b>Officiellement : 169, réel : environ 150</b> France : 71, Belgique : 63, Allemagne : 10, Royaume-Uni : 8, Finlande (Russie) : 4, Italie : 4, Etats-Unis : 2, Russie : 2, Norvège : 1, Suisse : 2, Espagne : 1, Autriche : 1	
1912	Paris (France)	<b>463 (20 pays)</b> Allemagne : 24, Royaume-Uni : 43, Autriche : 4, Belgique : 16, Danemark : 2, Espagne : 18, Etats-Unis : 27, France : 240, Pays-Bas : 25, Hongrie : 2, Italie : 29, Japon : 1, Luxembourg : 2, Monaco : 1, Australie : 1, Roumanie : 5, Russie polonaise : 4, Suède : 6, Suisse : 11, Turquie : 2	
1924	Liège (Belgique)	<b>326 (16 pays)</b> Belgique : 156, France : 77, Espagne : 46, Royaume-Uni : 7, Luxembourg : 7, Pays-Bas : 6, Roumanie : 6, Tchécoslovaquie : 6, Italie : 5, Suisse : 3, Danemark : 2, Argentine : 1, Finlande : 1, Hongrie : 1, Pologne : 1; Serbie : 1	

---

# Archives originales

---

## Archives Nationales de France - Site Pierrefitte

### Séries F

#### *Fonds de l'Instruction publique*

Séries F/17/40XXX : Officiers d'académie et officiers de l'Instruction publique

#### **Base LEONORE (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/>)**

#### **Officiers de la légion d'Honneur**

Ernest DUSUZEAU : LH/879/1

Henri GAILLARD : 19800035/761/86391

Eugène GRAFF : 19800035/392/52503

Félix MARTIN : LH/1757/62

Ferdinand BERTHIER : LH/211/26

#### **Série SGDL**

#### *Fonds de la Société des Gens de Lettres*

Henri GAILLARD 454 AP 166

Yvonne Marie PITROIS 454 AP 332

#### **BASE JOCONDE ([http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde\\_fr](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr))**

Armand Berton

Paul Choppin

Léopold Loustau

René Princeteau

## Archives Départementales

Registres de l'état-Civil en ligne des archives départementales de : Paris, Yonne, Cher, Marne et de l'Allier.

### **Archives de l'université Gallaudet**

*Archives de correspondances de Edward Miller Gallaudet (MSS 117)*

*Archives National Association of Deaf (MSS 81)*

Boite 1, dossier 4 : Proceedings of the World's Congress of the Deaf and the report of the Fourth convention of the National Association of the Deaf (1893)

Boite 2, dossier 4 : Proceedings of the Sixteenth triennial convention of the NAD and the Fourth world congress of the Deaf. (1930)

*Fonds photographique*

### **Bibliothèque Nationale de France - Gallica**

Photographies Bicentenaire de l'abbé de l'Épée [En ligne]

### **Bibliothèque Historique Institut National des Jeunes Sourds de Paris**

Registre des procès-verbaux des réunions annuelles des Sourds-Muets, 2e volume 1867-1907, manuscrit

Registre des élèves de l'institution 1815-1855, manuscrit.

Registre des membres de la mutuelle de l'Association amicale des sourds-muets 1897-1957.

### **Archives du Salon des Artistes**

Fichier des membres du Salon des artistes :

Léopold Loustau, Félix Martin, Olivier Chéron, Paul Choppin, Félix Plessis, Fernand Hamar.

### **Association des Sourds de Reims et de Champagne**

Procès-verbaux de l'association des Sourds-Muets de la Champagne, années 1893-1923, tome 1.

Registre des matricules de l'*Union nationale des Sociétés de Sourds-Muets*.

Copies des courriers envoyés de la part du président de l'association des sourds-muets de Champagne. 1893-1923.

### **Archives de l'Académie Française**

*Fonds du prix Montyon* : Dossier Pauline Larrouy (1886)

*Fonds du prix Honoré de Sussy* : Dossier Louis Capon (1891)

## **Institut National de la Propriété Industrielle**

Brevet d'invention de 15 ans, côte dossier 1BB11740, déposé le 14 mai 1851. Consultable en ligne sur <http://bases-brevets19e.inpi.fr>

## **Archives privées**

### **Archives de GL**

Cartes de visite avec dactylologie de Pierre Péliissier, Eugène Née, Alfred Boquin, Brillet et Edward D. Wilson.



---

# Sources imprimées

---

## Généralités

### Dictionnaires, répertoires et encyclopédies

LAROUSSE Pierre, Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, tome 8: F - G, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 1872, 1668 p.

LAROUSSE Pierre, Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, tome 2: B, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 1867, 1467 p.

LAROUSSE Pierre, Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, tome 3: C - CHEM, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 1867, 1168 p.

MONZIE Anatole de, PUGET Henry et TISSIER Pierre (dir.), Encyclopédie française, t. X : L'État moderne. Aménagement, crise, transformations, Paris, Comité de l'Encyclopédie française, 1935, 1200 p.

## Bibliothèque Nationale de France site François Mitterand

### Ouvrages

BERTHIER, Ferdinand, *Histoire et Statistique de L'éducation Des Sourds-muets*. Paris: chez l'auteur, 1836, 28 p.

BERTHIER, Ferdinand. *L'abbé de l'Épée, Sa Vie, Son Apostat, Ses Travaux...* Paris: Michel Lévy frères, 1852, 413 p.

BERTHIER, Ferdinand. *Sur l'Opinion de Feu Le Dr Itard, Relative Aux Facultés Intellectuelles et Aux Qualités Morales Des Sourds-muets, Réfutation Présentée Aux Académies de Médecine et Des Sciences Morales et Politiques*. Paris: Michel, 1852, 108 p.

BERTHIER Ferdinand, *Le Code Napoléon, code civil de l'Empire français mis à la portée des sourds-muets, de leurs familles et des parlants en rapport journalier avec eux*, Paris, Librairie du Petit Journal, 1868, 527 p.

BINET, Alfred. "Les Proportions Du Crâne Chez Les Sourds-muets." *L'année Psychologique* 8, no. 1 (1901): 385–389.

BINET, Alfred, SIMON Théophile, "Étude Sur L'art D'enseigner La Parole Aux Sourds-muets." *L'année Psychologique* 15, no. 1 (1908): 373–396

BUISSON Sophie , *Les sourds-muets en France*, Paris, Librairie Guillaumin, 1902, 23 p.

CELLIEZ Henri et LE SENNE Charles, *Loi de 1881 sur la Presse accompagnée des travaux de rédaction*, Paris, Librairie A. Maresq, 1882, p 696

CHATELAIN, Jean-Baptiste CHATELAIN, *Préludes d'un Barde sourd-muet*, « Le Naufragé », Toulouse, Ouvriers réunis, 1856, p 26.

CHAMBELLAN Victor-Gomer, *Quelques mots sur la vulgarisation des signes*, Paris, chez l'auteur, 1887, 16 p.

CHAZAL Joseph, *Congrès international de Dijon*, Agen, Imprimerie et lithographie agenaises, 1898,

CLAMARON J., *Alphabet dactylologique*, Paris, 1872, 65 p.

DUBOIS, Benjamin, Henri Desmarest, and Endrès. *Almanach Des Sourds-muets*. Paris: Imprimerie des ouvriers sourds-muets, 1900.

DESCHAMPS, Abbé. *Cours Élémentaire D'éducation Des Sourds et Muets*. Paris: frères Debure, 1779.

DESLOGES Pierre, *Lettre au rédacteur du Journal encyclopédique de Bouillon*. Février 1780, p 463

DESLOGES Pierre. *Observations D'un Sourd et Muet*. Paris: B. Morin, 1779.

DESLOGES Pierre (Esopé). *Almanach de La Raison, Pour L'an Deux de La République Française, Une Indivisible*. Paris: Chez l'auteur, 1794.

DUBOIS Benjamin, *Almanach des sourds-muets de 1900*, Paris, Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 1900, p 27.

ETCHEVERRY Martin, *Les Sourds-Muets en France et en Allemagne*, 1876,

ETCHEVERRY Martin, *Statue de l'abbé de l'Épée, oeuvre de M. Felix Martin, compte rendu de la séance d'inauguration, notice biographique, documents divers*, Paris, Bocquin, 1879, 78 p.

FORESTIER Claudius, *Lettre de Forestier à Monsieur le ministre de l'intérieur et des cultes, au sujet du rapport de m. Claveau, inspecteur général des établissements de*

*bienfaisance sur l'enseignement de la parole dans les institutions des sourds-muets*, Lyon, Pitrat aîné, 1881, VIII-90 p.

GAILLARD, Henri. *Le Troisième Congrès International Des Sourds-muets, Genève 1896*. Paris, Journal des sourds-muets, 1898, XV-96 p.

GAILLARD Henri, JANVOINE Henri, *Congrès international pour l'étude des questions d'assistance et d'éducation des sourds-muets, tenu à Paris les 6,7 et 8 août 1900 compte-rendu des débats et relations diverses*, Paris, Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 1900, XXIV-384 p.

GAILLARD Henri, *Publication faite au Congrès International des Sourds-Muets de Saint-Louis (Etats-Unis), la situation des sourds-Muets en France au début du XXe siècle*, Paris, Echo des Sourds-Muets, 1904,

GAILLARD Henri, *Troisième congrès international des sourds-muets tenu à la Sorbonne à Paris, les 1er et 2 août 1912, compte-rendu des travaux*, Paris, chez E. Graff, 1913, 216 p.

GAILLARD Henri, *Bienfaiteurs et exploités des sourds-muets, le cas du Pasteur Vigier*, conférence lue le 1er mars 1914 à l'Assemblée de l'Avenir Silencieux, Niort, Th. Martin, 1915, 16 p.

PELISSIER Pierre, *Iconographie des signes faisant partie de l'enseignement primaire des sourds-muets*, Paris, 1856, Imprimerie Paul Dupont, 53 p. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k131991f.r=pelissier.langFR>

LADREIT de LACHARRIERE Jules, « Surdité », Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales paru sous la direction de Dechambre, 1884, tome 13, 3eme série, p 540.

MONTEAGE, Emile. De L'influence Des Infirmités Sur La Capacité Des Personnes, En Droit Romain. De La Condition Juridique Des Aliénés, Dans Le Droit Français. Paris: Imprimerie de E. Donnaud, 1875.

NEE Eugène, *Les sourds-muets et les anthropologistes*, mémoire en réponse au Dr Mygind, préface de M. Gaillard, Impr. d'ouvriers sourds-muets, 1898, IV-484 p.

RICHARDIN Claude-Joseph, *Réflexions et citations sur l'état moral des sourds-muets sans instruction*, Paris, Hachette, 1834, p. 57

VALADE Rémi, *De quelques préjugés relatifs aux sourds muets, par Y-L Remi Valade*, 1856, Boucquin, imprimeur de l'institution impériale des sourds-muets, rue de la sainte-chapelle, 5. pp 13-14

s.n., *Rapports du Préfet, procès-verbaux des délibérations*, Conseil général du Gard, 1903-1904, p 63

s.n., *Rapports du préfet de la commission départementale et procès-verbaux des séances du conseil*, Avignon, Imprimerie de Bonnet fils, 1906, p 215

s.n, *Ministère du Travail et de la prévoyance sociale. Direction de la mutualité. Loi du 1er avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuels*, Paris, Imprimerie Administrative, 1919, p 1.

*Bulletin de la société zoologiste de France*, Société zoologiste de France, 1895, p 320

s.n., *La réception d'un légionnaire silencieux (Henri Gaillard) (5 mai 1928)*, Paris, Gazette des Sourds-Muets, 1928, pp. 20-22

## **Périodiques**

*La Gazette des Sourds-Muets (1891-1893) puis (1916-1963)*

*L'entente cordiale des Sourds-Muets*

*Revue internationale de l'enseignement des Sourds-Muets*

*Le courrier messager des Sourds-Muets (1867-1915)*

*Le Monde silencieux, bulletin administratif de l'Union nationale des sociétés de sourds-muets*, aout 1907 - octobre 1913

## **Institution Nationale des Jeunes Sourds de Paris**

### **Ouvrages**

BROULAND Josephine, *Explication du tableau spécimen d'un dictionnaire des signes du langage mimique*, Paris, Boucquin, 1855, 23 p.

CHAMPANY, compte de, *De la condition civile des sourds-muets*, Paris, Charles Douniol, 22 p.

CHAZAL Joseph, *Un tribunal sourd-muet*, Paris, chez l'auteur, 1894, 15 p.

DELTOUR Félix, *L'Institution Nationale des sourds-muets de Paris*, Paris G. Carré, 1893

DENIS Théophile, *Léopold Loustau, peintre sourd-muet. Notice nécrologique*, Paris, Impr. de C. Paillart, 1894, pp. 13-15.

DENIS Théophile, *Etudes variées concernant les sourds-muets : histoire, biographie, beaux-arts, etc.*, Paris, Imprimerie de la Revue française, 1895, 216 p.

DENIS Théophile, *Notice sur l'Institution Nationale des Sourds-Muets*, 1896

FRANCK Adolphe, *Rapport au ministre de l'Intérieur et des cultes sur le congrès international réuni à Milan du 6 au 12 septembre pour l'amélioration du sort des sourds-muets...*, Paris, A. Wittersheim et Cie, 1880, 32 p.

de la ROCHELLE Ernest, *Rapport du Congrès de Milan 1881*,

PELISSIER Pierre. *Les Sourds-muets Au XIXe Siècle, Avec Un Alphabet Manuel*. Paris: Chez l'auteur, 1846.

GAILLARD Henri, *Contes de la vie silencieuse (avec le portrait de l'auteur)*, Paris, Edition de la République de demain, 1899, 103 p., portr.

GAILLARD Henri, « Les Silencieux », *Le Gil Blas*, 1er mars 1911

GAILLARD Henri, *De l'utilisation des sourds-muets comme artistes mimes*, Paris, G. Carré, 1890, 13 p.

GAILLARD Henri, *Les sourds-muets mimes*, Paris, l'auteur, 1892, 16 p.

GAILLARD Henri, *Les sourds-muets soldats*, Paris, G. Carré, 1892, 16 p.

GAILLARD Henri, *Le sourd-muet à l'ouvrage en France, carrière et professions, mémoire mimé au congrès international des sourds-muets de Chicago, le 19 juillet 1893*, Paris, chez l'auteur, 1894, 15p.

GAILLARD Henri, *Vie sociale des sourds-muets, carrières et professions des sourds-muets, mémoire lu au congrès international des sourds-muet de Saint-Louis*, Paris, Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 1904, 16 p.

GAILLARD Henri, *Bicentenaire de l'abbé de l'Épée, Compte-rendu des fêtes du bicentenaire*, Paris, Album, 1912, 84 p.

GAILLARD Henri, *De l'utilisation des sourds-muets pendant la guerre*, Niort, Th. Martin, 1915, 16 p.

GAILLARD Henri, *Le droit des sourds-muets au travail*, Paris, l'auteur, 1923, 22 p.  
de GERANDO Joseph-Marie, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, 1827, 2 vol.

GUILLEMONT François-Lucien dit Benjamin, *Histoire d'un sourd-muet écrite par lui-même*, 3e édition, Paris, Borrani, 1856, 36 p.

LIMOSIN Lucien, *L'intelligence des sourds-muets tuée par le vandalisme pédagogique en plein XIXe siècle*, Nevers, J. Vincent, s.d., 3 p.

VALADE Rémi, *De quelques préjugés relatifs aux sourds-muets*, Paris, Boucquin, 1856

*Banquets de Sourds-Muets, réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée*, tome I, 1834-1848, Paris, Jacques Le Doyen, 1848.

*Banquets des sourds-muets réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée*, tome II 1849-1863, Paris, Hachette, 1864.

### **Périodiques**

*L'abbé de l'Épée*, 1888-1889

*L'Ami des Sourds-Muets* 1838-1843

*L'avenir des Sourds-Muets*, 1894-1895  
*La défense des Sourds-Muets*, 1885-1888  
*L'écho des sourds-muets*, 1901-1903  
*La France Silencieuse du 5 octobre 1894*  
*La Gazette des Sourds-Muets*, de 1893 à 1895, puis de 1915 à 1919  
*Le Philanthrope*, n°5-6-7, mars, avril et mai 1904  
*Revue des Sourds-Muets*, n°1 à 8, 1906-1914  
*Le Sourd-Muet illustré*, 1894-1897  
*La Revue Internationale de l'éducation des sourds-muets*, 1885-1923

## **Archives Université Gallaudet**

### **Périodiques**

*Silent Worker En ligne*

*Deaf american annals*

### **Films numérisés**

VERTIZ, George, *plea for sign language*, National association of Deaf, 1910 <http://videocatalog.gallaudet.edu/?video=2520>

## **Archives Foyer des sourds de Reims et de Champagne**

### **Ouvrages**

CHAMBELLAN Victor-Gomer, *Congrès international des sourds-muets de 1889, compte-rendu*, Paris, Association amicale des Sourds-Muets de France, 1890, p. 39.

Deuxième congrès national pour l'amélioration du sort des sourds-muets, Roubaix, 13-14-15 aout 1911, Roubaix, Imprimerie du Journal de Roubaix, 1912

s.n. *Un Jubilé silencieux*, Henri Gaillard, Paris, Edition de la Gazette des Sourds-Muets, 1926, p 6.

*Congrès de sourds-muets tenu à Aix-les-Bains le 24 septembre 1893*, compte-rendu, Montpellier, Fabre, 1894, 15 p.

“Congrès Stuttgart 1899.pdf,” n.d.

“Historique Congrès Milan.pdf,” n.d.

“Historique Fondation Congrès ASSM.pdf,” n.d.

Statuts de l'Association des Sourds-Muets de Champagne, 1893

### **Périodiques**

*Libre tribune silencieuse*, n°1, avril 1905

*Le Réveil des Sourds-Muets*

*Bulletin trimestriel de l'Association amicale des sourds-muets du nord et du Pas-de-Calais*, n°29, avril 1914

### **Prospectus et programmes des banquets et de congrès**

*Une fête silencieuse en l'honneur de M. J. Cochefer*, 15 mai 1919

*Il y a vingt ans*, 19 mai 1934

s.n., Prospectus du congrès de Paris de 1889, n.d.

*Premier congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets, Saint-Etienne 25,26,27 et 28 septembre 1914.*

2<sup>e</sup> congrès national des sourds-muets, 13-14 et 15 août 1911

Troisième congrès international de sourds-muets de Paris, à la Sorbonne 1<sup>er</sup> et 2 août 1912, programme du congrès.

Fête du bicentenaire de l'abbé de l'Épée, Association amicale des sourds-muets du nord et du Pas-de-Calais

Bicentenaire de l'abbé de l'Épée, Société des sourds-muets des deux sexes de la Bourgogne, Dijon, 22 octobre 1912.

### **Courriers imprimés d'invitation aux réunions**

Union Française des Sourds-Muets, comité de 1912, mars 1910

*La question de fondation d'une maison de retraite pour sourds-muets âgés et infirmes par Jean Camplo*, présenté au 3<sup>e</sup> congrès international des 19-20 août 1912.

## **Archives Salon des Artistes**

Société des Artistes français, *Catalogue illustré des expositions*, années 1880 - 1920

## **Archives privées**

*Note informative : Les propriétaires des archives privées ont n'ont pas souhaité faire connaître leurs noms, d'où la mention des initiales au lieu de leurs noms complets.*

### **Archives P L**

GAILLARD Henri, *Eugène Graff*, Paris, aux bureaux de l'Echo des sourds-muets, 1902, 8 p.

s.n., *Le foyer des sourds-muets, Statuts*, Paris, Imprimerie du « messager eudois », s.d, 13 p.

s.n., *Les signes naturels ou gestes manière de causer avec tout le monde pour rire et s'amuser sans faire de bruit*, Nice, Imprimerie Caisson et Mignon, 1874, 38 p.

### **Archives GL**

*A nos chers soldats les glorieuses victimes de la guerre atteints de surdité*, offert par l'Alliance républicaine des sourds-muets, Paris 1915, Imprimerie des ouvriers sourds-muets.

*Prospectus des réunions et Banquets de l'Alliance Silencieuse*, cahier, 1895-1905.

### **Sources à titre personnelles**

*Atti del congresso internazionale tenuto in Milano dal 6 all' 11 di settembre 1880 pel miglioramento della sorte dei sordomuti*, Rome, Tipografia Eredi Botta, 1881

DEPASSE Jacques, *80e anniversaire de la fondation*, Paris, Club Sportif des Sourds de Paris et de la région parisienne, 1991, p.7.

GAILLARD Henri, DRESSE Antoine, *Quatrième congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets, tenu à Liège les 8 et 9 juin 1924, compte-rendu*, Liège, Société de Secours mutuels des sourds-muets, 1924, 252 p.

GAILLARD Henri, GRAFF Eugène, OLIVIER Jean et PILET Edmond, *Une mission de sourds-muets français aux Etats-Unis (Juillet 1917) par Henri Gaillard*, Paris, Le Puy-en-Velay, Peyriller-Rouchon et Gamon, 1919, 191 p.

REIGNARD Albert, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Librairie de la société du recueil générale des lois et de arrêts, 1902, 78 p.

VALADE-GABEL Jean-Jacques, *Lettres, notes et rapports*,

VIALATE Gaston, *Congrès international libre des sourds-muets (Liège, 1905), comité national des sourds-muets français*, Tubize, J. Rémy van Sichem, 1908, LIII-156 p.

### **Périodiques**

*Bulletin de la Société Universelle* 1870

*Echo de la Société d'Appui Fraternel* 1890-1891

*Journal des Sourds-Muets* 1893-1907

*La Sincérité*, n°1, avril 1887.



## Sources numérisées

### Google Books

PONTAS Jean, *Dictionnaire des cas de conscience*, Tome troisième, Paris, 1740, p. 278.

de MAILLANE Durant, *Dictionnaire de droit canonique*, Tome cinquième Lyon, 1774, Joseph Duplain, p. 328.

MORCHE Robert, *Guide du mutilé de l'oreille et des personnes sourdes, demi-sourdes et dures d'oreille. Lettre préface du maréchal Lyautey*. Asnières, Revue des Mutilés de l'Oreille, 1927. 250 p.

DESCHAMPS DE CHAMPLOISEAU Claude-François, *Cours élémentaire d'éducation des sourds et muets*, Paris, Frères Debure, 1779, 434 p.

ORSONI de VERA, «discours de M Orsoni de Vera», *Revue des cours littéraire de la France et de l'étranger*, Paris, G. Baillière, 1869, p 687.

PHISALIX Marie, *Animaux venimeux et venins*, Paris, Masson, 1922, p 502.

GAILLARD Henri, *le Sourd-Muet à l'ouvrage en France, carrières et professions* Paris, 1894, Chez l'auteur, p.

FENET Antoine, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*, vol 9, Paris, Ducressois, 1827, p 9 - 11

Marie LENERU, *Journal de Marie Lenéru, avec une préface de François de Curel*, Paris, Editions G.Crès, 1922, 355 p.

Suzanne LAVAUD, *Marie Lenéru. Sa vie, son journal, son théâtre. Thèse pour le doctorat d'Université, présentée à la Faculté des lettres de Paris*, Paris, E. Malfière, 1932, 281 p.

### Presse numérisée

#### Archives historiques *Le Temps* (<http://www.letempsarchives.ch/>)

VELTINER Max, *Le journal de Genève*, 22 aout 1896, n°199, p 1

### Gallica ([gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr))

s.n. « Sourde-muette et aveugle ! », *Le Gaulois*, n° 3898, 29 juin 1879, p. 3.

**Archives en ligne de la ville de Lyon (<http://collections.bm-lyon.fr>)**

*L'éclair* du 1<sup>er</sup> décembre 1883, «Banquet de sourds-muets», p 1

*Le Républicain du Rhone*, du 29 novembre 1881, «Banquet des sourds-muets», p 3

**Bibliothèque InterUniversitaire de la Médecine**  
**(<http://www.bium.univ-paris5.fr>)**

LADREIT de LACHARRIERE Jules, *Exposition universelle de 1900. Congrès international pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets tenu les 6, 7 et 8 août 1900 au palais des congrès de l'exposition. Compte rendu des travaux de la section des entendants publié par M. le Docteur Ladreit de Lacharrière*, Paris, Imprimerie d'ouvriers Sourds-Muets, 1901, p.

**Internet archive**  
**(<http://archive.org>)**

**(Contributions de l'université Gallaudet)**

BELL Alexander Graham, *Memoir upon the formation of a deaf variety of the human race*, Washington, National Academy of Sciences, 1884, 86 p.

BELL Alexander Graham, *Growth of the Oral Method of Instructing the Deaf [microform] an Address Delivered November 10, 1894, on the Twenty-fifth Anniversary of the Opening of the Horace Mann School, Boston, Mass.*, Boston, Press of Rockwell and Churchill, 1896, 36 p.

BELL Alexander Graham, *The Question of Sign-language and the Utility of Signs in the Instruction of the Deaf*, Washington D.C, Sanders Printing office, 1898, 34 p.

BELL Alexander Graham, *Marriage : an Address to the Deaf*, Washington, 1898, 28 p.

**Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales**

« Les recensements de 1851 à 1921 », L'Atelier du Centre de recherches historiques [En ligne], La Statistique Générale de la France, Les données traitées par l'INSEE, mis en ligne le 06 février 2011, consulté le 14 février 2014. URL : <http://acrh.revues.org/3128>

GUERSANT, Louis Benoît «Fin février ou début mars 1816», correspondance familiale [En ligne], Correspondance familiale, 1810-1819, 1816, mis à jour le : 28/09/200

---

# Bibliographie

---

## Instruments de travail

### *Ouvrages*

BERNARD, René, *Catalogue de la bibliothèque de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris*, Librairie L. Rodstein, 1941, 199 p.

FOURASTIE Jean, FOURASTIE Jacqueline, *Pouvoir d'achat, prix et salaires*, idées, Gallimard, Paris, 1977, 223 p.

FOLCHI Anna, ROSSETTI Roberto, *Il colore del silenzio : dizionario biografico internazionale degli artisti sordi*. Milano: Electa, 2007.

JOLLY, Jean (sous la dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1960, 8 tomes.

LANG Harry G. et MEATH-LANG Bonnie, *Deaf persons in arts and sciences*, Westport, Greenwood Press,

PIERRARD, Pierre, *Dictionnaire de la Troisième république*, Paris, Larousse, 1968, 256 p.

VAN CLEVE, John (sous la dir.), *Gallaudet encyclopedia of deaf people and deafness*, Washington, Gallaudet university press, 1987, 3 vol.

VAN LEEUWEN Marco, MAAS Ineke, MILES Andrew, « Marriage choices and class boundaries : social endogamy in history », *International Review of social history Supplements*, Vol. 13, Cambridge University Press, 2006, 295 p.

### *En ligne*

BEAUR Gérard et MARIN Béatrice, « La Statistique Générale de la France – Présentation », *L'Atelier du Centre de recherches historiques [En ligne]*, La Statistique Générale de la France, mis en ligne le 17 mars 2011, consulté le 23 juin 2014. URL : <http://acrh.revues.org/2891>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <http://www.cnrtl.fr>

Base de données HISCO : <http://hisco.antenna.nl/>

INED, « Les mariages et la nuptialité », *Situation démographique de la France*, p. 27. URL : [http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1292/publi\\_pdf1\\_articlespe\\_7.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1292/publi_pdf1_articlespe_7.pdf)

## **La France du XIXe et du XXe siècles**

ADOUMIE, Vincent. *De la monarchie à la république, 1815-1879*. Paris: Hachette supérieur, 2004.

BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, et ENCREVE André. *La France au XIXe siècle, 1814-1914*. Paris: Presses universitaires de France, 1998.

BERSTEIN, Serge, MILZA Pierre. *Histoire du XIXe siècle*. Paris: Hatier, 1996.

BERSTEIN, Serge, MILZA Pierre, *Histoire du XXe siècle, la fin du «monde contemporain»*, Paris, Hatier, 1998, 501 p.

HALEVY Daniel, *La fin des notables*, Paris, Hachette, 2005

LEJEUNE Dominique. *La France de la Belle époque : 1896-1914*. Paris: A. Colin, 2007.

LEJEUNE, Dominique. *La France des débuts de la IIIe République 1870-1896*. Paris: A. Colin, 2000.

MARCHAND Bernard, *Paris, histoire d'une ville, XIXe-XXe siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1993.

WINOCK Michel. *La Belle Epoque : la France de 1900 à 1914*. Paris: Perrin, 2002.

## **Histoire de la société française**

ARIES, Philippe, et DUBY Georges. *Histoire de la vie privée*. Vol. De la Révolution à la Grande Guerre. 4. [Paris]: Editions du Seuil, 1999.

BETHOUART Bruno, *Religion et culture en Europe occidentale de 1800 à 1914*, Paris, éditions du Temps, 2001, 192 p.

DUBY Georges, PERROT Michelle (sous la dir.) *Histoire des femmes en Occident, le XIXe siècle*, Paris, Plon, 1991, p. 486

CHARLE, Christophe. *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*. Paris: Editions du Seuil, 1991.

CHARLE, Christophe *Les intellectuels en Europe au XIXe siècle essai d'histoire comparée*. Paris: Ed. du Seuil, 2001.

FRAISSE Geneviève, PERROT Michelle, et DUBY Georges, *Histoire des femmes en Occident [4], Le XIXe siècle*. [Paris]: Perrin, 2002.

GUESLIN, André, STIKER Henri-Jacques, Laboratoire Histoire et civilisations des sociétés occidentales (Paris), et Alter. "Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIXe siècle : [actes de la journée d'études, 17 janvier 2002]." les Éd. de l'Atelier-Éd. Ouvrières, 2003.

MAYEUR, Françoise. *Éducation des filles en France au XIXe siècle*. Paris: Perrin, 2008.

PERROT, Michelle. *Les femmes, ou, Les silences de l'Histoire*. Paris: Flammarion, 1998.

ANDERSON Jean, GRENAUDIER-KLIJIN France, et MUELSCH Elisabeth-Christine (Sous la dir.) , *Ecrire les hommes*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2012, p. 18.

## Presse

ALBERT Pierre, *Histoire de la presse*, Que sais-Je ? Presses universitaires de France, Paris, 2008, 127 p.

CANTIN Yann, *Etude d'un Journal, l'Ami du Sourd-Muet, 1838-1843*, mémoire de master, université Paris 7, 2009, p 100

FEYEL Gilles. *La presse en France des origines à 1944 : histoire politique et matérielle*. Paris: Ellipses, 1999.

FEYEL Gilles, Presse et publicité en France (XVIIIe et XIXe siècles), *Revue historique* 2003/4, n° 628, p. 837-868.

FEYEL Gilles, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIIIe siècle au IIIe millénaire*, Gilles Feyel (dir.), Paris, Éd. Panthéon-Assas, 2002, p. 44-52

## Science et médecine

JORLAND Gérard. *Une société à soigner hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*. [Paris]: Gallimard, 2010.

KLEIN Alexandre, «La philosophie scientifique d'Alfred Binet», *Revue d'histoire des sciences*, tome 62-2, juillet-décembre 2009, 373-393 p.

SCHRÖDINGER Edwin, « Die gegenwärtige situation in der Quatenmechanik », *Naturwissenschaften*, vol. 23, novembre 1935, pp. 844-849

## Communauté et culture

VOUTAT Bernard, KNUESEL René, « La question des minorités. Une perspective de sociologie politique ». *Politix*, Vol. 10, N°38. Deuxième trimestre 1997. pp. 136-149

WAGLEY Charles, HARRIS Marvin, *Minorities in the new world*, New York, Columbia University Press, 320 p.

## Economie et industrie

BONIN Hubert. « La Grande Dépression française à la fin du XIXème siècle : réflexion sur sa datation et sur sa fonction. » In: *Histoire, économie et société*. 1987, 6e année, n°4. pp. 509-533.

## Littérature et Philosophie

de BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949,

IZQUIERDO Patricia, *Devenir poétesse à la belle époque (1900-1914). Étude littéraire, historique et sociologique*, Paris, L'Harmattan, collection « Espaces littéraires », 2009, 396 p.

## Biographies

ALBRONDA Mildred, *Douglas Tilden : Portrait of a Deaf Sculptor*, Silver Spring, TJ Pub Inc, 1980

ALBRONDA Mildred, *Douglas Tilden : The Man and His Legacy*, Emerald Point Press, 1994

AUTIN Jean. *Les frères Pereire : le bonheur d'entreprendre*. Paris: Perrin, 1984.

FISCHER Renate, WEMPE Karin, LAMPRECHT Silke, et SEEBERGER Ilka, "John E. Pacher (1842-1898) - Ein 'Taubstummer' Aus Hamburg, Zusammenstellung von Quellen Als Versuch Einer Biographischen Skizze (Teil II)." *Das Zeichen* 9, no. 33 (1995): 254–266.

FISCHER Renate, WEMPE Karin, LAMPRECHT Silke, et SEEBERGER Ilka "John E. Pacher (1842-1898) - Ein Taubstummer" Aus Hamburg, Zusammenstellung von Quellen Als Versuch Einer Biographischen Skizze (Teil I)." *Das Zeichen* 9, no. 32 (1995): 122–133.

FISCHER, Renate. "Historische Gebärdensprachlexikographie Bei Hieronymus A. Jarisch (1851) - Teil I." *Das Zeichen* 24, no. 84 (2010): 8–19.

FISCHER Renate, WEMPE Karin, LAMPRECHT Silke, et SEEBERGER Ilka “Historische Gebärdensprachlexikografie Bei Hieronymus A. Jarisch (1851) – Teil II.” *Das Zeichen* 24, no. 85 (2010): 109–205.

FISCHER Renate, WEMPE Karin, LAMPRECHT Silke, et SEEBERGER Ilka “Schläge Auf Die Hand Rauben Den Vestand”, Ein Historisches Beispiel Für Den Zusammenhang von Strafe Und Gebärdensprachverbot and Gehörlosenschulen.” *Das Zeichen* 16, no. 61 (2002): 336–342.

FISCHER Renate et al, « John E. Pacher (1842-1898) - ein, Taubstummer aus Hamburg », *Das Zeichen*, 33/1995

GICQUEL Patrice. *Il était une fois les sourds français : les hommes et femmes, les lieux et les événements qui ont fait notre histoire*. Paris: Books on demand, 2011.

HARTIG Rachel M., *Franchir le fossé*, Nantes, Airelle éditions, 2013

LANE Harlan L., PILLARD Richard, and HEDBERG Ulf, “Nancy Rowe and George Curtis: Deaf Lives in Maine 150 Years Ago.” *Sign Language Studies* 7, no. 2 (2007): 152–166.

LEGUAY Jean-Pierre, *L'oeil écoute, biographie de Léopold Loustau peintre sourd-muet (1815-1894)*,

s.n., *Aux origines du mouvement sourd, Ferdinand Berthier*, CLSFB, Louhans; 1999

s.n. «Guersant, Louis Benoît (1777-1848), sa femme et leur fils Paul Louis Benoît (1800-1869)», correspondance familiale [En ligne], Compléments historiographiques, Biographies, G, mis à jour le : 17/10/2013

## **Méthodologies de recherche sur les Sourds**

BURCH Susan, and KAFER Alison. *Deaf and Disability Studies : Interdisciplinary Perspectives*. Washington, DC: Gallaudet University Press, 2010.

SUPALLA Ted. “The Validity of the Gallaudet Lecture Films.” *Sign Language Studies* 4, no. 3 (ete 2004): 261–292.

## **Linguistique et histoire de la langue des signes**

CUXAC Christian, *Le langage des sourds*, Paris, Payot, 1983, 206 p.

FISCHER Renate, “The Study of Natural Sign Language in Eighteenth-century France.” *Sign Language Studies* 2, no. 4 (t 2002): 391–406.

FRISHBERG N. “Arbitrariness and Iconicity: Historical Change in American Sign Language.” *Language* (1975): 696–719.

LANE Harlan, “Histoire Chronologique de La Répression de La Langue Des Signes En France et Aux États-Unis.” *Langages* 13, no. 56 (1979): 92–124.

MARSCHARK Marc, SPENCER Patricia Elizabeth, *The Oxford of Deaf Studies, Language and Education*, Vol.1, New York, Oxford University Press, 2010, pp. 323-335

SHAW Emily, DELAPORTE Yves, “Les Sources Documentaires Sur L’histoire de La Langue Des Signes Américaine.” *Patrimoine Sourd* no. 20 (2007): 16–24.

SHAW Emily, DELAPORTE Yves “New Perspectives on the History of American Sign Language.” *Sign Language Studies* 11, no. 2 (Hiver 2010): 158–204.

SENGHAS R. J., MONAGHAN L. “Signs of Their Times: Deaf Communities and the Culture of Language.” *Annual Review of Anthropology* (2002): 69–97.

STOCKOE William C., « Sign Language Structure : An Outline of the Visual Communication Systems of the American Deaf », *Studies in linguistics : Occasional papers* (No. 8), Buffalo, Dept. of Anthropology and Linguistics, University of Buffalo, 1960, 78 p.

SANDLER Wendy, MEIR Irit, PADDEN Carol, et ARONOFF Mark, « The emergence of grammar in a new sign language », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 102, No. 7, pp 2661-2665.

RENARD, Marc, DELAPORTE Yves, *Aux origines de la langue des signes française*, Paris, langue des signes éditions, s.d.

SKUTNABB-KANGAS Tove, *Linguistic genocide and the Deaf*, s.d., 17p. [http://www.deafzone.ch/file/file\\_pool/action/download/file\\_id/1379](http://www.deafzone.ch/file/file_pool/action/download/file_id/1379) (Lien consulté le 25 juin 2014)

## **Identité et communauté Sourde**

ARMSTRONG David F., “The Deaf Way.” *Sign Language Studies* 6, no. 1 (2005): 111–115.

ATHERTON Martin, RUSSELL, et TURNER Graham. “Looking to the Past : The Role of Oral History Research in Recording the Visual History of Britain’s Deaf Community.” *Oral History* 29, no. 2. Hidden Histories (Automne 2001): 35–47.

ATHERTON Martin. “A Feeling as Much as a Place: Leisure, Deaf Clubs and the British Deaf Community.” *Leisure Studies* 28, no. 4 (October 2009): 443–454.



- BALARD Arnaud, *Le Surdisme*, Bruxelles, à compte d'auteur, 2009, 20 p.
- BAUMAN Dirksen L., *Open your eyes : Deaf Studies Talking*, Washington, Gallaudet University Press, 2008.
- BEIZMANN C. "Influence de L'internat Chez Les Sourds-muets Sur Le Développement de Leurs Intérêts et Sur La Socialisation de Leur Pensée." *Enfance* 8, no. 5 (1955): 417–454.
- BENVENUTO Andréa, « De quoi parlons-nous quand nous parlons de "sourds" ? », *Le Télémaque*, 2004/1 n° 25, p. 78.
- BENVENUTO Andréa, "Bernard Mottez and the Sociology of the Deaf." *Sign Language Studies* 6, no. 1 (2005): 4–16. doi:10.1353/sls.2006.0001.
- BENVENUTO Andréa, *Qu'est-ce qu'un sourd ? De la figure au sujet philosophique.*, thèse de philosophie, Université Paris 8, 2009
- BENVENUTO Andrea, « Surdit , normes et vie : un rapport indissociable », *Empan*, 2011/3 n° 83, p. 18-25.
- BERTIN, Fabrice. *Les sourds : une minorit  invisible*, Paris, Autrement, 2010.
- BERGEY Jean Lindquist, "‘Life and Deaf’: Language and the Myth of ‘Balance’ in Public History." *Sign Language Studies* 8, no. 4 (2008): 330–347.
- BRUEGGEMANN, Brenda Jo. "Deaf, She Wrote : Mapping Deaf Women’s Autobiography." *PMLA* 120, no. 2 (March 2005): 577–583.
- DECOURCHELLE, Denis. "Surdit , Langage et Identit . La Nouvelle Donne Des Jeunes G n rations." *Sciences Sociales et Sant * 12, no. 3 (1994): 101–128. doi:10.3406/sosan.1994.1302.
- DELAPORTE Yves, "Des Noms Silencieux. Le Syst me Anthroponymique Des Sourds Fran ais." *L’Homme* 38, no. 146 (1998): 7–45. doi:10.3406/hom.1998.370454.
- DELAPORTE Yves, "Etre Sourd Dans Un Monde Entendant : Destin, Rencontre, Transmission et Rupture." *Ethnologie Fran aise* XXX, no. 3 (2000): 389–400.
- DELAPORTE, Yves «Etre sourd dans un monde entendant : destin, rencontre, transmission et rupture», *Ethnologie fran aise*, XXX, 3 (Envers et revers de la transmission, dir. Catherine Choron-Baix et Marie Treps), 2000, pp. 389-400
- DELAPORTE Yves, Querelles de sourds, dans Sylvie Mougin (dir.), *La querelle : histoire, ethnologie, linguistique, litt rature*. Actes du colloque international organis  par le Centre d’ tude du patrimoine linguistique et ethnologique de Champagne-Ardenne (2-3 juin 1999). Reims, Presses universitaires, 2001 : 25-54
- DELAPORTE Yves, *Les sourds, c’est comme  a*. Paris: Ed. de la Maison des Sciences de l’Homme, 2002.

- DELAPORTE Yves, “La Trace Des Signes : de La Photographie Au Dessin.” *Ethnologie Française* 37, no. 1 (2007): 97–99.
- DUBUISSON Colette, GRIMARD Christiane, *La surdité vue de près*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2006, p. 178.
- ECKBERT Richard, « Toward a theory of deaf ethnos : deafnicity - D/deaf » *Journal of Deaf studies and deaf education* n°15, 2010, pp 317-333.
- GAUCHER Charles, “Les Sourds Comme Figures de Tensions Identitaires.” *Anthropologie et Sociétés* 29, no. 2 (2005). <http://www.erudit.org/revue/AS/2005/v29/n2/011899ar.html>.
- GAUCHER Charles, “L’altérité Des Sourds : Deux Lieux Communs Pour Interroger La Liminalité Des Sociétés Individualistes.” *Monde Commun* 1, no. 2 (Automne 2009).
- GAUCHER Charles, « Les Sourds ne gesticulent pas, ils « signent » : réflexion sur le rapport entre corps sourds et langue des signes », *Anthropologie et Sociétés*, vol 36, n°3, 2012, p 166
- HAIMOWITZ Stephan, et TUCKER Bonnie. “Deaf Culture.” *The Hastings Center Report* 29, no. 2 (March 1999): 5.
- HUMPHRIES Tom, *Communicating across cultures (deaf-hearing) and language learning*, Cincinnati, Union Institute and University, 1977, 200 p.
- KERBOUC’H Sylvain, “*Le Réveil Sourd, d’hier à Aujourd’hui (1971-2006) : de l’action collective d’un mouvement culturel pour la réhabilitation de la Langue-des-Signes-Française, à l’affirmation d’une identité collective pour la participation sociale des sourds.*” E.H.E.S.S., 2006.
- KERBOUC’H Sylvain “Sourds Jour Après Jour, Petites et Grandes Conséquences D’une Assignation Normative.” *Le Sociographe* 31 (2010): 57–67.
- KERBOUC’H Sylvain, *Le mouvement sourd, 1970-2006 : de la langue des signes française à la reconnaissance social*. Paris: Harmattan, 2012.
- KRENTZ, Christopher. “Deaf Culture Prevails.” *Sign Language Studies* 4, no. 2 (2004): 198–209.
- LACHANCE, Nathalie. *Territoire, transmission et culture sourde : perspectives historiques et réalités contemporaines*. [Québec]: Presses de l’Université Laval, 2007.
- LADD, Paddy. *Understanding Deaf Culture: In Search of Deafhood*. Clevedon, England ; Buffalo: Multilingual Matters, 2003.
- LANE Harlan, « Ethnicity, ethnics, and the deaf world », *Deaf studies journal*, 2005, pp 291-310
- LAVIGNE Chantal, « Des usages de la notion de culture dans le champ du handicap et de la surdité », *Contraste*, 2007/2 N° 27, p. 247-286.

MONAGHAN Leila et al. (sous la dir.) *Many ways to be deaf : international variations in deaf communities*, Washington, Gallaudet University Press, 2002

MOTTEZ Bernard, « A s'obstiner contre les déficiences, on augmente souvent le handicap : l'exemple des sourds », *Sociologie et Sociétés*, vol 9, n°1, p 22.

MOTTEZ Bernard, BENVENUTO Andrea, *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, l'Harmattan, 2006.

NAJARIAN Cheryl G., "Deaf Women: Educational Experiences and Self-identity." *Disability & Society* 23, no. 2 (March 2008): 117–128.

PADDEN, Carol A. "Talking Culture : Deaf People and Disability Studies." *PMLA* 120, no. 2 (March 2005): 508–513.

PADDEN, Carol, HUMPHRIES Tom, *Inside deaf culture*, Havard university press, 2005,

PELLETIER, Armand, DELAPORTE Yves, "Moi, Armand, né sourd et muet" : au nom de la science, la langue des signes sacrifiée... [[Paris]: Plon, 2002.

POIZAT Michel, *La Voix sourde, la société face à la surdité*, Paris, Métallié, 1996, 291 p.

POIZAT Michel, "Le Silence Sourd." *Protée* 28, no. 2 (2000). <http://www.erudit.org/revue/pr/2000/v28/n2/030589ar.html>.

VIROLE Benoît, "La Disparition Des Sourds ?" *Empan* 83, no. 3 (2011): 14.

## Histoire des Sourds

BOREUS, Kristina. "Discursive Discrimination Against the 'deaf-mute'/'deaf' and the Importance of Categorization in 20th Century Sweden." *Disability & Society* 22, no. 6 (October 2007): 609–623.

COCKAYNE, E. "Experiences of the Deaf in Early Modern England." *The Historical Journal* 46, no. 3 (2003): 493–510.

ENCREVE Florence, *Les Sourds Dans La Société Française Au XIXe Siècle, Idée de Progrès et Langue Des Signes*. Collection Silex. Paris: Creaphis Editions, 2012.

ENCREVE Florence. "Réflexions Sur Le Congrès de Milan et Ses Conséquences Sur La Langue Des Signes Française à La Fin Du Xixe Siècle." *Le Mouvement Social* 223, no. 2 (2008): 83. doi: 10.3917/lms.223.0083.

ENCREVE Florence, "Sourds et Société Française Au XIXe Siècle." Paris 8, 2008.

FISCHER Renate, *Collage, works on international deaf history*, Signum, Hambourg, 1996, 304 pp.

JACKSON Peter Webster, *A pictorial history of the Deaf Britain*, 2001, Deafprint Winsford, 337 p.

KARACOSTAS Alexis. “Fragments of Glottophagia : Ferdinand Berthier and the Birth of the Deaf Movement in France.” In *Looking Back, a Reader on the History of Deaf Communities and Their Sign Language*, 133–142. Hambourg: Signum press, 1983.

LANE Harlan L, HENRY Jacqueline, *Quand l'esprit entend : histoire des sourds-muets*. Paris: Odile Jacob, 1991.

LANE Harlan L, FISCHER Renate, *Looking Back*. Signum, Hambourg, 1993, 558 p.

## **Histoire des institutions et de l'éducation des sourds**

BUTON, François, “L'éducation Des Sourds-muets Au Xixe Siècle. Description D'une Activité Sociale.” *Le Mouvement Social* no. 2 (2008): 69–82.

BUTON, François. “Bureaucratisation et Délimitation Des Frontières de l'État. Les Interventions Administratives Sur L'éducation Des Sourds-muets Au XIXe Siècle.” *Genèses* 28, no. 1 (1997): 5–28.

BUTON François *L'administration des faveurs l'état, les sourds et les aveugles, 1789-1885*. Presses universitaires de Rennes, 2009.

MINGUY André, *Le réveil Sourd en France pour une perspective bilingue*. Paris: l'Harmattan, 2009.

SAYERS Edna Edith, GATES Diana, “Lydia Huntley Sigourney and the Beginnings of American Deaf Education in Hartford: It Takes a Village.” *Sign Language Studies* 8, no. 4 (2008): 369–411.

PRESNEAU René, *Signes et institution des sourds : XVIIIe-XIXe siècle*. Seyssel: Champ Vallon, 1998.

SEGUILLON Didier, “Du Langage Des Signes à L'apprentissage de La Parole Ou L'échec D'une Réforme.” *Staps* no. 2 (2002): 21–34.

TIJSSELING Corrie, TELLINGS Agnes, “The Christian's Duty Toward the Deaf: Differing Christian Views on Deaf Schooling and Education in 19th-Century Dutch Society.” *American Annals of the Deaf* 154, no. 1 (2009): 36–49.

VIAL Monique, PLAISANCE Joelle, STIKER Henri-Jacques, *Enfants sourds, enfants aveugles au début du XXe siècle*. Paris; Suresnes (92150): CTNERHI, Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ; CNEFEI, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée : diffusion PUF, 2000.

## Communautés sourdes du XIXe siècle

### France

GULLIVER Michael Stuart, *Deaf space, a history : The production of deaf space emergent, autonomous, located and disabled in 18th and 19th century France*, juin 2009, thèse de philosophie, université de Bristol, 237 p.

QUANDT, Anni. “The Perils of Assimilation in Modern France : The Deaf Community, Social Status, and Educational Opportunity, 1815-1870.” *Journal of Social History* 29, no. 1 (Automne 1995): 5–23.

### Etats-Unis

GREENWALD Brian H., “The Real ‘Toll’ of A. G. Bell: Lessons About Eugenics.” *Sign Language Studies* 9, no. 3 (2009): 258–265. doi:10.1353/sls.0.0020.

LANE Harlan L., PILLARD Richard, and FRENCH Mary, “Origins of the American Deaf-World: Assimilating and Differentiating Societies and Their Relation to Genetic Patterning.” *Sign Language Studies* 1, no. 1 (2000): 17–44.

MURRAY Joseph, «*One touch of nature makes the whole world kin*» : *the transnational lives of deaf Americans, 1870-1924*, thèse, Université d’Iowa, 2007

ROSEN Russell S., “Descriptions of the American Deaf Community, 1830–2000: Epistemic Foundations.” *Disability & Society* 23, no. 2 (March 2008): 129–140.

### Allemagne

QUANDT, Anni. “Der Mailänder Kongress Und Seine Folgen (Teil I).” *Das Zeichen* 25, no. 88 (2011): 204–217.

RYAN Donna F., « Deaf people in Hitler’s Europe : Conducting Oral History Interviews with Deaf Holocaust Survivors » *The Public Historian*, Vol. 27, N°2 (Eté 2005), pp 43-52

SÖDERFELDT, Ylva, *From pathology to Public sphere, the german deaf movement 1848-1914*, Transcript, 2013

### Espagne

PLANN, Susan. “Deaf Lives: Nineteenth- Century Spanish Deaf Girls and Women.” *Sign Language Studies* 7, no. 2 (2007): 167–176.

## Militantisme et associations

LEBLANC Arthur, "Evolution de La Vie Associative Chez Les Sourds." *Nouvelles Pratiques Sociales* 6, no. 1 (1993): 99–104.

MUNOZ-BAELL Irma M., RUIZ Teresa, "Empowering the Deaf. Let the Deaf Be Deaf." *Journal of Epidemiology and Community Health* (1979-) 54, no. 1 (January 2000): 40–44.

NOLL Steven, "Signs of Resistance : American Deaf Cultural History, 1900 to World War II." *The American Historical Review* 108, no. 3 (Juin 2003): 853–854.

QUARTARARO Anne T. *Deaf Identity and Social Images in Nineteenth-century France*. Washington, DC: Gallaudet University Press, 2008.

SCHUSCHMAN John S. "The Silent Film Era: Silent Films, NAD Films, and the Deaf Community's Response." *Sign Language Studies* 4, no. 3 (2004): 231–238.

### **Art et littérature sourde**

BURCH S., "Transcending Revolutions: The Tsars, The Soviets and Deaf Culture." *Journal of Social History* 34, no. 2 (2000): 393–401.

ESMAIL Jennifer. "The Power of Deaf Poetry: The Exhibition of Literacy and the Nineteenth-Century Sign Language Debates." *Sign Language Studies* 8, no. 4 (2008): 348–368.

QUARTARARO Anne T., "The Poetry of a Minority Community: The Deaf Poet Pierre Pélissier and the Formation of a Deaf Identity in the 1850s." *Sign Language Studies* 8, no. 3 (2008): 241–263.

MIRZOEFF Nicholas, *Silent Poetry Deafness, Sign, and Visual Culture in Modern France*. Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1995.

MITRO Nora, *Gehörlosigkeit und Gebärdensprache in der Kunst*, Magistère de philosophie, Université de Vienne, 2009, 138 p.

PETERS Cynthia, *Deaf American literature*, Washington, Gallaudet University Press, 2000, p 2

SCHUCHMAN John S. *Hollywood Speaks : Deafness and the Film Entertainment Industry*, University of Illinois Press, 1999, p 23.

### **Sport Sourd**

SEGUILLON Didier, « Paris et les premiers Jeux mondiaux silencieux, 1924.». *Revue Internationale Surdité*, décembre, n°4, Editions GESTES, 2001, 17 p.

---

# TABLE DES FIGURES

---

## Illustrations

Illustration I-1 : Le signe « Culture » .....	29
Illustration I-2 : Possibilité de mariage en 1774 .....	43
Illustration II-1 : Carte de visite de Pierre Pélissier .....	76
Illustration II-2 : Carte de visite de Eugène Née .....	77
Illustration II-3 : Carte de visite de Alfred Boquin .....	77
Illustration II-4 : Carte de visite de Jacques Brillet .....	77
Illustration II-5 : Carte de visite de Edward Wilson .....	77
Illustration II-6 : Dictionnaire des signes .....	78
Illustration II-7 : Programme des cours publics .....	91
Illustration II-8 : « Le jugement du silence .....	116
Illustration II-9 : « Expulsion manu-militari d'un perturbateur ».....	117
Illustration II-10 : Annonce de conférence .....	127
Illustration II-11 : Projet du foyer des Sourds de Paris.....	143
Illustration III-1 : Exemple de promotion.....	180
Illustration III-2 : Georges W. Verditz .....	191
Illustration III-3 : L'unique preuve du film du bicentenaire.....	194
Illustration III-4 : Charlie Chaplin et Grandville Redmond .....	195
Illustration III-5 : Villanova en action .....	196
Illustration III-6 : Une pièce de théâtre noétomalaliée .....	196
Illustration III-7 : Henri Gaillard au congrès de Liège .....	211
Illustration IV-1 : Salon des artistes Silencieux de 1912 .....	272
Illustration V-1 : Carte de France du recensement des personnes sourdes .....	281
Illustration V-2 : Extrait du mariage Clémaron.....	283
Illustration V-3 : Le centenaire Sourd .....	299
Illustration V-4 : Arbre généalogique Hennequin-Martin .....	306

Illustration V-5 : Extrait d'acte de naissance de Léon Hennequin .....	307
Illustration V-6 : Extrait d'acte de mariage Dusuzeau-Freeman.....	308

## **Graphiques**

Graphique II-1 : Représentation des membres des associations.....	136
Graphique II-2 : Profession des adhérents .....	140
Graphique III-1 Production générale d'ouvrages .....	170
Graphique III-2 : Ouvrages écrits et publiés par des Sourds .....	171
Graphique III-3 : Thématique des ouvrages publiés par des Sourds .....	172
Graphique III-4 : La production imprimée en France.....	173
Graphique III-5 : Variabilité de la production littéraire spécialisée .....	174
Graphique IV-1 : Métiers recensés en France en 1891 et en 1896 .....	223
Graphique IV-2 : Répartition des métiers .....	229
Graphique IV-3 : Profession par groupe majeur (critères HISCO) .....	232
Graphique IV-4 : Métiers des nouveaux inscrits de l'Association amicale des SM de la Seine ....	233
Graphique IV-5 : Répartition des professions par association .....	238
Graphique IV-6 : Part des agriculteurs sur l'ensemble des cinq associations (sauf Seine).....	244
Graphique IV-7 : Part des ouvriers dans les cinq associations (Sauf Seine) .....	247
Graphique IV-8 : Répartition des professions .....	249
Graphique IV-9 : Emploi féminin Sourd .....	259
Graphique IV-10 : Emploi féminin à Paris .....	261
Graphique V-1 : Part des célibataires de la population sourde entière, 1901 .....	288
Graphique V-2 : Répartition de l'état matrimonial des femmes.....	288
Graphique V-3 : Taux de mariage chez les personnes sourdes en 1911.....	291
Graphique V-4 : Etat matrimonial selon le sexe (France, 1911) .....	291

## **Tableaux**

Tableau II-1 : Récapitulatif des membres des sociétés mutualistes .....	135
Tableau IV-1 : Profession des nouveaux entrants (par décennie) .....	234
Tableau IV-2 : Les métiers dans les cinq associations Sourdes .....	234
Tableau IV-3 : Présence des agriculteurs dans les cinq associations Sourdes .....	243
Tableau V-1 : Etat matrimonial des personnes sourdes (France entière, 1901) .....	287
Tableau V-2 : Etat matrimonial population sourde masculine par département 1901 .....	289
	<b>391</b>



Tableau V-3 : Etat matrimonial population sourde féminine par département 1901.....	289
Tableau V-4 : Etat matrimonial des personnes sourdes (France entière, 1911).....	290
Tableau V-5 : Etat matrimonial population masculine par département, 1911 .....	292
Tableau V-6 : Etat matrimonial population féminine sourde par département, 1911 .....	292
Tableau V-7 : Part des ouvriers et des célibataires .....	294

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

Remerciements .....	3
Sommaire .....	4
Introduction générale .....	5
<b>Première partie : La partie visible de la communauté Sourde .....</b>	<b>14</b>
Chapitre I : Existe-t-il une communauté sourde ? .....	15
Introduction .....	15
1. Histoire des Sourds, ou histoire de la surdité ? .....	17
1.1 « S »ourds ou sourds ? .....	19
1.2 Quels critères ? .....	24
1.3 Les critères de la communauté Sourde française .....	33
1.4 Les caractéristiques complémentaires .....	47
2. Une communauté sourde existerait-elle à la Belle Époque ? .....	51
2.1 Une existence attestée .....	51
2.2 Ont-ils conscience de former une communauté ? .....	58
Conclusion .....	64
Chapitre II : Les associations, moteurs de la communauté sourde .....	65
Introduction .....	65
1. Les fondements du militantisme Sourd .....	69
1.1 Un attachement linguistique ancien .....	71
1.2 Une solidarité et une lutte contre les préjugés .....	79
2. Un paysage associatif complexe et troublé .....	93
2.1 La difficile transition des années 1870 .....	93
2.2 Dix-sept années de crise (1880-1897) .....	104
2.3 Une réconciliation en trompe-l'œil (1897-1920) .....	114
3. Une diversification des champs d'action .....	128
3.1 Un développement local et mutualiste important .....	129
3.2 Les foyers, lieux de vie et de soutien .....	141
3.3 Le sport comme lien social et culturel .....	145
Conclusion .....	149
Chapitre III : Comment faire connaître la communauté sourde ? .....	150
Introduction .....	150
1. L'écrit, un puissant moyen d'information .....	151
1.1 Une presse dédiée à la communauté .....	152
1.2 Existe-t-il une littérature Sourde ? .....	165
1.3 Qui sont les auteurs Sourds ? .....	177
2. L'art au service du militantisme ? .....	181
2.1 La Belle Époque, une période spécifique .....	189
2.2 L'enjeu d'une nouvelle technologie, le film ? .....	191

3. Les congrès, lieux médiatiques de l'Internationale Sourde .....	198
3.1 Les premiers congrès internationaux (1872-1889) .....	200
3.2 La seconde vague : les congrès de Chicago, de Genève et de Dijon.....	205
3.3 Une redéfinition du contenu des congrès .....	214
Conclusion .....	218
<b>Seconde partie : Dans le secret d'une communauté particulière .....</b>	<b>220</b>
Chapitre IV : Quelle vie professionnelle chez les Sourds ? .....	221
Introduction .....	221
1. L'emploi chez les Sourds .....	222
1.1 Comment enquêter sur la vie professionnelle des Sourds de la Belle Epoque ?	222
1.2 Le Rapport Gaillard à Chicago (1893) .....	226
1.3 Les analyses des années 1900-1912 .....	238
2. La masse des sans-grade .....	244
2.1 Les paysans Sourds, une ultra-minorité .....	244
2.2 La classe ouvrière .....	248
2.3 Une minorité rejetée : les colporteurs .....	256
2.4 L'emploi chez les femmes Sourdes .....	258
3. Existe-t-il une classe moyenne Sourde ? .....	265
3.1 De la disparition du professorat Sourd .....	266
3.2 Une classe moyenne éphémère ? .....	271
4. Deux catégories particulières : les artistes et les rentiers .....	273
4.1 Les artistes Sourds, les célébrités de la communauté .....	275
4.2 Les rentiers Sourds, un monde de privilégiés .....	277
Conclusion .....	278
Chapitre V : Au coeur de la communauté, les familles .....	280
Introduction .....	280
1. Le mariage Sourd, moins répandu que l'on ne pense .....	281
1.1 La norme du mariage interne, un voeu militant .....	282
1.2 Plutôt l'exception que la règle .....	290
2. Un miroir de la société française .....	306
2.1 Une communauté à l'image de la société : hiérarchisée .....	306
2.2 Une forte endogamie de classe .....	308
3. Dans l'intimité des familles .....	315
3.1 La femme Sourde en famille .....	315
3.2 Le cas complexe des enfants de parents sourds .....	317
Conclusion.....	321
Conclusion générale.....	324
Annexes documentaires .....	331
Archives originales .....	364
Sources Imprimées .....	365
Bibliographie .....	377
Table des figures .....	390

Yann Cantin  
EHESS-CRH (UMR 8558)  
190-198 avenue de France 75013 Paris  
rosnoen@gmail.com

## **Les Sourds-Muets de la Belle Époque, une communauté en mutation.**

Une question se pose régulièrement sur la situation des Sourds de la Belle Époque, que l'on nommait communément sourds-muets. En effet, après les vœux du Congrès de Milan qui demandent l'adoption d'une nouvelle méthode éducative des enfants sourds, la méthode orale pure, qui bannit la langue des signes, la situation de la communauté sourde s'en trouve changée, et plus particulièrement parmi les catégories les plus hautes, et les plus basses.

L'impact de la réforme éducative de Milan se combine avec les évolutions des mœurs au cours de cette période qui ont profondément bouleversé la structure de la communauté sourde, voyant l'émergence des familles particulières, constituée de membres entièrement sourds. Or, cette évolution s'accompagne d'une érosion importante parmi les groupes les plus éduqués qui disparaissent progressivement. En effet, la réforme de Milan ne semble plus permettre de former des êtres instruits, et il s'attache tout particulièrement à les faire parler. Ce changement de priorités semble couper le lien entre l'école et la communauté, et surtout fait tarir l'arrivée de nouvelles générations capables de prendre le relais aux anciennes.

Cependant, la Belle Époque est également une période de foisonnement intellectuel d'importance, avec une production littéraire inédite. Cet foisonnement masque en fait un début de déclin culturel et artistique qui ne devient flagrant qu'à partir des années 1920, accompagné de profonds bouleversements sociaux.

**Mots-clés:** Sourds - communauté - langue des signes - société - minorité - handicap - famille - culture

## **The Deaf-Mutes of the *Belle Époque*, a changing community**

A question arises regularly on the situation of the Deaf of the *Belle Époque*, which is commonly called deaf-dumb. Indeed, following the wishes of the Milan Congress requesting the adoption of a new method of education of deaf children, the pure oral method, banning sign language, the situation of the deaf community is thereby changed, and more particularly from the highest categories, and the lowest.

The impact of educational reform Milan combines with the evolution of manners during this period have profoundly changed the structure of the deaf community, seeing the emergence of particular families, consisting of fully deaf members. However, this trend is accompanied by a significant erosion among the most educated groups gradually disappear. Indeed, the reform of Milan seems no longer afford to train educated beings, and it pays particular attention to them talk. This change of priorities seems to cut the link between the school and the community, especially dried up the arrival of new generations capable of taking over the old.

However, the Belle Époque is also an intellectually inspired period of importance, with an unpublished literary production. This mask profusion actually a beginning of cultural and artistic decline becomes obvious that from the 1920s, accompanied by profound social upheaval.

---

**Keywords :** Deafs - community - sign language - society - minority - disability - family - culture